Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux

QUATRIÈME SÉRIE

Publiée avec le concours
du Centre National de la Recherche Scientifique

LXXII[e] ANNÉE

REVUE
DES
ÉTUDES ANCIENNES

TOME LII

1950



SWETS & ZEITLINGER N.V. — AMSTERDAM

1964

UN ANCIEN SYMBOLE PERSIQUE

Il y a quelque quatre-vingts ans, le numismate danois J. Müller traita, dans une séance du « Videnskabernes Selskab » de Copenhague, d'un curieux objet représenté sur des monnaies frappées par les satrapes perses de Cilicie [1]. Cet objet a la forme d'un anneau muni d'un manche. On le voit tantôt porté en main par une figure debout habillée comme un roi achéménide, tantôt placé au-dessous de la silhouette d'un cavalier ou derrière le dos d'un archer agenouillé [2]. A Sidon, il figure comme motif principal sur des monnaies de la même époque [3] (Pl. I, 1). Quelle que soit la signification qu'on lui attribuait, le type en question ne peut avoir été sans importance, vu son extraordinaire durée. Plus de cinq cents ans plus tard, il réapparaît, cette fois aussi comme motif principal, sur des monnaies parthes tardives [4], tandis que des formes apparentées se remarquent même encore sur les médailles et sur les monuments sassanides. Selon Müller, il ne s'agirait pas ici d'un symbole religieux, parce qu'on ne l'associait pas aux images des dieux ou de leurs animaux sacrés, mais plutôt d'un emblème du pouvoir royal. Ce serait à l'origine proprement un anneau, comme on en voit un aux mains d'Ahouramazda émergeant du disque solaire ailé.

Müller signalait aussi les thèmes congénères que l'on rencontre tant sur les monnaies indo-parthes que sur les monuments et les médailles sassanides. On ajoutait, par exemple, parfois un croissant au-dessus du cercle (Pl. I, 2, *b*, *d*). Müller considérait cette forme comme dérivée de celle de notre figure 2, *a*, qu'il croyait issue de l'anneau à manche, en ce sens que les deux bouts du cerceau — ou faut-il dire de la couronne? — auraient été ajoutés au

1. L. Müller, *Undersögelse af et gammelt persisk Symbol*, *Kong. Danske Vidensk. Selsk. Skrifter*, *Hist. og Phil. Afd.*, 1866, p. 153 et suiv.

2. G. Macdonald, *Cat. Hunt. Coll.*, II, pl. LX, 5, 6; E. Babelon, *Traité*, III, pl. CVI, 1-3, 6, 8.

3. *Op. cit.*, pl. CXVIII, 14 (Sidon).

4. Macdonald, *op. l.*, III, pl. LXXX, 13-15; *Brit. Mus. Catal. coins*, *Parthia*, pl. XXXV, 3-6 (monnaies de Vologase, III, 147-191).

dessin original. Ce serait sous l'influence du culte lunaire sassanide que lesdites extrémités auraient reçu souvent la forme du croissant. Ce dernier se voit sur les monnaies du IIIe siècle de notre ère, soit au-dessus, soit à côté de l'autel à feu[1], ainsi que sur le relief rupestre de Firouz-Abad. Le croissant décore le carquois du roi et la robe de son cheval[2]. Sur d'autres bas-reliefs, des membres de la suite du souverain le portent sur leurs tiares[3]. Dans un emblème apparenté, le croissant à manche (Pl. I, 2, *c*), Müller reconnaît l'instrument cultuel appelé *mahru*, lequel, dit-il, a dû avoir la forme d'une lunule, à en juger par le nom qu'il porte.

Nous venons de résumer les observations et les conclusions de l'archéologue danois. Depuis l'époque où il écrivait, de nouvelles trouvailles sont venues modifier grandement l'état de nos connaissances. Elles nous permettent de renouveler la question. Pour ce faire, nous partirons d'un fragment ornementé d'un petit char babylonien en terre cuite (Pl. I, 3), que les Trustees du Musée britannique, auquel il appartient, m'autorisent gracieusement à publier[4]. Deux objets y semblent planer dans l'espace au-dessus d'un dieu assis ; le genre de coiffure de l'adorant indique la seconde moitié du IIIe millénaire avant Jésus-Christ. Ce sont un croissant adapté à un piédouche et un disque à bordure en relief, soutenu par un support similaire. Une étoile à quatre rais divise le cercle en quatre segments, uniformément décorés d'un assemblage de trois lignes ondulantes flanqué par deux gros points. L'examen de cet objet ruine deux des assertions de J. Müller : le cercle ne désignait pas un anneau ou une couronne, et le croissant muni d'un manche ou d'un pied remonte à une époque beaucoup plus lointaine que la période sassanide ; il pourrait même être non moins ancien que l'objet en forme de miroir auquel il apparaît ici associé. Par ailleurs, la place que ces deux objets occupent par rapport à une scène de nature religieuse nous révèle clairement leur signification : ils ne peuvent que symboliser le soleil et la lune.

Toutefois, ils ne les représentent pas tels que l'œil humain les perçoit, ni conformément à la symbolique usuelle. Ils sont pourvus d'un pied, c'est-à-dire ils ont la forme d'objets cultuels dressés dans un sanctuaire pour l'adoration que les fidèles rendent aux

1. Voir, par exemple, *Anatolian Studies pres. to Buckler*, 1939, pl. I, 3 (p. 9).
2. Cf. la fig. 19 de l'article de Müller ; Flandin et Coste, *Voyage en Perse*, pl. XLIII.
3. Flandin et Coste, *op. cit.*, pl. XLIV, CXCI.
4. Inv. 118068. Sur ces petits chars votifs, voir G. Contenau, *Manuel d'archéol. orientale*, I, p. 482 et suiv. Cf. *Antiq. Journ.*, V, 1925, p. 19 ; A. Parrot, *Tello*, 1948, p. 265, fig. 53, f.

corps célestes. Les cachets cylindriques, on le sait, offrent une foule d'images d'étendards lunaires et solaires, ces derniers étant de beaucoup les plus nombreux. Il s'agit là d'objets généralement de hauteur d'homme, à en juger par la taille des figures qui les gardent ou les arborent. Ici, au contraire, la forme est celle d'emblèmes de proportions réduites pouvant être posés sur un autel. Au vrai, on ne se serait guère attendu à voir des objets de cette sorte représentés dans le champ d'un relief oriental. Mais les monuments hittites offrent quelques exemples d'un décor symbolique similaire. Le disque solaire ailé, porté par un ou deux génies, thème populaire dans l'art hittite et assyrien, est parfois figuré couché sur une table basse. C'est ainsi qu'on le voit assez fréquemment sur les cylindres, et sur quelques reliefs de Tell Halaf[1].

Remarquons que la même particularité se retrouve dans la symbolique funéraire du Bas-Empire romain. Les tombes de ceux qui croyaient à une immortalité astrale étaient souvent ornées d'emblèmes héliaques et lunaires. Or, il n'est pas rare que la face de la lune ou le croissant s'y voient posés sur un piédouche. « L'explication la plus simple de cette adjonction », écrit Cumont, « paraît être qu'on a représenté le croissant sacré, non tel qu'il apparaissait au ciel, mais tel qu'il était montré aux fidèles dans le culte[2]. »

La figuration du soleil et de la lune comme des objets de dévotion plutôt que comme des corps célestes a un parallèle dans la représentation du foudre. L'arme de Téshoub, dieu de l'orage, se rencontre dressée sur un socle (Pl. I, 4) sur quelques petits autels sculptés de Tell Halaf[3]. Dans l'art minoen, l'autel à cornes sert fréquemment de piédestal pour la hache du dieu du ciel. Encore à l'époque romaine, l'Orient nous offre une analogie intéressante sur les médailles de Séleucie de Piérie : un foudre de forme classique y repose sur une sellette[4]. Il est orné de rubans qui pendent des deux côtés, réminiscence, à coup sûr, des bandelettes qui ornaient, depuis toujours, dans l'Asie citérieure, les étendards du soleil et de la lune et qui décorent aussi le foudre des reliefs de Tell Halaf[5].

1. Cf. W. H. Ward, *Seal cylinders*, p. 335, n° 1100 ; Weber, *Altorient. Siegelbilder*, p. 58, n° 258 ; L. Delaporte, *Musée du Louvre, Cat. Cyl.*, II, pl. 97, 24 ; M. von Oppenheim, *Tell Halaf*, pl. 8, b.

2. F. Cumont, *Symbol. funér. des Romains*, 1942, p. 154, fig. 24 ; p. 223, fig. 45 ; p. 222.

3. *Mélanges Dussaud*, II, pl. IV, 1, 3, 7.

4. Macdonald, *op. cit.*, III, pl. LXXIV, 29.

5. Pour les étendards lunaires décorés de pompons, voir Ohnefalsch-Richter, *Kypros*, pl. XXX, 11 ; pl. LXXIX, 12. — Sur la valeur religieuse de la bandelette nouée autour d'un objet cultuel, voir R. Dussaud, *Les civilisations préhelléniques*[2], p. 340 et suiv,

L'objet cultuel des monnaies de Séleucie peut bien avoir été le symbole de Zeus Kéraunios, divinité tutélaire de la ville, tout en rappelant par un trait caractéristique l'aspect de l'emblème de Téshoub, l'ancien dieu de l'orage dans la même région. Ajoutez que les monnaies du IIIe siècle de Carrhae de Mésopotamie montrent les symboles du soleil et de la lune fixés sur un globe couché sur un socle bas (Pl. I, 5)[1]. Là encore, les rubans flottants du croissant attestent la continuité d'une antique tradition.

Tout ceci concourt à prouver que les adorateurs des corps célestes se sont servis à leurs fins, non seulement d'étendards élevés, mais aussi d'objets portatifs de faibles dimensions.

Revenons à présent sur l'emblème achéménide dont nous avons parlé précédemment. Ce n'est pas seulement sur les monnaies de satrapes perses que nous le rencontrons. Dès le Ve siècle, il se trouvait déjà sur les coins servant à marquer les médailles de la Perse même. Et cela est vrai également du croissant sur piédouche[2]. Ce n'est apparemment qu'à l'époque sassanide que l'on a commencé à varier les thèmes antiques. Le pied (qui a pu être rond ou carré) est maintenant souvent remplacé par une base qui rappelle l'autel à cornes minoen (Pl. I, 2, *c*)[3]. Autre innovation : on combine les images du soleil et de la lune, en mettant le croissant au-dessus du cercle (Pl. I, 2, *b*, *d*)[4]. En général, l'art oriental avait placé le soleil au-dessus du croissant ; c'est le contraire que nous voyons ici. Pendant un certain laps de temps, le nouvel arrangement eut la vogue. Notre fig. 6 en donne un exemple curieux : la tiare de Shapour montre la lune dans son croissant au-dessus de la croix gammée, qui est un ancien symbole solaire iranien[5].

Il y a lieu de revenir aussi sur notre figure 2, *a*. On lui a attribué une signification astrale : c'est la planète Mercure qu'on désignait par ce signe[6]. L'époque sassanide a connu, en outre, des motifs apparentés plus compliqués[7], qui sont probablement, eux aussi,

1. Macdonald, *op. cit.*, III, pl. LXXVIII, 27.
2. *Journ. Hell. Stud.*, 1919, p. 126, fig. 1.
3. Delaporte, *Musée du Louvre*, *Cat. Cyl.*, pl. 56, 47-49 ; C. Huart et L. Delaporte, *La Perse antique*, p. 155, fig. 23 ; *Survey of Persian art*, IV, pl. 255, F.
4. A. Stein, *Serindia*, IV, pl. V, Khot. 0085 ; F. Lajard, *Mystères de Mithra*, 1847, pl. XLV, 8 ; *Anatolian Studies pres. to Buckler*, 1939, pl. I, 3 ; E. Herzfeld, *Iran and the Anc. East*, p. 310, fig. 403 ; *Arch. Anz.*, 1941, p. 77, fig. 6 (médaillon d'un vase sassanide). Le caducée gréco-romain pourrait avoir tiré son origine d'une telle combinaison.
5. Pierre taillée sassanide, Vienne, inv. 906.
6. A. Bouché-Leclercq, *L'astrologie grecque*, 1889, p. XIX et p. 41, note ; M. Chabouillet, *Catal. gén. des camées de la Bibliothèque impér.*, p. 306 ; F. Chapouthier, *Les Dioscures*, p. 310, fig. 62.
7. *E. gr. Syria*, 1934, pl. II, B.

des symboles d'astres ou de constellations ; il est douteux qu'on arrive jamais à en déterminer le sens exact. Les pierres à bâtir de Pasargade montrent déjà certains motifs identiques aux signes des planètes ou s'en rapprochant d'assez près [1], et Dieulafoy retrouvait les mêmes marques sur les briques émaillées d'Ecbatane et sur le relief rupestre de Bisoutoun. On serait tenté d'en conclure qu'en Perse l'intérêt dans l'astrologie ou dans quelque culte astral a été assez répandu à une date relativement ancienne, car les marques en question ont vraisemblablement été apposées par de simples ouvriers.

Nous avons vu qu'on connaît maintenant toute une série d'emblèmes solaires comprenant un piédouche de faible hauteur ; elle s'étend sur une période d'une vingtaine de siècles. Une question, cependant, se pose : le roi achéménide était-il seul à porter à la main un tel symbole? Il paraît avoir eu, sous ce rapport, des prédécesseurs hittites. En Argolide, Persson a trouvé un manche de miroir en ivoire datant de l'époque mycénienne et où l'on distingue une femme assise qui tient à la main un objet ressemblant à un miroir [2]. Persson est d'avis qu'il s'agit d'une divinité qui paraît aussi sur certains cachets et reliefs syro-hittites (ainsi, sur le relief de Zendjirli du musée de Berlin, c'est la parèdre de Téshoub qui tient un miroir à la main [3]) et il incline à regarder son attribut comme un emblème solaire. Persson mentionne, en outre, deux cylindres babyloniens beaucoup plus anciens, où un dieu assis supporterait de la main les images du soleil et de la lune. Ici, cependant, il y a place au doute, parce que, sur des représentations de nature analogue, le soleil et le croissant, bien que placés au-dessus de la main du personnage, en sont clairement séparés, l'objet que ce dernier a réellement en main étant une fleur ou une petite coupe [4].

Quant à l'identification du miroir et du symbole solaire, on pourrait hésiter à la regarder comme sûre pour les raisons suivantes. Il semble permis de dire que, si Juno Dolichena tient un miroir [5], c'est qu'elle est la déesse qu'on associait à Téshoub à l'époque hittite. Mais, comme elle ne ressemble en rien à une déesse solaire, il

1. Dieulafoy, *L'art ant. de la Perse*, I, p. 11, fig. 12.
2. A. Persson, *The religion of Greece in prehistoric times*, 1942, p. 44, fig. 7.
3. Contenau, *Manuel*, II, p. 987, fig. 681.
4. Cf. *Encycl. photogr. du Louvre*, II, p. 76, fig. 56 ; H. Frankfort, *Cylinder Seals*, pl. XXVII, b, g ; pl. XXXIX, 1.
5. A. H. Kan, *Jupiter Dolichenus*, 1943, pl. XI, 17 ; XII, 18, 19 ; *Oest. Jahresh.*, 1932, p. 168, fig. 105.

faut conclure ou bien que le miroir qu'elle porte signifie autre chose ou bien qu'elle a changé entièrement de caractère. Une évolution aussi radicale n'aurait certes rien d'impossible : la transformation pourrait être due à l'influence de la culture gréco-romaine, qui ne connaissait pas de déesse solaire. Mais il est évident que nous sommes ici sur le terrain de l'hypothèse. La signification du miroir en tant qu'attribut d'une déesse demeure provisoirement inconnue.

Mais nous connaissons un autre monument qui prouve pour l'époque préachéménide l'existence de la coutume de porter à la main un simulacre du Soleil. Je veux parler du relief du VIII[e] siècle qui représente le roi Barrékoub de Zendjirli assis sur son trône et assisté par son secrétaire [1] ; entre les deux figures, on aperçoit dans le champ la combinaison bien connue du disque solaire et du croissant ; ce dernier est pourvu d'un manche court et décoré de deux pompons, à l'instar des grands étendards solaires (Pl. I, 7). Nous devons y voir un soleil cérémonial que le roi ou un prêtre tenait à la main aux grandes solennités. Ajoutez qu'un relief de Birécik, où un homme debout lève en l'air un objet ressemblant à un miroir, peut s'interpréter de la même manière ; au-dessus de la tête du personnage plane le disque ailé qui, sur les monuments et les sceaux royaux, semble remplir souvent la fonction de protéger le roi [2]. Selon Bossert [3], ce second relief daterait, lui aussi, du VIII[e] siècle.

Ainsi donc, le roi achéménide n'a été ni le seul ni le premier à porter l'objet dont nous avons parlé. La nature spéciale de ce remarquable attribut semble indiquer qu'en Perse le roi a été, comme le furent les souverains hittites [4], un roi solaire, et, comme tel, parmi les prédécesseurs des monarques semi-divins des époques hellénistique et romaine [5].

Anne ROES.

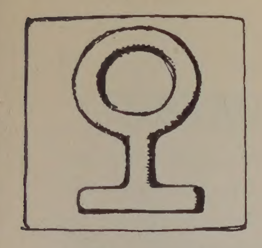
1. Voir Luschan, *Ausgrab. in Sendschirli*, IV, pl. LX ; A. Jeremias, *Altorient. Geisteskultur*, p. 24, fig. 36.

2. Par exemple sur plaque d'ivoire provenant de Mégiddo (*Mél. Dussaud*, II, la figure placée en regard de la p. 558).

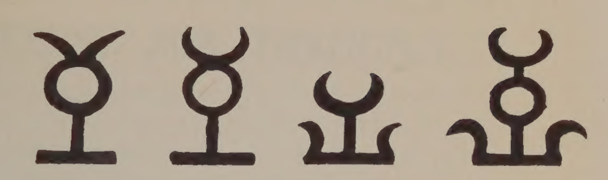
3. H. Th. Bossert, *Altanatolien*, p. 220, 866.

4. Les rois hittites s'intitulaient eux-mêmes « Mon Soleil ». Sur les sceaux royaux et sur certains reliefs, le disque solaire repose sur leur tête ; voir, par exemple, *Archiv für Orientforsch.*, p. 179, fig. 3-5 ; Humann et Puchstein, *Reisen in Kleinasien*, pl. IX ; *Mélanges Dussaud*, II, la planche à la p. 558.

5. La tendance à vénérer de leur vivant les rois hellénistiques à titre de rois solaires se constate à partir de la mort d'Alexandre le Grand ; cf. L'Orange, *Apotheosis in ancient Portraiture*, 1947, p. 35.



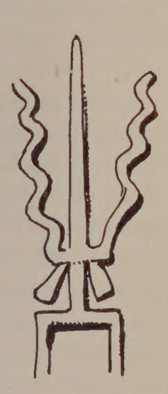
1. Emblème sur monnaie parthe



2. *a*, *b*, *c*, *d*. Motifs sassanides



3. Tablier d'un char votif babylonien



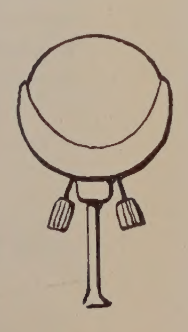
4. Foudre d'un relief de Tell Halaf



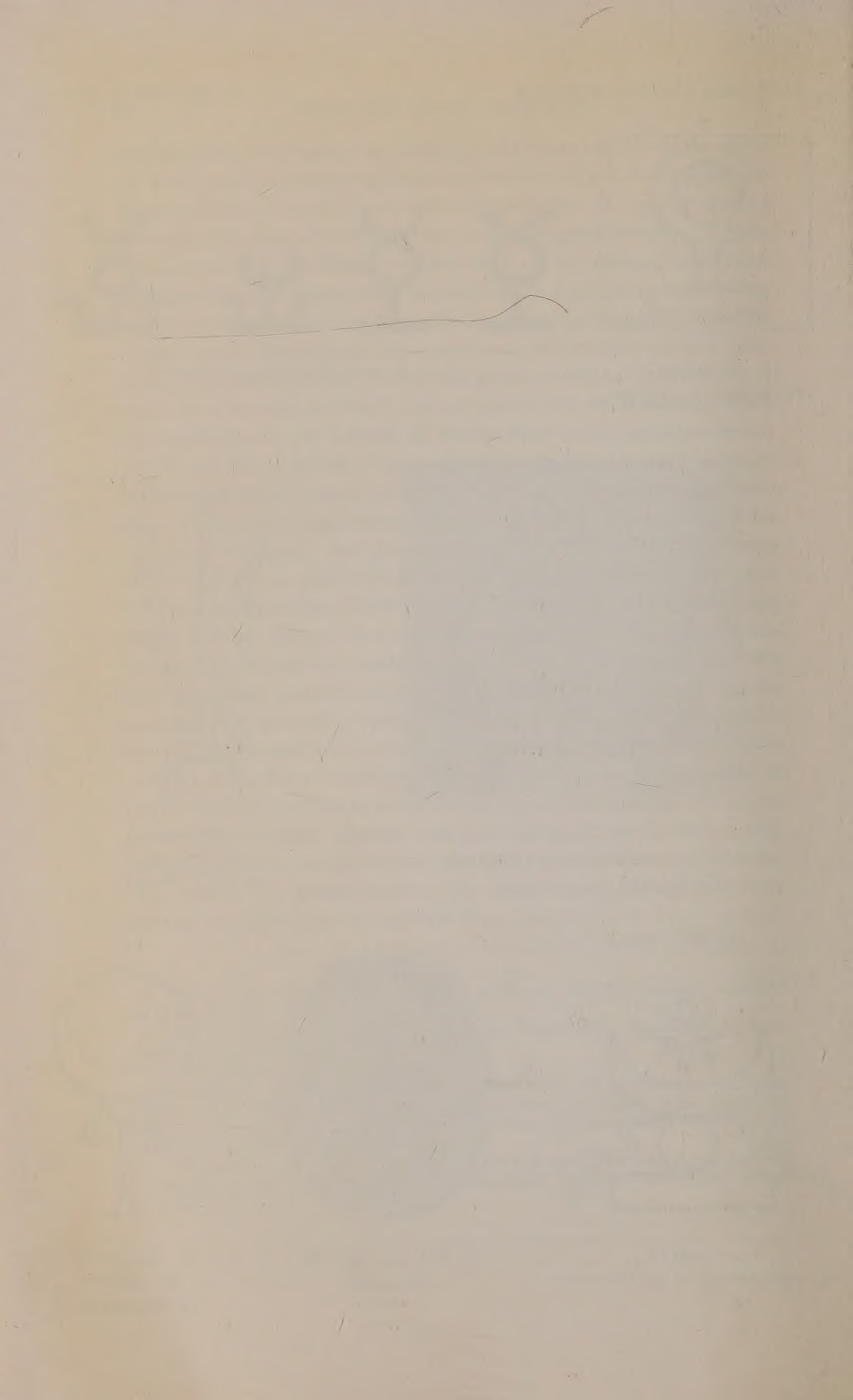
5. Symbole sur une médaille de Carrhae



6. Pierre taillée sassanide



7. Emblème du relief de Barrékoub



CONTROVERSE SUR THÉOGNIS

Non, l'intéressant article consacré ici même par M. Georges Méautis[1] à un poème important du recueil de Théognis pour en établir l'authenticité, que je n'avais, au contraire, pu admettre, ne saurait vraiment me convaincre. Je ne crois pas avoir, en retirant à ce poète la paternité de l'élégie 237-254, mérité le reproche d'excessive sévérité que m'adresse le savant suisse, et je voudrais débattre à mon tour la question.

D'ailleurs, M. Méautis ne veut pas me faire grief de ma prétendue erreur : il en rejette fort courtoisement la responsabilité sur l'érudition allemande, dont j'ai, dit-il, « adopté trop docilement les résultats[2] » : de cette injuste athétèse, en particulier, c'est Josef Kroll qui serait cause. Mais il va sans dire que je ne puis laisser à autrui toute la responsabilité d'un jugement que j'ai fait mien : ce jugement m'engage aussi moi-même. Car, sans méconnaître le profit que j'ai pu tirer des ouvrages allemands, j'ai conscience d'avoir, bien ou mal, exercé sur tout ce que j'ai lu ma propre critique et fait mon choix parmi les solutions proposées. Je suis, justement, bien loin d'avoir adopté toutes celles de Kroll : Max Pohlenz s'en est bien aperçu, qui, après avoir lu mon livre, m'a écrit spontanément ceci : « ... Ich freue mich besonders, dass Sie Krolls Verkennung der Dichterpersönlichkeit nicht teilen[3]. » — Tout de même, j'ai cru devoir, malgré la subtilité où tombe parfois l'auteur des *Theognis-Interpretationen*[4], considérer comme fondée sa condamnation du *poème de l'adieu*[5], qui confirmait l'opinion que je m'étais faite déjà sur ce passage.

***

Pour montrer que le poème est authentique, M. Méautis trace,

1. *Revue des Études anciennes*, LI, janvier-juin 1949, p. 16-25.
2. *Ibid.*, p. 16.
3. Lettre du 31 janvier 1949.
4. Par exemple, p. 160-161, et aussi 141-144, etc...
5. Théognis, v. 237-254.

explique-t-il lui-même, deux « lignes convergentes ». Si j'ai bien suivi la première, il veut nous amener d'abord à l'idée que Théognis se comporte naturellement envers Cyrnos comme tout Grec à l'égard d'un *éromène*, d'un de ces jeunes gens qu'on aime pour leur charmante inexpérience tout autant que pour leur beauté, leur naïveté ou leur grâce, que l'on guide ou conseille ou gourmande autant qu'on les flatte ou les choie. Il « trace la seconde » pour mettre en évidence les sautes d'humeur de ce poète aux courts enthousiasmes et aux prompts découragements, obsédé d'ailleurs par le désir de faire partager à son ami la célébrité sur laquelle il compte pour lui-même : ce poète, conclut-il, est bien l'auteur de l'hymne magnifique à la gloire de Cyrnos qu'est l'élégie 237-254 ; mais sa nature impulsive a des mouvements imprévus, parfois contraires : ainsi a-t-il pu, en plein envol, céder à un brusque accès d'amertume (dernier distique, v. 253-254)[1].

Je ne conteste pas que l'*amor graecus* ne soit « un des traits distinctifs de la civilisation hellénique » — surtout à partir d'une certaine époque — pas davantage que cette inclination n'ait eu parfois sa noblesse, sa dignité, peut-être sa grandeur : en ai-je jugé autrement moi-même dans mon *Étude littéraire* des poèmes théognidéens[2], et n'ai-je pas rappelé à ce propos que Mégare avait voué jadis à Dioclès, mort pour protéger son ami de cœur, un véritable culte national? Tout ce que je conteste — mais la réserve est d'importance — c'est que Cyrnos ait jamais inspiré pareil sentiment à Théognis, c'est que leurs rapports aient pu être tels que M. Méautis les suppose, c'est enfin que la Μοῦσα παιδιχή, j'entends l'actuel *Livre II* des Ἐλεγεῖα, soit authentique ; or, une bonne partie de la question est là. Songeons qu'aucun des poèmes pédérotiques que renferme notre recueil[3] ne s'adresse à Cyrnos ou Polypaedès ; qu'aucun de ceux qui, à l'inverse, s'adressent expressément à lui n'exprime jamais non seulement la moindre émotion amoureuse, mais même la moindre impatience, la plus pudique tendresse, ni ne formule le plus léger reproche[4] : Théognis ne s'y manifeste stric-

1. *Article cité*, p. 17-22.
2. *Théognis de Mégare*, Bordas, 1948, p. 155-157.
3. Je n'appelle pas pédérotique le quatrain 1353-1356, qui ne contient qu'un *enseignement* tout impersonnel sur l'amour. Le voici :

Πικρὸς καὶ γλυκύς ἐστι καὶ ἁρπαλέος καὶ ἀπηνής,
ὄφρα τέλειος ἔῃ, Κύρνε, νέοισιν ἔρως.
ἢν μὲν γὰρ τελέσῃ, γλυκὺ γίνεται · ἢν δὲ διώκων
μὴ τελέσῃ, πάντων τοῦτ' ἀνιηρότατον

4. Ce n'est même pas le cas du distique 371-372, où le moraliste conseille au disciple de

tement que comme le *précepteur* de cet ami, qui n'est pour nous qu'un nom et dont nous serions bien empêchés, avouons-le, de vouloir nous faire une idée quelconque. Le ton y est grave, la pensée réfléchie, l'expression nullement équivoque. Pas une fois Cyrnos n'y est appelé παῖς, mais toujours φίλος ou ἑταῖρος ; pas une fois Théognis ne s'y désigne par le terme ἐράστης, ou ἐρῶν, ou παιδοφίλης. En serait-il ainsi, s'ils étaient de la même veine que les élégies amoureuses de notre *Livre II*[1]? Je crains, en vérité, que M. Méautis ne soit parti d'une supposition gratuite.

Le second point qu'il développe ne me paraît guère mieux établi que le premier. Que Théognis ait conscience de son talent de poète et de la valeur de ses leçons, qu'il ait souci de son renom et aspire à la gloire, dont il regrette de ne voir pas luire l'aurore, je le lui ai d'avance accordé[2]. Mais où le voyons-nous, mise à part l'élégie que nous étudions, s'inquiéter le moins du monde du *renom de Cyrnos*, du souvenir qu'il laissera parmi les hommes? Nulle part, et pas même dans les vers 19-26, que M. Méautis cite à l'appui de ce qu'il avance. Comment qu'il entende le verbe σοφίζεσθαι, dont ma traduction lui a paru contestable[3], il doit bien reconnaître que Théognis ne cherche dans l'usage du « cachet » préservateur (σφρηγίς) que le moyen de sauver de l'oubli *son œuvre personnelle* (... λήσει δ'οὔποτε κλεπτόμενα, / οὐδέ τις ἀλλάξει κάκιον τοὐσθλοῦ παρεόντος), et, pour cela, de la rendre avant tout *reconnaissable* (ὧδε δὲ πᾶς τις ἐρεῖ · Θεύγνιδός ἐστιν ἔπη / τοῦ Μεγαρέως) ; bref, que notre poète ne pense en tout ceci qu'à *sa propre gloire*, espoir qu'il caresse assez complaisamment (πάντας δὲ κατ' ἀνθρώπους ὀνομαστός). Pour Cyrnos, répétons qu'il ne veut que l'instruire, intention nettement affirmée dans le poème suivant (v. 27-38), sur lequel il est, je pense, inutile de revenir[4].

En somme, il me paraît bien difficile de trouver dans l'élégie 237-

« ne point forcer son amitié » (... ἐς φιλότητα λίην... προσελκόμενος). Le poème 237-254 est évidemment hors de cause.

1. Suidas (xe siècle) est le *seul* écrivain grec qui ait considéré Cyrnos comme l'ἐρώμενος de Théognis (*Lex.*, s. v. Theognis). Sur le peu de crédit que mérite son témoignage, voir mon *Théognis de Mégare*, p. 85 et suiv.

2. *Ibid.*, p. 181-183.

3. Je ne tiens, en réalité, que de moi seul cette traduction (« où je te parle de sagesse »), dans laquelle M. Méautis veut retrouver Kroll. Je ne la dois pas plus au critique allemand qu'à Patin (« ... où je vais t'instruire ») ou qu'à Edmonds (« counsels of the wise man »).

4. Σοὶ δ'ἐγὼ εὖ φρονέων ὑποθήσομαι οἷά περ αὐτός,
Κύρν', ἀπὸ τῶν ἀγαθῶν παῖς ἔτ' ἐὼν ἔμαθον.
. . . .
Ταῦτα μαθὼν ἀγαθοῖσιν ὁμίλεε, καί ποτε φήσεις
εὖ συμβουλεύειν τοῖσι φίλοισιν ἐμέ.

254 le point de rencontre des deux « lignes » tracées par M. Méautis, ou, pour parler plus clair, rien ne me semble moins certain que l'accord profond qu'il a cru découvrir entre cette élégie et l'ensemble des poèmes présumés authentiques. Théognis n'est pas l'homme qu'elle nous fait connaître, l'homme amoureux, et ambitieux pour celui dont il est épris.

* * *

S'il n'y a pas accord de pensée, il y a encore moins accord de forme. La célébrité de Cyrnos, dont Théognis ne semble, par ailleurs, avoir cure, voici qu'il l'annoncerait soudain en accents d'un lyrisme non sans grandeur, certes, mais dont on peut dire que sa poésie n'offre aucun autre exemple? J'entends bien que la « différence de sujet » peut entraîner une « différence de vocabulaire ou de style ». Mais pourquoi entraînerait-elle aussi le recours constant aux formules ou aux souvenirs de la poésie antérieure (surtout Homère, mais aussi Hésiode et Sapho) auxquels viendraient d'ailleurs étrangement s'ajouter d'autres formules ou images de la poésie *postérieure* à Théognis (Pindare, Bacchylide)[1]? Le poème 237-254 lieu des thèmes et des tropes de la haute poésie préclassique, et cependant production authentique et spontanée? Je préfère y voir un *pastiche*, une composition fantaisiste inspirée du grand lyrisme et de l'épos, conçue par quelque poète qui en a connu toutes les œuvres et qui, par conséquent, doit avoir vécu environ cent ans après le nôtre (soit vers 450 av. J.-C.).

Ce n'est là, j'en conviens, qu'une présomption. Mais la présomption se confirme à l'examen du détail : certains indices d'ordre philologique apportent un nouvel argument contre l'authenticité du passage. L'hiatus du quatrième pied σεῦ‿οὐ τυγχάνω αἰδοῦς (v. 253) est absolument contraire à toutes les habitudes de l'élégie ancienne, qui semble avoir suivi des règles strictes, mais conforme à celles de l'élégie de l'époque classique[2]. Et l'emploi du mot αὐλίσκος (v. 241), j'y reviens à mon tour, se rapporte bien,

1. Souvenirs d'Homère aux vers 237, 239-240, 243-244, 245-246 (cf. aussi Tyrtée fr. 9, 31-32), 248 (combinaison artificielle de trois expressions homériques), 250, 251, 252 ; d'Hésiode, aux vers 242 et 243 (détail). Les vers 243, 245 rappellent nettement, pour l'idée qui s'y exprime, le fragment 58 (Diehl) de Sapho. On retrouve Pindare (*Isthm.*, 1, 64 et *Ol.* 9, 21 sq.) dans les vers 237-238 et 247-250 (image et pensée) ; de même Bacchylide (12, 180, puis *37 A Blass) dans les vers 247-248, puis 250. Je ne signale là que l'essentiel ; voir l'apparat critique de Diehl et les observations de Kroll, *ouvr. cité*, p. 165 à 172.

2. Voir mon *Théognis de Mégare*, p. 99-101.

comme le veut Kroll et pour les raisons qu'il donne, à un usage aussi récent. Kroll n'a jamais dit, en effet, que la fabrication des petites flûtes ait été postérieure au VI[e] siècle, mais seulement celles des *grandes*, dont l'apparition (mi-V[e] siècle) aurait motivé alors le recours au diminutif αὐλίσκος, que nous avons ici. C'est ce que M. Méautis ne veut pas admettre, mais c'est ce qu'à mon sens il ne réfute pas, même en signalant la présence du terme ἡμίοπος, appliqué à ces instruments, dans un fragment d'Anacréon [1] : car l'adjectif ἡμίοπος (« qui n'a que la moitié des trous ») ne peut être un diminutif ; il n'évoque nullement l'idée d'une *demi-taille* opposée à la taille normale, mais seulement celle d'une *gamme de sons incomplète*, opposée à la πολυφωνία, qu'à cette époque justement les perfectionnements de la technique aulétique commençaient à rendre possible [2]. L'objection de M. Méautis n'infirme donc en rien la conclusion de Kroll.

Entendons-nous bien : aucune de ces particularités de langue, ou de forme, ou de fond, ne pourrait, *à elle seule*, justifier tout à fait une athétèse ; mais, considérées ensemble, elles prennent un certain poids. Il en est d'autres qu'expose le commentaire de mon édition (p. 103), et que je ne rappellerai pas ici, parce que ma thèse, sans rien y perdre, n'y gagnerait pas sensiblement. Une dernière remarque, pourtant : l'âge d'or du παιδικὸς ἔρως, de l'*amor graecus* qui, selon M. Méautis, inspire cette élégie tout entière, est justement le V[e] siècle (aux œuvres duquel M. Méautis n'a pu manquer de renvoyer, p. 17 à 19) ; c'est dire qu'elle ressortit parfaitement à la psychologie et au *climat moral* de l'époque que je lui assigne.

1. *Art. cité*, p. 23.

2. Ces αὐλοὶ πολύφθογγοι, ou πολύφωνοι, ou πάμφωνοι (Simon., fr. 46 ; Pind., *Pyth.* XII, 34) apparaissent vers 500 environ (Plut., *De la musique*, 29) ; ils sont percés, non de quatre trous, comme les plus anciens, mais de six au moins, et utilisables grâce à l'invention des viroles, ou bagues permettant de boucher ceux de ces trous sur lesquels les quatre doigts du joueur ne se poseront pas (Daremberg et Saglio, *Dict. des Antiquités*, t. V, p. 304, col. 1, 2 et notes). Ἡμίοπος désigne, selon moi, la flûte à quatre trous, opposée à la *polyphone*, non à la grande, qui ne sera connue qu'un peu plus tard.

Le témoignage d'Athénée sur le rapport de taille des ἡμίοποι à d'autres espèces de flûtes (εἰσὶ δ'οἱ αὐλοὶ οὗτοι ἐλάσσονες τῶν τελείων, IV, 177[a]) ne peut être invoqué pour rendre compte des ressources de l'aulétique à l'époque de Théognis ; car c'est d'Eschyle, *poète du V[e] siècle*, qu'Athénée tient le renseignement qu'il nous transmet : Αἰσχύλος γοῦν, ajoute-t-il en effet, et le γοῦν me paraît bien clair, κατὰ μεταφορὰν ἐν Ἰξίονί φησι. « τὸν δ'ἡμίοπον ταχέως ὁ μέγας καταπίνει ». Du temps d'*Eschyle* donc (*floruit* 465 env.), il a existé de grandes flûtes à côté des petites. Mais l'usage pouvait en être tout récent, et absolument ignoré cent ans plus tôt, à l'époque du poète de Mégare.

Reste l'allusion d'Hérodote aux αὐλοὶ ἀνδρήϊοι et γυναικήϊοι (« flûtes à voix d'homme » et « à voix de femme »), dont se servaient les troupes d'Alyatte (I, 17). Il doit bien s'agir ici de grands et de petits chalumeaux. Mais c'est de la Lydie, et non de la Grèce, qu'Hérodote nous parle là !

* * *

Tout cela n'empêche que le poème 237-254 ne contienne de belles choses. J'ai écrit moi-même que « dans ce morceau d'adieu... l'évocation des grands espaces, les images couplées — terre et mer, Grèce et îles, terre et soleil —, les antithèses expressives — vie et mort, demeures de l'Hadès et présents des Muses —, quelques métaphores, l'abondance des épithètes, donnent à la poésie, malgré l'excès de cet appareil artistique, un majestueux et lyrique essor ». Et j'en ai aussitôt, à l'appui de cette appréciation, traduit un long passage : « ... Lorsque tu auras, sous les obscures profondeurs, joint la demeure d'Hadès aux mille cris plaintifs, jamais tu ne perdras, même mort, ta gloire, mais cher au cœur des hommes par le nom immortel que tu auras toujours, tu voyageras, ô Cyrnos, en Grèce et dans les îles, traverseras, la mer poissonneuse et déserte, non point monté sur le dos des coursiers, mais conduit par la grâce auguste des Muses couronnées de violettes ; car tous ceux qui après nous encore s'adonneront au chant t'accueilleront de même, tant que terre et soleil resteront [1]... » Je n'ai donc aucune peine à convenir que l'auteur en fut fort habile [2], même s'il n'est pas Théognis et si la fin du poème, sur laquelle je m'expliquerai tout à l'heure, me fait juger qu'on n'a là qu'une parodie. Car une œuvre apocryphe n'est pas forcément médiocre (*Ossian* a été quelque temps fort admiré) et toute parodie n'est pas dépourvue d'art : celles d'Aristophane nous consolent de l'insignifiante *Batrachomyomachie*, comme la fantaisie des *Plaideurs* ou les stances du *Chapelain décoiffé* nous font oublier le fastidieux *Virgile travesti*.

C'est, d'ailleurs, un procédé bien connu de la parodie — et dont on pourrait citer plus d'un exemple, ancien ou moderne — que de garder un ton noble et le plus proche possible de celui de l'auteur à parodier pour ne trahir que dans les tout derniers vers l'intention satirique [3]. Dans l'élégie en question, même effet de contraste entre la dithyrambique promesse d'immortalité donnée à Cyrnos et la

1. *Théognis de Mégare*, p. 194-195.

2. Je conviens que le morceau est « artistement composé » (G. Méautis, *art. cité*, p. 25). Trop artistement même, à mon avis, car le style de Théognis est plus primesautier et plus nerveux que celui-ci.

3. C'est le cas, par exemple, dans le poème écrit *A la manière de Lamartine* par P. Reboux et Ch. Müller (*A la manière de...*, t. I, p. 49-53, Grasset). Les trente premiers vers, en particulier, présentent, *de ce point de vue*, une certaine analogie avec l'élégie théognidéenne.

plainte chagrine, de forme convenue[1], qu'exhale le dernier distique : « Mais je ne trouve pas auprès de toi le moindre égard ; comme un petit enfant, tu me trompes avec des paroles[2]. »

Si je disais qu'on croit passer de Pindare à Straton, ou des *Trophées* de Hérédia au *Sonnet d'Arvers à l'envers*, je n'exagérerais qu'à peine. Cette opposition d'un fier, grandiloquent et d'ailleurs peu modeste message avec le pauvre soupir de l'amoureux déçu me paraît décidément burlesque, et bien conforme aussi à l'idée que l'on peut se faire de la parodie antique mise à la mode, dit-on, par Hipponax. C'est sans doute des prétentions littéraires de Théognis (saisissables aux vers 22 et suivants des *Élégies*) que l'auteur a voulu s'amuser en lui prêtant cet éloge indirect et un peu forcé de son propre talent[3]. Quant aux deux derniers vers, ils sont le *trait* qui dissipe, au bout du compte, l'illusion du lecteur un instant surpris ou captivé.

D'ailleurs, qu'ont fait de ce distique final au moins trois des critiques qui ont voulu prendre le poème au sérieux (Welcker, Herwerden, Hudson-Williams)? Simplement, ils l'ont supprimé. C'est dire de quel effet il leur paraissait être.

J'en ai jugé la platitude « impardonnable ». Sans doute ai-je été un peu loin. Elle est pardonnable, en effet ; j'en dois bien convenir, moi qui la trouve intentionnelle et, en quelque manière, artistique. Je retire donc l'épithète qui a justement choqué M. Méautis. Mais c'est la seule concession qu'en toute bonne foi je puisse jusqu'à présent lui faire.

Parodie de Théognis dans un pastiche d'Homère et du lyrisme, telle est la définition que je donnerais volontiers de ce curieux, mais trop célèbre poème.

Jean CARRIÈRE.

15 avril 1950.

1. Voir, par exemple, au *Livre II* des *Élégies*, le poème 1263-1266, où se retrouve l'expression οὐ τυγχάνω αἰδοῦς du v. 253.

2. V. 253-254.

3. Charge semblable, quoique plus directe, dans P. Reboux et Ch. Müller, *A la manière de Chateaubriand* (*ouvr. cité*, t. II, p. 35).

DEUX RITES DU CULTE DE « MATER MATUTA »

PLUTARQUE, *CAMILLE*, 5, 2[1]

Dès que Camille est nommé dictateur afin de venir à bout du siège de Véies qui dure depuis dix ans, « il fait vœu aux dieux qu'après la guerre, si elle se termine heureusement, il célébrera les grands jeux[2] et dédiera le temple de la déesse que les Romains appellent *Mater Matuta*[3] ». Et la mention de cette déesse amène Plutarque à faire la courte digression que voici : Ταύτην ἄν τις ἀπὸ τῶν δρωμένων ἱερῶν μάλιστα Λευκοθέαν νομίσειεν εἶναι. Καὶ γὰρ θεράπαιναν εἰς τὸν σηκὸν εἰσάγουσαι ῥαπίζουσιν, εἶτ' ἐξελαύνουσι, καὶ τὰ τῶν ἀδελφῶν τέκνα πρὸ τῶν ἰδίων ἐναγκαλίζονται, καὶ δρῶσι περὶ τὴν θυσίαν ἃ ταῖς Διο-

1. Voici quelques *addenda* et *corrigenda* à mes articles antérieurs sur les Vies de Plutarque. *R. É. G.*, 61, 1948, p. 69 sqq., à propos de l'oracle rendu à Égée (*Thésée* 3,5), j'aurais dû citer l'interprétation de L. Parmentier, *Revue belge de phil. et d'histoire*, I, 1922, p. 1-6 (interprétation que, d'ailleurs, je ne puis admettre). — *R. É. G.*, *ibid.*, p. 408, note 2, je suis maintenant d'avis qu'il faut corriger, *Numa* 4, 3, 'Αρκάδες en Κᾶρες. — *Ibid.*, p. 418-419, c'est par erreur que, à la suite de Bloch et Carcopino, *Hist. Rom.*, II, p. 421, j'ai localisé au Parthénon la lampe au feu perpétuel d'Athéna : elles se trouvait à l'Erechthéion ; en outre, p. 418, note 7, et p. 419, ligne 9, il faut lire : cf. *Sylla* (et non pas *Aristide*), XIII, 3. — *Rev. Phil.*, 1949, p. 120 sqq., j'aurais dû examiner la possibilité de maintenir dans ce poème de Solon, au vers 5, la correction ἤθελον, en plaçant ce verbe à la première personne dans la bouche de l'un des détracteurs de Solon, qui dirait à peu près, v. 5-7 :

« On pourrait, j'y consens, si j'étais seulement
Puissant, riche et tyran d'Athènes pour un jour,
M'écorcher vif ensuite et détruire ma race ! »

Mais il me semble que Solon, s'il avait écrit ἤθελον, aurait souligné le changement de sujet au moins par le pronom ἐγώ, et je continue donc à préférer la leçon ἤθελεν, plus proche d'ἤθελε, que donnent les manuscrits. — *Rev. Phil.*, *ibid.*, p. 127, note 4, en disant que, *Solon*, 23, 2, la négation μή après πλήν est gênante, j'ai méconnu un hellénisme : dans l'expression πλὴν εἰ (ou ἐὰν) μή, cette négation peut être explétive. — Je remercie tous ceux qui m'ont apporté remarques et suggestions à propos de ces articles, et particulièrement MM. A. Aymard, P. Chantraine, A.-M. Desrousseaux, Ch. Picard, L. Robert et A. Severyns.

2. Cf. A. Piganiol, *Recherches sur les jeux romains*, p. 78.

3. D'après Tite-Live 5, 19, 6, il ne s'agirait que d'une réfection du temple de Mater Matuta, dédié jadis par le roi Servius Tullius. — Il est possible que le temple rond du *Forum Boarium* ait été consacré à Mater Matuta : voir les références que donne A. Grenier, *Les religions étrusque et romaine* (*Mana*, III, 1948), p. 132, et notamment H. Lyngby, *Die Tempel der Fortuna und der Mater Matuta am Forum Boarium in Rom*, dans *Hist. Studien*, Heft 358, Berlin, 1939 (compte-rendu de J. Bayet dans *R. É. L.*, t. 18, 1940, p. 239).

νύσου τροφοῖς καὶ τοῖς διὰ τὴν παλλακὴν πάθεσι τῆς Ἰνοῦς προσέοικε. Voici comment le dernier en date des traducteurs des *Vies*, Bernadotte Perrin, rend ces lignes dans la collection Loeb : « D'après les rites sacrés en usage dans le culte de cette déesse, on pourrait la considérer comme presque identique à Leucothéa. Les femmes font entrer une servante dans le sanctuaire et la frappent avec des verges, puis la jettent dehors ; elles embrassent leurs neveux et leurs nièces de préférence à leurs propres enfants ; et leur conduite au cours de ce sacrifice ressemble à celle des nourrices de Dionysos ou à celle d'Inô en proie aux malheurs causés par la concubine de son mari. »

A propos de Matuta et de son identification à Leucothéa, A. Grenier[1] écrit : « L'épithète de *Matuta* signifie « bonne, favorable » : cf. J. Vendryès, *Teutomatos*, dans *Comptes-rendus Acad. Inscr.*, 1939, p. 466-480. La même racine *matu* a formé le mot *matutinus*, car le matin est le moment favorable par excellence. *Mater Matuta* est la « Bonne Mère » ; son nom a le même sens que celui de *Bona Dea*. Incompris, il l'a transformée en déesse de l'Aurore, associée à *Janus Matutinus*... La spéculation mythologique l'a ensuite assimilée à la grecque Ino-Leucothéa. » De cette assimilation savante et tardive, je ne citerai qu'un témoignage, celui d'Ovide, *Fastes*, VI, v. 545 :

Leucothoe Graiis, Matuta vocabere nostris.

La seule question qui sera examinée ici est de savoir si le texte de Plutarque doit être accepté tel que je l'ai reproduit plus haut, c'est-à-dire *tel qu'il figure dans toutes les éditions*, qui, à ma connaissance, s'accordent unanimement pour ce passage de la *Vie de Camille*. La seconde édition Teubner (de Lindskog-Ziegler) ne signale dans l'apparat critique que deux variantes : τιμῶσι au lieu de δρῶσι et τοῖς au lieu de ταῖς devant Διονύσου. Cette seconde variante, qui est le fait d'un seul et médiocre manuscrit (U = Vaticanus 138), est de toute façon négligeable, mais la première (τιμῶσι) figure dans le meilleur manuscrit (S = Seitenstettensis, manuscrit du XIe siècle, conservé au monastère bénédictin de Seitenstetten en Autriche). Enfin, dans les *Addenda et Corrigenda* de cette même édition Lindskog-Ziegler, vol. IV, 2, p. x, K. Ziegler signale, en regard de τροφοῖς, la leçon τροφαῖς, qu'il fait suivre de

1. A l'endroit indiqué dans la note précédente ; on trouvera là aussi d'autres références à des études récentes.

la mention « Anon. recte » : il trouve donc finalement préférable à la leçon τροφοῖς, qu'il avait adoptée dans son texte, la variante τροφαῖς, qui figure dans des annotations placées à la fin de l'édition de Francfort de 1599, annotations qui fournissent pêle-mêle des variantes de manuscrits et des conjectures de philologues anonymes.

La leçon τροφοῖς, à première vue, peut paraître bonne, puisque, selon une forme de la légende des enfances de Dionysos, celui-ci fut élevé par les nymphes de Nysa, ces nymphes « à la belle chevelure » qui, selon le second *Hymne homérique à Dionysos*, « reçurent en leur giron » le jeune dieu « des mains du Seigneur son père, puis le nourrirent et l'élevèrent avec soin dans les grottes de Nysa[1] ». Et l'*Iliade*, VI, 132, mentionne aussi « les nourrices de Dionysos le délirant » — μαινομένοιο Διωνύσοιο τιθήνας — que Lycurgue, le fils de Dryas, poursuivit un jour sur le Nyséion sacré, si bien qu' « éperdu, Dionysos plongea dans le flot marin, où Thétis le reçut, épouvanté[2] ». H. Jeanmaire, *Couroi et Courètes*, 576 sqq., a rapproché cette poursuite, terminée par un saut rituel dans les flots, de celle d'Ino, pourchassée par Athamas, qui se jette dans la mer avec son fils Mélicerte. Mais remarquons que, dans l'*Iliade*, ce ne sont pas les nourrices de Dionysos qui se précipitent dans les flots, c'est le dieu lui-même.

On disait aussi que le fils de Sémélé, à la mort de celle-ci, avait été confié par Hermès, sur l'ordre de Zeus, à sa tante Ino (car Ino est sœur de Sémélé)[3]. Il est douteux que l'on puisse concilier cette version avec la précédente en prétendant qu'Ino aurait été la τροφός de Dionysos, c'est-à-dire celle qui faisait les frais de son éducation, et les nymphes de Nysa, ses τιθῆναι[4]. Mais ce qui nous importe ici pour juger de ce texte de la *Vie de Camille*, c'est de savoir quelle version était adoptée ou préférée par Plutarque. Or il connaît fort bien celle qui attribue à Ino l'éducation de son neveu. Il écrit en effet dans la 17e *Question romaine*, *Mora-*

1. Traduction J. Humbert.
2. Traduction P. Mazon.
3. Cf. Apollodore, III, 4, 3.
4. En effet, τροφός et τιθήνη ne sont pas toujours synonymes, de même que ἐκτρέφειν et παιδεύειν n'ont pas le même sens : cf. S. Zébélev, *R. É. G.*, 49, 1936, p. 31. Plutarque, *Thésée*, 4, dit que le fils d'Aithra τρεφόμενον ὑπὸ τοῦ Πιτθέως ἐπιστάτην ἔχειν καὶ παιδαγωγὸν ὄνομα Κοννίδαν : il est clair que Pitthée pourvoit à l'éducation de son petit-fils en l'entretenant et en entretenant auprès de lui Connidas, qui s'occupe effectivement de l'enfant. Cependant, ici, une distinction de ce genre est malaisée : l'*Iliade* appelle les nymphes de Nysa Διωνύσοιο τιθήνας, et Plutarque, *Moralia* 267 E, emploie le verbe ἐτιθηνήσατο en parlant d'Ino et de son « nourrisson » Dionysos.

lia 267 E : « Pourquoi les femmes n'implorent-elles les bienfaits de Leucothéa que pour leurs neveux, et jamais pour leurs enfants? N'est-ce pas parce qu'Ino aimait tendrement sa sœur et allaita même le fils de celle-ci, tandis qu'elle fut malheureuse dans ses propres enfants? ... φιλάδελφος μέν τις ἡ Ἰνὼ καὶ τὸν ἐκ τῆς ἀδελφῆς ἐτιθηνήσατο, αὐτὴ δὲ περὶ τοὺς ἑαυτῆς παῖδας ἐδυστύχησεν. » On voit que, pour Plutarque, Ino fut la τιθήνη de Dionysos. Et, puisqu'elle se signala par sa φιλαδελφία, on doit s'attendre à la retrouver dans le traité *De fraterno amore* (Περὶ φιλαδελφίας), qui se termine, en effet, par ces mots (*Mor.* 492 D) : « Leucothéa, après la mort de sa sœur, nourrit l'enfant de celle-ci et contribua pour sa part à en faire un dieu [1]. De là vient que, dans les fêtes de Leucothéa, qu'on appelle aussi *Matuta*, les femmes romaines portent entre leurs bras et traitent avec égards non leurs propres enfants, mais ceux de leurs frères ou de leurs sœurs : ἥ τε Λευκοθέα τῆς ἀδελφῆς ἀποθανούσης ἔθρεψε τὸ βρέφος καὶ συνεξεθείασεν · ὅθεν αἱ Ῥωμαίων γυναῖκες ἐν ταῖς τῆς Λευκοθέας ἑορταῖς, ἣν Ματοῦταν ὀνομάζουσιν, οὐ τοὺς ἑαυτῶν παῖδας ἀλλὰ τοὺς τῶν ἀδελφῶν ἐναγκαλίζονται καὶ τιμῶσιν. » Remarquons ces trois derniers mots qui se retrouvent tels quels, pour la *Vie de Camille*, dans le *Seitenstettensis*, tandis que les autres manuscrits donnent ἐναγκαλίζονται καὶ δρῶσι. Nous y reviendrons bientôt. Pour l'instant, mettons en regard de ces passages de Plutarque quatre vers d'Ovide, *Fastes*, VI, 559-563 :

Non tamen hanc pro stirpe sua pia mater adoret,
Ipsa parum felix visa fuisse parens.
Alterius prolem melius mandabitis illi,
Utilior Baccho quam fuit ipsa suis.

Puisque Plutarque, dans la *Vie de Camille*, nous parle d'Ino à propos du même rite du culte de Mater Matuta qu'il évoque dans la 17[e] *Question romaine* et à la fin du *De fraterno amore*, il me paraît normal de penser qu'en rédigeant ces trois passages il songeait à la même forme de la légende, et c'est pourquoi je crois que,

1. Ce verbe συνεξεθείασεν me paraît surprenant, malgré l'accord des manuscrits. On comprend d'ordinaire : « et elle le fit participer à sa divinité », mais Plutarque aurait-il oublié que Dionysos, fils de Zeus, n'avait aucun besoin d'être traité, par exemple, comme le petit Démophon de l'*Hymne homérique à Déméter* pour devenir un dieu, et que, d'autre part, Ino-Leucothéa, quand elle nourrissait Dionysos, n'était encore qu'une mortelle et n'avait droit qu'au nom d'Ino? Mais, précisément, dans cette même phrase, Plutarque l'appelle Leucothéa, ce qui semble indiquer une confusion de sa part et déconseille de corriger συνεξεθείασεν. Du moins me paraît-il préférable de comprendre ce mot comme je l'ai fait.

dans la *Vie de Camille*, il avait écrit, non pas τροφοῖς, mais τροφαῖς. Avec τροφαῖς, en effet, il ne s'agit plus des nourrices de Dionysos, mais de la « nourriture » du dieu par sa tante Ino, le génitif τῆς Ἰνοῦς placé après πάθεσι pouvant fort bien se rapporter aussi à τροφαῖς, qui serait accompagné à la fois d'un génitif objectif : Διονύσου, et d'un génitif subjectif : τῆς Ἰνοῦς. Même si l'on estime cette construction trop dure à cause de l'éloignement de τῆς Ἰνοῦς, l'on conviendra que les mots ταῖς Διονύσου τροφαῖς, à eux seuls, peuvent s'entendre de l'allaitement et des soins donnés à l'enfant divin par Ino, puisqu'il est question d'elle dans toute cette phrase et que nous avons constaté que cette forme de la légende était connue et acceptée de Plutarque.

Peut-être objectera-t-on que l'on attendrait plutôt le singulier : τῇ Διονύσου τροφῇ? Mais les poètes emploient très fréquemment le pluriel τροφαί au lieu du singulier (le dictionnaire de Liddel-Scott en fournit de nombreux exemples), et l'on sait que le style de Plutarque est émaillé de tournures poétiques. D'ailleurs, il a écrit dans le *De genio Socratis*, 14, *Mor.* 584 B : τὰς δὲ Λύσιδος ἡμῖν τροφὰς καὶ ταφὰς αὐτὸς ὑπὲρ αὐτοῦ Λῦσις ἀπέδωκε, τά τ' ἄλλα καὶ πενίαν διδάξας μὴ δυσχεραίνειν, où τροφάς, à vrai dire, désigne plutôt le prix de l'entretien de Lysis que sa « nourriture » elle-même. Plutarque, en écrivant τροφαῖς, songeait déjà au mot πάθεσι, qui suit, et cela a pu contribuer à lui faire employer le pluriel plutôt que le singulier.

Enfin, l'expression ἃ ταῖς Διονύσου τροφοῖς ... προσέοικε n'a-t-elle pas quelque chose de peu naturel, et surtout l'alliance du mot concret τροφοῖς et du mot abstrait πάθεσι, reliés par καί, n'est-elle pas choquante? Il est, certes, beaucoup plus satisfaisant que Plutarque ait employé avec προσέοικε deux mots abstraits : τροφαῖς καὶ πάθεσι.

Je suis convaincu que Plutarque avait écrit τροφαῖς et que, dans sa pensée, les mots ταῖς Διονύσου τροφαῖς (que l'on y rattache ou non τῆς Ἰνοῦς) répondaient au second des deux rites précédemment mentionnés par lui : « elles portent dans leurs bras leurs neveux ou leurs nièces au lieu de leurs propres enfants », comme le faisait Ino elle-même lorsqu'elle prenait soin du fils de sa sœur[1]. Dès

1. Peut-être dira-t-on, pour défendre la leçon τροφοῖς, que le propre des « nourrices », quelles qu'elles soient, est d'élever d'autres enfants que les leurs, mais se spécialisent-elles, par définition, dans l'éducation de leurs neveux et nièces? En tout cas, les nymphes de Nysa n'étaient pas les tantes de Dionysos.

lors, en supposant que le philosophe Plutarque possédait un minimum de logique, nous devons trouver le même rapport entre le rite concernant la servante flagellée, puis chassée, et les mots τοῖς διὰ τὴν παλλακὴν πάθεσι τῆς Ἰνοῦς.

Ces mots ont donné lieu à un étonnant contre-sens, causé par la connaissance de la légende d'Ino sous sa forme la plus ordinaire et par l'ignorance de passages parallèles de Plutarque et d'Ovide, qui en donnent d'autres versions. Je crois que Dacier est l'inventeur de ce contre-sens. Il est piquant de constater que, dans une note, il prend vivement à partie Amyot parce que celui-ci avait traduit ἐναγκαλίζονται par « embrassent » au lieu de « portent dans leurs bras » (ce qui n'est pas pendable), et qu'aussitôt après, lui-même commet un grave contresens, qu'avait su éviter Amyot, en traduisant : « elles représentent dans le sacrifice... ce qu'Ino souffrit de la jalousie de Junon, pour avoir nourri le fils de sa rivale ». Ricard a suivi Dacier, et Gottschick, dans son édition de la *Vie de Camille* (Berlin, 1846), expliquait encore : « διὰ τὴν παλλακήν, so wird die Semele genannt im Gegensatz zur Hera, der ehelichen Gemahlin des Zeus. »

Nombreuses sont les versions de la légende d'Ino et de son époux Athamas, roi de Thèbes ou d'Orchomène[1], bien qu'elles aboutissent toujours au même dénouement, ou à peu près : les deux fils d'Athamas et d'Ino, Léarchos et Mélicerte, sont tués, le premier par son père et le second par sa mère, qui se précipite alors dans les flots avec le cadavre de Mélicerte pour y devenir cette divinité marine favorable aux navigateurs, Leucothéa, qui sauvera Ulysse au plus fort de la tempête (*Odyssée* V, 333 sqq.). Mélicerte, divinisé lui aussi sous le nom de Palaemon, protecteur des matelots, sera adoré à Corinthe en même temps que Poseidon et Leucothéa. Ce dénouement pouvait lui-même comporter certaines variantes, puisqu'Euripide — qui avait écrit une tragédie intitulée *Ino*, aujourd'hui perdue — nous montre, dans *Médée*, v. 1284-1289, l'épouse d'Athamas entraînant dans la mort ses deux enfants à la fois en se jetant à la mer avec eux.

Ce qui précédait et amenait ce dénouement était raconté de façons très diverses. Dans la version la plus répandue, Ino apparaissait comme une innocente victime de la colère divine : pour

1. L'article *Ino-Leucothéa* de P. Decharme, dans le *Dictionnaire des Antiquités*, reste utile. Voir aussi, entre autres, celui de Eitrem sur *Leukothea*, dans le *Pauly-Wissowa* — et, accessoirement, Kurt Weitzmann, *Hesperia*, 18, 1949, p. 165-168.

punir Athamas et Ino d'avoir élevé Dionysos, fils de sa rivale Sémélé, Héra égare leur raison ; Athamas alors, à la chasse, perce de ses flèches son fils aîné Léarchos, qu'il prend, suivant les auteurs, pour un cerf, un faon ou un lionceau, puis il poursuit Ino, qui s'enfuit avec Mélicerte et se jette dans la mer avec lui, ou avec son cadavre, si auparavant elle a plongé l'enfant dans une chaudière d'eau bouillante... Telle est la version à laquelle songeaient évidemment Dacier, Ricard et Gottschick.

Mais il en existe une autre, selon laquelle Ino serait encore plus à blâmer qu'à plaindre. Athamas ayant eu d'une union précédente avec Néphélé deux enfants : Phrixos et Hellé, Ino se serait comportée à leur égard en cruelle marâtre. Prenant des voies très détournées pour arriver à ses fins, elle aurait persuadé aux femmes béotiennes de faire griller les grains de blé destinés à servir de semences ; il s'ensuivit une famine, au sujet de laquelle Athamas envoya consulter l'oracle de Delphes, mais ses envoyés, stylés par Ino, déclarèrent que, d'après la Pythie, l'unique remède consistait à immoler Phrixos sur l'autel de Zeus. On sait comment Néphélé sauva miraculeusement ses enfants, qui s'échappèrent sur le dos du bélier volant. Athamas découvrit alors les perfidies d'Ino, et c'est dans un accès de légitime fureur qu'il tue Léarchos et menace de mort Ino, qui s'enfuit et se jette dans la mer avec Mélicerte [1]. A l'intérieur de cette deuxième version, des variantes ont été introduites, notamment pour expliquer l'interdiction concernant les servantes aux fêtes de Matuta, assimilée à Leucothéa. Le caractère purement étiologique de tel détail du mythe est très marqué chez Ovide, *Fastes* VI, 551-558 :

« Pourquoi refuse-t-elle l'accès aux servantes? demandez-vous. Elle les hait. L'origine de sa haine, si elle le permet, je vais la dire : une de tes femmes, ô fille de Cadmos, avait coutume de s'offrir aux étreintes de ton époux. L'infidèle Athamas l'aimait clandestinement. Il apprend d'elle que les semences remises aux laboureurs avaient été desséchées. Tu nias, il est vrai, cette action, mais l'opinion publique y crut. Voilà pourquoi te sont odieuses les mains serviles [2]. »

Nous retrouvons chez Plutarque les amours ancillaires d'Athamas, destinées à expliquer le même rite, mais l'affabulation est différente, plus simple que chez Ovide. C'est dans la 16e *Question*

1. Cf. Apollodore I, 9, 1.
2. Traduction d'Ém. Ripert. Comparer *Fastes* II, 628, et III, 853 sqq.

romaine, Moralia 267 D, qu'on lit : « Pourquoi le temple de Leucothéa est-il interdit aux femmes esclaves (δούλαις) à l'exception d'une seule, que les matrones y introduisent pour la frapper sur la joue et la battre de verges (παίουσιν ἐπὶ κόρρης καὶ ῥαπίζουσιν)?... C'est parce qu'Ino, étant devenue jalouse de son mari à propos d'une esclave, tourna, dit-on, sa fureur contre son propre fils : ἡ γὰρ Ἰνὼ ζηλοτυπήσασα δούλην ἐπὶ τῷ ἀνδρὶ λέγεται περὶ τὸν υἱὸν ἐκμανῆναι. » Et Plutarque continue en donnant ces renseignements très curieux : « Les Grecs disent que cette esclave était de race aitolienne et s'appelait Antiphéra. C'est pourquoi chez nous, à Chéronée, le gardien du temple de Leucothéa se tient avec un fouet devant la porte et proclame que l'accès est interdit à tout esclave et à tout Aitolien des deux sexes[1]. » Ici, il n'est plus question, comme chez Ovide, des stratagèmes compliqués d'Ino ; c'est par jalousie qu'elle tue son fils de ses propres mains pour se venger d'Athamas, et, à mon avis, ces lignes de Plutarque nous aident à mieux comprendre pourquoi Euripide, comme nous l'avons vu, évoque Ino dans sa tragédie de *Médée* : c'est que, dans certaines formes au moins de la légende, l'acte atroce d'Ino, analogue à celui de Médée, était inspiré aussi par le même sentiment, la jalousie à l'égard de l'homme infidèle.

Le rapprochement de la 16e *Question romaine* prouve à l'évidence que, dans la *Vie de Camille*, τὴν παλλακήν désigne la servante, concubine d'Athamas. Cela, beaucoup de traducteurs de Plutarque, depuis Amyot jusqu'à Bernadotte Perrin, l'ont bien compris. Mais, une fois que l'on s'est rendu compte que la deuxième partie de la phrase de Plutarque explique les rites mentionnés dans la première — παλλακήν correspondant à θεράπαιναν comme ταῖς Διονύσου τροφαῖς à τὰ τῶν ἀδελφῶν τέκνα ... ἐναγκαλίζονται — la rédaction de l'ensemble, à mon avis, paraît intolérablement gauche. Certes, le γάρ prend toute sa force ; c'est une petite démonstration à laquelle se livre Plutarque, qui rappelle deux rites du culte de Matuta pour en donner ensuite des explications par la légende d'Ino, et cela *en ordre inverse*, le rite mentionné le premier étant expliqué en dernier lieu par une sorte de chiasme, qui

1. Martin P. Nilsson, *Griech. Feste*, p. 432-433, a observé que la ressemblance ainsi indiquée entre le culte de Matuta et celui de Leucothéa, si frappante qu'elle soit d'abord, ne prouve rien : « Mater Matuta était une déesse des femmes. Que l'accès du temple de Chéronée ait été interdit aux esclaves et aux Aitoliens, c'est une limitation pour laquelle on connaît beaucoup d'exemples analogues et qui est sans importance pour le culte. » Voir aussi J. G. Frazer, *The Fasti of Ovid*, vol. IV, p. 290-291.

est tout à fait dans les habitudes de Plutarque comme de la plupart des auteurs anciens. Ce qui surprend, évidemment, ce sont les mots καὶ δρῶσι, qui paraissent introduire quelque chose de nouveau. P. Decharme semble bien avoir été déconcerté par cette rédaction peu cohérente, lui qui écrivait dans l'article *Ino-Leucothea* du *Dictionnaire des Antiquités* : « Aux jours de fête de Mater Matuta, dit Plutarque *sans rien préciser*, les femmes accomplissent en sacrifiant ce qui convient aux nourrices de Bacchus et aux douleurs d'Ino, à cause de la concubine d'Athamas. Ces jours-là *aussi*, une esclave était introduite dans le temple... » Au lieu de καὶ δρῶσι, on attendrait sans doute quelque chose comme καὶ οὕτω δρῶσι : « et ce faisant (en agissant ainsi), elles représentent... ». Peut-être pourrait-on combiner la leçon du *Seitenstettensis* et celle des autres manuscrits en écrivant : καὶ τιμῶσι, δρῶσαι..., mais il me paraît bien préférable d'accueillir purement et simplement dans le texte la leçon du meilleur manuscrit : καὶ τιμῶσι, en admettant que, à partir du relatif ἃ, nous avons, sous forme d'apposition à la phrase qui précède, l'explication attendue : ... ἐναγκαλίζονται καὶ τιμῶσι περὶ τὴν θυσίαν, ἃ ... προσέοικε, « elles portent dans leurs bras (leurs neveux) et les traitent avec égards pendant la cérémonie, rites qui ont trait à, qui sont en rapport avec, qui rappellent... ». N'oublions pas que le passage parallèle du *De fraterno amore*, *Mor.* 492 D, que j'ai cité plus haut, p. 21, se termine par les mots ἐναγκαλίζονται καὶ τιμῶσι. On peut essayer d'expliquer la faute des *deteriores* δρῶσι en suggérant que l'apposition ἃ ... προσέοικε n'a pas été comprise et qu'un lecteur a proposé δρῶσι en se rappelant les mots τῶν δρωμένων ἱερῶν de la phrase précédente.

En écrivant τιμῶσι et τροφαῖς, je traduirais le texte ainsi amendé de la façon suivante : « D'après les rites de son culte, on pourrait fort bien croire que cette déesse est Leucothéa. En effet (les femmes) font entrer une servante dans l'enceinte sacrée de son temple, la battent de verges, puis la jettent dehors, et, d'autre part, elles portent dans leurs bras et traitent avec égards au cours de la cérémonie leurs neveux et leurs nièces au lieu de leurs propres enfants — rites qui rappellent les soins dont Ino entoura l'enfance de Dionysos et les malheurs qu'elle connut à cause de la concubine (de son mari). »

Même corrigé comme je viens de le faire, ce passage, s'il devient, à mon avis, plus cohérent, reste d'une rédaction concise et presque obscure. Cette concision apparaît d'abord dans les mots εἰσάγου-

σαι ῥαπίζουσιν que n'accompagne aucun sujet, si bien que des traducteurs distraits ont écrit : « *ils* introduisent et battent de verges » ; Plutarque suppose, évidemment, que son lecteur sait que la fête des *Matralia* en l'honneur de Mater Matuta était célébrée (le 11 juin) par les femmes, et il lui a paru superflu d'écrire αἱ γυναῖκες ou αἱ Ῥωμαίων γυναῖκες, comme il l'a fait dans le *De fraterno amore* (voir ci-dessus, p. 21). Puis le dernier membre de phrase est, lui aussi, rédigé d'une manière très resserrée, avec le moins de mots possible : à côté de τὴν παλλακήν, notamment, Plutarque a fait l'économie de τοῦ ἀνδρός, cette version de la légende d'Ino lui paraissant sans doute assez connue... C'est que ces quelques lignes constituent, dans la *Vie de Camille*, une digression, une « note », qu'un auteur moderne reporterait au bas de la page. Comme il arrive très souvent dans ce cas, Plutarque, qui avait, quoi qu'on en ait dit, le réel souci de ne pas alourdir son récit par de longues digressions, l'a rédigée de la façon la plus concise possible, si concise même qu'elle en devient presque obscure et que les copistes, puis les traducteurs et les commentateurs, ont méconnu en plusieurs points le texte et le sens.

Je n'ajouterai qu'une remarque. A propos du texte du *De fraterno amore*, *Mor.* 492 D, H. J. Rose, *Class. Quarterly* 28, 1934, 156, note 1, observe que Plutarque est le seul auteur à dire qu'aux *Matralia* des enfants étaient portés dans les bras des matrones, et il se demande si ἐναγκαλίζονται ne serait pas corrompu. Il oublie seulement que ce mot est garanti par le passage parallèle de la *Vie de Camille*, où il figure également. Certes, il est fort possible que Plutarque ait commis des erreurs quand il parle d'institutions ou de rites qu'il connaissait par des écrivains latins dont il savait mal la langue ; c'est ce qui lui est arrivé, par exemple, je crois, à propos de la statue de Junon Quiritis, *Romulus*, 29[1], mais il importe d'abord, ici comme là, de déterminer exactement ce qu'il a voulu dire et de se garder de corriger ou d'interpréter son texte de façon à l'aligner arbitrairement sur les autres témoignages.

R. FLACELIÈRE.

1. Cf. R. Flacelière, *R. É. G.*, 61, 1948, p. 98-100.

LE MYTHE DE POMPÉE ET LES POMPÉIENS SOUS LES CÉSARS

La plus grande partie du livre VI de la *Pharsale* est consacrée, on le sait, à la consultation en Thessalie de la magicienne Erichto par Sextus Pompée. Pour répondre à la curiosité du Romain inquiet de l'issue de la bataille qui va s'engager, la nécromancienne ranime le cadavre d'un soldat abandonné sans sépulture sur le champ de bataille. Celui-ci, n'ayant pas encore atteint le séjour infernal, jouit, selon la croyance commune aux stoïciens et aux pythagoriciens, du don de prophétie. Ainsi, par un procédé dérivé de l'*Énéide* et adapté à un cadre nouveau, le poète déroule par la bouche du soldat le cours des événements de la guerre civile. L'ensemble de l'épisode a été étudié dans un article de la *Revue des Études latines* (1928, p. 299-313), par Bourgery, qui en a montré l'attrait pour une société curieuse de magie et qui admet, sans pouvoir la préciser, une origine historique de cette consultation. La tradition historiographique est, en effet, muette sur ce point, mais les témoignages ne manquent pas sur le recours des descendants du Grand Pompée aux pratiques de la magie. Le plus significatif, parce qu'il est probablement contemporain de la *Pharsale*, est fourni par une pièce des Épigrammes attribuées à Sénèque[1], dont l'inspiration est si proche de l'épopée de Lucain qu'elle suggère l'hypothèse de son attribution à cet auteur. Il s'agit de la pièce 16 de l'*Anthologie latine*, XLIII, de l'édition Baehrens, intitulée : *De sacris euocaturis animas Magnorum* (Riese, 406)[2].

1. Sur ces Épigrammes, on consultera en dernier lieu l'article de H. Bardon, *R. É. L.*, 1939, p. 63 sqq., qui aboutit à des conclusions bien sceptiques sur l'attribution de ces pièces. Lucain avait écrit des *Epigrammata* (cf. *Vita Vaccae*), correction pour l'inintelligible † *ippamata* des manuscrits.

2. *Fata per humanas solitus praenoscere fibras*
Impius infandae religionis apex,
Pectoris ingenui salientia uiscere flammis
Ut posuit, magico carmine rupit humum,
Ausus ab Elysiis Pompeium ducere campis;
Pro pudor, hoc sacrum Magnus ut aspiceret!

« Accoutumé à découvrir le destin dans les entrailles humaines, l'impie haruspice[1] d'une religion sacrilège, après avoir déposé sur la flamme les viscères encore palpitants d'une noble poitrine, fit s'ouvrir la terre par une formule incantatoire et osa évoquer Pompée des Champs-Élysées. O honte ! qu'un Magnus assiste à ce sacrifice ! Imbécile[2] ! pourquoi chercher Pompée parmi les ombres infernales? L'âme de ce héros n'a pu être ensevelie sous la terre. »

Cette pièce fait évidemment allusion à un sacrifice magique postérieur à Pharsale. Mais il est difficile d'en préciser la date en raison de la contradiction entre le titre, qui suppose l'évocation des âmes des *Magni*, et le contenu de la pièce où l'âme du Grand Pompée est seule rappelée des Enfers. Et la portée de ce sacrifice, l'identité du consultant demeurent mystérieuses. Car la question se pose d'abord de savoir si cette évocation de l'âme de Pompée répond chez le consultant à une simple curiosité de son avenir personnel ou s'il ne révèle pas des calculs politiques. En effet, Sextus Pompée, par la fille Pompeia Magna, qu'il avait eue d'une Scribonia, et Pompeia, sa sœur, par le double mariage qu'elle avait contracté avec Faustus Sylla et, après la mort de celui-ci en 46, avec L. Cornelius Cinna, ont eu une nombreuse postérité[3].

C'est parmi ces descendants, d'ailleurs fort désargentés et incapables de restaurer le théâtre de Pompée (Tac., *Ann.* III, 72), que se sont recrutés de nombreux opposants à l'Empire ou du moins à la dynastie julio-claudienne, qui pouvaient demander au Grand Pompée des titres de gloire[4] et à Auguste, leur ancêtre indirect par Scribonia, sa première femme, des titres de légitimité[5].

Stulte, quid infernis Pompeium quaeris in umbris?
Non potuit terris spiritus ille premi !

On comparera ce que dit Suétone de Néron après la mort d'Agrippine (Suét., *Nér.* 34, 8 : *facto per magos sacro evocare manes*).

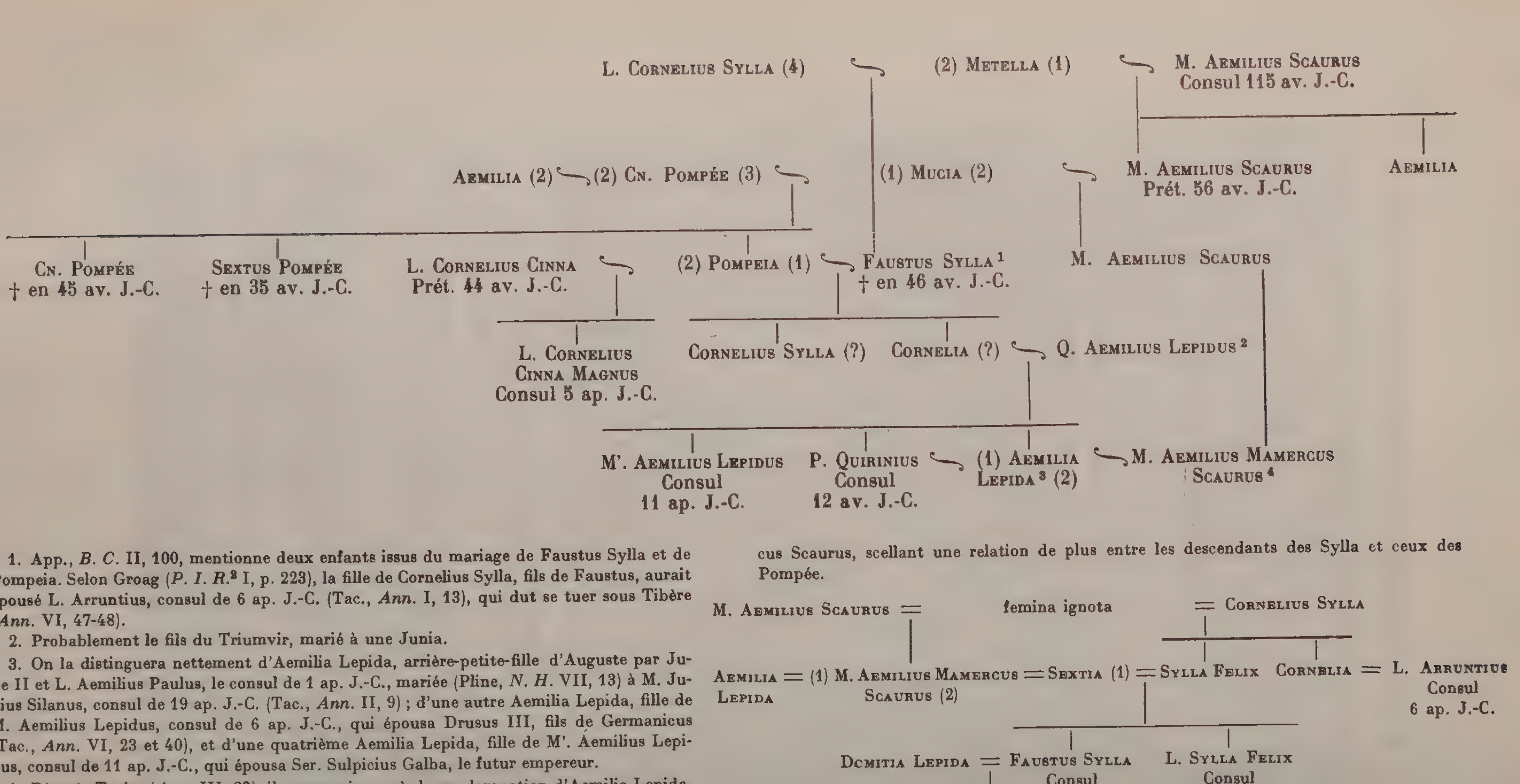
1. Le texte *apex* est une correction de Scaliger (qui recouvre un *haruspex*?). Le *Thesaurus* traduit *apex* comme l'équivalent de *culmen*, au figuré.

2. Apostrophe qui dénote la familiarité de l'auteur avec la pensée stoïcienne.

3. Voir le tableau généalogique et les notes.

4. De légitimité aussi, si l'on en croit le témoignage de l'historien Q. Tubero rapporté par Suétone (*Jul.* 83, 2) sur le premier testament de César : *Quintius Tubero tradit heredem ab eo scribi solitum ex consulatu ipsius primo usque ad initium civilis belli Cn. Pompeium idque militibus pro contione recitatum.* Témoignage précieux et, sauf erreur, unique, dont les sympathies césariennes de l'auteur — l'accusateur véhément de Ligarius — ne suffisent pas à affaiblir la portée. Même après la mort de Julia, César n'avait-il pas offert, en 53, à Pompée Octavie, sa petite-nièce, et demandé la main de Pompeia, fille du Magnus, déjà promise à Faustus Sylla (Suét., *Jul.* 27, 1)?

5. C'est sur le mariage d'Octave avec Scribonia, sœur de L. Scribonius Libo, consul de 34 av. J.-C., dont Sextus Pompée est le gendre, que les Scribonii Libones peuvent fonder leurs prétentions impériales. Ce mariage, négocié par Mécène (App., *B. C.* V, 53) en 40 et conclu en 39 av. J.-C., avait été un mariage diplomatique, destiné à faciliter le rapproche-



1. App., *B. C.* II, 100, mentionne deux enfants issus du mariage de Faustus Sylla et de Pompeia. Selon Groag (*P. I. R.*² I, p. 223), la fille de Cornelius Sylla, fils de Faustus, aurait épousé L. Arruntius, consul de 6 ap. J.-C. (Tac., *Ann.* I, 13), qui dut se tuer sous Tibère (*Ann.* VI, 47-48).

2. Probablement le fils du Triumvir, marié à une Junia.

3. On la distinguera nettement d'Aemilia Lepida, arrière-petite-fille d'Auguste par Julie II et L. Aemilius Paulus, le consul de 1 ap. J.-C., mariée (Pline, *N. H.* VII, 13) à M. Junius Silanus, consul de 19 ap. J.-C. (Tac., *Ann.* II, 9) ; d'une autre Aemilia Lepida, fille de M. Aemilius Lepidus, consul de 6 ap. J.-C., qui épousa Drusus III, fils de Germanicus (Tac., *Ann.* VI, 23 et 40), et d'une quatrième Aemilia Lepida, fille de M'. Aemilius Lepidus, consul de 11 ap. J.-C., qui épousa Ser. Sulpicius Galba, le futur empereur.

4. D'après Tacite (*Ann.* III, 23), il se remaria, après la condamnation d'Aemilia Lepida, avec une Sextia, qui le suivit dans la mort (*Ann.* VI, 29). Le texte des *Annales* III, 31, nous oblige à faire de cette Sextia la veuve d'un Sylla, qui soit le demi-frère d'Aemilius Mamercus Scaurus par sa mère. D'où l'idée de Groag (cf. tableau en face de la page 362 dans *P. I. R.*² II) d'un mariage de Cornelius Sylla, fils de Faustus, avec une femme d'ail- [illegible] Mamercus Scaurus, scellant une relation de plus entre les descendants des Sylla et ceux des Pompée.

M. Aemilius Scaurus =		femina ignota	= Cornelius Sylla	
Aemilia Lepida =	(1) M. Aemilius Mamercus Scaurus (2) =	Sextia (1) =	Sylla Felix	Cornelia = L. Arruntius Consul 6 ap. J.-C.
	Domitia Lepida =	Faustus Sylla Consul 31 ap. J.-C.	L. Sylla Felix Consul 33 ap. J.-C.	
		Faustus Sylla Felix Consul 52 ap. J.-C. † en 62		

Un texte d'Ammien Marcellin apporte un témoignage caractéristique, pour une époque il est vrai très postérieure, sur l'utilisation à des fins politiques, dans un sacrifice magique, de l'examen des entrailles d'un enfant arraché avant terme au sein de sa mère (XXIX, 2, 17 : *infernis manibus excitis de permutatione imperii*). Mais Juvénal (VI, 651) confirme pour l'époque néronienne l'existence de semblables pratiques de la sorcellerie en usage chez les femmes :

Pectora pullorum rimabitur, exta catelli
interdum et pueri....................

ainsi que l'engouement des femmes pour les *Chaldaei*, ordinairement associés aux « magiciens » en auxiliaires complaisants des ambitions politiques, comme ce fut le cas de l'astrologue Ptolémée (Tac., *Hist.* I, 23), ami et confident d'Othon[1].

L'histoire de la dynastie julio-claudienne révèle la persistance de leur activité qui survécut aux accès de sévérité impériale et ce que dit Tacite des *mathematici* s'applique aussi aux *magi* : « *genus hominum potentibus infidum sperantibus fallax, quod in civitate nostra et vetabitur semper et retinebitur* » (*Hist.* I, 22). Si les interdits étaient inefficaces, c'est que le Prince donnait souvent le mauvais exemple : ce fut le cas pour Tibère « *addictus mathematicae* » (Suét., *Tib.* 69), qui témoigna d'une singulière indulgence pour ceux qu'il avait fait chasser d'Italie en 16 ap. J.-C. par une décision du Sénat. En effet, le sénatus-consulte que mentionne Tacite (*Ann.* II, 32 : *mathematicis magisque Italia pellendis senatus consulta*) dut rester lettre morte, si l'on en juge par les précisions que nous apportent Dion Cassius et Suétone. Le premier (57, 15) note que l'exil ne fut infligé qu'aux seuls étrangers et que le Sénat accorda, malgré Tibère, l'impunité aux Romains coupables. Le second (*Tib.* 36, 3) indique que Tibère pardonna aux coupables sur la promesse qu'ils renonceraient à leur art.

Aussi « magiciens » et astrologues sont-ils fréquemment mêlés aux conspirations contre le Prince. Le cas le plus instructif pour

ment d'Octave et de Sextus et à répondre à la tentative d'alliance entre Antoine et Sextus après la guerre de Pérouse — alliance dont Julie, mère d'Antoine, renvoyée par Sextus dans le Péloponèse, et L. Scribonius Libo étaient les agents (App., *B. C.* V, 52). La paix de Misène, en 39, dut beaucoup à l'intervention de Mucia, mère de Sextus, qu'Octave avait dépêchée de Rome près de Sextus (D. C. 48, 16) sous la pression populaire (App., *B. C.* V, 69), et de Scribonia, sa femme (App., *B. C.* V, 72, qui l'appelle, par erreur, Julia).

1. Pour une consultation des *Chaldaei* par Agrippine, mère de Néron, sur la destinée impériale de son fils, cf. Tac., *Ann.* XIV, 9, ce qui nous ramène au règne de Claude.

la période qui nous intéresse est celui d'Aemilia Lepida, petite-fille de Pompeia — sœur de Sextus — et de Faustus Sylla, qui était, par conséquent, l'arrière-petite-fille du Grand Pompée et du dictateur. En 20 ap. J.-C., elle fut accusée sous Tibère (Tac., *Ann.* III, 22) d'avoir interrogé les *Chaldaei* sur la succession des Césars et d'avoir fait une tentative d'empoisonnement sur la personne de son premier mari, P. Quirinius, le consul de 12 av. J.-C. (ce qui suppose la fréquentation par elle des *venificae*, c'est-à-dire des sorcières), sans parler de la « supposition » d'enfant, dont elle se serait rendue coupable à l'égard de P. Quirinius. L'accusation portée contre elle est d'autant plus grave qu'Aemilia avait été, au témoignage de Tacite (*Ann.* III, 23), fiancée à L. Caesar, l'un des Princes de la jeunesse : *preuve évidente du dessein qu'eut Auguste d'unir le sang des Pompée aux rejetons des Césars*[1]. Elle avait épousé, en deuxièmes noces, l'orateur M. Aemilius Mamercus Scaurus, consul suffectus sous Tibère, qui était fils de M. Aemilius Scaurus, le frère utérin de Sextus Pompée (étant issu du remariage de Mucia, après son divorce avec le Grand Pompée, avec le fastueux édile de 58 av. J.-C.) — celui-là même à qui Auguste avait pardonné ses relations avec Sextus et Antoine par égard pour Mucia, sa mère (cf. D. C., 51, 2, et rappel dans la *laudatio funebris* d'Auguste par Tibère, 56, 38). Le deuxième mari d'Aemilia Lepida sera lui-même poursuivi en 34 ap. J.-C. pour avoir célébré des *magorum sacra* (Tac., *Ann.* VI, 29) ; cf. les *magicis sacris* de Servilia, fille de Soranus (Tac., *Ann.* XVI, 31). Il paya de sa vie une accusation qui n'avait valu à sa femme que l'exil, non sans qu'elle ait provoqué au théâtre de Pompée une manifestation, où elle invoqua la mémoire de Magnus devant ses statues (Tac., *Ann.* III, 23).

Il semble que le recours aux pratiques des « magiciens » ait été chez les descendants de Pompée une véritable tradition de famille. Cette curiosité fournit à Tibère contre eux des chefs d'accusation qui paraissent bien n'avoir pas été inventés pour les besoins de la

1. Une autre relation de parenté entre les Césars et les Pompéii apparaît avec Sextus Pompée, consul de 14 ap. J.-C., qualifié par Dion Cassius de συγγενής d'Auguste (56, 29, 5). Il semble qu'il soit le fils de Sextus Pompée, consul suffectus de 5 av. J.-C., et de Marcia minor. Par son père il descend d'un oncle du grand Pompée. Par sa mère il semble descendre d'Atia minor (qui avait épousé L. Marcius Philippus, consul suffectus de 38 av. J.-C.), fille de M. Atius Balbus et de Julie, sœur de J. César. Il y a bien des chances que ce soit lui dont Sénèque nous raconte la mort tragique (*De tranq. an.* XI, 10), sous Caligula, qui le fit périr de faim au Palatin et lui accorda l'honneur ironique de funérailles publiques. Il est qualifié par Sénèque de *vetus cognatus*. Pour cette identification, cf. Borghesi (*Œuvres*, V, p. 141).

cause[1]. La décision de chasser les « magiciens » d'Italie en 16 ap. J.-C. fut, en effet, la suite directe du procès de Scribonius Libo Drusus[2], petit-fils de Sextus Pompée, coupable de menées subversives (Suét., *Tib.* 25, 2) : il fut accusé d'avoir ajouté foi aux « *Chaldaeorum promissa, magorum sacra, somniorum etiam interpretes* » (Tac., *Ann.* II, 27). Mais Tacite confirme qu'il *évoquait les âmes des morts* (Tac., *Ann.* II, 28). On est tenté d'en dire autant de l'orateur Mamercus Scaurus déjà cité, dont les excès de « libertas » dans une pièce de sa façon, un « Atrée » (D. C., 58, 24, et Tac., *Ann.* VI, 29), ont donné à Tibère l'occasion de greffer sur l'accusation traditionnelle d'adultère avec une princesse impériale — Claudia Livilla, la veuve de Drusus le Jeune, d'ailleurs sujette à caution — le grief de consultation des *magi*. Car les Emilii Mamerci « pythagorisaient », comme l'a signalé J. Carcopino (*Basilique*..., p. 183) : ils prétendaient descendre de Mamercos, fils de Pythagore (Plut., *Num.* 8 ; *P. Em.* 1). Et les pratiques de la nécromancie étaient familières dans les milieux pythagorisants depuis l' « église » néo-pythagoricienne de Nigidus Figulus, qui était l'auteur d'un traité *de extis* (A. Gelle, *N. A.* XVI, 6, 12) : d'où l'accusation portée par l'auteur anonyme de l'*Invective contre Salluste*, 5, 14, contre la *sodalitas Nigidii sacrilegi*.

D'autre part, Sextus Pompée n'est pas le seul des descendants de Pompée à porter le cognomen de *Magnus* : sans parler de Cn. Cornelius Cinna[3], l'auteur de la fameuse conjuration contre Au-

1. Le grief de consultation des magiciens et des astrologues est un prétexte commode qu'utilisent les empereurs pour se débarrasser de leurs rivaux. A preuve la loi de Tibère (Paul, *Sent.* V, 21, 3) : *qui de salute principis vel de summa reipublicae mathematicos, hariolos, haruspices, vaticinatores consulit cum eo qui responderit, capite punitur.* Ainsi Lollia, ancienne épouse de Caligula, sacrifiée par Claude aux rancunes d'Agrippine, fut accusée d'avoir consulté « astrologues et magiciens » (Tac., *Ann.* XII, 22) ; ainsi Servilia, fille de Soranus, un stoïcien distingué, ami de Rubellius Plautus considéré par Néron comme un prétendant à l'Empire, fut dénoncée pour ses rapports avec les « magiciens » (Tac., *Ann.* XVI, 31) ; ainsi encore Lepida, fille de Domitia Lepida, tante de Néron, fut accusée d'avoir pratiqué des *diros sacrorum ritus* (Tac., *Ann.* XVI, 8). Mais les Libones semblent s'être intéressés spécialement à la magie. C'est un astrologue, du nom de Scribonius (un affranchi de L. Scribonius Libo?), qui promet à Tibère *infans* (vers 41-40) « le pouvoir d'un Roi sans insigne royal » (Suét., *Tib.* 14, 3).

2. Il est sévèrement jugé par Sénèque, *Ep.* 70, 10 : *adulescentis tam stolidi quam nobilis, majora sperantis quam illo saeculo quisquam sperare poterat aut ipse ullo.* Allusion transparente, ce semble, à l'inutilité des conspirations contre les Césars (qui prend toute sa valeur au moment où la lettre a été écrite — vers 64/65 av. J.-C. — pendant que se prépare la conjuration de Pison) et bien révélatrice de la position stoïcienne face à la monarchie dégradée en tyrannie.

3. Auguste éleva au consulat de 5 ap. J.-C. le fils de ce L. Cinna, préteur en 44, qui — beau-frère de Jules César par Cornelia, sa sœur — ne fit pas moins l'éloge bruyant des tyrannicides le jour des Ides de mars (App., *B. C.* II, 121) et rejeta la toge, prétexte insigne de sa préture, « comme le don d'un tyran ». En retirant du « camp ennemi » — celui de Sextus Pompée, puis d'Antoine — et en appelant aux honneurs le fils d'un renégat, dont Sénèque

guste, dont la réalité même est aujourd'hui contestée par Syme dans sa *Roman Revolution* (p. 420), il peut être question de Cn. Pompée le Grand, qui fut le premier mari d'Antonia, fille de Claude, et qui se rattachait par sa mère, une Scribonia, à la fois à la famille impériale et aux Pompée. Caligula lui avait ôté le surnom de *Magnus*, qu'il jugeait dangereux pour la « majesté » impériale (Suét., *Cal.* 35, 1, et D. C. 60, 5) et il ne l'épargna que pour son jeune âge. Entré par mariage dans la famille de Claude, au début du nouveau règne, après avoir servi de héraut de la victoire de Claude en Bretagne (D. C. 60, 21), il fut mis à mort par Claude (Sén., *Apoc.* 11, 2, et Tac., *Hist.* I, 48). Les raisons, sinon les conditions (Suét., *Cl.* 29, 3) de son exécution demeurent obscures, mais il n'est pas impossible qu'il ait fait, lui aussi, figure de prétendant à l'Empire [1].

On pourrait donc songer à identifier le Magnus de la pièce 16 des Épigrammes, citée ci-dessus, à l'infortuné gendre de Claude, d'autant plus que plusieurs de ces Épigrammes traitent des épisodes de la conquête de la Bretagne par Claude et de son triomphe sur l'Océan (pièces 32 à 36 ; cf. D. C. 60, 23) et peuvent être claudiennes de date. Nous savons par Tacite (*Ann.* XII, 22) que « magiciens et astrologues » s'agitaient dans les coulisses du palais impérial auprès de Lollia, l'ancienne rivale d'Agrippine, et ils devaient aussi figurer dans le cabinet secret de Pompée, comme un « détestable ameublement du ménage impérial » (trad. Burnouf à Tacite, *Hist.* I, 22). Avant d'être chassés par Claude en 52 [2], « magiciens et astrologues enterraient Claude tous les mois », ainsi que Sénèque le fait dire à Auguste dans l'*Apocolokyntose* (3, 2) [3].

pourra dire qu'il était « l'ennemi né » d'Octave (*De clem.* I, 9), Auguste manifeste une fois de plus sa volonté d'associer aux responsabilités du régime ses anciens adversaires et de faire prévaloir sur la « Piété » vengeresse la « Clémence » réconciliatrice — un thème sur lequel Sénèque a brodé les variations bien connues (*De clem.*, *loc. cit.*). Auguste avait fait aussi un procurateur d'Asie de M. Pompeius, fils de Théophane de Mitylène, client et agent du Grand Pompée (Strabon, XIII, 2, 3).

1. Comme son père M. Licinius Crassus Frugi, consul de 27 ap. J.-C., « assez idiot pour être capable de régner », dit sarcastiquement Sénèque (*Apoc.* 11, 2), et comme ce L. Arruntius Camillus Scribonianus, consul de 32 ap. J.-C., auteur de la révolte de Dalmatie en 42 contre Claude (Suét., *Cl.* 13 et 35 ; D. C. 60, 15), dont les origines « pompéiennes » sont bien attestées (cf. *I. L. S.* 976), et dont le fils, Furius Scribonianus, sera exilé par Claude en 52 ap. J.-C., *quasi finem principis per Chaldaeos scrutaretur* (Tac., *Ann.* XII, 52). Le consul de 32 est le fils adoptif de L. Arruntius, consul de 6 ap. J.-C., qu'Auguste n'aurait pas jugé « indigne de l'Empire » (Tac., *Ann.* I, 13).

2. Tacite (*Ann.* XII, 52). Cette décision est en relation avec l'exil de Furius Scribonianus. Encore un « Pompéien » curieux de « magie » !

3. Agrippine attendait l'heure fixée pour la mort de son mari par les *Chaldaei* qu'elle a consultés (Tac., *Ann.* XII, 68).

Néanmoins, nous n'osons pas identifier le « Magnus » qu'apostrophe le poète de l'Épigramme et la victime de Claude, faute d'autres preuves plus décisives. Qu'il nous suffise pour le moment d'indiquer les préoccupations politiques qui sont à l'origine de la scène de nécromancie qu'elle évoque et de souligner la preuve supplémentaire que l'épisode de la *Pharsale* nous apporte sur la fréquentation par Lucain des cercles d'opposition, où des rivaux éventuels de Néron, comme L. Silanus, associé à la conjuration de Pison (Tac., *Ann.* XV, 52), ont dû se livrer à de telles pratiques (malgré le scepticisme de Tacite, *Ann.* XVI, 8, qui croit à une machination du Prince).

Le rapprochement de l'Épigramme et de l'épisode de la *Pharsale* nous fait plutôt penser à Sextus Pompée, dont nous savons qu'il avait emprunté à son père le titre de « Magnus », au temps de la guerre de Sicile. Nos recherches doivent donc s'orienter vers le fondement historique de la scène, insérée dans l'épopée, sans négliger pour autant les résonances que l'épisode « historique » pouvait avoir pour les contemporains. Ce n'est d'ailleurs pas le seul lien qui rattache la consultation de la sorcière thessalienne aux événements de cette guerre, comme l'examen des prophéties du soldat ressuscité va nous le montrer.

En effet Lucain prend prétexte de cette consultation pour manifester sans ambiguïté ses sentiments et ses conceptions politiques à l'égard des Césars et des Pompée. La victoire de César — successeur des Drusus, des Gracques, des Catilina, des Marius — n'est pas seulement le triomphe de la démagogie révolutionnaire sur l'aristocratie : c'est un défi à la justice et un bouleversement de la morale. Mais ce triomphe est sans lendemain : parmi les justes Brutus attend avec une impatience joyeuse le renouvellement de l'acte libérateur qui a déjà illustré son nom, et l'annonce de l'assassinat prochain du dictateur, en fournissant à Lucain l'occasion de railler dans le culte du divus Julius la vanité de l'apothéose impériale [1], fait éclater aux yeux l'ardeur secrète qui l'anime contre

1. En un vers dont la densité est nuisible à la clarté

Et Romanorum manes calcate deorum (VI, 809)

et dont le meilleur commentaire est sans doute le passage de la première *Philippique*, où Cicéron souligne la contradiction qui existe entre les formes du culte instituées par le Sénat en l'honneur du *divus Julius* et les formes traditionnelles du culte des morts accordées à ses mânes (*Phil.* I, 6). Pour l'interdiction édictée par les triumvirs de porter aux obsèques des Julii la statue de Jules César : χαθάπερ θεοῦ τινὸς ὡς ἀληθῶς ὄντος, cf. D. C. 47, 19 (en 42 av. J.-C.) ; d'où son absence aux obsèques d'Auguste (D. C. 56, 34).

la tyrannie des Césars. Quant aux Pompée, les hasards de la guerre doivent répartir leurs tombeaux sur les trois continents que le Grand Pompée avait enveloppés dans l'éclat de ses triomphes. Ce thème réapparaît chez Martial (V, 74), mais il fournit également la matière de plusieurs des pièces des Épigrammes attribuées à Sénèque, intitulées *Epitaphion Pompeiorum* ou *De tumulis Magnorum* (pièces 10 à 13 et 64 à 66 de l'*Anthologie latine*, XLIII, éd. Baehrens). Lucain manifeste ses sympathies pompéiennes en leur réservant une place chez les justes (VI, 805), un honneur qu'il refuse par ailleurs à César (VII, 816-817).

A cette funèbre prédiction, qui n'apporte aux déceptions militaires, imminentes ou prochaines, que la compensation d'une réhabilitation posthume, la voix du soldat ajoute ces vers chargés d'énigmatiques menaces (*Pharsale* VI, 812-815)[1] : « Ne cherche pas ton destin. Les Parques permettront de le connaître sans que je parle. C'est ton père Pompée qui — prophète plus sûr — te le révélera tout entier dans les champs de Sicile. Il ne saura où t'appeler, d'où te chasser... »

Ces vers, s'ils indiquent sans équivoque au lecteur éclairé la fin tragique de Sextus à Milet au terme de ses courses errantes, laissent dans l'ombre les circonstances où doit lui parvenir cette révélation de l'au-delà. Il y a là, semble-t-il, une allusion précise à une péripétie de la guerre de Sicile qui échappe aux commentateurs modernes, et dans l'ignorance où ils sont de l'événement ainsi évoqué, ils ont tendance à croire que le poète trace ici l'ébauche d'un épisode qui aurait pris place dans la partie de son poème où il aurait traité de la guerre soutenue par Sextus contre Octave. Mais cette extension de l'épopée par delà la mort de César ne va pas sans difficultés pour qui essaie de découvrir dans le poème inachevé le sens de l'œuvre projetée. On se heurte donc à un irritant problème qui dépasse celui que pose à la simple curiosité le souci de l'intelligence entière de quelques vers isolés. C'est ce problème que nous voudrions maintenant essayer de résoudre et sa solution éclaire, on le devine, un des aspects de l'opposition que font aux Césars, sous les règnes de Claude et de Néron, ceux que, faute d'un mot désignant les « républicains », les contempo-

1. *Tu fatum ne quaere tuum : cognoscere Parcae*
me reticente dabunt ; tibi certior omnia uates
ipse canet Siculis genitor Pompeius in aruis,
ille quoque, incertus quo te uocet, unde repellat.....

rains appellent les « Pompéiens [1] » et, au premier rang, les descendants de Pompée [2].

Un texte de Pline l'Ancien, négligé par les historiens, nous permet, croyons-nous, d'y jeter quelque lumière et par la même occasion de préciser, non seulement les desseins de Lucain pour la suite de son poème, mais encore sa méthode d'utilisation de l'histoire et certains aspects de la technique épique dans les œuvres postérieures à Virgile. Au livre VII de son *Histoire naturelle*, Pline raconte, entre autres faits de résurrections rapportés par Varron, l'étrange histoire d'un *classiarius*, Gabienus, qui, au cours d'une des batailles malheureuses livrées par Octave, fut pris et décapité par Sextus Pompée. Son corps demeuré sur le rivage — de la Sicile, sans aucun doute — s'anima mystérieusement, le soir venu. Sa voix s'éleva pour convoquer Sextus Pompée et le message qu'il communiqua aux amis de celui-ci délégués aux nouvelles fait écho, nous semble-t-il, aux vers de Lucain, dont il indique, au moins indirectement, la source [3].

Sur ce récit fabuleux, on ne trouvera aucune précision supplémentaire ni chez Appien ni dans Dion Cassius, si curieux de prodiges. Ce sont pourtant pour la guerre de Sicile nos meilleures sources d'informations, qui conservent des traces de mémoires presque contemporains des événements [4]. Mais la coïncidence du

1. « Le latin manquait d'un mot pour dire « républicain » ou « anticésarien » (R. Syme, *R. S.*, 1938, p. 125). Le terme de « pompéien » bénéficie de l'auréole qu'a donnée à Pompée sa mort.

2. Parmi les familles apparentées aux Pompée mentionnons surtout les Emilii Scauri : Pompée avait épousé, en deuxièmes noces, Emilia, fille de M. Aemilius Scaurus, consul de 115 et *princeps Senatus;* Mucia, sa troisième femme, s'était remariée, après 61, avec M. Aemilius Scaurus, déjà beau-frère de Pompée par Emilia. Cet Emilius Scaurus, fils du consul de 115, fut le questeur de Pompée en Orient et le fameux édile de 58 ; préteur en 56, il fut accusé et défendu par Cicéron en 54, à la demande de Pompée, dans un procès *de repetundis*, puis *de ambitu* (Quint. IV, 1, 69), et condamné en 52 (App., *B. C.* II, 24) à l'exil, malgré l'intervention de Pompée, qui n'avait pu lui faire obtenir le consulat pour 53. Son fils combattit avec Sextus, son demi-frère, et ne le trahit qu'à la veille de sa mort, en révélant aux lieutenants d'Antoine les projets de son chef (App., *B. C.* V, 142). Les Emilii, prétendument issus d'Aemylos, frère de Iule, au témoignage de Festus (*s. v. Aemilia Gens*), s'enorgueillissaient d'origines aussi hautes que les Julii. Manilius les met aussitôt après les Claudii (*Astr.* I, 796). D'après Sénèque (*Suas.* II, 22), la famille des Scauri (parfois enrichie d'enfants supposés, Juv. VI, 604) se serait éteinte avec M. Aemilius Scaurus, la victime de Tibère. Cependant Tacite (*Ann.* III, 23) parle d'un enfant qu'il aurait eu d'Aemilia Lepida, peut-être une fille.

3. Pline (*N. H.* VII, 53, 178) : *se enim ab inferis remissum habere quae nuntiaret..... Gabienus dixit : inferis diis placere Pompei causas et partes pias; proinde eventum futurum quem optaret; hoc se nuntiare jussum; argumentum fore veritatis quod, peractis mandatis, protinus exspiraturus esset; idque ita evenit.* De même, le soldat de la *Pharsale* expire après avoir été porté sur le bûcher et rejoint définitivement le séjour des morts.

4. En particulier les mémoires d'Auguste « sur sa Vie », que cite Appien (*B. C.* V, 77),

temps et du lieu est par elle-même troublante. On peut, sans témérité, dater le fait du soir de la bataille de Tauromenium (Dion Cassius, 49, 5), où Octave, surpris par l'attaque imprévue de la flotte pompéienne, chercha son salut dans une fuite précipitée (Suét., *Aug* 16, 6), songea à se faire tuer par son ami Proculeius pour éviter de tomber dans les mains ennemies (Pline, *N. H.* VII, 45, 148) et laissa ses troupes de débarquement dans une position difficile, sous la menace de l'attaque combinée des forces terrestres et navales de Sextus Pompée (Appien, *B. C.* V, 110-111). Un grand nombre de cadavres, tombés dans l'eau ou abandonnés sur le rivage, dut rester sans sépulture. Les vivants furent hantés par la crainte de leurs mânes inapaisées. Cette crainte dut alimenter la croyance aux apparitions, aux spectres : c'est par elle qu'il faut expliquer le curieux récit de Varron rapporté par Plutarque (*Questions romaines*, V), témoignage précieux sur les préoccupations des Romains de l'époque. A la suite d'un combat naval « dans la guerre de Sicile », se répandit le bruit erroné de la mort d'un certain nombre de combattants, qui, de retour dans leur patrie, périrent, en peu de temps, à l'exception d'un seul qui, suivant les indications d'un spectre, était rentré chez lui par le toit[1]. Étrange explication donnée à une non moins étrange croyance : celle qui réservait à l'ouverture du toit le privilège d'accueillir à leur retour les morts dont on avait célébré les obsèques par erreur — usage dont Plutarque affirme la survivance à Rome de son temps et qui ressuscite les vieux « tabous » du seuil de la porte.

Il y a d'ailleurs une analogie remarquable (et qui lève tous les doutes sur l'origine de l'épisode auquel Lucain fait allusion) entre l'état du cadavre de Gabienus, qui ressuscite naturellement, et celui du soldat de la Pharsale, artificiellement ranimé par la sorcière : tous deux présentent, en effet, la particularité d'avoir la

qui a dû également lui emprunter l'*omen* du faux pas que fait Octave débarquant à Tauromenium (App., *B. C.* V, 110) ; cf. l'*omen* de J. César trébuchant à sa descente de navire sur la terre d'Afrique : *teneo te, Africa* ! (Suét., *Jul.* 59), comparable à celui de Scipion l'Africain faisant un faux pas au débarquement : *Africam oppressi* ! (cf. Frontin, *Strat.* I, 12). Ajoutons ceux de Mécène et d'Agrippa (d'après Pline, *N. H.* VII, 145) et ceux de Messala, dont le rôle dans la guerre de Sicile a été récemment précisé par l'article biographique de J. Carcopino (*R. Ph.*, 1946, p. 96). Rappelons qu'Auguste avait composé un poème, sans doute géographique, sur la Sicile (Suét., *Aug.* 85).

1. Sur le toit « chemin des spectres », cf. Rose, *Roman Questions of Plutarch*, p. 171. Wagenwoort, *Roman dynamism*, p. 152, explique le choix de l'*impluvium* par la nécessité d'écarter la *contagio* de la porte. Sur les sacrifices de purification que doit célébrer la famille du mort, selon qu'il a été tué sur un navire et jeté ensuite dans la mer ou qu'il a péri noyé, cf. Cic., *De Leg.* II, 22, 57 (d'après P. Mucius Scaevola).

gorge tranchée. « *Jussu ejus* (sc. *Pompei*) *incisa cervice et vix cohaerente* », dit Pline. « *Electum trajecto gutture corpus* », note Lucain (VI, 637). La raison d'être de ce détail, dans sa relation avec la diffusion d'un message de l'au-delà, nous échappe ; mais le texte de Lucain s'éclaire sans conteste par le rapprochement avec la notice de Pline. Le commentaire de Housman paraît ici en défaut : la sorcière traîne le cadavre sur les rochers à l'aide d'un croc ajusté à un nœud passé autour du cadavre dont le cou est « traversé de part en part », et l'expression n'a rien de commun avec l'expression virgilienne par laquelle le savant commentateur essaie de justifier son interprétation[1].

Quoi qu'il en soit de ce détail, qui est évidemment, quoique paradoxalement, lié à « la recherche d'une voix d'outre-tombe » (VI, 631), ce qui nous frappe, c'est la transformation profonde qu'a subie la donnée historique ou pseudo-historique en entrant comme ingrédient dans la création poétique. En effet, pour obscures que soient les paroles de Gabienus, pour indécise que soit l'image de l'avenir qu'elles dessinent, ce message de l'au-delà a pour fonction de rendre manifeste l'accord des Dieux et des Pompéiens : il garantit la légitimité de leur cause :

diis placere Pompei causas et partes pias[2] (Pline, *loc. cit.*).

Mais il leur apporte plus que la certitude de la félicité posthume : il leur donne des espérances de victoire immédiate. Preuve que nous touchons là, par l'intermédiaire de Pline, à une réalité qui exclut de la part de Lucain aussi bien une invention *ex nihilo* que la simple reproduction d'un récit emprunté à l'historiographie antérieure. Chez Lucain, en effet, qui n'est pourtant pas suspect de tendresse, nous le verrons, pour le caractère de Sextus Pompée, le séjour dans l'Élysée est une « consolation » (VI, 802) pour la défaite de Pharsale et une sorte de revanche qu'accordent à sa cause les Dieux, dont le poète nous dit, par ailleurs, qu'ils sont plus préoccupés de la vengeance que de la justice : « Ah ! tu serais heureuse, Rome, et tes citoyens connaîtraient le bonheur si les Dieux

1. Housman rapproche *Aen.* V, 488 : *trajecto in fune columbam*, et rejette l'explication de Cortius (*cujus guttur trajectum erat in proelio*), reprise par Heitland et Bourgery contre l'hypothèse de Grotius (*cujus guttur unco trajecerat*, sc. *Thessala vates*).

2. La ressemblance avec le vers fameux de Lucain (I, 128) :

Victrix causa deis placuit, sed victa Catoni

est purement fortuite et ne doit pas s'expliquer par une contamination du récit de Pline par le souvenir d'une lecture du poète.

avaient pris autant de soin de la liberté qu'ils ont voulu la vengeance[1] ! » Au contraire, dans la version originale de l'événement, ou dans la source de Pline, qui semble bien avoir recopié une note sans y rien changer, quitte à refuser ensuite au récit toute créance, les paroles de Gabienus présageaient une victoire des Pompéiens : « l'événement, disait-il, comblerait les désirs de Sextus ».

Nous avons donc des raisons de croire que nous recueillons là une indication sur l'un de ces prodiges qui frappaient l'esprit d'un peuple naturellement superstitieux : prodiges dont la diffusion dans l'opinion s'explique d'autant mieux que le public était plus porté à accueillir sans critique toutes les suggestions de la peur dans l'état de trouble et d'angoisse collectives où le jetaient les guerres civiles et leurs tristes séquelles. L'effervescence des imaginations était encore aggravée par la famine qui éprouvait la population de Rome à la suite du blocus de l'Italie par les flottes pompéiennes et qui provoqua l'explosion tumultueuse de son mécontentement (D. C. 48, 31). Nous voyons les prodiges proliférer à cette époque et envelopper les péripéties de la guerre dans une atmosphère de merveilleux favorable à toutes les supercheries et à leur exploitation politique[2]. Le prodige qui nous occupe a dû être utilisé, avant la victoire finale d'Octave et d'Agrippa à Naulocque, par la propagande pompéienne, assez active à Rome pour déterminer par deux fois l'envoi précipité par Octave de Mécène, afin d'y établir l'ordre et la confiance (Appien, *B. C.* V, 99, et V, 112 en 36)[3]. Les défaites successives d'Octave incli-

1. Même pessimisme chez Tacite, *Hist.* I, 3 : *non esse curae deis securitatem nostram, esse ultionem*), qui recommande la lecture de Lucain dans son *Dialogue des Orateurs*, 20. Le scholiaste, au vers 802 du livre VI, a vu nettement que la défaite de Pompée à Pharsale est le signe même de la justice de sa cause : *quod enim vincitur, innocens aestimatur*. L'opposition entre l'idée de la Providence et celle de la Vengeance réapparaît VII, 454-456.

2. Parmi les plus extraordinaires, on peut citer : le bœuf qui parle à T. Sextius, gouverneur de Numidie en 44 (D. C. 48, 21) ; le songe où le même Sextius croit entendre un taureau l'inviter à déterrer sa tête (D. C., *loc. cit.*) ; l'apparition de Calypso au-dessus de l'Averne (D. C. 48, 50). Sans parler du prodige du poisson qui, se jetant aux pieds d'Octave, lui rend après sa fuite de Tauromenium confiance dans la victoire, en lui apportant la promesse de l'Empire de la mer (Suét., *Aug.* 96, qui place le fait la veille de Naulocque ; cf. Pline, *N. H.* IX, 16, 55, et D. C. 49, 5). Un foisonnement analogue de *responsa* d'haruspices dans le camp pompéien est mentionné à la veille de Pharsale par Cicéron (*De divinatione* II, 24). La victoire de Naulocque est révélée à Rome par un soldat qui, dans un état de transe prophétique, court au Capitole et dépose son épée aux pieds de Jupiter (D. C. 49, 15). L'apparition *spontanée* des ombres sortant des tombeaux et des mânes des morts laissés sans sépulture est un des signes annonciateurs des guerres civiles (Virg., *Géorg.* I, 477 ; Lucain, *Ph.* I, 570 ; Ovide, *Mét.* XV, 797 ; Pétrone, *Sat.* CXXII, 137-138). Lucain fait proclamer par les mânes de Sylla et Marius des oracles sinistres (*Ph.* I, 580-583 : la tradition historique ne confirme pas ce détail).

3. Témoignages sur la guerre d'Épigrammes contre Auguste chez Suétone (*Aug.* 68, 1

naient les esprits vers une cause parée du prestige de la « Piété » de son chef[1] et les naufrages des flottes d'Octave sur les côtes de l'Italie du Sud et dans le détroit de Messine paraissaient témoigner de l'active sympathie des Dieux de la mer pour le fils de celui qui y avait fait régner la paix en la purgeant des pirates. C'est en vain qu'Octave, après avoir par dépit rejeté le concours de Neptune (Suétone, *Aug.* 16, 5), cherchait à se concilier ses faveurs[2] : son heureux adversaire pouvait se vanter d'en posséder seul l'appui[3]. Le temps n'est pas encore venu où, vainqueur d'Actium, Octave-Auguste apparaîtra aux yeux émerveillés de ses contemporains le maître souverain des mers (*Aen.* I, 287). C'est alors seulement, vers 29, que Virgile, fidèle et subtil interprète de la ferveur populaire, pourra, dans le prologue des *Géorgiques*, sceller la réconciliation définitive d'Auguste et de la mer et, préludant aux accents de piété reconnaissante des matelots alexandrins débarqués à

et 70, 4) ; de cette époque de disette date peut-être aussi le « banquet des douze dieux » (Suét., *Aug.* 70, 2).

1. *Pietas* est le mot d'ordre donné par Cnéius Pompée à Munda (App., *B. C.* II, 104 ; cf. *Pharsale* IX, 147, où Cnéius Pompée nous est présenté comme *furens pietate*).

2. Par des sacrifices aux Vents favorables, à Neptune et à la Mer apaisée, en 36, à Pouzzoles, avant le départ de la flotte d'invasion (App., *B. C.* V, 98) — sacrifices qui se reflètent dans l'*Énéide* (V, v. 772 sqq.). Les autels dressés sur le rivage de la Campanie pour la *lustratio* de la flotte (App., *B. C.* V, 96) semblent avoir inspiré certaines des recommandations qu'adresse Helenus aux « descendants d'Énée » (*Aen.* III, 402-409). Auguste pouvait également retrouver dans les avertissements d'Helenus (*Aen.* III, v. 410 sqq.) l'image des naufrages subis par sa flotte en 38 près du cap Pélore (App., *B. C.* V, 85-87, 89-90) et dans l'été 36 (App., *B. C.* V, 98) sur les côtes de l'Italie méridionale. Il est possible aussi — je ne sais si le fait a été remarqué — que le récit de la première nuit d'Énée et de ses compagnons en Sicile, sous les bois, entre Catane et Acireale, au pied de l'Etna en éruption, dont les lueurs traversent l'épaisseur de l'ombre (*Aen.* III, 583), résonne comme un écho assourdi de la veillée d'Octave sous la pluie, à l'abri d'un bouclier gaulois fourni par ses soldats, sur le mont Myconium près du Pélore (App., *B. C.* V, 97). Notons enfin qu'Énée jette l'ancre dans un « port tranquille », au pied de l'Etna (*Aen.* III, 570) : c'est le golfe de Tauromenium, où Octave veut faire débarquer son infanterie de marine (App., *B. C.* V, 103). Sur la réconciliation d'Octave et de Neptune d'après les témoignages de l'art figuré contemporain, on consultera l'article de J. Gagé : *Actiaca* (*M. E. F. R.*, 1936).

3. Sextus Pompée se proclame fils de Neptune en s'autorisant du précédent de son père qui avait commandé autrefois la mer (D. C. 48, 19), sans parler de celui de Demetrios Poliorcète, qui fait figurer sur ses monnaies d'argent, après la victoire de Salamine de Chypre sur Ptolémée, le dieu Poseidon, dont un hymne ithyphallique le proclame fils (Douris ap. Athen. VI, 253 F.). Sextus fait jeter dans la mer des chevaux consacrés à Neptune, revêt une robe azurée (D. C. 48, 48 ; cf. App., *B. C.* V, 100) et les acclamations populaires qui s'adressaient à Rome à la statue de Neptune promenée dans la *pompa circensis* obligèrent les triumvirs à la retirer (D. C., *loc. cit.*, et Suét., *Aug.* 16). Le thème de la « libération de la mer » dans les *Res Gestae*, 25 (*mare pacavi a praedonibus*) reprend l'affirmation orgueilleuse du Grand Pompée (Pline, *N. H.* VII, 26, 98 : *cum oram maritimam a praedonibus liberasset et imperium maris populo romano restituisset*), lors du triomphe de 61 av. J.-C., et semble souligner l'imposture de Sextus dans son « imitation » de son père. Sextus avait d'ailleurs reçu en 43 du Sénat, où dominait le « parti pompéien » (Vell. Pat. II, 73), la surveillance des côtes et un *imperium* naval analogue à celui qu'avait détenu son père en 67 (App., *B. C.* IV, 84).

Pouzzoles saluant Auguste comme le Dieu protecteur de la navigation (Suét., *Aug.* 98, 2), chanter « le Dieu de l'immense mer, le seul dont les matelots vénèrent la puissance, de qui Thulé, aux confins du monde, reçoit des lois, à qui Téthys livrera tous les flots pour l'honneur de l'avoir pour gendre » (*Géorg.* I, 29-31).

Il n'importe guère à notre recherche que Pline veuille ôter tout fondement véritable à ce récit fabuleux, qu'il cite en le distinguant nettement des faits réputés authentiques de résurrection miraculeuse directement constatés par Varron — sauf pour en induire une indication sur l'origine de sa documentation dans ce chapitre de son *Histoire naturelle.* Elle est composite et ne procède pas du seul Varron, dont les anciennes sympathies pompéiennes auraient pu disposer l'esprit à plus d'indulgence pour une prophétie favorable à la cause de son ancien chef. Comme Pline utilise certainement une version déjà élaborée pour des faits dont il ne peut lui-même avoir été le témoin, on supposera qu'il a puisé ses renseignements soit dans un recueil de *Mirabilia,* soit dans une source historique. Et l'on hésitera entre les Histoires de Sénèque le Rhéteur « *ab initio bellorum civilium* » et l'*ab urbe condita* de Tite-Live, aussi attentif à recueillir, dans ses catalogues de prodiges, les manifestations, même les plus aberrantes, du sentiment religieux à date historique que sceptique sur la réalité de ces événements eux-mêmes[1]. La même hésitation est permise sur l'origine de la documentation de Lucain, avec une préférence pour le premier de ces deux auteurs, dont le jeune poète trouvait les textes inédits dans les archives de sa famille (Sénèque, frag. 99 Haase du *de vita patris*).

La tradition historique est hostile à Sextus Pompée. Si l'on met à part les éloges que lui décerne *temporis causa* Cicéron dans ses *Philippiques* (V, 14, et XIII, *passim*), quand il cherche à se donner l'illusion de retrouver dans le fils la valeur du père[2], les témoignages anciens s'accordent à dénier à Sextus les qualités d'initia-

1. Tite-Live condamne les excès de la superstition populaire, mais analyse les origines de cette crédulité dans les moments de crise politique. Son attitude psychologique a été bien définie par E. de Saint-Denis (*R. Ph.*, 1942, p. 126 sqq.) pour le récit des guerres puniques. Son scepticisme est partagé par Lucain (VII, 172-173 ; cf. aussi I, 485), à propos des prodiges qui s'accumulent à la veille de Pharsale, et ce dans un passage où la dépendance du poète par rapport à l'historien est assurée par la mention d'un fait extrait de la chronique de Padoue (VII, 193).

2. Sextus avait transféré comme *praenomen* le *cognomen* de son père. Cicéron l'appelle *Magnus Pompeius* (*Phil.* XIII, 21) ; cf. *I. L. S.* 8891 : *Magnus Pompeius Pius.* D'où le vers d'Ovide, *Met.* XV, 825 : *et magnum Siculis nomen superabitur undis.*

tive et l'énergie morale qui lui auraient permis de mettre en œuvre la supériorité des moyens matériels dont il jouissait dans la guerre navale. L'appel qu'il fit aux pirates et aux esclaves pour armer ses flottes avait appelé sur lui les malédictions d'Horace (*Épode* IV, 19 ; VII, *passim* ; IX, 7-10, et *Ode* III, 16, v. 15-16). Lucain, selon les traditions de l'école [1], se plaît à opposer le Grand Pompée, vainqueur des pirates, à son indigne fils, leur allié (VI, 421-422). A cette lumière on perçoit la portée du vers du début de la *Pharsale* (I, 43), où s'ajoute à une précision historique [2] un jugement de valeur qui vaut condamnation :

... et ardenti servilia bella sub Aetna.

Il ne faut donc pas s'étonner que l'âme de Pompée, au lieu de se réincarner dans son « lâche rejeton » (*Ph.* VI, 420-422 ; cf. VI, 589), choisisse pour les animer de son énergie Brutus et Caton (IX, 17-18). Dédoublement qui n'a à coup sûr (surtout s'il est simultané) aucun sens d'après les théories eschatologiques des Stoïciens, à qui le poète a emprunté les détails et les phases de l'apothéose du grand Pompée (IX, 5 sqq.), mais qui est bien significatif des intentions du poète. Il doit nous mettre en garde contre l'idée d'un prolongement de son épopée au delà de son terme normal : savoir

1. Florus IV, 8 ; Velleius Paterculus II, 73 : *cum non depuderet vindicatum armis ac ductu patris sui mare infestare piraticis sceleribus.* Et surtout Manilius I, 919 sqq. :

restabant profugo servilia milite bella
cum patrios armis imitatus filius hostis
aequora Pompeius cepit defensa parenti.

Sur la conjuration des historiens anciens, Tite-Live, Dion Cassius et Appien contre Sextus, cf. le livre de Hadas : *Sextus Pompey*, New-York, 1930. Le jugement le plus sévère est celui de Velleius Paterculus (II, 73 : *studiis rudis, sermone barbarus, impetu strenuus, manu promptus, cogitatione celer, fide patri dissimillimus, libertorum suorum libertus servorumque servus, speciosis invidens*), qui lui reproche ailleurs l'assassinat de Staius Murcus (II, 77), venu lui apporter l'appoint d'une partie de la flotte républicaine après Philippes.

2. L'indication des éruptions de l'Etna pendant la guerre de Sicile est donnée par Appien (*B. C.* V, 117, où l'historien décrit les souffrances de l'armée de Cornificius en marche des environs de Catane vers Myles sur les terrains recouverts à date récente par des flots de lave). Virgile ne manque pas de faire coïncider l'arrivée d'Énée en Sicile avec une période d'activité du volcan (*Aen.* III, 570 sqq.). Il avait été lui-même le témoin de ces éruptions sur les rivages éloignés du golfe de Naples, où il achevait la composition de ses *Géorgiques* (I, 471 sqq.). Le souvenir en affleure dans la *Pharsale* (I, 545), dans le catalogue des présages de la guerre civile, où Lucain reproduit l'impression d'un observateur placé sur le continent qui a vu « la nappe de feu s'abattre sur les flancs de l'Hesperie » (cf. Pétrone, *Sat.* CXXII, 135). L'image du volcan en feu se reflète encore dans l'Ode d'Horace à Sestius, si on lit *urit* au lieu de *visit* au vers 8 de l'Ode I, 4. Cette leçon, qui paraît la meilleure, fournit un élément de datation pour cette ode, l'une des plus anciennes, adressée à un ancien partisans de Brutus. Les éruptions de 50, 44, 38 av. J.-C. n'atteignirent pas en gravité celle de 122 av. J.-C., où Catane fut détruite (St Aug., *Civ. Dei* III, 31, citant Tite-Live (?), et Cic., *De nat. deor.* II, 38, 59).

soit la vengeance de Pompée par l'assassinat de César, soit, à la rigueur, le triomphe définitif des Césars par la mort de Brutus à Philippes. Dans les dernières recommandations de Pompée à ses fils, que leur transmet leur marâtre Cornélie (*Ph.* IX, 87), est explicitement formulée l'obligation d'obéir à Caton (IX, 97), devenu le champion de la « Liberté » (IX, 29-30). Si leur tâche est de poursuivre la guerre dans le monde entier et de « lever des flottes au nom seul de Pompée », Sextus (*Siculus pirata* VI, 422) a trahi cet idéal en s'alliant aux pirates pour abattre la tyrannie des Césars.

Lucain trouvait au surplus dans un traité de son oncle Sénèque, dont la rédaction est contemporaine de la genèse de son poème, la même sévérité pour Sextus Pompée. Le philosophe nous le présente, en effet, après le fils de Cicéron élevé au consulat grâce au nom de son père, comme l'exemple typique de la déchéance d'un grand nom (*De benef.* IV, 30, 2)[1].

Faut-il croire, comme le pense F. Préchac dans l'édition Budé du traité, que Sénèque songe ici à Sextus Pompeius Sex. f. consul de 14 ap. J.-C., ou à Sextus Pompeius Sex. f. consul de 35 av. J.-C.? Personnages falots et parents par alliance du Grand Pompée (le premier descend du frère de Cn. Pompeius Strabo, père de Magnus), à la différence de Cinna qui est, lui, le petit-fils de Magnus, ils ne méritaient ni l'excès d'honneur qu'Auguste leur accorda par calcul politique ni l'indignité d'une citation de Sénèque qui veut être outrageante. Il s'agit plutôt de Sextus Pompée Cn. f., qui obtint, lors de l'armistice de Misène (App., *B. C.* V, 73), la promesse d'être associé à Octave pour le consulat de 33 av. J.-C.[2].

Mais, quoi qu'il en soit de notre identification, ce texte suffit à attirer l'attention sur la politique méthodique de ralliement des Pompéiens poursuivie par Octave dans les années tournantes qui précèdent la rupture avec Antoine — politique inspirée d'ailleurs

1. *Cinnam nuper quae res ad consulatum recepit ex hostium castris, quae Sex. Pompeium aliosque Pompeios nisi unius viri* (sc. *Cn. Pompei*) *magnitudo tanta quondam, ut satis alte omnes suos etiam ruina ejus attolleret?*

2. Appien (*B. C.* V, 73) donne la liste des consuls établie à Misène pour quatre ans ; mais les années ne doivent pas être comptées à partir de 38 (car, à Brindes, Octave et Antoine avaient déjà fixé les consuls à l'avance pour huit ans, selon Dion Cassius 48, 35, 1), mais de 34, selon A. M. Levi, *op. cit.*, II, p. 49. A Tarente, en 37 (D. C. 48, 54), Sextus est destitué de la charge du consulat à laquelle il avait été nommé à Misène (D. C. 48, 36), ainsi que du sacerdoce à laquelle il avait été élevé en 39, selon Appien (*B. C.* V, 72). Il s'agit de l'augurat auquel il avait été élevé par imitation de son père (D. C. 48, 36) en 39. Comme Sextus Pompée s'est vu accorder pour cinq ans la Sicile, la Sardaigne et l'Achaïe à Misène, d'après Dion Cassius (ibid.), il faut penser que ce chiffre rejoint celui donné par Appien pour les consuls, en comptant l'année 39 (de 39 à 35).

par les avances que fait Antoine à la même époque aux amis de Sextus Pompée qui viennent chercher refuge près de lui, après l'achèvement de la guerre de Sicile. Les Pompéiens sont alors sollicités des deux côtés, comme ils l'ont été d'ailleurs depuis les premiers tiraillements entre les deux triumvirs, et le cas le plus représentatif est celui de L. Scribonius Libo, le beau-père de Sextus, qui a joué dans toute cette période un rôle capital d'agent de liaison entre son gendre et Antoine[1]. On le voit, en effet, dès 40, chargé par Sextus d'accompagner Julia, mère d'Antoine en Grèce (App., *B. C.* V, 52), tenter un rapprochement entre Sextus et Antoine contre Octave, puis donner son assentiment, de Grèce où il était, au mariage de sa sœur Scribonia avec Octave, qui cherche dans cette alliance à donner un gage de sympathie aux Pompéiens (App., *B. C.* V, 53). Revenu près de Sextus, il fut recommandé à Antoine par son entourage pour servir d'intermédiaire dans les premières négociations entre les triumvirs — réconciliés à Brindes — et Sextus. C'est lui qui, répondant à l'appel d'Antoine, débarque dans l'île d'Aenaria (App., *B. C.* V, 69) et jette en 39 les premières bases du règlement de Misène. En récompense des services rendus dans ces délicates négociations, il devait être promu au consulat pour l'année 34 avec Antoine, aux termes de l'armistice de 39 (App., *B. C.* V, 73). Plus tard, il accompagna Sextus dans sa fuite vers l'Orient et, s'il l'abandonne, c'est pour rejoindre Antoine (App., *B. C.* V, 139). C'est donc comme ami d'Antoine qu'il devint consul ordinaire en 34 avec lui : signe révélateur du maintien de l'accord apparent entre Octave et Antoine, même après la rupture de celui-ci et d'Octavie dans l'automne 35 (Dion Cassius, 49, 33), et du soin jaloux apporté par Antoine à ouvrir les rangs de ses amis aux personnalités pompéiennes, même après l'assassinat de Sextus à Milet dans l'été de la même année.

Aussi bien le meurtre de Sextus pose un problème de responsabilités qui ne laisse pas d'être entouré d'un certain mystère, et les récents historiens du Triumvirat, Rice Holmes (*The architect of the Roman Empire*, I, p. 129) et même A. M. Levi (*Ottaviano capoparte*, II, p. 129) ne lui ont pas accordé l'importance qu'il mérite. Si Velleius Paterculus, malgré son hostilité constante pour Plan-

1. Mucia aussi se trouve entre les deux partis : mère de Sextus, elle est aussi l'ancienne maîtresse de César (Suét., *Jul.* 50, 1). Sur une curieuse disparition d'une lettre de Cicéron connue de Plutarque, qui expliquait, par son adultère, son divorce avec Pompée, on consultera J. Carcopino, *Secrets...*, II, p. 449. Il est certain que Mucia a vécu à Rome, sous le principat, protégée par Octave-Auguste.

cus (alors proconsul de Syrie et oncle de Titius, qui fit exécuter Sextus), reporte sur Antoine seul la responsabilité de cette mort (II, 79), Appien (*B. C.* V, 144) est plus éclectique et nous laisse le choix entre diverses hypothèses : une décision de Titius, à qui Antoine avait remis pleins pouvoirs militaires contre Sextus (*B. C.* V, 134) ; un ordre exprès d'Antoine, retiré à Alexandrie (D. C. 49, 18) depuis le printemps 35, après sa campagne malheureuse contre les Parthes, ou une initiative de Plancus. Cette troisième hypothèse, qui a bien des chances d'avoir été empruntée par Appien aux Histoires d'Asinius Pollion — devenu l'ennemi personnel de Plancus au témoignage de Pline l'Ancien (*N. H. Praef.* 31) — ne diminue guère les responsabilités d'Antoine ; car Appien nous dit au même chapitre que Plancus, son homme de confiance, détenait alors l'anneau de signature du triumvir. Mais cette dernière version éclaire le jeu subtil d'Antoine qui, après avoir offert à Sextus l'impunité, à condition qu'il déposât les armes (D. C. 49, 18), déjoua ses intrigues et finalement laissa à ses subordonnés le soin de signer un assassinat qui sert sa politique du moment sans compromettre pour l'avenir le ralliement des amis de Sextus à son parti[1].

D'ailleurs, l'attitude équivoque de Sextus qui tantôt, hanté par

1. Pour une histoire embrouillée et romanesque de deux lettres successives adressées par Antoine à Titius, contenant, la première, l'ordre de mettre à mort Sextus, la deuxième sa grâce, et reçues par Titius dans l'ordre inverse de celui de l'envoi, on se reportera à Dion Cassius (49, 18), qui n'a pas l'air d'être lui-même dupe d'une invention visiblement destinée à innocenter Antoine et à rejeter sur la fatalité l'assassinat de Sextus. On négligera également les raisons sentimentales énumérées par Appien dans le chapitre 144 de son histoire des guerres civiles : chez Titius, pour le déterminer au meurtre de Sextus, le souvenir d'une inimitié personnelle contre Sextus (cf. V, 142), et l'oubli de la reconnaissance qu'il lui devait pour l'avoir sauvé pendant les proscriptions ; chez Antoine, pour expliquer ses hésitations, le respect du nom du Grand Pompée (dont les dépouilles l'avaient enrichi en 44 !) et le souci de plaire à Cléopâtre (saisie d'une bien tardive sympathie pour la cause pompéienne !). Quant à l'hypothèse d'une intrigue politique entre la reine d'Égypte et Sextus Pompée, que Plancus aurait brisée en prenant l'initiative du meurtre de celui-ci, elle porte la marque de la propagande officielle du régime augustéen, qui prête à Cléopâtre beaucoup de sens diplomatique au service d'ambitions démesurées. La vérité est que, comme l'indique Appien dans son chapitre 144, Sextus tenta jusqu'au dernier moment de jouer une politique de bascule entre Octave et Antoine. En le supprimant ou en le laissant supprimer, Antoine s'est débarrassé d'un allié compromettant, au risque de subir de la part des historiens « pompéiens » l'accusation d'avoir trahi en 35 les engagements conclus avec lui en 39 ou les promesses faites dans l'hiver 36-35 dont nous percevons un écho chez Orose VI, 19, 2 : *(Antonius) jussit Pompeium... cum paucis ad se venire ;* d'où le reproche que formule Velleius II, 87, 2 : *Sextum Pompeium... idem Antonius, cum dignitatis quoque servandae dedisset fidem, etiam spiritu privavit.* Le texte de la *Periocha* CXXXI de T.-Live est peu explicite : *Sex Pompeius cum in fidem M. Antonii veniret, bellum aduersus eum in Asia moliens...* Le poids de l'impopularité du meurtre du fils de Magnus retomba sur Titius, qui se fit houspiller au cours de jeux donnés quelques années plus tard dans le théâtre de Pompée (Vell. Pat. II, 79) — témoignage précieux sur la popularité du nom de son fondateur sous l'Empire.

le souvenir de Labienus, tendait la main aux Parthes victorieux (App., *B. C.* V, 133) et leur envoyait une ambassade, qui tomba entre les mains des Antoniens (App., *B. C.* V, 136), tantôt proposait à Antoine, par une députation à Alexandrie, l'alliance contre Octave (App., *B. C.* V, 134-135), a beaucoup contribué à la désertion en masse de ses derniers fidèles — L. Scribonius Libo, son beau-frère, et M. Aemilius Scaurus, son demi-frère, en particulier. Elle justifie la sévérité des historiens anciens à son égard. On se gardera donc bien de corriger l'appréciation portée par Sénèque dans le texte du *De beneficiis* cité plus haut par l'indulgence épisodique manifestée antérieurement par le même Sénèque dans une page de l'*Ad Polybium* (XV, 1). Celle-ci doit, en effet, s'expliquer par le souci qu'a Sénèque à cette date de flatter l'empereur Claude, dont la fille Antonia avait épousé en premières noces (Suét., *Cl.* 27, 4) Cn. Pompée le Grand[1]. Ainsi, la haine des Césars

1. Elle contient également la mention énigmatique du rôle politique de Pompeia, sœur de Sextus et de Cn. Pompée, « dont la mort brisa les liens serrés de la paix romaine ». On négligera l'hypothèse gratuite d'une confusion entre Pompeia et Julia (morte en 54), admise par Duff dans son édition de la *Consolation.* Il faut également rejeter toute allusion au projet de mariage entre César et Pompeia en 53 av. J.-C., auquel Pompée ne donna pas suite (Suét., *Jul.* 27, 1). Notons que Sénèque fait mourir Pompeia *avant* Cneius, et son affirmation est corroborée par celle d'Orose, VI, 16, 5 (*Caesar Pompei Magni nepotes filiamque Pompeiam simulque cum his Faustum Syllam et Afranium*), et de Florus, II, 13 (*nemo caesus imperio praeter......... Faustum Syllam — didicerat generos timere — filiamque Pompei cum parvolis* (corr. Perizonius ; *patruelibus* mss.) — *hic posteris cavebatur*), dont l'accord semble révéler l'existence d'une tradition — livienne (?) — qui faisait périr une Pompeia et ses enfants en même temps que le gendre de Pompée, Faustus, sur l'ordre de César, après Thapsus. A cette version s'opposent : 1) la déclaration formelle d'Appien, *B. C.* II, 100 — suivant Asinius Pollion (?) — d'après laquelle César libère Pompeia et ses deux enfants, tombés prisonniers entre ses mains à Utique, et les renvoie en Espagne ; 2) l'affirmation du *Bellum Africum* (95, 3) : *Pompeiam cum Fausti liberis incolumitatem suaque omnia concessit ;* 3) la mention de Pompeia dans une lettre de Cicéron du deuxième mois intercalaire de 46 : *Ad. Att.* XII, 11 (502 T. P.) : *de Pompei Magni filiam tibi rescripsi nihil me hoc tempore cogitare*, où il m'est difficile de voir, comme le croient Tyrrel et, après lui, J. Carcopino, *Secrets*, I, p. 244, n. 1, et Ciaceri (II, 294) un projet de remariage de Cicéron avec elle, négocié par l'intermédiaire de Postumia, femme du jurisconsulte Servius Sulpicius, alors gouverneur (césarien !) d'Achaïe. Le texte ne prouve pas, d'ailleurs, la présence de Pompeia à Rome, où est attesté, par contre, le retour de Libo, le beau-père de Sextus, pompéien notoire (*Ad Fam.* VII, 4, 503 T. P., même date et *Acad. post.*, I, 1, 3) ; 4) l'existence d'une Pompeia, « sœur de Sextus Pompée », à ses côtés en Sicile, où elle accueille, dans l'hiver 41-40 av. J.-C., Tiberius Claudius Nero, sa femme Liviec, hassés d'Italie par la guerre de Pérouse, et le petit Tibère, à qui elle offre une chlamyde et une bulle (Suét., *Tib.* 6, 3). D'autre part, Cinna, consul de 5 ap. J.-C., étant donné par Sénèque (*de Clem.* I, 9, 3 et *de Benef.* IV, 30, 2) et par Dion Cassius (LV, 14) comme le petit-fils du grand Pompée, il faut bien supposer le mariage d'une Pompeia avec L. Cornelius Cinna, préteur de 44 av. J.-C. — le Césarien renégat. J'ai admis (avec Groag, *P. I. R.*² *C* 1339, suivi par Syme, *Rom. Rev.*, p. 269, note 2) le remariage de Pompeia avec Cinna après la mort de Faustus et supposé le retour, à une date d'ailleurs incertaine, de Pompeia à Rome, d'où elle aurait fui en Sicile auprès de son frère, après la conclusion du triumvirat, quand Sextus fut frappé par la lex Pedia et porté sur la liste des proscrits. Mais ce n'est qu'une hypothèse. Si l'on peut supposer chez Suétone une confusion entre la sœur et la fille de Sextus (Pompeia Magna, qui avait été

n'a jamais pu réhabiliter dans la pensée de Lucain la mémoire de Sextus.

Aussi bien ce serait une erreur de croire que les diverses allusions contenues dans le texte de la *Pharsale* à des événements postérieurs à 42 av. J.-C. soient l'indice de projets de Lucain brutalement interrompus par sa mort[1]. Une raison presque matérielle s'oppose à l'idée d'un développement de la *Pharsale* au delà de cette date. A moins de donner à son épopée des proportions qui dépassent celles de toutes les épopées antérieurement connues, Lucain devait borner son récit à l'histoire de la guerre civile entre César et Pompée ou à celle de son immédiat prolongement de 44 à 42 av. J.-C. C'est dans ces limites rigoureuses que se tient la prophétie de la matrone en délire au livre I (v. 678-694). L'épopée s'interrompt au Xe livre, à la fin de l'année 48, et les événements des deux années précédentes sont répartis d'une manière assez équilibrée entre les livres : les quatre premiers traitent des événements de l'année 49 ; les suivants, de cinq à dix, des événements de l'année 48. A ce rythme, la guerre d'Afrique, celle d'Espagne,

promise à Marcellus à Misène, D. C. XLVIII, 38, et qui suit son père dans sa fuite vers l'Orient, D. C. XLIX, 11), on peut difficilement douter, malgré Druman-Groebe (IV, 592), de la mort d'une Pompeia en 46. Un texte de Plutarque, *Caes.* 56, 3, relatif au triomphe de César en 45, semble témoigner, malgré son exagération, de la suppression par César de plusieurs enfants de Pompée et de leur descendance : ἀνδρὸς δὲ Ῥωμαίων κρατίστου τύχαις κεχρημένου (le Grand Pompée) παῖδας καὶ γένος ἄρδην ἀνῃρηκότα (Καίσαρα). Texte à rapprocher du passage, suspect il est vrai, des *Tusculanes* I, 35, 86 : *liberi defleti* (*deleti* in rasura), que suppriment les éditeurs modernes. Pour résoudre la divergence entre la tradition césarienne appuyée par Appien et celle de Florus et d'Orose, faut-il penser qu'il y a eu deux Pompeia? Mais Pompée n'a pas eu d'enfant ni d'Emilia, morte en couches, ni de Julie, dont l'enfant, une fille (D. C. XXXIX, 64) ou un fils (Vell. Pat., II, 47, 2), mourut peu après sa mère (Plut., *Pomp.* 53 ; *Caes.* 23). La mort des enfants de Pompeia obligerait à réviser le tableau généalogique dressé par Groag (*P. I. R.*^{2} *C*, en face p. 362) de la descendance commune de Pompée et de Sylla, dont provient Aemilia Lepida, « arrière-petite-fille de L. Sulla et de Cn. Pompée », selon Tacite, *Ann.* III, 22, et dont procède le tableau ci-dessus, p. 30.

1. Brèves allusions à la guerre de Modène, à Philippes, à la guerre de Pérouse. de Sicile et d'Actium au livre I, v. 41-43, et au livre VII, v. 871-872 ; avec une erreur curieuse sur la localisation de la bataille de Naulocque, déplacée du cap Pélore au cap Pachynum. La bataille de Philippes n'est évoquée qu'épisodiquement dans une apostrophe à Brutus (VII, 591). Au contraire, la mort de César est à plusieurs reprises annoncée : V, 207 ; VII, 451 et 596, et surtout 782-783 ; ailleurs encore : X, 339-342. Le rapprochement traditionnel de Pharsale et de Philippes, dont l'origine est dans les vers de Virgile (*Géorg.* I, 489-492), ne permet pas de tirer de la pièce du *Genethliacon* de Stace (*Silves* II, 7, v. 64-66) :

mox coepta generosior juventa
albos ossibus Italis Philippos
et Pharsalica bella detonabis,

la preuve que le plan primitif englobait le récit de Philippes. L'identification des deux champs de bataille est complète chez Manilius (I, 885-888). Les amours d'Antoine et de Cléopâtre (X, 70-71) sont naturellement mentionnées à propos de ceux de César et de Cléopâtre. D'où l'évocation de l'enjeu de la bataille de Leucade (X, 64-67), que les souvenirs d'Horace et de Properce suffisent à expliquer.

la mort de César et, en mettant les choses au mieux, les opérations militaires de Brutus et de Cassius contre Octave et Antoine en Macédoine auraient largement suffi à fournir la matière d'une douzaine de livres. Sans doute le titre de *Pharsalia*, qui provient d'un passage du livre neuf mal interprété, ne prouve rien sur les dimensions de l'ouvrage projeté et l'on peut même se demander si le récit de la bataille au livre VII était vraiment dans les projets de Lucain le centre géométrique de l'œuvre et le point culminant de l'intérêt. Mais, en restituant au poème conservé son titre exact de *De Bello Civili*, on n'en est pas moins, par ce que nous avons dit plus haut du jugement porté par Lucain sur Sextus Pompée, détourné de l'hypothèse qui consisterait à lui donner pour fin l'achèvement de la guerre de Sicile, où s'arrête le récit d'Appien. La date de 35 n'aurait pu servir de conclusion qu'à une épopée dont les Pompée auraient été les champions des convictions politiques de l'auteur.

D'autre part, le silence qu'observe Lucain, dans les pages où il évoque par anticipation les prolongements de la guerre civile, sur le personnage d'Octave et l'insignifiante mention d'Antoine (V, 478), qui aurait été avec Octave le protagoniste obligé des derniers actes du drame, nous invitent à penser que le poète ne songeait pas à poursuivre son œuvre jusqu'à Actium. Nous en sommes évidemment réduits à des vraisemblances, mais, quelle que soit la hâte avec laquelle Lucain a composé son poème, il est inimaginable qu'il n'en ait pas conçu d'avance les limites : tant le choix d'un terme préfix était fatalement lié à la portée qu'il entendait donner à son œuvre.

A dire vrai une étude approfondie des livres qui nous restent conduirait, croyons-nous, à justifier l'hypothèse d'une hésitation de l'auteur entre deux conceptions possibles de son épopée : l'une, qui lui aurait fait couvrir dans son extension normale toute la période des guerres civiles de 49 à 31, aurait développé le drame de la conscience de l'humanité, déchirée par la division du monde romain en deux partis et recouvrant par la « paix auguste » l'unité dans la concorde retrouvée : Auguste en eût été le héros obligé et le réalisateur du rêve stoïcien de l' Ὁμόνοια. C'est cette conception qui perce à travers le dialogue de Brutus et de Caton au livre II de la *Pharsale* : dialogue qui pose le problème abstrait de la participation du sage à la guerre civile[1] et qui s'éclaire par l'identifica-

1. La position de Caton consiste à adopter aux circonstances la condamnation formelle

tion stoïcienne, devenue monnaie courante sous les empereurs, entre l'*orbis Romanus* et le *genus humanum* [1], génératrice du parallèle entre les destinées du cosmos et celles de l'Empire romain [2].

L'autre, beaucoup plus politique et passionnée, devait développer le drame de la « Liberté » mourante aux prises avec les ambitieux également acharnés à sa perte. Le thème en était le conflit entre Pompée et César, où Lucain s'efforce, beaucoup mieux qu'on ne l'a dit, de tenir la balance égale entre un conquérant paralysé de scrupules et un dictateur sans vergogne [3]. La mort de César en formait le terme fatal en illustrant l'idée d'une sorte de justice immanente rétablissant l'équilibre rompu en faveur de l'injustice sur le champ de bataille de Pharsale [4]. Dans une perspective plus pessimiste, la mort de Brutus devait marquer les funérailles de la « Liberté » et la fin d'un ordre républicain, dont les tenants ne trouvaient leur récompense que dans la sérénité du séjour des Champs-Élysées.

L'action politique dans laquelle a été engagé Lucain dans les dernières années de sa vie a fait se dégrader la conception d'une épopée philosophique, qui mettait en jeu l'aspiration stoïcienne vers l'État mondial, en une épopée où les péripéties du drame masquent souvent et altèrent parfois la simplicité de la vision initiale. Le rebondissement de l'intérêt au lendemain de Pharsale, qui lui fait substituer à l'antagonisme des deux hommes l'opposition de César et de la « Liberté » (VII, 696), et l'indulgence tardive

que porte contre la guerre civile l'orthodoxe Favonius, le « Sancho » de Caton, comme l'appelait irrévérencieusement Mommsen, mieux vaudrait dire le héraut de Caton : « une guerre civile est pire qu'une tyrannie » (Plut., *Brut.* 12).

1. Pour l'équivalence entre l'expression *genus humanum* et *imperium romanum*, voir, en particulier, chez Tacite, dans l'*Agricola*, 2 : la gradation ; *vocem populi romani et libertatem senatus et conscientiam generis humani* et le texte fameux des *Annales* XV, 44, où les chrétiens sont accusés « de haine contre le genre humain », c'est-à-dire de séparatisme dans l'Empire. L'équivalence apparaît peut-être dès 43 av. J.-C. dans les *Philippiques* II, 21 : *dum genus humanum, dum nomen populi Romani exstabit*. La distinction des deux notions est néanmoins sentie dans le texte de Suétone, *Cal.* 13 : *sic imperium adeptus, populum romanum vel dicam hominus genus voti compotem fecit*. On notera le commentaire de l'octroi de la couronne civique à Auguste, « *ob cives servatos* » (*Res Gestae* 34, 2 = D. C. 53, 16), par Pline (*N. H.*, XVI, 8) : *civicam a genere humano accepit*.

2. La division du monde romain par la guerre civile est comparée à l'écroulement du cosmos I, 72 et suivants, et II, 289-292. La scène de fraternisation entre les Pompéiens et les Césariens à Ilerda est saluée par le poète comme le rétablissement de l'harmonie cosmique (IV, 190-192 : « Concorde ! salut du monde bouleversé, amour sacré de l'Univers ! »).

3. Sénèque (*Ep. ad Luc.* 94, 64) condamne en Pompée l'*insanus amor magnitudinis falsae* et dénonce dans ses pouvoirs exceptionnels des prétextes *ad continuandam potentiam*. Il n'est pas plus sévère pour César (94, 65).

4. Sén. le Rhét., *Contr.* X, *Praef.* 6 : *Sunt di immortales lenti quidem sed certi vindices generis humani et magna exempla in caput invenientium regerunt ac justissima patiendi vice quod quisque alieno excogitavit supplicio saepe expiat suo.*

accordée à Pompée après sa mort, qui lui fait reporter ses sympathies sur ses héritiers spirituels, Caton et Brutus, révèlent chez l'auteur une indécision, un trouble que les passions politiques de l'homme permettent d'expliquer.

Si l'on veut bien accepter les observations qui précèdent, on n'en sera que plus convaincu de la fragilité de l'hypothèse qui a porté certains commentateurs à voir dans les vers d'où est partie notre recherche l'ébauche d'un épisode dont l'esprit du poète aurait été gros et que sa fin tragique ne lui aurait pas permis de développer. Mais l'altération qu'a subie la donnée historique, telle que nous avons essayé de la restituer à travers Pline, nous oblige dès lors à donner une autre solution au problème posé au début de cette étude. Et d'abord à en modifier les termes. La question est désormais celle-ci : comment la révélation d'un mort qui ressuscite, au lieu de donner naissance à un récit sur le modèle de celui d'Er, fils d'Armenios, s'est-elle transformée en une vaticination directe du Grand Pompée parlant à son fils? Le public contemporain de l'événement était aussi friand que la cour néronienne des expériences de nécromancie [1]. Sans même évoquer la pratique dans le cercle de Nigidius Figulus de rites d'évocation des âmes des Enfers (pratique attestée par le texte de l'*in Vatinium* (VI, 14) et de l'*Invective* du Pseudo-Cicéron contre Salluste (5, 14), sans rappeler autrement que pour mémoire les témoignages littéraires de la curiosité mondaine pour les scènes de magie (Properce, IV, 7 ; Horace, *Épode* V), il suffira de mentionner le fait que, peu après la guerre de Sicile, Agrippa chassa d'Italie avec les astrologues les « magiciens » (D. C. 49, 43) [2]. Le décor de la Sicile — songeons aux « magiciennes » de Théocrite ! — se prêtait aussi bien que celui de la Thessalie à une scène de résurrection des morts par les sortilèges de la sorcellerie. On a l'impression, au contraire, que la « vaticination » de Pompée à son fils, dans le cadre où la conçoit Lucain, a eu lieu sous des formes plus classiques et déjà littérairement élaborées. On peut penser, en effet, à une « apparition » semblable à celle qui fit surgir l'image de César assassiné aux yeux de

1. Appius Claudius Pulcher, le correspondant de Cicéron, dont Lucain a fait le héros de la consultation delphique au livre V, évoquait les morts pour déchiffrer l'image menaçante de son avenir (*Tusc.* I, 16 et *de divinatione* I, 58, 132).

2. τοὺς ἀστρολόγους τούς τε γοήτας (γόης = *magus*). D'après saint Jérôme, *Chron. Olymp.* 183, 4, Nigidius Figulus est considéré comme un « *magus* ». « *Magus* » aussi Anaxilaos de Larissa, exilé en 26 av. J.-C. (saint Jérôme, *Chron. Olymp.* 188, 1). Sur une expulsion antérieure des *Chaldaei* d'Italie, cf. Val. Max. I, 3, 2. Allusion à la proscription des athées et des sorciers (γόης) dans le discours de Mécène à Auguste (D. C. 52, 36).

Cassius au cours de la bataille de Philippes (Val. Max. I, 5, 8). Ou encore à un « songe » comme celui qu'eut à la veille de la bataille un Thessalien que le divus Julius en personne chargea d'un message de victoire pour Octave (le fait est rapporté par Suétone, *Aug.* 96, et, d'une manière un peu différente, par Dion Cassius, 47, 41). Un avertissement du même genre donné en songe au médecin d'Octave par Minerve sauva la vie d'Octave à Philippes[1]. C'est à un songe, d'ailleurs, que pense le scholiaste *ad locum* (*Adn. super Luc.*, éd. Endt., p. 245, au vers 814), en se fondant peut-être sur l'usage qu'avait déjà fait Lucain du procédé au début du livre VII[2]. Il y aurait alors une analogie frappante entre l'avertissement donné par le Grand Pompée à Sextus et ceux qu'apporte à Scipion Émilien son aïeul l'Africain au livre VI du *de Republica* de Cicéron.

Mais, dans l'un et l'autre cas, la transformation des déclarations de Gabienus aux amis de Sextus Pompée en une révélation directe du père à son fils nous paraît difficilement explicable sans l'intermédiaire d'une œuvre littéraire, et la comparaison avec le procédé virgilien de la révélation d'Anchise à Énée aux Enfers (repris au livre XIII de ses *Punica* par Silius Italicus sous la forme des prophéties de Scipion à son fils l'Africain) nous inclinerait à croire que cet intermédiaire était une œuvre épique qui traitait de la guerre de Sicile. Le « songe » fait partie du matériel technique de l'épopée romaine depuis les *Annales* d'Ennius et « l'apparition » permettait de renouveler par une « Montée des Enfers » le procédé épique traditionnel de la « Descente aux Enfers ». Cet épisode prenait naturellement place avant la bataille décisive de Naulocque ; car le « songe » apporte un présage — heureux ou malheureux — avant les combats : tels les songes de Caecina apercevant l'image de Varus (Tac., *Ann.* I, 6) et de Germanicus (Tac., *Ann.* II, 14)[3].

Si l'on admet notre hypothèse, on n'aura guère l'embarras du choix pour la désignation de son auteur et l'on songera sans beau-

1. D. C. 47, 41 et 47, 46 ; Suét., *Aug.* 91 ; Vell. Pat. II, 70 et Val. Max. I, 7, 1. Ce songe était également mentionné dans les Commentaires d'Auguste *de vita sua* (d'après Appien, *B. C.* IV, 110).

2. Ce songe de Pompée, qui repose, lui aussi, sur un fondement historique, d'après les témoignages d'Appien (*B. C.* II, 69) et de Plutarque (*Pomp.* 68), a été étudié dans un article déjà ancien des *Mélanges Boissier*, p. 125. Rappelons que, selon les Stoïciens, le don de divination dans le sommeil ou dans la veille est le signe de la sollicitude de la Providence pour les grands hommes (Cic., *De nat. deor.* II, 66, 166).

3. Ils devaient être cités par Pline l'Ancien, dans son *Histoire des guerres de Germanie*, source du récit de Tacite (cf. *Ann.* I, 69).

coup de risques d'erreur au *Bellum Siculum* de Cornelius Severus, dont la mention par Sénèque dans la lettre 79 donne à penser que sa lecture était familière à son cercle et, par conséquent, à son neveu[1]. Cornelius Severus ne représente guère pour nous, il est vrai, qu'un nom dans le catalogue des poètes que parcourt Quintilien (X, 1, 89) : *versificator quam poeta melior*). Par la pièce que lui adresse Ovide de l'exil (*Pont.* IV, 2), par les allusions d'une autre lettre en vers (*Pont.* IV, 16, 9), nous voyons que son activité poétique s'exerçait dans le genre de l'épopée à sujets historiques, et le texte de la lettre de Sénèque (*Ép.* 79, 5) nous incite à reporter la composition du poème de Severus assez tard sous le règne d'Auguste, puisque le thème de l'éruption de l'Etna avait été déjà traité par Virgile et Ovide[2] avant d'être repris par lui.

Mais on voudrait aller plus loin dans l'analyse des raisons qui ont pu attirer Lucain et son groupe poétique vers Cornelius Severus. On voudrait pouvoir définir l'esprit dans lequel celui-ci a composé son *Bellum Siculum*, qui mettait aux prises, comme protagonistes obligés, Octave et Sextus Pompée, dont le souvenir devait être cher à de nombreux républicains, fils ou descendants de proscrits[3], que le fils de Pompée avait recueillis (Vell. Pat. II, 72, 5 ; D. C. 48, 17 ; App., *B. C.* IV, 25 et 36), et à de nombreux Antoniens, puisque le même Sextus leur avait offert refuge après la prise de Pérouse[4]. Républicains, Pompéiens et Antoniens re-

1. C'est cette allusion qui a fait attribuer sans preuves décisives par Scaliger à Cornelius Severus le poème de l'Etna, qu'on tend aujourd'hui à restituer à Lucilius (cf. l'article de J. H. Waszink, *De Aetnae carminis auctore*, dans *Mnemosyme*, 1949, p. 225). A défaut de Cornelius Severus, dont le fragment conservé sur la mort de Cicéron fait penser par son enflure rhétorique à une page de la *Pharsale*, on pourrait songer, à la rigueur, à L. Varius Rufus, sur qui Horace se déchargeait du soin de chanter les exploits d'Agrippa (*Ode* I, 6), mais il s'agit à cette date de ceux d'Actium surtout. Sénèque (*Ep. ad Luc.* 51, 1) conserve le souvenir d'une épithète attribuée à l'Etna dans des descriptions de la Sicile par Messala et Valgius Rufus.

2. Dans quelle œuvre? Dans sa *Gigantomachie* (qui nous est connue d'après les *Amours* II, 1, 11 sqq., et les *Tristes* II, 1, 333-334), où il aurait évoqué le souvenir des Géants ensevelis sous l'Etna (allusions dans Horace, *Ode* III, 4, 76, et dans le poème d'*Aetna*, v. 41-42)? Mais les allusions enveloppées à la guerre d'Actium contre Antoine, contenues dans l'*Ode* III, 4 (voir l'édition Villeneuve, note de la page 106) et le refus de Properce de traiter le thème de la *Gigantomachie* proposé par Mécène (II, 1, 39 sqq.) nous font penser qu'Ovide n'a emprunté à l'histoire des Géants qu'un revêtement mythique pour son essai malheureux d'épopée historique sur le thème des *Acta Caesaris* — essai nettement désigné aux vers 335-337 de l'élégie unique du livre II des *Tristes* (*et tamen ausus eram...*) et dans la pièce des *Amours* (II, 1, 11 : *ausus eram...*). Cette épopée, demeurée inachevée (*Tr.* II, 1, 337-338 : *sed detrectare videbar*, || *quodque nefas damno viribus esse tuis*), a dû comporter un épisode tiré de la guerre de Sicile. Ovide avait passé une année en Sicile (*Pont.* II, 10, 22-29).

3. En particulier le fils de Cicéron après Philippes (App., *B. C.* IV, 51).

4. Le plus illustre pour ses affinités « impériales » fut Tiberius Claudius Néro et sa femme

fluèrent ensuite vers Antoine après la mort de Sextus Pompée et le souvenir de la guerre de Sicile se trouva si intimement mêlé à celui d'Actium que Caligula, pour outrager la mémoire d'Auguste, associa les fêtes commémoratives de l'une et l'autre victoire d'Octave dans une commune proscription (Suét., *Cal.* 23, 2).

Le sujet était donc délicat et l'initiative de Severus heurtait le désir d'Auguste de laisser tomber le voile de l'oubli sur les crimes de sa jeunesse [1] et sur une période de sa vie marquée par bien des insuccès qui avaient fourni matière aux sarcasmes d'Antoine (Suét., *Aug.* 16). Pour définir les sentiments exacts du poète, on ne peut évidemment s'appuyer qu'avec précautions sur l'éloge déclamatoire de Cicéron contenu dans la page du *Bellum Siculum* que nous a conservée Sénèque le Père (*Suas.* VI, 26), toute brûlante de passion contre Antoine. Car ce fragment ne soulève rien moins que le problème de la réputation posthume de Cicéron et du maintien de l'interdit jeté initialement sur sa mémoire. Sans vouloir reprendre ici le problème en entier, bornons-nous à indiquer les seuls témoignages littéraires qui fassent mention de Cicéron sous le principat d'Auguste : il faut d'abord citer Asinius Pollion (dont les Histoires ont dû paraître vers 25-23 av. J.-C.), violemment ou perfidement hostile, et dont les éloges sont pleins de réticences, si l'on en juge par le texte conservé par Sénèque le Père (*Suas.* VI, 24) ; puis Tite-Live, dont le témoignage nuancé a été analysé avec justesse en dernier lieu par J. Carcopino (*Secrets..... Intr.*, p. 34-36). Si on laisse de côté les historiens, on en est réduit à examiner la portée de l'anecdote rapportée par Plutarque (*Cic.* 49, 2), qui jette une vive lumière sur l'appréciation portée par Auguste lui-même et sur la lecture de l'œuvre de Cicéron dans sa famille [2] ; à rappeler la « récitation » dans le cercle

Livie, qui passèrent d'ailleurs aussitôt dans le camp d'Antoine dans le Péloponèse (Suét., *Tib.* 5, 5 ; 6, 2, et D. C. 54, 7).

1. On invoque généralement à l'appui de cette assertion : 1° l'interruption de l'œuvre de Pollion, qui ne serait pas allé au delà de Philippes, par prudence (cf. son mot rapporté par Macrobe, *Sat.* II, 4, 21 : *et ego taceo : non est enim facile in eum scribere qui potest conscribere*), et suivant les avis d'Horace (*Odes* II, I, 6 sqq.) ; 2° l'abstention timide de Claude qui, élève de Tite-Live, aurait suspendu, sur les conseils d'Antonia et de Livie, son histoire pour l'époque du Triumvirat (Suét., *Cl.* 41, 2) ; mais l'épisode se passe dans l'adolescence de Claude — donc vers 10 ap. J.-C. — à un moment où Auguste sévit contre les libelles (Tac., *Ann.* I, 72), à la suite des excès de *libertas* de Cassius Severus (vers 8 ap. J.-C.). Notons, à l'opposé, la liberté avec laquelle Properce, dans une pièce adressée à Mécène, évoque les *civilia busta* de Philippes, ainsi que la ruine des foyers de son Étrurie natale (II, 1, v. 27 sqq.), l'allusion qu'il fait ailleurs à Gallus (II, 34, 91). Il est vrai que, selon Paratore (l'*elegia* III, 11, *e gli atteggiamenti politici di Properzio*), le poète serait un Républicain tardivement rallié à l'Empire.

2. Sur l'interprétation de l'effroi d'un des 2 jeunes princes C. ou L. Caesar, surpris par son

« républicain » de Messala par un poète cordouan, Sextilius Ena, devant Cornelius Severus et à la grande colère d'Asinius Pollion invité — donc avant la mort de celui-ci en 5 ap. J.-C. — d'un éloge emphatique du grand orateur, dont Sénèque le Père a extrait un vers :

deflendus Cicero est Latiaeque silentia linguae (*Suas.* VI, 27),

qui est, nous dit-il, la première ébauche du vers de Severus :

conticuit Latiae tristis facundia lingua (*Ibid.*) ;

à souligner, enfin, l'apparition du nom de Cicéron dans le catalogue des héros qu'a dressé Manilius — au plus tôt dans les dernières années du règne d'Auguste — où l'orateur figure en bonne place près d'Agrippa et des Julii :

.... *censu Tullius oris*
emeritus caelum.......... (*Astronomica* I, 795-796).

La mort de Cicéron fournissait également le thème de diverses Suasoires dans les écoles de rhétorique du temps d'Auguste[1] et l'on n'y ménage pas les fleurs — non plus que les critiques — à la victime des proscriptions, sans craindre, semble-t-il, d'offenser le Princeps. A vrai dire, les rhéteurs et les poètes, leurs élèves, comme Cornelius Severus, sont d'autant plus à l'aise pour glorifier Cicéron que la propagande officielle du régime rejette sur Antoine la responsabilité de l'assassinat de l'orateur et que le nom de Cicéron n'a plus d'importance politique, parce que l'orateur n'a pas eu d'autre postérité que le fils indigne, sévèrement jugé par Sénèque

grand-père en train de lire Cicéron, voir, en dernier lieu, J. Carcopino (*Secrets... Intr.*, p. 32), qui accepte l'explication que j'en avais donnée naguère à la suite de M. Olivier et qui date le fait entre 12 et 7 av. J.-C., époque bénie où Auguste tout-puissant peut jouer au « bon prince ».

1. Voir, chez Sénèque le père, les Suasoires VI et VII, où sont évoquées et stigmatisées les proscriptions comme un renouveau des atrocités de Sylla (VI, 3 = Vell. Pat. II, 66), ainsi que la Controverse VII, 2, qui met en scène Popilius Laenas, le « tueur » de Cicéron. M. P. Boyancé me fait remarquer combien les rhéteurs y donnent à l'orateur le beau rôle en face d'Antoine et cela du vivant même d'Auguste, pour qui, selon un « trait » d'Albucius Silus, Cicéron devait pourtant être un « remords » (VI, 9). En réalité, l'attitude d'Auguste à l'égard des opposants républicains fut très variable. Il y a au milieu du règne une époque où il accorde toute la liberté compatible avec le principe de la littérature dirigée. C'est à ce moment que doit se placer la lecture devant lui de l'ouvrage de Cremutius Cordus (Suét., *Tib.* 61), dont les éloges décernés à la mémoire des vaincus de Philippes ne choquèrent pas le Prince, qui taquinait aimablement Tite-Live pour ses sympathies « pompéiennes » (Tac., *Ann.* IV, 34). Mais il y eut un redoublement de sévérité à la fin du règne, dont Labeo, fils d'une victime de Philippes, Labienus, fils d'un Pompéien : *qui Pompeianos spiritus nondum in tanta pace posuisset* (Sén., *Contr.* X, *Praef.* 5) et Cassius Severus furent les principales victimes. Dans sa vieillesse inquiète, Auguste se faisait relire par Tibère sa « Réponse à Brutus sur Caton » (Suét., *Aug.* 85), qui doit être un ouvrage de jeunesse (en sens contraire pourtant, mais sans preuve décisive, L. Ross Taylor, *Party politics*, p. 180).

(*Suas.* VII, 13), dont Auguste fit un consul d'occasion « pour se faire pardonner d'avoir livré » le père (App., *B. C.* IV, 51). C'est ainsi que Velleius Paterculus, dont les attaches avec les milieux officiels sont bien connues, glisse dans une apologie d'Octave, « proscripteur malgré lui » (II, 66 ; cf. II, 86, 2), un éloge de l'éloquence de Cicéron qui ressemble de très près au panégyrique de Cornelius Severus. Mais cette apothéose de l'orateur ne tire pas à conséquence et n'indique pas nécessairement une approbation de l'homme politique et une réhabilitation du régime avec lequel, avant de mourir, il s'était identifié. Ajoutons enfin que la mémoire d'Antoine n'avait pas subi en fait les sanctions prises après Actium, selon le témoignage formel — et trop oublié — de Tacite dans les *Annales* (III, 18), où nous voyons Tibère justifier son refus d'effacer des Fastes le nom de Cn. Pison, meurtrier de Germanicus, par la survivance sur les Fastes des noms jadis proscrits de Marc Antoine et de Julus Antoine (cf. D. C. 51, 19, et Plut., *Cic.* 49).

On ne peut donc tirer de l'admiration de Severus pour Cicéron la preuve formelle de son zèle « pompéien ». Celui-ci ne lui aurait pas d'ailleurs attiré les foudres d'Auguste, beaucoup plus préoccupé d'associer à son régime les descendants des chefs républicains ou les partisans de l'ancienne République que de redonner par une maladroite censure une importance politique quelconque au nom de l'ancien adversaire de son père adoptif. Ainsi s'explique l'indulgence volontaire d'Auguste pour les éloges dont Pollion et Messala gratifiaient leurs anciens amis dans leurs œuvres historiques (Tac., *Ann.* IV, 34). Elle s'accorde bien avec l'hypocrite affectation des sentiments républicains, par laquelle Octave avait su, en 44-43, donner le change aux « Pompéiens [1] » — une comédie

1. Sur le « parti pompéien » en 43, on notera le « trait », admiré de Cassius Severus, du rhéteur Varius Geminus, cité par Sénèque (*Suas.* VI, 13) : « *et res publica suos triumviros habet* », où sont visés Brutus, Gassius et Sextus Pompée, caractérisés plus loin en ces termes : *Cassii violentiam aut Bruti superbiam aut Pompeii stultitiam* (VI, 14). Ce n'est pas, du reste, un vain mot et un front commun faillit se réaliser contre Octave entre les chefs républicains. Antoine, pour s'attacher Octave après Modène, lui aurait représenté le danger du redressement du « parti pompéien » (Vell. Pat. II, 65), dénomination qui enveloppe chez Velleius les armées de Brutus et Cassius, et la flotte de Sextus (II, 62), soutenus par le prestige de Cicéron, « brûlant de zèle pompéien » (II, 72 : *insito amore Pompeianarum partium*). D'où les plaintes d'Antoine contre la reconstitution du « parti pompéien » (dont Velleius dit « qu'il constituait presque tout le Sénat », II, 73, 2) dans sa lettre à Hirtius et Octave, commentée par Cicéron dans sa XIIIe Philippique. On notera une manifestation contemporaine de la foule romaine devant une statue de Pompée, sans doute sur son théâtre (*Phil.* I, 15, 36). C'est le « parti pompéien » que doit désigner Tite-Live, quand il parle, dans l'extrait du livre 120 consacré à l'éloge funèbre de Cicéron, de « *ruina partium pro quibus steterat* » (Sén., *Suas.* VI, 22). *Partes* finit par désigner sous l'Empire le « parti pompéien ». Cf. Sén., *ad Helv.* IX, 8 ; Tac., *Ann.* XVI, 7 (où on lit sur un buste de Cassius l'ins-

que les Républicains, revenus trop tard de leur erreur, lui reprochaient amèrement, si l'on en croit Tacite : « *simulatam Pompeianarum gratiam partium* » (*Ann.* I, 10). Auguste semble avoir eu surtout pour but de dissocier le groupe des Pompéiens et, en leur empruntant pour son régime les fictions de l'ancienne République [1], d'ensevelir le souvenir du Grand Pompée dans le linceul de la gloire militaire.

Le couronnement de cette politique d'une extraordinaire souplesse, c'est l'exploitation du souvenir de Pompée au bénéfice de la gloire des Césars, que révèle, aux obsèques d'Auguste (D. C. 56, 34), la présence d'une image du Grand Pompée et de panneaux qui représentaient les peuples annexés par lui à Rome, précédant ceux qui reproduisaient les conquêtes ultérieures de César et d'Auguste. Dans cette pompe funèbre, dont Jules César est exclu, parce que sa « divinité » le retranche du nombre des humains, Pompée est maintenu sur le plan de la gloire terrestre et il prend place dans la lignée des héros qui, depuis Romulus, ont fait la grandeur de Rome. Ainsi, aux yeux des Romains, la renommée de Pompée, bâtisseur d'Empire, devait éclipser celle du politique, défenseur de la cause républicaine. Désormais son souvenir est associé à la conquête du monde, témoin de ses exploits [2] — un

cription « *dux partium* »), et Suét., *Tib.* 57, 4, qui reproduit un sarcasme menaçant de Tibère à l'adresse de Pompeius Macer : *fore ut ex Pompeio Pompeianus fieret..... simul hominis nomen incessens veteremque partium fortunam.*

1. R. Syme (*Roman Revolution*, p. 316-317) a justement souligné l'abandon par Auguste de la mémoire de César, dont la défense avait été un des principes directeurs de sa politique à l'époque triumvirale et l'emprunt fait à Pompée de certaines formules de sa politique ou de sa propagande — un vrai chef-d'œuvre de machiavélisme ! — : « Le révolutionnaire s'assure par la ruse l'appui des Pompéiens, puis trahit froidement ses alliés en renversant la République et en proscrivant les Républicains. Mais, dans les années de sa maturité, l'homme d'État vole à la République ses héros et son vocabulaire. » Dans le même sens, les études de W. H. Alexander (*Trans. Roy. Soc. Can.* XXXV, 1941) sur les mots d'ordre donnés par Auguste à sa propagande au sujet de César montrent l'indifférence d'Auguste à l'égard de la mémoire de son père adoptif au point de vue politique, une fois qu'il a affermi son autorité — études utilisées par L. Ross. Taylor dans le chapitre final de l'ouvrage cité ci-dessus sur la destinée posthume de Caton. Après Auguste, les empereurs accepteront que la cause de Pompée soit appelée la « bonne cause » (Sén., *De prov.* III, 14, et Quint. XII, 1, 16).

2. Mentionnons pour mémoire la pièce 3 du *Catalepton* d'origine et d'interprétation délicates, où Rostagni (*Virgilio minore*, p. 62-72) croit reconnaître une pièce inspirée par Pompée. J'y note le vers 3 :

terrarum hic bello magnum concusserat orbem

qui, appliqué à Pompée, paraît un fidèle décalque d'une expression de l'*Epistula ad Caesarem* I de Salluste, qui vise également Pompée : *neque si pati potuisset, orbis terrarum bello concussus foret* (I, 2, 3). La pièce est datée de l'époque néronienne par E. Galletier (édition, p. 159), flavienne par J. Carcopino (*R. Ph.*, 1922, p. 174). Sur le thème de la chute de Pompée, voir Properce III, 11, 35, et Ovide, *Pont.* IV, 3, 41-44. La grandeur de Pompée est rabaissée sous la majesté de César, dans les *Fastes* II, 603-604.

thème familier aux écoles de rhétorique et que Lucain développe complaisamment dans la *Pharsale* (VIII, 797-799).

Déjà Cicéron saluait en lui « la lumière et l'honneur de l'Empire romain » (*Phil.* II, 22, 54, et V, 14, 39). De même Sénèque, quand il évoque sa mémoire, célèbre « l'honneur et le soutien de notre Empire » (*Ad Marciam* 20, 4). Quand il prête sa voix à l'indignation de Cremutius Cordus, protestant contre l'érection au théâtre de Pompée d'une statue de Séjan (Tac., *Ann.* III, 72), il dénonce (*Ad Marciam* 22, 5) l'injure faite au « monument du plus grand de nos chefs » (*maximi imperatoris*), orné des statues des quatorze nations représentées dans son triomphe sur l'Orient [1]. C'est « pour l'honneur de l'Empire romain » que Pline l'Ancien dénombre les *tituli* de ce triomphe (*N. H.* VII, 26, 95), et c'est la gloire militaire qui donne à Pompée le droit de figurer dans la liste des héros romains que développe Manilius (*Astr.* I, 793-794) :

Pompeiusque orbis domitor per trisque triumphos
Ante deum princeps..........

Mais on notera ici l'addition d'un titre qui n'est sans doute pas dépourvue d'intentions à la date où ces vers ont été écrits, date qui n'est guère éloignée de la mort d'Auguste. A la mention banale de la conquête de l'*Orbis* par Pompée, qui est bien attestée chez les contemporains (Ovide, *Pont.* IV, 3, 43 ; Vell. Pat. II, 40, 4, et II, 53, 3, et Manilius lui-même, IV, 52), ils ajoutent une indication plus précieuse : l'attribution du titre de *princeps* à Pompée, familière à Cicéron du vivant même de Pompée et dans les années 44-43, reprise plus tard par Sénèque (*Ad Marciam*, 20, 4 : *populi romani princeps*). Elle retient ici surtout l'attention par le fait qu'elle lui est commune avec un « Dieu ». De qui s'agit-il? De César? C'est l'hypothèse de van Wageningen. Nous croyons plutôt qu'il s'agit d'Auguste [2].

1. Pour les statues des quatorze nations représentées au triomphe, œuvre de Coponius, cf. Suét., *Nér.* 46, et Pline l'Ancien (*N. H.* XXXVI, 41) ; elles devaient orner, soit le théâtre, soit le *porticus Pompei* adjacent à la *scaena*. Pour le transfert par Auguste de la statue de Pompée de la Curia au théâtre de Pompée, cf. Suétone, *Aug.* 31, 9.

2. Dans son commentaire à Manilius, van Wageningen explique : *antequam Caesar princeps factus est*. On ne voit pas ce qui justifie la désignation de César comme *princeps*. Au contraire, pour Auguste « Dieu vivant » sur terre, on consultera le commentaire donné par J. Bayet, *R. É. L.*, 1939, p. 169 sqq., aux vers qui suivent immédiatement dans le poème. Mais notre interprétation des vers 793-794 s'appuie surtout sur la comparaison frappante avec le texte de l'invocation à Auguste qui ouvre le poème :

Hunc mihi tu, Caesar, patriae PRINCEPS paterque
qui regis augustis parentem legibus orbem
concessumque patri mundum DEUS ipse mereris. (*Astr.* I, 7-9.)

Si Manilius a écrit cette page avant 14 ap. J.-C., le texte révélerait donc la tendance sous Auguste à découvrir dans l'œuvre de Pompée l'ébauche de l'idéal de gouvernement que le Princeps a voulu réaliser ou dont il a voulu accréditer l'image dans l'opinion publique de son temps et pour la postérité. Si ces vers ont été écrits sous Tibère, ils portent témoignage de l'idéalisation de Pompée, qui a dû être autorisée, sinon inspirée par un « Prince », attentif à développer la version républicaine du Principat de son prédécesseur et soucieux de patronner l'interprétation républicaine du régime augustéen [1]. De cette interprétation nous trouvons le reflet chez l'historien officiel de ce temps, Velleius Paterculus (II, 89, 4). Pompée apparaît aussi chez lui sous les traits d'un *imperator* « civil » (II, 40, 3 ; cf. *civis in toga* II, 29, 3) et l'historien ne tarit pas d'éloges sur « cet homme si vénérable et si éminent » (II, 53, 3).

Quelle que soit la date adoptée pour le texte de Manilius, il est bien significatif en tout cas de la légende qui s'est créée, avec le recul du temps, autour de la politique de Pompée et que les deux premiers Césars ont laissé se développer, s'ils ne l'ont pas eux-mêmes alimentée [2]. Bien loin d'être interdit, le souvenir de Pompée fournit une caution républicaine à des Empereurs qui affectent d'avoir été promus au pouvoir malgré eux et qui, devenus « Princes », s'attachent à conserver les allures du « citoyen » :

Ut potius aequalem civem quam eminentem liceret agere principem

comme le dit Velleius Paterculus de Tibère (II, 124) [3]. Ce mythe

1. Sous Auguste, avant l'exil de Rhodes, Tibère habitait la maison de Pompée aux Carènes (Suét., *Tib.* 15, 1), qu'avait jadis achetée *sub hasta* Antoine en 47 av. J.-C. (Plut., *Ant.* 10, 1) et que lui réclamait Sextus Pompée à Misène en 39 (Plut., *Ant.* 32, 2 ; Florus II, 18. Cf. les plaintes de Cicéron à ce sujet, *Phil.* II, 26). Il est difficile de décider s'il faut attribuer à son influence ou à celle d'Auguste la promotion au consulat de 4 à 14 ap. J.-C. de nombreux « Pompéiens ».

2. Fait notable : Auguste demandait pour son petit-fils C. Caesar partant pour l'Arménie l'εὔνοια de Pompée (Plut., *Apoph. Aug.* 10, 207 E).

3. L'adjectif *civilis* fournit un substitut à l'absence d'un mot en latin signifiant « républicain ». Sur la *civilitas* d'Auguste, cf. Ovide, *Tr.* IV, 4, 13 ; Suét., *Aug.* 51, et les exemples cités 52-56. En 33-32, Octave reprochait à Antoine son manque de *civilitas* (Suét., *Aug.* 17, 1) et Properce, quand il veut dresser la figure d'Octave en face de celles de Cléopâtre et d'Antoine, écrit (III, 11, 55) :

non haec, Roma, fuit tanto tibi cive verenda
nec ducis assiduo lingua sepulta mero.

Pour la *civilitas* de Tibère, voir, en particulier, Suét., *Tib.* 11 ; Tacite, *Ann.* III, 76, à propos de son attitude à l'occasion de la mort de Junia, sœur de Brutus ; pour le « républicanisme » de Drusus, le texte des *Annales* II, 82 : *vera prorsus de Druso seniores locutos, displicere regnantibus CIVILIA filiorum ingenia neque ob aliud interceptos quam quia populum romanum aequo iure complecti, reddita LIBERTATE agitaverunt.* Traitant du projet prêté à Drusus de rétablir la « République », Tacite dit de même, *Ann.* I, 33 : *credebaturque si rerum potitus foret libertatem redditurus.* C'est par l'épithète de *civilis* que Suétone désigne

de Pompée « soldat-citoyen », qui innocente le personnage historique des ambitions « royales » que lui avait reprochées le stoïcien Favonius (Val. Max. VI, 2, 7) et qui écarte de sa mémoire le soupçon d'une dictature du type syllanien, on peut en saisir le reflet chez Lucain et ce dans l'éloge funèbre que prononce Caton (IX, 190 sqq. ; cf. II, 562, et VIII, 815), si différent par l'accent des appréciations sans indulgence que portent ailleurs sur Pompée Lucain (*Ph.* I, 125 et 129 sqq.) et Caton lui-même (*Ph.* II, 321). Cette apologie se retrouve jusque dans l'histoire d'Ammien Marcellin, qui, protestant contre les attaques et les soupçons injustes dont les faits et gestes de Pompée furent l'objet, salue en lui « l'homme qui n'eut pas son pareil pour le courage et l'amour de sa patrie, comme l'attestent des preuves éclatantes » (XVII, 11, 4) : dernière manifestation d'une légende qui doit beaucoup sans doute à l'œuvre de Tite-Live, qui a été acceptée ensuite par les stoïciens — Manilius, Sénèque et, dans une certaine mesure, Lucain — mais qui n'aurait jamais éveillé d'aussi lointains échos sans l'approbation des Empereurs[1].

Mais, si le « Pompéianisme » était admis ou même discrètement soutenu par Auguste[2], d'autant plus enclin à accepter des poètes la glorification du Magnus qu'elle servait sa politique antiégyptienne[3], il n'en était plus de même dans la période du règne de Néron où Lucain écrit son épopée : à preuve l'exil du jurisconsulte Cassius Longinus, coupable de garder dans son atrium l'image de son ancêtre, portant l'inscription « *dux partium* » (Tac., *Ann.*

les sympathies « républicaines » de Drusus (*Cl.* 1, 8). Pour la *civilitas* de Germanicus son fils, cf. Suét., *Cal.* 3, 5, et Tacite, *Ann.* I, 33 : *juveni civile ingenium.* Pline le Jeune (*Pan. Traj.* II, 7) juge le titre d'*optimus* donné à Trajan « civil et sénatorial ».

1. Pour un parallèle entre Trajan « *optimus princeps* » et Pompée, cf. Pline le Jeune, *Pan.* XXIX, 2 : *nec vero ille* (*Pompeius*) *civilius quam parens noster.*

2. On se rappelle l'épithète accordée par le Princeps à Tite-Live pour son éloge de Pompée (Tac., *Ann.* IV, 34). Taquinerie inoffensive ou approbation discrète de la part d'Auguste, le terme de « Pompéien » est senti par Tacite (*neque id amicitiae eorum offecit*) comme une qualification dangereuse de la part d'un empereur, dont le « républicanisme » ne lui fait pas illusion (noter que c'est Cremutius Cordus qui parle, dont le Stoïcisme a fait un martyr de la *Libertas*).

3. Évocation de la mort indigne de Pompée chez Properce III, 11 *passim* ; allusion chez Virgile (*Aen.* II, 556), au témoignage de Servius, quand le poète décrit le cadavre de Priam :

... tot quondam populus terris superbum
regnatorem Asiae. Jacet ingens litore truncus
avulsumque umeris caput et sine nomine corpus

ce qui donne quelque poids à l'interprétation « pompéienne » des vers du *Catalepton* III, 4 :

hic reges Asiae fregerat, hic populos
. . . .

et 8 :

... e patria pulsus in exilium.

XVI, 7). On s'expliquera donc sans peine la sympathie de Lucain pour Cornelius Severus, dont les trop rares fragments conservés ne nous ont pas permis de démontrer un « pompéianisme », que rend cependant très vraisemblable la fréquentation par lui du « cercle républicain » de Messala[1].

A défaut d'une inspiration politique, Lucain a pu apprendre chez son prédécesseur dans le genre de l'épopée historique les secrets d'une technique qui avait dû subir l'influence directe de Virgile. Notre poète devait utiliser le merveilleux de la mythologie, si l'on tient pour valable l'attribution à l'époque de Néron du poème de l'Etna, dont l'auteur, féru de théories scientifiques, regrette l'abus de la fable que ses prédécesseurs ont fait en traitant son sujet (*Aetna*, v. 29 sqq.). Or, la description du volcan, de ses manifestations et des curiosités géologiques des terres avoisinantes, à propos de l'éruption de 38 av. J.-C., devait être un thème obligé d'une épopée dont les péripéties transportaient le lecteur dans les Champs des Cyclopes[2], sur cette antique Trinacrie dont les légendes et les superstitions troublaient les esprits les plus sceptiques[3].

La perte irréparable des épopées du siècle d'Auguste en dehors de l'*Énéide* ne nous permet pas de mesurer exactement la dette de

1. Le cercle est plus « républicain » que Messala lui-même, dont Velleius Paterculus garantit l'attachement personnel à Auguste (II, 71), ne fût-ce que par reconnaissance pour le privilège d'avoir été exclu de la liste des proscrits (App., *B. C.* IV, 38), dont il avait d'abord refusé le bénéfice. Si Messala se vante d'avoir toujours suivi « la meilleure cause » (Plut., *Brut.* 53), s'il rend hommage à ses anciens chefs (Tac., *Ann.* IV, 34), il est un enrichi du régime (Tac., *Ann.* XI, 7, et IV, 34) et le titre de *pater patriae* qu'il propose au Sénat de donner à Auguste en 2 av. J.-C. (Suét., *Aug.* 58) a des origines romuléennes autant que des précédents républicains. Quant à son mariage avec Terentia, épouse divorcée de Cicéron (saint Jérôme, *Adv. Jov.* I, 48), il est suspect, tant la tradition antique accorde de maris à Terentia : Salluste, Messala et, d'après Dion Cassius (57, 1), le rhéteur Vibius Rufus. Il est vrai que Terentia est morte à 103 ans (Val. Max. III, 13, 6).

2. Localisés sur la côte est de la Sicile dans les *Géorgiques* (I, 471-472) et dans l'*Énéide* (III, 569 sqq.) ; cf. encore l'allusion du chant III, 678, aux « frères etnéens ». Ailleurs (*Aen.* VIII, 416), Virgile identifie la forge des Cyclopes avec l'île d'Hiera dans l'archipel des Égates, dont Agrippa avait fait pendant la guerre de Sicile la base d'opération de sa flotte (Appien, *B. C.* V, 105, et D. C. 49, 8). L'auteur du poème de l'*Etna* (v. 440) recommande la sûreté du mouillage qu'offrait cette île. Appien lui-même abandonne parfois le récit pour céder à la tentation des suggestions poétiques qu'éveillent les légendes locales quand il évoque à propos des combats le souvenir des Cyclopes (V. 117), celui du fleuve de Feu lié à l'épisode des frères de Catane (V. 114) et, sur la côte nord de la Sicile, le souvenir homérique des bœufs du Soleil (V. 116).

3. A preuve la fuite éperdue de Caligula, effrayé par les grondements et les fumées de l'Etna, après d'inutiles défis aux légendes locales (Suét., *Cal.* 51, 3). Les signes précurseurs de l'éruption, en particulier les flammes rouges s'échappant du cratère, étaient regardés traditionnellement comme des *monstra* et appelaient une *procuratio* (cf. Tite-Live, frag. 4 Weissenborn, *ex lib.* XIV) ; pour l'éruption qui précéda la mort de César, les *flammarum globi* furent considérés comme un *omen* de mauvais augure (cf. frag. 47 Weiss., *ex lib.* CXVI, cité par Servius, *ad Georg.* I, 471).

Lucain à l'égard de ses devanciers. Pour la même raison, il nous est difficile d'apprécier à sa juste valeur l'originalité de l'effort très conscient qu'il a accompli pour varier au maximum les manifestations poétiques de l'activité divinatoire, dont les avertissements jalonnent traditionnellement la marche des événements de l'épopée et en dégagent par avance la signification. Partant des formes classiques de révélation de l'avenir déjà utilisées par Virgile, comme les songes (songe de Pompée au livre III) ou les oracles (oracles de la Pythie au livre V, d'Hammon au livre IX), pour aboutir à la consultation si neuve de la nécromancienne au livre VI, en passant par la vaticination de l'haruspice Arruns et par l'inspection des astres de Nigidius Figulus, sans oublier la vision extatique de la matrone inspirée du livre I, Lucain a énuméré à peu près tous les modes de divination connus et enrichi singulièrement l'arsenal des procédés épiques[1]. Mais il ne faut compter la vaticination promise de Pompée dans les champs de Sicile qu'au nombre des multiples outils que son exubérance l'amène à exhiber avec la vanité un peu provocante du technicien sûr de son métier et de l'érudit bourré de lectures.

A cette conclusion ajoutons-en une autre qui touche à l'emploi du merveilleux dans les épopées contemporaines de l'*Énéide* ou postérieures à Virgile, dont les sujets étaient tirés de l'histoire récente[2]. La crédulité des foules, exaltée par les guerres, multipliait contre toute vraisemblance les signes de l'intervention divine et alimentait la source tarie de l'inspiration épique par l'apport d'un merveilleux jailli directement de l'imagination populaire. Celle-ci ourlait d'une frange fabuleuse la trame des événements. En recueillant des récits dans la bouche des acteurs du drame, les poètes étaient enclins à retenir les versions parahistoriques des événements qui se situent à la lisière du réel et du surnaturel. En dehors des catalogues de prodiges, les manifestations

1. Son attitude à l'égard des types divers de la mantique se caractérise par un éclectisme prudent, nuancé de scepticisme, pour les formes populaires de révélation, dont le crédit avait été diminué par l'abus des charlatans. Et le sage Caton, qui puise la certitude dans le témoignage de sa conscience, abandonne au vulgaire ignorant et irrésolu le recours aux oracles pour la révélation du *Fatum* (*Pharsale* IX, 581 sqq.).

2. Les *Annales Belli Gallici* de Furius Bibaculus, le *Bellum Sequanicum* de Varron d'Atax, à l'époque césarienne et, sous Auguste, le *Bellum Actiacum* de Rabirius, le *De morte Caesaris* de L. Varius Rufus ne nous sont connus que par des allusions. Furius (cf. Horace, *Sat.* I, 10, 36, et II, 5, 41), est le même sans doute que le poète satirique célèbre pour le mordant de ses attaques contre Jules César (Tac., *Ann.* IV, 34), auteur d'un recueil de « *dicta* » signalé par Macrobe (*Sat.* II, 1, 13). Malgré les efforts d'Auguste, secondés par ceux de Mécène, pour recruter des poètes officiels à la dévotion et à la solde du régime, l'épopée avant et après Virgile a pu s'ouvrir aux écrivains d'opposition.

prophétiques dessinaient « l'accompagnement » fabuleux du « thème » développé d'après les témoignages de l'histoire écrite. Elles reconstituaient une ambiance de légende où la faculté d'invention du poète pouvait reprendre ses droits. Cette curiosité de Lucain pour les à-côtés un peu mystérieux de l'histoire procède d'une tendance d'esprit assez proche de celle qui a fait préférer par notre Corneille, son admirateur, dans le choix de la matière de ses tragédies, les périodes obscures, où la puissance de son imagination créatrice peut brasser librement les données de fait sans craindre de heurter les opinions reçues. Ainsi ces épopées dont le texte est perdu ont pu emmagasiner des rumeurs, des « on dit » d'une authenticité suspecte, mais révélateurs dans leur fantaisie même de la psychologie des foules. La *Pharsale*, qui, seule, a survécu à la disparition de cette littérature, nous permet de suppléer partiellement à certaines lacunes de la vulgate et à la perte pour l'époque des guerres civiles des œuvres d'Asinius Pollion, de Tite-Live et de Sénèque le Rhéteur. Son texte, si dense, quand il est traité par des réactifs appropriés, et toutes les fois qu'il est possible de le confronter avec d'autres à l'aide de recoupements, fait ressortir à la lumière, comme un palimpseste, certains détails sous-jacents de caractère anecdotique. Négligeables pour l'intelligence des événements, ils n'en sont pas moins utiles à la recréation de l'atmosphère religieuse et du climat spirituel qui colore et imprègne la grande Histoire.

Pierre GRENADE.

PROPERCE AUX FÊTES DE QUARTIER

Au début de l'élégie II, 22, Properce rappelle à un ami, Démophoon, ce qui lui est arrivé hier (*Here mi* est une correction certaine de l'*Heremi* des manuscrits). Il a été amoureux en même temps de plusieurs femmes. Les vers qui suivent (3-4) me semblent faire difficulté et sont l'objet de cette étude :

Nulla meis frustra lustrantur compita plantis :
o nimis exitio nata theatra meo.

On semble y voir d'ordinaire allusion à deux scènes bien différentes. Les carrefours sont pour Properce et les théâtres, de leur côté, l'occasion de s'éprendre des femmes qu'il y rencontre. Voici, à titre d'exemple, les traductions de Paganelli et de Rat :

« Je ne puis pas mettre impunément les pieds sur une place publique ; quant à vous, théâtres, vous semblez faits pour ma perte.

« Je ne mets jamais en vain le pied sur une place, et les théâtres sont faits pour ma perte[1]. »

A cette interprétation me semblent s'opposer diverses objections. Dans la suite, il ne sera question que de théâtres, de *ludi scenici*. Le poète, tour à tour, laissera ses yeux se poser avec complaisance sur les actrices — on songe à cette Lycoris qui chantait les *Bucoliques* de Virgile — et sur les spectatrices : et partout ce

1. Barber et Butler, dans leur commentaire, ne disent rien de ces vers 3-4. Rothstein ne dit rien du vers 3 et, à propos du vers 4, parle de l'influence fâcheuse du théâtre sur les mœurs (*von dem verführerischen Einfluss des Theaters*) et renvoie à Ovide (*Rem.*, v. 751 et suiv.). Il croit que Properce, dans les vers suivants, ferait allusion à la « pantomime ancienne » avant l'innovation de Pylade. Comment entend-il le *aliquis* dans les vers :

siue aliquis molli diducit candida gestu
bracchia seu uarios incinit ore modos?

Barber et Butler entendent avec raison qu'il s'agit des actrices et, donc, voient dans *aliquis* un féminin. Cela est rendu certain, croyons-nous, par une imitation d'Ovide, dont ni Rothstein ni Barber et Butler ne semblent s'être avisés :

Illa placet gestu numerosaque bracchia ducit
et tenerum molli torquet ab arte latus (*Amours*, II, 4, 29).

Le thème de cette pièce d'Ovide est voisin de celui de Properce :

centum sunt causae cur ego semper amen (v. 10).

seront pour lui des blessures et des émois. Puis vient une sorte de profession de foi à son ami Démophoon et le poème, parti d'une scène réelle, suivra un cours sinueux, mais jamais ne reviendra à ces *compita*, ces carrefours, dont l'image furtive a précédé celle des théâtres. La scène — assistance à une représentation — a probablement suggéré à Ovide une de ses pièces les plus aimables, l'élégie III, 2 des *Amours*, où c'est au cirque que le poète s'intéresse à une belle voisine[1].

La suite des vers 3-4 est bien bizarre dans l'interprétation courante, même pour qui est familier avec les brusqueries de Properce. Au vers 4, l'*o* du début, l'absence de verbe exprimé donnent l'impression d'un vocatif ; mais comment faire l'analyse? Faut-il penser à une exclamation où un *estis* serait sous-entendu? Ce n'est pas une ellipse facile à admettre. Et puis pourquoi ce cri après le vers 3 et sans rapport apparent avec lui?

N'oublions pas, d'autre part, que le *here* du début situe en un jour bien précis ce qui s'est passé. On voit bien que le poète a pu faire le tour des *compita*, et un présent vif et animé, *lustrantur*, nous reporte à cette journée. Mais de quels théâtres a-t-il donc fait aussi le tour? Nous sommes à une époque où Rome n'en a encore qu'un seul, celui de Pompée : ni celui de Balbus ni celui de Marcellus ne sont encore debout[2]. Et puis est-il de pratique courante que des représentations aient lieu le même jour dans les divers théâtres? Il faut alors en revenir à une exclamation qui ne se rapporterait pas spécialement à une date limitée dans le temps, une exclamation de portée en quelque sorte générale. Cela va mal avec le contexte et la scène qui va être évoquée, surtout avec les vers 11-12, où les temps du passé brusquement employés à nouveau nous reportent bien à un moment précis, l'*here* du début, très évidemment :

Quae si forte aliquid uultu mihi dura NEGARAT,
frigida de tota fronte CADEBAT *aqua.*

Et puis, cette exclamation à valeur générale sur les théâtres, pourquoi serait-elle suggérée par les carrefours?

1. Comparer aussi une scène de jalousie que Corinne fait à Ovide au théâtre :

siue ego marmorei respexi summa theatri,
eligis e multis unde dolere uelis ;
candida seu tacito uidet me femina uultu
in uultu tacitas arguis esse notas (II, 7, 3-8).

2. E. Strong, *Rome antique*, p. 129.

Enfin, quatrième et dernier argument, les *compita* ne figurent pas d'ordinaire parmi les lieux où les jeunes gens comme Properce vont cherchant leurs aventures. Ce sont certains temples, certains portiques aussi, comme on le voit par l'*Art d'aimer* d'Ovide, qui sont les endroits où se tiennent les jeunes femmes aimées d'eux[1]. Les carrefours, centres de la vie populaire, ne devaient pas attirer particulièrement les élégants, ou il y fallait telle occasion exceptionnelle.

Les difficultés que présentent à nos yeux, dans l'interprétation courante, ces deux vers de Properce ne sont peut-être pas si malaisées à résoudre. Peut-être suffit-il de les lire d'une manière toute littérale pour voir s'évanouir comme par enchantement toutes nos perplexités. Il suffit d'admettre, selon nous, que les *compita* ne sont pas essentiellement distincts des *theatra*, que même ils s'y identifient, et de traduire par quelque chose comme ceci :

« Point de carrefours que mes pas visitent impunément : o théâtres surgis trop sûrement pour ma perte ! »

Cette lecture littérale est-elle possible? Oui, si nous songeons que sous le règne d'Auguste les *compita* ont été le centre d'une vie religieuse qui comportait notamment des *ludi*. On sait toute l'importance que l'empereur a donnée aux Lares des carrefours, comment il y a fait associer le culte de son génie, comment se sont réorganisés les collèges de petites gens chargés de l'assurer, ainsi que la célébration des *Ludi*[2]. Mais ce n'est point à la célébration ordinaire, annuelle, de ces *Ludi* que Properce doit penser. D'abord. la réorganisation du culte en question s'est échelonnée sur de nombreuses années ; elle a été liée par Auguste avec sa nouvelle division administrative de l'Urbs et, au moment où s'est publié le livre II des *Élégies* ce n'est pas chose faite. De plus, ces *Ludi compitales* ont-ils comporté des jeux scéniques? C'est ce qu'il n'est pas aisé de croire, si on remarque leur caractère tout populaire, si on remarque aussi que, célébrés à une date variant chaque année, comme des *feriae conceptiuae* qu'ils étaient, ils se plaçaient du moins à la fin de décembre ou au début de janvier, moment peu favorable, même sous le ciel de Rome, à des représentations en plein air.

Mais les carrefours n'ont-ils pas connu d'autres jeux que ceux-là?

1. *Ars am.*, I, v. 67 et suiv. ; III, v. 387 et suiv.

2. G. Wissowa, *Religion und Kultus der Römer*, 2e éd., 1912, p. 167 et suiv. Cf. A. Grenier, *Les religions étrusque et romaine* (*Mana*, t. III, 1948), p. 197.

Oui, et il y a lieu d'attirer l'attention des historiens, en particulier des historiens des *Lares compitales*, sur un texte de Suétone où il nous est dit qu'Auguste donna des jeux scéniques — nous précisons bien — des jeux scéniques dans les quartiers *uicatim*[1]. *Vicatim* et « aux carrefours » sont des expressions absolument équivalentes. Les *Ludi compitales* annuels incombent aux *magistri uicorum*[2] et Ovide, parlant des Lares qui y sont honorés, dit dans les *Fastes : ... uici numina trina colunt*[3]. En célébrant ces *ludi scenici*, où parurent des histrions des « deux langues », c'est-à-dire des *cantores graeci* à côté des *cantores latini*, Auguste suivait, du reste, un précédent déjà donné par César[4], lors de son triomphe après sa victoire en Espagne, c'est-à-dire en 45 après Munda.

Suétone ne précise pas les circonstances pour Auguste. Mais il est aisé de conjecturer que, pour l'un comme pour l'autre, il ne peut s'agir que de circonstances exceptionnelles, particulièrement solennelles. La première idée qui vient est qu'il s'agit de fêtes accompagnant le triomphe de 29, le quadruple triomphe après la fin de la campagne d'Actium, et nous croyons pouvoir montrer qu'il en est bien ainsi.

Ovide, dans le texte que nous rappelions tantôt, parle des Lares associés au Génie d'Auguste à propos du premier Mai et du culte des *Lares praestites*. L'autel et les petites statues qui leur avaient été vouées par Curius ont été ruinés par le temps. Là-dessus, le poète commente assez longuement ce nom même de *praestites* (du vers 123 au vers 142), puis il se demande pourquoi les statues ainsi détruites par les années étaient au nombre de deux. Et c'est alors qu'il écrit ceci :

Mille Lares Geniumque ducis qui tradidit illos
urbs habet, et uici numina trina colunt.
Quo feror? Augustus mensis mihi carminis huius
ius habet : interea Diua canenda Bona est... (V, 145-148).

Et le voilà qui passe à un autre culte, à un autre sujet.

Les vers cités sont à entendre d'après le contexte. Il n'a pas été répondu à la question posée : pourquoi y a-t-il *deux* Lares? Ou plutôt il y a été fait un commencement de réponse : à *bina* corres-

1. *Aug.*, 43.
2. Wissowa, *op. laud.*, p. 171. Cf. S. Accame, *Bulletino del Museo dell'Impero*, LXX, 1942, p. 19.
3. *Fastes*, V, 146.
4. Suétone, *César*, 39.

pondent de toute évidence le *mille* et le *trina*, suggérés par une sorte d'antithèse. Ovide questionnait : pourquoi deux? La ville en a maintenant mille grâce à Auguste *qui tradidit illos*, et ces Lares forment des groupes de trois, ils sont honorés dans les *uici*, associés au Genius du prince. Mais là-dessus le poète s'interrompt, se reprochant d'anticiper sur un sujet que doit traiter le livre, qui ne viendra jamais, sur le mois d'Août.

Quel sujet, quel sens faut-il donner à *carminis huius*? Frazer entend que c'est l'hommage rendu à Auguste[1]. Manifestement, ce n'est pas ce que suggère le texte, ou alors c'est à la condition d'entendre, non pas on ne sait quelles manifestations ou anticipations du culte impérial, mais très spécialement l'association des Lares au *Genius Augusti*. Suétone encore nous parle ailleurs d'un hommage particulier institué par Auguste en l'honneur des Lares : les orner de fleurs au printemps et en été[2]. Au printemps : cela suggère la fête du Premier Mai et une extension à tous les Lares du culte rendu traditionnellement aux *Lares praestites* (que nous voyons Ovide leur associer dans son poème). En été, cela suggère le mois augustéen par excellence, celui qui vit le quadruple triomphe de 29, celui qui porte le titre même d'*Augustus*[3].

Si Ovide se réserve de parler en août seulement du *Genius Augusti* « *qui tradidit illos* », c'est que l'association cultuelle s'est faite spécialement là, que la *traditio* dont il est question s'est opérée en août. Que faut-il entendre par ces mots? Suétone encore nous apprend qu'Auguste aimait à orner les carrefours, grâce à l'argent que le peuple lui donnait au 1er janvier, de statues, et il cite des statues d'Apollon, de Jupiter[4]. Mais ne s'agit-il pas d'abord et au premier chef des statues du culte même? C'est ce que signifie le texte d'Ovide et il ne peut signifier autre chose. Les historiens, qui nous présentent le culte comme né spontanément de la piété populaire, ont, me semble-t-il, laissé de côté, malgré sa précision, le *tradidit* ovidien.

Mais nous pouvons sortir des conjectures en ce qui concerne la date des jeux scéniques, sinon en ce qui concerne les groupes des Lares et du *Genius*, grâce à un texte explicite et capital, l'évoca-

1. Éd. des *Fastes*, 1929, t. IV, p. 16.
2. *Aug.*, 31, 4.
3. Telle est l'interprétation de Wissowa, art. *Lares* du *Roschers-Lexikon*, II, 2, col. 1880, 20 et suiv. Les *magistri uicorum* entrant en charge le 1er avril, il propose cette date pour l'hommage des fleurs.
4. *Aug.*, 57. Cf. les inscriptions mentionnées par Wissowa, p. 173, n. 1.

tion par Virgile du triomphe d'Auguste. On sait que cette page fameuse fait partie de la description du bouclier d'Énée. Or, que voit-on sur ce bouclier?

Dis Italis uotum immortale sacrabat,
maxima ter centum totam delubra per urbem,
laetitia ludisque uiae plausuque fremebant;
omnibus in templis matrum chorus, omnibus arae.
(*Énéide*, VIII, 715 sq.)

La joie, les jeux, les applaudissements, dont retentissaient les *rues*, ne sont pas des manifestations d'allégresse tout simplement. *Ludis* a une précision qui ne peut être éludée : dans les *uiae*, ici équivalent de *uici*, sont célébrés, très précisément, des jeux. C'est bien ainsi que l'entend le Commentaire de Servius : *hoc est, compitalicii ludi celebrati sunt*[1]. Et la *laetitia*, dont le nom allitère avec celui de *ludis* en une expression d'allure formulaire, c'est celle des jeux, comme dans cette prescription qui fait partie de la législation religieuse du *De legibus* de Cicéron :

Ludis publicis... popularem laetitiam in cantu et fidibus et tibiis moderanto (II, 9, 22).

Nous avons là la mention expresse de ces jeux indiqués par Suétone sans préciser de date, et où, si je ne m'abuse, Properce est allé cherchant ses conquêtes.

Je serai tenté aussi de voir dans le vers

maxima ter centum totam delubra per urbem

une allusion aux sanctuaires des carrefours. D'ordinaire, on les rapporte aux temples restaurés par Auguste. Mais, d'abord, il s'agit pour la plupart de simples restaurations et de restaurations qui se placent non pas immédiatement au moment du triomphe, mais dans les années qui suivent[2]. D'autre part, peut-on leur appliquer le *votum immortale*? C'est le Sénat qui en 28 a chargé Octave de cette restauration et nous ne voyons pas qu'elle soit la conséquence d'un *votum* analogue à ceux que nous connaissons bien et où un général voue, au temps de la guerre, un sanctuaire pour telle ou telle divinité. Virgile a-t-il usé sans précision de ce terme religieux au sens bien défini?

Par contre, s'il s'agit de la *traditio* mentionnée par Ovide, si le

1. Éd. Thilo, II, p. 304. Ce texte a échappé, semble-t-il, aux historiens.
2. *Res gestae*, 20, 4, éd. J. Gagé, p. 113-114.

vers s'applique aux chapelles des Lares, il y a un accord remarquable avec les mots

ter centum totam... per urbem.

Il s'agit bien de fondations nouvelles, réparties, en effet, à travers toute la ville et dont le sens est en liaison avec les *ludi* des *uiae* évoqués par le vers suivant. Enfin, le nombre de *ter centum*, qui est exagéré, s'il s'agit des sanctuaires restaurés plus tard, se rapproche de la façon la plus intéressante du nombre des sanctuaires de *uici*, puisque d'après Pline (*Hist. nat.*, III, 66) il était de 265 ! Une seule difficulté nous arrête : le terme de *maxima* appliqué par Virgile aux trois cents *delubra*, et nous empêche de conclure avec décision.

Ce n'est pas la seule fois, dans le livre II, que Properce fait ainsi allusion à l'actualité. La pièce 33 est tout entière consacrée à la dédicace, en 28, un an après le triomphe, du temple d'Apollon Palatin. Nous savons que le livre II des *Élégies* a été publié à une date postérieure à la mort de Gallus, soit à la fin de 26, année qui vit cette mort, soit au début de 25. Une allusion dans ce livre II à un événement de 29 tendrait à avancer quelque peu la publication du livre I, que le dernier éditeur, M. Enk, fixe « à la fin de 29 ou au début de 28[1] ». Mais la raison donnée par lui n'est pas des plus décisives. C'est que la formule de l'Élégie I, 22, 5 :

cum Romana suos egit discordia ciues

suppose rétablie la concorde entre Romains, donc achevée la guerre contre Antoine. Cela, comme le dit M. Enk lui-même, recommande les années 30 *ou* 29, non pas spécialement cette année-ci plutôt que cette année-là. Notre interprétation de la pièce 23 permet donc de délimiter de plus près la chronologie de Properce et de proposer pour le livre I « au plus tard le début de 29 ». Notre élégie se place en un moment où le poète est momentanément éloigné de Cynthie et se flatte de n'être fidèle à aucune femme. Elle est antérieure aux élégies 2 et 3 qui font allusion à ce moment de liberté, moment qui, s'il fallait en croire le vers 2, 2, 3, n'aurait duré qu'un mois[2] ! Ce qui, si nous voulions prendre à la lettre ce « mois », permettrait de dater les pièces 2 et 3 de fin septembre ou fin octobre 29.

Pierre BOYANCÉ.

1. *Sex. Propertii elegiarum liber I...*, t. I, Leyde, 1946, p. 17.
2. *Vix unum potes, infelix, requiescere mensem.*

L' « ADVENTUS » DE MARC-AURÈLE
SUR L'ARC DE CONSTANTIN

La date.

Le panneau de l'*Adventus* de Marc-Aurèle sur l'attique de l'Arc de Constantin (Reinach, *R. R.* I., p. 245 ; photo Anderson, nº 2539) a été — comme d'ailleurs tous les reliefs de l'Arc — l'objet d'une copieuse littérature. Les commentateurs se sont partagés en cherchant à situer chronologiquement cette scène de retour victorieux à Rome : 176 (?), l'année où Marc-Aurèle revient d'Orient après avoir parcouru les provinces un instant troublées par la révolte d'Avidius Cassius[1] ; 173-174 (?), période au cours de laquelle aurait eu lieu, au dire de certains historiens, un bref retour triomphal de l'empereur dans la capitale entre deux campagnes contre les Germains[2]. Cette deuxième hypothèse, jadis très en faveur, est en général rejetée aujourd'hui.

Elle ne manque pas cependant d'une certaine force : ayant contre elle l'affirmation formulée par les textes[3], elle peut toutefois se prévaloir de l'apparent témoignage de la numismatique. Des frappes de 173-174 à la légende ADVENTUS AUG offrent, en effet, devant un complexe monumental analogue à celui du panneau de l'Arc, le retour de Marc-Aurèle : l'empereur à pied est suivi par la Victoire qui le couronne, un signifer ouvre la marche, on aperçoit

1. J. Dobias, in *Rev. Num.*, 1932. surtout p. 155 et fig. 5 ; M. Wegner, in *A. Anz.*, t. 53, 1938, col. 155 s. L'Orange et V. Gerkan, *Der spätantike Bildschmück des Konstantinsbogens*, p. 184 s., et bibliogr. à nº 3, tav. 47 a. G. Hamberg, *Studies in Roman Imperial Art*, Copenhague, 1945, p. 80, pl. 10 ; F. Magi, *I rilievi flavi del palazzo della Cancelleria*, Rome, 1945, p. 98 ss.

2. Ainsi A. Monaci, in *Bull. Com.*, 28, 1900, p. 75 ss. ; St. Jones, in *Papers of the Br. School at Rome*, 3, 1906, p. 259 ss., pl. XXIV, et encore Sydenham, in *Roman Imp. Coinage*, III, p. 207 ; H. Kähler, *Röm. Mitt.*, 54, 1939, p. 256 ss.

3. Cass. Dio, 71, 39, et aussi Vita M. Ant., 22, 8 : *quare frequenter amici suaserunt ut a bellis discederet et Romam ueniret, sed ille contempsit ac perstitit nec prius recessit quam omnia bella finiret.* Cf. Galen, XIV, 650, d'après qui Marc-Aurèle était resté sur le Danube plus longtemps qu'il ne le prévoyait.

au second plan un vexillum[1]. La parenté des deux scènes a paru si évidente à certains érudits que, repoussant les textes, ils ont prétendu faire coïncider chronologiquement les revers monétaires et le relief, admettant par conséquent un effectif retour à Rome de l'empereur vers la fin de 173 ou le début de 174[2]. Mais l'insistante affirmation de Dion Cassius semble bien devoir l'emporter, et les frappes monétaires n'apparaîtraient plus ainsi que comme des anticipations sans lendemain. Avec des arguments divers, Dobias, Wegner, Hamberg, Magi soutiennent ce point de vue, et dans le même sens, Zwikker ne trouve pas à insérer un séjour de Marc-Aurèle à Rome en 173-174 dans le déroulement des campagnes germaniques[3]. Il est inutile de revenir sur les arguments fournis[4].

Deux indices, toutefois, ne semblent pas avoir été ou aperçus ou suffisamment dégagés. Et d'abord le parallélisme qui existe entre les vicissitudes de l'*Adventus* impérial sur les monnaies et dans la réalité et celles qui s'attachent au titre de *Germanicus*. Ce titre, on le sait[5], fait une brève apparition sur des séries monétaires en 173[6], puis disparaît[7], pour revenir dans la première moitié de 175. Il est clair que cette épithète triomphale, célébrant en 173 la victoire des armes romaines[8], impliquait par voie de conséquence et à brève échéance le retour à Rome de l'empereur victorieux, retour que les frappes monétaires annonçaient de leur côté d'abord avec insistance, puis avec plus d'hésitation à mesure qu'il tardait davantage. Le rebondissement de la guerre rendait momentanément inopportun le titre triomphal, en même temps qu'il suspendait le retour de l'empereur.

Durant cette période, l'absence de libéralités impériales fournit un second indice, qui, pour négatif qu'il soit, ne doit pas être négligé[9]. On connaît la *magnanimitas* de Marc-Aurèle, qui l'em-

1. Gnecchi, *I medaglioni Romani*, II, p. 27, n°s 2 et 3, tav. 59, 5 ; Wegner, *op. cit.*, col. 181, abb. 10 c ; ou Magi, *op. cit.*, p. 100, fig. 68, etc.
2. Mai-juin 174, précise Sydenham, *Rom. Imp. Coinage*, III, p. 207.
3. W. Zwikker, *Studien zur Markussäule*, Amsterdam, 1941, I, p. 203 ss.
4. Cf. aussi C. H. Dodd, in *Num. Chronicle*, 1913, p. 280 s.
5. Zwikker, *op. cit.* Cf. Index et p. 139 ss., 146 ss.
6. Mattingly-Sydenham, *op. cit.*, III, p. 235, n° 284, et p. 297-298, n° 1058 à 1062.
7. Cependant encore en 174, un médaillon de Commode, déjà frappé en 173 : COMMODUS CAES CERM ANTONINUS AUG CERM FIL, Gnecchi, II, p. 44, n°s 1 et 2, tav. 7 et 8.
8. Cf. les monnaies à la légende GERMANIA SUBACTA, Mattingly-Sydenham, *op. cit.*, III, p. 297, n° 1045, et encore au début de 174, p. 300, n° 1094.
9. Les revers de 172 au type de la *Liberalitas* sont encore, comme ceux de 169 et de 170, le souvenir de la cinquième libéralité de Marc-Aurèle. D. Van Berchem, *Les distributions de blé et d'argent à la plèbe romaine sous l'Empire*, p. 136.

pêchait de jamais lésiner sur le nombre ou le montant de ses congiaires, sur la luxueuse ordonnance des spectacles qu'il offrait aux Romains[1]. Il est invraisemblable qu'en 173-174 un retour triomphal à Rome du nouveau Germanique n'ait pas été le prétexte d'une de ces libéralités dont le peuple était avide et que Marc-Aurèle accordait volontiers.

De l'ensemble des études précédentes et des quelques remarques qui viennent d'être présentées, la date de 176 paraît donc assurée pour notre panneau de l'Arc de Constantin[2].

Les personnages.

Le cadre monumental où se déroule la scène est, semble-t-il, le complexe que constituent le temple de Fortuna Redux et la Porta triumphalis[3].

En ce qui concerne les six acteurs, l'accord se fait sans risques d'erreur sur quatre d'entre eux : l'empereur, la Victoire, Mars, Rome (et non Virtus)[4]. La présence de Rome s'impose, en effet, pour recevoir Marc-Aurèle à son retour. Virtus, au contraire, accompagnerait l'empereur, comme elle le fait dans les scènes de *profectio* ou à la Chasse ; elle ne l'accueillerait pas.

Les deux dernières figures sont d'interprétation plus délicate. Aux côtés de Rome, et accueillant, elle aussi, l'empereur, la figure de droite tient un caducée et une *cornucopiae*. Les critiques hésitent essentiellement entre *Fortuna Redux* et *Felicitas*[5]. Cette dernière interprétation paraît s'imposer. L'association *Roma-Felicitas*, *Roma Felix* constitue iconographiquement une formule heureuse et expressive, et, d'autre part, la Félicité est liée très logiquement à l'*Adventus* d'un empereur, comme elle est liée aux victoires remportées, aux périls surmontés. La présence de *Felicitas* se justifie d'ailleurs, et d'une façon toute particulière, sur un relief de 176.

1. Ainsi le congiaire double de 200 deniers offert en 177 ; V. Berchem, *op. cit.*, p. 156, et Cass. Dio, 71, 32.

2. On ne saurait exclure naturellement un bref retour « incognito » de Marc-Aurèle dans sa capitale en 173-174 ; mais c'est précisément un retour « officiel » qui serait postulé par les monnaies et le panneau de l'Arc. Or, le retour officiel est singulièrement difficile à admettre à cette date.

3. Ainsi Magi, *op. cit.*, p. 99 et p. 136, n. 2.

4. Par exemple, Hamberg, *op. cit.*, p. 80 ss. et 177 et p. 58 ; on comparera avec la Dea Roma sur les reliefs flaviens. Magi, *op. cit.*, p. 76 (le casque est particulièrement significatif avec la figure du Sphinx qui le somme).

5. Monaci proposait Hygie, à cause de la santé débile de l'Empereur ; on a pu penser à *Fides*. Wegner, *art. cité*, col. 130, n. 1.

On sait que le retour de Marc-Aurèle effectué par la voie maritime a été marqué par une violente tempête « *reverlens ad Italiam nauigio tempestatem grauissimam passus est*[1] » ; incident dont l'heureuse issue est exaltée par une riche série monétaire à la légende FELICITATI AUG en 176 et 177 : un vaisseau y est représenté avec des rameurs ; Neptune, debout sur la poupe, semble avec son pied éloigner le navire d'un écueil[2]. Parfois aussi, avec ou sans la légende FELICITAS, la déesse est représentée tenant ses attributs habituels : caducée et sceptre ou caducée et *cornucopiae*.

La dernière figure féminine est plus énigmatique. Deux détails, cependant, attirent l'attention : le voile, qui constitue l'unique attribut de la divinité et qui permet de penser à *Pudicitia*, à *Pietas* ou à *Aeternitas ;* c'est aussi la place qu'elle occupe dans le groupe des trois divinités que l'empereur ramène avec lui : Mars, elle-même et la Victoire. Il est difficile, à notre avis, de faire le départ entre *Pietas* et *Aeternitas*[3]. L'une et l'autre abstractions occuperaient légitimement une place dans cette scène d'*Adventus ;* le lien est classique qui unit Rome et l'Éternité, Éternité elle-même appuyée sur le dieu romain de la guerre et sur la Victoire ; mais *Pietas*, à son tour, a des rapports étroits avec la Victoire et la Félicité, qu'elle fonde et qu'elle légitime[4]. Les émissions monétaires aux alentours de 176 ne permettent pas davantage une discrimination ; les monnaies de consécration de Faustine offrent une riche série au type de l'*Aeternitas*, et *Pietas*, rarement représentée sur les revers de Marc-Aurèle, figure précisément avec une certaine insistance à cette date, où elle rappelle les soins pieux dont l'empereur entoure la mémoire de son épouse disparue[5].

Pietas ou *Aeternitas*, il semble bien, en définitive, que nous soyons ramenés à Faustine. Sans constituer positivement un portrait — qui ne serait ici qu'une amère dérision — cette figure, empreinte d'une sérénité grave et comme douloureuse, offre un aspect plus humain que les autres entités conventionnelles et symboliques du panneau. Cette discrète allusion à une présence sym-

1. *Vita M. Ant.*, 27, 1.

2. Mattingly-Sydenham, *op. cit.*, III, p. 307 s., n[os] 1192 ss. Également FELICITATI CAES pour Commode, qui avait partagé les périls de son père.

3. Hamberg se prononce nettement en faveur de l'Éternité, *op. cit.*, p. 81. Cf. Charlesworth, in *Harvard Theological Review*, XXIX, 1936, p. 107, 122 ss. ; cf. P. L. Strack, *Untersuchungen zur römischen Reichsprägung*, II, p. 100, n. 183.

4. Ainsi sur la numismatique de Commode la formule fameuse : PIO IMPERATORI OMNIA FELICIA.

5. Mattingly-Sydenham, *op. cit.*, III, p. 242, n° 380 ; p. 308, n° 1212 ; p. 309, n° 1223.

bolique de la *diva Faustina* procède du même état d'esprit que le décret du Sénat de 176, aux termes duquel des statues d'argent de Marc-Aurèle et de Faustine, ainsi qu'un autel devaient être placés dans le temple de Vénus de la Vélia[1]; elle s'accorde plus encore avec le détail d'étiquette et de culte monarchique, établi par Marc-Aurèle, qui faisait disposer au théâtre, sur une chaise curule, une statue d'or de Faustine à la place même où elle se tenait de son vivant[2]. On ne saurait oublier non plus que sur les séries posthumes de l'impératrice figurent, dans la titulature, normalement le titre de *Pia* et fréquemment celui de *Mater Castrorum.*

Conféré à Faustine en 174 ou 175 à l'occasion de la seconde campagne victorieuse contre les Quades, ce titre de *Mater Castrorum*, d'interprétation difficile, est en tout cas très révélateur de la monarchie militaire que constitue la dynastie des Antonins ; il est révélateur aussi de la place prise par les impératrices dans le domaine politico-religieux ; marche du temps, influence grandissante des cultes matriarcaux importés d'Orient ; dans le cas de la seconde Faustine, l'explication est sans doute plus simple : Antonin n'avait jamais voulu laisser oublier, et Marc-Aurèle n'avait jamais oublié, que l'Empire avait été la dot de l'*Augusta*[3]. A un moment où la santé de Marc-Aurèle paraît sérieusement ébranlée, et devant la jeunesse de Commode, l'empereur semble avoir saisi l'occasion d'une campagne victorieuse[4] pour établir, vis-à-vis de l'armée dépositaire du pouvoir, une sorte de régence « morale » de l'impératrice. — Sur les monnaies, les scènes qui accompagnent la

1. Cass. Dio, 71, 31 ; cf. *Notizie d. Scavi*, 1920, p. 59 ss.
2. Cass. Dio, 71, 31.
3. *Vita M. Ant.*, 19, 9 ; cf. aussi, à propos du médaillon, Gnecchi, tav. 55, 5, où Faustine couronne Antonin et non Marc-Aurèle ; les justes remarques de Strack, *op. cit.*, III, p. 123. Faustine apparaît sur la numismatique d'Antonin, moins comme la femme du César, que comme la fille de l'*Augustus*, et c'est la race des *Aurelii* qu'elle perpétue, non celle des *Annii*. Le fait est confirmé par l'onomastique des enfants impériaux ; il faut attendre, en effet, la mort d'Antonin pour voir un fils de Marc-Aurèle recevoir le gentilice d'*Annius* (Annius Verus en 162).

La titulature des princes de la maison impériale nous administre également la preuve de la supériorité du sang sur l'adoption : jusqu'en 161, Marc-Aurèle restera sur les frappes monétaires AURELIUS CAESAR AUG PII F ; Faustine, au contraire, est l'*Augusta* : FAUSTINA AUGUSTA ou FAUSTINA AUGUSTA AUG PII FIL, avec une série de variantes (cf. les émissions de Faustine reconnues par Strack dès 148, *op. cit.*, p. 246 ss.). Il semble bien, en définitive, que la fameuse théorie de l'adoption du meilleur n'ait été qu'un pis aller pour les Antonins ; la loi du sang, l'appel de la dynastie ont joué à la première occasion : ainsi pour Faustine la jeune, ainsi pour Commode.

4. La septième salutation impériale de Marc-Aurèle et le titre de *Mater Castrorum* sont liés par Dion Cassius.

nouvelle titulature nous ramènent à l'Éternité, à la Piété et naturellement aussi à la présence glorieuse des armes romaines : impératrice assise avec le globe surmonté d'un phénix et rangée d'étendards [1] ; ou encore Faustine voilée sacrifiant, avec toujours la présence des étendards. On note au passage que la mystérieuse inconnue sur le panneau de l'Arc est visiblement associée à Mars et à la Victoire [2].

Il semble bien ainsi que la figure voilée — dont les attributs sont suffisamment vagues pour être à la fois ceux de *Pietas* et d'*Aeternitas* — constitue une allusion à Faustine ; il semble aussi que le sculpteur du panneau de l'Arc ait voulu délicatement suggérer que, faute de ramener à ses côtés la vivante impératrice, Marc-Aurèle ramenait à tout le moins avec lui le souvenir de la *Diva Faustina Pia Mater Castrorum.*

Jacques AYMARD.

1. Mattingly-Sydenham, *op. cit.*, III, p. 274, n° 75 L ; p. 350, n° 1711.
2. Mattingly-Sydenham, *op. cit.*, III, p. 346, n° 1659 s.

FLAVIEN NICOMAQUE ET LEPTIS MAGNA[1]

L'épigraphie latine doit beaucoup aux belles fouilles italiennes de Tripolitaine[2], et, toutefois, bien des textes restent encore inédits[3] : c'est, semble-t-il, le cas d'une inscription de Lepcis (Leptis Magna) découverte au *Forum novum Severianum*[4] par le regretté Giacomo Guidi. En attendant la publication très prochaine de ce monument dans le Recueil qui va bientôt paraître[5], je suis heureux de présenter une brève étude de ce texte, avec la permission libérale de MM. Ward Perkins, Directeur de la *British School at Rome*, et Giacomo Caputo, Surintendant aux Monuments et Fouilles à Tripoli[6].

Les deux faces opposées de cette base[7] portent chacune une inscription honorifique dont la plus ancienne seule a été publiée par M. Salvatore Aurigemma en 1940[8] : il s'agit de la dédicace (B) d'une seconde statue de Flavius Archontius Nilus, *v(ir) p(erfectissimus), comes et praeses prov(inciae) Trip(olitanae)* vers 355-360 après J.-C.[9] ; d'après une inscription « parallèle », mais antérieure (A), une première image de ce *patronus optimus* de la cité se dressait déjà sur le *Forum vetus*[10], où les Lepcitains l'avaient

1. Voir, par exemple, *Africa Italiana*, VII et VIII, 1940 ; cf. *Année épigraphique*, 1948.

2. Les publications n'ont pu toujours suivre le rythme si actif des travaux et le bonheur — mérité — des découvertes.

3. « ... nella zona che rimane di fronte all'abside » (c'est-à-dire vers le milieu du côté Nord-Est de la place), S. Aurigemma, dans *Africa italiana*, VII, 1940, p. 135.

4. Sans doute en 1928 ; cf. R. Bartoccini, *Il Foro imperiale di Lepcis (Leptis Magna), scavi 1927-28*, dans *Africa italiana*, II, 1928, p. 30-49.

5. *Inscriptions of Roman Tripolitania* (« publication now in preparation by the British School at Rome »).

6. Je prie ces deux savants de vouloir bien agréer tous mes remerciements pour les facilités qui m'ont été faites et l'accueil que j'ai eu grâce à leur obligeance, au cours d'un récent voyage en Tripolitaine (octobre 1949). Cf. *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr.*, séance du 6 janvier 1950 (à paraître).

7. Dimensions : 1m13 (de hauteur) × 0m80 × 0m75.

8. *Due iscrizioni tripolitane*, dans *Afr. ital.*, VII, 1940, p. 135-140 (photo fig. 1) ; cf. *Ann. épigr.*, 1948, 6a.

9. *C. I. L.*, VIII, 11031 ; Cagnat et Merlin, *Inscriptions latines d'Afrique*, 11. La date du gouvernement de Nilus est due à M. Merlin, *Bull. de la Soc. des Ant. de France*, 1911, p. 294-295.

10. R. Bartoccini, dans *Rivista di arch. cristiana*, VII, 1931, p. 39-40 ; cf. *Ann. épigr.*,

jointe à celle de la Colonie[1] — cette Colonie dont les remparts remis en état par Nilus[2] allaient bientôt arrêter un *raid* audacieux des Austuriens, non plus sur le territoire, mais contre la ville même de Lepcis[3].

Toutefois, vingt ans n'avaient pas passé que la seconde statue d'Archontius Nilus

in Severiano
foro ad sempiternam posteritatis me
moriam constitu(ta)[4]

était remplacée par celle d'un nouveau protecteur et patron de la ville — *praestantissimus* lui-même[5] — non plus gouverneur de Tripolitaine, mais « vicaire » des préfets du prétoire *per Africanas provincias* : peut-être la statue du premier bienfaiteur, changeant ou non de tête, fit-elle simplement un demi-tour sur elle-même ; en tout cas, le socle recevait sur la face opposée, restée jusqu'alors libre, un nouveau *titulus* que voici[6] :

FLAVIANII V · C ·
NICOMACHO FLAVIANO AGENTIS
TVNC VICEM PRAEFECTORVM PRAE
TORIO PER AFRICANAS PROVINCIAS
PVBESCENTE ROMANI NOMINIS GLO
RIA ET VIGENTE FORTVNA
DOMINORVM PRINCIPVMQ NOSTRORVM
VALENTIS GRATIANI ET VALENTINIANI
PERPETVORVM SEMPER AVGGG ET VBIQ
VINCENTIVM LEPCIMAGNENSIS
FIDELIS ET INNOCENS ORDO CVM PO
PVLO PRAESTANTISSIMO PATRONO
VOTIS OMNIBVS CONLOCAVIT

Ligne 1 : *Flavianii*. Le *cognomen Flavianus* (l. 2) détaché, au génitif, en tête de l'inscription, est un exemple de ce que Mlle Hélène Wuilleumier, dans son mémoire fondamental, considérait comme un faux *si-*

1934, 173 — lecture à rectifier à présent d'après (B), S. Aurigemma, *art. laud.*, p. 138-142 (photo fig. 2) ; cf. *Ann. épigr.*, 1948, 6^{b}, avec, l. 14, une restitution de M. Merlin d'après (B), l. 13-14.

1. Inscription (A), l. 14-16. Lepcis est *colonia* depuis Trajan. Voir à présent *Ann. épigr.*, 1948, 2.

2. Inscription (A), l. 5 = inscription (B), l. 4-5, *instauratori moenium publicorum*.

3. Ammien Marcellin, XXVIII, 6, 13-14. Voir *infra*, p. 84, n. 8.

4. Inscription (B), l. 15-17.

5. L. 12 ; cf. inscription (A), l. 10 = inscription (B), l. 9 ; cf. l. 14-15.

6. Le champ épigraphique mesure 0^{m}63 × 0^{m}57 ; la première ligne est en dehors du champ. Hauteur des lettres : 0^{m}03-0^{m}04.

gnum[1] (de fait, on appelait couramment notre personnage *Flavianus* tout court). Nous trouvons ici (mais non dans le texte proprement dit) la terminaison en *-ius* qui caractérise la plupart des *signa :* c'est ainsi que, dans les deux inscriptions citées de Flavius Archontius NILVS, le faux *signum* détaché en tête, au-dessus du champ épigraphique, figure au génitif sous la forme NILII[2].

Ligne 1 : *v*(*iri*) *c*(*larissimi*). Depuis Constance II, les « vicaires » sont « clarissimes », et non plus « perfectissimes ». Mais il existe depuis 372 des *spectabiles* et des *illustres* qui sont au-dessus des simples *clarissimi.* D'ailleurs, l'importance des vicaires semble s'accroître sous Gratien[3].

Ligne 2 : *agentis*, lire *agenti.* Le génitif, qui fait solécisme dans un texte par ailleurs correct, et même soigné, s'explique peut-être par l'influence du cas où se trouve le faux *signum* de la ligne 1.

Ligne 7 : *principumq*(*ue*).

Ligne 8 : *Valentiniani.* Il s'agit de Valentinien II, proclamé Auguste le 22 novembre 375, cinq jours après la mort de son père Valentinien I.

Ligne 9 : *ubiq*(*ue*).

Ligne 13 : *votis omnibus.* Le décret de la curie comblait tous les vœux de l'*ordo* et du *populus ;* je n'irais pas jusqu'à entendre *uno consensu ;* mais le mot *votum* s'achemine vers le sens de *suffrage* qu'il a couramment au Moyen-Age (cf. le français : *vote*)[4].

Ligne 14 : *conlocavit*, entendre *statuam*[5].

Le bénéficiaire de cette inscription honorifique est un personnage considérable du IVe siècle — Camille Jullian va jusqu'à dire « le plus noble et le plus riche sénateur de l'Empire[6] » : Virius Nicomachus Flavianus[7]. « Grand ambitieux, de caractère difficile » (A. Piganiol)[8] ; « piétiste païen fort combatif » parmi les « zélotes du passé » (P. de Labriolle)[9] ; « pilier du paganisme » (R.-J. Palanque)[10] ; l'un des hommes les plus représentatifs de son

1. Hélène Wuilleumier, *Étude historique sur l'emploi et la signification des « signa »*, dans *Mém. Acad. Inscr. (savants étrangers)*, XIII, 2, 1933, p. 572-573. Ces faux *signa* « réapparaissent à la suite des autres *cognomina* ».

2. Cf. *Ann. épigr.*, 1948, 38 (de Lepcis), ROMVLII (*Laenatius Romulus*).

3. A. Piganiol, *L'Empire chrétien (325-395)*, 1947, p. 205, n. 30.

4. Du Cange, *Gloss med et inf. latinitatis*, *s. v. votum.*

5. Cf. *Thesaurus linguae Latinae*, *s. v. colloco*, col. 1639.

6. *Histoire de la Gaule*, VII, p. 315. Cette appréciation se rapporte à (393-)394 ap. J.-C.

7. O. Seeck, édition de Symmaque, dans *Mon. Germ. histor.*, *auct. antiquis.*, VI, 1 (1883), p. CXII-CXIX ; le même dans *Realenc.* de Pauly-Wissowa, VI (1909), *s. v. Flavianus* 14. Cf. aujourd'hui A. Piganiol, *op. laud.*, *passim*, et l'étude d'Herbert Bloch citée *infra*, p. 82, n. 5.

8. *Op. laud.*, p. 239.

9. *La réaction païenne*, 1934, p. 348-353.

10. *Saint Ambroise et l'Empire romain*, p. 10 ; cf. p. 221, 283-286.

milieu [1] : Symmaque est son cousin [2] ; Prétextat, son ami, grands seigneurs romains qui, par tradition de famille, par goût du passé, par formation d'esprit, par patriotisme même refusèrent opiniâtrement le Christianisme [3]. « Flavien est pontife... et fait autorité en matière de liturgie ; il traduit Apollonius de Tyane et écrit un livre sur les dogmes des philosophes. » C'est un érudit ès sciences virgiliennes [4], un savant [5], un historien [6] « qui dédie à Théodose des *Annales* » dont s'est servi Ammien Marcellin [7]. Au second jour de leur entretien, les interlocuteurs des *Saturnales* se réunissent dans son palais [8].

La carrière publique de Flavien permet de dater plus précisément notre inscription : « ce grand noble païen » fut nommé vicaire d'Afrique en 376 [9] : âgé d'environ quarante-deux ans [10], il avait été déjà *quaestor*, *praetor* et « consulaire » de Sicile [11]. Sa nomination au vicariat, assez tardive, est à mettre en rapport, semble-t-il, avec la désignation du père de Symmaque comme consul pour 377, ou peut-être déjà avec l'envoi d'Hespérius, fils d'Ausone, comme *proconsul* en Afrique (fin 375) [12]. Gratien, alors sous l'influence de son précepteur Ausone, « chrétien (comme on sait) fort tiède », se rapprochait — ou allait se rapprocher — du Sénat [13], où le parti païen avait encore tant d'importance. Fallait-il attendre de cette politique un peu moins de discorde entre Romains? Beaucoup, sans nul doute, l'espéraient.

La dynastie semblait sûre de son avenir : Valens était encore

1. Sur ce milieu, voir à présent, l'ouvrage capital de A. Alföldi, *Die Kontorniaten...*, Budapest, 1943 — auquel il ne manque, hélas ! qu'un *index* (mais qui devrait être aussi gros que le livre) ; cf. A. Piganiol, *La propagande romaine à Rome sous le Bas-Empire*, dans *Journal des Savants*, 1945, p. 19-28.

2. Un fils de Flavien épouse la fille de Symmaque en 393, et le fils de Symmaque épousa une petite-fille de Flavien ; cf. H. Delbrück, *Die Konsulardiptychen*, 1929, pl. 54.

3. Symmaque alla jusqu'à le combattre par les armes.

4. Macrobe, *Saturnales*, I, 24, et VI, 11 : Flavien admire chez Virgile *scientiam juris auguralis*.

5. Rufin, *Hist. eccl.*, II, 33, *eruditus admodum vir*.

6. *C. I. L.*, VI, 1782 (Dessau, 2947), l. 7, *historico disertissimo*.

7. O. Seeck, dans *Hermes*, XLI, 1906, p. 536.

8. Les douze premiers chapitres du livre III des *Saturnales* contiennent le discours de Flavien (le début manque).

9. A. Piganiol, *L'Empire chrétien*, p. 204-205.

10. Au moment de sa mort, en 394, Flavien était âgé d'environ soixante ans, *Carmen adversus Flavianum anonymum* (par ex., *Hermes*, IV, 1870, p. 354), v. 67.

11. *C. I. L.*, VI, 1782 et 1783 (Dessau, 2947 et 2948), *consularis*, semble-t-il, en 364-365 ; cf., pour la date, Symmaque, *Lettres*, II, 44.

12. Hespérius a été nommé proconsul d'Afrique avant le 10 mars 376.

13. Maximin, bourreau du Sénat, fut cassé, puis exécuté, au printemps 376.

dans la force de l'âge ; son neveu Gratien sortait de l'adolescence ; Valentinien II grandissait [1].

Un calme trompeur régnait aux frontières ; après avoir ravagé la Pannonie en 374, les Sarmates avaient été vaincus par Théodose, le futur Empereur ; les Quades s'étaient soumis (automne 375). La barrière pannonienne, un instant rompue, se renforçait. Le rebelle Firmus, qui avait ébranlé l'Afrique pendant presque deux ans, s'était pendu (hiver 374-375) ; derrière les forteresses rhénanes d'un « Empereur de frontières [2] », l'Occident allait goûter quelques années heureuses [3]. *Aurea tempora*, dira une inscription [4] qui semble faire écho à notre dédicace. Mais le styliste de Lepcis avait fait un effort plus heureux pour rendre quelque lustre aux grands mots usés : non seulement il se félicite de la belle vigueur de la Fortune des Seigneurs et Princes, Augustes perpétuels et victorieux [2] « sur tous les fronts » — ce qui est assez banal — mais il trouve une expression pour célébrer « ce rajeunissement de la gloire du Nom romain », ou pour mieux dire cette nouvelle *puberté* de l'Empire, à laquelle il croit assister (l. 5-6) [5].

Ubique, *semper*, la gloire, la Fortune, la Victoire... Les Huns, cependant, franchissaient la Volga — vers 375 —, le Dniestr, le Pruth : « la pression de l'Asie », transmise à travers les masses germaniques, écrasait les Barbares contre la frontière ; à l'automne de 376, toute une partie du peuple goth passe en Thrace ; un peu plus tard, les Alamans tentent leur chance en Alsace, sans succès pour cette fois. Mais, le 9 août 378, l'empereur Valens, vaincu à Antioche, disparaît dans le désastre : c'était le premier des coups qui « assassinaient » la civilisation.

Quant au vicaire Flavien, s'il est encore en place le 17 octobre 377, il a reçu un successeur avant le 1er juin 378 [6]. L'avenir lui réservait, entre ses disgrâces, une brillante carrière et un très grand rôle dans les derniers mois qui précédèrent une mort tragique.

Il fut questeur du palais de Constantinople, vers 382, puis pré-

1. Valens a quarante-neuf ans environ ; Gratien, dix-huit ; Valentinien II, cinq.
2. Valentinien ; cf. C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, VII, chap. 6.
3. A. Piganiol, *L'Empire chrétien*, p. 222 et n. 144.
4. *C. I. L.*, VIII, 18328 (Dessau, 5520), de Lambèse (entre 379 et 383).
5. Noter *vincentium*, au lieu de l'ordinaire *victorum ; Romanum nomen*, réminiscence probable de Cicéron et de Tite-Live, au lieu de *Romani* (cf. GLORIA ROMANORVM sur le *géant* des médaillons romains, une pièce d'or de Valens, Gnecchi, *Med. rom.*, I, pl. 17). Quant au *pubescente*, il eût rendu jaloux Florus, qui écrit, moins fortement, dans son avant-propos, *s. f. ... senectus imperii* (sous Trajan !), *quasi reddita juventute, revirescit*.
6. *Code Théodos.*, XVI, 6, 2 (voir *infra*, p. 84, n. 5), et I, 15, 9.

fet du prétoire en Italie, sinon en 383[1], du moins en 390-392. Théodose, en froid avec saint Ambroise après le massacre de Thessalonique, fit appel « au plus éminent des païens de Rome[2] ». Flavien est encore (ou peut-être à nouveau)[3] préfet du prétoire en 393-394. Il s'est alors rallié au « tyran » Eugène, créature du païen Arbogast. Il est consul ordinaire et *unique* pour l'Occident en 394. C'est qu'il a apporté (fin 392) à l' « usurpateur » que finira par combattre Théodose le renfort de la haute aristocratie de la Ville. Il a pris la direction de cette « réaction païenne » — et en même temps *antiquisante* — dont le rétablissement de l'autel de la Victoire, au printemps 393, fut l'un des premiers signes.

Une inscription d'Ostie, publiée en 1939 par M. G. Becatti[4], puis, en entier (en 1945), par M. H. Bloch[5], illustre d'un bel exemple cette restauration du paganisme connue jusqu'ici par des textes chrétiens[6] : le temple ostien d'Hercule *Invictus*, qui semble remonter à l'époque syllanienne[7] et dont on ne soupçonnait même pas l'existence avant les nouvelles fouilles[8], fut restauré en 393-394 : ... *Nu-*

1. Voir l'étude capitale à tous égards de J.-R. Palanque, *Essai sur la préfecture du prétoire du Bas-Empire*, 1933, p. 68-69 et 76-78 (cf., du même auteur, *Saint Ambroise*, p. 221). Selon M. Palanque, Flavien n'a pu être préfet du prétoire en 383 (*aliter* O. Seeck) ; ses deux préfectures sont de 390-392 et 393-394, séparées par la préfecture d'Apodémius (septembre 392-avril 393, *en Italie*). A s'en tenir au témoignage sûr de l'épigraphie, les deux inscriptions que cite M. Palanque (n. 172) pourraient s'interpréter différemment, semble-t-il. L'un de ces textes (A) a été gravé en 394, du vivant d'Eugène et de Flavien *consul praefectus praetorio iterum* (*C. I. L.*, VI, 1782 ; Dessau, 2947) ; l'autre inscription (B) est de 431 : elle omet le consulat et compte *aussi* deux préfectures (*C. I. L.*, VI, 1783 ; Dessau, 2948). Les deux préfectures que mentionne (A) peuvent bien être celles de 390-392 (conférée par Théodose) et de 393-394 (conférée par le *tyran* Eugène). Mais on s'explique mal alors que (B) fasse encore état *de ces deux* préfectures : la plus récente, au même titre que le consulat, aurait dû être passée sous silence dans un texte qui omet à dessein les dignités données par Eugène. Il faut donc que Flavien ait été préfet du prétoire une première fois avant 390 (quand?). L'inscription (A) ne mentionne, en revanche, que deux préfectures, au lieu des trois qu'on attendait : sans doute parce que, selon la doctrine officielle d'Eugène, la préfecture de 390 se continuait sans interruption en 394, soit que la nomination d'Apodémius ait été fictive, soit que Flavien ait fait une sorte de *jonction* fictive des deux dernières préfectures que distingue M. Palanque. On sait qu'Eugène a reconnu Théodose jusqu'à la fin : il n'a nommé pour 394 qu'un seul consul, Flavien ; il se donnait l'air de respecter un choix de Théodose en maintenant (ou en rétablissant) Flavien dans la préfecture du prétoire qu'il avait obtenue *iterum* en 390.

2. A. Piganiol, *op. laud.*, p. 258.

3. Selon qu'Apodémius, désigné par Théodose, a pu effectivement remplacer Flavien comme préfet du prétoire d'Italie, ou non ; voir A. Piganiol, *op. laud.*, p. 265, n. 102.

4. G. Becatti, *Il culto di Ercole ad Ostia ed un nuovo rilievo votivo*, dans *Bull. Comm. arch. di Roma*, 1939, p. 37-60.

5. Herbert Bloch, *A new document of the last pagan revival in the West*, dans *Harvard Theological Review*, XXXVIII, 1945, p. 199-241.

6. Rufin, Sozomène, Théodoret-Paulin, *Vita S. Ambrosii* ; et le *Carmen adv. Flavianum* (cf. A. Piganiol, *op. laud.*, p. 266, n. 105).

7. G. Calza, *Ostia (nuovi scavi)*, 1947, p. 8.

8. Fouilles de l'été 1938.

merius Projectus [v. c., pra]ef(ectus) ann(onae), cellam Hercu[lis restituit] [1]. Or, le *praefectus annonae* est le subordonné immédiat du préfet de la Ville, et le préfet de la Ville est justement alors l'un des fils de Flavien Nicomaque le puissant préfet du prétoire [2]. Un curieux relief nous apprend, en outre, que l'Hercule d'Ostie, comme celui de Tibur, était un dieu oraculaire [3] : peut-être cet oracle, avec l'haruspicine, avec les *Livres Sibyllins* — et cette prédiction [4] sur laquelle M. Jean Hubaux [5] attirait récemment encore l'attention — a-t-il garanti à Flavien cette victoire d'Eugène et cette défaite de Théodose dont il avait la certitude, lorsqu'il partit en guerre [6], la menace à la bouche contre le clergé d'Ambroise et la basilique même de Milan [7]? Dressées dans les Alpes, des idoles colossales de Jupiter menaçaient l'envahisseur de l'Italie [8]. Mais c'est l'autre dieu de la Tétrarchie [9] persécutrice, c'est Hercule justement que notre historien fit mettre sur des enseignes et marcher contre la Croix [10].

A la clémence du vainqueur [11], celui qu'on a appelé le dernier des Romains [12] préféra la mort de Caton d'Utique [13] : il disparut dans la suprême bataille du paganisme (sur le *Fluvius Frigidus*, 5-6 septembre 394).

1. Cf. *Ann. épigr.*, 1948, 127 (cf. *Ibid.*, 126), et déjà 1941, 66.

2. Sur Flavien le Jeune, voir à présent *Ann. épigr.*, 1934, 147 ; c'est le réviseur des livres VI-VIII de Tite-Live, sur la « version symmachienne » (son neveu, semble-t-il, avait révisé les livres III-V). J. Bayet, *Tite-Live*, I (dans *C. U. F.*), p. XCII-C.

3. G. Becatti, *art. laud.*, pêche miraculeuse et scène de *sortes*, *[s]ort(es) H(erculis)*.

4. Saint Augustin, *De civ. Dei*, XVIII, 53 (et 54).

5. *Les grands mythes de Rome*, 1945, p. 145-150. L'auteur pense que cet oracle, qui est bien dans la manière de Julien, remonte au règne de l' « Apostat ». Toutefois, le compte d'années n'y est pas. Les sorcelleries de l'apôtre Pierre assuraient, dit le texte, au Christianisme 365 ans de vie [une année d'années], après quoi viendrait sa mort. Saint Augustin fixe le point de départ de cette durée au 15 mai (Pentecôte) de l'année de la Passion — *duobus Geminis consulibus* : 29 après J.-C. O. Seeck, éd. de Symmaque, p. CXVIII, n. 590, a déjà remarqué qu'on arrive ainsi à 394. Flavien a-t-il, comme Julien, consulté les Livres Sibyllins? L'allusion du *Carm. adv. Flav.*, v. 1, paraît bien vague... Cf. aussi J. Hubeaux, *L'enfant d'un an*, dans *Hommages à J. Bidez et à Fr. Cumont*, p. 143-158.

6. Rufin, *Hist. Eccl.*, II, 33 ; Sozomène, *Hist. Eccl.*, VII, 22.

7. Paulin, *Vita S. Ambros.*, 31 : les prêtres seront enrôlés et la basilique utilisée comme écurie (ou cantonnement, *stabulum*).

8. Saint Augustin, *De civ. Dei*, V, 26, 1.

9. C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, VII, p. 316, n. 4 ; J.-R. Palanque, *Saint Ambroise*, p. 285 ; H. Bloch, *A new document...*, p. 236.

10. Théodoret, *Hist. Eccl.*, V, 24, 4 (cf. 17).

11. *C. I. L.*, VI, 1783 (Dessau, 2948), l. 16 ; cf. Rufin., *Hist. Eccl.*, II, 33.

12. E. Stein, *Geschichte des spätrömischen Reiches*, I, p. 334.

13. Le rapprochement est déjà dans C. Jullian, *op. laud.*, p. 317.

*
* *

L'activité de Flavien Nicomaque en Afrique, en 376-377[1], nous est connue par deux affaires judiciaires : la première concerne des criminels (peut-être accusés d'intelligences avec Firmus)[2], en faveur desquels les Donatistes intercédèrent auprès du *vicarius*[3]. Saint Augustin, une trentaine d'années plus tard, rappelait discrètement à Émeritus cette compromettante collusion des hérétiques avec le futur chef de la réaction païenne, qui se conduisit alors « en homme de leur parti[4] » : c'était déjà combattre l'Église. Il est probable que cette complaisance valut au vicaire l'animadversion de l'Empereur : une constitution du 17 octobre 377 rappelant la législation contre les hérétiques avait sans doute pour destinataire notre Flavien[5]. Resta-t-il longtemps encore en place[6]?

L'autre affaire se rattache à ce « scandale de Romanus » qui eut en Tripolitaine un si grand retentissement « et fit verser des larmes à la Justice elle-même[7] ». Et ici notre inscription, gravée par la curie de Leptis, apporte, me semble-t-il, une intéressante confirmation et un utile complément au récit très détaillé d'Ammien Marcellin — notre seule source[8].

Lepcis, victime des *razzias* des Austuriens, d'abord vers la fin de 363 (Amm. Marc., XXVIII, 6, 4)[9], puis, à partir de 365[10], en-

1. A.-C. Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, II, p. 202-206 et 248-252.
2. Cf. Pallu de Lessert, II, p. 255, n. 1.
3. Saint Augustin, *Lettre* 87, 8 (*P. L.* de Migne, XXXIII, col. 300).
4. Si l'on traduit exactement, avec P. de Labriolle, *partis vestrae homini*, il n'y a plus de raison de faire de ce *Flavianus* un Donatiste et de douter de son identité avec Flavien.
5. *Code Théod.*, XVI, 6, 2, *ad Flavianum, vicarium Africae* (cf. *partim, Code Just.*, I, 6, 1, *ad Florianum, vicarium Asiae*). O. Seeck, dans *Realenc.*, VI, col. 2507, paraît avoir prouvé contre Mommsen qu'il s'agit bien de Flavien Nicomaque.
6. O. Seeck voit une seconde allusion à l'indulgence de Flavien dans *Code Théod.*, XVI, 5, 4, du 22 avril 376, reportée à l'année 378 (Seeck) ou à 380 (Palanque). Cf. A. Piganiol, *L'Empire chrétien*, p. 207, n. 40.
7. Ammien Marcellin, XXVIII, 6, 1.
8. XXVIII, 6, 1-30, p. 168-186, éd. J. C. Rolfe, III.
9. Pallu de Lessert, *Fastes des prov. afric.*, II, p. 248-252 ; P. Romanelli, *Leptis Magna*, 1925, p. 28-30 ; cf. toutefois *infra*. La première *razzia* (sur le territoire de Lepcis) (4) a eu lieu encore sous Jovien (mort le 17 février 364) et sans doute après la moisson, la vendange et la cueillette des olives. Les autres attaques ont dû avoir lieu aussi l'hiver ; la première ambassade (7), chargée d'une mission urgente, a dû partir dès que possible, compte tenu du temps nécessaire à l'arrivée de Romanus et de son séjour en Tripolitaine (5). Il m'est donc impossible d'adopter la date proposée par M. Chr. Lacombrade, dans cette revue même, 1949, p. 58, n. 7.
10. Valentinien était déjà en Gaule (où il arriva en 365, vers l'été) quand lui fut adressée la nouvelle (12) de la seconde *razzia* (qui intéressa non seulement le territoire de Leptis, mais aussi celui d'Oea (10). D'après le récit d'Ammien, la troisième *razzia* (13-14), qui abou-

core deux fois (*Ibid.*, 10-11 et 15), avait dépêché après la première et la troisième attaque deux délégations (7 et 16) auprès de l'Empereur ; mais le *comes* Romanus, qui n'avait pas défendu la Tripolitaine (5), veillait à ce que les plaintes des Lepcitains n'eussent pas de suite (8 et 16). Et, quand, à la suite de la seconde incursion des Barbares (10-11), un commissaire-enquêteur avait été désigné (12), il l'avait « acheté » (17). Le *notarius* Palladius — c'était son nom — enquêta sur place (18), mais il revint auprès de l'Empereur avec un rapport concluant à l'inanité des plaintes de la ville (20). Valentinien, toujours porté aux rigueurs, décida de sévir.

Ce furent alors d'odieux procès. Deux des quatre députés de la ville étaient encore vivants [1] : Flaccianus, membre de la première délégation (7), et Jovinus, membre de la seconde (16). Déjà cité sans doute devant le vicaire Crescens et le « comte [2] », le premier s'était énergiquement défendu. Mais, à la suite d'un incident de séance, il avait été arrêté ; il parvint, toutefois, à s'échapper (23-24). Restait Jovinus, que le « notaire » ramenait de Trèves pour être jugé (20) [3]. Lui aussi avait fidèlement transmis le message dont il avait été chargé.

Palladius suivit le vicaire en Tripolitaine (à Leptis?) (21). Et l'innocent se reconnut spontanément coupable — il fallait bien trouver un menteur (21). Aussi bien les citoyens de Leptis, « travaillés » par les agents de Romanus, notamment son conseiller Caecilius « venu à tire-d'aile [4] », désavouaient-ils à présent à qui mieux mieux leurs mandataires : achetés, dupés [5] (terrorisés sur-

tit à une attaque contre les murs mêmes de Lepcis (15), a dû suivre de près (pendant le même hiver?), en tout cas avant l'arrivée de Palladius (cf. 17) ; la seconde ambassade, envoyée après cette troisième attaque, séjourne à Trèves (20) (où Valentinien réside depuis l'automne de 367). Un point fixe nous est-il fourni par la date où Ammien fait figurer ce long récit (qui va de 363 à 376) dans ses *Res gestae*, vers 370? On admet, en général, que *les condamnations* ont été prononcées en 370. Toutefois, au départ de la seconde délégation, la première n'était pas encore revenue : elles se croisent à Carthage (16), ce qui semble interdire d'abaisser trop la date du rapport de Palladius, et donc celle des condamnations.

1. Les deux autres étaient morts de maladie pendant leur mission (16 et 20).

2. Selon la décision prise à la suite de la première ambassade (16, cf. 8)? Mais Vincentius (8?) est-il bien vicaire *d'Afrique* (cf. XXIX, 5, 6, où un Vincentius est « lieutenant » *de Romanus*)? Palladius n'est pas encore revenu en Afrique (20), ce qui explique qu'on ait eu besoin de consulter l'Empereur au sujet de Flaccianus (24).

3. ... *ut cum vicario ipse merita* (les crimes?) *legationis quoque secundae* (donc aussi de la première) *spectaret* (20) ; en donnant cet ordre, Valentinien ignorait encore l'évasion de Flaccianus.

4. *volucriter* (21).

5. *incertum pretio an fallaciis, ibid.*

tout, j'imagine), ils cherchaient à sauver leur honorabilité aux dépens de leur honneur. En vain, naturellement : de tout ce scandale la ville sortait avilie, et pourtant suspecte.

Des arrêts de mort suivirent ces singuliers « aveux ». Même le gouverneur de Tripolitaine, l'honnête Ruricius, fut exécuté (22-23) ; naturellement aussi le soi-disant coupable, Jovinus de Leptis, *ut auctor falsi*, avec ses trois « complices », Caelestinus, Concordius et Lucius (22) [1] — qui étaient peut-être eux-mêmes des notables de la ville [2]. Trois autres Lepcitains de marque étaient en fuite : Flaccianus, l'ambassadeur, se cachait à Rome, où il mourut (24). Érechthius et Aristoménès, *municipes insignes*, avaient disparu : c'étaient eux qui avaient piloté Palladius au cours de son enquête dans les régions dévastées (18) ; trop beaux parleurs, ils avaient été sans doute imprudents. Surtout, ils gênaient le « notaire ». L'Empereur avait ordonné de leur couper la langue (18 et 20). Mais ce fut la Tripolitaine tout entière qui fit silence, « accablée de malheurs au dehors et au dedans », *conticuit Tripolis* (25). Aussi bien cette affaire ne faisait-elle honneur ni au régime, ni au règne, ni aux autorités — ni à la ville.

« Cependant l'œil éternel de la Justice veillait » (25). L'affaire, quelques années plus tard [3], rebondissait. Le *comes* Romanus, suspect de malversations, venait d'être arrêté (été 373) [4] par Théodose l'Ancien (père du futur empereur), venu en Afrique pour réprimer la révolte de Firmus (26) [5]. On trouva dans les papiers du prévenu une lettre compromettante pour Palladius (26), l'ex-*notaire*, lui-même déjà renvoyé (25). L'ancien enquêteur de Lepcis (écrivait un correspondant du « comte ») attribuait sa disgrâce aux mensonges dont il avait abusé « les oreilles sacrées » *in causa Tripolitanorum* (26). Palladius fut arrêté et se pendit (27). Vers la fin de 374, Théodose faisait brûler vif deux autres complices de Romanus [6]. Et Rémigius, l'ex-*magister officiorum* qui, dans l'affaire de Lepcis et dans celle de Firmus, avait secondé le *comes*,

1. *ut falsi conscios et participes* (22).

2. Il est presque certain, d'après Ammien (7 et 16, cf. 20), que Leptis n'a envoyé que quatre députés à l'Empereur, deux par ambassade. Est-ce par étourderie qu'Ammien parle à présent (23) de la mort *des députés* (au pluriel) ; cf. 25, 28 et XXX, 2, 9. Caelestinus, Concordius et Lucius étaient-ils des envoyés d'Oea et de Sabratha, dont rien ne nous aurait été dit, ou des notables de Lepcis, députés peut-être simplement au *concilium annuum* de la Tripolitaine? Cf. 7.

3. *Diu enim postea* (25) — plus de trois ans?

4. Cf. Ammien Marcellin, XXIX, 5, 5 et 7.

5. *Ibid.*, 2 : Romanus était en partie responsable de cette guerre.

6. *Ibid.*, 50.

se pendit à son tour pour échapper à l'enquête (vers 374-375) (30)[1].

Ainsi se découvrait progressivement la vérité : il apparaissait que les condamnés — et celui-là même qui avait avoué — étaient innocents. Aucun Lepcitain n'était vraiment coupable *vis-à-vis de l'Empereur*[2]. Avec cette indulgence dont les collectivités manquent rarement pour elles-mêmes, la ville pouvait estimer que, cédant à la force et à l'intrigue, elle n'avait pas été sans excuse dans l'affaire de Jovinus. Le moment venait de revendiquer une entière innocence politique, de se prévaloir d'un absolu « loyalisme ». *Lepcimagnensis fidelis ET INNOCENS ordo cum populo*, lisons-nous sur notre inscription (l. 10-12). Il me semble impossible de ne pas reconnaître — de toute façon — au moins dans le mot *innocens* une protestation de *non-culpabilité*. Et la date du texte (376-377), gravé peu après la révision du scandale de Lepcis, pourrait garantir à elle seule cette hypothèse.

Mais, en évoquant d'un mot (d'ailleurs bien innocent !) une retentissante erreur judiciaire du défunt père et frère des *Augustes* régnants, notre styliste lepcitain sut unir la prudence et la fermeté. S'il proteste de l'*innocence* de la cité, c'est au nom d'une vertu qu'elle avait prise (ou reçue) pour « devise » : la *fidélité*. Nous savons à présent le nom complet et officiel du vieil *emporium* punique, promu par Trajan au rang de colonie romaine : *Colonia Ulpia Tr[aiana Fid]elis Lepcis [Magna]*[3]. Notre texte, transférant de la cité à l'*ordo* l'adjectif « fidèle[4] », rappelle, non sans intention[5], ce titre de noblesse jadis reconnu (ou conféré) par un Empereur : Lepcis venait de s'en montrer à nouveau digne par son innocence dans le scandale de Tripolitaine. L'allusion à un passé vénérable allait de pair avec une autre, à un passé tout récent.

Et celle-ci était d'autant plus évidente (dans un décret pris en

1. *Valentiniano... superstite;* cf. XXX, 2, 12 et XV, 5, 36 (donc avant le 17 novembre 375).

2. Caecilius, qui joue un si vilain rôle (XXVIII, 6, 21 ; cf. 28), ne doit pas être de Lepcis ; sinon Ammien l'aurait probablement dit, au lieu d'écrire : *in ea provincia (Tripolitana) genitus*, 21 ; dans l'expression *civibus suis*, 28, ce dernier mot est restitué par Clark, *contra cursum ;* ne pourrait-on pas penser à la clausule : *civibus [Lepcitánis] (cursus velox !)*. *Civibus* pourrait suffire.

3. P. Romanelli [en partie d'après G. Guidi], dans *Africa ital.*, VII, 1940, p. 98-99 ; cf. *Année épigr.*, 1948, 2. Notre texte prouverait, s'il en était besoin, la restitution proposée du mot *[Fid]elis ;* P. Romanelli, *Ibid.*, fait-il allusion à l'inscription de Flavien? La colonie de Comana de Pisidie porte le titre voisin de *Fida* (en grec Πιστή). *Fidelis* s'explique-t-il par l'attitude de Lepcis en 70 ap. J.-C. (cf. Tacite, *Hist.*, IV, 50, 7-8)? V. *infra* : *Note finale*.

4. Ce transfert lui-même est significatif de l'évolution des institutions municipales.

5. L'expression-cliché est *splendidissimus ordo ;* à Lepcis même, par exemple, *Année épigr.*, 1929, 2 et 4 ; 1942-1943, 4 ; 1948, 38 (vers 317). On trouve *ordo pius*, *C. I. L.*, VIII, 21723.

l'honneur de Flavien) que le vicaire d'Afrique venait justement de prendre une part décisive à l'établissement de la vérité : ne craignant plus pour leur langue, Érechthius et Aristoménès étaient sortis de leur cachette après le suicide de Palladius (28). Mais voici le passage même d'Ammien Marcellin : « Gratien fut par eux exactement renseigné sur cette abominable machination — (je dis Gratien) car Valentinien était mort. Ils furent ensuite envoyés pour audition au proconsul d'Afrique Hespérius[1] », le fils d'Ausone, « et au vicaire Flavien. Ces deux magistrats joignaient l'équité à la compétence[2]. Ils mirent Caecilius à la torture : il avoua sans ambage avoir engagé lui-même les citoyens [de Leptis][3] à accabler par leur faux témoignage les députés[4]. Cette enquête donna lieu à un rapport qui exposait tous les faits dans le détail le plus véridique. Et il ne s'éleva pas d'objection. » Tel fut l'heureux dénouement de cette longue tragédie[5].

Ce rapport fut vainement attaqué par Romanus, qui sut toutefois se soustraire au châtiment (29-30)[6] ; mais ce qui importait surtout aux Lepcitains, c'est d'avoir été rétablis par le proconsul et le vicaire dans leur honorabilité ; l'inscription du *Forum novum Severianum* contient, à mon sens, une allusion à cette réhabilitation morale[7].

C'est pourquoi ce texte épigraphique — le troisième qui nous renseigne sur le « grand » Nicomaque[8] — intéressera peut-être non

1. Hespérius est encore proconsul d'Afrique le 8 juillet 377 ; il est bien difficile de dire s'il l'est resté longtemps après cette date. Cf. *An. épigr.*, 1914, p. 59, et 1919, p. 32

2. Pour Flavien, cf. *C. I. L.*, VI, 1783 (Dessau, 2948), l. 3 : *auctoritatis... judiciariae ergo*.

3. Voir *supra*, p. 87, n. 3.

4. *Legati*, au pluriel ; cf. *supra*, p. 86, n. 2.

5. Cf. Ammien Marcellin, XXVIII, 6, 29 ; et aussi XVI, 6, 3. Sur l'expression *deponere aulaeum*, voir *ad loc. laud.*, p. 225, n. 4, Rolfe, II (à préférer à l'explication du *Thesausus linguae latinae*, II, col. 1461, l. 8-11, *s. v. aulaeum*).

6. Romanus accuse à son tour les enquêteurs de partialité envers les provinciaux. Des témoins à sa dévotion (*necessarios?*) furent cités à Milan, sans doute devant le préfet du prétoire. Mais la manœuvre fit long feu — Romanus avait dû être remis en liberté au plus tard lors de l'exécution de Théodose l'Ancien (début de 376) : peut-être Romanus a-t-il joué un rôle dans la condamnation mystérieuse de celui qui l'avait fait arrêter en 373 ; il parvint même à sauver Caecilius. Tous ces faits pourraient s'expliquer par une victoire de Mérobaud et de son parti (dont avait été Rémigius, dont était encore Romanus) sur le parti de Maximin et de Théodose l'Ancien, exécutés tous deux vers la même date. Mérobaud fut désigné consul pour l'année 377. Cf. A. Piganiol, *L'Empire chrétien*, p. 184, n. 83.

7. J'ai pris le récit d'Ammien pour une sorte de « version officielle » des événements (qui pourrait, en définitive, remonter au rapport même d'Hespérius et de Flavien). Cette version, en gros véridique, est trop favorable aux Lepcitains pour n'avoir pas été adoptée par eux. C'est ce qui importe ici — beaucoup plus que le *degré réel* de culpabilité de Romanus (et de Caecilius), dont l'impunité finale, par exemple, inquiète tout de même un peu.

8. Nous avons déjà cité les deux autres : *C. I. L.*, VI, 1782 et 1783 (Dessau, 2947 et 2948) : ce dernier magistralement publié par le jeune G. B. de Rossi, voici un siècle.

seulement par la personne du bénéficiaire, mais aussi par l'épisode fameux auquel il y a lieu, sans doute, de rattacher cette nouvelle inscription : le « scandale de Leptis » ne concerne pas seulement la « petite histoire »...

JULIEN GUEY.

NOTE FINALE. — M. Caputo vient de m'adresser aimablement le second des *Reports and Monographs of the Department of Antiquities in Tripolitania* (*British-administration, Tripolitania*), 1949, 41 p., 4 pl., 2 dépliants.

Je relève notamment (p. 38) une note de M. R. G. Goodchild, *The defences of the Roman and Byzantine City (Leptis Magna)*, cf. *supra*, p. 78, n. 2, et p. 84, n. 10, et l'indication de M. J. B. Ward Perkins, dans son *Interim Report of excavations at Sabratha in 1948* (p. 22), que les fouilles attestent le sac de la ville [par les Austuriens] dans le troisième quart du IVe siècle : ce qui confirme et complète le récit d'Ammien Marcellin (*sic* déjà R. Bartoccini, *Guida di Sabratha*, p. 13, cité *Ibid.*).

M. R. G. Goodchild publie (p. 30-31) trois inscriptions inédites (trouvées par G. Guidi), d'où il résulte que les Lepcitains (devenus *Septimiani* en 202 en l'honneur de Septime-Sévère) étaient, en outre, *Saloniniani* sous Gallien. La ville portait alors le nom que lui donne une dédicace à son *Genius* :

GENIO
COLONIÆ VLPIÆ TRAIANÆ AVG FIDELIS
SEPTIMIÆ SALONINÆ LEPCIS MAGNÆ
LEPCITANI DEVOTI

Cette inscription est certainement celle à laquelle fait allusion M. Romanelli (cf. *supra*, p. 87, n. 3). Elle atteste que le surnom de *Fidèle* était resté protocolaire, et confirme ainsi l'interprétation proposée ci-dessus (*Ibid.*) des mots *fidelis... ordo* dans l'inscription de Flavien Nicomaque, l. 11.

LE PEUPLEMENT DU POITOU
ET LA CONQUÊTE FRANQUE

Après la conquête franque, le problème des apports reçus par la population poitevine ne semble pas se poser jusqu'à la guerre de Cent ans. Les Arabes n'ont fait qu'un bref séjour en Poitou. Les incursions des Normands ont dévasté une grande partie de son territoire, mais ces pirates n'y ont pas fondé d'établissements durables, même sur le littoral bas-poitevin où ils débarquaient encore dans le premier quart du XIe siècle[1]. Le VIe siècle est donc l'époque extrême à laquelle nous arrêterons ces recherches entreprises pour proposer une solution au difficile problème du peuplement du Poitou, qui se pose au seuil de son histoire.

On s'accord aujourd'hui pour reconnaître que ce ne sont pas les invasions celtiques qui ont peuplé la Gaule. Chaque nation gauloise apparaît comme composée dans une proportion indéfinissable d'autochtones et d'envahisseurs plus ou moins anciens qui lui ont donné sa forme sociale. « Lorsque les Celtes envahirent la Gaule, écrit M. Grenier, ils trouvèrent le pays occupé déjà de façon fort dense... Depuis des millénaires, des hommes d'origine inconnue, mais d'origine absolument étrangère à celle des Celtes, avaient peuplé le pays[2]. »

On constate la présence de ces hommes en Poitou aux traces qu'ils ont laissées. Dans une étude suggestive, Gustave Chauvet a fait des vestiges de l'époque néolithique découverts en Poitou un relevé consciencieux que de nouvelles trouvailles permettraient singulièrement d'enrichir[3]. Les grottes des Cottées, commune de Saint-Pierre-de-Maillé (Vienne), et du Chaffaud, près de Civray, ont laissé de précieux spécimens de l'industrie et de la culture artistique des hommes de la pierre taillée, adonnés à la pêche et à la chasse[4].

1. *Chronique d'Adémar*, éd. Chavanon, p. 176. Voir, sur la question M. Garaud, *Les incursions des Normands en Poitou* (*Rev. hist.*, CLXXX, 1937, p. 18 et suiv.).

2. Grenier, *Les Gaulois*, p. 413.

3. G. Chauvet, *Les premiers habitants du Poitou* (*Bull. Soc. Ant. Ouest*, 1920, p. 280 et suiv.).

4. Quelques très beaux objets, tels que des pointes de sagaie à base fendue, caractéristiques du vieil âge du renne, des lames étranglées, un outillage spécial en os, en bois de cervidés, en ivoire, et des silex de forme particulière soulignent l'importance des décou-

Un harpon plat originaire de la grotte du Chaffaud, paraissant dater du magdalénien supérieur ou d'un stade proto-azilien, jalonne en Poitou le passage de l'âge du renne à celui de la pierre polie[1]. La population autochtone, grossie d'éléments étrangers fournis par des migrations inconnues plus ou moins importantes, perfectionna son industrie par la substitution d'instruments de pierre polie à ceux de pierre taillée. C'est au cours de cette période, qui, suivant les spécialistes, fut longue, que les défrichements et les drainages ont commencé dans la mesure où le permettaient les instruments primitifs dont on disposait. — Ces hommes de la pierre polie, passant de l'état à demi nomade à l'état sédentaire, ont appris l'agriculture et l'élevage, « aménageant des champs par des millénaires d'efforts pour la production des céréales ». — Tous leurs tombeaux n'ont pas encore disparu de la surface du sol. Le Poitou est riche en monuments mégalithiques. Assez rares dans les Deux-Sèvres, où se détachent pourtant le groupe des tumulus de Mougon et le curieux dolmen d'Availles-sur-Chizé avec sa céramique « décorée de cercles jumelés comme des yeux », ils sont très nombreux dans la Vienne et surtout en Vendée. Il y en a partout où les néolithiques pouvaient élire leur résidence : à côté des cours d'eau, au fond des vallées comme à Aillé, Loubressac, Maillé, dans le voisinage des sources, comme à Saint-Léger-de-Montbrillais, et dans les lieux où le sol était facile à travailler : dans les plaines de Neuville, de Loudun et de Luçon[2]. Souvent à l'état isolé, ces tombeaux sont parfois réunis en groupe. Ainsi se présentent-ils sur les trois plateaux de Bapteresse, de Thorus et d'Arlet autour de Château-Larcher (Vienne), où règne un ensemble de dolmens et de mi-dolmens avec enceintes et chirons couvrant un territoire de deux lieues carrées[3]. Et ce n'est pas le hasard qui en a déterminé l'emplacement, car les couches superficielles de ces plateaux, des calcaires divisés en tables minces et faciles à soulever, convenaient à l'outillage rudimentaire d'une population primitive. Ces lieux semblent être la nécropole d'une ou plusieurs tribus dont deux *oppida*, l'un à l'ouest de Bapteresse, l'autre en face, sur la rive droite de la Clouere, au lieu dit les Plantes, dans l'angle formé par cette rivière et le Clain, paraissent avoir été le siège[4]. De Longuemar a dénombré dans le Haut-Poitou cent onze

vertes faites dans la grotte des Cottées. Une gravure représentant deux biches et deux poissons, qui se rapporte à l'art magdalénien, a été trouvée dans la grotte du Chaffaud, dont proviennent encore quelques belles pièces, une tête de bouquetin, vrai chef-d'œuvre d'art naturaliste, a écrit E. Patte, souvenir d'une époque où « bouquetins, chamois, rennes, bisons galopaient dans les plaines poitevines », et un poisson en os découpé et gravé. Voir, pour plus de détails, E. Patte, *Les études préhistoriques dans le Centre-Ouest de la France* (*Rev. gén. du Centre-Ouest de la France*, 1933, p. 560 et suiv.).

1. E. Patte, *ét. citée*, p. 575.
2. Passerat, *Les plaines du Poitou*, p. 167-168.
3. *Mém. Soc. Ant. Ouest*, 1842, p. 49 et suiv.
4. De Longuemar, *Note sur les dolmens échelonnés sur la rive droite du Clain et sur les bords de la Charente* (*Bull. Soc. Ant. Ouest*, 1859-1860, p. 187 et suiv.).

monuments mégalithiques, mais observe que ce n'est pas là le chiffre réel, un grand nombre ayant disparu aujourd'hui[1]. Des lieux dits en rappellent en beaucoup d'endroits le souvenir. Tels sont les Pierres-Fite ou Fiche, synonymes de menhirs, les Pierre-Levée, Pierre-Folle, Pierre-Pèse ou soubzpèse, évocatrices de dolmens ou demi-dolmens. Combien, enfin, de sépultures moins apparentes et moins aptes à défier le temps, simples tombelles, dont les plateaux au sommet des falaises de Château-Larcher offrent de nombreux exemples, n'ont laissé aucune trace?

Installés dans les cadres topographiques préparés par la nature où ils vivaient par petits groupes, les hommes de la pierre polie perfectionnèrent leur industrie, qui atteignit parfois un développement surprenant. Les tailleries de silex du Grand-Pressigny, qui s'étendaient sur plusieurs communes des départements de l'Indre-et-Loire et de la Vienne, semblent avoir fourni d'instruments de pierre, de toute dimensions et des plus divers, toutes les régions de la Gaule[2].

Les contemporains de tels ouvriers se montrèrent capables de tracer les premières pistes qui deviendront plus tard nos plus anciennes voies de communication. On a remarqué que plusieurs routes, comme celle de Jarnac à Melle, par exemple, étaient jalonnées par des « centres néolithiques », des dolmens, des tumulus. Suivant de Longuemar, du dolmen d'Andillé « aux champs de Thorus qui réunissent un si grand nombre de dolmens brisés, il existe une sorte de lisière vague non cultivée, assez large et dirigée en ligne droite, le long de laquelle s'élèvent plusieurs menhirs, sortes de traits d'union entre les localités[3] ». Certaines constatations faites encore par cet archéologue distingué mériteraient d'être le point de départ de recherches approfondies. « Il existe, dit-il, une série de dolmens et de menhirs, au nombre de cinquante environ, distribués sur la rive droite du Clain, mais affectant la direction générale du nord-nord-est au sud-sud-ouest, sur une étendue de plus de quatre-vingts kilomètres entre Châtellerault et Civray. Cette disposition en série, orientée de la sorte et à peu de chose près parallèle à la plus grande partie du cours du Clain, peut faire penser qu'elle indiquait une frontière sacrée de la Gaule primitive posée entre deux tribus importantes[4]. »

Enfin, les hommes de la pierre polie ont établi des forteresses, comme les *oppida* de la Clouère dont il a été question plus haut, et ces ouvrages, autant que les constructions mégalithiques, témoignent d'une organisation sociale développée. D'autres attestent leur croyance à une vie d'outre-tombe. Telles sont les poteries ornées d'une paire d'yeux lenticulaires dont on a trouvé un spécimen dans le dolmen d'Availles-sur-

1. *Mém. Soc. Ant. Ouest*, 1865, p. 11.
2. E. Patte, *ét. citée*, p. 62.
3. *Bull. Soc. Ant. Ouest*, 1859-1860, p. 87 et suiv.
4. *Ibid.*

Chize[1] et dans lesquelles on peut reconnaître des vestiges du culte de la Terre-Mère, « divinité de la vie et de la mort ». De ces pierres gravées primitives à figuration humaine, on peut, mais sous toutes réserves, en rapprocher d'autres découvertes dans les champs autour de la ferme de Vaux, près de Saint-Aubin-de-Baubigné (Deux-Sèvres) et dans le tumulus des lisières à Pamproux (Deux-Sèvres). Ces blocs représentent des personnages humains, des animaux et des signes divers qui rappellent à certains égards l'idole néolithique, prototype des déesses mères[2].

Des tribus celtiques sont peut-être venues se mêler en Poitou aux autochtones de la pierre polie dès l'âge du bronze (1800-900 ans avant notre ère), de sorte que les origines de la Cité des Pictons remonteraient à cette époque. Telle est l'opinion de Henri Hubert, le dernier historien des Celtes, dont l'ouvrage fait autorité. Considérant que les grandes nations celtiques du début se sont dispersées à travers les pays qu'elles ont occupés et qu'on en retrouve les éléments sous des désignations plus ou moins déguisées, Hubert rattache la tribu des Pictons aux Pictes partis de la Gaule pour envahir les îles Britanniques. Cet éparpillement donne, à ses yeux, de la vraisemblance au rapprochement que l'on est tenté de faire entre les deux noms, qui ne présentent que de petites différences. « On peut croire, écrit-il, qu'il s'agit d'un même peuple et d'un même nom. » Cette particularité, qui paraît également significative à M. Grenier[3], jointe à la position des Pictons sur la côte, indiquerait l'ancienneté de leur établissement sur le territoire auquel ils ont donné leur nom, contemporain des migrations pictes à l'âge du Bronze[4]. L'inintelligence du nom des Pictons, dont la signification est très discutée[5], serait encore, d'après Hubert, une preuve de sa très haute antiquité[6].

On manque des éléments nécessaires pour apprécier en Poitou, comme dans les autres régions de la France, la proportion des Celtes et des

1. Déchelette, *Man.*, I, p. 601.
2. *Ibid.*, I, p. 593-594.
3. Grenier, *Les Gaulois*, p. 74.
4. Hubert, *Les Celtes*, II, 149-150, 160.
5. Cette question est examinée dans notre étude sur Limonum (en préparation).
6. Hubert, II, 147-148. Cet auteur trouve un indice de l'arrivée des Pictes, à l'époque du Bronze, dans la découverte en France et dans l'Europe occidentale de certains objets parmi lesquels il souligne l'importance du cône d'or, sorte de bétyle trouvé en 1884 à Avanton (Vienne), très précisément comparable à celui de Schifferstatd (Palatinat). La période du Bronze est, d'ailleurs, très richement représentée en Poitou, surtout en Vendée, comme en témoigne la statistique dressée en 1930 par le docteur Baudouin, *Le dépôt de l'étang de Nesmy* (Déchelette, II, I, p. 362). Le torque en or massif et les deux boucles d'oreilles de Massigny comptent parmi les découvertes les plus connues (Déchelette, III, 1, p. 359). Ailleurs, il suffira de mentionner la trouvaille faite sur les confins de la Vienne et des Deux-Sèvres, à Notre-Dame-d'Or, d'un vase de bronze contenant plus de cent débris de haches, d'épées et de lances (Patte, *ét. citée*, p. 591).

autochtones. Il semble que les Celtes durent se trouver en minorité au sud de la Loire. On peut invoquer, à l'appui de cette opinion, l'absence des dépôts funéraires de la Tène I (de l'an 500 à l'an 300 av. J.-C.) et la Tène II (de l'an 300 à l'an 100 av. J.-C.) dans le Sud-ouest. Il paraît pour ce motif « d'ores et déjà acquis, écrit Déchelette, que, dans ces régions, les invasions gauloises n'ont pas dû modifier sensiblement le fonds des populations primitives[1] ».

Cependant, si le peuplement celtique a commencé en Poitou avec l'arrivée des Pictes, ce qui est seulement plus ou moins vraisemblable, il ne faut pas oublier que l'expansion des Celtes s'est poursuivie en Gaule pendant plus d'un millénaire, depuis le second âge du bronze (1500 ans environ avant notre ère) jusqu'à l'époque où commence l'histoire écrite, vers l'an 500 et même au delà, puisque d'autres Celtes, Volsques dans le Midi, Belges au Nord, y arrivent encore au IIIe siècle. Des bans successifs ont vraisemblablement colonisé nos régions, se superposant aux anciens occupants, à ceux qui de même origine qu'eux y étaient parvenus au cours des âges précédents, non moins qu'aux autochtones de la pierre polie[2]. Tous ces Celtes se sont fondus avec les indigènes et de ce mélange sont sortis les Pictons. Leur œuvre commune a consisté à faire du Poitou, comme des autres régions naturelles de la Gaule, « un tout organique, à unifier ses divers éléments ethniques, à leur donner une même langue et une même civilisation, à marquer les centres principaux et secondaires, à fixer ses frontières, à faire des pistes anciennes de véritables routes[3] ». Sous leur action, il deviendra l'un des soixante peuples de la Gaule, avec un gouvernement propre, un territoire indépendant et un chef-lieu.

Boissonnade a conjecturé que la *Civitas* des Pictons ne comptait probablement pas plus de 200,000 habitants[4], « le neuvième, écrit-il, de la population de notre époque ». Il faut admettre avec lui que les habitants étaient plus ou moins clairsemés, mais ne pas oublier aussi que son territoire s'étendait sur près de deux millions d'hectares. D'après Jullian, une *Civitas* aussi vaste pouvait nourrir plus d'un million d'hommes et en armer plus de cent mille[5]. Cette opinion paraît plus vraisemblable, mais on ne saurait l'appuyer d'arguments décisifs. Elle nous paraît conforme à l'évaluation d'une vingtaine de millions faite par des historiens compétents pour l'ensemble de la Gaule[6].

1. Déchelette, *Man.*, II, 3, p. 1117.
2. L'événement, observe M. Grenier, a dû être fertile en conflits, en batailles locales, comme semblent en porter témoignage les fortifications préhistoriques qui « commencent à la fin de la période de la pierre polie, se multiplient à l'âge du bronze et surtout à celui du fer » (*La Gaule celtique*, p. 27).
3. Grenier, *Ibid.*, p. 61.
4. Boissonnade, *Hist. du Poitou*, p. 9.
5. Jullian, *Hist. de la Gaule*, II, p. 2.
6. F. Lot, *La Gaule*, 1947, p. 49. Jullian admet à peu près le même chiffre (*ouvr. cit.*, II, p. 8 ; VI, p. 27).

A l'élément celtique et préceltique qui constitue la base de la population du Poitou est venu se juxtaposer l'élément méditerranéen, constitué à partir de la conquête romaine par une émigration venue des pays méridionaux. Les inscriptions en fournissent des témoignages peu nombreux, mais significatifs. Il y est question de légionnaires d'Arles, de Crémone, installés dans nos régions[1]. Un Caïus, venu de Lyon, était à Poitiers chef du collège des flamines[2]. Un Sabinus, dont le cippe funéraire fut découvert en 1840 dans le jardin des Filles de la Croix, et qui remplissait dans la même ville les fonctions d'haruspice, était un chevalier romain, originaire de Teanum, en Campanie[3]. Julia Maximilla, à laquelle son mari fit construire un tombeau à Poitiers, était venue du pays des Cavares[4]. La pauvreté de ces renseignements permet de conclure à une émigration très médiocre. L'élément méditerranéen a fourni néanmoins les administrateurs et les fonctionnaires par qui *Limonum*, qui fut pendant quelque temps le siège du gouvernement d'Aquitaine[5] et la cité des Pictons, a été promptement et profondément romanisée.

Suivant Jullian, la population de la Gaule se serait peu à peu rapprochée, pendant l'ère de la paix romaine, d'un chiffre représentant le double de celui qu'elle avait au temps de César[6]. Il doute, cependant, qu'elle se soit élevée à un chiffre voisin du total atteint de nos jours, soit 40 à 50 millions. Le chanoine Chaume, s'inspirant des termes de comparaison fournis par l'histoire de la population française dans les derniers temps de l'Ancien Régime, admet, au contraire, qu'en Bourgogne l'augmentation du chiffre des habitants durant les trois premiers siècles de la période gallo-romaine ne dépassa guère la moitié du total atteint à la fin de la période de l'indépendance[7].

Nous ne saurions dire dans quelle mesure s'accrut la population poitevine. Marc Bloch a montré l'écueil auquel se heurtent ces calculs et nous croyons, comme lui, impossible toute évaluation de la population du monde romain ou de ses différentes parties sous l'Empire. « Estimer, a-t-il écrit, la population rurale de la Gaule, vers le IIe siècle, à un chiffre à peu près égal à celui du XIXe, c'est oublier que — à supposer un niveau de vie beaucoup plus bas — une technique fondée sur l'association constante du champ et de la friche ne saurait nourrir autant d'hommes qu'une agriculture intensive, capable d'assolements continus[8]. » Cet auteur tient, en outre, pour certain que « le monde romain, vers la fin

1. Espérandieu, *Épigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*, p. 189 et 196.
2. *Ibid.*, p. 161.
3. P. 229.
4. P. 233.
5. Épitaphe de Claudia Varenilla (Espérandieu, p. 207 et suiv.).
6. Jullian, *Hist. de la Gaule*, V, p. 27.
7. *Les origines du duché de Bourgogne*, II, 1, p. 234.
8. Marc Bloch, *Reliquiae. Les invasions. Occupation du sol et peuplement* (*Ann. d'hist. écon. et sociale*, 1945, II, p. 10 et suiv.).

de l'Empire, se trouait d'espaces vides » et que « de toutes parts on y voyait se dérouler, à côté des étendues anciennement incultes, des terres récemment abandonnées (*agri deserti*) où empereurs et grands propriétaires s'efforçaient d'appeler des paysans barbares ».

Telle nous apparaît avoir été la situation du Poitou après les redoutables incursions barbares de la seconde moitié du IIIe siècle, qui ont laissé en tant de lieux des traces certaines[1]. On souhaiterait pouvoir apprécier dans quelle proportion la population poitevine a été réduite à la suite de ces événements. Tout ce qu'on peut dire c'est qu'elle n'a été que partiellement anéantie. Un nombre relativement assez considérable de lieux, bourgs et villages témoignent, par leur toponyme gaulois ou latin, qu'ils ont continué à être habités après le cataclysme ou du moins que les Gallo-Romains sont restés dans leur voisinage immédiat. Tels sont, par exemple, dans le département de la Vienne : Antogne (Antoniacum), Chauvigny (Calviniacum), Fleix (Flaviacum), Lezigny et Lusignan (Liciniacum), Lussac (Luciacum), Marçay (Marciacum), Messemé (Maximiacum), Persac (Patriacum), Poligny (Pauliniacum), Poutumé (Postumiacum), Princay (Prisciacum), Quinçay (Quintiacum), Savigné (Saviniacum), etc., etc. Il n'est pas impossible que quelques-uns de ces toponymes soient postérieurs aux invasions du IIIe siècle. Mais cela ne saurait être le cas de tous. Il semble même que les noms de lieux dérivés de *nomina* ou de *cognomina* soient plutôt contemporains du Haut-Empire que des IVe et Ve siècles.

Après les invasions dévastatrices du IIIe siècle, il a fallu, pour sauver l'agriculture et empêcher de périr la population décimée, que les empereurs fissent appel à des paysans barbares. Tels sont ces Taifales ou Sarmates dont la Notice des Dignités de l'Empire révèle la présence en Poitou[2]. Ils sont chargés de faire la police et la défense de cette région leur incombe. Poitiers est une préfecture militaire. Mais ne leur assigner que ce rôle serait perdre de vue la tâche non moins essentielle qui leur revient, à savoir la culture du sol privé de main-d'œuvre et la reconstruction des villas détruites par les Barbares. Peut-être cette destruction leur était-elle plus ou moins imputable, si l'on veut voir en eux, avec certains érudits, les débris des bandes massacrées par Probus[3]. Mais ils peuvent être tenus avec autant de raison pour des fugitifs ramassés ou recueillis, en un mot pour des déditices[4].

L'importance de la colonisation taifale en Poitou ne doit pas être sous-estimée. Sarmates et Taifales se fixèrent en Gaule en nombre con-

1. Incendie de Poitiers vers 275 ; nombreuses trouvailles de monnaies romaines dans les départements de la Vienne, des Deux-Sèvres et de la Vendée, dont les plus récentes ont été émises sous le règne d'Aurélien (270-276), mais généralement antérieures.

2. *Notitia Dign. pars occidentis*, CXLII : « Praefectus Sarmatorum et Taifalorum gentilium Pictavis in Gallia » (éd. Böcking, p. 122).

3. M. Chaume, *Les origines du duché de Bourgogne*, II, 1, p. 148.

4. Jullian, *Hist. de la Gaule*, VIII, p. 83, n° 4.

sidérable[1]. Alfred Richard a relevé dans les départements de la Vienne et des Deux-Sèvres plusieurs localités et de simples lieux-dits dont les noms évoquent une occupation des Taifales sous les formes caractéristiques de : Tiffaille, Tiffaillères, Tiffauges, etc.[2]. Rome avait adopté les mesures indispensables pour une prompte absorption de ces barbares, qui avaient sans nul doute avec eux leurs femmes et leurs enfants[3]. Chaque préfecture pouvait comporter un champ de manœuvre pour les exercices militaires et des écoles pour l'enseignement de la langue et des lettres latines[4]. L'assimilation des Taifales ne semble pas avoir été, néanmoins, aussi rapide que l'emploi de ces moyens pourrait le faire supposer. Une colonie taifale a formé en Bas-Poitou un district distinct et assez étendu auquel elle a donné son nom, la *Theifalia* ou *pagus Taifalicus*, dont Grégoire de Tours constate l'existence au VIe siècle[5]. Suivant le même historien, le duc Austrapius, qui s'était retiré à Chantoceaux, dans le pays de Tiffauges, fut tué par ces barbares qu'il avait opprimés[6]. Aux soldats agriculteurs taifales et sarmates il avait fallu attribuer de petits territoires qui formaient « comme autant de garnisons permanentes et héréditaires ».

La chute de l'Empire romain d'Occident et le licenciement des cohortes auxiliaires que Rome avait prises à sa solde introduisirent, en outre, quelques éléments nouveaux en Poitou. — Les toponymes de Mortagne-sur-Sèvre (Vendée), *Mauritania*, forme basse du nom latin *Mauretania*, d'Aifres (Deux-Sèvres), canton de Prahecq, la villa *Aifra* des chartes de l'abbaye de Saint-Maixent[7], forme dérivée de *Africa*, le pays des *Afri* ou Africains, évoquent très vraisemblablement des habitats fondés par des soldats maures ou africains qui formaient des corps d'infanterie et de cavalerie dans l'armée romaine et cherchèrent asile en ces lieux après leur dispersion[8]. La villa *Burgondio*, le village de Bourgogne, mentionnée en 974 dans la viguerie de Sauves[9], où nous allons rencontrer vers la même époque une villa *Gotorum*, indique encore, semble-t-il, la résidence d'individus de nationalité burgonde qui se sont répandus en Gaule du IIIe au IVe siècle, à moins qu'il faille y voir la fondation d'un individu nommé *Burgondio*, *Burgundius*. Enfin, la villa *Brittanolia*, mentionnée au Xe siècle dans la viguerie de Lusignan[10], que Rédet prend pour le village de Brétignole, commune de Saint-

1. Jullian, VII, p. 84, n° 5, qui renvoie à Eutrope, IX, 25 (sous Dioclétien) : *ingentes captivorum copias in Romanis finibus locaverunt.*
2. A. Richard, *Les Taifales, la Theifalie et le pays de Tiffauge*, p. 12 et 13, et p. 13, n° 3. Voir aussi les *Dict. topogr.* de Richard et de Rédet.
3. Fustel de Coulanges, *L'invasion germanique*, 188-189.
4. Longnon, *Noms de lieux*, p. 128, n° 522.
5. *Vita patrum*, XV, 1.
6. *Hist. Fr.*, IV, 18. A. Lièvre, *Austrapius et les Taifales de Poitou*, Poitiers, 1897.
7. *Saint-Maixent*, n° 37 a. 968; 57, vers 988 (*Arch. hist. du Poitou*, XVI, p. 53 et 73).
8. Longnon, *Noms de lieux*, n° 542.
9. *Saint-Maixent*, n° 41. a. 974.
10. *Saint-Maixent*, n° 15. a. 940 ; 58. a. 988.

Maxire (Deux-Sèvres), et Richard pour celui de Petite-Bretagne, conserve le souvenir d'un établissement breton isolé, contemporain des derniers temps de l'Empire ou fondé seulement au VIe siècle, quand les Bretons, refoulés par les Anglo-Saxons, peuplèrent l'Armorique.

Les Wisigoths, qui prirent leurs cantonnements en Aquitaine au Ve siècle, étaient peu nombreux. L'occupation du Poitou a dû se traduire par l'arrivée d'un petit contingent de guerriers avec leurs familles. Les données de la toponymie confirment cette opinion. Parmi les quelque trois cents *villae* mentionnées par les chartes des IXe et Xe siècles, une seule d'entre elles, dénommée *villa Gotorum*, a conservé le souvenir d'un établissement wisigothique[1]. Si l'on observe, en outre, que les Wisigoths ont été rejetés en Espagne après leur défaite de Vouillé, on peut conclure que ces barbares n'ont fourni qu'un élément négligeable à la population poitevine indigène[2].

La victoire de Clovis à Vouillé substitua la domination franque à celle des Wisigoths en Aquitaine. L'épiscopat avait, par haine de l'arianisme, favorisé les projets ambitieux du roi et fait désirer aux Gallo-Romains d'outre-Loire l'établissement de son autorité dans leur pays. Ne peut-on pas trouver une preuve de la collusion des clercs poitevins avec Clovis dans le signal lumineux parti de la basilique de Saint-Hilaire dans la nuit qui précéda la célèbre bataille invitant le roi à combattre Alaric et que Grégoire de Tours a interprété comme une manifestation de la faveur céleste? Un fait certain est que Clovis n'ignorait pas leurs sentiments à son égard et qu'il leur témoigna sa gratitude en faisant des largesses au monastère de Saint-Maixent et peut-être aussi à celui de Saint-Hilaire[3].

On voudrait savoir si les Francs qui se mêlèrent à la population gallo-romaine du Poitou étaient nombreux. La solution de cette question est importante, car, permettant d'apprécier l'apport germanique, elle éclaire la condition de la cité de Poitiers dans le monde franc. On l'a tranchée par la négative sur un plan beaucoup plus vaste et sans un

1. *Cart. de Nouaillé*, n° 20. a. 886 ; 87. a. 994 (*Arch. hist. du Poitou*, XLIX, p. 37 et 147).

2. « Ethnographiquement, écrit F. Lot, les Wisigoths n'ont rien laissé. Tous ont fui en Espagne après 507 » (*Les invasions germaniques*, 1939, p. 178).

3. *Chron. de Frédeg.*, ap. D. Bouquet, II, p. 401, et *Patrol. lat.*, t. LXXI, col. 587. — Le premier reçut, au moment de la bataille de Vouillé et à la suite d'un fait miraculeux raconté à la fois par le biographe de Saint-Maixent (Mabillon, *Acta sanct. ord. sancti Bened.*, I, p. 578-579) et par Grégoire de Tours (*Hist. Franc.*, II, 37), la visite de Clovis, qui lui donna la villa de Milon (*Rex vero multis impensis sanctum honoravit Maxentium, deditque ei tunc temporis villam vocabulo Milon necnon alia multa.* Mabillon, *Ibid.*). Le roi semble s'être montré aussi généreux pour Saint-Hilaire. Un diplôme, en date de 511, que le chapitre de cette abbaye prétendait conserver en double exemplaire, attribue aux religieux la terre de Champagné-Saint-Hilaire, en Poitou, et le domaine de Longré au diocèse d'Auxerre. La fausseté de cet acte est reconnue depuis longtemps (Bréquigny et Pardessus, *Diplomata...*, I, p. 15. Voir n° 95 du *Recueil*). Cependant, des textes anciens, notamment un diplôme d'Eudes, roi de France, qui mentionne le domaine de Champagné parmi les biens dont il confirme la possession à Saint-Hilaire, rendent le fait vraisemblable (D. Bouquet, IX, p. 450 ; D. Fonteneau, *Mémoires...*, X, p. 457).

examen approfondi. Suivant Jullian, quelques centaines de Francs tout au plus prirent demeure dans les pays du Sud de la Loire[1]. On ne peut déceler, écrit à son tour M. F. Lot, « aucun établissement collectif (village) franc dans ces pays[2] ». Voyons donc, en ce qui concerne le Poitou, quels éléments d'information peuvent nous donner l'onomastique, l'archéologie funéraire, l'anthropologie et la toponymie.

Il n'y a pas de renseignements à tirer de l'onomastique. On n'admet plus depuis longtemps que les noms de personnes constituent, à l'époque mérovingienne, un indice de nationalité[3]. Après l'établissement de la monarchie franque, les Gallo-Romains se mirent à adopter, d'une manière générale, des noms germaniques, et ce mouvement ne fit que s'accentuer à mesure que se multiplièrent les mariages mixtes. On ne peut donc pas faire état en faveur d'une colonisation franque en Poitou de la donation d'Ansoald à l'abbaye de Saint-Philibert de Noirmoutier, qui est de la fin du VIIe siècle[4], ni, à plus forte raison, des chartes poitevines de Saint-Hilaire ou de Nouaillé, dont la plupart des souscripteurs portent des noms germaniques[5]. Les rares inscriptions chrétiennes du Poitou qu'on peut faire remonter jusqu'au début du VIe siècle accusent une prédominance presque exclusive de la population gallo-romaine dans ce pays. Le Blant en a relevé cinq, qui proviennent toutes du célèbre cimetière de Civaux. Ce sont cinq noms écrits en gros caractères, chacun sur un tombeau et constituant toute l'épitaphe : *Amanda*, *Maria*, *Pientia*, *Sancia*, *Vilfino*[6]. Les quatre premiers sont latins, le dernier seul est germanique. On peut même se demander si, en vertu de l'usage qui commençait à s'introduire, l'individu qui porte un nom germanique n'était pas, malgré ce vocable, un Gallo-Romain.

L'archéologie funéraire n'est pas une source de renseignements plus utiles que l'onomastique, car elle ne permet pas de déceler un seul établissement collectif des Francs en Poitou. On trouve, il est vrai, dans beaucoup de lieux, des sépultures dites mérovingiennes ou franques. Le Père de la Croix en a découvert un grand nombre[7]. Barrière-Flavy adressé la liste de ces cimetières[8], partiellement complétée par A.

1. Jullian, *Hist. de Bordeaux*, 1895, p. 78.
2. F. Lot, *Les invasions germaniques*, p. 220.
3. Giry, *Man. de diplom.*, I, p. 356 et suiv., et surtout G. Kurth, *Études franques*, I, p. 122 et suiv. ; M. Chaume, *Les origines du duché de Bourgogne*, t. I, p. 257 et suiv. (appendice II).
4. L. Maître, *Cunaud, son prieuré et ses archives* (*Bibl. de l'École des chartes*, LIX, 1898, p. 233-261).
5. Voir, dans les *Mém. de la Société des Antiquaires de France* (t. XXVIII), la note de Le Blanc sur le *Rapport de la forme des noms propres, avec la nationalité à l'époque mérovingienne*.
6. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, II, 356.
7. P. C. de la Croix, *Cimetières et sarcophages mérovingiens du Poitou* (*Bull. archéol. du Comité des Trav. hist.*, 1896, 3e livraison).
8. Barrière-Flavy, *Étude sur les sépultures du Midi et de l'Ouest de la France*, Paris, 1893.

Lièvre[1], et, après lui, d'autres érudits, tels que Charbonneau-Lassay[2], l'ont allongée. Sans parler de ceux de Poitiers, les cimetières antiques d'Antigny, de Savigné, de Champagne-Saint-Hilaire, de Magné, de Brion, d'Usson, de Civaux, de Saint-Pierre-les-Églises et de Saint-Pierre-de-Maillé, dans la Vienne, les nécropoles d'Ardin, de Cerisay, d'Échiré, de Javarsay, de Niort, de Rom, de Saint-Maxire dans les Deux-Sèvres, les cimetières de Grues et des Châtelliers-Châteaumur en Vendée, etc., ont livré des sarcophages mérovingiens. Beaucoup ont été recueillis dans nos musées. La plupart étaient dépourvus d'un mobilier appréciable. Quelques-uns, au contraire, contenaient des armes telles que des scramasaxes et des framées, des ceintures ou des plaques de ceinturons, des poteries à forme spéciale, des perles de pâte de verre provenant de colliers ou des fibules, mais il n'est pas possible d'attribuer à ce mobilier une origine franque plutôt que gallo-romaine. Il y avait de tout, écrit Barrière-Flavy, à l'époque mérovingienne « dans le costume, l'armement et la bijouterie du barbare franc, de tout excepté un art homogène qui puisse être exactement qualifié et défini. Chacun se parait, s'armait selon son goût, sa force, suivant l'usage de sa tribu ou d'après les objets que le sort lui attribuait dans le partage du butin. Il régnait une telle diversité d'armes, d'agrafes, de ceintures, qu'il faut renoncer à toute idée de mode, de coutume, usitée à telle ou telle époque du ve au viie siècle[3] ». L'inventaire de ces objets autoriserait-il, enfin, l'archéologue à déterminer la provenance du mobilier d'une tombe, on ne pourrait, pour autant, prétendre que l'individu auquel il appartenait était de race franque ou gallo-romaine. De même qu'ils avaient emprunté des noms germaniques, les Gallo-Romains avaient adopté un genre de vie analogue à celui des Francs. « Ils avaient pris l'habitude de se vêtir comme eux d'habillements serrés au corps. Ils voulaient, comme eux aussi, être ensevelis avec leurs armes. De là l'aspect tout barbare des nécropoles de ce temps. Les prétendus cimetières francs sont, en réalité, pour la plupart des cimetières gallo-romains[4]. »

Le mode d'inhumation n'offre pas un indice plus sûr que le mobilier funéraire et ne caractérise en rien, à cette époque, un peuple déterminé[5].

Il en est de même de l'anthropologie. Elle ne fournit aucun critérium permettant de distinguer, dans un tombeau de l'époque mérovingienne,

1. A. Lièvre, *Les sépultures mérovingiennes et l'art barbare dans l'Ouest de la France*, 1894. Compte-rendu critique de l'ouvrage de Barrière-Flavy.

2. Frère René (Charbonneau-Lassay), *Les sépultures franques aux environs de Saint-Amand-sur-Sèvre* (*Bull. Soc. Ant. Ouest*, 1901-1903, p. 121 et suiv.).

3. Barrière-Flavy, *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule au VIIe siècle*, I, p. 471.

4. F. Lot (qui renvoie à Prou, *La Gaule mérovingienne*, p. 275, et G. Kurth, *Études franques*, I, 261-262), *Les invasions germaniques*, p. 210. Voir, dans le même sens, Fustel de Coulanges, *La mon. franque*, p. 296, note.

5. Barrière-Flavy, *L'archéologie en Saône-et-Loire pendant la période burgonde* (*Congrès archéol. de Mâcon*, 1899, p. 210).

le crâne d'un Franc germanique de celui d'un Gallo-Romain. « La différence entre dolichocéphales et brachycéphales traverse tous les peuples, a écrit judicieusement G. Kurth, et ne peut servir à en caractériser un. A supposer même qu'on pût établir que les Francs germaniques étaient tous dolichocéphales, les crânes dolichocéphales de nos tombes mérovingiennes ne seraient pas nécessairement des crânes de barbares, car les Gallo-Romains étaient eux aussi en grande majorité dolichocéphales, et partant, l'indice déphalique étant commun aux uns et aux autres, ne peut servir à les distinguer entre eux[1]. »

A la différence de l'onomastique, de l'archéologie funéraire et de l'anthropologie, la toponymie nous fournit quelques renseignements utiles pour l'appréciation de l'apport germanique dans le peuplement du Poitou[2]. Il s'agit des noms de lieux formés par la combinaison du suffixe *iacus* avec un nom germanique. L'emploi de ce suffixe ayant disparu très vite après la conquête franque, à une époque où les Gallo-Romains n'avaient pas encore adopté des noms francs[3], il s'ensuit que ces toponymes permettent d'attribuer la nationalité franque au fondateur ou au seigneur de quelques domaines, d'ailleurs très rares, du Bas-Poitou : tels sont *Theodeberciacus*, Thiversay, faubourg de Fontenay-le-Comte, *Theodericus*, *Teodericiacus*, Trizay-sur-le-Lay (Vendée), etc.[4]. Quelques noms germaniques de personnes sont entrés encore dans la composition de certains noms de lieux : Puybéliard (*Podium Beligardis*), Puyravaud (*Podium Ratbaldi*), l'Hermenaud (*Hermenaldus*) (Vendée), Maisontiers (*Domus-Iterii*) (Deux-Sèvres), Montabert[5], commune de Saint-Génard (Deux-Sèvres), Baidon[6], ferme, commune de Marigny-Brizay, etc. Mais, pour prétendre qu'il s'agit là de villas d'origine franque, il faudrait pouvoir démontrer que ces localités remontent à la fin du ve ou à la première moitié du vi^e^ siècle, c'est-à-dire à une époque

1. G. Kurth, *Études franques*, I, p. 262, qui renvoie à G. de Mortillet, *Le Préhistorique*, p. 117.

2. On ne trouve pas en Poitou de toponymes formés par la combinaison d'un nom de personne germanique et des mots latins *cortis* et *villa*, mais seulement l'emploi de « *ville* » associé à des adjectifs (*Neuville*, *Longueville*, etc.) ou appliqué à l'état simple (Ville-aux-Bois, par exemple) (voir *Dict. topogr.* de Rédet pour la Vienne et celui de Ledain pour les Deux-Sèvres). Nous n'avons donc pas à prendre parti dans la controverse à laquelle ont donné lieu les toponymes en *Ville* et en *Court* (voir, en sens contraire, Longnon, *Noms de lieux*, 2e fascicule, 1922, p. 223-246 ; Dauzat, *Les noms de lieux. Origine et évolution*, 1926, p. 135-144, et F. Lot, *De l'origine et de la signification historique et linguistique des noms de lieux en Ville et en Court*, 1933, p. 199 et suiv. ; *Les invasions germaniques*, p. 202 et suiv.).

3. J. Dhont, *Essai sur l'origine de la frontière linguistique* (extrait de l'*Antiquité classique*, t. XVI, 1947, 2e fasc., p. 275).

4. Prou, *Tiers de sous d'or mérovingiens de Tediriciacus* (*Rev. numismatique*, 3e série, t. IV, 1886, p. 203).

5. « In villa monte Acberto » (Saint-Cyprien, n° 496, vers 1030. *Arch. hist. du Poitou*, t. III).

6. « Alodum... cui vocabulum est Baido » (Saint-Maixent, n° 8 a. 911. *Arch. hist. du Poitou*, t. XVI).

où, d'une manière générale, les Francs portaient un nom d'origine germanique, tandis que les Gallo-Romains conservaient toujours l'onomastique latine[1].

Ces observations permettent de conclure qu'il est impossible d'apprécier l'importance de l'apport fourni par les Francs à la population poitevine, mais qu'il fut très médiocre. Au VIe siècle, cette population est essentiellement composée de Gallo-Romains et ces Gaulois sont issus, sous réserve d'apports méditerranéens et germaniques peu importants et même négligeables, du mélange d'éléments celtiques avec des tribus primitives beaucoup plus nombreuses qui, depuis des millénaires, occupaient le pays.

La situation de conquérants permit aux Francs d'exercer d'abord en Poitou un pouvoir politique et une influence sociale que n'autorisait pas leur faiblesse numérique. Mais la nationalité des habitants de ce pays joua un rôle décisif au déclin de la monarchie mérovingienne. Gallo-Romains pour la plupart, ils profitèrent de la faiblesse du pouvoir central pour briser, dans le dernier quart du VIIe siècle, le lien administratif qui, seul, rattachait le Poitou aux rois francs. On n'y attend plus leurs ordres et on ne leur obéit plus. C'est l'évêque de Poitiers Ansoald, plutôt que le comte, qui gouverne la cité. Enfin, aux approches du VIIIe siècle, la même influence ethnique détermina essentiellement le Poitou à préférer la souveraineté des ducs d'Aquitaine à celle des maires du palais de l'État franc du Nord et à s'intégrer dans l'État wasco-aquitain. Il sera l'un des principaux théâtres de la lutte inexpiable qui armera successivement les chefs de cet État : Hunald et Waïfre, contre Charles Martel et les premiers Carolingiens, et Poitiers, la dernière place au pouvoir du duc Waïfre dans sa lutte désespérée contre Pépin le Bref. C'est avec le comte de Poitiers Amanugus qu'il organisera contre la Touraine une expédition qui sera la dernière pour secouer le joug des Francs. Quand Charlemagne, définitivement vainqueur, mais composant avec le particularisme régional, fera de l'Aquitaine un royaume érigé en comté, celui-ci deviendra l'une de ses plus vastes circonscriptions administratives[2].

Marcel GARAUD.

1. F. Lot, *ouvr. cité*, p. 202.

2. Voir, sur ces faits, Dom Chamard, *L'Aquitaine sous les derniers Mérovingiens* (*Revue des Questions historiques*, 1884) ; Perroud, *Les origines du premier duché d'Aquitaine.*

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Gallia. — Malgré l'insuffisance de ses crédits, qui paralyse dangereusement la production intellectuelle de la France, le Centre national de la Recherche scientifique prête une attention bienveillante à la revue *Gallia*, qui se développe de plus en plus, en rattrapant peu à peu son retard. Le deuxième fascicule de 1947 et le premier de 1948 présentent une matière riche et variée.

L'un commence par une étude minutieuse de MM. M. Louis, D. Peyrolle et J. Arnal sur les fonds de cabanes énéolithiques de Fontbouïsse à Vieilleville (Gard), l'autre par un rapport détaillé de Mlle O. et M. J. Taffanel sur la nécropole hallstattienne de Las Fados à Pépieux (Aude).

M. Ch. Picard montre ensuite qu'une statue de Vienne (Isère), exportée clandestinement, reproduit un type de Némésis-Tychè, créé vers 350. Elle a été recueillie sur la rive droite du Rhône, dans ce « Palais du Miroir » qu'on a eu le grand tort de livrer à l'abandon ; il contenait des chefs-d'œuvre, dont plusieurs ont disparu sans laisser de traces, et le bâtiment lui-même, qui représentait le plus bel édifice thermal de la Gaule, n'offre plus que des vestiges envahis par les broussailles et saccagés par les hommes ; maintenant qu'il a l'honneur de border une route nationale, espérons qu'il recevra au moins un coup de balai !

Les fouilles de Gergovie sont traitées successivement par MM. J.-J. Hatt et M. Labrousse : le premier a exploré la partie artisanale de la bourgade, dont il fixe la chronologie, alors que le second a dégagé l'habitat rural, où voisinent à l'époque augustéenne des bâtiments de tradition celtique et une maison de technique romaine.

MM. J. Heurgon et H. Biévelet présentent l'ensemble architectural de Bavai, sans en préciser la nature ; M. Ch. Picard y a reconnu dans un rapport verbal les sous-sols d'un édifice thermal.

M. J. Toutain examine en détail les dernières trouvailles d'Alesia.

M. H. Rolland fait de même pour la cité de Glanum — à laquelle il vient de consacrer encore un album richement illustré (Saint-Rémy-de-Provence, 1949) et un article dans le *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne ;* le nouveau graffite à l'IXΘVΣ qu'il reproduit ne manquera pas de retenir l'attention, comme celui qui porte une date consulaire.

Le long article de P. Le Gentilhomme sur le trésor de Coesmes (Ille-et-

Vilaine) et la circulation monétaire en Armorique vers 275 apr. J.-C. ne fait qu'aviver les regrets de sa mort prématurée.

Enfin, M. E. Delort décrit minutieusement le cimetière franc d'Ennery (Moselle).

A ces études fondamentales s'ajoutent plusieurs notes qui, pour être plus succinctes, n'en présentent pas moins d'intérêt, de même que les rapports denses et précis des directeurs de circonscriptions préhistoriques et historiques.

Gallia reflète ainsi l'activité archéologique de la France métropolitaine.

Le Trophée des Alpes à la Turbie. — En supplément à la revue, le Comité technique cherche à développer une série de monographies. C'est ainsi qu'il vient de faire paraître un volume de M. J. Formigé sur la reconstitution du Trophée des Alpes à La Turbie, qui, exécutée de 1929 à 1933, grâce à la générosité du mécène américain Edward Tuck, n'avait pas encore été publiée. Après avoir retracé l'histoire du monument, l'auteur dégage les principes de sa restauration, qui a porté essentiellement sur la face occidentale, jugée la plus importante d'après la nature du site et la convergence des routes anciennes. Des calculs théoriques et des fragments conservés lui ont permis de fixer à quatre pieds le module de l'édifice et d'en rétablir les diverses parties aux proportions harmonieuses. Encadrée par deux reliefs, qui représentent des trophées d'armes avec des captifs enchaînés, l'inscription se déroule telle que Pline la transmet, sauf pour les deux peuples des *Vennonetes* et des *Venostes*, dont l'ordre est inversé. Les douze niches ménagées derrière la colonnade devaient abriter les statues des légats impériaux, tandis que celle d'Auguste se dressait sans doute au sommet de la pyramide. Suivent des indications techniques sur les matériaux et les procédés de construction. Puis l'auteur énumère une série de monuments analogues, depuis le Mausolée d'Halicarnasse jusqu'au Tombeau de la Chrétienne — en négligeant, toutefois, la tour circulaire d'Éphèse et en écartant la Tour Magne de Nîmes, où d'autres voient, au contraire, un trophée du même genre, destiné à commémorer la soumission des Volsques au passage de la Voie Domitienne. Les textes relatifs à la Turbie sont cités en appendice, et l'ouvrage se termine par une bibliographie sommaire. Ce volume, complément indispensable de la restauration, précise et modifie sur plusieurs points notre connaissance de l'édifice. On peut regretter seulement qu'il n'étudie pas davantage le cadre historique, ethnographique et religieux, et qu'il ne reproduise pas à plus grande échelle le trophée reconstitué (fig. 52-54).

Congrès de l'Association Guillaume Budé. — L'archéologie de la Gaule a retenu l'attention au dernier congrès international de l'Association Guillaume Budé, qui s'est réuni à Grenoble en septembre 1948. Les

Actes publiés récemment contiennent un résumé des communications : le bilan des dernières découvertes a été dressé par MM. F. Benoît pour la Provence, J. Sautel pour Vaison, P. Wuilleumier pour la région de Vienne et de Lyon, P.-M. Duval pour le « Palais des thermes » à Paris, H. Biévelet pour Bavai, J.-J. Hatt pour Strasbourg, P. Collart pour la Suisse — et un de mes étudiants, M. Y. Burnand, a donné les conclusions d'un mémoire sur l'économie rurale de la région rhodanienne aux deux premiers siècles de l'empire.

R. A. E. — M. Paul Lebel vient de lancer à Dijon sous ce titre une nouvelle revue d'antiquités nationales. A quoi bon? diront les esprits critiques : elle fera concurrence à *Gallia* et aux publications locales. Mais, si *Gallia* doit tout signaler, elle ne peut tout développer ; et, si les sociétés locales continuent à faire du bon travail, elles ne peuvent et ne doivent pas publier en ordre dispersé : au même titre que le département sur le plan administratif, la revue locale dans le domaine historique est une conception périmée ; le groupement régional s'impose pour des raisons bibliographiques autant que financières. Aussi convient-il de féliciter et d'encourager M. Paul Lebel, s'il réussit à centraliser la production archéologique de l'Est et du Centre-Est, c'est-à-dire d'Alsace, Bourgogne, Champagne, Franche-Comté, Lorraine, Lyonnais et Nivernais.

Le premier fascicule de cette revue trimestrielle contient d'abord deux articles de fond : MM. P.-M. Favret et J. Prieur recensent les *torques* ornés d'un motif qui se répète trois fois, et, comme ils les rencontrent surtout en Champagne pouilleuse, ils les mettent en rapport avec le nom des *Tricasses ;* l'idée est ingénieuse, malgré la valeur mystique internationale du chiffre trois. M. E. Thévenot publie une curieuse statue d'Épona, représentée nue, à califourchon sur un cheval, comme un dieu-cavalier. Parmi les Musées et collections, M. L. Armand-Calliat signale plusieurs objets protohistoriques conservés par M. A. Hubert à Chalon. Viennent ensuite des indications administratives et bibliographiques, plus ou moins détaillées. Enfin, la Chronique relate les fouilles et trouvailles, les séances d'études et des informations variées ; mieux vaudrait y rattacher la rubrique intitulée « Le bon travail ».

Rhodania. — La vallée du Rhône alimente les congrès annuels de *Rhodania.* Celui qui s'est réuni à Aix en 1947 et dont le compte-rendu vient de paraître à Vienne, par les soins de M. J. Ruf, a entendu notamment deux rapports intéressants : M. J. Ruf a montré que les sondages effectués à l'odéon de Vienne suffisent à justifier le déblaiement total de cet édifice, dont on ne connaît en Gaule qu'un exemplaire analogue à Lyon ; et M. le docteur P. Bisch a fait connaître un curieux *emblema* en argent de sa collection, dont j'attendais la publication pour en reprendre l'étude.

Revue d'Études ligures. — Sur le littoral méditerranéen, la *Revue d'Études ligures* poursuit son rayonnement international. Le volume de 1948 fait une part prépondérante à la France. Une révision minutieuse des squelettes et des objets découverts dans la Grotte des Enfants à Grimaldi amène MM. F. Lacorre et L. Barral à formuler de nouvelles conclusions sur le paléolithique supérieur. Les découvertes d'Entremont suggèrent à M. F. Benoît des remarques très pénétrantes sur la sculpture et la symbolique funéraire du monde celto-ligure, inspirées par des modèles gréco-italiques. Les dernières fouilles d'Ensérune permettent à M. J. Jannoray de distinguer trois phases successives dans le peuplement de la région, un habitat indigène des VIIe-VIe siècles, ouvert aux apports de l'Orient hellénique, une agglomération ibérique du IVe siècle, comprenant cité fortifiée et nécropole à incinération, une ville celtique du IIIe siècle, lente à subir l'influence romaine. En Variétés figurent encore des mégalithes en Languedoc, des objets préhistoriques inédits à Montpellier et un vase en terre-cuite sigillée du potier italique Sex. Murrius Festus à Marseille.

Le premier fascicule de 1949 ne renferme que deux articles relatifs aux antiquités nationales, l'un de M. M. Louis sur les stations préhistoriques de la costière de Nîmes, l'autre de M. H. Rolland sur l'expansion du monnayage messaliote dans le pays celto-ligure.

Le cavalier à l'anguipède. — Étendant sa thèse à l'ensemble de la Gaule, M. F. Benoît a remis en question le problème du cavalier à l'anguipède, où il croit retrouver le symbole gréco-étrusque du voyage de l'âme au séjour des Bienheureux. M. P. Lambrechts conteste cette dérivation et cette signification : il soutient que le type est une création celtique des pays rhénans et qu'il figure le dieu céleste vainqueur du monde infernal (*Bull. Acad. Roy. Belgique, Lettres*, XXXIV, 1948, p. 535 sqq.). Dans sa réponse (*Latomus*, 1949, p. 263 sqq.), M. F. Benoît admet l'origine rhénane, tout en maintenant que le prototype remonte aux civilisations méditerranéennes, et il persiste à penser que le groupe représente moins la lutte de deux adversaires que l'allégorie d'une seule et même divinité qui dispense alternativement la lumière et les ténèbres. M. Ch. Picard vient d'apporter indirectement un appui à la thèse opposée en rapprochant de ce thème celui des Gigantomachies et en les rattachant au goût dépravé des empereurs qui se prenaient pour Jupiter dompteur des Géants ou qui perçaient de flèches des condamnés à l'aspect d'anguipèdes (*Rev. Ét. lat.*, 1949, p. 115, n. 2).

La légende d'Héraclès. — Dans une autre étude, dense et suggestive (*Lettres d'Humanité*, VIII, 1949, p. 104 sqq.), M. F. Benoît nous montre comment la légende d'Héraclès s'est introduite et répandue en Gaule : suivant, des Alpes aux Pyrénées, par Monaco, Fréjus, Aix, Tarascon, Nîmes et Narbonne, la route du commerce, qui devait devenir l'axe de

la conquête, puis le trait-d'union entre Rome et l'Espagne, enfin le chemin des pèlerinages vers Saint-Jacques-de-Compostelle, elle s'est appuyée dans la région marseillaise sur la colonisation hellénique pour remonter la vallée du Rhône et atteindre celle du Rhin. Il resterait à préciser si le héros n'a pas emprunté en même temps la voie maritime des navigateurs rhodiens et des colons phocéens.

Chapelles paléochrétiennes. — Ces recherches, qui doivent aboutir à une synthèse sur l'hellénisation de la Provence, n'empêchent pas M. F. Benoît de poursuivre ses enquêtes paléochrétiennes. L'étude minutieuse et parallèle de deux chapelles triconques, à Lérins et à La Gayole, lui permet de préciser le plan, la technique et le décor de ces deux *martyria*, qui ont donné matière à discussion : le premier se rattache à la fondation d'un monastère au début du ve siècle ; le second fut construit à la fin du ve ou au début du vi^e siècle pour une famille de l'aristocratie chrétienne, qui fit réemployer des sarcophages antérieurs, transportés soit d'Arles, soit d'Italie (*Riv. Arch. Crist.*, XXV, 1949, p. 3 sqq.). A l'énumération des édifices analogues on peut ajouter le *panteum cum tricoro* que mentionne une inscription de Tolentino vers la fin du ive siècle (*C. I. L.*, IX, 5566).

A Lyon. — M. A. Audin, dont j'ai déjà signalé les travaux topographiques, vient de dresser la première carte routière pour l'*Atlas international*, créé par la Société française des Historiens locaux : fondée sur des constatations locales, que M. Besnier avait eu le tort de négliger, elle montre le rayonnement des voies autour de Lyon et elle tend à prouver que les Romains ont utilisé dans une large mesure le réseau celtique, qui desservait déjà Lugudunum et Condate.

La voie de Narbonnaise abordait l'extrémité méridionale de la ville au bord du Rhône. Des trouvailles fortuites, suivies de fouilles méthodiques, nous ont permis de repérer en ce lieu, appelé Choulans, une église et une nécropole paléochrétiennes : une quinzaine d'épitaphes, datées par le consulat de Justin ou le règne de Clovis II, attestent la consécration à saint Laurent et le mélange de noms latins et germaniques ; l'analyse des squelettes, due à M. A. Leroi-Gourhan, confirme et précise ces données en distinguant un type brachycéphale et deux types dolichocéphales. La publication détaillée, assumée par l'Institut des Études rhodaniennes (Lyon, Audin, 1949), consacre l'union intime de l'archéologie et de l'ethnographie.

Boulogne-sur-Mer. — *Pagus Gesoriacus* au i^er siècle, Boulogne-sur-Mer est devenue *ciuitas Bononiensium* au ive : M. J. Heurgon estime que la ville a changé simultanément de nom et de statut après 297, quand la population de l'acropole eut aidé l'empereur Constance-Chlore à réprimer l'insurrection des pirates installés sur le littoral (*Collect. Latomus*, II, *Hommages à Joseph Bidez et à Franz Cumont*, Bruxelles, 1949,

p. 127 sqq.). Mais il admet, contre l'opinion de Camille Jullian, qu'elle est déjà désignée sous le nom de Bononia dans une inscription grecque relative à l'adoption de Tibère (*Rev. Ét. lat.*, 1948, p. 101 sqq.).

En Alsace. — Les bombardements qui ont détruit plusieurs quartiers de Strasbourg ont du moins permis de chercher dans le sous-sol des vestiges de son passé. Grâce à un examen rigoureux des couches superposées, datées par des tessons et des monnaies, M. J.-J. Hatt a pu préciser l'évolution de la cité, jalonnée par quatre incendies : pendant les troubles de 70 ; en 96, quand la désignation de Nerva provoqua peut-être une mutinerie dans l'armée du Rhin ; sous Alexandre-Sévère en 235 ou 236 ; pendant l'invasion des Alamans en 355 (*Rev. Alsace*, 1948, p. 81 sqq. ; cf. *Rev. Ét. lat.*, 1949, p. 55). Cette étude minutieuse eût gagné à être illustrée par le plan d'Argentorate aux différentes époques.

M. J.-J. Hatt a dressé aussi le bilan méthodique des découvertes préhistoriques, protohistoriques et gallo-romaines en Alsace de 1926 à 1946 (*Rev. Alsace*, 1947).

Enfin, s'attaquant au problème difficile et ingrat de la céramique commune, il en a suivi l'évolution dans le Centre et le Nord-Est de la Gaule, depuis la conquête romaine jusqu'aux invasions barbares, en montrant, selon les époques et les régions, les effets sur l'artisanat local des exportations italiques et des industries gallo-romaines. Ses planches de dessins rendront grand service à tous les fouilleurs (*Rev. Ét. anc.*, 1949, p. 100 sqq.).

En Suisse. — En Suisse, l'Institut de préhistoire et d'archéologie, remarquablement organisé par M. R. Laur-Belart, a continué en 1949 la publication trimestrielle de la revue *Vr-Schweiz*. On y apprend, notamment, que des fouilles préhistoriques ont été effectuées à Auvernier et à La Barmaz-sur-Collombey, qu'une tête de Nyon s'apparente à celles d'Entremont, que M. A. Alföldi a publié un vase en or émaillé de Saint-Maurice, admirablement reproduit, qu'une inscription du Iᵉʳ siècle trouvée à Augst porte des noms gaulois et qu'une tombe mérovingienne de Bâle a livré, avec un vase en verre d'Italie, une fibule en forme d'animal stylisé dont le type se localise dans la France septentrionale.

Comme *Gallia*, *Vr-Schweiz* comporte une collection de monographies. Le nº 5, paru en 1948, est d'autant plus intéressant et émouvant qu'il constitue le testament archéologique de R. Forrer, zurichois d'origine, strasbourgeois d'adoption. Malgré sa cécité et l'approche de la mort, il a eu la force et le courage de rassembler et de classer avec sa compétence habituelle les différents types de hachettes votives, trouvées en Suisse ou aux environs, et d'étudier le culte qui s'y rapporte.

Le volume suivant concerne la céramique d'Aquae Helvetiae (Baden) : analysant les trouvailles de 1872 et de 1941, M. W. Drack montre l'évolution de cette industrie locale, créée vers 100 apr. J.-C. par deux

Albani et reprise dans la seconde moitié du siècle par *Reginus*, qui a peut-être quitté la Germanie pendant la guerre des Marcomans.

Dans un fascicule spécial de la société *Pro Augusta Raurica*, M. R. Laur-Belart indique les dernières trouvailles d'Augst. Et il résume ailleurs, avec une riche illustration, toutes les découvertes effectuées en Suisse pendant l'année 1948 (*Jahrb. Schweiz. Gesell. Vrgesch.*, XXXVIII, 1948).

Enfin, une étude remarquable de M. L. Blondel est consacrée aux basiliques d'Agaune, dont il a su distinguer les plans successifs du IVe au XVIIe siècle, enrichissant de précieux documents l'histoire de l'architecture paléochrétienne (*Vallesia*, III, 1948, p. 9 sqq.).

P. WUILLEUMIER.

CHRONIQUE DE TOPONYMIE

XLIV

LES RECHERCHES SUR LE PRÉ-INDO-EUROPÉEN

Depuis que le premier Congrès international de toponymie, tenu à Paris en juillet 1938, a révélé au public savant (et même à de nombreux spécialistes) les recherches sur le pré-indo-européen qui avaient été effectuées, en Italie puis en France, dans le domaine des noms de lieux, ces études se sont développées, en gagnant des milieux d'abord hostiles. Il reste encore des tenants de l'ancienne école, qui ne veulent rien connaître au delà de l'indo-européen[1] ; mais il devient de plus en plus difficile de faire de la toponymie en ignorant systématiquement ces recherches.

Sans doute s'agit-il d'une matière particulièrement délicate, qui doit être réservée aux spécialistes expérimentés : les débutants et les amateurs feront sagement de s'abstenir, s'ils ne veulent pas trébucher dans des fondrières.

La question est extrêmement complexe. Pour les régions méditerranéennes, on sait aujourd'hui qu'un groupe de peuples qui paraissent apparentés entre eux — Ibères, Étrusques, Égéens — ont précédé les Indo-Européens, à qui ils ont passé bien des mots et bien des toponymes. Mais d'autres « filons » plus obscurs, suivant l'expression de Terracini, se sont croisés. Et dans nos régions ! Après avoir voulu expliquer tout le pré-latin par le celtique, on a donné dans le ligure, et voici aujourd'hui l'illyrien qui tend à devenir abusif. Encore ces langages étaient-ils indo-européens (ce qui n'est pas certain pour le ligure). Mais avant eux? Les brachycéphales arverno-alpins, qui représentent une race antérieure, non indo-européenne, avaient leurs idiomes : qu'ont-ils laissé? Tout cela est encore fort obscur.

Dans une étude très prudente, dont on ne saurait trop recommander la lecture aux débutants et intitulée *Toponymie préhistorique*[2], Auguste Vincent a rappelé les principales étapes de l'orientation nouvelle et a

1. Parmi les précurseurs (sur le terrain de la linguistique générale), je tiens à rappeler un ancien collaborateur de notre revue, A. Cuny (voir notamment son article *Évolution préhistorique de l'indo-européen, Museon*, t. LI, 1938, p. 151-170).

2. *Académie royale de Belgique, Bull. de la classe des lettres*, 1949, p. 82-93.

fait ressortir un certain nombre de faits acquis. Sa conclusion (p. 93) est excellente :

« La dialectologie, la toponymie et la géographie historique ont permis d'isoler un certain nombre de mots, de radicaux, qui ne s'expliquent pas par les langues indo-européennes. Nous pouvons dire que l'on a commencé à dégager une toponymie préhistorique. Mais, dans ce domaine, il convient de faire preuve de la plus grande circonspection. »

La Suisse était préparée à aborder ces recherches avec la prudence et la solidité de méthode qui caractérisent ses chercheurs. Avec J. Jud, elle a abordé, depuis longtemps déjà, l'étude des mots et des toponymes préromains : gaulois, rhétiques et autres. C'est encore le titre *Praeromanica* qui est donné par J. Hubschmid à un récent volume[1]. Mais — signe des temps — tandis que le père de ce jeune linguiste, auteur chevronné de remarquables travaux, s'était arrêté délibérément au gaulois (et a même expliqué par le germanique un suffixe *-anco*, *-anca*, sûrement prélatin, qu'on trouve dans la toponymie alpestre et en Corse, où les Germains ne sont jamais venus), le fils est gagné par les méthodes nouvelles. Déjà, dans les *Mélanges Jud*, J. Hubschmid junior a étudié une racine méditerranéenne, *clap-lap-* (avec forme intensive *pp*), qui a permis, notamment, d'élucider l'origine, longtemps obscure, du mot *lapin*, cet animal ayant été dénommé d'après son clapier[2].

Dans les *Praeromanica*, l'auteur a voulu étudier quelques-uns des problèmes que pose le vocabulaire prélatin en franco-provençal et dans les Alpes occidentales. Tout en reconnaissant que divers mots celtes, illyriens, etc., ont pu être empruntés à des langues pré-indo-européennes, il déclare prudemment qu'il est dangereux de s'aventurer dans ce domaine tant que ne seront pas mieux éclaircis les origines du basque, le substrat finnois et les rapports avec les langues caucasiques.

Plusieurs chapitres sont consacrés à des mots gaulois, à leur extension, à leur refoulement géographique. L'étude relative au gaulois **ulwo-*, « poussière », est particulièrement fouillée : l'aire du mot, qui a eu divers développements sémantiques, montre le vaste rayonnement de ce terme celtique (jusqu'en Aragon). Il n'était pas moins intéressant de rappeler, en groupant des exemples, que les Alpes offrent un « domaine de refoulement » de mots gaulois : **jŭri*, hauteur boisée ; **nantu*, ruisseau ; **rodano*, eau ; **duria*, eau ; **rīno*, **rēno*, ruisseau, fleuve. *Rodano* et *duria* débordent de beaucoup le domaine gaulois et il nous reste fort à apprendre sur ces deux noms, mais de nouveaux éléments sont versés ici aux débats.

Les « mots alpestres » comme **ar(a)wa*, arolle, ne sont pas moins suggestifs, ainsi que les deux noms enregistrés d'après leur suffixe pré-

1. T. XXX des *Romanica helvetica*. Berne, éd. Franck, 1949, in-8°, 130 p.
2. J'ai résumé la question dans *Le français moderne* (janvier 1950, p. 1).

latin, **cīsampa*, bise, et **abanko*, *-inko*, **abisjo*, « aven » : ils appelleraient à leur tour des discussions détaillées. A l'article **talwara*, « lisière d'un champ », ajouter : Vinzelles (Bansat, P.-de-D.), *tûvélo*, altération de **tûvéro*. A la suite d'Alessio, l'auteur étudie enfin un mot emprunté par les langues indo-européennes au méditerranéen : c'est le type **karabo*, « creux », qui a donné lieu à divers croisements, sans compter les pièges des homonymies (le poitevin-saintongeais *cabourne* est à ajouter). La documentation est très riche et la discussion bien conduite.

Albert DAUZAT.

LE TROISIÈME CONGRÈS INTERNATIONAL DE TOPONYMIE ET D'ANTHROPONYMIE

La tradition des congrès internationaux de toponymie et d'anthroponymie est désormais établie. Après les premières réunions de Paris, le troisième Congrès international qui s'est tenu à Bruxelles, du 15 au 19 juillet 1949, l'a assurée par son succès.

L'organisation de ces journées avait été minutieusement préparée par nos amis belges. Les artisans de leur réussite furent les deux présidents du Comité, MM. H. J. van de Wijer, professeur à l'Université de Louvain, et J. Herbillon, professeur à l'Athénée royal d'Ixelles, auxquels M. Albert Dauzat avait apporté le concours de son expérience, et leurs actifs secrétaires, MM. O. Jodogne et H. Draye, de l'Université de Louvain. L'accueil officiel au Palais des Académies par M. le ministre d'État C. Huysmans, lui-même fondateur de la Commission royale de toponymie et de dialectologie, et les réceptions à l'Institut géographique militaire, aux Musées royaux et à l'Hôtel-de-Ville de Bruxelles, se déroulèrent dans une atmosphère de chaude sympathie. L'Université libre de Bruxelles abritait les séances de travail. L'Université de Louvain reçut les congressistes et leur présenta dans son « Instituut voor Naamkunde » une remarquable exposition d'ouvrages d'onomastique.

Dix-sept pays différents et plus de cent universités et corps savants avaient délégué des représentants à ces assises de l'onomastique. Les linguistes formaient, naturellement, le plus gros contingent ; mais l'histoire, l'archéologie, le folklore et la cartographie avaient aussi leurs petits groupes. Il est regrettable, néanmoins, que la participation des historiens n'ait pas été plus importante pour apporter parfois aux débats des textes nouveaux et pour les élever plus souvent des questions d'étymologie à des horizons plus humains. On aurait aussi souhaité, pour d'analogues raisons, la collaboration de quelques représentants de la géographie.

On ne saurait ici rendre compte des quelque cent douze communications entendues pendant les trois journées de travail du Congrès. Leur résumé a, d'ailleurs, déjà paru dans le programme distribué à l'ouverture des réunions[1], en attendant leur publication complète dans un volume d'Actes et Mémoires. Les titres des sections entre lesquelles étaient répartis ces travaux montreront suffisamment la richesse et la diversité des questions abordées et leur orientation générale :

I. Toponymie : 1) Problèmes généraux. 2) Méthodologie. — II. Toponymie préindo-européenne et préromaine. — III. Toponymie germanique. — IV. Onomastique gréco-égyptienne. — V. Toponymie romane. — VI. Toponymie américaine. — VII. Toponymie lituanienne et russe. — VIII. Toponymie cartographique. — IX. Toponymie africaine. — X. Toponymie et sciences connexes : 1) Toponymie et archéologie. 2) Toponymie et botanique. 3) Toponymie et défrichement. 4) Frontières linguistiques et histoire du peuplement. 5) Toponymie et culte des saints. — XI. Anthroponymie.

Il apparaît ainsi que le fait essentiel du Congrès a été de témoigner du vaste élargissement du champ des études onomastiques. Pour l'Europe, tous les groupes linguistiques étaient représentés : l'égale importance des apports ibériques et scandinaves a conservé l'équilibre entre romanistes et germanistes ; le groupe slave progresse, et la Finlande fait son entrée dans la science onomastique. Hors d'Europe, l'Afrique du Nord et du Sud ouvrent un immense terrain de recherches et l'Amérique offre un domaine de choix pour l'étude comparative.

Le Congrès de Bruxelles a aussi jeté les bases d'une collaboration internationale effective : la création d'un Comité international des sciences onomastiques assurera la permanence de cette collaboration. M. H. J. van de Wijer en a été choisi comme secrétaire général, et son bureau permanent siège maintenant au Centre international d'onomastique à Louvain (10, E. van Evenstraat). Il s'appliquera à rechercher et à recommander une normalisation internationale des toponymes et publiera un *Bulletin international de documentation et de bibliographie.*

Les communications et les débats auxquels elles ont donné lieu, ont permis, en outre, à des vœux de se concrétiser et à de grands courants de recherches de s'affirmer. Vœux : que l'onomastique ne se limite pas aux noms de personne et de lieu, mais s'étende aussi aux noms donnés aux animaux et aux choses inanimées ; que les gouvernements favorisent la création d'une commission internationale de linguistes africains pour la normalisation des toponymes de ce continent ; que les noms de rue, qui sont des documents historiques, ne soient pas modifiés à l'occasion d'événements politiques ; que les toponymes soient consignés sans altération dans les pays où ils sont différents de la langue

1. *Troisième Congrès international de toponymie et d'anthroponymie.* Vol. I : *Programme.* Tongres, impr. G. Michiels, 1949, 80 p.

officielle ; que soit officiellement encouragée la confection de l'Atlas international des routes proto-historiques et historiques, préparée par l'Institut d'archéo-civilisation.

Le Comité d'organisation du Congrès avait proposé à l'attention des congressistes quelques grands sujets, pour éviter une dispersion excessive : éléments préromains ; noms de rivières ; rapports de la toponymie, de l'archéologie, du défrichement et du culte des saints ; noms de personne dans l'antiquité latine ; diffusion des anthroponymes, terminologie professionnelle. Il a été, en général, très heureusement suivi. Un seul échec : l'anthroponymie latine.

Les travaux ont fait surtout ressortir l'intérêt capital de l'utilisation des toponymes cadastraux. Le domaine est là encore presque vierge. Il est donc nécessaire que soit assurée dans nos pays la conservation des anciens cadastres et de leurs états de sections, mines de l'onomastique. Les erreurs de nomenclature du cadastre doivent aussi être redressées par des commissions compétentes. Ce n'est que par le dépouillement systématique de ces documents que la toponymie des pays romans pourra maintenant progresser.

Les rapports de la toponymie avec l'histoire du peuplement et des défrichements ont, enfin, été à l'honneur. Mais on sait combien, dans ce domaine, la prudence doit être de rigueur : les pas en avant ne pourront vraiment y être bien assurés que lorsqu'en place de bâtir avec quelques sondages effectués dans les catalogues de noms de lieu habités, on aura effectué des relevés exhaustifs de « microtoponymes ». Aux côtés des méthodes de la linguistique, la toponymie doit conserver pour cela leur place aux méthodes de l'histoire : ce n'est qu'à ce prix qu'elle sera, elle aussi, une véritable science de l'homme.

Ch. HIGOUNET.

VARIÉTÉS

SUR L'ASSEMBLÉE MACÉDONIENNE

Impossible de ne pas admirer l'immensité de l'effort fourni par P. de Francisci au long des quatre volumes publiés sous le titre commun *Arcana imperii*[1]. Étudier tous les États de l'Antiquité, depuis l'Égypte pharaonique jusqu'au triomphe des Barbares, afin d'y découvrir le principe sur lequel s'édifiait l'organisation politique : l'entreprise, digne de tenter un esprit synthétique, risquait de décourager par la minutieuse besogne d'analyse à laquelle elle contraignait. On louera le juriste italien de n'avoir pas reculé devant elle. Ayant rendu compte, dans la *Revue des Études grecques* et dans la *Revue des Études latines*[2], des parties respectives de l'ouvrage qui traitent de la Grèce et de Rome, mon dessein n'est pas de reprendre ici ce que j'en ai déjà dit. Parmi les innombrables questions qu'aborde De Francisci, je voudrais en examiner une, d'ailleurs fort importante à tous égards, et en particulier pour le thème principal de l'œuvre : la nature de la monarchie macédonienne et ses rapports avec l'assemblée « de l'armée ».

Cette question se trouve au cœur du livre V, intitulé *Il regno di Macedonia : Alessandro e gli stati ellenistici*[3], et elle fournit en somme la trame, plus ou moins visible, mais continue, des quelque cent cinquante pages qu'il comporte. La conception qui y est présentée ne paraît pas issue d'un contact direct avec les textes : références et citations proviennent de travaux modernes. Mais ceux-ci, qui offrent en l'espèce l'avantage d'être assez nombreux, variés et sérieux — certains même ayant presque l'allure de répertoires[4], dont ils rendent les services — ont été diligemment utilisés. Il y a plus. L'auteur, dont les préoccupations juridiques expliquent le but qu'il a fixé à son enquête, a pu opérer,

1. Milan, A. Giuffrè, 1947-1948.

2. *R. É. G.*, t. LXI, 1948, p. 502-505 ; *R. É. L.*, t. XXVII, 1949, p. 339-342.

3. T. II (1948), p. 345-495.

4. Je songe à F. Granier, *Die makedonische Heeresversammlung. Ein Beitrag zum antiken Staatsrecht*, qui forme le *Heft* XIII des *Münchener Beitr. zur Papyrusforschung und ant. Rechtsgesch.*, Munich, 1931. — Les autres travaux modernes les plus utilisables, et les plus utilisés par P. de Francisci, sont : J. Kaerst, *Gesch. des Hellenismus*, t. I^3 et II^2 (Leipzig-Berlin, 1927 et 1926) ; Paola Zancan, *Il monarcato ellenistico nei suoi elementi federativi*, vol. VII des *Pubbl. della Fac. di Lettere et Filosofia* de Padoue (Padoue, 1934) ; enfin, Fr. Hampl, *Der König der Makedonen*, Diss. Leipzig 1934 (Weida, 1934).

du fait de ses longues recherches, des rapprochements comme des distinctions utiles. Rien de surprenant, par conséquent, si ses conclusions, bien qu'appuyées sur une documentation de seconde main, méritent un examen attentif.

Bien entendu, son interprétation de la monarchie macédonienne n'est pas révolutionnaire. Elle ne pouvait pas l'être : l'expérience tentée par Fr. Hampl [1] n'est pas de celles qu'on renouvelle. De Francisci, après avoir signalé la thèse, manifestement intenable, qui fait deux parts, l'une privée, l'autre publique, dans l'activité diplomatique et militaire du « roi des Macédoniens », ne manque pas de dresser devant elle les objections maintenant usuelles [2]. Quant à lui, il se borne à nuancer l'interprétation la plus courante ; mais, sur certains points, ces nuances sont importantes.

S'il est une expression tentante, et souvent utilisée [3], pour définir la position du roi en face des Macédoniens, c'est celle de *primus inter pares*. On a essayé de la justifier en invoquant l'existence des ἑταῖροι et en imaginant, à l'origine de la monarchie macédonienne, une monarchie militaire conforme à certaines indications de César et de Tacite sur le chef germanique [4] : en cas de guerre et en vue de la guerre, les guerriers élisent leur chef, qui exerce une pleine autorité pendant la guerre, mais qui, dans les intervalles de paix, d'ailleurs très rares, ne dispose plus que d'un prestige moral. Peu à peu, l'habitude se serait prise en Macédoine de toujours choisir ce chef dans la même famille, sans que disparaisse, au moins en théorie, le caractère indispensable de l'élection.

De Francisci, qui considère d'ailleurs comme *artificiosamente costruita* [5] l'idée d'un tel chef germanique, n'accepte pas de se représenter

1. Dans la dissertation citée à la note précédente.

2. Sur cette thèse, qui constituait l'innovation principale de l'étude de Fr. Hampl, cf. De Francisci, t. II, p. 372-373. Les éléments de sa réfutation sont empruntés à W. S. Ferguson, *Gnomon*, t. XI, 1935, p. 518-522. Pour une conclusion également négative, cf. A. Momigliano, *Re e popolo in Macedonia prima di Alessandro magno*, dans *Athenaeum*, t. XIII, 1935, p. 3-21, et F. Wüst, *Gnomon*, t. XIV, 1938, p. 376-377. — Fr. Hampl apportait aussi une conception nouvelle, moins importante en soi, mais étroitement liée à la précédente, des ἑταῖροι : ceux-ci auraient été attachés personnellement au roi par des donations de terres, ce qui aurait permis au *Lehnsherr* de mener une politique privée et de l'appuyer par des forces militaires ne relevant que de lui, distinctes de l'armée nationale. Cette conception est également combattue par De Francisci, t. II, p. 360-368 (en particulier, p. 363, n. 4). Avec des nuances plus ou moins accentuées, elle est, pour l'essentiel, c'est-à-dire pour la donation des domaines, acceptée par W. W. Tarn, *Alex. the Great* (Cambridge, 1948), t. II, p. 154, n. 5, et par Fr. Schachermeyr, *Alex. der Gr.* (Vienne, 1949), p. 21-22.

3. On pourrait dresser une liste à peu près interminable de références. Je me borne à quelques exemples : U. Wilcken, *Alex. le Grand*, trad. fr. (Paris, 1933), p. 35 ; F. Granier, *op. cit.*, p. 14 ; Fr. Hampl., *op. cit.*, p. 16 et 48 ; Fr. Schachermeyr, *op. cit.*, p. 22. Même lorsque l'expression n'est pas formellement employée, l'idée est sous-jacente : ainsi, P. Jouguet, *L'impérialisme macéd. et l'hellénisation de l'Orient* (Paris, 1926), p. 73-74 ; J. Kaerst, *Gesch. des Hellenismus*, t. I³, p. 181.

4. Cés., *B. G.*, VI, 23, 4, et Tac., *Germ.*, 7, 11 et 13 : cités par F. Granier, p. 14, n. 70 et 71.

5. T. II, p. 377.

de la sorte les origines de la monarchie macédonienne et repousse avec vigueur l'emploi, pour elle, de l'expression *primus inter pares*[1]. Cette monarchie lui paraît[2] dériver d'un type dont il a établi, au début de son ouvrage, les caractéristiques : celui du *charisma* personnel, qui crée le rapport *ductus-comitatus*, *Führer-Gefolgschaft*. Les ἑταῖροι sont les « compagnons », c'est-à-dire les suivants fidèles du chef, liés à lui par un serment libre, parce qu'ils reconnaissent en lui d'éminentes qualités personnelles, un charme qui les attire, une autorité qui les subjugue, une « vertu » qui leur fait bien augurer de l'issue des entreprises menées sous sa direction. Se lier et se soumettre à ses ordres est affaire individuelle : les récalcitrants peuvent se tenir à l'écart, vivre libres et indépendants. Mais, après cette phase évidemment primitive, peut-être celle des premières migrations, quand tout était encore mobile et fluide, la stabilisation est intervenue peu à peu. Une famille s'est imposée, pour des raisons inconnues, mais qui peuvent avoir été très variées : croyance en une origine divine, recommandation par un oracle, série de succès dont l'explication admise est la faveur de la divinité, richesse créant l'influence économique et sociale. Les rapports entre ἑταῖροι et *ductor* sont ainsi devenus normalement héréditaires, en même temps que s'établissait, valable cette fois pour la totalité du peuple, une organisation juridico-religieuse traditionnelle. Nous ne pouvons apercevoir qu'à ce stade la monarchie macédonienne, même lorsqu'elle apparaît aux premières lueurs de l'histoire, au demeurant bien tardives pour elle. Dès ses origines, elle a été absolue : un *Führer* n'a jamais pu être un *primus inter pares*. Mais, d'une part, elle est devenue héréditaire, selon l'ordre de primogéniture ; d'autre part, elle est reconnue par l'ensemble des Macédoniens. Elle conservera toujours ces trois caractères ; bien plus, elle les transmettra aux monarchies hellénistiques nées des conquêtes d'Alexandre en Orient.

Il est vrai que les sources signalent, au moins à certaines occasions, l'assemblée « de l'armée » et De Francisci doit s'expliquer sur elle[3]. A ses yeux, l'erreur fondamentale, souvent commise, et en particulier par F. Granier qui a le mieux étudié cette institution, est d'y voir le moyen résiduel par lequel s'exprime la volonté souveraine d'une communauté nationale préexistante à la royauté, par lequel, selon une procédure légale, cette communauté juge les procès de haute trahison et, en désignant le roi ou l'ἐπίτροπος, à la fois tuteur et régent, délègue sa souveraineté, en somme l'héritière de cette assemblée des *armati* germaniques dont parlait Tacite. D'après notre auteur, l'assemblée macédonienne n'a ni cette origine ni cette signification.

Sa critique se fait, sur ce point, particulièrement vive. D'une façon

1. T. II, p. 369 et suiv.
2. *Ibid.*, p. 364-365 et 380-382.
3. *Ibid.*, p. 373 et suiv.

générale, l'assemblée ne possède ni procédure ni statut réguliers. Elle ne se réunit que sur convocation du souverain, à des dates et en des lieux dont il demeure seul juge. Elle n'a pas droit d'initiative. Quant aux deux domaines où nous la voyons agir, la justice et le règlement de la succession monarchique, son action, aussi bien en Macédoine que dans les nouvelles monarchies orientales, n'y répond pas à la conception de Granier. Impossible de lui attribuer un droit de haute justice : le souverain ne lui soumet que les procès qu'il lui plaît de lui soumettre et qu'il a déjà tranchés lui-même par une condamnation, une condamnation qu'il propose à l'assemblée et que celle-ci se borne à confirmer, une condamnation, par conséquent, dont il craint de se réserver tout l'odieux et à laquelle il entend, pour des raisons de propagande, associer ses soldats. Il ne s'agit pas davantage d'une élection du roi ou de l'*épitropos*, mais seulement d'une acclamation, résidu de la manifestation primitive par laquelle les fidèles reconnaissaient la « vertu » de leur chef, c'est-à-dire un ensemble de qualités préexistantes à leur manifestation[1].

Tant et si bien que les décisions de l'assemblée, privées à l'époque historique de toute valeur juridique, ne présentent plus alors qu'un intérêt politique, variable selon le temps et les circonstances. En fait, tout se réduisait toujours à une formalité préparée à l'avance et se déroulant selon les prévisions. Mais, en certains cas, la formalité pouvait être réellement ou, au moins — ce qui revenait au même —, être crue efficace par son bénéficiaire. Dans les moments troublés, s'appuyer sur l'armée, tant pour condamner un adversaire ou un opposant que pour consolider ses titres au pouvoir, n'apparaissait pas indifférent. Et, de fait, lorsque les monarchies hellénistiques d'Orient commencèrent à décliner par suite des querelles familiales, des intrigues de cour et de l'anarchie grandissante, la valeur politique de ces manifestations s'accrut, sans leur conférer pour autant une valeur juridique dont aucune trace ne s'est conservée.

Telle est, si j'ai bien pu saisir une pensée très souple dont l'exposé n'est pas exempt de prolixité, la conception de P. de Francisci. Incontestablement, elle apporte du neuf. Reste à savoir si ce neuf est valable.

* * *

Pour tout un ensemble de faits, le neuf est moindre que notre auteur, probablement, ne l'imagine. Dix ans avant lui, dans un ouvrage qui, de

1. C'est là, me semble-t-il, que porte le désaccord fondamental. Ou bien, selon De Francisci, l'autorité, préexistante dans le roi, est reconnue par son *comitatus ;* ou bien, selon Granier, préexistante dans la communauté, elle est déléguée au roi par l'élection. Cf. p. 381 : *Nel primo caso l'autorità, personale e carismatica, preesiste in colui alla cui signoria ci si sottomette assumendolo come capo e condottiero ; nel secondo la potestà nasce in seguito alla elezione fatta dalla comunità nella quale si riconosce la fonte della potestà, della sovranità, dell'autorità*. Cf. encore *infra*, p. 127 et n. 1.

façon surprenante et fâcheuse, lui est demeuré inconnu, *Institutions des Séleucides*, É. Bikerman s'est inscrit en faux, avec une netteté plus grande encore que la sienne, contre tout ce qu'avait dit Granier de l'assemblée dans les royaumes lagide et séleucide. Là où Granier voyait l'exercice d'un droit fondamental, Bikerman a montré qu'il s'agissait de révoltes, de séditions et de tumultes, souvent populaires bien plus encore que militaires[1]. Ailleurs, et en même temps, l'étude du mot ἀνάδειξις l'amenait à conclure que « l'installation d'un prince hellénistique s'effectuait par sa présentation au peuple », lequel répondait par des acclamations ; le droit de régner ne dérivait aucunement de cette présentation, mais elle « était la formalité nécessaire de la prise de possession de la fonction publique[2] ». Il ne paraît point douteux que, si De Francisci avait connu ces travaux, il eût, sinon adopté de bout en bout leurs interprétations, du moins nuancé grâce à elles, et surtout grâce à la seconde, ses propres conclusions.

Pour ma part, j'y adhère sans réserve quant aux monarchies hellénistiques d'Orient : c'est arbitrairement, en forçant les textes ou en suppléant avec audace à leur silence, que Granier a voulu découvrir, chez les Lagides et les Séleucides, des assemblées de l'armée fonctionnant de façon régulière lors de l'avènement. Mais Bikerman s'est bien gardé — ce que ne fait pas De Francisci — de négliger « la différence entre le royaume national de Macédoine et les autocraties de l'Orient et de l'Égypte[3] ». Celles-ci sont des monarchies personnelles, alors que l'autre est une monarchie nationale[4]. Cette distinction n'a pas encore acquis droit de cité. La plupart des critiques assimilent aujourd'hui les monarchies lagide et séleucide à la monarchie macédonienne ; De Francisci assimile la monarchie macédonienne aux autres monarchies hellénistiques. Bien qu'aboutissant à des résultats exactement opposés, l'erreur est au fond identique. Et je la crois assez grave pour saisir, au prix d'une digression, cette occasion de tracer la frontière nécessaire.

* * *

Un avertissement préliminaire a peut-être son utilité. Que les Séleucides soient rois de Babylone[5] et les Lagides des pharaons[6], c'est-à-dire

1. *Institutions des Séleucides*, t. XXVI de la *Bibl. arch. et hist.* du *Service des Antiquités en Syrie et au Liban* (Paris, 1938), p. 8-11 et 23-24.

2. Ἀνάδειξις, dans *Mél. É. Boisacq*, t. I (t. V de l'*Ann. de l'Inst. de phil. et d'hist. or. et slaves*, Bruxelles, 1937), p. 117-124. Les citations sont prises aux p. 120 et 121.

3. *Inst. des Sél.*, p. 8.

4. Cf. *R. É. A.*, t. L, 1948, p. 232-234.

5. Par exemple, un cylindre de Borsippa datant d'Antiochos Ier appelle celui-ci « grand roi, roi puissant, roi du tout, roi de Babylone, roi des pays », et son père Séleucos Ier « roi de Babylone » : F. H. Weissbach, *Die Keilinschr. der Achäm.* (t. III de la *Vorderasiat. Bibl.*, Leipzig, 1911), p. 132-133.

6. Ils portent une titulature royale analogue à celle des pharaons, avec un nom de roi

des rois d'Égypte, le fait est bien connu. Mais il demeure étranger à la question examinée ici. Ces souverains ne sont tels qu'aux yeux des indigènes, tandis que seule importe leur royauté aux yeux des Grecs. Séleucos Ier était roi pour les Babyloniens plusieurs années avant de le devenir pour les Grecs [1] : on voit assez, par là, que les deux monarchies ne se recouvrent pas. Ces monarchies indigènes ont un caractère national, d'ailleurs — on s'en doute bien — *sui generis* [2]. Mais elles ne comptent pas aux yeux des Grecs, qui ne reconnaissent ni aux hommes ni aux territoires de l'Orient, « conquis par la lance [3] », soumis à la loi du vainqueur, la qualité de nation ou d'État. Dans leurs rapports, privés ou publics, avec un Lagide ou un Séleucide, les Grecs ne consentent à voir en eux ni un pharaon ni un roi de Babylone ; ils voient en eux des Grecs, et pourtant ils les appellent βασιλεῖς. Mon analyse portera uniquement sur cette βασιλεία, grecque puisqu'elle est acceptée par les Grecs.

Si distinctes que soient les deux conceptions grecques de la monarchie personnelle et de la monarchie nationale, il existe entre elles des traits communs. Elles n'ont pas été créées indépendamment l'une de l'autre par des théoriciens. Toutes deux ont conservé quelque chose de la monarchie archaïque, celle que mettent en action les poèmes homériques et qui, par conséquent, est connue de tous les Grecs. Toutes deux, si on les considère à la période hellénistique, ont reçu l'empreinte d'idées et d'expériences communes : les idées des penseurs qui, depuis la fin du ve siècle, présentent à leurs compatriotes, discutent et peu à peu précisent l'image idéalisée du « roi » ; — l'expérience d'Alexandre qui, à la fois monarque national et monarque personnel, a mis de façon croissante l'accent sur le second de ces deux aspects sans oser ni même peut-être sans désirer jamais renier nettement le premier auquel l'attachaient tant de traditions et de sentiments ; — l'expérience, après la mort d'Alexandre et jusqu'à la stabilisation des grandes dynasties, de cette longue période de tâtonnements et d'hésitations, où l'idéologie n'a eu

de Basse et de Haute-Égypte, un nom de fils de Rê, etc. : cf. P. Jouguet, *L'impérialisme macéd.*, p. 333. Une trouvaille récente pour Ptolémée III en fournit un nouvel exemple : cf. P. Jouguet, *Les premiers Ptolémées et l'hellénisation de Sarapis*, dans *Hommages à J. Bidez et à Fr. Cumont* (t. II de la *Collection Latomus*, Bruxelles, 1949), p. 159.

1. Plut., *Demetrios*, 18, 3, où l'affirmation et la distinction sont formelles. Toutefois, le plus ancien texte babylonien daté par Séleucos est du 16 avril 304 et on datait encore à Babylone par Alexandre IV en 308, peut-être même en 307/306 : cf. R. A. Parker et W. H. Dubberstein, *Bab. chron. 626 B. C.-A. D. 45* (nº 24 des *Stud. in Oriental civ.* de l'*Oriental Inst.* de l'Univ. de Chicago, Chicago, 1942), p. 18 ; E. J. Bickerman, *Notes on Seleucid and Parthian chron.*, dans *Berytus*, t. VIII, 1944, p. 75.

2. Les monarchies orientales, dans leur appellation même, sont caractérisées par un nom géographique : le territoire intervient donc dans la notion d'État. Il en va autrement pour les monarchies nationales grecques, qui ne sont caractérisées que par un nom de peuple : *R. É. A.*, t. L, 1948, p. 235-239.

3. L'épithète δορίκτητος est d'emploi courant : cf., par exemple, Diod., XIX, 105, 4 ; XX, 76, 7 ; XXI, 1, 5.

que faire au milieu du déchaînement des appétits et des forces brutales, où les mêmes hommes (Dèmètrios Poliorkètès, Antigonos Gonatas[1]) ont exercé ou eu l'ambition d'exercer, selon les occasions, tantôt une monarchie, tantôt une autre. Enfin, des phénomènes d'osmose se sont inévitablement produits : découpé par des frontières politiques, le monde hellénistique, ouvert à la circulation des idées et des hommes, tend vers une *koinè* institutionnelle, irréalisable d'ailleurs et demeurée toujours imparfaite, mais dont, en certains domaines, il n'a pas manqué de s'approcher. Les analogies perceptibles ne doivent donc pas surprendre.

On trouve partout, plus ou moins dominante, mais toujours sous-jacente, cette idéologie du *basileus*, pour laquelle il est permis d'emprunter à De Francisci la notion, qui ne vaut pas seulement pour les origines lointaines, de *charisma* personnel. Le « roi », c'est bien en théorie, aux yeux d'un Grec, un homme supérieur, doué de qualités exceptionnelles. Celles-ci se manifestent extérieurement de diverses façons : par l'adhésion et le dévouement spontanés que le roi obtient de son entourage, de ses « amis » et de ses soldats en premier lieu bien entendu ; — par les bienfaits qu'il dispense et le bonheur qu'il assure à ceux dont le sort, en totalité ou en partie, dépend de lui ; — surtout par un signe dont la réalité et l'interprétation ne se discutent pas, c'est-à-dire la victoire que lui valent deux facteurs au fond indissociables et même identiques, son génie militaire et la faveur de la divinité. Telle est, ramenée à ses lignes essentielles, l'idéologie du roi, commune à tout le monde hellénistique.

Un autre élément d'unité s'aperçoit. L'application stricte de cette idéologie eût maintenu ou créé partout l'anarchie, car il est rare qu'un Philippe ait pour fils un Alexandre. Aussi le principe et la pratique de l'hérédité n'ont-ils nulle part tardé à apparaître, ou plutôt à reprendre vigueur dans un monde dont l'individualisme, en dépit de ses éblouissantes réussites, n'avait jamais pu les exclure entièrement. L'autorité de l'homme supérieur, parvenu à la royauté, lui a servi à assurer sa succession à son fils, ordinairement par le procédé très simple de l'association. Le *charisma* personnel est devenu un *charisma* familial[2], qui marque une dynastie du signe divin et taille une place prépondérante à l'idée de légitimité. Élargissement ou déviation, comme on voudra, selon

1. L'un et l'autre ont pris le titre royal hors de Macédoine, au sens, par conséquent, d'une royauté personnelle. Mais l'un et l'autre ont été rois en Macédoine, c'est-à-dire ont exercé, plus ou moins durablement et sincèrement — Dèmètrios ne paraît s'y être plié que de mauvaise grâce, ce qui dut contribuer à sa chute —, une royauté nationale.

2. Cf. J. Kaerst, *Gesch. des Hell.*, t. II^2, p. 331-332 : cet auteur insiste sur la conception *dass von dem Gründer der Dynastie schöpferische Wirkungen ausgehen, die sich in dieser verkörpern, in ihr gewissermassen einen neuen, höheren Lebenszusammenhang hervorrufen.* Pour É. Bikerman (*Inst. des Sél.*, p. 14-17), au contraire, il s'agit de la simple application d'un des « principes universels du droit grec », celui de « la transmission héréditaire du droit une fois acquis », du « transfert de propriété par héritage ». En réalité, rien ne nous renseigne sur le biais idéologique qui pouvait permettre la conciliation.

l'angle sous lequel on envisagera les choses. En tout cas, évolution fatale parce qu'elle répond à l'instinct profond de survivance, et évolution commune à toutes les monarchies hellénistiques, si contradictoire qu'elle soit avec leur concept fondamental.

Mais ces analogies n'empêchent pas la monarchie macédonienne de différer des monarchies orientales. Différence de nature, au plein sens de l'expression. Après beaucoup d'autres, De Francisci l'a méconnue. Il commet[1] une erreur évidente en niant que la présence de l'ethnique interdit de confondre l'appellation officielle βασιλεὺς Μακεδόνων ὁ δ., qui ne peut appartenir qu'aux souverains reconnus et installés en Macédoine, avec l'appellation βασιλεὺς ὁ δ., qui est la seule à laquelle aient droit les souverains lagides, séleucides ou attalides[2]. J'ai déjà, récemment[3], attiré l'attention sur la portée théorique du titre « roi des Macédoniens » comme sur les intentions probables qui expliquent ses emplois, fort rares au total, mais dont la rareté provient des habitudes de brièveté créées par un protocole moins formaliste que le nôtre ; du moins s'échelonnent-ils d'Amyntas IV, mort en 336 ou 335, jusqu'à Philippe V (221-179), ce qui suffit à révéler que le titre demeurait à la disposition des rois macédoniens. Grâce à lui, chez les Macédoniens comme à Lacédémone ou chez les Molosses, pour reprendre un groupement dont Aristote est le premier auteur[4], la monarchie se présente comme un organe de l'État que rien n'empêcherait d'exister sans le monarque. Au contraire, chez les Ptolémées, les Séleucides ou les Attalides, le souverain est tout l'État, qui n'existe qu'en lui et par lui ; on ne parle pas du royaume, ni des intérêts de celui-ci, mais uniquement du roi et de ses intérêts (τὰ πράγματα τ. δ.)[5]. Il serait *a priori* invraisemblable que cette opposition ne se répercutât pas dans les institutions et dans les mœurs.

En fait, le contraste est souvent d'une netteté éloquente. Au formulaire différent des titres officiels, qui vient d'être signalé, il faut joindre bien d'autres traits, dont je me bornerai à évoquer les plus significatifs. D'abord, le ton très libre du commerce entre les Macédoniens et leur roi, l'absence ou au moins la réduction au minimum de l'étiquette dont le

1. T. II, p. 379.

2. Dans mon mémoire des *Mél. F. de Visscher*, t. III (*Rev. int. des droits de l'Ant.*, t. IV, 1950), j'ai écarté l'interprétation du cylindre de Borsippa (cf. *supra*, p. 119, n. 5) qui donne à Séleucos I[er] le titre « roi des Macédoniens » et qui est celle, par exemple, de F. Granier, *op. cit.*, p. 118 et n. 14, Fr. Hampl, *op. cit.*, p. 17-19 et 47-48, De Francisci, t. II, p. 374, n. 3.

3. Cf. le mémoire signalé à la note précédente.

4. Arist., *Pol.*, V, 8, 5, p. 1310 *b* : ἢ κτίσαντες ἢ κτησάμενοι χώραν, ὥσπερ οἱ Λακεδαιμονίων βασιλεῖς καὶ Μακεδόνων καὶ Μολοττῶν. On aperçoit bien la pensée qui inspire à Aristote ce groupement : il s'agit de royautés traditionnelles, intégrées à l'État. — La *R. É. G.*, t. LXII, 1949, donnera, dans les procès-verbaux des séances de l'*Assoc. pour l'encour. des ét. gr.*, le résumé d'une communication que j'ai présentée, le 3 novembre 1949, sur le sens et l'emploi du titre « roi des Lacédémoniens ».

5. Cf. les exemples réunis par M. Holleaux, *B. C. H.*, t. LVII, 1933, p. 36-37 = *Études d'épigr. et d'hist. gr.*, t. III (Paris, 1942), p. 225-226.

roi s'entoure[1]. En second lieu, l'absence du culte royal en Macédoine : singularité frappante, dont nul ne pourrait songer à rendre compte sans recourir à la précédente. En troisième lieu, la mention expresse — je m'en tiens aux textes les plus topiques — des « Macédoniens » à côté du roi dans certains traités conclus par un Antigonos et par Philippe V[2]. De tout cela, trouve-t-on le moindre parallèle dans les autres monarchies hellénistiques?

Inutile, sans doute, de commenter : monarchie nationale d'un côté, monarchies personnelles de l'autre. La distinction entre l'une et les autres n'est pas une distinction factice.

*
* *

Se fait-elle également sentir pour l'assemblée « de l'armée »? Cette question transporte le débat sur le terrain le moins favorable qui soit pour y rechercher la preuve, ou simplement la trace, de tels contrastes, tant le rapprochement des deux types était en l'espèce inévitable. Mais ce n'est pas là, au contraire, une raison de renoncer à l'enquête.

Sur ce point particulier, la similitude, le mimétisme, même le calque pur et simple, ne seraient pas faits pour surprendre. Tout y conviait, à commencer par les conditions dans lesquelles se trouvait le monde hellénistique au lendemain de la mort d'Alexandre, par les troubles qui y éclatèrent presque aussitôt et qui, jusqu'à la stabilisation des monarchies, durèrent un long demi-siècle. La monarchie d'Alexandre avait participé des deux types, avec une évolution marquée vers le type personnel. Mais cette évolution déplaisait à la plupart des Macédoniens qui, dès la mort du roi, s'empressèrent de réagir en appliquant, bien plus en exagérant les traditions macédoniennes. En outre, dans ce chapelet de crises où la force s'affirma crûment l'arbitre suprême, les hommes ne comptèrent que dans la mesure où les soldats appuyèrent leurs prétentions. L'opinion de l'armée ou des fractions de l'armée revêtit alors une importance qu'elle n'avait jamais eue auparavant et qu'elle n'eut plus l'occasion de retrouver par la suite. Les meneurs du jeu, par besoin réel ou par souci de propagande, consultèrent donc très souvent les troupes

1. De Francisci, t II, p. 369, cherche à minimiser l'observation de Hampl, p. 16, à ce propos : *questo prova soltanto... che il re macedone era accessibile ai privati allo stesso modo che, secondo le varie tradizioni, lo erano i grandi monarchi orientali.* L'affirmation exigerait quelques preuves. Sans invoquer d'autres textes, bien connus d'ailleurs, il suffira d'attirer l'attention sur Pol., V, 27, 6 (cf. *infra*, p. 129, n. 7), qui indique nettement que cette liberté de langage des soldats macédoniens envers leur roi était faite pour surprendre un lecteur de Polybe.

2. Références fournies et formule étudiée dans mon mémoire des *Mél. F. de Visscher*, t. III. Les textes les plus nets, parce que, ayant une origine macédonienne et un caractère officiel, ils ne sont en même temps susceptibles (à la différence de *Syll.*[3], 518) d'aucune interprétation qui en atténue la portée, sont *Inscr. cret.*, t. II, *Eleutherna*, 20 ; t. III, *Hierapytna*, 1 *A*, et Pol., VII, 9, 1, 5 et 7.

sur des questions de tout ordre, parfois spécifiquement[1] et toujours au moins indirectement politiques : consultations préparées à l'avance, bien entendu, mais propres à créer des habitudes, à implanter une sorte de droit.

Il y avait plus, d'ailleurs. Sur un autre plan que ces circonstances de fait, l'idéologie de l'homme supérieur favorisait l'intervention des soldats. Celle-ci représentait la procédure la plus simple et la plus naturelle pour attester l'autorité morale émanée d'un être exceptionnellement doué. D'autre part, l'armée, qui avait combattu avec son chef et sous ses ordres, était toute désignée pour juger ses dons, pour apprécier le caractère et l'ampleur de sa victoire. Point n'était besoin d'une délibération, si peu réglée qu'elle fût. C'était seulement l'explosion, présentée comme spontanée, de la joie, de la reconnaissance et de l'admiration des troupes : la comparaison s'impose avec l'acte qu'accomplira plus tard une armée romaine en saluant *imperator* le proconsul victorieux. A défaut d'un appoint décisif en fait — tout dépendait de la situation générale —, le prétendant à la royauté trouvait dans cette manifestation une base de justification théorique qu'il se gardait de négliger. Ainsi, en accord avec sa conception la plus stricte, la monarchie personnelle elle-même était amenée à invoquer l'opinion des soldats, par conséquent à lui faire sa place.

De cet ensemble d'influences, traditions macédoniennes, pratiques du temps des troubles, aspects idéologiques, il a toujours subsisté quelque chose dans les monarchies hellénistiques, précisément ce sur quoi Bikerman a attiré l'attention : la cérémonie de la présentation et de l'acclamation du nouveau souverain. Elle était suivie de la prestation d'un serment par les troupes[2]. Nous pouvons négliger ce serment : il n'impliquait aucun droit détenu par l'armée. Mais l'acclamation peut avoir eu ce sens : tenter de s'en assurer conduit, semble-t-il, au cœur même du problème.

Pour donner, en effet, à cette cérémonie un plein sens juridique, il faudrait supposer que la souveraineté, dans les terres conquises par Alexandre, appartient à l'armée macédonienne tout entière, héritière des soldats d'Alexandre d'abord cobénéficiaires, puis, par extinction de la famille d'Alexandre, seuls propriétaires des conquêtes. Cette armée,

1. Exemples les plus caractéristiques, parce qu'on ne voit jamais, en d'autres circonstances, l'assemblée s'occuper de questions de ce genre : l'annulation des derniers projets d'Alexandre : Diod., XVIII, 4, 3-6 ; — l'intervention de l'armée lors des négociations en vue du traité de Nora : Plut., *Eum.*, 12 ; — l'assemblée de Tyr en 315, qui déclare Kassandros « ennemi » et qui proclame la liberté des Grecs : Diod., XIX, 61, 3. Cf. K. J. Beloch, *Gr. Gesch.*², t. IV, 1 (Berlin-Leipzig, 1925), p. 380-381, et F. Granier, *op. cit.*, p. 107-112.

2. Pol., XV, 25, 11 : εἶτ' ἐπεξώρκισε [Agathoklès] τὸν ὅρκον ὃν ἦσαν ὀμνύειν εἰθισμένοι κατὰ τὰς ἀναδείξεις τῶν βασιλέων. Les textes Curt., X, 7, 9, et Justin, XXIV, 5, 14, permettent d'étendre aux autres monarchies ce qui est attesté pour la monarchie lagide.

au hasard des vicissitudes de la fin du IVe siècle, se serait scindée par scissiparité[1] en différentes armées, celles des diadoques individuels, chacune d'elles revendiquant et utilisant le droit de reconnaître un « roi des Macédoniens », c'est-à-dire en fait un roi de telle ou telle armée macédonienne, et d'attribuer ainsi la propriété de territoires plus ou moins étendus. L'explication n'est pas neuve. Bien qu'inexprimée, elle est la conclusion principale, et même à peu près unique, des recherches de Granier. Paola Zancan[2] et Franz Hampl[3] la lui ont empruntée et en ont fait l'infrastructure de leurs conceptions propres. Je la crois inadmissible.

Elle se heurte à tout ce qui, on l'a vu précédemment, singularise la monarchie macédonienne en face des autres monarchies hellénistiques, alors qu'elle postulerait le transfert en Orient, au moins pour les rapports du roi et des « Macédoniens », des institutions et des mœurs qui, en Macédoine, avaient toujours régi et continuent à régir ces rapports. Elle appelle, en outre, deux objections majeures, vraiment insurmontables. Jamais, d'une part, le titre « roi des Macédoniens » n'a été, à notre connaissance, pris ou reçu par un souverain qui ne fût pas maître de la Macédoine[4] : les autres s'en sont tenus au titre « roi » tout court. D'autre part, la prise du titre royal se réalise de façon identique dans des monarchies que rien ne rattache à la conquête d'Alexandre ni aux Macédoniens. Attalos Ier ne devient officiellement roi qu'après une victoire retentissante[5], exactement comme Antigonos Monophtalmos et Dèmètrios Poliorkètès après la victoire de Salamine-de-Chypre[6] : il est pourtant l'arrière-petit-fils[7] d'une Paphlagonienne[8] et, si son armée compte des Macédoniens[9], ce que nous ignorons, nul n'oserait soutenir que leur présence suffît à faire d'elle une armée macédonienne, partiellement héritière de l'armée d'Alexandre.

Ainsi, dans ces monarchies orientales, l'armée n'est pas détentrice

1. C'est l'expression dont se sert déjà W. S. Ferguson, *Gnomon*, t. XI, 1935, p. 522 : *The corollary is that four autonomous Macedonian Heeresversammlungen were recognized. The Macedonians were, in fact, a fissiparous organism.*

2. *Op. cit.*, p. 39 (après une phrase inspirée de Granier, p. 107) : *ora i Macedoni si rompono in nuclei varii, in seguito dell'uno o dell'altro satrapo, sicchè abbiamo un pullulare di* Heeresversammlungen.

3. *Op. cit.*, p. 18 : *Die Feldherren wurden zu Königen ihrer makedonischen Heere ausgerufen. Dies erscheint um so wahrscheinlicher, wenn man bedenkt, dass jede Heeresgruppe als beschliessende Versammlung für sich selbst « makedonischer Staat »... war.*

4. Cf. *supra*, p. 122, n. 2.

5. Pol., XVIII, 41, 7. S'agit-il d'une victoire sur les Galates seuls ou sur Antiochos Hiérax aidé par les Galates? Cf. É. Bikerman, *Berytus*, t. VIII, 1944, p. 76-78 ; *R. É. A.*, t. XLIX, 1947, p. 374. Mais il n'importe guère ici.

6. Plut., *Demetr.*, 18, 1 ; Justin, XV, 2, 10 ; Appien, *Syr.*, 54.

7. La généalogie semble assurée après l'étude de M. Holleaux, *R. É. A.*, t. XX, 1918, p. 9-16 = *Études d'épigr. et d'hist. gr.*, t. II (Paris, 1938), p. 9-16.

8. Boa était certainement paphlagonienne (*O. G. I. S.*, 264, l. 14-15), même si le fait rapporté sur elle par Karystios (*apud* Athen., XIII, 577 *b*) n'est qu'un bruit calomnieux.

9. Cf. E. V. Hansen, *The Attalids of Pergamon* (Ithaca-New York, 1947), p. 208-209.

d'un pouvoir qu'elle délègue. Pendant quelques années après la mort d'Alexandre, elle l'avait été en fait, peut-être en droit — mais le droit ne comptait guère alors [1]. Cet état de choses ne dura pas. Après s'être servis de l'armée lorsqu'ils y trouvaient bénéfice, les diadoques s'efforcèrent de se passer d'elle et y parvinrent. Une fois stabilisées, les dynasties conservèrent l'acclamation et le serment, celui-ci et celle-là simples formalités. Le serment : rite qu'on persistait, malgré tant d'exemples décevants, à considérer comme favorable au roi. L'acclamation : rite plus vain encore, s'il est possible. Son sens, si elle en a toujours un, s'est déplacé : au lieu de la supériorité immanente d'un homme, elle affirme sa légitimité, ce qui implique tout au plus la croyance en la persistance de qualités spéciales dans une famille. La cérémonie elle-même, qui n'était déjà le plus souvent à l'origine qu'une mise en scène, s'est dégradée en se répétant de génération en génération, au hasard des révolutions de palais et des intrigues de cour. Une unité de parade symbolise l'armée ; au besoin, le peuple de la capitale ou le personnel du palais suppléent à son absence ou à sa froideur. Une force collective ne se mafeste plus en face du roi que dans les scènes tumultueuses qui parsèment l'histoire des monarchies lagide [2] et séleucide [3] à leur déclin. Mais, même avant ces révoltes militaires ou populaires dans lesquelles le droit n'a que faire, les monarchies orientales n'offrent rien qui ressemble à la prétendue assemblée de l'armée dont Granier s'est efforcé, en vain, de retrouver ou d'imaginer chaque fois l'intervention. Les critiques de Bikerman et De Francisci portent ici à plein.

*
* *

Il n'en va pas de même pour la monarchie macédonienne.

Peu importe, en l'occurrence, que le roi macédonien prête ou non, en retour du serment qui lui est certainement prêté [4], serment à son peuple, comme le fait le roi des Molosses [5]. Peu importe, de même, le caractère

1. Bikerman écrit (*Inst. des Sél.*, p. 15-16) : « Passons... sur la question du droit en vertu duquel l'armée macédonienne disposait en 323 des conquêtes d'Alexandre. » Il n'est pas, à ma connaissance, revenu sur cette question. Pour moi, en 323, au lendemain immédiat de la mort d'Alexandre, lequel était, entre autres, « roi des Macédoniens », les Macédoniens étaient en droit de désigner un ou deux nouveaux rois. Mais non pas d'attribuer les satrapies, ni les commandements, ni les charges en dehors de celle d'*épitropos*, sans parler même de tout ce que, très vite, on leur demanda de faire. La question, en réalité, n'est pas juridique.

2. César, *B. C.*, III, 110, 5 : *Hi [milites] regum amicos ad mortem deposcere, hi bona locupletum diripere stipendii augendi causa, regis domum obsidere, regno expellere, alios arcessere, vetere quodam Alexandrini exercitus instituto consueverant.*

3. Cf., à partir de 150, l'exposé récent d'A. R. Bellinger, *The end of the Seleucids*, dans *Trans. of the Connecticut Academy of art and sciences*, t. XXXVIII, 1949, p. 51-102.

4. Curt., X, 7, 9, et Justin, XXIV, 5, 14.

5. Serment du roi chez les Molosses : Plut., *Pyrr.*, 5, 5. Granier, p. 17, est plutôt favorable à son existence chez les Macédoniens, existence que Hampl, p. 16, admet comme certaine,

originel de la monarchie. Dérive-t-elle du *Heerkönigtum* germanique conféré par la communauté, selon l'hypothèse de Granier? Répond-elle au type du *ductus* entouré d'un *comitatus* composé de volontaires, ainsi que le veut De Francisci? Impossible, je le crains, de choisir entre ces interprétations : le désaccord entre elles reporte en des temps trop lointains pour ne pas échapper à toute enquête sérieuse. Au demeurant, si les explications fournies par De Francisci rendent assez claire l'opposition, à leurs origines, des deux conceptions, elles ne parviennent pas à établir la nécessité de différences profondes entre leurs effets concrets [1] après plusieurs siècles d'évolution et de fonctionnement, lorsque la monarchie macédonienne devient pour nous une réalité saisissable. Ce n'est donc point méconnaître leur intérêt que ne pas s'arrêter à ces questions actuellement insolubles.

L'essentiel, qu'une affirmation d'Arrien interdit de contester, est que les rois macédoniens, jusqu'à l'affaire de la proskynèse en 327, ont gouverné οὐδὲ βίᾳ, ἀλλὰ νόμῳ, « non par la force, mais par la loi [2] ». Il existait donc un *nomos* macédonien, qui n'avait pas plus besoin que celui de Sparte d'être écrit pour être connu, admis et respecté, un *nomos* politique, différent, selon notre logique, mais inséparable, selon les conceptions antiques, de l'ensemble des coutumes réglant la célébration des sacrifices par le roi [3] : il précisait les droits et les devoirs du souverain dans ses rapports avec ses sujets.

mais que De Francisci, t. II, p. 370-371, nie formellement après avoir constaté que ce serment du roi *non è ricordato da alcuna delle nostre fonti*. En réalité, la question est insoluble.

1. De Francisci aime l'abstraction juridique. Comment choisir, en fait, entre les deux conceptions qu'il oppose si fortement dans le passage cité *supra*, p. 118, n. 1? Comment le suivre également dans les explications, très arbitraires, qu'il fournit t. II, p. 467? A l'en croire, lorsque les troupes acclament, après la victoire, l'héritier légitime du pouvoir, elles ajoutent *alla base tradizionale del potere un nuovo fondamento*, en reconnaissant au vainqueur un *charisma* personnel, en l'assurant de leur obéissance comme dans le cas du *ductus*. Au contraire, si le vainqueur n'est pas le souverain légitime, l'acclamation crée entre lui et les soldats un simple rapport du type *ductus-comitatus*, *Führer-Gefolgschaft*. Tout cela est peut-être juridiquement solide, ou au moins séduisant. Mais il s'agirait de savoir si de telles nuances étaient senties pratiquement et demeurent aujourd'hui discernables dans notre documentation. — Il ne me semble pas que De Francisci puisse tirer grand'chose du cas, qu'il considère (*ibid.*, n. 2) comme *tipico*, de Ptolémée Kéraunos. Le prologue du livre XVII de Trog. Pomp. dit simplement que l'assassin de Séleucos I[er] fut *creatus ab exercitu rex*. Memnon, fg. 12, 3 (*F. H. G.*, t. III, 534), précise, au contraire, qu'il ceignit le diadème avant de se présenter μετὰ λαμπρᾶς δορυφορίας aux soldats qui le saluèrent du titre royal. Selon De Francisci, cette acclamation n'a d'autre portée que la reconnaissance du fait déjà accompli, sans *effetto costitutivo*. C'est, à mon sens, aller trop vite en besogne. Le raisonnement ne serait irrésistible que si, ayant échoué auprès des soldats, Kéraunos avait néanmoins continué à porter le diadème et le titre royal. Il est, au contraire, permis de supposer qu'il a ceint le diadème à seule fin d'impressionner les soldats en leur faisant croire que d'autres (et d'ailleurs, sa λαμπρὰ δορυφορία?) l'avaient déjà proclamé roi : mise en scène habile qui ne peut pas être utilisée pour trancher la question de droit, à savoir si la souveraineté est antérieure ou postérieure à l'acclamation.

2. Texte bien connu : Kallisthénès déclare à Alexandre que οὐδὲ βίᾳ, ἀλλὰ νόμῳ Μακεδόνων ἄρχοντες διετέλεσαν (Arr., *Anab.*, IV, 11, 6).

3. Hampl., p. 17 et n. 1, invoque plusieurs passages d'Arrien (III, 16, 9 ; V, 3, 6 ; 8, 3 ;

Cette certitude acquise, l'existence d'une assemblée ne se heurte plus aux objections qu'elle soulève dans les monarchies personnelles. De Francisci est contraint de reconnaître[1] que, dès avant Philippe II, il existait « une communauté politique » macédonienne, « qui avait déjà atteint un certain degré d'organisation réglée par des normes juridico-religieuses traditionnelles ». Deux pages plus haut[2], au contraire, il avait nié qu'il eût jamais pu exister « une communauté macédonienne ordonnée comme un État, comme une πόλις, avec une série d'organes... possédant fonctions et compétences spéciales, réglés par une constitution et des lois ». Affaire de mots, tout au plus de degré. Nul ne peut songer, pour l'État macédonien, à des organes identiques à ceux de la *polis* classique. Pourtant, la seule lacune véritable serait celle de la boulè. Il n'y aurait pas paradoxe à mettre en parallèle royauté et magistratures, l'absolutisme et l'hérédité de celle-là ne constituant pas un obstacle. Il ne serait pas plus malaisé de placer l'assemblée macédonienne, assemblée de l'armée telle qu'elle apparaît le plus souvent, sur le même plan institutionnel que l'assemblée des citoyens dans une cité. Devant Troie, dans la vaste *polis* que constitue l'armée des Achéens, l'assemblée des guerriers en tient déjà le rôle. Au cœur de la période hellénistique, dans les Confédérations aitolienne et achaienne[3] — c'est une lacune fâcheuse de l'ouvrage de De Francisci de n'envisager jamais les *koina* —, l'assemblée de l'armée remplace, en cas de force majeure, l'assemblée régulière des citoyens. Au vrai, du moment qu'un *nomos* existe, il y a État organisé, indépendamment du monarque, et toutes les solutions deviennent possibles.

En l'espèce, dans certaines limites, l'assemblée de l'armée a été une solution réelle. Nous la connaissons mal, ne la voyant agir, à travers des sources littéraires le plus souvent très médiocres, que dans des circonstances difficiles où le *nomos* peut souffrir des entorses. Les inscriptions, où aurait chance de se montrer le train régulier de la procédure politique, sont rarissimes et ne la mentionnent jamais. L'assemblée existe, néanmoins, comme organe traditionnel de la vie macédonienne. Tous les historiens, avant De Francisci, l'ont admis. Mais cette unanimité ne fait

29, 2 ; VI, 3, 1 ; etc.) pour montrer qu'un πάτριος νόμος impose aussi au souverain certains devoirs religieux au nom des Macédoniens. De Francisci, t. II, p. 370, n. 4, reprend tous ces textes et, p. 371, tire argument du caractère religieux de ces devoirs pour affaiblir au moins, et écarter même (p. 379), l'idée d'un *nomos* au sens politique. Tout cela, en réalité, ne fait qu'un.

1. T. II, p. 381 : ... *cosa non facile in una comunità politica che aveva già raggiunto un certo grado di organizzazione, regolata ormai da norme giuridico-religiose tradizionali.*

2. *Ibid.*, p. 379 : *Questo presupporebbe una comunità Macedone ordinata come uno stato, come una* πόλις, *con una serie di organi (magistrato unico o magistrati collegiali, consiglio, assemblea), aventi speciali funzioni e speciali competenze, regolati da una costituzione e da leggi.*

3. Pol., II, 2, 8 ; 11 ; 3, 1 (Aitoliens) ; IV, 7, 5 ; 72, 5-7 ; Plut., *Phil.*, 21, 1 ; Liv., XXXVIII, 33, 11 (Achaiens). Cf. mes *Assemblées de la Conf. ach.* (fasc. XXI de la *Bibl. Univ. Midi*, Bordeaux, 1938), p. 234-235.

rien à l'affaire. Pour qu'une contradiction ait pu s'élever, il faut que les démonstrations antérieures n'aient pas été irréfutables. Aussi bien, si Granier a rassemblé une masse impressionnante de textes, De Francisci conservait le droit de douter, tant le commentaire en demeurait peu convaincant [1]. Il ne sera donc peut-être pas inutile d'insister sur un texte, à mon sens décisif parce qu'il résiste aux négations du juriste italien. Celui-ci ne s'y est pas arrêté et, d'ailleurs, aucun critique jusqu'ici, que je sache, ne lui a accordé d'attention particulière [2] : il mérite pourtant qu'on le détache des autres.

C'est un texte de Polybe : il échappe, par conséquent, à la suspicion qu'éveillent à juste titre les affirmations d'un Quinte-Curce. Il s'agit d'un épisode du conflit qui, dans l'été de 218, oppose le jeune roi Philippe V aux dignitaires désignés par le testament de son prédécesseur. Ces dignitaires se sont acquis de nombreuses sympathies dans l'armée. L'un d'eux, condamné à une forte amende, n'a recouvré sa liberté que parce qu'un autre, Léontios, commandant des peltastes, s'est porté garant de l'amende [3]. Il s'enfuit néanmoins, et Philippe agit. Le roi éloigne d'abord les peltastes de Corinthe, en les envoyant, sous le commandement d'un autre chef, dans l'ouest du Péloponnèse ; puis il fait arrêter Léontios [4]. Mais les peltastes, prévenus par un émissaire de Léontios [5], réagissent sans tarder. « Ils envoyèrent des députés au roi », raconte Polybe, « *l'invitant*, s'il avait fait arrêter Léontios pour quelque autre motif, *à ne pas procéder sans eux au jugement sur ces chefs d'accusation ; s'il agissait autrement, ils s'estimeraient tous traités comme quantité négligeable et méprisés* [6] ». Et Polybe ajoute un commentaire : « Car les Macédoniens ont toujours eu envers leurs rois cette si grande ἰσηγορία [7]. »

Ce texte tranche le débat. Peu importe le dénouement de l'incident : Philippe, irrité, ne tarde pas à faire mettre à mort Léontios [8], sans faire droit à la requête des peltastes. Ce qui compte, c'est la requête elle-même, et la remarque jointe par Polybe au résumé qu'il en fournit. Il est évident, en effet, que cette requête n'a rien de révolutionnaire, ni dans son fond ni dans sa forme. Des soldats éloignés de leur souverain et désireux de faire pression sur lui afin de sauver leur ancien chef ne

1. J'en citerai plus loin, p. 134, un exemple caractéristique.

2. Granier, p. 128, se borne à résumer l'épisode, sans le commenter réellement, et l'utilise à contre-sens, me semble-t-il, p. 135. De son côté, W. W. Tarn, *Antigonos Gonatas* (Oxford, 1913), p. 189, n. 72, n'aperçoit certainement pas l'importance du texte.

3. Pol., V, 15, 9 ; 16, 8.

4. *Ibid.*, 27, 1 ; 4.

5. *Ibid.*, 5.

6. *Ibid.* : ... πρεσβευτὰς ἐξαπέστειλαν πρὸς τὸν βασιλέα, παρακαλοῦντες, εἰ μὲν πρὸς ἄλλο τι πεποίηται τὴν ἀπαγωγὴν τοῦ Λεοντίου, μὴ χωρὶς αὐτῶν ποιήσασθαι τὴν ὑπὲρ τῶν ἐγκαλουμένων κρίσιν.....

7. *Ibid.*, 6 : εἶχον γὰρ ἀεὶ τὴν τοιαύτην ἰσηγορίαν Μακεδόνες πρὸς τοὺς βασιλεῖς.

8. *Ibid.*, 8.

recourraient pas au procédé singulier d'envoyer vers le roi des députés porteurs d'un ultimatum exorbitant. Ils ne seraient pas sans pressentir que, se mettant de la sorte en état de quasi-rébellion, ils exposeraient leurs députés aux effets de la colère royale : or, s'il arrive malheur en l'espèce au chef qu'ils veulent protéger, on remarquera que les députés se tirent indemnes de l'aventure[1]. Si les peltastes hasardent cette demande en livrant spontanément des boucs émissaires ou au moins des otages, c'est qu'elle n'a rien d'irrégulier en son fond, en d'autres termes que leur participation au jugement est conforme au *nomos* macédonien. L'observation de Polybe confirme ce raisonnement. Sans doute, on peut hésiter sur la portée du mot ἰσηγορία. Pris à la lettre, il ne concerne que la forme de la requête : faisant connaître leur mécontentement éventuel et affirmant qu'on doit faire cas de leur collectivité, les peltastes s'adressent au roi en « égaux », c'est-à-dire avec une liberté dont Polybe estime qu'elle pourrait surprendre son lecteur. Je crois l'interprétation trop étroite, et Polybe moins asservi à l'étymologie du mot qu'il emploie : « cette si grande ἰσηγορία », ce doit être, tout autant que leur hardiesse de langage, la hardiesse de pensée dont témoignent des soldats qui osent se dresser contre l'absolutisme judiciaire. Toutefois, l'exacte nuance n'importe guère. Au sens large, la phrase dicte d'elle-même la conclusion : les peltastes ne demandent rien qu'ils ne soient en droit de demander. Au sens étroit, il suffit d'un détour : puisque Polybe ne songe à justifier que la forme, c'est qu'à ses yeux le fond ne surprendra personne. De toute façon, la requête invoque un privilège assuré aux « Macédoniens » par le *nomos* de leur nation.

Ainsi s'effondre l'explication présentée par De Francisci pour rendre compte de l'activité judiciaire de l'assemblée. Le roi ne possède pas le droit de juger seul les *res capitales*, droit absolu, mais corrigé ou plutôt, puisqu'il n'en userait qu'à son avantage, complété par l'usage de soumettre une condamnation aux « Macédoniens ». La véritable situation juridique est inverse. Les *res capitales*, comme le précise Quinte-Curce[2], doivent venir devant l'assemblée ; mais le roi se dérobe plus d'une fois à cette coutume.

Et, si cette démonstration, fondée sur le texte solide de Polybe, paraît concluante pour le rôle judiciaire de l'assemblée, elle le paraîtra tout autant pour son rôle politique, c'est-à-dire pour la désignation du roi ou de l'*épitropos*. J'en dois faire l'aveu : c'est en vain qu'ici j'ai cherché le détail topique, la phrase décisive d'un bon auteur. Les bons auteurs n'abondent pas et, au cours de la période sur laquelle Polybe nous renseigne, l'avènement d'un nouveau roi semble s'être toujours passé sans

1. Polybe ne le précise pas ; mais son silence le postule.
2. VI, 8, 25 : *De capitalibus rebus, vetusto Macedonum modo, inquirebat* [*rex, iudicabat*] *exercitus — in pace erat vulgi — et nihil potestas regum valebat, nisi prius valuisset auctoritas.* Les mots entre crochets, imposés par le sens, sont ajoutés par les éditeurs.

incident, sans que le narrateur, par conséquent, ressente l'obligation de fournir un récit minutieux et révélateur des concepts juridiques. Il n'est pourtant pas niable que, dans la période antérieure au récit détaillé de Polybe et selon des auteurs moins précis ou scrupuleux que lui, les soldats disent fréquemment leur mot en cette circonstance, plus souvent même qu'ils n'interviennent dans les procès. La logique impose de penser qu'ils avaient le droit de le dire, toujours selon le *nomos* macédonien. Car il serait, à coup sûr, arbitraire de distinguer les deux domaines où leur activité revêt les mêmes formes, est relatée avec les mêmes mots, présente le même caractère, à nos yeux surprenant, fait à la fois d'intermittence et de continuité.

Aussi tiendra-t-on pour acquis, malgré De Francisci, qu'il existait en Macédoine — ce qui ne pouvait exister ni dans l'Égypte ni dans l'Asie hellénistiques — une communauté nationale dont un *nomos* réglait les rapports avec la monarchie. L'absolutisme de celle-ci se trouvait, en droit, limité par l'intervention de l'assemblée aussi bien pour la désignation d'un nouveau roi que pour le jugement des *res capitales*. Considéré sous cet aspect et en tenant compte de sa simplicité de vie, de l'absence d'étiquette, de la liberté de langage concédée aux Macédoniens, le souverain peut être à bon droit défini *primus inter pares*, sans préjuger pour autant des origines de cette situation.

*
* *

Avoir tranché la question de principe ne satisfait naturellement pas toute notre curiosité. Je voudrais, au contraire, poser maintenant deux problèmes importants, à mon sens encore insolubles aujourd'hui bien que certains critiques n'hésitent pas à prendre position, mais qu'un texte nouveau, épigraphique ou autre, ou bien qu'une interprétation plus perspicace d'un texte déjà connu permettra peut-être de résoudre demain. Seule, leur solution représenterait un réel progrès de notre connaissance, mieux encore de notre compréhension de l'État macédonien.

D'abord le problème, capital, de l'équivalence entre armée et peuple, entre soldats et citoyens macédoniens. L'assemblée de l'armée est-elle le substitut accidentel, comme dans les Confédérations aitolienne et achaienne[1], ou permanent, comme dans les États grecs de la période archaïque à en croire Aristote[2], de l'assemblée des citoyens? Le rappro-

1. Cf. *supra*, p. 128 et n. 3.

2. Aristot., *Pol.*, IV, 10, 10, p. 1297 *b* : ἡ πρώτη δὲ πολιτεία ἐν τοῖς Ἕλλησιν ἐγένετο μετὰ τὰς βασιλείας ἐκ τῶν πολεμούντων, ἡ μὲν ἐξ ἀρχῆς ἐκ τῶν ἱππέων, ... αὐξανομένων δὲ τῶν πόλεων καὶ τῶν ἐν τοῖς ὅπλοις ἰσχυσάντων μᾶλλον πλείους μετεῖχον τῆς πολιτείας.. Sans doute, dans ce passage, Aristote a moins en vue l'assemblée des soldats mobilisés, en armes, que celle des citoyens mobilisables. Mais ces citoyens ne possèdent les droits de citoyens actifs qu'en raison de leur qualité de soldats éventuels. Aussi, la mobili-

chement avec les États archaïques montre l'importance de la question : la réponse qu'elle recevra permettra d'apprécier l'immobilisme ou l'évolution de l'État macédonien. L'*opinio communis* conclut à son immobilisme, et je suis tenté de m'y rallier. Je crois pourtant indispensable de préciser qu'aucun argument vraiment décisif n'impose ce choix.

A quelques exceptions près, rares et discutables [1], les sources ne parlent de procès que devant l'armée, jamais devant les citoyens. Mais les seuls procès qu'elles mentionnent sont les plus retentissants, c'est-à-dire les affaires de haute trahison découvertes et jugées hors de Macédoine, au cours d'une campagne, alors que les soldats sont les seuls Macédoniens que le roi puisse réunir. La documentation judiciaire manque donc de valeur probante. On remarquera pourtant que Quinte-Curce [2], avec le désir manifeste d'opposer les deux procédures, attribue le jugement en temps de guerre à l'*exercitus*, en temps de paix au *vulgus* : il est vrai qu'un dire de Quinte-Curce ne suffit pas à emporter la conviction.

Pour l'activité politique, les sources usent d'un vocabulaire plus varié. Le plus souvent, elles parlent de l'armée, des soldats [3]. Mais il arrive plus d'une fois qu'elles mentionnent « les Macédoniens [4] », ou bien *populus* [5], *vulgus* [6], τὰ πλήθη [7], οἱ πολλοί [8] et même οἱ πρῶτοι [9]. Un texte de Justin montre que *populus* peut être l'équivalent d'*exercitus* [10] : est-ce à dire qu'on doive toujours interpréter ainsi tous ces mots? Quant aux personnages influents que sont évidemment οἱ πρῶτοι Μακεδόνων, s'agit-il des seuls dignitaires de l'armée?

En bonne logique, donc, rien n'autorise les dénégations tranchantes de Granier. La preuve formelle ne peut pas être fournie que « jamais en Macédoine il n'a existé une assemblée du peuple à côté de l'assemblée

sation n'intervenant qu'en temps de guerre, la différence n'est-elle pas essentielle pour ce que je recherche ici.

1. Ainsi la condamnation de Nikanor en 318 (Polyain., IV, 11, 2 : ἐκκλησία, dont la nature militaire est seulement vraisemblable) ; — le procès d'Olympias en 316 (Diod., XIX, 51, 1 : ἐν κοινῇ τῶν Μακεδόνων ἐκκλησίᾳ ; Justin, XIV, 6, 6 : *ad contionem vocato populo*) ; — l'assemblée réunie à Tyr par Antigonos en 315 pour faire condamner Kassandros (Diod., XIX, 61, 1 : συναγαγὼν τῶν τε στρατιωτῶν καὶ τῶν παρεπιδημούντων κοινὴν ἐκκλησίαν). Mais on voit que ces cas se placent pendant la période particulièrement troublée qui suit la mort d'Alexandre, où les règles normales ont pu subir des entorses. En outre, nos sources sont ou peu explicites ou médiocres.

2. *Supra*, p. 130, n. 2.

3. Ainsi Trog. Pomp., prol. du l. XVII, et Memnon, fg. 12, 3 = *F. H. G.*, t. III, 534 (Ptolémée Kéraunos) ; Justin, XXIV, 3, 2 (Arsinoè) ; 5, 14 (Sosthénès).

4. Diod., XVI, 3, 1-3 (Philippe II) ; Eusèbe, *Chron.*, I, 235, éd. Schœne (Méléagros et Antipatros, après la mort de Kéraunos) ; *ibid.*, 238 (Antigonos Doson). On peut rapprocher Pol., IV, 87, 7, au sujet du testament d'Antigonos Doson.

5. Justin, VII, 5, 10 (Philippe II) ; XXVIII, 3, 16 (Antigonos Doson).

6. Justin, XI, 1, 8 (Alexandre).

7. Diod., XVII, 2, 2 (Alexandre).

8. Plut., *Pyrr.*, 12, 10 (Lysimachos).

9. *Ibid.*, et, pour Antigonos Doson, *Aem.*, 8. Cf. S. Dow et Ch. F. Edson, *Chryseis*, dans *Harvard studies in class. phil.*, t. XLVIII, 1937, p. 161.

10. XVI, 1, 9 et 18 (Dèmètrios Poliorkètès).

de l'armée et en même temps qu'elle, si bien que peut-être l'une eût remplacé l'autre, selon que l'armée était ou non mobilisée[1] ». En considérant la Macédoine, c'est-à-dire — ne nous berçons pas d'illusions — son rôle dans l'histoire grecque bien plutôt que son organisation et sa vie intérieures sur quoi nous savons, tout compte fait, si peu de chose, l'impression est presque inévitable que l'assemblée de l'armée est la seule institution collective placée en face du souverain. Mais la certitude se dérobe. Sur ce point, les raisonnements ordinaires des historiens modernes frôlent le cercle vicieux et on ne les caricaturerait pas à l'excès en les ramenant au schéma que voici : d'une part, l'État macédonien a une forte structure militaire, puisque les citoyens n'y peuvent dire leur mot que dans l'assemblée de l'armée ; d'autre part, l'assemblée de l'armée existe seule, puisque l'État macédonien a une forte structure militaire. Sans doute ne paraîtrai-je pas trop timoré en préférant une conclusion moins péremptoire et en marquant la nuance entre une simple vraisemblance et une vérité établie.

L'autre problème est celui de l'application pratique du *nomos* macédonien. J'entends bien que, le plus souvent, ces délibérations collectives en matière politique ou judiciaire — jamais un seul acquittement ! — demeurent des formalités auxquelles les dirigeants ne se hasardent que s'ils en connaissent à l'avance l'issue, toujours favorable à leurs désirs : la colère n'a pas seule conseillé à Philippe V de faire mettre à mort Léontios sans donner suite à la requête des peltastes. Mais la vraie question est autre. Il importerait de savoir si les droits des « Macédoniens » étaient respectés, ne fût-ce qu'en apparence. Non pas, certes, toujours sans la moindre exception : il n'est pas de règle qui ne souffre des entorses et il est clair que Philippe V, pour se débarrasser de Léontios comme de plusieurs autres[2], a fait bon marché même des apparences. Du moins dans une proportion de cas assez forte pour que le *nomos* conservât encore quelque valeur. Expédient accidentel ou coutume normalement suivie : l'éclairage varie du tout au tout.

Cette fois encore, les affirmations de Granier sont trop catégoriques. Il raisonne trop souvent en partant de prémisses dont la solidité dépend, au vrai, de la véracité des déductions qu'il en prétend tirer. Il n'hésite pas, par exemple, à écrire à propos de l'avènement du fils de

1. Granier, p. 49 : *Niemals hat in Makedonien neben der Heeresversammlung eine Volksversammlung gleichzeitig bestanden, so dass etwa die eine die andere ersetzt hätte, je nachdem das Heer aufgeboten war oder nicht.* Cf. aussi p. 52 (à propos du *in pace erat vulgi* de Curt. VI, 8, 25) : *Denn wir wissen mit Sicherheit, dass es in Makedonien auch im Frieden nur eine Heeresversammlung, niemals aber eine Volksversammlung gegeben hat.*

2. Apellès, son fils et son mignon : Pol., V, 28, 8 ; Admètos, Pyrrhikhos, Samos et d'autres : Pol., XXIII, 10, 8-10. — Au contraire, Ptolémaios fut condamné par « les Macédoniens » (Pol., V, 29, 6) et, à son sujet, l'observation de F. W. Walbank, *Philip V of Macedon* (Cambridge, 1940), p. 61, n. 4, ne me paraît pas décisive : une partie de l'armée agit souvent comme le tout.

Kassandros : « La tradition indigente ne nous signale aucunement l'action de l'assemblée de l'armée. Mais nous pouvons admettre que l'acclamation usuelle de l'armée se produisit[1]. » On peut aller loin en raisonnant (si j'ose dire) de la sorte. Il faut en prendre son parti : l'insuffisance et la médiocrité des sources interdisent les conclusions trop assurées. Toutefois, dans le large champ des hypothèses, certaines peuvent paraître plus plausibles, parce qu'elles s'accordent le moins mal avec l'ensemble de la documentation. Ce sont elles qui m'inspirent les quelques remarques ou suggestions qui vont suivre.

Le *nomos* macédonien, s'il avait été constamment appliqué, n'eût pas manqué d'aboutir à l'affaiblissement de la royauté, par une limitation croissante des pouvoirs de celle-ci. La désignation du souverain eût provoqué brigue et surenchère, promesses et concessions. La compétence judiciaire de l'assemblée eût abouti parfois à l'acquittement de l'accusé et rendu délicate la position du roi. Au moins à notre connaissance, rien de tout cela ne s'est produit. Si Philippe V, vers la fin de son règne en particulier, a concédé à certains groupes régionaux et à certaines cités le droit de frapper monnaie[2], cette restriction de la toute-puissance royale, la seule que nous apercevions, n'est assurément pas celle à quoi on s'attendrait *a priori* en imaginant les conséquences normales d'un tel *nomos*. Ces conséquences ont donc été évitées : comment expliquer une stabilité aussi contraire à toutes les vraisemblances?

Un principe, incompatible avec l'application sérieuse du *nomos* pour la désignation du nouveau roi, a interféré : le principe d'hérédité. Son apparition, ou plutôt sa consolidation est-elle antérieure, contemporaine ou postérieure à celle du *nomos*? Dans quelle mesure est-il intégré au *nomos*? Nous l'ignorons. Nous constatons seulement qu'aux temps historiques l'hérédité l'emporte largement sur le choix. Dans des conditions normales, l'héritier légitime succède à son père, non seulement sans difficulté, mais même, si on se fie au silence des sources, sans autre procédure. C'est le cas, par exemple, pour Philippe IV successeur de Kassandros, pour Dèmètrios II à la mort d'Antigonos Gonatas, pour Perseus à celle de Philippe V. Libre à nous d'imaginer qu'alors l'avènement s'accompagna d'une cérémonie de désignation ou d'acclamation, simple rite si peu important que nul n'a jugé bon de le mentionner. Mais libre à nous, aussi, de repousser cette hypothèse : il suffirait d'invoquer, afin de la rejeter, la force du principe d'hérédité. Au contraire, le *nomos* retrouve quelque réalité dans les moments de crise, et notamment

1. P. 115 : *Vom Einwirken der Heeresversammlung bei seiner Thronbesteigung gibt uns die dürftige Ueberlieferung keine Kunde. Wir dürfen aber annehmen, dass die übliche Akklamation durch das Heer erfolgte.* — Bikerman (*Inst. des Sél.*, p. 8, n. 2) a déjà relevé « des exemples édifiants » de raisonnements analogues de Granier au sujet de la monarchie séleucide.

2. F. W. Walbank, *op. cit.*, p. 224 et 265-266.

lorsque la succession héréditaire est impossible soit faute d'héritier, soit par incapacité de l'héritier légitime. Pratique ambiguë et variable, par conséquent, qui ne contribue pas peu à créer une analogie apparente entre la monarchie macédonienne et les monarchies hellénistiques d'Orient, bien que n'existe chez celles-ci aucune tradition coutumière ou légale de ce genre.

Aussi bien, de façon plus générale, pour apprécier l'ampleur de l'application du *nomos* en Macédoine, le bon sens et l'expérience des monarchies de tous les temps et de tous les pays, si absolues qu'elles aient été dans leur principe, impose de distinguer selon les souverains et selon les circonstances. Les sources ne signalent, on l'a vu, aucune assemblée à l'avènement de Philippe IV, de Dèmètrios II et de Perseus. Mais il s'agit là des fils et successeurs immédiats de Kassandros, d'Antigonos Gonatas et de Philippe V, c'est-à-dire de souverains qui avaient gouverné longtemps, respectivement dix-neuf, trente-neuf et quarante-deux ans, la Macédoine et y avaient assez solidement implanté leur autorité pour qu'elle échût sans difficulté à leur fils aîné. Ce ne peut pas être simple coïncidence. Rien de surprenant non plus à ce qu'aux moments de crise, de mort violente du souverain ou de minorité de l'héritier légitime par exemple, les mentions de l'assemblée deviennent plus fréquentes. Le vague même de ces mentions et leur variété ne semblent pas dépendre seulement de la médiocrité de sources tardives et peu attentives aux nuances juridiques qui leur échappent. Ils trahissent aussi le désarroi né de la crise elle-même, qui invite les acteurs à faire bon marché des procédures régulières. Entre le βασιλεὺς Μακεδόνων et les Macédoniens dotés du moyen d'expression et d'action qu'était l'assemblée, l'imprécision de la tradition constitutionnelle ne pouvait aboutir qu'à des rapports instables soumis au hasard des événements et des hommes.

En faisant ici une place aux hommes, je n'entends pas seulement songer aux souverains. Faire l'histoire de l'institution de l'assemblée macédonienne serait une tâche impossible. Néanmoins, afin de comprendre l'incessante mobilité de cette histoire, il faut évidemment compter avec les rois eux-mêmes. Si mal que nous connaissions leur caractère individuel, un Philippe II, un Antigonos Doson, un Philippe V ne pouvaient pas prendre une position identique face à l'assemblée : l'un supérieur manieur d'hommes et avant tout réaliste, le second loyal jusqu'à sacrifier les plus naturels instincts de l'homme, le troisième en qui l'impulsivité se mâtine de rouerie. Mais, à côté des rois, comment négliger les Macédoniens, qui posent un redoutable et passionnant problème de psychologie collective?

Ce qui frappe, avouons-le, c'est la force singulière qu'a présentée chez eux le sentiment monarchique. Car il est paradoxal qu'un peuple disposant d'un tel instrument n'en ait pas davantage usé, ce qui eût conduit

soit à l'anarchie, soit à l'affaiblissement de la royauté. On aperçoit sans peine ce qui a empêché l'évolution normale de se produire : ce n'est rien d'autre que l'instinct de conservation. Vers le Nord, les peuples barbares devaient être contenus : leur turbulence créait une menace perpétuelle, rendue sensible à tous par leurs invasions répétées, souvent catastrophiques. Vers le Sud, l'intérêt et l'orgueil national se conjuguaient pour inciter à défendre la prépondérance acquise par Philippe II. Mais l'instinct de conservation, compris de la sorte, est-il si naturel aux peuples? Cette explication ne dissipe pas le mystère de la discipline macédonienne. Tout au plus le transpose-t-elle du plan de l'idée monarchique à celui de la solidarité entre Macédoniens, la monarchie étant apparue comme la forme politique la plus apte à assurer la défense des intérêts communs. Le contraste est vif avec la Grèce voisine, où la passion de la liberté a nui si gravement au sens collectif. Par ce trait, qui s'ajoute à d'autres, mais qui présente peut-être plus de netteté que d'autres, les Macédoniens ne sont pas de vrais Grecs.

Ainsi le patriotisme macédonien a pris la forme du loyalisme, un loyalisme qui, renaissant miraculeusement après chaque crise, semble avoir pour objet l'institution monarchique en soi plus encore que la personne d'un souverain ou une lignée. Un rapide coup d'œil sur l'histoire dynastique du royaume est, à cet égard, convaincant.

L'attachement à la famille des Argéades s'était manifesté très vif après la mort d'Alexandre. Sa vivacité même aurait dû rendre difficile la situation de Kassandros, qui avait joué un rôle décisif dans l'extinction de cette famille. Or, il ne paraît pas douteux que Kassandros aurait fondé une dynastie si, sans même vivre plus longtemps, il avait laissé à sa mort un fils en meilleure santé.

Après lui défile un chapelet de rois éphémères, que leurs maladresses ou la fortune des armes empêchent de rien fonder de durable. Mais, après quelques années d'anarchie, tout se stabilise de nouveau au profit d'Antigonos Gonatas. Sans mettre en doute les qualités exceptionnelles de celui-ci, il faut bien constater que les Macédoniens ne paraissent l'avoir accepté qu'en désespoir de cause, lorsque tous les autres prétendants eurent disparu. Ce qui n'empêcha pas ce roi de hasard d'installer une nouvelle dynastie, si solide que, malgré des défaites et des humiliations telles que l'histoire antérieure du royaume n'en avait pas encore connu, elle dura plus d'un siècle sans rencontrer jamais d'opposition sérieuse auprès des Macédoniens.

Une autre constatation doit s'ajouter à celles-ci. Au moins à notre connaissance, aucun souverain macédonien, même ceux qui fondèrent ou espérèrent fonder une dynastie nouvelle, n'a jamais fait porter de son vivant le titre royal à son fils. Le procédé de l'association ou de la corégence, artifice dynastique usité dans d'autres monarchies hellénistiques, surtout chez les Séleucides, ne l'a pas été en Macédoine. Évidem-

ment parce qu'aucun roi ne l'estima indispensable, ou même utile, afin d'assurer la transmission de son pouvoir à son fils : la chose allait si bien de soi qu'une précaution de ce genre paraissait superflue.

Tout concourt ainsi à prouver qu'un loyalisme inné existait en ce peuple. Et, en ne négligeant pas cet aspect remarquable d'une psychologie collective par ailleurs si obscure, sans doute comprend-on moins malaisément le rôle presque toujours effacé, si même il lui en était réservé un, joué par l'assemblée macédonienne dans les destinées du royaume. Face à une royauté qui ne ressentit jamais le besoin d'un culte monarchique pour tenter de mieux s'attacher ses sujets, l'assemblée ne réalisa jamais les virtualités d'action politique qui existaient en elle. Elle demeura un organe constitutionnel infiniment discret en général, et si docile à l'impulsion du souverain que celui-ci put l'utiliser à son profit sans risque de la voir entreprendre contre son autorité ou contre sa politique. Peut-être n'est-il pas excessif de voir dans cette discrétion, à peu près sans exemple ailleurs, un paradoxe ; elle constitue, en tout cas, l'une des plus puissantes originalités de la Macédoine antique.

André AYMARD.

PROMENADE ARCHÉOLOGIQUE AU MUSÉE DE TÉTOUAN (MAROC)

Après neuf ans, il m'a enfin été permis de faire une visite au Musée archéologique de Tétouan, dans la zone du Protectorat espagnol. La dernière datait de 1940, au lendemain du drame de Mers-el-Kebir, et je me souviendrai toujours de l'accueil si affectueux que j'avais reçu de don Pelayo Quintero, alors chef du Service archéologique de la zone, à qui ses fouilles de Cadix avaient valu un renom mérité dans le monde savant, et mon ami de longue date. Je connaissais déjà sa sympathie pour la France, mais la peine qu'il ressentait de notre défaite et les paroles d'espoir et d'encouragement qu'il m'adressa, tirées du plus profond de son cœur, m'ont laissé un souvenir ineffaçable. Qu'il me soit permis de saluer ici la mémoire du savant et de l'ami.

Sa place est maintenant occupée par un jeune savant plein d'enthousiasme et de « dynamisme » : M. Miguel Tarradell y Mateu, formé aux meilleures méthodes scientifiques, bien connu de notre Institut français de Barcelone, et qui dirige avec activité et compétence les recherches d'archéologie préhistorique et classique dans toute la zone du Protectorat espagnol. Lixus demeure son principal chantier ; je n'en dirai rien, n'ayant fait qu'y passer rapidement. Mais il en a tiré de magnifiques mosaïques dont je parlerai tout à l'heure. Dans l'ensemble de la zone, il poursuit le travail de prospection générale déjà entrepris afin de retrouver les stations signalées par l'Itinéraire d'Antonin. Les sites de *Ad Mercuri* (templum), de *Tabernae, d'Oppidum Novum*, peuvent à peu près certainement être définis par les groupes de ruines correspondant aux distances de l'Itinéraire, mais aucune inscription à nom géographique n'a permis de vérifier jusqu'ici ces suppositions. M. Tarradell n'a pas non plus reconnu avec certitude les traces des deux routes romaines. Aucun vestige de chaussée, sauf peut-être près de Souk el Tnine de Sidi el Yamani, n'est visible à terre, sur un sol pourtant plus ferme que celui de notre Gharb où s'enfonce même la route moderne incomparablement plus légère que les voies antiques, ni en avion ; aucun milliaire n'est venu non plus orienter les recherches. Mais les petites agglomérations romaines, peut-être des villas rustiques, que M. Tarradell et ses collaborateurs ont repérées ici et là, et qu'ils fouillent avec constance et méthode, finiront bien par livrer leur secret.

De tous ces travaux, la brièveté de mon séjour ne m'a permis de visiter que ceux de Tamuda. L'endroit est connu par une brève mention de Pline qui le cite en passant comme Oppidum, à côté d'une rivière homo-

nyme. L'agglomération antique était située sur un petit plateau qui domine l'oued Martine, au moment où il quitte sa direction primitive sud-nord pour traverser la chaîne côtière et aller se jeter en Méditerranée, position qui présentait quelques avantages stratégiques, mais surtout économiques : des terres fertiles dans une vallée alluviale, aujourd'hui trop large pour le petit oued, vastes terrains de parcours pour les troupeaux sur les collines avoisinantes, que couvraient peut-être aussi dans l'Antiquité des bois d'oliviers et de chênes-lièges. Le site archéologique est jusqu'à présent moins riche que Lixus, mais présente un autre genre d'intérêt. On y distingue, en effet, les ruines de deux villes. La première, plus grande, comporte un tracé régulier. Les voies principales se croisent à angle droit et déterminent au centre une grande place qui devait être un forum. On n'en connaît pas encore le périmètre, mais il n'a pas moins de 200 mètres de côté. Il semble que nous soyons en présence d'une ville créée d'un seul coup. Les matériaux étaient d'excellente qualité : blocs oblongs, tirés des carrières voisines, taillés bien régulièrement et correctement alignés, dessinant les seuils des boutiques et les contours des maisons. En plusieurs endroits, on observe une couche de cendres et de terre charbonneuse qui couvre la couche archéologique. Puis, dans un coin de cette ville relativement grande, mais plus près de l'escarpement nord-ouest, s'est installée une petite forteresse, de 80 mètres de côté à peu près, munie de tours rondes : aux angles, de chaque côté des quatre portes, et au centre de chaque demi-côté. De toute évidence, elle était destinée à barrer le passage de la côte vers l'intérieur : forteresse de date postérieure, car le niveau de la couche archéologique est plus élevé, et la construction, en moellons à peine équarris, n'offre pas la richesse et la belle ordonnance de l'autre.

L'examen des monnaies trouvées lors des précédentes campagnes de fouilles, commencé par don Pelayo Quintero, le R. P. César Moran et M. Gimenez Bernal, continué par M. Tarradell, a donné des résultats intéressants. De la grande enceinte sont sorties en abondance les monnaies les plus anciennes : rois maures et numides depuis Massinissa, autonomes de Tanger et des villes espagnoles du Sud, surtout de Juba II et de Ptolémée ; puis les séries deviennent très pauvres jusqu'à la fin du IIIe siècle. Elles s'enrichissent alors à nouveau jusqu'à la fin de la dynastie constantinienne, mais la grosse majorité provient alors de la petite enceinte : tout se passe comme si la ville avait été abandonnée au début de l'annexion de la Maurétanie par Rome, puis repeuplée sous le Bas-Empire. Rien pourtant jusqu'à présent n'y a décelé la présence de l'*ala Herculea* que la *Notitia Dignitatum* met en garnison dans un lieu qu'elle nomme *Tamuco*, si ce n'est des débris d'armes, pointes de lances, balles de frondes, projectiles cylindriques de machines[1].

1. Il faudrait donc maintenir la ponctuation traditionnelle du passage de Pline, que j'au-

La création du premier Tamuda au plan régulier comme celui des colonies romaines, la voisine Banasa par exemple, aurait-elle été l'œuvre de Juba II au début de son règne? Ce serait alors une preuve de plus de l'application qu'il mettait à civiliser ses sujets maures ; mais pourquoi la ville semble-t-elle avoir été abandonnée ou, du moins, être tombée en décadence? Peut-être parce qu'elle était trop exclusivement tournée vers l'intérieur, à la différence de la moderne Tétouan qui regarde aussi la mer? Espérons que M. Tarradell aura la bonne fortune de trouver des documents qui confirmeront cette hypothèse, qu'il m'a exposée avec tant de conviction et que la vue du terrain et l'examen de ses trouvailles rendent si vraisemblable.

Le Musée de Tétouan, coquet bâtiment facilement accessible sur une grande place, mais discrètement voilé par les arbres du jardin, comprend jusqu'à présent quatre salles, mais est susceptible de s'agrandir à mesure qu'il s'enrichira.

De la salle de Préhistoire, je ne dirai pas grand'chose, étant peu compétent en la matière ; l'essentiel a d'ailleurs été dit par le P. César Moran[1]. J'ai seulement admiré des séries de microlithes d'une fort belle technique, qui prouvent que le Maroc du Nord a été aussi habité très anciennement, et un abondant outillage néolithique : pierres polies et moulins primitifs. M. Tarradell a repéré plusieurs monuments mégalithiques dont la fouille promet des résultats fort instructifs.

La salle de Lixus est, comme on pouvait s'y attendre, de beaucoup la plus riche. Une première vitrine contient les vases les plus originaux : vases à parfums en terre cuite, renflés au centre ; vases verseurs à bec indépendant et anses très élégantes, poteries communes, mais à la pâte très fine et de fabrication très soignée ; des fusaïoles de tisserand et deux petites têtes de chevaux en terre cuite provenant sans doute de statuettes.

Parmi les marbres, assez peu nombreux, je citerai un joli torse d'adolescent assez endommagé et un fragment de frise de rinceaux d'un dessin très classique et d'une très bonne technique. L'armoire centrale de la même paroi contient un très beau *simpulum* de bronze et deux vases d'argent, l'un portant en pointillé sur le fond l'inscription suivante[2] :

G · A · VEGETI PIS → V

Enfin, le fameux bas-relief représentant une tête masculine bar-

rais eu tort de vouloir modifier sur la foi de l'inscription où apparaît le nom de Tamuda ; celle-ci daterait de la reconstruction, et au temps de Pline l'oppidum n'aurait plus existé : « Flumen Tamuda navigabile, quondam et oppidum. » *Revue des Études latines*, 1938 ; l'adverbe « quondam » se rapporterait bien à ce qui suit et non à ce qui précède. Pourtant, il y a quelques monnaies de Claude et de Néron.

1. Alta Comisaria de España en Marruecos, Delegación de Educación y Cultura, Memoria n° 4 et n° 7, pl. XVI et XVII.

2. Cf. R. P. C. Moran, *Mauritania*, 1941, p. 298.

bue : l'Océan ou, suivant une interprétation récente, le dieu Hadad [1]. J'ai eu l'occasion, grâce à la bienveillance de M. Tarradell, de l'examiner de plus près. La technique en est soignée, mais il est bien vrai que les têtes de dauphins qui émergent de la chevelure, de chaque côté des joues, ont quelque ressemblance avec des têtes de canards. Le revers n'est pas travaillé, mais rugueux, comme s'il devait être appliqué sur un panneau de maçonnerie. La bouche est percée comme pour donner passage à un jet d'eau, ce qui s'explique si nous avons affaire à un dieu marin.

D'autres vitrines contiennent des vases à vernis rouge lustré, d'origine gallo-romaine sans doute, d'autres en verre ; des épingles à cheveux en os et en ivoire : l'une la tête terminée par un petit buste humain ; des lampes à un ou deux becs, certaines avec un croissant sur la poignée, bref, le menu butin des fouilles romaines, parmi lequel je me borne à citer deux petits vases miniatures, de la taille que nous donnons aux pièces de ménage de poupée. — Bientôt vont prendre place dans une nouvelle vitrine les objets découverts dans la dernière maison fouillée : ustensiles de cuisine, comme trépieds, grils, mortiers en marbre, une amphore encore pleine de grains calcinés, et des objets de toilette féminine : pinces à épiler, spatules à fard, collier à gros grains en pâte de verre, tout cela bien conservé.

Mais les plus belles pièces provenant de Lixus sont les mosaïques. A l'heure actuelle, quatre ont été démontées et transportées dans le Musée, soit sur le sol, soit sur les murs, où on a réservé des panneaux pour les recevoir.

La première, dans le jardin, ne présente que des dessins géométriques ; j'y ai noté la présence répétée de la croix gammée et celui de l'*invidus* : l'œil envieux percé de flèches, motif répandu en Afrique, mais ici très stylisé.

Dans la deuxième, plus compliquée, les motifs principaux sont constitués, au centre, par deux médaillons contenant des rosaces et, sur les deux grands côtés, par deux demi-médaillons contenant des coquilles Saint-Jacques. La présence répétée des tresses et la vivacité des couleurs permettent de dater ces deux mosaïques de la deuxième moitié du IIe siècle ap. J.-C.

La troisième présente aussi des décors géométriques très variés, mais répartis en grandes zones où se révèle la main d'un compositeur très sûr de son métier. Au centre, un médaillon représente une scène à deux personnages, un homme et une femme ; l'homme a été malheureusement décapité, toute la partie supérieure de la mosaïque ayant été détruite lors de la construction d'une muraille tardive. La femme, demi-nue, est étendue dans la position d'Ariadne endormie ; elle était drapée dans des étoffes richement brodées, mais tout le devant du corps est découvert ;

1. Ch. Picard, *Revue archéologique*, 1947, I, p. 173.

tout autour d'elle sont représentés de petits buissons, mais de façon schématique. Un homme nu accourt de la gauche, portant un bouclier ovale. M. Tarradell y voit Mars s'approchant de Rhea Sylvia, scène qu'il a reconnue dans un coin de la mosaïque du cirque de Girone[1] et dans une peinture de l'édifice dit Thermes de Titus à Rome[2], et je suis d'autant plus disposé à accepter son interprétation que le mosaïste semble bien avoir voulu représenter la femme enceinte ; l'exagération du ventre ne peut être une maladresse. Ce serait le premier exemple sur les mosaïques romaines du Maroc d'un sujet emprunté à l'Histoire romaine et venu, non d'une colonie, mais d'une ville d'origine punique, ce qui prouverait la romanisation de cette dernière.

La quatrième mosaïque est remarquable par ses dimensions et par le sujet. Elle représente deux personnages, presque de grandeur naturelle : une jeune femme et un jeune homme demi-nus, la première enlaçant le second. L'homme presque de face, la tête ceinte d'une couronne de fleurs, la physionomie sérieuse, grave même, étend la main gauche, comme pour désigner quelque chose, vers l'extrémité droite de la mosaïque, qui a malheureusement été détruite. Aux angles, quatre Éros sont occupés à des besognes presque semblables : l'un tient une guirlande ou plutôt une couronne de fleurs dont le cordon n'est pas noué ; un autre tient une baguette d'où pendent trois couronnes non nouées aussi ; un oiseau est perché sur son épaule ; à gauche, en haut, le troisième Éros tend deux couronnes ; en bas, le dernier va prendre des fruits dans une corbeille. Le décor est complété par deux oiseaux dont l'un semble bien être une colombe, mais l'autre ressemble étrangement à un perroquet (?), et par deux autres corbeilles dont débordent des fruits et des fleurs ; d'autres fruits, ressemblant à des grenades, sont dispersés sur le reste de la surface. On a l'impression, non d'une scène érotique, mais d'une espèce de hiérogamie. Espérons que les fouilles de M. Tarradell détermineront la nature de l'édifice où a été trouvé ce pavement, bien que des remaniements l'aient défiguré. En tout cas, c'est une magnifique trouvaille qui fait honneur à sa méthode et à l'équipe de mosaïstes qui en a réalisé le transport et la repose au Musée, et y a entrepris les réparations indispensables. — D'autres mosaïques attendent encore sur place : l'une représente un quadrige, l'autre comporte un médaillon où un homme et une femme, portant une corbeille de fleurs et de fruits, sont entourés d'Éros, deux autres des dessins géométriques extrêmement variés. Dès qu'elles auront été transportées à Tétouan, elles réaliseront un magnifique ensemble[3].

1. S. Reinach, *Répertoire de peintures grecques et romaines*, p. 291, n° 1.

2. Roscher, *Ausführliches Lexikon der... Mythologie*, IV, p. 67, s. v. *Rea Silvia*, et *Dict. des Antiq.*, III, 2, p. 622, s. v. *Mars* — sans compter les bas-reliefs des sarcophages, où la scène a dû prendre un sens mystique.

3. Faut-il rappeler ici que la zone du Protectorat français n'a toujours pas de Musée d'An-

La salle de Tamuda est évidemment moins riche, mais elle contient davantage de petits objets grâce à la fouille de la nécropole. J'ai noté au passage des anses de situles en bronze, l'une particulièrement curieuse, parce que les macarons figurés qui la terminent ne sont ni des faunes ni des têtes d'animaux, comme c'est la coutume, mais des têtes de personnages au type oriental : la barbe longue s'étale en éventail et la tête est coiffée d'un haut bonnet pointu. Il y a des outils en fer, une serpette notamment, des pointes de lances, des bagues, des bracelets, des éléments de colliers, des boucles, un strigile, des disques de terre cuite avec dessins géométriques en relief, des couvercles d'amphores et un de ces lissoirs en pierre polie où M. Leschi a si heureusement reconnu un *pugillum.* Des brûle-parfums figurés (de l'espèce de ceux qui figurent au Musée archéologique de Madrid provenant d'Ibiza), d'autres composés d'une coupelle soutenue par deux figures opposées, trois vases en forme de colombe, à anses, munis de deux goulots, l'un sortant du bec pour verser, l'autre fiché au dos pour le remplissage. Enfin, la masse des vases à usage funéraire : soucoupes, jattes, cruches, petites amphores : céramique, dont une bonne partie pourrait être préromaine, berbère et néo-punique ; de la poterie rouge, notamment de petites assiettes portant sur le marli des feuilles aiguës en relief. Mais les deux rayons les plus importants renferment la céramique étrangère :

1° Quelques tessons incontestablement ibériques : poterie grise ornée de cercles et de demi-cercles concentriques et de traits ondulés, peints, couleur lie de vin[1]. (Quand on voit le petit nombre de ces pièces dans cette portion de l'Afrique qui, pourtant, était toute proche de la Péninsule, il est permis de rester sceptique devant la prétendue trouvaille d'une énorme quantité de vases ibériques, presque tous intacts, sur une plage, qu'on se garde bien de nommer, aux environs d'Oran).

2° De la poterie noire en grand nombre et très variée : plats et terrines. Cette céramique, bien cuite, couverte d'un vernis noir brillant, de bonne qualité, est probablement d'origine campanienne. A Volubilis, cette poterie se trouve en très petite quantité : trois tessons. Mais, sur la côte oranienne, Mme M. Vincent en a trouvé bien davantage ; elle proviendrait donc du commerce maritime.

La vitrine centrale contient une belle collection de lampes en terre cuite aux sujets variés : Isis (trois exemplaires), un dauphin avec un objet qui est un gouvernail où un faisceau, différents signes du zodiaque (surtout le Capricorne et le Scorpion), des grotesques, comme un nain avec la massue d'Hercule. Un seul bronze figuré et de très petite dimension a été retrouvé ; il représente un petit personnage bachique vêtu de

tiquités susceptible de recevoir ses mosaïques, qui se détruisent lentement sous l'action des intempéries, car nous sommes forcés de les laisser en plein air?

1. Pelayo Quintero Atauri, *Excavaciones en Tamuda.* Memoria resumen de las excavaciones praticadas en 1940. Num. 2, Pl. XV,

la nébride agrafée sur l'épaule gauche, couronné de pampres, chaussé de hautes bottines, le bras gauche tombant, la main tenant un objet qui ressemble à une grappe de raisin[1].

Deux inscriptions intéressantes sont sorties des fouilles de Tamuda. J'ai déjà signalé la première[2] qui concerne un certain ..... ATTIANVS | ex BREITONIBVS... La deuxième, assez grossièrement gravée, se présente ainsi :

H. : 0m42 ; L = 0,14 ; H. d. l. : 0,035.

1 DIBV MAN IV
MVNTANVS
ELIACATVN
POSTVM
5 IVS DEF
NILETO
AN XX
IX

Je lis : *Dibu(s) man(ibus). Ju(lius) Muntanus Eliacatun Postumius Def (unctus) Nileto* (pour *Mileto*?) *Annorum XXIX*. — Le nom d'Eliacatun serait-il berbère?

Les stations de *Ad Mercuri* (un peu à l'est de Souk el Had, de la Garbia, au nord-est d'Arzila) et de *Tabernae* (près de la route de Lixus à Arzila, un peu avant la bifurcation de la route directe vers Tétouan) ont fourni peu de chose encore : des pinces à épiler, des hameçons, des anses, etc..., et la première deux inscriptions :

1° Plaque de marbre : 0m13 × 0m12. H. d. l. 0m017.

D M S
L IVL LVCIAN
VS VIX AN V
M III. D XVI
H.S.E.S.T.T.L.

2° Autel : H. 0m65 ; L = 0m25 ; H. d. l : 0m05.

I.O.M

J(ovi) O(ptimo) M(aximo). Toujours donc les divinités latines ; aucune inscription ne rappelle jusqu'à présent, au Maroc, les cultes maures.

Je signalerai aussi deux lampes chrétiennes trouvées par don Pelayo Quintero à Alcazar Seghir (sur la côte du Détroit, entre Ceuta et Tanger) ; elles portent le chrisme et sont en terre rouge bien cuite. La forme de leur bec, saillant sur le réservoir sans aucune liaison ornementale, per-

1. Pelayo Quintero Atauri, *Excavaciones en Tamuda.* Memoria resumen de las practicadas en 1941. Num. 5, Pl. V et VI.
2. Comité de l'Afrique du Nord, 1949.

met de les dater du Bas-Empire ; elles ont été trouvées d'ailleurs avec des monnaies de la fin du IVe siècle.

Ainsi la zone espagnole du Maroc est le théâtre d'un actif travail archéologique, et nous sommes heureux de signaler ici ses résultats qui sont la juste récompense des efforts de M. Tarradell. Plus heureux encore sommes-nous de la reprise des relations intellectuelles entre les deux zones, reprise qui sera, nous n'en doutons pas, extrêmement favorable au travail scientifique. Il est juste de rendre ici hommage à M. T. Garcia Figueras, délégué aux Affaires culturelles dans la zone espagnole, et à M. Lemaire, consul général de France à Tétouan, qui n'ont cessé de témoigner le plus vif intérêt à des recherches qui doivent éclairer le lointain passé de ce pays[1].

R. THOUVENOT.

1. M. M. Tarradell vient de publier un excellent petit guide de son musée, fort bien illustré.

BIBLIOGRAPHIE

B. Schweitzer, *Das Menschenbild der griechischen Plastik.* Potsdam, Stichnote, 1948 ; 1 vol. in-8°, 32 pages, 14 fig.

Quelle était pour les Grecs la valeur de cette représentation de l'homme qu'offre leur statuaire? Comment s'est développée et même transformée la signification de cette image du VIIe au IVe siècle? Telles sont les deux questions auxquelles, dans cet opuscule de trente-deux pages, le savant professeur de Leipzig apporte sa réponse.

Dans la première partie, B. Schweitzer insiste sur le fait que la statue grecque n'est pas une création artistique, au sens actuel du mot — il n'y a pas de mot grec signifiant art — ; elle est une idée naturellement incorporée ; et il est vrai que nous comprenons difficilement l'importance du langage corporel chez un peuple jeune et cette concentration de la réalité mouvante dans la forme humaine. L'accent est mis ici sur la permanence de cette présence plastique à travers les apparences ; mais on pourrait attirer l'attention sur un autre aspect du problème : l'effort principal de la pensée grecque porte sur la vie présente, et c'est pourquoi la statue grecque, à la différence de l'égyptienne, est agissante ou prête à l'action.

Dans la seconde partie sont caractérisées les étapes successives de la statuaire, de Cléobis à l'Alexandre à la lance. B. Schweitzer voit dans l'éphèbe de Critios une première expression de l'antinomie classique entre la liberté et la loi ; j'y verrais plutôt le triomphe provisoire de la liberté ou de la nature sur la loi (rupture de la symétrie et indécision de rythme) ; l'équilibre ne sera rétabli qu'avec le Doryphore. Mais on ne peut qu'approuver ce qui nous est dit de la séparation, au IVe siècle, de l'âme et du corps, de l'être individuel et du monde, aboutissant, avec l'Alexandre à la lance, à la divinisation de l'homme. Le cycle qui commence par l'homme semblable aux dieux s'achève avec le dieu-homme.

J. CHARBONNEAUX.

Bibliographie linguistique des années 1939-1947 (publiée par le C. I. P. L. avec une subvention de l'U. N. E. S. C. O.), t. I. Utrecht et Bruxelles, éd. Spectrum, 1949 ; in-8°, XXIV-237 pages.

Avant guerre, le recueil bibliographique annuel le plus important dans

le domaine de la linguistique était l'*Indogermanisches Jahrbuch*, publication internationale dont le siège était en Allemagne et à laquelle collaboraient en majorité des savants allemands (mais la linguistique grecque a été confiée du t. XIV au t. XXI à P. Chantraine, du t. XXII au t. XXVI à J. Humbert). Au lendemain de la défaite allemande, nul ne savait si, comment, quand cette publication pourrait renaître. (En fait, le t. XXVII, avec la bibliographie de 1941, a paru en 1948 par les soins de H. Krahe.)

D'autre part, depuis ses origines (t. I paru en 1914), ce recueil s'était, d'année en année, étoffé et enrichi ; la linguistique indo-européenne étant tributaire de l'évolution des théories générales sur le langage, et frontalière d'autres linguistiques (finno-ougrienne, etc.), on en avait pris prétexte pour introduire une section de linguistique générale et donner des indications sur des groupes de langues voisins de l'indo-européen. Mais le dessin général du *Jahrbuch* restait celui d'une bibliographie particulière aux langues de notre famille.

Ces deux raisons ont déterminé le C. I. P. L. (Comité international permanent des Linguistes, institué en 1928) à prendre en 1946 l'initiative d'une nouvelle publication bibliographique, concernant l'ensemble des recherches linguistiques (Linguistique générale et disciplines connexes, relations entre les familles de langues, l. indo-européennes, l. asianiques et « méditerranéennes », l. finno-ougriennes, basque, l. chamito-sémitiques, l. négro-africaines, l. caucasiennes, l. turques et mongoles, l. dravidiennes, l. burushaski, l. de l'Asie orientale, l. austronésiennes, l. américaines[1]). Et, à l'Unesco, le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines a accordé son patronage à cette publication, comme à un certain nombre d'autres bibliographies (notamment à l'*Année philologique*).

Le plus urgent était de couvrir la période des années 1939-1947 ; ce sera l'objet des deux premiers volumes (les index devant se trouver à la fin du second) ; ces deux volumes seront ordonnés selon le même plan et se compléteront l'un l'autre ; le premier contient les premiers renseignements parvenus au C. I. P. L (des pays suivants : Afrique du Sud, Belgique, Espagne, Finlande, France, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Suisse, Tchécoslovaquie) : il importait de communiquer au plus vite au monde savant une documentation, même partielle, sur la période pendant laquelle le régime de l'autarcie se trouvait imposé même à la pensée scientifique. On souhaite que le second volume puisse paraître bientôt.

L'entreprise se poursuivra ensuite sous la forme d'une bibliographie

1. La rédaction est bilingue (français et anglais). Nous signalerons à l'attention des éditeurs quelques lapsus orthographiques de la rédaction française, même dans les titres de chapitres : lire Abréviations, p. xv et xvi à xxiv ; Groupe ougrien et Langues finno-ougriennes, p. xii et 205-206 ; Orthographe, p. xi ; Romanche, p. xi et 120 ; etc.

annuelle. Tous les linguistes sauront gré au C. I. P. L. de cette aide indispensable apportée à leurs recherches.

Michel LEJEUNE.

Angel Montenegro Duque, *Osco y Umbro* (Manual de Lingüística indoeuropea, dirigido por Antonio Tovar : Cuaderno VII). Madrid, Ed. Nueva Epoca, 1949 ; in-8°, 115 pages.

Sous la direction d'Antonio Tovar commence à paraître un manuel de linguistique indo-européenne, destiné aux étudiants espagnols, et qui doit comprendre un fascicule d'introduction générale et treize fascicules consacrés aux principales langues indo-européennes sous leur forme la plus ancienne. En préparation, notamment, V (Griego : inscripciones dialectales) et VI (Latin : textos para la historia de la lengua). Vient de paraître, VII : Osco y Umbro.

Ce fascicule comprend trois pages d'introduction générale, un résumé de description grammaticale en vingt-deux pages (condensé de Buck), un choix d'inscriptions osques avec traduction latine d'après Buck (p. 29-51 ; une ou deux rectifications de détail sont empruntées à des articles récents ; dix courts textes sont ajoutés, p. 46-47 et 50 ; mais il n'est pas même indiqué si les inscriptions sont de Pompéï, de Capoue, ou d'ailleurs), les Tables Eugubines d'après Devoto (p. 53-88) et les trois autres textes ombriens qui figurent chez Buck, deux brefs lexiques pour l'osque et l'ombrien. C'est un travail honnête, qui s'avoue de seconde main et ne se propose que la commodité de l'étudiant.

Buck, cependant, savait ne dire que l'essentiel, mais tout l'essentiel. Le condensé grammatical qui en est ici tiré laissera, je le crains, plus d'une fois le lecteur perplexe par sa concision, par l'insuffisance des exemples dans le chapitre de la phonétique, par l'absence de toute indication syntaxique (en dehors de la liste de prépositions de la p. 28).

L'auteur, qui adopte les vues de Devoto sur l'indépendance originelle de l'osco-ombrien et du latino-falisque (il les pousse même plus loin, jusqu'à dire que l'osque et l'ombrien sont presque aussi différents l'un de l'autre qu'ils le sont du latin), donne (p. 3) les indications les plus vagues sur les petits parlers centraux. Que signifie la phrase où le pélignien est signalé « comme le plus voisin et de l'osque et de l'ombrien »? (En fait, le pélignien est voisin de l'osque, et le volsque de l'ombrien.) N'aurait-ce pas été l'occasion d'incorporer au recueil ce qui manque, justement, dans Buck : quelques textes de ces parlers centraux?

Le parti adopté ici est intermédiaire entre celui de Jacobsohn (dans les *Kleine Texte* de la collection Lietzmann), qui se borne à donner les textes, sans éclaircissement aucun, et celui de Buck (dont on ne peut qu'admirer le sens pédagogique en même temps que la valeur scientifique). Il faut voir ce que cette formule peut donner, à l'usage.

Michel LEJEUNE.

E. Benveniste, *Noms d'agent et noms d'action en indo-européen.* Paris, Adrien-Maisonneuve, 1948 ; in-8°, 175 pages.

Longtemps différée par la guerre et ses conséquences, impatiemment attendue de tous les comparatistes, voici la suite des *Origines* (t. I : 1935). Le second volume contraste avec le premier par son propos, par sa méthode, par les limites bien plus étroites de l'enquête. Mais il est tel, précisément, qu'on le devait attendre. Les *Origines* traitaient des problèmes généraux de structure, remettant à des études ultérieures l'examen fonctionnel des éléments en jeu (ceci explicitement annoncé p. 2 et p. 148) ; elles ne s'achevaient d'ailleurs point sans un premier essai de définition fonctionnelle (à propos de l'affixe **dh*, attaché à l'expression de l'état, spécialement de l'état achevé : p. 188-210). Les recherches de cet ordre, par l'appareil philologique indispensable à la démonstration, exigent un développement considérable ; il fallait donc envisager une série d'études, très délimitées dans leur objet ; celle par laquelle commence l'auteur est d'un intérêt exemplaire ; elle a, de plus, l'avantage de porter sur des formations nominales qui se sont, plus ou moins étroitement, articulées sur des systèmes verbaux (c'est là précisément un des problèmes laissés en suspens par le premier volume ; cf. p. 172-173).

A partir de données, pour la plupart empruntées aux langues classiques, se trouvent définies, derrière des oppositions formelles dont la valeur jusqu'ici avait été soit méconnue, soit insuffisamment précisée, des oppositions de fonctions, assignables à l'indo-européen commun, entre nom d'auteur (gr. -τωρ) et nom d'agent (gr. -τήρ), nom d'opération (gr. -σις) et nom d'activité (gr. -τύς) : c'est la matière des deux premières parties (p. 7-112). La troisième conduit à une définition du suffixe **-to-* à travers l'examen de l'ordinal, lequel a pour fonction propre de clore une série (οἱ δ' ἔλαχον ... τέσσαρες· αὐτὰρ ἐγὼ πέμπτος ... ἐλέγμην), et du superlatif (lui aussi élément achevant une totalité : ... ἦ δὴ μυρί' Ὀδυσσεὺς ἐσθλὰ ἔοργε... · νῦν δὲ τόδε μέγ' ἄριστον ... ἔρεξεν) ; mais l'étude du superlatif, qui a deux formes (gr. -τατος, -ιστος) liées aux deux formes du comparatif (gr. -τερος, -ίων), suppose elle-même l'étude du comparatif : à travers les contaminations qui oblitèrent les oppositions originelles, celles-ci se laissent cependant définir (**-ter-* est différentiel, **-yes-* dimensionnel ; la construction avec cas est disjonctive ; la construction avec particule est adéquative). La rigueur pénétrante de l'analyse, l'habile et lucide cheminement de la démonstration à travers l'état souvent trouble des données historiques, le déplacement des points de vue qui résout les anciennes antinomies, dissout les faux problèmes, démasque des perspectives neuves, tout cela, qui mettait hors de pair le premier volume des *Origines*, se retrouve ici. De nouvelles catégories linguistiques sont définies, au stade indo-européen commun : il y avait deux conceptions, tant de l'agent que de l'action, s'exprimant par des moyens morphologiques

et syntaxiques différents ; il y avait deux procédés de comparaison, s'exprimant par des moyens morphologiques et syntaxiques différents. Données nouvelles, dès à présent versées au dossier de la grammaire générale (au sens typologique du terme), et que l'auteur lui-même confronte en passant avec des oppositions catégorielles connues dans des langues de type très différent de l'indo-européen (ainsi p. 59-61, p. 126-127, et, à propos de l'ordination, p. 146-154).

La présentation matérielle du livre est déparée malheureusement par un assez grand nombre de coquilles. — La rédaction, le plus souvent d'une admirable netteté, demeure cependant par endroits trop elliptique. Ainsi, en ce qui concerne la composition, p. 164 et suiv., il est montré que *-to-*, étant susceptible de fournir à la fois des simples et des composés, a reçu du côté de la composition un développement d'autant plus grand que les participes auxquels il équivalait sensiblement n'étaient pas susceptibles de composition : ὅσα ἀκίνητα καὶ κεκινημένα. Ceci doit s'entendre, évidemment, de la composition *nominale* (*ἀ-κεκινημένος est exclu, non προκεκινημένος). P. 105 et suiv., il est montré que *-tu-* était exclu de la composition (entendez ici la composition *verbale*) alors que *-ti-* pouvait fournir des simples et des composés, d'où le développement de *-ti-* en composition (got. *kustus*, mais *ga-kusts*, etc.) ; ceci parce que « avec *-tu-* s'exprime la notion *subjective* seule ; mais *-ti-* marquait la réalisation *objective*,... susceptible de toutes les déterminations possibles ». Et l'auteur ajoute (p. 111) : « ... différence de condition dont nous trouvons ailleurs l'équivalent dans les noms d'agent, où *-tor-* forme des simples, tandis que *-ter-* peut former des composés. » Or, en fait, la question n'a pas été soulevée là où on l'attendrait (fin du ch. III). D'autre part, ce sur quoi Fraenkel (I, 65 et suiv.) a attiré l'attention, c'est l'inaptitude *conjointe* de -τωρ et de -τήρ à la composition *nominale* (à peu près inconnue d'Homère, à l'exception de πανδαμάτωρ d'une part, de ἀμαλλοδετήρ, οἰνοποτήρ, μηλοβοτήρ d'autre part) ; c'est à quoi doit faire allusion la remarque de la p. 38 ; si, plus tard, dans la poésie savante, -τήρ a fourni davantage de ces composés que -τωρ (Fraenkel, I, 124 et suiv.), c'est peut-être parce que -τήρ est, dès le départ, moins « participial » que -τωρ, et surtout parce que -τήρ est resté, dans l'ensemble, plus productif. Mais, si la question porte sur la composition *verbale*, comme pour *-tu-* /*-ti-*, c'est tout différent ; les dérivés de caractère *objectif*, ceux en -τωρ, sont ceux dont on attend le plus de formes à préverbes ; et c'est bien le cas : six des seize dérivés homériques en -τωρ apparaissent en composition (ἐπαμύντωρ, ἐπιβήτωρ, ἐπιβώτωρ, ἀφήτωρ, ἐπιίστωρ, ἐπιτιμήτωρ), mais quatre seulement des trente-cinq dérivés en -τήρ (ὑποδρηστήρ, ἐπακτήρ, διοπτήρ, ἀπολυμαντήρ).

Bien entendu, plus d'un exemple, dans le détail, souffre la discussion ; c'est que, notamment, le sentiment de l'opposition entre « auteur » et « agent » s'oblitère rapidement en grec ; l'auteur lui-même montre pertinemment comment ῥήτωρ en est venu a assumer une signification

(orateur de métier) qui devrait être supportée par -τήρ, et, inversement, comment σωτήρ assume une signification (sauveur occasionnel) qui devrait être supportée par -τωρ. Le développement de noms d'agent caractérisés comme féminins est une innovation dans chacune des langues où il se manifeste ; aussi l'auteur se borne-t-il à utiliser les exemples avestiques (qui fournissent des données syntaxiques intéressantes) renvoyant pour le sanskrit et pour le grec aux études philologiques antérieures ; il se trouve que, pour le grec, ces études sont peu satisfaisantes ; il n'existe pas de classe de féminins en -τορίς « où se manifeste le sens du -τωρ qui les a produits » (p. 34) ; et il est inexact que les féminins en -τειρα, -τρια, -τρις « n'apportent à une étude sémantique rien que les masculins en -τήρ n'indiquent déjà » (p. 38) ; l'examen de ces féminins, conduit par Fraenkel sans idée claire de l'opposition sémantique de -τωρ à -τήρ, est à reprendre.

Ici et là, un menu problème reste sans solution. Ainsi (ch. x), l'auteur montre que l'adjectif en *-tero-* sert toujours à opposer, au positif, une forme *différente* et ne s'oppose pas à une autre forme en *-tero-* (type : δεξιός / ἀρίστερος ou σκαιός / δεξίτερος, non δεξίτερος / ἀρίστερος) ; le développement de *-tero-* dans les possessifs peut s'expliquer de même ; il est fourni, p. 116, une liste de passages homériques où un possessif en -τερος s'oppose ainsi à un autre possessif ou à un pronom personnel (σή θ' ἱερὴ κεφαλὴ καὶ νωΐτερον λέχος αὐτῶν) ; mais pourquoi, ni en grec, ni en latin, ni en germanique, ce suffixe n'affecte-t-il les possessifs du singulier? La question est posée p. 116. Doit-on chercher la réponse dans les développements qui suivent (p. 117-119) sur l'absence de marque dans le terme « normal » d'une opposition? Le singulier serait-il, en regard du pluriel, comme le masculin en regard du féminin, le terme non marqué? Mais l'opposition qui s'exprime dans les possessifs est de personne autant que de nombre (... πόλις ὑμὴ | χερσὶν ὑφ' ἡμετέροισιν ἁλοῦσα...). Doit-on trouver la réponse dans le développement de la p. 119, qui vise à définir la pluralité de ἡμέτερος comme moins délimitée que celle de ἁμός? Mais les exemples confrontés appartiennent à des passages différents, et leur interprétation paraît arbitraire. Dans les deux vers rappelés ci-dessus, νωΐτερος est aussi délimité que σός, et ὑμός aussi indéterminé que ἡμέτερος. — Autre problème : l'auteur assigne à l'indo-européen la rection accusative des noms d'auteur sur le seul témoignage de l'indo-iranien (védique et avestique ne constituent ensemble qu'*un* témoin) ; il n'y a lieu de tenir compte ni de l'interprétation πᾶν δαμάτωρ chez Homère (p. 46) ni du texte conjectural *iusta... orator* chez Plaute (p. 56), encore moins des tours de basse latinité tels que *aduentum praecursorem*, etc. Mais l'auteur n'indique nulle part s'il pense qu'on doive, sur le seul témoignage du latin, assigner à l'indo-européen la rection accusative des noms d'opération (dans des phrases interrogatives chez Plaute et Ennius : *quid tibi hanc curatiost rem*?), ou s'il s'agit d'un développement récent. Inversement, doit-on penser que la rection accusative de

-tu- en sanskrit et en latin soit secondairement conditionnée par l'évolution de ces dérivés vers les fonctions d'infinitif et de supin?

Mais ce ne sont là que détails. La richesse et la portée de cet ouvrage se mesurent à la fois aux résultats qu'il apporte et aux voies qu'il ouvre.

Michel LEJEUNE.

L. L. Hammerich, *Laryngeal before sonant* (Det Kgl. Vidensk. Selskab, Hist. Filol. Meddelelser, XXXI-3). Copenhague, Munksgaard, 1948; in-8°, 90 pages.

Il s'agit d'un essai de phonétique historique, partant de l'hypothèse de l'existence d'une sonante laryngale *H (unique) en indo-européen commun (spirante laryngale sonore) et visant à expliquer par les traitements de ce phonème diverses difficultés qui subsistent dans la phonétique des langues indo-européennes. Signalons notamment des développements sur les représentants latins des anciennes occlusives aspirées (p. 42-49), sur les problèmes posés par χθών / *humus*, ἄρκτος / *ursus*, etc. (p. 15-25), sur les traitements grecs des sonantes (consonnes ou voyelles) initiales de mot (p. 3-15 et 29-33). Malheureusement, l'hypothèse initiale (unicité de *H indo-européen) est contestable ; la méthode de l'auteur est parfois aventurée (et il se refuse à tenir compte de faits qui vont à l'encontre de sa théorie, notamment des timbres multiples, en grec, de *ə voyelle et des voyelles prothétiques) ; si bien qu'on ne saurait considérer qu'il y ait progrès vers une solution des problèmes abordés. Il n'en reste pas moins, dans ce mémoire, où la solidité des connaissances et l'ingéniosité de la recherche sont louables, un effort intéressant pour envisager solidairement, et de haut, des problèmes de détail très divers, et difficiles. On en aura une idée par un bref aperçu des vues de l'auteur sur les sonantes initiales en grec :

En indo-européen, un mot pouvait, notamment, commencer soit par sonante consonne, soit par *H + sonante consonne ; — soit par voyelle, soit par *H + voyelle ; — soit par sonante voyelle, soit par *H + sonante voyelle. Cette situation s'est conservée jusqu'en grec commun, où elle s'est compliquée du fait que *s- est passé à h- devant sonante consonne, devant voyelle, devant sonante voyelle. De là, en grec, trois variétés possibles, que le grec a réduites à deux, cette réduction s'étant d'ailleurs opérée de différentes façons :

D'une part :

*Hw- > ἀϝ- ;	*Hm- > ἀμ- ;	*Hn- > ἀν- ;
*w- > ϝ- ;	*m- > μ- ;	*n- > ν- ;
*sw- > *hw- > ϝh- ;	*sm- > *hm- > μh- ;	*sn- > *hn- > *νh- ;
*Hl- > ἀλ- ;	*Hy- > ζ- ;	*Hu- > αὐ-
*l- > λ- ;	*y- > h- ;	*u- > *ὐ-
*sl- > *hl- > *λh- ;	*sy- > *hy- > h- ;	*su- > *hu- > ὑ-

Comme *H se trouvait développer une voyelle de prothèse devant *w*, *m*, *n*, *l*, et aussi devant voyelle *u* (*H consonne + *u* voyelle passant en quelque sorte à *H voyelle + *u* consonne, ou plus exactement second élément de diphtongue), comme d'autre part la combinaison de *$H + y$ donnait un résultat particulier, il n'y avait plus possibilité de confusion entre la première série et aucune des deux autres ; et comme, en vertu d'on ne sait quelle loi mystérieuse, il fallait que le nombre des séries se réduisît à deux, ce sont les deux dernières qui ont tenu à se confondre : de là les flottements entre μ-, ν-, λ- sourds (et géminés lorsque le sandhi le permet), et μ-, ν-, λ- normaux (sonores) ; de là le développement partiel de l'esprit rude pour les mots à initiale **w*- ; de là le développement général de l'esprit rude pour les mots à initiale **u*-. (On notera, en passant, que l'hypothèse **Hy*- > ζ-, pour n'être pas nouvelle, n'en reste pas moins toute gratuite ; l'analyse morphologique ne fait pas attendre de laryngale initiale pour la plupart des mots grecs où ζ- est issu de **y*- ; et aucune donnée phonétique hors du grec n'appuie cette vue : le hittite a *i-ú-ga-an* « joug » ; à quoi l'auteur répond que hitt. *ḫ*- ne s'est conservé devant aucune autre sonante que *w*.)

D'autre part (*i* symbolisant ici toute sonante voyelle autre que *u*, et toute voyelle) :

**Hi*- > ἰ- ; **Hr*- > ἀρ-
**i*- > ἰ- ; **r*- > ἀρ-
**si*- > **hi*- > ἱ- ; **sr*- > **hr*- > ῥ-

Ici, en vertu de la même mystérieuse tendance binaire, ce sont les deux premières séries qui se sont confondues : Les anciennes voyelles initiales ont assumé l'attaque consonantique notée par l'esprit doux, et qui, phonétiquement, continue *H devant voyelle. Les mots à **r*- initial ont reçu la prothèse qui est proprement la vocalisation de la première consonne du groupe **Hr*-.

Qu'a-t-on gagné au bout du compte? Toutes les difficultés de détail subsistent. Et l'illusion d'une large vue d'ensemble repose sur une série de postulats qui sont loin de s'imposer (unicité de *H ; ζ- < **Hy*- ; etc.) et sur une prétendue loi générale (réduction de trois séries à deux), qui, dans les faits, n'est presque jamais vérifiée (commencent par esprit rude tous les mots commençant jadis par *u*-, mais non tous les mots commençant jadis par *w*- ; etc.). Alors?

Michel LEJEUNE.

G. Redard, *Les noms grecs en* -της, -τις, *et principalement en* -ίτης, -ίτις : *étude philologique et linguistique.* (Collection *Études et Commentaires*, t. V.) Paris, Klincksieck, 1949 ; in-8°, x-316 pages.

M. Redard a consacré cette thèse de doctorat à l'étude intelligente et minutieuse d'un type suffixal en grec ancien, sans en négliger l'histoire

en grec moyen et moderne, et sans reculer devant de difficiles et ingrates investigations dans des vocabulaires comme ceux des sciences naturelles et de la médecine. Environ 3,500 mots grecs figurent à l'index, moitié noms communs, moitié noms propres. Le plan de l'étude ne pouvait guère être historique ; mais, à l'intérieur de chaque chapitre, on relève des jalons chronologiques, et une vue d'ensemble sur le développement de ces dérivés dans le temps est esquissée p. 223-225 ; peut-être eût-il été souhaitable que les références épigraphiques fussent accompagnées d'une date, au moins approximative, comme le sont les références papyrologiques ; mais la faute est ici aux éditeurs des inscriptions : quiconque utilise ces données pour l'histoire de la langue se heurte à cette difficulté.

En fait, le suffixe -της (avec son féminin en -τις) n'est envisagé d'ensemble que dans la brève mais solide introduction morphologique (p. 5-15), et dans la conclusion (p. 227-230) qui définit la *fonction* de -της comme *catégorisante*, *classificatrice*. L'étude sémantique ne porte que sur -ίτης (-ίτις) ; elle constitue l'essentiel de l'ouvrage (p. 17-225). Autour de πολίτης, « qui appartient à une πόλις », s'organise un groupe de dérivés à sens local (χωρίτης, ὁδίτης, ἐρημίτης, etc., à quoi il faut ajouter toute la masse des ethniques), et aussi un groupe de dérivés désignant des groupes sociaux (ζευγίτης, συμμορίτης, etc.), notamment des groupes professionnels ou fonctionnels (τεχνίτης, ὁπλίτης, etc.). Suffixe classificateur, -ίτης a servi à caractériser des variétés de minéraux, de végétaux, d'animaux, de comestibles (gâteaux et vins), d'affections médicales, etc., dont M. Redard nous donne de précieux relevés. La seconde partie de l'étude concerne les noms propres, principalement ethniques (et toponymes), accessoirement anthroponymes ; le classement, ici, est géographique et permet de mettre en évidence les collisions possibles (notamment sur le domaine « illyrien ») avec des suffixations analogues dont il n'est pas sûr qu'elles soient des emprunts au grec.

Ce travail est un modèle de méthode philologique. Sa portée linguistique doit retenir l'attention. Et il ne peut être indifférent pour un Français de savoir de quelles sources grecques d'abord, puis hellénistiques, c'est-à-dire gréco-latines, lui viennent à la fois l'*ermite* et le *métropolite*, l'*anthracite* et la *pyrite*, l'*ammonite* et la *bélemnite*, la *marguerite* et la *clématite*, la *pleurite* et la *néphrite*, le *Moabite* et l'*Amalécite*.

Michel LEJEUNE.

C. B. Sneller, *De Rheso tragoedia*. Amstelodami, apud H. J. Paris, 1949, in-8°, 118 pages.

Dans cette thèse de doctorat de l'Université d'Utrecht, C. B. Sneller, après beaucoup d'autres (la bibliographie qu'il donne des études antérieures sur le même sujet occupe trois pages), scrute attentivement le *Rhésos* pour décider s'il est ou non d'Euripide. Il étudie successivement en sept chapitres : la composition de la pièce, l'exposition, la métrique,

le chœur, la langue, l'opinion des grammairiens anciens, les allusions aux événements contemporains, et il conclut que le *Rhésos* est l'œuvre d'Euripide et a été représenté entre 427 et 424 avant J.-C., ce qui est à peu près exactement, on le sait, l'opinion émise en 1932 par Roger Goossens.

Était-il bien utile d'entreprendre et d'imprimer ce travail, alors que l'impression dans la plupart des pays d'Europe est si difficile et si onéreuse? La préface nous avoue ingénuement que l'auteur peut-être n'aurait pas choisi ce sujet s'il avait su au début qu'il avait de si nombreux prédécesseurs : « Causa est incipientis ignorantia. » Oui, mais l'on se demande pourquoi il n'a pas consulté tous les maîtres « clarissimes » à qui il adresse dans la page liminaire de si pompeux remerciements : « Per multa me debere Tibi, clarissime Vollgraff, animo testor gratissimo. Doctrina tua me tironem devinxisti, etc... » Ces phrases latines sentent le bon vieux temps et font plaisir à lire : voilà un excellent exercice d'humaniste, et l'on se réjouit qu'il soit encore possible en Hollande, avec cette arrière-pensée cependant que la littérature grecque offre encore beaucoup de sujets presque intacts et qu'il eût été préférable de choisir un de ceux-là.

R. FLACELIÈRE.

Θησεὺς Στεφ. TZANNETATOΣ, Σύμμικτα φιλολογικά. Athènes, 1949; in-8°, 40 pages.

C'est une thèse de doctorat présentée devant l'Université d'Athènes par M. Tzannétatos, qui a été l'élève de W. M. Calder, professeur à l'Université d'Édimbourg. Ce travail comprend trois parties :

1° Des remarques sur le texte et l'interprétation d'une dizaine de passages de la *Poétique* d'Aristote. Quatre corrections sont proposées, dont une au moins mérite de retenir l'attention : en 1451 a 7, au lieu du surprenant ἑκατόν des manuscrits, l'auteur suggère d'écrire ἕκαστον et tire argument de la version arabe : *si enim unusquisque hominum deberet certare tragœdias.*

2° Des observations sur trois endroits des Πολιτικὰ παραγγέλματα de Plutarque. Au chapitre 31 de ce traité, *Mor.*, 822 E, M. Tzannétatos a tout à fait raison de rejeter l'interprétation traditionnelle des mots ἀφ' ἑκάστης τετράδος, « tous les quatre jours », et de soutenir que τετράς (cf. Harpocration, *s. v.* τετραρχία) désigne ici chacune des quatre régions de Thessalie : il faut donc comprendre qu'Hermon recevait chaque mois une cruche de vin et un médimne de farine de chaque canton thessalien, c'est-à-dire au total quatre cruches et quatre médimnes par mois. D'un plus mince intérêt sont les deux autres remarques, sur le sens de ὑψηλός en 819 C et sur les mots ἀμήνιτον, ἐπὶ τῶν πρώτων αἰτιῶν μένοντα en 825 D.

3° Des remarques sur quelques articles du dictionnaire Liddell-Scott : ἐνωμοτάρχης, πεντηκόνταρχος, πόρνος, συνταγμάταρχος, ταξιάρχης, δεκάω.

R. FLACELIÈRE.

Reinhold Strömberg, *Om Plutarchos' skrift* Περὶ δεισιδαιμονίας. (*Festskrift till Axel Boëthius*). Göteborg, 1949 ; p. 141-149 (En suédois, avec résumé italien).

M. R. Strömberg a consacré, dans les Mélanges offerts à Axel Boëthius, un article au Περὶ δεισιδαιμονίας de Plutarque, qui veut être une introduction générale à l'étude de ce traité et un guide à travers la littérature la plus récente le concernant. Dans la recherche des sources et dans l'histoire du mot qui, chez Plutarque, désigne la superstition, après avoir signifié la crainte légitime des dieux, la piété, l'auteur se réfère surtout à la dissertation de W. Abernetty, *De Plutarchi qui fertur de superstitione libello*, Königsberg, 1911, et à un ouvrage de P. J. Koet, Δεισιδαιμονία. *A contribution to the knowledge of the religious terminology in greek*, Utrecht, 1929. Ses jugements sur la religion de Plutarque s'appuient, outre les ouvrages généraux de Nestlé, de O. Kern, de Wilamowitz, de Nilsson, sur les ouvrages particuliers traitant de la religion de Plutarque, le dernier en date étant un article de A. Ferro, *Le idee religiose di Plutarcho*, in *Archivio della cultura italiana*, II (1940), p. 173 et suiv. On sait comment Plutarque préfère la négation de Dieu (ἀθεότης) à la superstition, qui représente les dieux sous un aspect mensonger : il critique les excès des cultes grecs et s'élève contre la diffusion des cultes orientaux qui ont développé la superstition. Ce qui ne l'empêche pas lui-même de se montrer parfois enclin à la superstition. Il est donc impossible, conclut M. R. Strömberg, de définir une doctrine ferme qui révèle chez ce penseur éclectique une unité dans la conception religieuse de la vie.

Jean DEFRADAS.

Sofisti, *Testimonianze e frammenti.* Fasc. I : *Protagora e Seniade.* Introduzione, traduzione e commento a cura di **Mario Untersteiner** (Biblioteca di studi superiori, vol. IV). Firenze, La Nuova Italia, 1949 ; 1 vol. in-16, xxii + 124 pages.

Ce petit volume est le premier fascicule d'une publication italienne qui reproduit, avec quelques additions, la section des *Vorsokratiker* de Diels (5e éd., procurée par Kranz) qui contient les fragments relatifs aux Sophistes. L'auteur de cette publication, M. Untersteiner, a consacré, d'autre part, un ouvrage : *I Sofisti* (Torino, Einaudi, 1949), à l'étude de la Sophistique, et le présent recueil se propose un double but : procurer aux chercheurs des matériaux d'étude, et en même temps illustrer par des documents les résultats présentés par l'auteur dans son grand ouvrage. Les textes recueillis conservent le numérotage de Diels, et tous, témoignages aussi bien que fragments, sont accompagnés d'une traduction italienne en regard et de notes exégétiques empruntant leur

substance tant aux travaux des divers critiques qu'aux recherches personnelles de l'auteur. Ce premier fascicule s'ouvre par une bibliographie et par une note sur le terme de « *sophiste* », ses origines, son acception primitive et l'évolution de celle-ci en un sens péjoratif ; quelques textes illustrent d'abord le nom et le concept de sophiste ; tous ceux qui suivent, à l'exception du dernier, qui concerne Xéniade, se rapportent à Protagoras.

Joseph MOREAU.

Épictète, *Entretiens*, livre II. Texte établi et traduit par **Joseph Souilhé** (Collection des Universités de France publiée sous le patronage de l'Association Guillaume Budé). Paris, Les Belles-Lettres, 1949 ; 1 vol. in-8°, II + 118 pages doubles.

Le premier volume de cette édition des *Entretiens* d'Épictète avait paru en 1943 ; œuvre du P. Souilhé, décédé en 1941, elle est publiée par les soins du P. des Places et répond à un besoin incontestable. Nous ne possédions pas, en France, d'édition du texte d'Épictète ; et pour ce qui est des traductions en notre langue, la plus connue et la plus récente, celle de Courdaveaux (1862, réimprimée en 1908), souffre de l'imperfection du texte utilisé, antérieur à l'édition de Schenkl (1894 ; 2e éd., 1916). La présente édition fournit un texte muni d'un apparat critique ; elle repose sur une collation du *Bodleianus*, archétype de tous nos manuscrits, tous examinés par l'éditeur, à l'exception de deux témoins tardifs, datant du XVIIe siècle ; elle s'accompagne d'une traduction alerte, précise, bien aérée, grâce à laquelle ces volumes, d'une belle présentation, auront leur place dans la bibliothèque de l' « honnête homme » comme dans celle de l'érudit. — Le premier volume contenait une introduction de LXXXIV pages, où étaient étudiés successivement *la vie d'Épictète, l'œuvre, le genre littéraire* (la diatribe), *la pédagogie d'Épictète, la doctrine philosophique, le style d'Épictète* et, enfin, *le texte.* — La manière d'Épictète, dans les *Entretiens*, rappelle celle de Socrate, tout en présentant des caractères nouveaux, qui tiennent aux conditions de l'enseignement, à la composition de l'auditoire, aux usages rhétoriques ; mais on est frappé aussi de la fréquence des thèmes socratiques ; déjà relevés par Renner (cf. Introduction, p. XLIV, n. 2), ils ont fourni matière à la thèse récente de A. Jagu, *Épictète et Platon*, 1946. Sans doute, ces éléments avaient-ils été « déjà assimilés par le stoïcisme, auquel Épictète les emprunte directement » (*Ibid.*) ; car, bien qu'il soit de l'époque des stoïciens postérieurs, les Sénèque et les Marc-Aurèle, « il se rattache vraiment au stoïcisme, et au stoïcisme de la première heure, comme l'a démontré A. Bonhöffer » (*Ibid.*, p. XLIII). C'est par là que l'œuvre d'Épictète, en même temps qu'elle s'intègre, depuis la Renaissance, au patrimoine humaniste, fournit un document capital pour la connaissance de

la pensée antique : les discussions du Portique avec les écoles rivales, Épicurisme et Nouvelle Académie, y ont laissé un écho fidèle.

Il est un terme qui revient souvent dans les *Entretiens* d'Épictète, c'est celui de προαίρεσις, qui désigne la faculté de choix, traduit souvent par « libre-arbitre ». Le P. Souilhé a voulu trouver un équivalent plus exact et s'est arrêté au terme de *personne morale*, dont il justifie l'adoption par une définition tirée du *Vocabulaire de la Philosophie*, d'A. Lalande (*Ibid.*, p. L). Mais, pour conserver partout le même équivalent, le traducteur est conduit parfois à des tournures peu naturelles (p. ex. II, 16, 1), ou imprécises (p. ex. II, 23, 12-15), ou à des formules contestables : ainsi, quand on définit l'homme un être « qui ne possède rien au-dessus de la faculté de choix » (οὐδὲν ἔχων κυριώτερον προαιρέσεως, II, 10, 1), est-il exact de rendre : « qui ne met rien au-dessus de la personne morale »? — Mais un tel écart n'est que la rançon d'un excès de scrupule et n'altère pas la constante fidélité de cette limpide traduction.

Joseph MOREAU.

F. Carrata, *Cultura greca e unità macedone nella politica di Filippo II* (t. I, fasc. 3 des *Pubblicazioni della Facoltà di Lettere e Filosofia* de l'Université de Turin). Turin, 1949 ; in-8°, 45 pages.

Roi d'une nation barbare, Philippe est un barbare. Non pas, certes, en tant que politique, diplomate, stratège ou tacticien. Mais parce qu'il demeure toujours étranger à l'essence intime de la *polis* grecque, aux éléments éthiques et spirituels qui s'y lient à l'idée de liberté. Il finit par avoir l'intuition de leur existence, mais il ne les comprend pas dans leur substance. La Grèce possède ce qui manque à la Macédoine, et *vice versa ;* l'une et l'autre, lorsqu'il prend le pouvoir, ont besoin d'unité. Mais, s'il unifie la Macédoine, il ne songe pas à y créer un courant de vie spirituelle, à y diffuser la vraie civilisation : il lui suffit, allant au plus pressé, d'y installer des Grecs. De même, sans apporter sérieusement l'unité et la paix à la Grèce particulariste, il se borne à l'insérer par la force dans l'artificielle Ligue de Corinthe. De là son échec : en Grèce, où les *poleis* demeurent foncièrement hostiles ; en Macédoine, car cette puissance, sortie de ses limites nationales, n'est plus unitaire et n'a pas pu devenir supranationale. L'échec d'Alexandre est encore plus patent : auprès des Macédoniens, dont le mécontentement se manifeste violemment ; auprès des Grecs, qui frémissent plus que jamais d'une impatience encouragée par l'éloignement du maître ; auprès des Asiatiques, qui échappent à l'action de moyens et d'hommes trop peu nombreux et trop macédoniens, c'est-à-dire trop barbares. L'héritage d'Alexandre ne dépasse donc pas le fait de la conquête et du rapprochement matériel des civilisations les plus diverses. Aucune des idées neuves qui lui ont été prêtées n'est sûre et toutes les amorces d'avenir qu'on s'est plu à aper-

cevoir dans son œuvre lui ont été imposées par un immédiat opportunisme. Le véritable renouveau, la fin de l'antithèse *polis*-individu, l'apparition d'une éthique adaptée à un monde enfin uni, bien qu'élargi : l'humanité n'en sera redevable qu'aux grandes monarchies hellénistiques, puis à la conquête romaine préparant les voies au christianisme.

Je viens de résumer, de mon mieux, les principales conclusions du copieux mémoire de F. Carrata. Il pèche assurément par excès d'abstraction, et parfois de verbosité : ce sont des risques qu'entraîne la chevauchée de thèmes aussi vastes. Elle en offre d'autres, et notamment celui de mener tout droit à Néphélococcygie : il faut, pour le conjurer, des attaches solides avec le terre à terre des textes et des faits. En l'espèce, la bibliographie invoquée, d'une abondance vraiment exceptionnelle, forcerait plus encore l'admiration si l'on n'y découvrait parfois des publications sans réel intérêt ou sans rapport utile avec le sujet. De même, si, sur certaines questions de détail qu'il serre d'assez près, telles la statue de Philippe dans la procession d'Aigai ou l'invitation à « devenir dieu » contenue dans la *Lettre* III d'Isocrate, l'auteur présente des observations qui ont leur prix, il en est, comme l'évolution des desseins de Philippe, où il n'évite pas quelque flottement chronologique ou même logique.

Mes réserves essentielles, pourtant, sont d'un autre ordre et il me faut bien en indiquer succinctement le sens et la portée. Laissons Alexandre : l'écho du livre de R. Andreotti (1933) se prolonge, décidément, en Italie[1]. Mais Philippe? « Barbare » est vite dit et son penchant pour certaines jouissances ne peut faire oublier ni sa politique d'urbanisation — relisons, chez Arrien, les reproches adressés par Alexandre à ses soldats lors de la sédition d'Opis — ni les préoccupations intellectuelles de cette extraordinaire génération des diadoques, dont la formation a été son œuvre : ses emprunts à la civilisation grecque dépassent largement « les éléments externes (technique, art militaire, finances, économie, etc.) ». Mais l'hellénisme des *poleis* à la veille de la conquête macédonienne? Philosophie et éloquence à part — une philosophie qui condamne la vie de la *polis* contemporaine et une éloquence qui fleurit précisément sur les maux les plus graves de cette *polis* —, le temps de ses plus beaux fruits m'apparaît depuis longtemps révolu et les impérialismes municipaux d'Athènes, de Sparte et de Thèbes ne me semblent pas avoir ménagé la « liberté » grecque beaucoup plus que ne le firent Philippe et Alexandre. Nuances, si l'on veut, mais dont on devrait tenir compte.

André AYMARD.

1. Sur ce livre, cf. l'article de G. Radet dans le *Journal des Savants*, 1935, p. 145-152. — J'ai été heureux d'apprendre, par une référence incidente de F. Carrata, et l'occasion me paraît bonne de signaler dans cette *Revue*, où le souvenir de celui qui l'a fondée et si longtemps dirigée demeure vivant, que la traduction italienne de l'*Alexandre le Grand* de G. Radet a été l'objet, en 1944, d'une réédition.

Georges Cagnac, *Petite histoire de la littérature latine.* Paris, Presses Universitaires de France, 1948 ; 1 vol. in-12, 132 pages.

Petit ouvrage plein de sagesse, où l'on trouvera à peu près toutes les opinions généralement admises par un « honnête homme » du siècle passé sur les auteurs et les œuvres de la littérature latine. On apprendra de la sorte qu'Ovide est immoral, que, vers le temps d'Auguste, « Patrie, Vertu, Foi, ces trois ressorts s'étaient singulièrement détendus par suite de l'évolution des mœurs publiques » (p. 54), et que ce « danger » s'appelle « l'exode rural dans nos cités modernes ». C'est peut-être, en effet, l'une des grandeurs de la littérature latine que de permettre les plus effarants anachronismes. Souhaitons seulement que ce petit ouvrage donne à ses lecteurs (mais lesquels?) le désir de lire les œuvres dont on présente ici le catalogue commenté.

Pierre GRIMAL.

Ladislaus Strzelecki, *Studia prosodiaca et metrica.* Cracovie, 1949 ; 40 pages.

Cette brochure réunit deux articles, rédigés en latin, le premier sur la quantité de *o* final dans l'œuvre de Virgile et le second sur l'emploi de l'élision chez le poète Juvencus.

Le premier article présente une étape de l'abrègement de *ō* final dans la poésie latine ; cet abrègement amorcé dès le vieux latin dans les mots ïambiques du type *modo, ego, duo,* et même, de façon éphémère, avec les formes verbales *amo, cano,* prend timidement son essor dans la poésie virgilienne au temps faible du dactyle. Virgile écrit *sciŏ* (*nunc sciŏ quid sit Amor*...) au temps faible, mais n'ose pas écrire *nuntiŏ, audeŏ,* au lieu de *nuntiō, audeō,* comme le feront de plus en plus les poètes de l'école impériale ; il en élide la finale pour éluder la difficulté. Je ne crois pas que l'auteur ait vu, en l'espèce, le fond du problème. L'abrègement ïambique ne suffit pas à expliquer *sciŏ,* car Virgile scande *canō ;* le verbe *sciō* (comme son composé *nesciō*) ne peut entrer dans un vers dactylique qu'à la faveur d'une licence, le sigmatisme (« ... lucentĕ smăragdis ») ; au sigmatisme, Virgile a préféré l'abrègement de la finale et *sciŏ* a entraîné *nesciŏ*[1].

Moins intéressante est l'étude de l'élision (« synaloepha ») chez Juvencus, un de ces poètes qui depuis Silius Italicus imitent ou démarquent Virgile. M. L. Strzelecki a eu raison d'étudier ces élisions parallèlement avec celle de Virgile et de les localiser en suivant les pieds et les temps de l'hexamètre. Il établit également des comparaisons avec les poètes

1. Cf. le paradigme connu :
Prandeŏ, potŏ, cano, ludo, lavŏ, ceno, quiesco (Martial).

de l'époque augustinienne. Cette étude pourra peut-être un jour s'intégrer utilement au répertoire des élisions.

En attendant, on ne peut s'empêcher de songer avec amertume aux centaines de mémoires de diplômes d'Études supérieures qui s'entassent dans nos Facultés des lettres et qui, faute de crédits, mais non de valeur, ne verront jamais le jour.

J. DESCROIX.

Fr. della Corte, *Catone Censore, la vita e la fortuna.* Torino, Rosenberg et Sellier, 1949.

Un bel ouvrage, à la gloire de Caton l'Ancien. Il se compose de deux parties, dont l'une est consacrée à la *Vie*, l'autre à la *Fortune* du héros. La première, dépouillée de toute référence aux travaux modernes, est d'une lecture très attachante : narration pittoresque, parfois un peu romancée (c'est ainsi que, pour évoquer le milieu où se passa la jeunesse de Caton, M. della Corte utilise certaines citations avec plus d'habileté que de prudence : p. 4), mais allant toujours d'un vif mouvement. Point de considérations « savantes » — et beaucoup de science sous cette aisance d'allure désinvolte. De l'émotion aussi : je songe au récit de la bataille des Thermopyles : « Una notte senza luna... » (p. 16). M. della Corte a de la tendresse pour son personnage : la sympathie réussit toujours mieux que la hargne ; mais n'est-il pas possible d'admirer Caton sans le féliciter d'avoir contribué à l'exil volontaire de Scipion l'Africain? Tout homme a ses ombres, et Caton avait trop de relief pour être parfait. Disons qu'il fut grand : M. della Corte nous accordera que sa grandeur n'est pas de l'ordre de la sainteté... Quelques pages sont consacrées à l'œuvre littéraire. M. della Corte montre bien l'originalité de Caton historien par rapport aux annalistes, tout ce qu'il doit à ses expériences de soldat, de politique ; il y a d'excellents développements sur *les Origines*, pas très neufs, assurément, mais fermes et denses. L'auteur s'étend moins sur l'activité oratoire de Caton, ne voulant sans doute pas empiéter sur le domaine de Mme H. Malcovati. A propos du *de Agricultura*, j'aurais aimé que l'action des prédécesseurs de Caton (Magon de Carthage) fût mieux indiquée. Mais sur le problème de l'éducation, sur la xénophobie, rien que de valable.

L'étude de la « fortune » de Caton dans le monde romain est aussi alourdie de notes et de références que la première partie du livre en est dégagée : M. della Corte a voulu montrer la souplesse de son propre talent. Cette seconde partie offre autant d'intérêt que la précédente, et sans doute est-elle plus originale. L'interprétation du personnage de Caton à travers les âges aide souvent à comprendre l'état d'esprit des générations et celui des individus. Allusions aux problèmes d'actualité chez le contemporain de Plaute, résonances assourdies chez Térence, prudence d'un Cicéron qui admire, mais feint d'ignorer le drame de

Caton et des Scipion, restrictions de Cornélius Népos (et M. della Corte aurait dû insister sur les relations de Cornélius et de Cicéron, dont les éloges de Caton sont moins complets qu'on pourrait croire : M. della Corte signale, à juste titre, les restrictions de Tiron), goût de Salluste et, plus tard, d'un Fronton et d'un Aulu-Gelle pour le style de Caton (pour son style? ou pour son « antiquité »?), admiration réservée d'un Tite-Live, témoignage de Plutarque, essentiel à tous égards et surtout pour la question de l'hellénisme (attitude des Grecs à l'égard de Caton) — ces aspects mouvants d'un même être interprété par d'autres êtres, nous les découvrons grâce au savant italien, dans la promenade où il nous entraîne à travers le temps. En outre, la « fortune » de Caton d'âge en âge nous aide à comprendre, en partie, l'état dans lequel son œuvre nous est parvenue, tandis que cet état même prouve qu'assez tôt l'austère figure, moins sympathique à beaucoup qu'à M. della Corte, a intéressé surtout les historiens et les grammairiens.

Ne terminons pas sans remercier M. della Corte d'avoir montré, par l'exemple, que les études philologiques peuvent, tout en utilisant les méthodes scientifiques les plus rigoureuses et, au besoin, le système de références le plus encombrant, s'exprimer avec clarté, avec élégance, avec charme. Ainsi faisait Gaston Boissier. Nous avons changé tout cela. L'Antiquité n'y a pas toujours gagné, non plus que les langues romanes.

H. BARDON.

Tito Livio. Libro XXI, edición, estudio preliminar y comentario por **Jose Vallejo.** Madrid, Instituto « Antonio de Nebrija », 1946.

Cette édition du premier livre de la troisième décade fait partie de la collection « Emerita ».

Le texte, qui repose, en gros, sur celui de l'édition d'Oxford, présente quelques innovations : par exemple 40, 7, où les mots *duabus... amissis* sont à considérer comme une glose, dont l'insertion affaiblit l'expression : *plures... quam supersint* (cf. déjà *Weissenborn-Müller*[9], p. 168). Mais pourquoi introduire un *cum*, là où les manuscrits ont *qui*, quand on dit en note : « es probable que la lección verdadera fuese *quia*, como escriben algunos editores »?

Le commentaire, bien au courant des recherches et de la critique, sans rien omettre d'indispensable à l'intelligence du texte, est sobre. On regrettera que, chez un prosateur de l'importance de Tite-Live, il néglige le plus souvent le point de vue proprement littéraire. Par contre, il s'accompagne de cartes, de plans, de gravures (*caetra* des p. 37 et 38) ; une planche reproduit des statuettes de bronze qui représentent des guerriers ibériques ; et des vues photographiques des paysages alpestres illustrent le texte des chap. 32 et 35. L'ouvrage a par là un aspect vivant et moderne.

Le texte est précédé d'une longue introduction (p. I-CXX) de dix chapitres, parmi lesquels ceux qui sont relatifs à l'Espagne du IIIe siècle, à son peuplement, à sa toponymie, constituent une excellente mise au point et donnent à l'édition de M. Vallejo un caractère original.

Au total, bonne édition, bien présentée, d'aspect moderne, qui est propre à faciliter la lecture de Tite-Live.

R. LUCOT.

Konrad Gries, *Constancy in Livy's Latinity*. New-York, King's Crown Press, 1949, 176 pages.

Ouvrage important sur la langue de Tite-Live.

Le dessein de M. K. Gries, comme le titre le fait pressentir, est de réviser la conception qui règne depuis la parution de l'article de Stacey, *Die Entwickelung des Livianischen Stiles*. A. L. L., 1898, p. 17-82 : « This is the study whose mistaken concept of linguistic development and of Augustan linguistic theory and practise it is the purpose of this thesis to attempt to rectify » (p. 3).

Stacey a posé que Tite-Live, après avoir sacrifié dans la première décade à l'esprit nouveau, particulièrement en introduisant dans la prose des éléments poétiques, « est ensuite revenu déjà dans la troisième décade et encore plus dans la quatrième aux formes et aux normes plus strictes du classicisme » (Stacey, *op. cit.*, p. 18). Il a ainsi souligné le fait que la langue de Tite-Live présente des différences dans lesquelles il voit la marque d'une évolution consciente de l'auteur. Son argumentation repose sur deux idées. La première est que, dans la première décade, Tite-Live, pour adapter son style au caractère légendaire des faits, emprunte aux poètes, contemporains aussi bien qu'anciens, des traits qui donnent à sa prose une couleur poétique. La deuxième est que Tite-Live est ensuite revenu de plus en plus « à la simplicité et au naturel », à l'usage de la prose classique, et plus précisément à l'usage cicéronien.

C'est dans l'explication des différences que présente la langue de Tite-Live que M. Gries s'oppose à Stacey : « Il est établi que Tite-Live varie dans l'usage qu'il fait de la langue et qu'en bien des cas le changement intervient entre le livre X et le livre XXI. Cependant, les particularités propres à la première décade sont attribuables aux exigences particulières du contenu de ces livres, non au désir de l'historien d'écrire « poé- « tiquement ». Leur disparition, dans la suite, est due en partie à la plus grande historicité des livres suivants, en partie à l'abandon, peut-être voulu, d'une phraséologie après usage excessif, mais non à un effort conscient de l'auteur pour revenir à un modèle qu'il aurait reconnu comme plus approprié à sa tâche » (p. 16).

M. Gries consacre à justifier son avis une introduction de seize pages où il veut établir que Tite-Live a usé du latin qui s'écrivait de son temps,

que son admiration pour le style de Cicéron ne pouvait aller jusqu'à maintenir dans le détail le vocabulaire, les formes et la syntaxe d'une époque passée — et que, si sa prose présente des traits qui ont été jugés poétiques, c'est que de son temps l'influence des poètes était prépondérante dans l'élaboration de la langue littéraire, comme il ressort de passages de Varron et d'Horace ; — quand donc Tite-Live offre des ressemblances avec les poètes, il n'est pas poétique : il ne fait que suivre la mode linguistique de son temps, valable pour tous les genres.

A l'appui de ces déductions, M. Gries, dans la deuxième partie (p. 17-122) — étayée de notes abondantes (p. 123-166) — a repris, pour le contrôler, le matériel de Stacey (et aussi de Rettore), et il apporte deux séries de faits : 1. Expressions prétendues à tort poétiques : ou bien le caractère poétique n'est pas établi, ou bien ces expressions apparaissent tout autant dans les derniers livres que dans les premiers, qu'elles ne peuvent donc caractériser. — 2. Expressions non classiques d'emploi constant : cette constance dans l'emploi d'expressions qui s'écartent de l'usage de Cicéron exclut l'idée d'un retour délibéré à la norme cicéronienne. C'est ici la partie décisive de l'ouvrage. La critique minutieuse, le plus souvent exhaustive, de M. Gries est presque toujours convaincante : citons, s'il faut faire un choix parmi de nombreux exemples également probants, l'étude d'*amnis* (p. 21-24), de *en umquam* (p. 31), de *fluere*, dans l'expression *Campani fluentes luxu* (p. 36), de *ingruere* (p. 43), de *sospitare* (p. 61), de l'expression *subicere in equum* (p. 63), de l'emploi de *itaque* en deuxième place (p. 73) ; le long exposé sur les prépositions de cause (p. 85-96) ; la note sur *facessere* = *abire* (p. 104) ; l'étude de *mortales* (p. 104-107. — Cf. Marouzeau, *Styl.*, p. 185 et suiv.).

Parfois, l'interprétation est moins heureuse. — P. 31, il est dit à propos de *egenus* : « as the word is... twice found in Plautus (*Capt.* 406 and *Poen.* 130) it seems more likely that it belongs to colloquial diction than that it is part of an elevated poetical style ». Mais dans ces deux passages de Plaute le style présente de toute évidence un caractère emphatique. — De même, p. 52, *nati* est à tort interprété comme « colloquial », alors que c'est la qualité affective du mot qui est en cause (cf. Marouzeau, *Styl.*, p. 153 et suiv.). — P. 40, l'argumentation de M. Gries n'arrive pas à démontrer qu'il n'y a pas, dans : *gladiis geritur res*, une réminiscence de poète.

Mais la critique de M. Gries, qui s'inspire souvent de la prudence de Riemann, a posé l'idée que, sur le plan de la langue, l'œuvre de Tite-Live présente une unité que Stacey a méconnue. Unité d'ensemble qui n'exclut pas des variations inévitables dans un travail d'aussi longue haleine (cf. p. 126, note 42) et qui n'est pas entamée par les différences du style, qui s'adapte aux différences de la matière. Ce qui se trouve écarté, c'est l'idée d'un retour volontaire de Tite-Live à l'usage cicéronien sur le plan de la langue. Par là, l'ouvrage est important.

On regrettera qu'il soit surtout négatif, tourné presque tout entier à la réfutation de Stacey. La part du positif et du construit est faible : une dizaine de pages de l'introduction, mais qui posent la question, de premier intérêt, de l'évolution du goût littéraire à l'époque d'Auguste et des origines de la prose dite impériale.

R. LUCOT.

Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, livre XII, texte établi, traduit et commenté par **A. Ernout** (Collection des Universités de France). Paris, Les Belles-Lettres, 1949 ; 1 vol. in-8°, 106 pages (dont 42 doubles).

Voici, avec le livre XII de l'*Histoire naturelle*, le second volume de l'édition magistrale que M. Ernout donne de l'œuvre de Pline (cf. *R. É. A.*, 1948, p. 389 et suiv.). La méthode suivie est la même que dans le volume précédent. Le commentaire est rassemblé dans des notes complémentaires à la fin du fascicule, et l'on y trouve, côte à côte, des indications « philologiques » (sur l'établissement du texte, par exemple) et des explications « techniques », dues le plus souvent, nous dit-on, à la science de M. le chanoine Fournier. La matière traitée par Pline dans ce livre XII est fort aride. Il s'agit de plantes exotiques — parmi lesquelles le Platane, considéré comme d'importation récente — et surtout des plantes productrices de parfums. Presque tout le livre est rempli d'énumérations de noms où les botanistes modernes se retrouvent à grand'peine. Mais, pour mesurer l'importance de la contribution du présent volume à la connaissance de la botanique des Anciens, il suffit de comparer le commentaire de M. Ernout à celui qu'il y a un peu plus d'un siècle Ajasson de Grandsagne avait demandé, pour la collection Panckoucke, au Pharmacien Fée. On voit toute la précision, les certitudes aussi, que peut apporter en une matière si difficile la collaboration d'un philologue et d'un savant modernes. Sans doute, il reste encore à découvrir des identifications ; sur ce point, des linguistes bien au courant des langues orientales (et M. Ernout a fait appel, pour l'aider, à d'éminents spécialistes) ont aussi apporté leur contribution. L'œuvre de Pline en sort plus claire, plus utile, aussi, et il est certain que les *indices*, lorsqu'ils seront établis pour l'ouvrage entier, composeront une précieuse encyclopédie de la « matière médicale » antique.

Comme à l'ordinaire, M. Ernout s'est montré fort conservateur dans l'établissement du texte. Il lui arrive de renoncer à telle correction de Mayhoff (par ex. au par. 76 ; au par. 91) pour conserver soit la leçon des manuscrits, soit une très ancienne correction, la moins coûteuse possible. Il lui arrive même, lorsque la lecture unanime des manuscrits est inacceptable, de suggérer que l'erreur est imputable à Pline lui-même, ou à ses « informateurs » : c'est ainsi que le prix donné pour l'encens (de 3 à 6 deniers la livre, selon la qualité) est beaucoup trop faible. Est-ce à

dire que Pline se soit trompé? Il souligne lui-même que les frais de péage à eux seuls s'élèvent, par charge de chameau, à 688 deniers. A quoi il faut ajouter le « *portorium* » à l'entrée dans l'Empire, le transport par bateau, le prix d'achat et les divers bénéfices des courtiers. Une somme de 688 deniers représenterait, à elle seule, et au prix moyen de 5 deniers, la vente de 150 livres environ. Cela n'est pas admissible et, plutôt que de taxer Pline d'étourderie, il vaut peut-être mieux supposer une faute par haplologie et lire ⟨x⟩vi, etc., ce qui donne, par livre, des prix de 16, 15 et 13 deniers, beaucoup plus acceptables et, en tout cas, comparables à ceux pratiqués pour la myrrhe.

L'intérêt de ce livre n'est pas seulement scientifique ; il n'a pas pour objet de fixer un « état de la science » vers 70 ap. J.-C. Il nous renseigne surtout sur un certain état économique. Les digressions moralisantes y sont rares. Même les diatribes contre le luxe, appelées par le sujet, conservent une remarquable discrétion. Il semble que Pline ait été surtout intéressé par l'aspect commercial de son sujet et, à travers ses listes, on entrevoit tout un tableau du négoce des aromates, fort propre à nous éclairer sur les rapports du monde romain avec l'Orient. Les silences même, les ignorances, ne sont pas dépourvus d'intérêt. Désormais, les historiens pourront s'appuyer sur un texte sûr, des interprétations raisonnables, un commentaire précis. On souhaite que, très rapidement, les autres livres viennent s'ajouter à celui-ci.

Pierre GRIMAL.

Joseph A. Maurer, *A Commentary on C. Suetonii Tranquilli Vita C. Caligulae Caesaris, Chapters I-XXI.* Dissertation de l'Université de Pennsylvanie. Philadelphie, 1949 ; 1 vol. in-8°, 108 pages.

M. Maurer a reçu pour tâche de commenter les vingt-deux premiers chapitres de la *Vie de C. César.* Il l'a fait avec conscience, a lu et résumé les notices que lui fournissaient dictionnaires, encyclopédies et littératures. Les renseignements ainsi recueillis ont été ajoutés les uns aux autres, honnêtement, et, de la sorte, nous avons, à propos du texte, toute une série de petites monographies sur les personnages, les lieux, les villes mentionnés par Suétone. L'abondance de la documentation ne dépasse pas toutefois ce qu'un lecteur consciencieux peut réunir commodément dans une bibliothèque de richesse moyenne. Il serait aisé de citer plusieurs ouvrages que M. Maurer eût eu intérêt à consulter, ne serait-ce que la traduction et l'édition de H. Ailloud — qui ne figure pas dans la bibliographie, bien que celle-ci énumère, fort soigneusement, toute la gamme des manuels qui s'étend de la *Real-Encyclopädie* à l'*Antibarbarus.* On regrette, de même, l'absence de tout renvoi à la thèse de M. Bardon dans une note qui traite des activités littéraires des empereurs julio-claudiens. Mais la documentation eût-elle été absolument complète, la valeur réelle du travail de M. Maurer n'en eût pas été

accrue : une compilation ne saurait passer pour un commentaire ; elle peut être commode, nécessaire, mais c'est là un stade à dépasser, si l'on veut aider son lecteur à comprendre vraiment un texte. M. Maurer, qui débute dans les recherches philologiques, apprendra sans doute plus tard à résister au plaisir d'exposer à ses lecteurs éventuels ce que son travail vient, chaque fois, de lui enseigner à lui-même. Il apprendra aussi à réfléchir sur le texte : énumérer, par exemple, les passages où il est question de l'inceste avec Drusilla ne suffit pas. Il faut s'interroger sur la signification de ce fait — si toutefois l'on admet qu'il est suffisamment établi. M. Maurer, en cherchant bien, eût trouvé des historiens pour lui suggérer que l'Égypte, à cette époque, exerce un attrait singulier sur l'esprit de Caligula, il eût peut-être rencontré une hypothèse de F. Cumont sur l'*Hermaeum* palatin et, de proche en proche, eût fait œuvre d'interprète, et non de greffier.

Pierre GRIMAL.

Apulée, *Metamorphoseon*, Libri IV-VI, introduction et texte critique par **Ettore Paratore.** Florence, La Nuova Italia, 1948 ; 1 vol. in-12, 156 pages.

Dans le cadre des publications de la *Bibliotheca di Studi Superiori*, E. Paratore, qui nous avait déjà donné une étude sur la « novella di Apuleio » (Palerme, 1923), présente une nouvelle édition des *Métamorphoses*, mais limitée au conte d'Amour et Psyché (IV, 28-VI, 24), comme l'était déjà celle de Giarratano (Roma, 1942). Dépourvue de commentaires, elle se signale par le soin apporté à l'apparat critique et par la longueur d'une introduction de quatre-vingt-douze pages qui reprend l'histoire de la tradition manuscrite du texte et critique les principes posés pour son établissement par les éditions antérieures du texte complet : Giarratano (dans le *Corpus Paravianum*), Helm (chez Teubner, 3e édition, 1931) et Robertson-Valette de notre collection des Belles-Lettres. Un tableau de discordances réunit les leçons divergentes de ces éditions. La recherche du philologue italien a porté sur les rapports du codex F (Florentinus) et des autres *codices*. Elle constitue une utile base de départ pour des études ultérieures, plus poussées, sur la latinité d'Apulée et fournirait à ceux de nos étudiants qui auraient ce livre entre leurs mains matière à de fructueux exercices de critique verbale.

P. GRENADE.

La Scienza e la Tecnica ai tempi di Roma Imperiale. Fasc. XIX : **Guido Ucelli,** *Scienza e tecnica di Roma documentate dall'Impresa di Nemi.* Fasc. XX : **Rinaldo Binaghi,** *La Metallurgia ai Tempi dell'Impero Romano.* Roma, Istituto di Studi Romani, 1946 ; 2 broch. in-8o, 15 pages, VIII pl., et 21 pages, IV pl.

Le premier de ces deux fascicules ne fait qu'augmenter notre regret

de la perte irréparable subie le 31 mai 1944 lorsque fut incendié le musée construit spécialement au bord du lac de Nemi pour abriter les restes des fameuses « galères de Caligula ». On trouvera ici l'indication, très sommaire, des résultats acquis par cette fouille difficile, et qui fut un modèle, ainsi qu'une bibliographie utile, sinon exhaustive, sur le sujet. Seuls, les problèmes purement techniques : architecture navale, analyse des textiles, installations hydrauliques ou mécaniques, sont ici abordés.

M. Binaghi, lui, édite, dans le second fascicule, une communication faite au Ve Congrès des Études romaines, à Rome, en 1938. Il y énumère très rapidement les principaux gisements métallurgiques connus sous l'Empire, rappelle, à grands traits, le statut juridique des mines et les procédés d'extraction. L'illustration est excellente, plus instructive, parfois, que le texte. On souhaite que l'auteur donne bientôt l'étude détaillée qu'il nous promet en terminant.

P. GRIMAL.

Libellus de Regionibus Vrbis Romae, recensuit **Arvast Nordh,** Skrifter Utgivna av Svenska Institutet I Rom, III, 8°; Lund, C. W. K. Gleerup, 1949; 1 vol. in-8°, 112 pages.

M. Nordh a donné, en 1936, de très révolutionnaires « *Prolégomènes* » au texte qu'il publie aujourd'hui. Son édition est beaucoup plus conservatrice et, avec beaucoup de modestie, l'auteur se contente d'y résumer ses thèses passées, en signalant les objections qui lui ont été présentées. Il semble avoir renoncé aux plus paradoxales d'entre elles, et à juste titre. Le « déplacement » de l'*Amphitheatrum Castrense*, par exemple, nécessaire au système, ne saurait recueillir beaucoup de suffrages, et l'on ne peut que se rallier aux conclusions de A. Bœthius concernant les prétendues « sous-régions » dont M. Nordh a cru que l'énumération formait le premier noyau des Régionnaires. Aussi faut-il féliciter l'auteur d'avoir sinon abandonné, du moins « mis entre parenthèses », son mémoire, si suggestif, d'ailleurs, de 1936. Son édition est plus et mieux qu'une défense de positions aventureuses.

La plus grande partie de l'introduction est consacrée à l'étude de la tradition manuscrite. Celle-ci est parfaitement nette pour le *Curiosum;* des trois manuscrits connus, un seul, le Vaticanus 3321, datant du VIIIe siècle, doit entrer en ligne de compte pour l'établissement du texte. Les deux autres en dérivent plus ou moins directement. Le problème est plus compliqué pour la *Notitia* où une tradition directe existe à côté d'une tradition « mixte », en partie dérivée du *Curiosum.* Le *stemma* établi à la p. 46 est plausible et repose sur de bons arguments. Le texte des deux recueils est présenté sur deux colonnes, conformément à une tradition déjà ancienne, et permet d'utiles comparaisons.

Il n'en reste pas moins que ces deux textes, si soigneusement édités par M. Nordh, demeurent aussi obscurs que jamais; leur nature même

nous échappe ; on retiendra des quelques remarques présentées (p. 58 et suiv.) « *de ui atque origine libelli* », que les conclusions tenues jusqu'ici pour solides sont en réalité incertaines, voire gratuites. Tout argument tiré de la mention de tel ou tel monument (par exemple, pour la date à laquelle remonte le texte) est valable seulement pour la mention dont il s'agit, car elle *peut* être une addition postérieure. M. Nordh, dans une formule heureuse, fait observer que *Notitia* et *Curiosum* sont seulement « deux degrés, et comme deux stades d'interpolation du même texte ». Nous aurions affaire non à un texte fixé une fois pour toutes, mais à une liste « mouvante », complétée d'ailleurs, plus tard, à l'époque chrétienne, ainsi que le prouve une traduction syriaque « mise à jour » en 596 ap. J.-C. (p. 42 et suiv.). Pourtant, le problème demeure de savoir s'il y a, à l'origine de tout cela, une liste officielle, ou si ce sont des *guides* primitifs, sans valeur administrative. A la vérité, les arguments font défaut pour résoudre le problème en un sens ou un autre. Qu'on nous permette seulement de rappeler que le traité des *Aqueducs de Rome* (si voisin des *Régionnaires* qu'un manuscrit de l'Escurial les rapproche) présente des listes analogues, elles, indistutablement de caractère officiel. La récapitulation chiffrée des *Vici*, *Aediculae*, etc., à la fin de chaque Région est toute semblable aux tableaux des *erogationes* par aqueducs, des chapitres 78 et suivants de Frontin. Peut-être faudrait-il chercher le « noyau » officiel des *Régionnaires* non pas dans les listes de monuments, mais dans ces statistiques dont les commentateurs ont trop tendance à minimiser la signification. La même question se pose pour les « appendices » récapitulatifs à l'un et l'autre texte. Bref, l'ère des recherches sur ces recueils instructifs et arides est loin d'être terminée. L'édition de M. Nordh doit en être l'indispensable instrument.

Pierre GRIMAL.

Michelangelo Cagiano de Azevedo, *Interamna Lirenas uel Sucasina* (Collection *Italia Romana* : *Municipi e Colonie*, Ser. II, vol. II). Roma, Istituto di Studi Romani, 1947 ; 1 vol. in-8°, 59 pages, IV pl. — **Guido Achille Mansuelli,** *Caesena*, *Forum Popili*, *Forum Liui* (même Collection, Ser. II, vol. III). Roma, Istituto di Studi Romani, 1948 ; 1 vol. in-8°, 126 pages, VIII pl. — **Mario Moretti,** *Ancona* (même Collection, Ser. I, vol. VIII). Roma, Istituto di Studi Romani, 1945 ; 1 vol. in-8°, 109 pages, XVI pl.

Continuant ses monographies des cités antiques d'Italie, parallèlement à la « rédaction » de la *Forma Italiae*, l'Institut d'Études romaines vient de publier, en ces dernières années, trois fascicules d'inégale importance.

Celui de M. de Azevedo, consacré à Interamna du Liris, rassemble un matériel surtout épigraphique. Il s'agit d'une colonie, dont la fondation remonte, on le sait, à la campagne de 313 av. J.-C. contre les Samnites ;

placée en un site chaud et humide, Interamna du Liris est une ville artificielle, de caractère surtout stratégique, qui ne paraît pas avoir remplacé un habitat antérieur. Quelques restes préhistoriques n'y suffisent pas à donner l'impression d'un groupement humain de quelque importance avant l'installation des Romains. Dès la fin de l'Empire, ce poste, devenu, de colonie, municipe, tombait au rang de simple *uicus* et était rattaché à Aquinum. Au temps de son autonomie, Interamna possédait ses décurions, ses *IIII uiri iure dicundo*, dont nous connaissons une liste partielle, couvrant les derniers mois du règne de Néron et les premières années de celui de Vespasien (*C. I. L.*, X, 5405). Le commentaire qu'en donne l'auteur aurait peut-être dû être plus précis, et nous avouons n'avoir pas bien suivi sa détermination des périodes quinquennales. Cette inscription, précieuse pour le témoignage qu'elle apporte sur la vie municipale en ces temps de troubles, mériterait une étude qui dépasserait, il est vrai, le cadre étroit de ces monographies. Et il en est de même du déconcertant « calendrier des foires » (*C. I. L.*, VI, 32505) dont une planche nous donne l'image reconstituée. Sur tous ces points, M. de Azevedo nous laisse sur notre curiosité. On ne saurait lui reprocher bien sévèrement, dans le tableau (ou plutôt l'énumération) des cultes d'Interamna, de n'établir aucune distinction chronologique ; celle-ci n'est possible qu'à l'aide d'hypothèses devant lesquelles l'auteur a reculé. Mais cela enlève beaucoup de valeur à ce paragraphe de son étude. Les restes de monuments encore existant (et le passage de la dernière guerre semble avoir fait de grands ravages) n'apportent rien de bien neuf, en l'absence de fouilles : une partie d'édifice thermal, un tronçon d'aqueduc, un château d'eau de date incertaine, quelques fragments de colonnes, épars au milieu des champs, voilà tout ce qui subsiste d'Interamna.

On signalera tout particulièrement les dernières pages, consacrées au territoire, et la description d'un tronçon « nouveau » de la Voie Latine, laissant Interamna plus au sud, tandis que, à l'époque la plus ancienne, la ville était desservie par la route principale. La création de cette *Via Latina Noua*, allant directement d'Aquinum à Cassinum, témoigne du déclin de la vieille colonie, désormais extérieure au trafic et aux grands itinéraires.

La tâche de M. Mansuelli n'était pas moins ingrate. Il s'agissait de présenter trois bourgades échelonnées sur la *Via Aemilia* : Caesena, Forum Popili et Forum Livi (aujourd'hui Cesena, Forlimpopoli et Forli). Pour aucune des trois les données archéologiques ne permettent même d'entrevoir la physionomie de la cité à l'époque romaine : quelques mosaïques, de rares inscriptions, tels sont les documents proposés à l'imagination de l'historien. M. Mansuelli en a tiré le meilleur parti possible, et, comme il est surtout préhistorien, bien au courant des découvertes

éparses sur cette aire limitrophe de la plaine bolognaise, au pied de l'Apennin, il esquisse à grands traits une convaincante histoire de la région depuis l'âge néolithique jusqu'à la colonisation romaine. Il note la persistance des éléments ombriens et, par contre, le caractère sporadique de l'invasion gauloise, limitée à la plaine ; d'autre part, il insiste sur la prédominance des habitats ruraux dispersés ; peu ou pas de « cités ». Voilà qui confirme ce que nous croyons savoir des caractères généraux de la civilisation « ombrienne ». La domination étrusque n'a laissé que de misérables restes : il n'y eut jamais occupation, mais seulement suzeraineté politique. Tel est le milieu historique des trois cités. Caesena, la plus proche de l'Adriatique, paraît avoir existé antérieurement à la venue des Romains. Il semble impossible de penser à une ville étrusque : reste l'hypothèse d'une cité ombrienne. A une époque indéterminée, elle devint municipe. Forum Popili et Forum Livi paraissent, au contraire, des créations romaines : simples « marchés » sur une route militaire, finissant par cristalliser une population indigène surtout rurale.

L'ouvrage le plus important est celui que M. Moretti a consacré à Ancône. La documentation était plus ample. On nous montre d'abord la « cité » picénienne, puis, après une éclipse passagère correspondant aux ve et ive siècles, la pénétration romaine. L'importance de la ville s'accroît à mesure que s'intensifient les relations avec les côtes orientales de l'Adriatique. Désormais, l'histoire d'Ancône est celle de son port. Les restes monumentaux les plus notables sont liés au souvenir de Trajan, qui prit Ancône comme base pour son expédition contre les Daces. Quelques fragments de murs témoignent de ses travaux, et surtout l'Arc dont l'inscription, encore en place, donne la date d'achèvement de l'ensemble, 115 ap. J.-C.

Le fameux temple de Vénus, qui s'élevait sur l'acropole, a été récemment reconnu sous la basilique de S. Ciriaco. De même, des travaux exécutés à partir de 1930 ont permis de déterminer le plan de l'amphithéâtre. Cet édifice, dans son premier état, remonte au début de l'Empire ; caractéristique est l'emploi du réticulé.

L'auteur donne la reproduction des principales œuvres d'art antiques trouvées à Ancône. On retiendra un très beau portrait d'Auguste en Grand Pontife, où la jeunesse des traits est un défi au réalisme (un lapsus de l'auteur lui fait affirmer qu'Auguste devint *Pontifex Maximus* à la mort d'Agrippa, p. 82) : il peut s'agir aussi bien d'une statue posthume, de l'Empereur divinisé, que d'un portrait antérieur à 14 ap. J.-C.

Les deux premiers ouvrages donnent en appendice les sources littéraires et épigraphiques. Tous contiennent des plans, parfois utiles, d'autres fois peu lisibles. Les planches photographiques sont excellentes.

Pierre GRIMAL.

Carl-Martin Edsman, *Ignis Diuinus, le Feu comme moyen de rajeunissement et d'immortalité. Contes, légendes, mythes et rites*. Publications of the New Society of Letters at Lund. Lund, C. W. K. Gleerup, s. d. (1949) ; 1 vol. in-8°, 305 pages.

Après son travail sur le *Baptême du Feu*, dont M. P. Courcelle a rendu compte ici même (*R. É. A.*, 1947, p. 360 et suiv.), l'auteur nous apporte le résultat d'une enquête qui n'a plus pour objet le domaine chrétien, mais le domaine « folk-lorique ». Le thème choisi est celui du « rajeunissement par le feu », avec son corollaire, « la divinisation par le feu ». Soucieux avant tout de classer ses matériaux, l'auteur situe chacune des légendes exposées dans son contexte historique et culturel. Il en résulte que l'ouvrage est construit entièrement sur un plan historique, selon une chronologie ascendante. On part des récits les plus récemment attestés pour aboutir à des considérations sur les faits indo-iraniens anciens. La partie médiévale est de beaucoup la plus développée : là, le thème se présente sous trois variantes, selon que le rajeunissement est obtenu par le feu de la forge, par celui d'un bûcher ou par celui d'un four. Il apparaît non seulement en pays chrétien, mais dans le monde islamique. M. Edsman ne nous a pas semblé formuler d'hypothèse bien claire sur son origine. Un seul point est certain, c'est que le vernis chrétien laisse transparaître un noyau légendaire bien antérieur au christianisme. Mais aucun indice ne permet de rattacher le motif lui-même à une mythologie particulière. On a l'impression que, dès le moyen âge, nous sommes en présence d'une tradition déjà très usée, qui a été sans doute à certains moments revivifiée par des apports empruntés à des textes classiques. Un passage de la *Chronique universelle* de Rodolph d'Ems rattache expressément les « jeux de carnaval » où l'on opérait le rajeunissement d'un vieillard grâce au feu, au mythe antique du Phénix et à la croyance indienne en l'immortalité obtenue par le même moyen.

M. Edsman constate que, sous l'Empire romain, ces thèmes peuvent à peu près tous être ramenés à la cosmologie stoïcienne : là, le feu apparaît comme l'élément vital par excellence, et en même temps le terme vers lequel tend toute chose créée. On notera pourtant que cela n'entraîne pas, du moins à notre connaissance, une prédilection particulière pour le suicide par le feu chez les Stoïciens, qui établissaient une différence bien nette entre le Feu intelligible et le Feu sensible, le feu « qui brûle ». La Cosmologie stoïcienne a utilisé, comme symboles, des mythes de rajeunissement ou d'immortalité (tel celui d'Héraclès sur l'Oeta), elle ne les a pas créés. C'est pourquoi l'auteur a raison de rattacher le mythe du phénix aux spéculations mystiques des philosophes ; mais le mythe du phénix n'est pas, sous la forme que nous lui connaissons, un mythe « primitif » ; il n'est plus qu'un symbole commode, mais sans vie propre. Et le problème reste entier.

Comme il est naturel, lorsqu'on cherche à retracer les états « premiers » d'un mythe, on se trouve entraîné vers l'Orient, peut-être parce que c'est en Orient que les mythes se trouvèrent le plus tôt objets d'étude. Contrairement à une hypothèse de Fr. Cumont, M. Edsman ne croit pas à l'existence d'un « baptême » du feu chez les Mithriaques ; du moins, pas sous forme matérielle. C'est seulement dans l'Inde que paraît avoir existé chez les « gymnosophistes » le suicide par le feu, comme terme ultime de l'ascèse. Et, bien qu'avec prudence, M. Edsman ne l'énonce pas, on voit naître l'idée que les mythes étudiés ici auraient leur origine dans ces pratiques quasi rituelles : ainsi se trouverait justifiée la thèse du mythe comme « sécrétion » du rite. Est-ce là le résultat voulu par l'auteur? Nous n'en sommes pas certain. La ligne sinueuse de son développement, son peu de goût pour les « systèmes » empêchent de rien affirmer. Particulièrement instructif, et en même temps décevant, est le chapitre sur le « Bûcher d'Héraclès » : la mort et l'apothéose du héros sont des mythes « stoïciens » par excellence ; or, M. Edsman n'ignore pas que le bûcher rituel a brûlé réellement sur l'Œta. Ici, le rite, s'il n'a pas créé le thème, du moins le *soutient*. Reste à savoir « qui a commencé »...

Dans le foisonnement des légendes médiévales, peut-être eût-il convenu d'établir des différences : le rajeunissement par la forge est-il vraiment dû au feu? Ou à une « refonte » de l'être, dont le corps est assimilé par l'imagination populaire à un robot métallique. On songe au Talos crétois, à Pandore, pour ne pas quitter le domaine hellénique. Mythes de création « artisanale » : celui du potier pour la Genèse, celui du forgeron pour un peuple de métallurgistes. Le feu du four suggère peut-être, quoique à un moindre degré, des réserves analogues : on connaît des légendes d'êtres-gâteaux. Le feu n'est qu'un moyen de création, élément « plasmateur », et le rajeunissement ne lui est pas essentiel. M. Edsman a certainement aperçu la difficulté : il n'utilise qu'à peine le chaudron magique de Médée ; là aussi, le feu n'est qu'un accessoire, les herbes de la sorcière sont l'élément essentiel. Le mythe n'est pas du même ordre que celui d'Achille « purifié » par Thétis, ou de Démophon, « purifié » par Déméter. Peut-être pour le moyen âge convenait-il d'observer une distinction analogue.

Quoi qu'il en soit, ce travail est précieux, par la masse de documents qu'il rassemble et qu'il classe. Écrit en un français parfaitement accessible — courtoisie dont nous ne pouvons ici qu'être reconnaissants à l'auteur — il mérite d'être consulté par quiconque aborde les problèmes touffus de la signification et de l'origine des mythes.

Pierre GRIMAL.

Siegfried J. De Laet, *Portorium. Étude sur l'organisation douanière chez les Romains, surtout à l'époque du Haut-Empire*. Bruges, « De Tempel », 1949 ; 1 vol., gr. in-8°, 510 p., 7 cartes (dont 2 hors texte).

(Rijksuniversiteit te Gent. Werken uitgegeven door de Faculteit van de Wijsbegeerte en Letteren, 105e aflevering.)

Cette étude se présente comme une reprise du vieil ouvrage de Cagnat sur les impôts indirects chez les Romains, que l'auteur se propose d'enrichir de la documentation épigraphique et papyrologique acquise depuis 1882. Sa définition du *portorium* reprend exactement celle de Cagnat, le mot s'appliquant à l'ensemble des taxes que nous distinguons aujourd'hui sous les noms de douanes, d'octrois et de péages. Toutefois, à l'encontre de Cagnat et de Mommsen, M. De Laet pose que ces impôts n'ont pas été perçus par l'État romain en vertu d'un droit patrimonial sur l'*ager publicus*, mais comme l'exercice d'un droit régalien probablement inspiré par l'exemple des cités grecques où les marchandises ont été de tous temps soumises à un taxation *ad valorem*.

Faute de documents nouveaux, l'historique du *portorium* sous la République ne saurait être renouvelé. En Italie, le plus ancien exemple connu (*T. L.*, XXXII, 7) date de la fin de la seconde guerre punique et doit être mis en relation avec la soumission définitive de la Campanie. Supprimé, après les conquêtes orientales de Pompée, par la *lex Caecilia* en 60 av. J.-C., le *portorium* fut partiellement rétabli par César. M. De Laet voit dans cet acte du dictateur une mesure somptuaire dirigée contre l'accroissement du luxe et destinée à prévenir une hémorragie d'or et d'argent au bénéfice de l'Orient. Un tel geste semble, cependant, hors de sujet en un moment où les triomphes césariens faisaient affluer à Rome les richesses orientales et mieux vaudrait y voir, comme M. Carcopino, *César*[3], p. 1000, « un premier essai de protectionnisme » en faveur de l'agriculture italienne.

Hors d'Italie, le *portorium* est attesté sous la République en Narbonnaise, en Sicile, en Grèce, en Macédoine, en Asie, en Bithynie, en Cilicie et en Syrie. Le plus souvent, Rome ne fit, d'ailleurs, que percevoir pour son compte des taxes déjà existantes. De ce fait, rares furent les *civitates foederatae* qui conservèrent en propre leurs douanes ou leurs octrois. M. De Laet n'en relève que neuf exemples, tous empruntés à l'Orient : Athènes, Ambracie, Thisbè et Oropos en Grèce, Délos et Rhodes dans l'Égée, Éphèse, Termessos et Stratonicée de Carie en Asie. Encore ces privilèges étaient-ils généralement accompagnés d'exemptions en faveur des citoyens romains ou des sociétés publicaines et d'une réserve expresse des droits du Sénat.

Les taxes qui, à cette période, frappaient les marchandises étaient sans doute établies *ad valorem*, mais nous connaissons uniquement le taux des douanes siciliennes qui était de 5 % (Cic., *Verr.*, II, 3, 83, 192). Comme celle de tous les impôts, la perception était affermée à des sociétés publicaines dont l'organisation vis-à-vis du *portorium* n'offre aucun trait original.

A la fin de la République, après la conquête de l'Orient, le *portorium*

a dû devenir l'une des grandes ressources financières de Rome. Sans accepter le chiffre annuel de 1,000,000 deniers avancé par Tenney Frank, *Economic Survey...*, I, p. 140, M. De Laet admet que son rapport a pu décupler au cours du IIe siècle et qu'en 60 la suppression des douanes italiennes a été compensée, et au delà, par les revenus similaires tirés des nouvelles conquêtes de Pompée.

Plus riche de documents papyrologiques et surtout épigraphiques, la période du Haut-Empire est celle à laquelle M. De Laet consacre la majeure partie de son livre.

Le trait caractéristique de l'époque est l'existence de vastes circonscriptions douanières englobant plusieurs provinces, indifféremment impériales et sénatoriales, et marquant jusqu'au IIe siècle une tendance continue à s'accroître. Ainsi, la circonscription de la *Quadragesima Galliarum*, primitivement limitée aux districts des Alpes, des Pyrénées et des rivages méditerranéens, finit par englober et la ligne de douanes signalée par Strabon, IV, 5, 3, sur les rivages de la Manche et de l'océan, et la ligne douanière du Rhin connue sous le nom de *Portus Lirensis* (cf. *A. E.*, 1930, 29, et aussi *A. E.*, 1905, 152, et *A. E.*, 1931, 26). De même, toutes les provinces danubiennes seront finalement fusionnées en une seule unité douanière, le *Portorium Illyrici utriusque et ripae Thraciae*, alors que sous Tibère la circonscription primitive n'unissait que les deux parties de l'Illyricum primitif, la Dalmatie et la Pannonie. Pareille évolution réunit de même en Asie Mineure la *Quadragesima portuum Asiae* et la *Quadragesima Bithyniae* (cf. *A. E.*, 1920, 80).

La création première de ces grandes unités douanières remonterait à Tibère. De fait, en Gaule, le *Portus Lirensis* ne peut dater que de la période où le Rhin a été frontière, soit entre 16 et 79 ap. J.-C., et, de même, l'existence du *Portorium Illyrici utriusque* postule la division de l'Illyricum accomplie en 10 ap. J.-C.

Parallèlement à cette évolution de la géographie douanière, une évolution s'observe dans le système de perception. M. De Laet distingue trois périodes :

1o Jusqu'à la fin du Ier siècle, rien n'est changé à l'état de choses existant sous la République : le *portorium* est affermé à des sociétés vectigaliennes qui en exploitent les bureaux avec une nombreuse *familia* servile. La seule nouveauté réside dans le contrôle impérial exercé par les *procuratores*.

2o A partir de Trajan et jusqu'à Marc-Aurèle, la ferme n'est plus donnée à des sociétés vectigaliennes, mais à des *conductores*, parfois de rang équestre, plus souvent d'origine libertine. Simple question de mot, pensait M. Carcopino, *R. É. A.*, 1922, p. 19-22, le *conductor* n'étant que le commandité d'une société vectigalienne, le *manceps* qui s'engage en son nom. Réforme de fond, soutient, au contraire, M. De Laet qui s'appuie sur un élément épigraphique : le personnel servile des bureaux

de douane n'appartient plus désormais aux *socii* indivis, mais au *conductor* nommément désigné. D'autres transformations interviennent d'ailleurs : l'adjudication au plus offrant fait place à une location moyennant un pourcentage fixe sur les bénéfices, la durée du bail de fermage devient variable et chaque année est exigible une reddition de comptes.

3° Sous Marc-Aurèle et sous Commode, les douanes passent en régie directe : le *conductor* est remplacé par un procurateur appointé à 200,000 sesterces et le personnel des bureaux est désormais recruté en partie parmi les affranchis impériaux.

Ce mouvement vers l'extension des grandes unités douanières et vers le régime de la régie directe n'est cependant pas absolument général dans l'Empire et le fait est, à juste titre, souligné par M. De Laet. En Égypte, en Syrie et en Judée se maintient une organisation qui reste, à peu de choses près, celle de l'époque hellénistique : pas de grandes circonscriptions douanières, des bureaux affermés isolément, persistance du régime de la petite ferme avec baux annuels. Quand les juristes de l'époque des Sévères parlent du régime de la ferme appliqué au *portorium*, celui-ci ayant disparu dans la majeure partie de l'Empire, ce sont exclusivement ces districts orientaux qu'ils auraient en vue.

De la multitude des faits assemblés par M. De Laet, il est permis de glaner quelques données de valeur économique :

a) Aux frontières de l'Empire, les droits de douanes semblent avoir été très élevés (cf. Strabon, IV, 5, 3, et l'interprétation de M. De Laet, p. 127-128). Les seuls chiffres précis que nous possédions sont pour l'Orient : à Leucè Comè, le *vectigal Maris Rubri* atteignait 25 % sur les importations (*Peripl. mar. Eryth.*, 19) et, à Palmyre, une taxe égale, la *Quarta mercium adventiciarum*, frappait les marchandises importées de l'Empire parthe (cf. H. Seyrig, *Syria*, 1941, p. 263-266, et *A. E.*, 1947, p. 179 et 180).

b) A l'intérieur de l'Empire, aux limites des grandes circonscriptions douanières, les taux étaient relativement bas et calculés *ad valorem* : 2 % en Illyrie, 2 ½ % en Gaule et en Asie Mineure, 2 % et ensuite 2 ½ % en Espagne.

c) A l'intérieur d'une même unité douanière, les bureaux, parfois très nombreux, n'avaient pas, semble-t-il, le caractère de véritables douanes ; ils faisaient plutôt office de contrôle, d'octrois ou de péages. A en juger d'après les tarifs de Zaraï (*C. I. L.*, VIII, 4508) et de Lambèse (*A. E.*, 1914, 234), les marchandises étaient taxées non d'après leur valeur, mais d'après leur nature spécifique.

Pareille organisation se rapproche assez des conditions modernes. Dans la vie administrative et fiscale de l'Empire, le *portorium* devait avoir un large rôle : il comptait peut-être quelque 20,000 employés et devait très largement alimenter les recettes romaines. Il n'était plus

exclusivement conçu comme auparavant comme un moyen fiscal : il semble, en effet, indéniable que les tarifs les plus élevés établis aux frontières de l'Empire et, par exemple, les droits quasi prohibitifs imposés aux importations en Égypte et en Syrie, avaient pour ambition de freiner le commerce des marchandises de luxe achetées en Orient et par là de prévenir une hémorragie monétaire.

Sur le *portorium* du Bas-Empire, M. De Laet est volontairement bref : il ne croit ni à la persistance des grandes circonscriptions douanières du Haut-Empire ni à l'existence d'une taxe uniforme de 12 ½ % perçue aux frontières, l'*Octava* du *Code Théodosien* lui paraissant plutôt un droit sur les ventes (en ce sens, G. Millet, *Mél. Glotz*, II, p. 615-643). D'ailleurs, à cette période, le déclin du commerce entraîne une diminution d'importance du *portorium* et, par voie de conséquence, un retour au régime de la petite ferme qui n'avait jamais cessé d'exister en Égypte et en Syrie. Le contrôle de l'État sur le commerce, l'interdiction de certaines exportations, un monopole partiel des importations, l'obligation imposée aux transactions de se faire en des villes déterminées, la surveillance rigoureuse des *comites commercii* créent alors un système douanier bâtard qui survivra jusqu'à Justinien, mais qui marque une régression vis-à-vis de celui des siècles précédents.

Considéré dans son ensemble, le livre de M. De Laet est clair et net, l'exposé précis et rapide, très abondamment documenté et enrichi notamment des dernières découvertes épigraphiques. Sept cartes illustrent l'emplacement des bureaux du *portorium* dans les différentes provinces[1] et plusieurs *indices* répondent à toutes les questions. Pour le fond, c'est une excellente mise au point qui, sans renouveler fondamentalement la question, s'enrichit d'aperçus nouveaux, particulièrement sur la différence entre les douanes intérieures et extérieures, sur le régime spécial de l'Égypte et de la Syrie, ainsi que sur l'origine des grandes unités douanières. Il y a là un effort de synthèse d'autant plus méritoire et d'autant plus utile qu'une institution comme celle du *portorium* restera toujours malaisée à saisir, étant donné le caractère nécessairement sporadique et fragmentaire de la documentation[2].

Michel LABROUSSE.

Madeleine Hours-Miedon, *Carthage* (Collection *Que sais-je?* n° 340). Paris, Presses Universitaires de France, 1949 ; un vol. petit in-12°, 120 pages.

Ce petit livre condense en une centaine de pages tout ce qu'il importe à

1. Il manque une carte pour les bureaux des *Quattuor Publica Africae* et les octrois africains.

2. Signalons à M. De Laet deux vétilles : 1° dans le tarif douanier de Zaraï (*C. I. L.*, VIII, 4508), les *vatasiae* ne représentent pas un produit énigmatique, mais le berbère *fatassa* qui, dans le dialecte de Djerba, désigne les pois verts en cosse (cf. Tissot, *C. I. L.*, VIII, p. 956) ;

un esprit cultivé de savoir sur Carthage. L'auteur a eu raison de commencer par une introduction géographique (j'aurais cité à ce propos le livre magistral de Tissot sur la *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique* — qui garde toute sa valeur et qu'on pille sans le citer). Elle insiste avec raison sur la pauvreté de nos sources littéraires (mais les manuscrits des *bibliothèques* de Carthage étaient-ils vraiment si intéressants?) et le rôle qu'a joué l'archéologie dans notre connaissance de la Carthage punique. Mais Mme Hours est-elle sûre que l'existence d'un premier comptoir phénicien sur l'emplacement de Carthage soit « admise sans contestation »? La stratigraphie du tophet de Salambô et la date du petit monument découvert par M. Cintas sont pour moi encore moins assurées qu'elle ne semble le croire. Tout ce qui est dit des nécropoles, des ports, de la religion (notamment sur la place respective des différents dieux), du culte, des arts, est excellent. La constitution, l'armée, la marine, les ressources économiques sont diligemment passées en revue. Le chapitre sur les monuments funéraires, les lampes, les bijoux est une excellente mise au point des plus récentes découvertes, que nous remercions Mme Hours de nous rendre aussi accessibles. Il est dommage que la dureté des temps l'ait empêchée de nous donner quelques dessins. Emportée par l'amour de son sujet, ce que je suis loin de blâmer, Mme Hours exagère peut-être quelquefois son rôle de défenseur de Carthage envers et contre tout : dire que seule l'ambition de Rome est venue troubler l'empire idyllique de Carthage, c'est oublier les terribles guerres contre les Grecs de Sicile et la haine des Libyens contre les Puniques ; je ne crois pas du tout aux qualités transcendantes de la religion punique, ni au niveau de vie si élevé des artisans à Carthage ; parler de la recherche scientifique, de la curiosité géographique, des récits merveilleux des marins (à propos du Périple de Hannon !), de la philanthropie des marchands carthaginois, prête un peu à sourire. Appeler l'Empire carthaginois « Confédération aux institutions républicaines », vanter son « désir de paix », ce n'est peut-être pas très exact, mais on passe sur ces vétilles en faveur de ce « consommé » de science [1].

Sur Carthage romaine et byzantine, Mme Hours-Miedon est forcément plus rapide et nous le regrettons, car en quelques pages elle nous montre excellemment comment cette ville nouvelle a gardé au sein de l'Empire romain un caractère original, qui ne peut provenir que de ses antécédents puniques : par ses monuments et son esprit, c'était la Rome africaine.

R. THOUVENOT.

2° l'affirmation de la page 451 relative à la persistance des octrois en France n'est plus exacte depuis 1945, les octrois ayant été supprimés à la Libération.

1. P. 65, « ses navires se guidaient exclusivement sur l'étoile de la Grande Ourse » ; si c'est la Polaire, elle se trouve dans la Petite Ourse.

F. Joly, A. Ayache, J. Fardel, L. Suech, *Géographie du Maroc.* Paris, Delagrave, 1949 ; in-12, 168 pages.

Bien qu'il n'entre point dans nos habitudes de rendre compte ici des ouvrages de géographie contemporaine, nous avons cru devoir faire exception pour ce petit livre. C'est qu'en effet, à propos du Maroc actuel, il pose les problèmes d'habitat et d'exploitation avec une précision telle qu'il éclaire en même temps le plus lointain passé de ce pays. A l'époque romaine comme à la notre, le Maroc est resté longtemps isolé ; mais déjà il avait la même physionomie ; la montagne et la plaine s'opposaient, la première restant le refuge des irréductibles, tandis que les plaines atlantiques, favorisées par un climat plus humide et plus égal, tentaient la colonisation. Autrefois comme aujourd'hui, c'est le problème de l'eau qui a dominé la vie rurale, et les Romains s'étonnaient de l'importance des rivières marocaines comme le Sebou, bien plus puissantes, en effet, que celles d'Algérie et de Tunisie. Le Maroc oriental a sa vie à part, orientée vers la Méditerranée, mais autrefois comme aujourd'hui il est une des portes du pays et non la moins importante, et les Romains, tout comme nous, ont veillé à y réduire « les taches de dissidence ». Les Maures n'avaient pas de villes ; ce sont les conquérants ou commerçants étrangers qui les ont fondées, comme nous Casablanca. Les auteurs ont noté que l'exploitation agricole encore rudimentaire met le paysan marocain à la merci d'une mauvaise récolte, l'oblige à emprunter et le livre aux prêteurs ; n'est-ce pas l'histoire des Circoncellions? La colonisation moderne est forcée de réserver des terrains de parcours ; n'est-ce pas ce qu'ont fait les Romains en Italie et probablement en Lusitanie? Ne parlons pas des cultures : blé, olivier, vigne, arbres fruitiers, qui par la force des choses doivent se ressembler. Nous exploitons les forêts : les Romains l'ont fait avant nous pour y rechercher le thuya, mais parfois, Pline l'avait déjà noté, avec une prodigalité qui devenait de la dévastation. Il est regrettable que jusqu'à présent nous soyons dépourvus de renseignements précis sur l'exploitation minière au temps des Romains. Ceux-ci ont-ils recherché l'étain près de Tedders, où on aurait retrouvé les traces de leurs travaux et deux lampes de mineurs que, malgré mes efforts, je n'ai pu voir? C'est possible. Les Romains tout comme nous ont aménagé des voies de communication dans les deux sens, méridiens et parallèles ; ils ont développé les ports atlantiques, créations des Phéniciens, mais qui végétaient, faute d'un arrière-pays tranquille. Bref, ils ont fait entrer le Maroc dans la civilisation mondiale de l'époque, aussi bien au point de vue économique que politique. Félicitations à M. Joly et à son équipe pour cette brillante réussite. (Je ne discuterai que sur quelques points : la création de la province séparée de Tingitane a pu être décidée dès 40, mais effectuée seulement plus tard ; — le cœur du Rif a-t-il été atteint par les Romains? Nous n'en savons rien : M. Leschi

a démontré que l'Aurès avait bien été pénétré ; — quant à la faune, je ne crois pas du tout que l'hippopotame, la girafe, le buffle, l'éléphant aient encore vécu au IVe siècle.)

R. THOUVENOT.

ARNOBIUS OF SICCA, *The Case against the pagans*, newly translated and annotated by **George E. McCracken.** Westminster (Maryland), The Newman Press, 1949 ; 2 vol. in-8°, 659 pages.

De l'*Adversus Nationes* d'Arnobe, il n'existait jusqu'à présent qu'une seule édition commentée en langue moderne : la traduction allemande de Besnard (1842). Trois autres traductions sans commentaire, et toutes trois peu accessibles, sont déjà anciennes : la première, en hollandais, par Oudaan (1677) ; la seconde, en allemand, par Alleker (1858) ; la plus récente, en anglais, par Bryce et Campbell (1871). C'est de cette dernière surtout que fait état le travail de M. McCracken.

La traduction repose sur le texte latin de Marchesi (*Corpus scriptorum latinorum Paravianum 62*, Turin, 1934), qui a longtemps paru surclasser Reiffersheid (*Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum*, Vienne, 1875). Depuis quelque temps cependant, l'édition Marchesi a été l'objet de critiques, venues pour la plupart de l'école suédoise. Aussi, à la version de Marchesi, M. McCracken a-t-il souvent préféré les suggestions de MM. Wiman (cf. *Adv. nationes*, I, 63 ; II, 24 ; II, 44 ; II, 52...) ou Axelson (III, 2...) — ou est revenu purement et simplement au texte de Reiffersheid (II, 78). D'abondantes notes critiques justifient ces préférences et nous laissent espérer, pour un proche avenir, une édition éclectique.

Une introduction fait le point de l'état actuel de la science sur Arnobe. Tour à tour y sont sommairement examinés les problèmes que posent la biographie d'Arnobe ; la structure de son œuvre ; la personnalité du rhéteur ; l'orthodoxie de sa foi ; les sources païennes et chrétiennes de son information et de sa culture ; enfin, la diffusion de l'œuvre.

Sans prétendre résoudre toutes les difficultés, M. McCracken s'efforce de démêler les certitudes des thèses hasardeuses. Avec le R. P. Festugière (*La doctrine des « viri novi » sur l'origine et le sort des âmes d'après Arnobe*, II, 11-66. — *Mémorial Lagrange.* Paris, 1940), il considère comme très peu plausible l'hypothèse selon laquelle Cornelius Labeo aurait été la principale source de l'information d'Arnobe. — Contre Tullius (*Die Quellen des Arnobius*... Berlin 1934) et avec M. E. Rapisarda (*Clemente, fonte di Arnobio*, Turin 1939), il reconnaît l'influence prépondérante de Clément d'Alexandrie sur Arnobe. — Sans admettre enfin, avec M. E. Rapisarda (*Arnobio*, Catania, 1945), l'orthodoxie d'Arnobe, il opte pour une demi-orthodoxie et croit à l'introduction d'éléments païens dans la foi d'Arnobe et, en conséquence, à la légitimité de la décrétale du pape Gélase. Peut-être ceci mériterait-il, cependant, une

plus minutieuse enquête, d'autant plus difficile à mener qu'à tout instant l'esprit polémique et les outrances du rhéteur viennent tout confondre.

Par un louable souci de clarté, auquel sera sensible le large public cultivé dont M. McCracken ne dédaigne pas les suffrages, un titre, en tête de chacun des sept livres de l'*Adv. Nationes*, en dégage l'esprit ; dans la suite des paragraphes, une série de sous-titres fait ressortir la logique du raisonnement. Ces soucis de présentation matérielle sont loin d'être négligeables : la qualité de la typographie les souligne encore.

La traduction, d'une précision toujours minutieuse, s'attache à rendre sensibles le mouvement de la phrase et la vie intense qui anime le pamphlet d'Arnobe. Quelques légers péchés d'omission seulement, en des passages que la décence rend difficilement traduisibles (cf. *Adv. Nationes*, V, 5 et 6).

En tête du commentaire figure une bibliographie qui, successivement, fait état des bibliographies relatives à Arnobe ; des éditions du texte latin, complètes et partielles ; des traductions ; des travaux consacrés, depuis 1875, à la critique du texte ; enfin, des études sur Arnobe et son œuvre. Cette bibliographie est augmentée, au début du commentaire du livre II, par l'indication d'une série d'articles plus particulièrement nécessaires à l'intelligence de ce livre, le plus important et le plus curieux de l'*Adversus Nationes*.

Le commentaire lui-même s'efforce d'élucider les problèmes les plus divers : critique de texte, étude des sources, questions doctrinales, remarques linguistiques enfin (celles-là plus rares). En théologien et en historien, M. McCracken s'est attaché, plus qu'à la langue, aux divers aspects de la culture et de la foi d'Arnobe. Le livre récent de M. E. Rapisarda (*Arnobio*, 1945), qui lui est parvenu trop tardivement, n'a pu malheureusement être utilisé assez complètement par lui. On le regrette surtout à propos de l'épicurisme d'Arnobe, sur lequel les études de Klusmann et de Gabarron sont loin de valoir la longue discussion que lui consacre M. E. Rapisarda.

Il est difficile de négliger, quand il s'agit d'Arnobe, l'influence qu'ont pu exercer sur lui les religions orientales, la littérature occultiste, tout le courant théosophique enfin qui, d'Égypte, avait, a-t-on dit, « pénétré l'Afrique romaine et s'y était largement répandu ». La principale source d'information de M. McCracken sur ce sujet est l'article très documenté du R. P. Festugière, publié dans le *Mémorial Lagrange* (1940). Peut-être eût-il convenu d'y ajouter les documents réunis dans l'ouvrage de MM. Bidez-Cumont sur les *Mages hellénisés*. Là sans doute est l'explication de l'expression mystérieuse d'Arnobe (*Adv. Nationes*, I, 42) « interiorum potentiarum deus », qu'il faut rapprocher de *Adv. Nationes*, I, 52 : « interiore ab orbe ». Zoroastre, y est-il dit, est descendu à travers les feux du ciel, c'est-à-dire, selon la conception hermétiste, de la sphère

supérieure du ciel, où siège la divinité (cf. Cumont, *Les religions orientales dans le paganisme romain* — et, sur les divers cercles astraux, *Corpus Hermeticum*, I, 24 et suiv. — Scott, I, p. 126 et les notes). L'explication d'Orelli (commentaire latin, reproduit dans la *Patrologie latine* de Migne, t. V), que rapporte seule M. McCracken, n'est qu'une hypothèse sans fondement.

La parenté de la culture d'Arnobe avec la théurgie apparaît encore lorsque, en I, 52, il mentionne tous les rites magiques. Sans doute fait-il allusion ici à des invocations psalmodiées sourdement (*necessitates, fremor verborum*). « Comme les Anciens priaient à haute voix, cette pratique de la liturgie des Mages leur semblait exceptionnelle... Ces *tacitae preces* se sont répandues dans tout le rituel de la magie » (cf. Bidez-Cumont, *Mages hellénisés*, t. II, p. 285, n. 3).

Le livre de M. McCracken est appelé, en fin de compte, à rendre de très grands services. Il a toutes les qualités requises pour s'imposer. Il est le fruit de patientes et de minutieuses recherches. Peut-être retiendra-t-il l'attention sur Arnobe, dont l'œuvre est longtemps restée si peu accessible. La Bibliothèque nationale elle-même ne se trouve-t-elle pas dépourvue de l'édition, pourtant essentielle, de Marchesi?

P. BOGAËRT.

Sister Thomas A. Goggin, m. a., *The times of saint Gregory of Nyssa as reflected in the Letters and in the Contra Eunomium*, Diss., The catholic University of America, *Patristic Studies*, vol. LXXIX. Washington D. C., 1947.

Sur le schéma des dissertations déjà parues dans la même collection, relatives aux *Sermons* et aux *Lettres* de saint Augustin, aux œuvres des saints Cyprien, Basile, Synésius, Jérôme, Sœur Goggin s'est proposé de relever, dans les *Lettres* et le *Contra Eunomium* de Grégoire de Nysse, toutes les allusions à l'époque où il vécut : vie économique et professionnelle, vie sociale et politique, vie intellectuelle, société chrétienne.

La bibliographie est encombrée d'encyclopédies fort connues et d'ouvrages généraux, sur le darwinisme, par exemple ; il eût paru préférable d'y faire figurer les beaux travaux du P. Daniélou sur Grégoire. Le chapitre premier envisage successivement le climat, le sol et ses produits naturels, puis les diverses professions ; le chapitre II accorde une place spéciale aux pèlerinages, aux jeux, aux rapports entre l'Église et l'État ; le chapitre suivant étudie l'éducation au IVe siècle : attitude à l'égard des grands auteurs littéraires païens et état des diverses disciplines scientifiques ; les renseignements sont surtout abondants en ce qui concerne la médecine. Le dernier chapitre analyse l'attitude des chrétiens à l'égard des hérétiques, les païens et des Juifs, l'activité du clergé, les rites et coutumes chrétiennes.

L'ouvrage est conçu comme un relevé consciencieux et une mise en fiches des divers renseignements fournis par les textes considérés ; les objets auxquels il s'applique sont si disparates qu'une mise en œuvre est difficile et que la conclusion manque forcément d'unité. Les allusions de Grégoire sont souvent occasionnelles et fugitives ; illustrent-elles toujours son temps? Quand on sait combien la culture de l'époque est plus livresque qu'expérimentale, on hésite à rapporter automatiquement au temps de l'auteur tout ce qu'il dit. Un tri serait nécessaire. On rapportera volontiers à son temps ce qu'il dit des médecins-charlatans ou des pauvres, dans la mesure toutefois où il s'agit de souvenirs vécus et non de thèmes de déclamation. Mais ce qu'il dit des propriétés de la salamandre est issu de quelque naturaliste ancien et ne nous renseigne nullement sur la faune du pays où vivait Grégoire. Les pages les plus intéressantes m'ont paru être celles qui concernent les deux conceptions de la rhétorique, l'une enthousiaste, l'autre plus réservée, et les groupes hérétiques de l'Asie Mineure du IVe siècle.

Pierre COURCELLE.

St. Augustine's De musica. A synopsis by **W. F. Jackson Knight.** Londres, The orthological Institute, s. d. [1949]; 125 pages.

M. Jackson Knight a entrepris de rendre accessible à un large public un difficile traité de saint Augustin, encore trop peu connu : les six livres *De musica*, dialogue conçu et rédigé entre 387 et 389 en vue du grand ouvrage *De disciplinis* qui ne fut jamais terminé. Ce traité intéresse surtout les métriciens et les esthéticiens, mais il ne touche guère à ce que nous appelons la musique, car il contient seulement la théorie des lois qui régissent la mélodie. On s'étonne de voir figurer dans la bibliographie de l'Introduction des ouvrages périmés, comme celui de Vincent qui date d'un siècle, mais non les pages substantielles que H.-I. Marrou a consacrées au sujet dans sa thèse (p. 197-204), puis, sous le pseudonyme de H. Davenson, dans son *Traité de la musique selon l'esprit de saint Augustin*, Neuchâtel et Paris, 1942. S'il les avait connues, l'auteur se serait gardé, dès la première page, de substituer à la définition augustinienne : *scientia bene modulandi*, le mot *ars*. Il semble que la formule de *synopsis* adoptée ici soit peu scientifique ; il serait préférable de traduire intégralement des morceaux choisis ; car l'on risque, en condensant le texte, de déformer la pensée de l'auteur ancien ; en tout cas, les nuances et le charme du dialogue se perdent fatalement. Cette formule condensée convient, il faut l'avouer, aussi bien à notre temps des *Reader's Digest* qu'au temps de saint Augustin, où l'on voyait fleurir le genre de l'*Enchiridion*, du *Compendium*, les *corpus* d'*introductores*, les *Principia*, les *Excerpta*. Mais n'est-ce pas un signe de décadence?

Pierre COURCELLE.

Dr. Heinrich Lansberg, *Elemente der literarischen Rhetorik,* Eine Einführung für Studierende der romanischen Philologie. München, Hueber Verlag, 1949 ; in-8°, 93 pages.

M. Lansberg estime que la connaissance de la rhétorique antique aide à comprendre les littératures de langues romanes ; son petit volume illustre sa conviction. Il suit les théoriciens grecs et latins dans leur répartition des figures de mots et des figures de pensées, donne des définitions nettes et présente à l'appui des exemples bien choisis, qu'il emprunte au latin, mais aussi au français du moyen âge et au français moderne : plus rares sont les citations d'auteurs grecs, italiens ou anglais. Dans un livre de si mince étendue, et de si vaste propos, il y a forcément des lacunes ; mais je suis surpris de ne pas trouver dans la bibliographie la mention des travaux de M. J. Marouzeau ; rien sur le *Traité du Sublime*, ni sur l'*épître aux Pisons*, et les nombreux ouvrages que ces textes difficiles ont suscités. Pour la terminologie ancienne, il eût convenu de signaler à quels auteurs les termes sont empruntés.

L'on peut reprocher à M. Lansberg de n'avoir pas étendu son propos à une étude esthétique des procédés rhétoriques : ses exemples lui en fournissaient les moyens. Mais enfin, puisque tel n'était pas son but, félicitons-le d'avoir fort bien réalisé ce qu'il se proposait et de nous avoir donné un livre à la fois utile et convaincant. La rhétorique avait du bon, nos plus grands écrivains l'ont compris : il n'est pas sans saveur qu'un savant allemand nous le rappelle, à une heure où tant d'écrivains, « tordant le cou » de la rhétorique, assassinent en même temps la langue française.

H. BARDON.

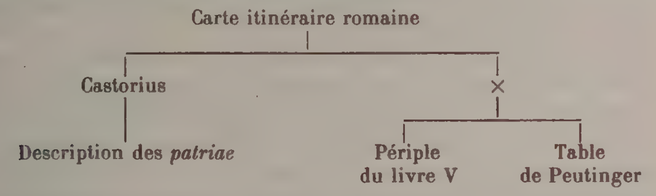
B. H. Stolte, *De Cosmographie van den Anonymus Ravennas. Een Studie over de Bronnen van Boek II-V.* Thèse de l'Université d'Amsterdam, 1949 ; 1 vol. in-8°, 130 pages.

Voici un ouvrage consacré à l'étude des sources dont s'est servi l'Anonyme de Ravenne pour rédiger les livres II à V de sa Cosmographie. Pour ceux des lecteurs à qui le néerlandais n'est pas accessible, l'auteur a joint au texte un résumé en anglais (p. 116-122), assez développé pour donner une idée précise des conclusions de son travail. Dans un premier chapitre, il décrit les manuscrits et rappelle les diverses éditions de la Cosmographie, les études qui ont déjà paru sur elle. Le second chapitre traite des auteurs, très nombreux, que l'Anonyme cite comme ses sources, et dont certains sont connus, mais d'autres complètement ignorés. Le troisième analyse les noms mutilés ou déformés dans les manuscrits et essaie de découvrir l'origine de ces formes : l'erreur commise peut, en effet, donner une indication sur la source utilisée ; un découpage inexact des mots, par exemple, vient probablement du fait que l'auteur a copié une carte où le nom était découpé de façon arbitraire pour être

écrit sur plusieurs lignes faute de place pour l'écrire sur une seule. Le chapitre IV, de beaucoup le plus étendu (p. 26-105), contient l'analyse de détail des livres II, III et IV de la Cosmographie et des descriptions des grandes îles du livre V ; c'est là que l'auteur a tenté de retrouver comment l'Anonyme a travaillé : les sources peuvent être différentes pour chaque région et, dans une même région, pour différentes catégories de noms, villes et cours d'eau par exemple. Cette partie de l'ouvrage ne peut être résumée ; elle conduit au chapitre V qui donne les conclusions.

Ces conclusions ont été ramenées par l'auteur même à sept points que nous reproduisons ici, car ils constituent les résultats de tout l'ouvrage : *a)* l'Anonyme de Ravenne a réellement utilisé les nombreuses sources qu'il mentionne ; — *b)* pour les livres II-IV, il s'est servi probablement comme sources des descriptions et non de cartes ; — *c)* la plupart de ces sources sont issues d'une carte itinéraire romaine, qui est en relation étroite avec la Table de Peutinger, mais qui n'est pas celle-ci ; — *d)* le Périple du livre V ne doit pas remonter directement à la même source ; — *e)* Castorius est l'auteur non de la Table de Peutinger, mais d'un livre sur la géographie fondé sur la carte itinéraire en même temps que sur d'autres sources ; — *f)* pour certains pays, l'Anonyme a fait usage d'une source spéciale pour les cours d'eau ; — *g)* la carte itinéraire date probablement du règne de Caracalla.

On peut résumer les rapports de la Cosmographie et des ouvrages géographiques les plus voisins par le *stemma* suivant :



Dans l'ensemble, l'auteur attribue à l'Anonyme de Ravenne une valeur supérieure à celle que la plupart des critiques et des historiens lui ont reconnue jusqu'ici. On peut lui être reconnaissant d'apporter un peu de lumière sur ces textes arides dont l'étude est indispensable pour notre connaissance encore bien imparfaite de la géographie antique.

A. BON.

Déodat Roché, *Le catharisme.* Toulouse, Éditions de l'Institut d'Études occitanes, 1947 ; 1 vol. in-16, 208 pages, 7 dessins, 1 photo.

M. Déodat Roché se propose de faire un résumé cursif des connaissances actuelles sur le catharisme qui soit favorable à celui-ci. Il soutient que le catharisme est un pur christianisme dont on peut suivre la filiation et l'évolution depuis le temps du Christ jusqu'à nos jours.

L'histoire du mouvement cathare qu'il retrace à partir de cette idée

générale en quatre-vingt-deux pages alertes où il redresse parfois des opinions excessives de Jean Guiraud a le défaut de la rapidité : elle n'est souvent que série d'affirmations là où s'imposeraient tant de démonstrations nuancées. Il serait possible de suivre M. Roché lorsqu'il affirme l'optimisme essentiel d'un système qui conduit toutes les âmes au salut par un séjour plus ou moins prolongé dans les corps, tandis que le catholicisme admet une damnation sans recours. Mais on ne saurait se passer de la preuve que le christianisme est la source principale du manichéisme, que celui-ci sous son apparence dualiste est, au fond, essentiellement moniste et que c'est la doctrine catholique qui est en définitive véritablement dualiste. Il serait également nécessaire d'analyser le platonisme des chrétiens et celui des cathares. Et l'effort de dialectique fait pour montrer la valeur sociale de la doctrine cathare présente des outrances de même volume, mais de sens inverse, que la négation sans nuance de Guiraud. Le catharisme y perd de son caractère grandiose.

L'auteur affirme sans hésitation que la filiation est certaine du manichéisme au catharisme quand les preuves historiques en manquent encore ; et il ne se préoccupe pas des longues enquêtes qu'il faudrait mener, en particulier sur les thèmes et les mots, et en établissant des cartes avant d'affirmer les rapports du catharisme avec la poésie courtoise ou avec le protestantisme.

Considérer le catharisme comme un maillon de la chaîne des doctrines ésotériques qui, au cours des âges chrétiens, s'opposèrent au catholicisme, du manichéisme au mouvement contemporain de Rudolf Steiner en Suisse en passant par les Templiers et les Rose-Croix est une attitude simple et fondée sur les caractères négatifs de ces doctrines. Il n'est pas aussi assuré que leurs dogmes coïncident et bien des mouvements comme le mouvement cathare lui-même se scindent en plusieurs branches. Le schéma de M. D. Roché serait, malgré tout, séduisant par sa simplicité, si les cent pages de documents et commentaires qui l'accompagnent ne révélaient une méthode critique bien peu exigeante pour l'établissement et le commentaire des faits.

L'histoire du grand mouvement religieux qu'a été le catharisme est loin d'être clairement connue, faute de documents cathares à mettre en regard de la masse de ceux de l'Inquisition : il ne s'en révèle que bien peu, tel le *Liber de duobus Principiis* trouvé à Florence et publié en 1939 par le P. Dondaine, O. P., avec une introduction dense et minutieuse que M. Roché qui la cite ne suit ni ne réfute. Cette histoire est, d'autre part, une de celles que l'on étudie avec le moins d'impartialité et de sérénité, et, cependant, par ses imbrications dans le temps et dans l'espace, elle semble à la base des études des relations de l'Orient et de l'Occident au moyen âge comme de la connaissance encore si imprécise de la civilisation occitane du XIIe siècle.

Y. RENOUARD.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Louis Bodin. — Louis Bodin, qui s'est éteint au printemps de 1949 dans la ville de Blois où il avait pris sa retraite, s'était acquis une solide réputation d'helléniste. Il ne laisse pourtant après lui que peu d'écrits. Il avait consacré son activité d'érudit à l'étude de Thucydide, et les deux articles qu'il donna à la *Revue des Études anciennes* : *Thucydide, genèse de son œuvre* (1912), et *Diodote et Cléon, quelques aperçus sur la dialectique de Thucydide* (*Mélanges Radet*, 1940), témoignent par la diversité de leurs dates de l'attention qu'il ne cessa de porter à l'historien. Mais il disparaît sans avoir produit l'étude sur laquelle il méditait depuis des années, sans avoir pu mener à terme le travail d'édition dont il s'était chargé pour la *Collection des Universités de France*. La raison de son autorité est ailleurs. Humaniste d'une culture très étendue, il n'a cessé dans son enseignement à la Faculté de Dijon, puis, dans ses dernières années, à l'Université de Paris, d'apprendre à lire et à comprendre les auteurs grecs. Il était un maître au jugement sûr, à l'érudition jamais en défaut. Longtemps examinateur au concours d'entrée à l'École normale, il s'intéressait aux vicissitudes de l'enseignement du grec en France et s'efforçait d'en entretenir le goût. Ses corrigés de thèmes grecs étaient des modèles d'élégance et de justesse ; ses éditions scolaires des *Orateurs attiques* et des *Comédies d'Aristophane*, des chefs-d'œuvre d'intelligence et de clarté. Il a ainsi exercé une profonde influence sur les jeunes générations. Il a été aussi le conseiller et parfois le confident de maint helléniste français ; plus d'un n'osait confier son texte à l'impression sans avoir obtenu son agrément et on lit fréquemment son nom au verso des titres dans les éditions de la *Collection Guillaume Budé*. Doué d'un sens critique aigu, qui paralysa sans doute sa propre production, il activait celles des autres. Le temps qu'il consacrait au commerce des amis, à l'intimité des intelligences, le détourna peut-être de sa table de travail, mais n'interrompait pas ses longues flâneries à travers les textes de l'éloquence et de la tragédie attiques, dont il était un amateur de grande classe. A une époque où la spécialisation tend à engager les érudits dans des voies étroites, il reste, dans la mémoire de ses élèves et de ses amis, comme le représentant d'un large humanisme qui vit dans la familiarité des grands maîtres d'autrefois.

Fernand CHAPOUTHIER.

Pierre Jouguet. — Pierre Jouguet nous a quittés le 9 juillet 1949, au lendemain de ses quatre-vingts ans et à la veille de ce Congrès de Papyrologie dont il n'a cessé de se préoccuper jusqu'à ses derniers moments et qui portera désormais son nom. L'automne précédent l'avait vu repartir, solide comme toujours, au Caire ; puis on avait appris qu'il était souffrant. Il revint au printemps, un peu plus tôt que de coutume, non sans avoir terminé son cycle de cours à l'Université égyptienne Fouad Ier qui se l'était attaché depuis sa mise à la retraite. Rentré trop tard par sentiment du devoir, il vit ses forces décliner assez rapidement ; par un dernier acte de courage, il ne donna jamais à son entourage l'impression qu'il se savait condamné.

Son dernier article, posthume, traite d'un détail de finances lagides ; il y montre la même probité scientifique, le même souci d'exactitude qu'au début de sa carrière. Les mémoires historiques ou juridiques publiés au Caire ou lus à l'Institut d'Égypte dont il était un des membres les plus écoutés reflètent, à chaque ligne, les scrupules du savant inquiet d'être retenu loin des centres scientifiques et des bibliothèques parisiennes. C'est ainsi qu'après avoir professé, avec les moyens du bord, un cours remarquable sur l'Histoire du droit public dans l'Égypte gréco-romaine, il ne put se résoudre à lui donner sa forme définitive. En attendant de retrouver sa maison des Petites-Dalles et ses livres, il se dépensait pour ses étudiants, pour l'Institut de Recherches hellénistiques qui comptait beaucoup sur lui, pour la Société Fouad Ier de Papyrologie, pour son vieux projet de *Corpus* des inscriptions grecques d'Égypte, pour tous ceux qu'il honorait de son amitié.

Il était le dernier papyrologue de l'époque héroïque. Membre de l'École d'Athènes, il est détaché en 1896 à la Mission française du Caire. Il commence par y faire de l'épigraphie et inaugure la longue série d'articles qu'il ne cessera de rédiger durant toute sa vie, en signant dans le *B. C. H* avec Perdrizet à qui devait l'unir une amitié de plus de quarante ans. Mais il se passionne très vite pour la papyrologie encore au berceau. Après les Anglais, il commence des fouilles systématiques en 1900, secondé par M. G. Lefebvre. Medinet-en-Nahas, Gorhan, plus tard Edfou, sont les sites d'où il tire, souvent au prix de grosses difficultés techniques et grâce à de prudentes manipulations, les papyrus qu'il publie avec Lesquier et Collart, ses élèves et amis de Lille, où il a été nommé en 1903. Il prépare aussi ses *P. Theadelphie* qui paraîtront en 1911, l'année de sa thèse. C'est l'époque où il donne à la *R. É. A.* de très substantielles et très précieuses *Chroniques des papyrus*, à un moment où il n'existait pas encore d'ouvrage d'ensemble sur les progrès de la nouvelle discipline[1].

1. Par la suite, submergé de travail, il continuera de loin en loin à donner à la *Revue* des comptes-rendus et tiendra à contribuer aux *Mélanges Radet* par un article sur les légendes qui entourent la fondation d'Alexandrie.

Car le moment est venu de faire le point sur une partie du vaste domaine qu'il embrasse : *La vie municipale dans l'Égypte romaine* devient immédiatement un livre classique. La Sorbonne le réclame ; il y transporte son Institut lillois et ses papyrus. Délaissant momentanément l'Égypte romaine pour les royaumes nés de la disparition d'Alexandre dont la vie et l'œuvre n'ont cessé de le fasciner, il donne à la collection Berr *L'impérialisme macédonien et l'hellénisation de l'Orient*, ouvrage essentiel aussitôt traduit en anglais. L'Académie des Inscriptions le coopte et, peu après, il est appelé aux fonctions de directeur de l'Institut français d'Archéologie orientale, au Caire.

L'Égypte se l'annexe désormais pour plus de vingt ans. Il collabore à des ouvrages d'histoire générale, suit de très près et avec bonheur les travaux de ses pensionnaires et se voue à la diffusion de la science et de la culture française. Surpris par la guerre, puis atteint par la limite d'âge, il reste au Caire pendant les années de guerre qui furent pour lui, malgré toutes ses activités pour la cause de la France, un long exil. La Libération fera de lui un conseiller culturel ; il assumera ce rôle délicat jusqu'en 1947, malgré l'âge qui ne semble pas avoir de prise sur lui.

On n'oubliera pas ses yeux surmontés de gros sourcils, sa moustache et sa chevelure parfois broussailleuse, sa stature robuste, sa démarche paisible d'où se dégageait une impression de force et de bonté. Sa conversation d'un débit un peu lent, mais rehaussé par un savoureux accent du midi, faisait briller un esprit à la fois pénétrant et charmant. Simple et cordial, il s'ingéniait à faire plaisir autour de lui ; c'était un excellent père de famille, un vrai grand-père, un ami fidèle.

Le savant jouissait d'une autorité incontestée ; son esprit, sans cesse en éveil, à la fois ferme et subtil, en faisait un véritable Hellène. Il avait goûté du miel de l'Hymette et ne l'avait jamais oublié. Doyen d'âge des Athéniens, il avait assisté, avec tous les honneurs qui lui étaient dus, aux fêtes du Centenaire de l'École d'Athènes en septembre 1948. Quelque soixante ans au service de la culture grecque et de l'humanisme dans son sens le plus large, tel était le bilan dont il pouvait être fier. Ce dernier séjour à Athènes et cette consécration le touchèrent particulièrement. Nous nous réjouissons tous de lui renouveler cette consécration à Paris, lors du Congrès. Les Moires, qui jusque-là avaient toujours été favorables à Pierre Jouguet, en ont décidé autrement.

J. SCHWARTZ.

Le VIe Congrès international de papyrologie. — C'est dans le cadre prestigieux de l'hôtel de Rohan, généreusement prêté au Comité organisateur par M. Charles Braibant, directeur des Archives nationales, que s'est tenu, du 25 août au 4 septembre 1949, avec un succès inespéré, sous les auspices de l'*Association internationale de Papyrologues*[1],

1. Elle-même placée sous le patronage de l'*Union académique internationale*. — Sur

le VIe Congrès international de Papyrologie [1], honoré du haut patronage du ministère des Affaires étrangères et du ministère de l'Éducation nationale.

La présidence du Congrès était assurée, d'une manière brillante, par M. André Piganiol, membre de l'Institut et second délégué officiel de l'Académie des Inscriptions.

Malgré les difficultés de toute espèce causées tout au long de l'année 1949 par l'éloignement, la maladie, la mort, enfin, de son premier président — et premier délégué officiel de l'Académie des Inscriptions — le maître de la papyrologie française, Pierre Jouguet [2], le Congrès réunissait près de 225 adhérents du monde entier (contre près de 200 à Oxford en 1937), presque tous présents. Il aurait compté, sans nul doute, plus d'adhésions et de présences encore sans les obstacles d'ordre divers qui ne permirent pas aux uns de quitter l'Europe orientale [3], aux autres de franchir les océans.

Le Congrès s'ouvrit le lundi 29 août, à 15 h. 30, dans le grand salon « chinois », dont la cheminée monumentale s'ornait de fleurs fraîches d'Ile-de-France et de tiges de papyrus données par le Museum : union éphémère et symbolique.

M. Piganiol, entouré, à la table présidentielle, du président et du secrétaire du Comité international de Papyrologie, du secrétaire-trésorier et du secrétaire du Congrès [4], avait accueilli successivement, au préalable, dans le salon jaune, avec l'aide des membres du Comité d'organisation [5] : Mme Petit-Dutaillis, née Jouguet ; Mmes Paul Collart et Paul Collomp [6] ; les membres étrangers du Comité international de Papyrologie [7] ; les membres des académies étrangères dont faisait partie Pierre Jouguet [8] ; le président de l'Académie des Inscriptions [9] et les

cette Association (cotisation 1949 : 100 fr. belges, 600 fr. français) et sur le *Comité international de Papyrologie*, dont le secrétariat permanent est à Bruxelles, cf. le *Bulletin de la fondation égyptologique Reine-Élisabeth*, à partir de 1948. — L'Association adhérera, si ce n'est fait, à la *Fédération internationale des Études classiques*.

1. Le Ve eut lieu à Oxford en 1937 ; les *Actes* sont parus à Bruxelles en 1938.

2. Revenu du Caire fin avril ; décédé à Paris le 9 juillet 1949.

3. Comme pour le congrès byzantin (1948), il fut décidé d'inviter des savants allemands : ceux d'Europe occidentale purent venir, mais *in extremis*, ou parfois même avec retard (le Comité d'organisation doit, à cet égard, des remerciements particuliers à M. François-Poncet). — De Tchécoslovaquie, un seul savant put être présent ; il arriva le dimanche 4 septembre, pour l'exposition de la Bibliothèque nationale.

4. Sir Harold Bell ; MM. Hombert, Henne, Bataille.

5. Bataille, David-Weill, Henne, Launey, Marichal, Perrat et Schwartz. — Rendirent le même service dans le hall d'entrée : Rémondon, assisté de Mlle Touzery ; dans le grand salon chinois, Mlle Lenger, Bingen, Millot et Ritz.

6. Mme Paul Collinet s'était excusée.

7. Sir Harold Bell ; MM. Calderini, Hombert, V. Martin, T. C. Skeat et B. A. van Groningen. — Des absents, M. Kiessling put arriver le jeudi.

8. En particulier MM. Arangio-Ruiz, Mayence, Pirenne, auquel il eût fallu ajouter M. San-Nicolo, dont nous ignorions encore le sort.

9. M. Jacques Zeiller.

membres du Comité d'honneur [1], qui se joignirent à leur tour au Comité d'organisation pour la réception des personnalités.

En ouvrant la séance inaugurale, le président prononce l'éloge funèbre de Pierre Jouguet, auquel il associe la mémoire de tous les papyrologues, français et étrangers, morts depuis le dernier Congrès international. De 1937 à 1949, la liste en est malheureusement assez longue [2], et la papyrologie française, en particulier, sort durement éprouvée de la guerre ou de ses suites [3]. Il propose l'envoi de télégrammes à certaines personnalités absentes [4] : ces propositions sont adoptées.

Il donne ensuite la parole à Sir Harold Bell, président du Comité international de Papyrologie, président de l'Académie britannique, proposé et salué par acclamations comme président d'honneur du Congrès ; à M. Aristide Calderini, représentant du ministère de l'Instruction publique d'Italie, et à M. Victor Martin, professeur à l'Université de Genève, qui, tour à tour, le premier au nom des papyrologues de langue anglaise, le deuxième au nom de l'Italie et des pays « latins », le troisième au nom de tous les autres, après un souvenir ému à l'adresse de Pierre Jouguet et de tous les disparus, saluent les papyrologues présents et remercient la France de son accueil.

Enfin, M. Henri Henne, secrétaire-trésorier, salue spécialement les délégués officiels des divers « corps » et universités de l'étranger ou de la France, regrette à son tour l'absence de tous ceux que des circonstances indépendantes de leur volonté tiennent éloignés du Congrès, lit, à ce sujet, ou résume, un certain nombre de télégrammes ou de lettres d'excuses ou de souhaits de bon augure qu'il vient de recevoir et dépose sur le bureau des exemplaires de publications adressées au Congrès [5].

Une touchante adresse latine de M. Léopold Wenger est lue par M. André Bataille, secrétaire.

La séance est levée à 17 heures pour permettre aux congressistes de se rendre à pied, par les jardins qui séparent l'hôtel de Rohan de l'hôtel de Soubise, jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, où Mme Rastier-Caillé, vice-présidente du Conseil municipal de Paris, les reçoit au nom de la Ville de Paris et invite les personnalités à signer le Livre d'or. Après son allocution et la réplique de M. Piganiol, les congressistes ont tout loisir de

1. MM. Brunel, Chapot, Lacau, Vallois, ainsi que MM. Aymard, Daux, Desrousseaux, le P. Festugière, Kuentz, Lévy-Bruhl. — Le P. de Vaux ne put arriver que le Congrès commencé.

2. On la trouvera dans le *Bulletin de la fondation égyptologique Reine-Élisabeth*, *Aegyptus*, *J. E. A.*, etc.

3. Paul Collinet était mort avant la guerre. Mais, avant Pierre Jouguet, nous avons eu à déplorer la disparition de Paul Collomp, de Paul Collart et de Mlle Rouillard.

4. Gust. Lefebvre ; Sir Fred Kenyon, Leop. Wenger, W. Schubart ; Medea Norsa, Sam Eitrem, W. L. Westermann, ainsi que MM. Boak, Lewis, Manteuffel et Petropoulos, tous membres étrangers (ou présidents d'honneur) du *Comité international de Papyrologie ;* Breccia, Oertel, Stein et Zucker.

5. Le *Callimaque* de Pfeiffer et la *Notice préliminaire sur le C. I. Iud.* de Tcherikover.

visiter les salons de l'Hôtel-de-Ville, où la plupart d'entre eux pénétraient pour la première fois.

Cette réception de la Ville sera suivie, le lendemain soir, à 18 h. 30, au Cercle de l'Union interalliée, par celle de la Direction générale des Relations culturelles au ministères des Affaires étrangères : M. de Juniac, représentant M. Joxe, accueillera, auprès d'un buffet somptueusement servi, une importante délégation de congressistes étrangers. Le préfet de la Seine s'était fait représenter par M. le sous-préfet Villeneuve.

Les séances de travail se poursuivent du mardi 30 août au samedi 3 septembre : séances plénières le matin (sauf le jeudi), dans le grand salon « chinois » ; de sections, l'après-midi (et le samedi matin) : histoire, dans la même salle ; droit, dans le salon « des Singes » ; religion, dans le salon vert et or, dit « des Fables » ; paléographie, littérature, etc., dans le petit salon « chinois ». Cependant que le salon jaune et les chambres roses attenantes servaient soit au repos, soit à la conversation ou aux échanges de vues.

Séances très suivies, en général, et présidées, selon la coutume, par deux présidents pris autant que possible parmi les congressistes étrangers [1].

Il serait d'ailleurs fastidieux, croyons-nous, de donner ici l'horaire détaillé des travaux, l'énumération des présidents, orateurs, lecteurs [2] et des interventions. Il nous semble plus pratique, pour l'instant [3], d'apporter simplement la liste complète [4] des communications.

Il serait tentant de livrer aussi quelques impressions de séances ; mais l'expérience m'a prouvé, si je ne me trompe, que, de tous les congressistes, le secrétaire est certainement le plus mal placé pour en avoir, eût-il le don d'ubiquité.

Tout de même, ce que l'on voudrait rendre, bien qu'un sec compte-rendu ne le puisse guère, c'est le climat de cordialité internationale qui régna tout le temps du Congrès ; secondé, au dehors, par le beau temps quasi continu, un doux ciel d'Ile-de-France sous lequel on s'embarquait vers la joie et l'espérance ; au dedans, par le cadre de l'hôtel, si noblement accueillant au sortir des ruelles historiques et pittoresques du quartier du Marais ; c'est le charme étrange, ressenti par la plupart des orateurs, de parler dans des salles faites pour d' « honnêtes gens », où

1. Et dans un certain rapport, s'il se peut, avec le sujet ou l'orateur. — A la différence, si j'ai bon souvenir, de ce qui s'est passé à Oxford, où la plupart des congressistes logeaient dans un des collèges, la désignation des présidents ne fut pas toujours facilitée par la dispersion des congressistes dans tout Paris.

2. Des communications envoyées par les absents.

3. Les *Actes* une fois imprimés — et nous espérons ferme qu'ils le seront — contiendront tous les détails nécessaires.

4. Voir ci-après. Cette liste est même plus complète que celle qui fut remise aux congressistes ou celle qui aurait pu être dressée immédiatement après le Congrès, car certaines communications d'absents, qui nous sont parvenues tardivement, par suite de force majeure, pourront néanmoins figurer dans les *Actes*.

la couleur et l'art s'ajoutaient avec bonheur à l'éloquence comme à l'érudition.

Le mercredi après-midi, d'ailleurs, à 14 heures, les dames congressistes étaient emmenées par « l'Accueil de Paris » à la Malmaison, où un goûter fut servi dans les jardins et quelques gravures offertes à titre de souvenir.

Le même jour, à 15 heures, M. le Directeur général de l'Enseignement supérieur, représentant M. le Ministre de l'Éducation nationale, venait assister aux séances du Congrès. Accueilli à son arrivée par une allocution de M. Piganiol, qui rappelle l'importance des papyrus comme source de l'histoire, M. Donzelot avoua l'émerveillement qu'il ressentait pour les pionniers de ces sciences nouvelles, dont on parlait encore à peine en France il y a cinquante ans, et leur promit, dans la mesure du possible, le concours financier du gouvernement.

Il assista ensuite, dans la section juridique, à une brillante conférence, en français, de M. Arangio-Ruiz, de l'Académie de Lincei, ancien ministre de l'Instruction publique d'Italie. Entouraient le conférencier, comme présidents d'honneur de la séance, Sir Harold Bell et M. Elemer Balogh, secrétaire perpétuel de l'Académie de Droit international.

Le jeudi matin, un service funèbre fut célébré à Saint-Julien-le-Pauvre par l'archimandrite grec-catholique du Caire, à la mémoire de Pierre Jouguet.

Après la séance de l'après-midi, les congressistes visitèrent l'hôtel de Soubise, accueillis, au nom de M. Braibant, par M. le conservateur Meurgey de Tupigny et guidés par M. l'archiviste Durye. Devant le buste de Letronne, courte allocution de M. Marichal, à la mémoire du premier fondateur de la papyrologie grecque en France. Dans une salle de l'hôtel avait été organisée une petite exposition de papyrus médiévaux.

Le vendredi, à 21 heures, ce fut la visite du « Louvre éclairé » ; les congressistes, accueillis par MM. les conservateurs Charbonneaux, Vandier et David-Weill, purent admirer, en particulier, les antiquités égyptiennes, les bronzes hellénistiques et les nouvelles salles d'art musulman.

La séance finale du Congrès se tint le samedi 3 septembre, à l'hôtel de Rohan. Après un brillant discours de M. Piganiol, qui dégage la philosophie du Congrès[1], et les allocutions d'adieu de Sir Harold Bell, MM. Aristide Calderini, Georges Méautis et Karl Preisendanz, M. Henne, faisant allusion à la statue de la Paix, placée dans le hall d'entrée, au bas du grand escalier, se félicite de l'esprit d' « amitié papyrologique »

1. Et propose de voter des remerciements spéciaux à MM. Braibant (cf. ci-dessus), Julien Reinach (sur la coll. Théod. Reinach, cf. ci-après), R. Weill (ibid.). — M. J. Reinach, de son côté, propose d'appeler le présent Congrès le Congrès Jouguet. — Propositions votées à l'unanimité.

qui a régné durant tout le Congrès ; il salue quelques congressistes retardataires, communique de nouvelles lettres ou de nouveaux télégrammes reçus des absents [1], donne lecture des vœux ou résolutions votés pendant le Congrès [2], d'un appel aux souscripteurs pour l'impression des Actes [3], et des propositions relatives au prochain Congrès, qui aura lieu [4] en 1952, en principe [5] à Genève. A cette dernière séance assistaient, en particulier, M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions [6] et M. Mayoux, qui représentait l'U. N. E. S. C. O.

La séance est levée à 17 heures ; mais ce n'est pas pour tous l'heure des adieux, car, le dimanche après-midi, à 14 heures, la Bibliothèque nationale accueille les congressistes, d'abord au Cabinet des Manuscrits, où ils sont reçus par Mlle M.-Th. d'Alverny, conservateur-adjoint, représentant M. Porcher, pour une exposition de papyrus antiques [7] organisée par le Comité du Congrès, avec le concours de M. Astruc, bibliothécaire au Département des Manuscrits [8], ensuite au Cabinet des Médailles, pour une exposition de monnaies hellénistiques, où ils sont reçus et guidés par M. le conservateur Babelon lui-même.

Ainsi se clôt définitivement le VIe Congrès international de Papyrologie. Comme on va pouvoir s'en assurer [9], le nombre, la variété, l'intérêt des communications ne le cèdent pas à celles des congrès précédents. Certes, on peut formuler certains regrets ou certains vœux [10] ; tel quel, le Congrès aura permis aux papyrologues de se regrouper dans l'amitié, de renforcer les liens renoués par la création définitive de l'Association

1. En particulier une émouvante lettre de remerciements de M. Gustave Lefebvre.

2. A l'occasion des séances plénières, y compris la séance finale, vœux à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de Léop. Wenger, du soixante-dixième de Sir Harold Bell ; règlement concernant l'Association internationale de papyrologues ; vœux concernant l'achèvement du *Dizionario geogr. e topografico* de Calderini, du *W. B.*, de la *B. L.*, du *S. B.* et des *U. P. Z.* (Kiessling), la recherche des *inedita* relatifs au *C. I. Iud.* (Tcherikover), la constitution d'un « cartel » pour l'acquisition de papyrus (Amundsen, Knudtzon, Zilliacus), etc.

3. Un appel a été rédigé peu de jours après le Congrès et transmis à l'U. N. E. S. C. O. sur la demande de M. Mayoux.

4. Proposition votée définitivement le samedi, à l'unanimité.

5. Sous réserve de l'acceptation du gouvernement helvétique.

6. M. Alfred Merlin.

7. Provenant des collections parisiennes, publiques (Louvre, Bibliothèque nationale, École des Hautes-Études, Sorbonne) ou privées (Th. Reinach, R. Weill), ou provinciales (Lille) provisoirement en dépôt à Paris. La collection de Strasbourg est assez riche pour faire l'objet d'une exposition spéciale à l'occasion d'un futur congrès.

Un catalogue ronéotypé (déposé à la Bibliothèque nationale) avait été mis à la disposition de chaque visiteur (en même temps que la notice de Tcherikover sur le *C. I. Iud.*).

8. Et l'aide gracieuse de Mme Astruc.

9. Cf. la liste des communications (ci-après).

10. Se demander, par exemple, comme l'a fait M. Piganiol à la séance finale, si le nombre des sections n'aurait pu être réduit ; ou encore s'il n'eût pas mieux valu grouper toutes les communications autour d'un seul sujet, comme P. Jouguet y avait songé un instant, ou du moins autour de quelques sujets centraux, comme c'est l'intention de la Commission du *Congrès international des Sciences historiques* ou du *Congrès des Études classiques* (Paris, 1950) ; ou, enfin, s'il valait la peine d'émettre certains vœux qui, faute de moyens financiers, resteront nécessairement platoniques. Ce n'est pas le lieu d'y insister.

internationale, de montrer, enfin, que leur science ne cesse pas de trouver des volontaires pour les tâches anciennes et futures.

Henri HENNE.

APPENDICES

Liste des communications

L'astérisque indique les communications faites en séance plénière.

Alfonsi : Il sogno di Eroda : Note nell' VIII mimiambo.

Alliot : La fin de la résistance égyptienne sous Épiphane.

Amelotti : Sur un texte de la Collection d'Oxford.

Anawati (R. P.) : Sur un papyrus arabe : lettre d'une supérieure de couvent à l'une de ses religieuses en voyage (en collaboration avec le R. P. Jomier).

Arangio-Ruiz : Encore sur le droit en vigueur pour les Aurelii égyptiens après la Constitution Antonine.

Atkinson (Mrs) : The 6 475 Greeks of the Arsinoite nome.

Aymard : Hypéride, Contre Démosthène, 32.

Bachatly : Encriers coptes du monastère de Phoibammôn à Louxor.

Balogh : La composition du conseil du préfet (P. Fouad, 27) (en collaboration avec M. Pflaum).

Bartoletti : Sur un fragment d'histoire des Diadoques.

Bataille : Propositions pour une nouvelle terminologie paléographique.

Benoît (R. P.) : Un papyrus inédit : Prière juive contre des esprits impurs.

Bingen : Les comptes des archives d'Héroninos.

Boehlig ; Die griechisch-lateinische Lehnwörter in den Koptischen manichäischen Texten.

Calabi (Mlle Anna) : Sur un papyrus de Milan (fausse vente de terrain).

Calabi (Mlle Dina) : Sur un papyrus latin des derniers P. S. I.

*Calderini : 1° Proposta di un catalogo sistematico dei papiri documentari. 2° Il dizionario geografico e topografico dell'Egitto greco-romano e la sua continuazione.

Calderini (Mlle Rita) : Interno agli agrammati nell'Egitto greco-romano.

Chamoux : Juvenum Simulacra (Sur le Dionysos de Sakha).

Cvetler : Quelques problèmes du crédit dans l'Égypte ptolémaïque.

Della Corta : Un nuovo Frontone.

Donadoni : Sur les papyrus hiératiques de Milan.

Doresse : Textes gnostiques coptes de Haute-Égypte.

Galiano : Encore une fois sur l'Ostracon sophique.

Gerstinger : Die Arbeiten an den Griechischen Papyri der Sammlung Papyrus Erzherzog Rainer von Jahre 1936 bis 1945.

Henne : *Logeutès Laographias.*

*Hombert : L'association internationale des papyrologues : ses origines ; son activité ; ses tâches futures.

Honeyman : « The Dead Sea Scrolls ».

Jomier (R. P.) : Sur un papyrus arabe : lettre d'une supérieure de couvent à l'une de ses religieuses en voyage (en collaboration avec le R. P. Anawati).

KIESSLING : 1° Der alte Legisaktionenprozess und das neue Gajusfragment.
2° Rapport sur le manuscrit des U. P. Z. inédits.

KILPATRICK (Rév.) : 1° (avec le Dr. Parvis), The Oxford critical edition of the greek new Testament.
2° The P. L. Hedley's Catalogue of Biblical Papyri.

LAMEERE : Pour un recueil de fac-similés des principaux papyrus de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*.

LAUNEY : Les rapports de l'armée grecque et du gymnase dans l'Égypte ptolémaïque.

LENGER (Mlle) : A propos d'un corpus de la législation ptolémaïque (P. P. III, 20).

MARICHAL : Écriture grecque et écriture latine du Ier au VIe siècle.

MARTIN : P. Gen. ined. 108 (Inventaire des immeubles d'une métropole).

MITFORD : The character of Ptolemaïc rule in Cyprus.

MONTEVECCHI (Mlle) : Problemi intorno ai cittadini Romani in Egitto nei primi due Secoli d. Cr.

NEUGEBAUER : voir VAN HOESEN.

PEREMANS : Prosopographia ptolemaïca.

PERRAT : Quelques témoignages d'humanistes du XVIe siècle concernant les papyrus.

PFLAUM : La composition du conseil du préfet (P. Fouad, 27) (en collaboration avec M. Balogh).

*PICARD (Ch.) : Prépélaos et les Courètes éphésiens : ad I B M III N° 449.

PIRENNE (Jacques) : Sur les législations de Bocchoris et d'Amasis.

PRÉAUX (Mlle) : Les ostraka grecs d'époque romaine de la Bibliothèque bodléienne d'Oxford.

PREISENDANZ : Das Corpus der griechischen Zauberpapyri.

PRINGSHEIN : A suggestion on *P. Columbia* inv. n° 480.

PUECH : *P. Oxy*. 1801 identifié : un fragment grec de la *Sagesse de Jésus*.

SAN NICOLO : Die Jahresangaben des Kambyses in den ägyptischen Schriftdenkmälen.

SBORDONE : Nuovo assetto dell'officina dei Papiri Ercolanesi.

SCHUMAN (Verne B.) : Sur trois termes de finances dans les papyrus.

SCHWARZ (A. B.) : L'inexécution des contrats dans le droit des papyrus.

SCHWIND : Kleopatra VI, ein Symbol für die gr.-aegyptische Verschmelzung.

SEIDL : Die Beurkundung des Konsensualvertrags in den Papyri.

SKEAT : The last days of Cleopatra, a chronological problem.

SNELL : Ueber die literarischen Papyri der Universitaetsbibliothek Hamburg.

SOKOLOWSKI : Les fonctionnaires du culte des souverains hellénistiques appelés *archihiereis* et *archihiereiai*.

TAUBENSCHLAG : Inviolability of domicile in greek-roman Egypt.

TONDRIAU : Quelques petits problèmes religieux de l'Égypte ptolémaïque.

TURNER : Documents of the Ptolemaïc period among the unpublished Rylands Papyri.

VAN HOESEN : Greek horoscopes, a collection prepared by Otto Neugebauer and H. S. Van Hoesen.

ZILLIACUS : Notes on the abstract titles of address in Greek epistolography.

CASSON : 1º Problems in the Colt papyri from Palestine.
2º *Hapax legomena* from the *Auja papyri*.
IBSCHER (R.) : Sur les manuscrits manichéens de Berlin.
MUSURILLO : A new edition of the *Acta Alexandrinorum Mart.*
SCHWARTZ (J.) : Le dossier « Sarapion et Cie ».
STEINWENTER : Was bedeuten die Papyri für die praktische Geltung des justinian. Gesetzgebungwerkes.
*TCHERIKOVER : Corpus papyrorum judaicarum.
WENGER : De papyris fontibus iuris Romani in libro manuali qui inscribitur « Die Quellen des römischen Rechts » nondum adhuc edito et primum huic Congressui papyrologorum internationali submittendo tractatur.

*Adresse latine de Léopold WENGER pour la séance inaugurale.
Communication hors série du R. P. DES PLACES : L'inscription de Veleda.
*Communication en séance plénière de André AYMARD (en son nom et au nom de Georges DAUX) : L'Institut international de recherches hellénistiques.
*Communication en séance plénière de LAUNEY : Le corpus des inscriptions grecques d'Égypte.

Le change des monnaies dans l'armée ptolémaïque. — Voici, paraissant après sa mort, les dernières pages écrites par Pierre Jouguet. Les signaler dans cette *Revue*, comme il a été fait pendant si longtemps pour tant de ses mémoires, n'est pas seulement un pieux devoir : dans son abondante production, rien ne pouvait laisser indifférent quiconque s'intéresse à l'Antiquité.

D'abord, une courte étude sur οἱ πρὸς τῆι γάζηι, parue dans les *Scritti in onore di Ippolito Rosellini*, t. I (Pise, 1949), p. 327-332. Ces fonctionnaires sont mentionnés dans *P. Tebt.*, III, 1, 739, et ne sont mentionnés que là. L'attention a été déjà attirée sur ce texte, notamment par J. G. Milne et par M. Rostovtzeff, parce qu'il atteste, pour le change du statère d'or de Phocée, une différence de taux entre Alexandrie et des τόποι indéterminés : les πρὸς τῆι γάζηι ont appliqué le taux local, non pas celui d'Alexandrie qui eût été plus avantageux pour les soldats qui leur présentaient ces pièces. Le mot τόποι étant bien connu pour désigner des subdivisions intérieures de l'Égypte, on a pensé que l'opération avait eu lieu dans le royaume. Mais P. Jouguet invoque la spécialisation asiatique du mot γάζα, en même temps qu'un passage de l'inscription d'Adoulis : ce mot s'y trouve, ainsi que le mot τόποι pour désigner des territoires étrangers, asiatiques eux aussi, éphémèrement occupés et pillés par Ptolémée III. Il suggère donc que les statères de Phocée ont été changés en Asie, vers la fin de la septième guerre de Syrie, et que les πρὸς τῆι γάζηι sont des caissiers « en relations avec une armée faisant campagne en Asie ». L'interprétation, très ingénieuse, est d'ailleurs présentée avec toute la prudence nécessaire.

Le culte de Sarapis. — L'autre mémoire, intitulé *Les premiers Ptolémées et l'hellénisation de Sarapis*, a paru (p. 159-166) dans le volume II, *Hommages à Joseph Bidez et à Franz Cumont* (Bruxelles, 1949), de la

collection Latomus. Une coïncidence heureuse fait paraître en même temps (*Chronique d'Égypte*, nº 48, juillet 1949, p. 317-323) une étude du papyrologue de Marburg, E. Kiessling, sur *La genèse du culte de Sarapis à Alexandrie*.

Celui-ci, qui date de Ptolémée II la dédicace d'Halicarnasse *O. G. I. S.*, 16, attribue néanmoins à Ptolémée Ier la conception et l'organisation du culte de Sarapis. Il analyse finement le rôle respectif de la statue divine dans les idées et dans la pratique religieuses pour un Grec et pour un Égyptien. En l'espèce, la statue de Sarapis était grecque et le temple même où elle était placée à Alexandrie devait être de type grec ; mais des chapelles de style égyptien s'élevaient dans le sanctuaire et les rites égyptiens étaient accomplis concurremment avec les rites grecs, ceux-là devant la statue à l'intérieur du temple, ceux-ci devant le temple, à l'autel. Ainsi s'aperçoivent les intentions syncrétistes de celui qui a créé, sinon le dieu, du moins le nouveau culte.

P. Jouguet, semble-t-il, eût admis l'essentiel de ce commentaire. Son mémoire contraint pourtant à le nuancer. Il part, en effet, de découvertes récentes, ignorées[1] d'E. Kiessling, faites par A. Rowe dans les fondations de la grande enceinte du Sérapéion alexandrin, sur la colline de Rhakôtis. Le texte hiéroglyphique des plaquettes de fondation confirme de façon définitive que Sarapis est Ousor Hapi, le dieu funéraire de Memphis. Le plus important, parce que le plus neuf, est que le texte grec concorde avec le texte hiéroglyphique pour attester que le fondateur du *naos* comme du *téménos* fut Ptolémée III. Impossible, d'ailleurs, de penser qu'il n'existait rien auparavant sur cet emplacement : le *P. Cairo Zenon* 59355, 101, montre qu'en 243 le Sérapéion de Parméniôn-Parméniskos (Ps. Callisthène, I, 33) est déjà achevé, alors que l'avènement de Ptolémée III ne se place pas avant la fin de 247. Mais, même si la statue est antérieure, l'aménagement du sanctuaire et du temple ne remontent pas à l'un des deux premiers Ptolémées. Et cette certitude conduit P. Jouguet à tenter de distinguer, avec beaucoup de délicates nuances, des variations dans l'attitude des souverains comme des Égyptiens et des Grecs d'Égypte en face de Sarapis et de son culte. Il conclut les trois pages qu'il y consacre, et qui défient le résumé, en conviant à des recherches nouvelles sur « l'histoire de la pénétration » — j'ajouterai : de l'organisation — « du culte de Sarapis dans le royaume ptolémaïque », et en déplorant que J. Bidez et F. Cumont ne puissent plus les entreprendre : qui résisterait aujourd'hui au désir d'élargir ce regret, en joignant son nom à celui des « deux grands et nobles humanistes » à la mémoire desquels il a dédié son article?

André AYMARD.

1. Cf. pourtant P. Jouguet, dans *C. R. A. I.*, 1946, p. 680 et suiv., ainsi que Ch. Picard, dans *Rev. arch.*, t. XXVIII, 1947, 2, p. 71-72.

PUBLICATIONS NOUVELLES ADRESSÉES A LA *REVUE*

George Haddad, *Aspects of Social Life in Antioch in the Hellenistic-Roman Period* (Diss. University of Chicago). Chicago, 1949; 1 vol. ronéotypé in-8°, 195 pages.

René Aigrain, *Histoire des Universités* (Collection « Que sais-je? »). Paris, Presses universitaires de France, 1949; 1 vol. petit in-12, 126 pages.

Corpus Vasorum Antiquorum. Belgique. Bruxelles, Musées royaux d'Art et d'Histoire (Cinquantenaire). Fasc. III, par F. Mayence et V. Verhoogen. Bruxelles, Musées royaux d'Art et d'Histoire, s. d.; 21 fascicules non paginés, 28 planches.

P. F. M. Abel, *Les Livres des Macchabées.* Paris, Lecoffre, 1949; 1 vol. in-8°, lxiv + 481 pages.

Cornelius Tacitus, II, 2 : *Germanie, Agricola, Dialogue des Orateurs*, éd. E. Koestermann (Bibl. Teubneriana). Leipzig, Teubner, 1949; 1 vol. in-12, 110 pages.

Bacchylides, *Carmina*, éd. Bruno Snell (Bibl. Teubneraria). Leipzig, Teubner, 1949; 1 vol. in-12, 54 + 138 pages.

M. Tullius Cicero, fasc. 8 : *Pro Sex. Roscio Amerino*, éd. A. Klotz (Bibl. Teubneriana). Leipzig, Teubner, 1949; 1 vol. in-12, vii + 63 pages.

M. Tullius Cicero, fasc. 19 : *Pro Sulla*, éd. H. Kasten; *Pro Archia*, éd. P. Reis (Bibl. Teubneriana). Leipzig, Teubner, 1949; 1 vol. in-12, xiv + 153 pages.

Catullus, *Carmina*, éd. M. Schuster (Bibl. Teubneriana). Leipzig, Teubner, 1949; 1 vol. in-12, xiv + 153 pages.

Victor Ehrenberg et A. H. M. Jones, *Documents illustrating the Reigns of Augustus and Tiberius.* Oxford, Clarendon Press, 1949; 1 vol. in-8°, vi + 159 pages.

Mélanges d'Archéologie et d'Histoire Charles Picard, à l'occasion de son soixante-cinquième anniversaire. Paris, Presses universitaires de France, 1949; 2 vol. in-8°, 480 et 640 pages.

Nomina Geographica Neerlandica, vol. XIII. Leyde, E. J. Brill, 1949; 1 vol. in-8°, 122 pages.

Nino Lamboglia, *Il Teatro Romano e gli Scavi di Vintimigla.* Bordighera, Istituto di Studi Liguri, 1949; 1 broch. in-12, 27 pages, 13 figures, 2 plans.

Nino Lamboglia, *Alba Pompeia e il Museo Storico-Archeologico « Federico Eusebio ».* Bordighera, Istituto internazionale di Studi Liguri, 1949; 1 broch. in-12, 26 pages, 2 figures, 1 plan.

Eugène Dupréel, *Les Sophistes (Protagoras, Gorgias, Prodicos, Hippias)* (Bibliothèque scientifique, n° 14; philosophie et histoire). Neuchâtel, Éditions du Griffon, et Paris, Presses universitaires de France, 1948; 1 vol. in-8°, 407 pages.

Eugène Vaillé, *Histoire générale des Postes françaises;* t. III : *De la réforme de Louis XIII à la nomination de Louvois à la Surintendance générale des Postes (1630-1668).* Paris, Presses universitaires de France, 1950; 1 vol. in-8°, 428 pages.

Quintus Serenus, *Liber Medicinalis*, texte établi, traduit et commenté par le docteur R. Pépin. Paris, Presses universitaires de France, 1950 ; 1 vol. in-8°, xlviii + 120 pages, dont 57 doubles.

Martin P. Nilsson, *The Minoan-Mycenean Religion and its survival in Greek Religion*, 2e éd. revue (Acta Regiae Societatis Humaniorum Litterarum Lundensis, IX). Lund, Gleerup, 1950 ; 1 vol. in-8°, xxiv + 658 pages, 208 figures.

SUITE DU SOMMAIRE

BIBLIOGRAPHIE

5 juillet 1950.

Le Secrétaire-Gérant : Jean AUDIAT.

DAUPELEY-GOUVERNEUR, IMPRIMEUR, A NOGENT-LE-ROTROU — 2564 - 7-1950.
Dépôt légal, 3e trimestre 1950. — 318.

LE MYTHE DE TIMARQUE

Les recherches sur les *Œuvres morales* de Plutarque se sont multipliées ces dernières années. Après les travaux de P. Raingeard, de R. Flacelière, de G. Soury, voici que paraît une excellente traduction du *De Genio Socratis*, que suivent de fins commentaires d'Henri Pourrat[1]. Ce traité, qui unit le πρακτικὸς βίος, dans le récit de la délivrance de Thèbes, au θεωρητικὸς βίος, dans les considérations sur le génie ou *daemon* de Socrate[2], est très certainement un des plus importants de Plutarque, un de ceux aussi qui soulève le plus de problèmes, tant la démonstration est obscure parfois, tant l'auteur puise à des sources diverses, perdues pour la plupart. C'est un de ces problèmes que je tenterai de résoudre en montrant que l'influence orphico-pythagoricienne dans le Mythe de Timarque est plus importante qu'on ne le supposait.

* * *

Les travaux consacrés à l'Orphisme obéissent à deux tendances différentes : les uns sont portés à restreindre l'influence de ce mouvement, les autres à l'étendre à l'extrême. Il se passe là quelque chose d'analogue à ce que l'on voit pour les recherches homériques. Les uns cherchent avant tout le principe d'unité des poèmes, l'homme de génie qui a composé l'essentiel de l'œuvre. On les a spirituellement comparés à des chiens de berger rassemblant leurs troupeaux épars. Les autres, au contraire, décèlent toutes les différences, toutes les contradictions ; ils sont, a-t-on dit, semblables à des loups chassant et dispersant les troupeaux de brebis.

Pour l'Orphisme, du moins, il serait possible, me semble-t-il, de

1. Henri Pourrat, *Le sage et son démon*, précédé de *Le démon de Socrate* de Plutarque, traduction de Édouard des Places, S. J. (éditions Albin Michel).

2. Je préfère l'orthographe *daemon*, car « démon », pour une oreille moderne, a une résonance un peu... satanique.

trouver un terrain de conciliation entre ces tendances différentes en distinguant soigneusement deux choses : d'une part, la secte proprement dite, les conventicules avec leur ésotérisme, leur doctrine secrète, leur rituel qui demeurèrent l'apanage du petit nombre, et, d'autre part, certaines théories qui, issues de l'Orphisme, adoptées par Platon, devinrent le bien commun des Grecs. Parmi ces théories, il en est une dont il n'est pas exagéré de dire qu'elle fut comme un courant souterrain affleurant chez les auteurs les plus divers et à toutes les époques, celle du σῶμα-σῆμα, l'affirmation que le corps est le tombeau de l'âme, que l'âme ne commence à vivre qu'au moment de la mort, que, en réalité, « nous sommes morts » (*Gorgias* 493 A). Le corollaire évident de cette théorie est que l'Enfer est autour de nous, qu'il ne convient pas de le chercher dans l'au-delà [1].

L'origine orphique de cette théorie est évidente, car le témoignage de Platon, dans le *Cratyle*, est formel : « Quelques-uns disent que le corps est le tombeau de l'âme, dans l'idée qu'elle y est, pour le moment, ensevelie. Comme, d'autre part, c'est par lui qu'elle indique (σημαίνει) ce qu'elle indique, de cette manière aussi il est juste de l'appeler « signe » (σῆμα). Il me paraît cependant que ce sont les Orphiques surtout qui ont établi ce nom, estimant que l'âme expie les fautes dont elle est châtiée et qu'elle a le corps comme enceinte, afin qu'elle soit gardée à l'image d'une prison. Le corps est donc la prison (σῆμα) de l'âme, comme le mot l'indique lui-même, et il n'est pas nécessaire (pour en expliquer le sens) de rien changer, pas même une lettre. »

L'âme, d'après ce passage, est donc l'élément invisible qui indique, par le moyen du corps, ce qu'elle veut ou ressent, et cela nous donne le sens exact du jeu de mot du *Gorgias* 493 B : ὡς τῶν ἐν Ἅιδου, τὸ ἀειδὲς δὴ λέγων. « Parmi les habitants de l'Enfer, parlant, certes, de l'invisible », c'est-à-dire de ce qui se passe dans les âmes [2].

Si le *Cratyle* attribue la théorie du σῶμα-σῆμα aux Orphiques, le *Gorgias* met dans la bouche d'un homme, d'un Italien ou d'un Sicilien tous les jeux de mots sur πίθον, πιθανόν, πειστικόν, et nous

1. Les Théosophes modernes, qui ont repris tant d'autres idées orphico-pythagoriciennes, affirment aussi que « Myalba est notre terre fort justement appelée un « Enfer » et le plus grand de tous les enfers par l'école ésotérique. » *La Voix du Silence*, 7e édition, éd. Adyar (1947), p. 111, n. 1.

2. Le rapprochement du passage du *Gorgias* avec la phrase du *Cratyle* confirme ce que j'ai cherché à établir *Ame hellénique*..., p. 177.

avons affaire là certainement à un pythagoricien, Philolaos, peut-être[1].

La théorie du σῶμα-σῆμα est donc orphico-pythagoricienne, elle est le σύνδικον κτέανον, comme dirait Pindare, l' « apanage commun » des deux mouvements.

Dès lors on la retrouve chez les auteurs les plus divers. Chez Héraclite déjà[2], puis chez Euripide, Aristophane, Platon, Cicéron, Plutarque. Elle fournit l'explication de la légende de Trophonios et Agamèdès, de l'histoire de Cléobis et Biton. Elle revient à tel point comme un « leitmotiv » que Macrobe la donne comme partie intégrante de la religion de tous les peuples[3].

Puisque la mort est la naissance à la vie véritable, pourquoi devrait-on la redouter? Et cette croyance est la source de ce « bel espoir » qui est le « mot clé » qui révèle l'éleusinisme, espoir bien proche de l'espérance chrétienne, une des trois vertus théologales. Mais cette espérance doit être accompagnée de confiance, de foi, et l'on n'a pas assez remarqué que πίστις chez les Anciens pouvait avoir un sens très voisin de la foi chrétienne, un sens tout imprégné de religion[4].

Trois passages me serviront à démontrer cette affirmation : les « non-initiés » du *Gorgias* (493 A-B) doivent naturellement être rapprochés de ceux que représentait la *Lesché* de Polygnote, qui sont, eux aussi, appelés « non-initiés », et, d'après Pausanias, ce sont ceux qui négligèrent les Mystères d'Éleusis[5].

D'autre part, Plutarque, dans son *De anima*, nous parle de l'initié aux Grands Mystères — et chacun a compris qu'il s'agissait d'Éleusis — qui voit la foule impure des non-initiés, dans une boue épaisse et dans le brouillard, se heurtant et s'écrasant, « par peur des affres de la mort et par manque de foi (ἀπιστίᾳ), dans les biens qui nous attendent dans l'au-delà ».

Ce passage nous donne le sens exact de *Gorgias* 493 C. Les insensés, qui ne sont autres que les « non-initiés » (493 B), ont une

1. Le jeu de mot du *Gorgias* pour πειστικόν ne s'explique que si la diphtongue ει se prononçait ι. Il en est de même pour ἀειδές.
2. Voir *Ame hellénique...*, p. 185.
3. *Comment. in Somn. Scip.* I, x, 9-10.
4. Il va de soi que par « foi » je n'entends pas cette « adhésion à un corps de doctrine » dont parle F. Chapouthier (*De la bonne foi dans la dévotion antique*, *Revue des Études grecques*, 1932, p. 395 ; cf. A.-M. Festugière, *Foi ou formule dans le culte d'Isis*, *Revue biblique*, 1932, p. 257), mais bien la confiance dont fait preuve Socrate dans le *Phédon* 63 B-C.
5. Pausanias X, 31, 9 et 11.

âme semblable à un crible, « elle n'est pas capable d'être imperméable, à cause de son manque de foi et de son oubli » (δι' ἀπιστίαν καὶ λήθην)[1].

Un fragment d'Héraclite, enfin, précise le sens des deux passages de Platon et de Plutarque et montre bien que les anciens Grecs, comme les Chrétiens, exigeaient la confiance, la foi en les réalités de l'au-delà : « C'est par manque de foi (ἀπιστίῃ), dit le voyant d'Éphèse (fragment 86 Diels), que nous ne parvenons pas à la connaissance de la plupart des choses divines[2]. »

La théorie du σῶμα-σῆμα nous aidera à expliquer un point demeuré obscur[3] du Mythe de Timarque, dont il convient tout d'aborder de déceler l'esprit et les tendances.

* * *

Timarque, raconte Simmias, désireux de savoir la nature du daemon de Socrate, descendit dans l'antre de Trophonios à Lébadée, puis, lorsqu'il en fut ressorti, il rapporta les visions qu'il avait reçues. Parmi les auditeurs du récit de Simmias se trouve un pythagoricien, Théanor, dont Plutarque a cherché à faire le « pythagoricien type[4] ». Il est naturel que ce soit à lui que s'adresse Simmias pour avoir une interprétation de ce qu'avait vu Timarque. Théanor, à mon avis pour mettre à l'épreuve le caractère d'Épaminondas, demande à ce dernier de fournir les explications, puisque, par le ministère du pythagoricien Lysis, il a été initié aux secrets de l'École. Mais le père d'Épaminondas intervient : Épaminondas, dit-il, a soif d'écouter et d'apprendre, mais il est, entre tous, circonspect et silencieux. Théanor, lui aussi, ne dira rien. A son avis, le Mythe de Timarque doit « rester consacré au dieu comme quelque chose de sacré et d'inviolable ». En d'autres termes, c'est, pour lui, un ἱερὸς λόγος, et le procédé de Plutarque, en ce passage, est semblable à celui qu'il a employé dans ses *Quaestiones Convivales*, livre VIII, Probl. 7 (727 B-728 C). Là aussi Lucius, un pytha-

1. Ἀπιστία ne saurait, en ce passage, être traduit par « aveuglement », comme le fait Alfred Croiset (éd. Budé, p. 175).

2. Au sujet du verbe πιστεύω, C. H. Dodd, *The Bible and the Greeks* (1935), p. 66-67, a montré que ce mot, dans Xénophon, *Mémorables*, a le sens non pas de « croire en l'existence des dieux », mais « d'avoir confiance en eux ».

3. *Nondum explicata*, W. Sieveking, *Plutarchi Moralia*, éd. Pohlenz-Sieveking, III, p. 495 : « Traduction conjecturale d'un texte inexpliqué ». E. des Places, p. 68 de sa traduction.

4. Voir mes *Recherches sur le Pythagorisme* (1922), p. 28 ss.

goricien, garde le silence et refuse d'indiquer les raisons qui interdisent aux membres de la secte de manger du poisson. L'intention de Plutarque est claire : il a voulu montrer qu'Épaminondas possédait la qualité pythagonicienne par excellence, l'ἐχεμυθία, la discrétion, la faculté de garder secrètes les révélations qui lui furent confiées.

De ce qui précède, on déduira que le Pythagorisme joue un rôle important dans le Mythe de Timarque, qu'il révèle certaines doctrines de la secte telle qu'elle existait à l'époque de Plutarque. Mais, pour le bien comprendre, il convient de ne pas le séparer des mythes analogues du *De facie in orbe lunae* et du *De sera numinis vindicta.*

* * *

La théorie du σῶμα-σῆμα, pierre angulaire de l'Orphisme et du Pythagorisme, soulève, en effet, une grave difficulté que Plutarque chercha à résoudre dans son *De anima* : si vraiment le corps est le tombeau de l'âme, si l'Enfer est autour de nous, les vivants ou qui nous croyons tels, d'où vient que les âmes s'incarnent à nouveau? Elles savent trouver dans l'au-delà la vie véritable et consentent à mourir ! Virgile, déjà, avant Plutarque, s'était posé cette question : *Quae lucis miseris tam dira cupido?* (*Én.* VI, 721.)

Chacun des mythes de Plutarque répond d'une manière différente : le *De sera...* par une image splendide toute chargée de poésie.

Thespesios, le héros du mythe, parvient « à un grand gouffre dirigé vers le bas où il se sentit abandonné par la force qui le portait. Et il vit que toutes les âmes, en cet endroit, éprouvaient la même chose. Se réunissant en troupes, comme des oiseaux, et emportées, elles entouraient le gouffre et volaient en cercle, car elles n'osaient le traverser. Ce gouffre, à l'intérieur, ressemblait aux antres bachiques, orné, comme eux, de lierre, de verdure et de la couleur de toutes les fleurs. Il exhalait un souffle doux et tendre qui laissait échapper une odeur et un singulier mélange de volupté, quelque chose de semblable à l'odeur du vin pour les hommes ivres. Les âmes se délectaient de cette odeur, se laissaient amollir comme par une ivresse, se caressaient les unes les autres. Et cet endroit était rempli en cercle de joie, de rires et de tous les plaisirs de ceux qui se divertissent et se réjouissent. On lui dit que c'était

par là que Dionysos était monté vers les dieux et qu'il y avait amené Sémélé plus tard. Cet endroit est appelé le « lieu de l'oubli ». Voilà pourquoi l'âme-guide ne permit pas à Thespesios d'y demeurer, alors qu'il le voulait, mais l'entraîna de force, lui enseignant et lui disant que la partie raisonnable de l'âme s'humecte et se dissout par la volupté et que l'irrationnel et le corporel, ranimés et prenant chair, amènent le souvenir du corps. De ce souvenir naît le désir et le regret qui inclinent vers la « naissance », mot qui veut dire « inclination vers la terre », car l'âme est alourdie par l'humidité[1] ».

C'est donc le souvenir des plaisirs du corps qui, dans le *De sera*..., amène les âmes vers une nouvelle naissance et ce passage est fortement influencé par Héraclite[2].

Le *De facie*... et le *De Genio*... abordent le même problème, mais en ajoutant certaines conceptions astronomiques que le *De sera*... ne contient pas. Les deux premiers mythes sont à ce point apparentés, pour cette question du moins, que nous pouvons les traiter ensemble.

Pour l'un comme pour l'autre, en effet, l'Enfer n'est pas uniquement la terre, mais aussi le cône d'ombre qui l'accompagne[3]. C'est là que se trouvent les âmes après la mort. Elles montent plus ou moins haut, suivant qu'elles sont plus ou moins pures. Celles qui parviennent fort haut jouissent de la joie des initiés aux Mystères d'Éleusis, mais ce n'est pas là le but ultime de leur voyage. Les meilleures peuvent parvenir à la lune. Alors elles changent de nature. D'après ce que j'ai appelé la théorie de la μεταβολή[4], elles deviennent des daemons et n'ont plus besoin de se réincarner, n'éprouvent plus l'attrait vers la terre, vers les plaisirs du corps. Tout cela est spécifiquement pythagoricien. Parmi les définitions de Pythagore données par Jamblique, on trouve celle-ci : « Il est un des daemons qui habitent la lune[5]. » Pour Philolaos[6], la lune est comme une terre et contient des plantes et des animaux plus

1. C'est l'étymologie du *De anima*... γένεσις venant de γῆ et νεῦσις.

2. Voir G. Soury, *La démonologie de Plutarque* (1942), p. 162. Le caractère « dionysiaque » de ce passage, la description de cet antre qui conduit à la mort, s'explique par le fragment 15 d'Héraclite, où Dionysos est assimilé à Hadès.

3. Porphyre (Stobée, *Eclog. phys.* 41, 61) attribue cette croyance aux μαθηματικοί, c'est-à-dire aux pythagoriciens, et cite *Odyssée* IV, v. 563, cité également par le *De facie*..., 942 F.

4. *Recherches sur le pythagorisme*, p. 68.

5. Οἱ δὲ τὴν Σελήνην κατοικούντων δαιμόνων ἕνα (*V. P.*, ch. 30).

6. Diels, *Vorsokratiker*[3], p. 306.

grands et plus beaux. Cette doctrine nous explique pourquoi les âmes parvenues sur la lune « en admirent tout d'abord la grandeur et la beauté[1] ». Mais est-ce à dire qu'elles sont définitivement sauvées, qu'elles ne courent plus aucun danger? Que non pas, car il est un moment où « elles n'entendent plus l'harmonie des sphères[2] », où elles passent pas une sorte de « nuit obscure », et c'est à chaque éclipse de lune, c'est-à-dire chaque fois que le cône d'ombre de la terre, qui est, nous l'avons vu, la partie de l'Hadès où se trouvent les âmes de ceux qui ne vivent plus sur la terre, atteint la lune. Alors elles courent le risque d'être entraînées vers une nouvelle incarnation.

Dès lors, 591 A-C du Mythe de Timarque, le passage non expliqué dont je parlais au commencement de cet article devient parfaitement clair. L'esprit-guide qui donne les explications est un de ces daemons qui habitent la lune, mais qui, en même temps, dirigent la « part de Perséphone », la terre et le cône d'ombre[3]. Ils n'ont que peu de contact avec ce qui est au-dessus, les planètes et les étoiles fixes, c'est là le domaine des dieux. L'enfer est limité par le Styx, qui n'est rien d'autre que le cône d'ombre qui, « par sa pointe, coupe la lumière[4] ». La lune, donc, demeure de ces daemons, n'échappe que peu au Styx : « elle est prise une fois dans la mesure dont les facteurs sont impairs (3 × 59) 177 ». En effet, comme a bien voulu me le préciser M. Arnold Guyot, directeur de l'Observatoire de Neuchâtel, les éclipses de lune reviennent dans la règle tous les 177 jours. Le courant du Styx atteignant la lune, il est naturel que certaines âmes n'aient pas la force de résister, cela d'autant plus qu'à ce moment elles n'entendent plus l'harmonie des sphères. Elles seront donc de nouveau précipitées en Enfer, c'est-à-dire obligées de prendre un corps sur la terre[5].

Mais il en est qui résistent jusqu'au bout et reçoivent la couronne de vie, que le *De facie...* 943 D appelle la « stabilité des ailes ». Cette expression, qui a été mal comprise[6], est empruntée au lan-

1. *De facie...*, 943 E.
2. *Ibid.*, 944 A-B.
3. On doit rapprocher le ἡμῖν ... τῶν ἄνω μέτεστι μικρόν de ἡμεῖς διέπομεν(591 A) et de 591 C : σελήνη μικρὸν ὑπερφέρουσα. C'est bien un daemon qui parle, tandis que Thespesios, dans le *De sera...*, n'a reçu ses révélations que de l'un de ses parents (564 D).
4. Ce passage est expliqué par la scolie à *Odyssée* XIV, v. 42, dont A. Delatte, *Études sur la littérature pythagoricienne* (1915), p. 126, a su parfaitement voir l'origine pythagoricienne.
5. Cf. *De facie...* (943 D) : οἷον εἰς βυθὸν αὖθις δρῶσι καταδυομένας.
6. G. Soury, *op. cit.*, p. 189, n. 1, le traduit par « les ailes de la constance »,

gage des concours gymniques. Πτεροί est un mot poétique attesté à deux reprises par Pindare pour désigner la couronne du vainqueur[1].

Au début de sa vision, Timarque, après avoir été charmé par le mouvement de sphères, avait aperçu plus bas que lui « un gouffre vaste, rond, pareil à une sphère coupée, terriblement effrayant et profond, rempli d'épaisses ténèbres, non pas tranquille, mais s'agitant et se soulevant fréquemment. Il en montait une infinité de hurlements et de gémissements d'animaux, une infinité de vagissements d'enfants, les lamentations mêlées d'hommes et de femmes, des bruits de tous genres et un vacarme sourd qui s'élevait des lointaines profondeurs ». Timarque est terrifié ; il demande ce que c'est. Le daemon lui répond par les explications que j'ai données précédemment sur le Styx, qui n'est, comme nous l'avons vu, rien d'autre que le cône d'ombre de la terre, le courant qui entraîne les âmes vers une nouvelle incarnation, c'est-à-dire vers la terre ; bref, comme le dit le daemon, « la route qui conduit vers l'Hadès ». Ce gouffre n'est donc pas « l'hémisphère inférieur du monde où l'on plaçait les enfers[2] », il est notre terre, et ce qui le montre bien, c'est que (591 C) les âmes, toutes les âmes, sont comparées à des étoiles se mouvant autour de lui, et ce sont ces âmes qui sont attirées ἐπ' ἄλλην γένεσιν « vers une autre naissance ». En des termes différents et au moyen d'images différentes, nous avons donc une comparaison analogue à celle du Mythe de Thespesios dans le *De sera*...

Si le Styx entraîne les âmes vers la terre, la lune, par son influence bénéfique, ramène d'en bas ceux « dont la fin de la vie tomba en un moment favorable[3] », à l'exception des âmes méchantes et impures. Celles-ci ne peuvent s'en approcher, car la lune, par des éclairs et de terribles mugissements, les repousse et elles sont entraînées vers une nouvelle incarnation.

L'influence de la lune peut donc être bonne. Le *De facie*... va encore plus loin : les exhalaisons qui s'échappent de cet astre nourrissent et fortifient les âmes des êtres qui, devenus daemons, ont pu parvenir jusqu'à lui (943 D-E).

1. *Neuvième Pythique*, v. 125 : πολλὰ δὲ πρόσθεν πτερὰ δέξατο Νίκας. *Quatorzième Olympique*, v. 24 : κυδίμων ἀέθλων πτεροῖσι.

2. Des Places, *op. cit.*, p. 66, n. 1, qui cite G. Soury, p. 217, n. 1. Ce dernier, cependant, avait pressenti, p. 156, n. 1, l'explication basée sur la théorie du σῶμα-σῆμα.

3. Il faut naturellement, comme l'a vu Pohlenz, garder le ἡ γενέσεως τελευτή des manuscrits.

Le Mythe de Timarque, donc, affirme qu'il est des moments plus favorables pour mourir que d'autres, qu'à ces moments l'influence de la lune nous rapproche d'elle et nous permet d'éviter une nouvelle incarnation. Quels sont ces moments? Plutarque ne le dit pas, de même que ce n'est que par des recoupements que l'on est parvenu à apprendre quel est le mystérieux critère qui permettait aux pythagoriciens de savoir s'ils rêvaient d'un mort ou d'un vivant[1]. Un rapprochement, cependant, s'impose : on lit, en effet, dans la *Baghavad Gîta* (éd. Burnouf, p. 76) : « En quel moment ceux qui pratiquent l'union partent-ils pour ne plus revenir ou pour revenir encore? C'est aussi ce que je vais t'apprendre, fils de Bhârata. Le feu, la lumière, le jour, *la lune croissante*, les six mois où le soleil est au nord, voilà le temps où les hommes qui connaissent Dieu se rendent à Dieu. La fumée, la nuit, le *déclin de la lune*, les six mois du sud sont le temps où un Yoghi se rend dans l'orbe de la lune pour en revenir plus tard. Voilà l'éternelle route claire ou ténébreuse, objet de foi ic -bas, conduisant, d'une part, là d'où l'on ne revient plus, et, de l'autre, là d'où l'on doit revenir. »

Si l'on admet ce rapprochement, c'est donc au moment de la lune croissante que la lune aide les âmes à échapper aux incarnations. Faut-il admettre, dans Plutarque, une influence des doctrines hindoues? Faut-il admettre qu'indépendamment les uns des autres, pythagoriciens et sages de l'Inde sont arrivés aux mêmes conclusions? Voilà, certes, une question à laquelle il est difficile de donner une réponse.

* * *

C'est faute d'avoir compris que la théorie orphico-pythagoricienne du σῶμα-σῆμα est la pierre angulaire des trois mythes du *De Genio...*, *De sera...* et *De facie...*, que Franz Cumont a écrit : « Reprenons le texte de Virgile (*Én.* VI, 426). Il nous montre la foule des enfants, ravis par la mort au seuil de la vie, qui exhalent leur douleur à la porte des Enfers par de longs gémissements. De même, suivant un mythe que Plutarque a introduit dans son traité sur le démon de Socrate, un voyageur dans l'au-delà plonge ses regards au fond d'un gouffre ténébreux, où se lamentent les réprouvés et il perçoit, comme dans l'Énéide, la voix plaintive d'une

1. Voir G. Soury, *op. cit.*, p. 173.

multitude d'enfants qui, à peine nés, ont péri et qui s'efforcent, sans y parvenir, de gagner le ciel. Ainsi le poète et le philosophe s'accordent à présenter comme pitoyable le sort des enfants décédés en bas âge et bannis du séjour des Élus, et tous les deux leur font proférer une plainte sempiternelle[1]. »

Il ne convient pas, en effet, de rapprocher le Mythe de Timarque de l'*Énéide* VI, 426. Dans Plutarque, Timarque n'entend pas seulement les vagissements des enfants, mais aussi les hurlements des animaux, les gémissements des hommes et des femmes, tous les cris de douleur, l'éternelle plainte de la terre. Mais pourquoi, demandera-t-on, est-il question des enfants? Sans doute parce que, pour les pythagoriciens, leurs vagissements expriment la douleur de l'âme obligée de prendre un corps à nouveau. A cette conception, décidément dépourvue d'optimisme, il serait aisé de répondre par le *incipe parve puer risu cognoscere matrem* de Virgile.

* * *

Si vraiment, comme j'ai cherché à le montrer, le Mythe de Timarque est basé sur des conceptions orphico-pythagoriciennes, il faudra de toute évidence que nous trouvions les mêmes doctrines dans la bouche du pythagoricien Théanor. Ce sera la preuve qu'il y a bien unité d'inspiration. Or, bien que Théanor refuse de s'expliquer clairement sur le fond même du mythe, ce qu'il dit correspond parfaitement à ce qu'il a entendu, avec une différence cependant : le Mythe de Timarque, comme celui du *De facie*..., présente le côté sombre de la destinée, la puissance de cette force qui entraîne les âmes vers des vies nouvelles. Plus riant, en apparence au moins, était le mythe du *De sera*... et le merveilleux tableau des âmes enivrées, attirées par le souvenir des voluptés. Les trois mythes ont ce point de commun qu'ils décrivent l'attrait vers le bas, vers les plaisirs charnels. Le discours de Théanor est au pôle opposé, présente l'aspect lumière de la vie, l'influence des grandes âmes, devenues daemons et qui, bien que délivrées de la nécessité de s'incarner, n'en aident pas moins et collaborent au salut de ceux qui veulent marcher sur leurs traces. Ces daemons sont comme des vétérans de l'athlétisme qui encouragent de plus jeunes, ils sont comme des hommes sur le rivage de la mer assistant au naufrage

1. *Lux perpetua* (1949), p. 315.

d'un navire et qui ne peuvent aider que ceux qui se rapprochent de la rive. Alors seulement ils les encouragent de la voix, pénètrent même dans les flots pour leur tendre la main. Auparavant, ils ne pouvaient que garder le silence. Aidée par son daemon, l'âme est sauvée. Si elle ne l'écoute pas, le daemon l'abandonne, alors « elle s'éloigne et ce n'est pas pour son bonheur » ; en d'autres termes, elle est reprise par le κύκλος γενέσεως, le « cycle de la génération » que Théanor appelle περίοδος.

Il n'est pas indifférent de constater que ce disciple de Pythagore cite, 593 D, un des fameux vers d'Hésiode, dont on a eu raison de dire qu'ils ont servi de point de départ à toute la démonologie grecque. Cette citation établit un lien de plus avec le Mythe de Timarque, car les ἐπιμελεῖς δαίμονες dont il parle rappellent les ἐπιχθόνιοι δαίμονες (591 C), qui sont une nette allusion au v. 122 des *Travaux et des Jours.*

En résumé, le Mythe de Timarque, comme ceux du *De sera*... et du *De facie*..., s'explique par la théorie orphico-pythagoricienne du σῶμα-σῆμα et est le reflet des croyances pythagoriciennes de l'époque de Plutarque sur la destinée des âmes.

Georges MÉAUTIS.

LUCRÈCE ET SON DISCIPLE

Lucrèce se présente à nous entre son maître et son disciple, entre Épicure et Memmius. Ame solitaire, dit-on souvent de lui : peut-être, à la condition, dans cette solitude même, de ne pas oublier ce double mouvement qui passionne sa méditation, d'enthousiasme et de dévouement vers Épicure, de générosité et d'ardeur apostolique vers Memmius. Il écrit en la présence spirituelle de l'un et de l'autre et semble rarement les perdre de vue. Rien n'indique chez lui un repliement sur soi-même, ce repliement qui, au premier abord, pourrait être attendu d'un épicurien. Pas davantage on ne sent chez lui celui du savant qui dans son laboratoire ne semble plus connaître que ses éprouvettes et ses calculs. Rien n'indique même qu'envers Memmius il y ait jamais eu un reflux de sentiment, une déception que le personnage, pourtant, si nous en croyons la critique moderne, était fait pour susciter. Cela ne signifie pas qu'il n'ait pas eu lieu : le dire ou le nier, dans le silence d'une tradition si incomplète, serait également téméraire. Mais, plutôt que de laisser apparaître cette désillusion dans son œuvre, Lucrèce aurait sans doute plutôt renoncé à celle-ci. Qu'est-ce que Memmius signifie pour lui? La question ne peut être éludée.

Que nous enseigne de Memmius le poème lui-même? J'entends : de faits positifs sur sa personne. Peu de chose, pas même son prénom. Toutefois, des vers I, 42-43, on peut déduire qu'il s'agit d'un homme politique, que sa noblesse oblige :

ni la race illustre de Memmius
ne peut en une telle conjoncture se dérober au salut commun.

Des vers 26-28, qu'il y a quelque lien entre Vénus et lui :

notre cher Memmius, que toi même, déesse, en tout temps
tu as voulu voir se distinguer paré de tous les dons.

En dehors de l'œuvre de Lucrèce, pas d'autre témoignage direct que celui de la très suspecte Vita Borgiana, ainsi nommée du nom de l'humaniste Girolamo Borgia, qui l'eut en sa possession. Ré-

cemment encore, M. Rostagni, avec son autorité, a voulu lui redonner quelque crédit [1]. Ce texte nous apprendrait que Memmius s'appelait Caius Memmius et qu'il était épicurien. Mais il peut s'agir là d'un écho aux déductions faites à la Renaissance par les érudits.

En tout cas, depuis Lambin, on identifie généralement notre Memmius avec le Memmius que Catulle accompagna en Bithynie. Il y avait à cette époque deux personnages également appelés Caius Memmius et tous deux fils d'un Lucius. L'un, accusateur du Rabirius que défend Cicéron, tribun de la plèbe en 54, paraît exclu par cette date trop tardive, puisqu'elle est celle de la mort même de Lucrèce. L'autre, qui serait l'ami de Catulle et celui de notre poète, avait été tribun de la plèbe en 66 : il a eu beaucoup plus de notoriété. Sa carrière a été étudiée en détail par le spécialiste des *gentes* de l'époque républicaine, Münzer, dans un article du Pauly-Wissowa. M. G. Della Valle, dans un ample mémoire, clairement développé et d'une lecture aisée, s'appuie largement sur ce travail de Münzer et l'agrémente d'un certain nombre d'hypothèses personnelles, qui, à leur tour, se sont vues soumises à un examen critique de M. R. Helm dans le *Berliner philologische Wochenschrift*. Nous ne retiendrons que l'essentiel [2].

Malgré le *Memmiadum clara propago*, les Memmii n'appartenaient point à une noblesse très ancienne [3]. Mais le mot de Lucrèce indique au moins leurs prétentions. Virgile leur fera un écho complaisant : elles étaient l'une des familles troyennes, c'est-à-dire de celles qui faisaient remonter leur origine à quelqu'un même des compagnons d'Énée [4]. Il me semble peu croyable que Virgile lui-même se soit aventuré à les soutenir, s'il était démenti par les con-

1. *Ricerche di biografia lucreziana*, II, dans la *Rivista di filologia*, 1939, p. 139 et suiv. Dans sa récente édition de Lucrèce, Cyril Bailey estime qu'on ne peut écarter absolument l'idée qu'il y ait dans la *Vita Borgiana* des informations valables remontant, comme le pense Rostagni, à Probus (Oxford, 1947, t. I, p. 2).

2. Münzer, *P. W.*, t. XV, col. 602 et suiv. ; G. Della Valle, *Caio Memmio dedicatario del poema di Lucrezio*, dans les *Rendiconti della Classe di Scienze morali, storiche e filologiche, Reale Accademia Nazionale dei Lincei*, série VI, vol. XIV, fasc. 7-12, 1939, p. 737-886 ; R. Helm, dans le *Berliner philologische Wochenschrift*, 1941, p. 299 et suiv.

3. Le point paraît acquis, bien que Bailey (*op. laud.*, t. II, p. 598) parle encore d'*an old aristocratic family*.

4. *Énéide*, ch. v, 116 et suiv. :

Velocem Mnestheus agit acri remige Pristin,
Mox Italus Mnestheus, genus a quo nomine Memmi.

Italus contraste avec *Romanus* de Cluentius, v. 123 :

... genus unde tibi, Romane Cluenti.

clusions de Varron dans l'ouvrage que cet érudit avait consacré à ces familles[1]. Donc, les Memmii savaient en imposer. Il est tout naturel de rapprocher de ces ambitieuses prétentions les monnaies où des triumvirs monétaux, issus de leur sein, firent figurer l'image de Vénus, la mère des Énéades[2]. Quel que soit le degré exact de parenté qui ait uni ces triumvirs à l'ami de Lucrèce, il est tentant d'expliquer par ces monnaies elles-mêmes ce lien que nous voyons le poète reconnaître entre Vénus et lui. Il est clair, d'après leur date, que dès le début du Ier siècle les Memmii revendiquaient une origine troyenne. Il serait de mauvaise critique de considérer séparément cette origine et leur dévotion particulière à Vénus. Vénus n'a pris à Rome figure de grande déesse, de divinité nationale, que par le mythe troyen. Là où elle est à l'honneur, on supposera légitimement que ce mythe lui-même est florissant. C'est pour l'avoir méconnu qu'on a cru constater une éclipse momentanée de la légende d'Énée avant la renaissance qu'en aurait suscitée César : c'est méconnaître le témoignage indirect que porte le succès de Vénus auprès de Sulla ou de Pompée tout autant que de César[3].

Avec leurs prétentions troyennes, les Memmii, cependant, appartenaient à la plèbe ; ils ne pouvaient se targuer de compter dans le vieux patriciat. M. Della Valle fait justement ressortir des vers de Virgile qu'ils ne se donnaient pas comme très anciennement romains, mais bien comme une de ces familles italiques qui étaient, dans la suite des siècles, entrées au sein de la communauté. Cela ne rabaissait pas leur orgueil. Toutefois, il me paraît à retenir que, parmi les divinités représentées sur leurs monnaies et dont le sens n'est pas toujours clair, figurent les Gémeaux, et de ceux-ci la valeur n'est guère obscure : Castor et Pollux sont les dieux des chevaliers romains[4]. Les Memmii, qu'on ne voit accéder en nombre à des fonctions sénatoriales qu'aux alentours du début

1. Sur cet ouvrage, voir Jacques Perret, *Les origines de la légende troyenne de Rome (281-31)*, Paris, thèse, 1942, p. 617, n. 1.

2. D'après Münzer (col. 620), 1re série, denier avec l'inscription « L. Memmi Gal. » ; montre au droit la tête de Saturne avec la faucille, au revers Vénus sur un bige, tenant le sceptre et couronnée par un Éros nu qui vole au-dessus d'elle ; Mommsen (*Münzwesen*, p. 375, nº 202) date cette émission de la guerre sociale, 92-89 ; Grueber (*Coins of the Roman Republic*, Londres, 1910, p. 204-206), plus précis, de 91. — 2e série avec l'inscription « Ex S(enatus) C(onsulto) L. C Memies L. f. Gal. ». Selon Mommsen, daterait de 82 et aurait été frappée en Espagne. Selon Grueber, approuvé par Kubitscheck, en 87.

3. La thèse critiquée est celle de mon collègue et ami Jacques Perret, *op. laud.*, 4e partie, ch. VI et VII.

4. Voir, par exemple, Georg Wissowa, *Religion und Kultus der Römer*, 2e éd., 1912, p. 269 et n. 3.

du Ier siècle, devaient être une famille de chevaliers. Et cela non plus n'exclut pas le recours à une filiation prestigieuse : les Maecenas, famille de chevaliers, plus résolument fidèles à l'ordre équestre, se voulaient, eux, descendants des rois d'Étrurie et Horace vantera d'eux aussi l'origine illustre.

Notre Memmius est né en 98 selon Münzer, en 104 selon Della Valle, ce qui dans le premier cas lui donnerait l'âge de Lucrèce, dans le second ferait de lui son aîné de six ans. Il aurait commencé par servir en Espagne en 77 dans l'armée de Pompée. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il lie d'abord sa fortune à celle de ce dernier. On le voit, par exemple, au moment où le commandement de la guerre contre Mithridate lui a été donné et retiré à Lucullus, s'en prendre violemment à celui-ci et à son frère. Il se heurte alors à Caton et lui reproche sa complaisance pour le vin : il sera assez heureux pour attacher à l'austère stoïcien une réputation qu'Horace évoquera avec malice dans ses odes bachiques[1]. Cette hostilité à Lucullus et à Caton est loin de faire de lui ce qu'a l'air de penser M. Della Valle, un conservateur qui aurait été en sa jeunesse partisan de Sulla. Ce que cet auteur dit en la matière, ce qu'il ajoute de rapports avec Cicéron, qui aurait aussi été syllanien, est à juste titre rejeté par M. Helm comme sans fondement sérieux. Pas davantage nous ne sommes autorisés à présumer ce qu'a pu être son attitude au moment de la conjuration de Catilina et à en faire alors un auxiliaire du sauveur de la république.

Il est préteur en 58, année qui suit celle de la conclusion du triumvirat. En novembre 59, Cicéron, qui envisageait pour lui les perspectives plutôt sombres des mois à venir, se rassurait en considérant les futurs magistrats de 58 : il nomme parmi les préteurs qui lui seront très favorables Domitius, Nigidius, Memmius, Lentulus. Hélas ! il compte aussi sur les consuls : ce sont les fameux Calpurnius Piso et Gabinius, qui le livreront sans défense à Clodius, et 58 sera l'année de son exil. Les préteurs ne semblent s'être distingués par aucune résistance et Memmius aura sans doute suivi la ligne de conduite de son chef de file, Pompée, qui se tint sur une réserve à demi hostile à l'égard de Cicéron[2].

1. Della Valle, p. 766. Que le Caton visé par *Odes*, III, 21 (*prisci Catonis Saepe mero caluisse uirtus*) soit non Caton l'Ancien, mais Caton d'Utique me paraît certain en raison surtout de Pline le Jeune, *Lettres*, III, 12, où les *socratici sermones* sont une allusion évidente à l'ode d'Horace.

2. *Ad Quint. fr.*, I, 2, 16. R. Helm estime qu'il faut entendre *cum grano salis* les termes « *praetores*... amicissimos et acerrimos ».

En 57, Memmius part comme gouverneur de Bithynie. Il emmène avec lui les poètes Helvius Cinna et Catulle, fleur de l'école alexandrine, et on sait en quels termes pittoresques et brutaux le second a traduit sa déception pour ce voyage dont il avait espéré des profits. Ni le préteur ni sa cohorte ne revinrent plus riches de cette province. Memmius aurait-il imposé à son état-major un désintéressement dont il aurait lui-même donné l'exemple? Le dépit du poète tournerait alors à son éloge[1]. Cela, certes, n'est pas tout à fait exclu par les allusions de Catulle, mais une autre interprétation est aussi vraisemblable : c'est que la Bithynie, cette « mauvaise province », était si ruinée que la plus subtile des avidités ne trouvait rien à y pressurer.

En 54, Memmius se montre à nouveau à nous. Il est candidat au consulat et plusieurs lettres de Cicéron sont pleines de cette candidature. Il a changé de camp et c'est César qui l'appuie. Mais il conduit son affaire avec un cynisme qui lui attire une accusation de brigue. César ne le soutient pas. Il est condamné et doit s'exiler en Grèce, où nous le retrouvons mêlé à l'affaire de la maison d'Épicure.

Homme politique peu scrupuleux et plus encore malchanceux, Memmius nous est connu, d'autre part, pour ses intrigues amoureuses avec des femmes illustres, notamment la propre épouse d'un de ces Lucullus avec qui il avait eu maille à partir, ses tentatives infructueuses auprès de Cornélie, la femme de celui dont il avait suivi la fortune, de Pompée.

Tout ce que nous savons des faits de cette vie tourne à la confusion du héros, pour peu que nous soyons exigeants en matière morale. Tout cela peut rendre difficile à comprendre l'amitié de Lucrèce et nous proposer un problème mal aisé à résoudre. Lucrèce s'est-il laissé duper par lui, a-t-il manqué de clairvoyance, lui, l'observateur amer et lucide des hommes? A-t-il péché par indulgence? Mais ce qui nous manque, à côté de la mince trame des faits, c'est l'homme lui-même qui, en dépit d'eux, peut avoir été sympathique et séduisant. En tout cas, un trait nous apparaît favorable et trop de ses historiens ne l'apprécient pas à sa valeur. C'est le talent et la culture de Memmius. Cela ressort moins de ses vers, dont pourtant Pline le Jeune, cent cinquante ans après, se réclame encore pour se justifier d'en écrire d'analogues[2], que des

1. Thèse de Della Valle. Essai de réhabilitation aussi dans le commentaire de Catulle, par G. Friedrich, p. 112.

2. Pline le Jeune, *Lettres*, V, 3, 5. Le jugement de M. Della Valle, très défavorable, me paraît un peu tendancieux (p. 839).

quelques lignes pleines de substance que Cicéron lui consacre dans le *Brutus* et où tous les mots méritent d'être pesés :

« Caius Memmius, fils de Lucius, lettré consommé, mais dans les lettres grecques, et à dire vrai dédaigneux des latines, orateur ingénieux, à l'expression pleine de charme, mais rebelle non seulement à l'effort de la parole, mais même à celui de la réflexion, retrancha à son talent tout ce qu'il affaiblit dans son activité » (*Brutus*, 60, 247). Cicéron parle de Memmius à la fin de son énumération des orateurs latins. Sans doute est-il celui dont la mort est la plus récente. Le jugement sincère qu'il porte, par la place même qu'il fait aux critiques, donne tout leur poids aux éloges et ces éloges ne sont pas minces. Si l'on relève les termes en lesquels dans le *Brutus*, lui, le juge le plus averti, il caractérise la culture, en particulier la culture grecque des orateurs, on s'aperçoit qu'il ne donne à aucun autre un *perfectus litteris*, sensiblement plus fort que les *doctus*, les *institutus*, les *satis eruditus*, même cet *eruditisimus* qu'il ne prodigue pas[1]. Un renseignement d'un intérêt capital est que Memmius appartenait à ces philhellènes que leur culture même rendait injustes pour la littérature latine. Aussi ne sommes-nous pas surpris qu'il ait emmené en Bithynie deux coryphées de l'école des *neoteroi*, Catulle et Helvius Cinna. Ce n'est certainement pas un basard si Cicéron, lui recommandant par une lettre un certain Aulus Fufius, insiste tout de suite sur la culture de ce personnage, culture qui doit le rendre digne de l'amitié de Memmius[2]. Ce n'est pas davantage un hasard si, jusque dans ses intrigues galantes, on le voit recourir à un grammairien connu, qui est aussi un ami de Cicéron, Nicias de Cos[3], pas davantage un hasard s'il héberge chez lui à un certain moment un sculpteur en renom, l'affranchi C. Avianius Euander[4]. Nous évoquons Memmius au milieu d'un cercle de lettrés et d'artistes.

Son talent oratoire le classe parmi ceux qui usent de la séduction plus que de la force ou de l'émotion. On le situerait au mieux dans la lignée d'un Isocrate. *Argutus* concerne la pensée : Cicéron joint *acute* à *argute* pour définir l'éloquence présumée de Brutus le libérateur. De Caton l'Ancien, il demande : *Quis... in sententiis*

1. *Doctus* appliqué à T. Albucius 35, 131 (cf. 45, 168, 46, 169), à C. Censorinus 67, 237 ; *eruditus* à M. Piso 67, 236, à Gracchus 27, 104. Seul le célèbre L. Aelius Stilo est dit 56, 205 *eruditissimus et Graecis litteris et Latinis*. *Institutus* 47, 173, etc.
2. *Ad fam.*, XIII, 3.
3. Suétone, *De grammaticis*, 14.
4. *Ad fam.*, XIII, 2.

argutior[1]? *Dulcis* s'applique à l'expression : c'est la qualité qui distinguait Laelius et Théophraste avant lui et avant eux tous... Ménélas dans Homère[2]. Quant à cette union même du charme et de l'ingéniosité, l'*Orator* nous enseigne que c'est l'éloquence épidictique qui la réalise et l'on voit que nous ne proposons pas sans raison le nom d'Isocrate[3].

Reste sans doute que Memmius n'a pas fait de ces dons naturels tout l'usage qu'il aurait pu. Il a illustré par son exemple négatif cette nécessité pour l'orateur de l'entraînement et de la préparation, sur laquelle Cicéron aime à insister. Car c'est à cela que s'applique « l'effort de pensée » dont il nous est parlé. C'est sans doute une erreur de voir là une répugnance à ce que nous serions tentés d'appeler pensée, à la philosophie : de cela Cicéron ne nous dit rien[4]. La nonchalance de Memmius n'implique ni n'exclut le goût ou la connaissance de la philosophie.

Nous serions moins démunis sur ce point si nous admettions une interprétation que M. Della Valle propose d'un passage de la lettre *Familiares*, XIII, 1, sur laquelle nous aurons tantôt à revenir. Dans ces lignes, Cicéron rappelle à Memmius l'ancienne amitié qui le lie à l'épicurien Patron, et pour cela invite Memmius à remonter en arrière : « *Etiam a Phaedro, qui nobis, cum pueri essemus, antequam Philonem cognouimus, ut philosophus, postea tamen, ut uir bonus et suauis et officiosus probabatur, traditus mihi commendatusque est.* » M. Della Valle, dans une paraphrase de ce texte, lui fait dire que Cicéron *et Memmius* ont apprécié Phèdre l'épicurien d'abord comme philosophe, puis surtout comme homme dans leur jeunesse, que Cicéron *et Memmius* ont ensuite suivi les leçons de Philon l'académicien. En un mot, il donne à la première personne du pluriel dans *nobis*, *essemus*, *cognouimus* une valeur de vrai pluriel. Si vraiment cela était, nous aurions sur la jeunesse et les études de notre personnage les indications les plus précieuses et on pour-

1. *Brutus*, 17, 65 (Caton l'Ancien) ; 14, 53 (Brutus).

2. Laelius, *Ibid.*, 21, 83 ; Théophraste, 31, 121. Pour Ménélas, 13, 50 (*dulcem illum quidem tradit Homerus, sed pauca dicentem*), c'est certainement un jugement de l'école si on se réfère à un curieux passage de Quintilien, *Inst. or.*, II, 17, 8, d'après lequel on trouve chez Homère tous les genres de style *in tribus ducibus*. Il s'agit (H. Bornecque) des « trois chefs envoyés à Achille, Nestor, Ménélas et Ulysse » !

3. *Orator*, 13, 42 : *Dulce igitur orationis genus et solutum et fluens, sententiis argutum, uerbis sonans...*

4. Pour la *cogitatio* nécessaire à l'orateur, voir, par exemple, *De oratore*, I, 150 : « *Si subitam et fortuitam orationem commentatio et cogitatio facile uincit...* » Comparer *Brutus*, 59, 215 : *cum tardus in cogitando, tum in struendo dissipatus fuit ;* 66, 235 : *et excogitandi et loquendi tarditatem.*

rait être surpris à bon droit que M. Della Valle lui-même ne les ait pas utilisées dans son exposé antérieur, en particulier dans sa chronologie de la vie de Memmius. Mais il faut bien dire que cette interprétation n'est pas celle qui est venue naturellement à l'esprit des lecteurs de ce passage. On a jusqu'ici appliqué le *nobis* au seul Cicéron, bien que celui-ci se désigne par *me* dans la phrase immédiatement précédente et, dans cette phrase même, à la fin, par *mihi*. C'est que de telles variations de personne dans les pronoms, même aussi brusques, ne surprennent pas dans son usage.

De cette lettre, je croirais plus sûr de souligner au passage une autre expression. On ne peut considérer comme sans intérêt les mots par lesquels Cicéron complimente Memmius sur sa façon de supporter l'exil : « *Sapientia tua, qua fers iniuriam*... » *Sapientia*, et non, par exemple, *constantia*, *firmitudo animi*, etc., est-ce un terme banal? Ou ne suggère-t-il pas les prétentions de Memmius à une sagesse éclairée et quelque peu philosophique? Mais rien n'indique par les lumières de quelle philosophie.

A la carrière de Memmius Lucrèce ne fait allusion que par ces vers, où il indique qu'il ne peut « se dérober au salut commun », « en ce temps funeste pour la patrie ». *Patriai tempore iniquo*. En quelle année sommes-nous reportés? De 86 à 56, les dates les plus diverses ont été proposées et, certes, les moments critiques n'ont pas manqué pour la république. M. Della Valle songe à la conjuration de Catilina et au prétendu concours que notre héros aurait alors apporté à Cicéron (63). On a pensé à la conclusion du premier triumvirat avec de meilleures raisons [1]. On voit, en effet, que Cicéron espère en 59 que Memmius sera un des soutiens les plus efficaces du parti des optimates dans sa préture à venir en 58. Münzer aimait mieux placer la dédicace du poète en 56 ou 55 et j'inclinerais à le suivre à cause de la mention de Vénus.

La Vénus de Lucrèce, c'est le plaisir, souverain bien de la morale épicurienne [2], mais c'est aussi la protectrice de Memmius et la mère des Enéades. Or, en 55, dans les derniers mois de la vie du poète [3], cette Vénus romaine et nationale s'est imposée à l'at-

1. Helm, *op. laud.*, p. 300.

2. Cf. *Revue des Études anciennes*, XLIX, 1947, p. 98 et suiv. Aux arguments que j'ai donnés là j'ajouterai Ovide, *Fastes*, IV, 99, où il s'inspire manifestement de l'éloge lucrétien de Vénus :

Quid genus omne creat uolucrum, nisi blanda uoluptas?

La même thèse est soutenue par Ettore Bignone et par Cyril Bailey.

3. Si on admet la chronologie généralement admise. Toutefois, je dois signaler que dans

tention de tous par un événement qui, je ne sais trop pourquoi, a été plutôt négligé par les historiens de la littérature latine. Le 12 août 55, Pompée, alors consul, Pompée, l'ami politique et le chef de file de Memmius, a consacré son fameux théâtre, le premier théâtre de pierre à Rome, par des fêtes splendides[1]. Or, cet édifice illustre, par la disposition même d'une architecture qui lui paraît particulière, ne se donnait que comme une sorte de vestibule colossal, d'entrée monumentale d'un temple, celui de Vénus Victrix[2].

Je ne trouve pas naturel de chercher avec Wissowa dans une Aphrodite Niképhoros de Pergame, connue par une mention du IIIe siècle avant notre ère et dont nous ignorons aussi bien les circonstances qui en ont dicté le sens que le rayonnement ultérieur, le modèle de la Vénus Victrix de Pompée[3]. Le triomphateur de l'Orient trouvait dans sa religion nationale une Vénus qui avait tous les traits nécessaires pour qu'il lui fît hommage de sa victoire et qu'il songeât de lui-même à lui accoler l'épithète de Victrix. C'est une curieuse conception de l'histoire religieuse que celle qui, faisant abstraction de la psychologie des hommes, lui substitue une transmission mécanique de rites ou d'épithètes ! A Rome, Vénus ne se liait pas seulement à l'idée de succès et de chance. Vénus était la mère des Énéades. Certes, à ce titre, elle devait être bientôt plus spécialement revendiquée par ceux qui s'en prétendaient les descendants plus directs, les Jules, et César d'abord, puis Auguste devaient lui vouer le culte que l'on sait. Mais Lucrèce est là pour nous attester que c'était confisquer au profit d'une *gens* particulière le prestige d'un culte national. Je ne partage pas l'avis de ceux qui croient constater vers ce temps une éclipse momentanée de la légende troyenne[4]. Je ne puis croire, avec eux, que le témoignage de Lucrèce soit dû à l'influence de quelque résurrection archéologique : rien ne ressemble moins à un archéologue épris de raretés que l'archaïsant Lucrèce. Et, en fait, l'argument *ex silentio* qu'on met en avant, malgré les dangers qu'il comporte en un domaine aussi lacunaire, ne se heurte pas au seul Lucrèce ni au

son édition récente M. Cyril Bailey croit devoir proposer une date moins précise : entre 55 et 50 (*op. laud.*, I, p. 4).

1. Sur ce théâtre, cf. Platner-Ashby, *A topographical dictionary of ancient Rom*, Londres, 1929, p. 515, et Margarete Bieber, *The history of the Greek and Roman theater*, Princeton, 1939, p. 343 (bibliographie dans les notes). Pour le plan de l'édifice, cf. Bieber, fig. 449-450.

2. Tertullien, *De spect.*, 10 ; Aulu-Gelle, X, 1, 7 ; Pline, *Hist. nat.*, VIII, 20.

3. Wissowa, *op. laud.*, p. 292 et n. 2.

4. Cf. *supra*, p. 214.

seul passage des *Verrines* relatif à Ségeste[1] : on peut lui opposer un texte trop peu connu et de portée considérable. C'est dans la *Rhétorique à Hérennius*, la mention parmi les épithètes qui qualifient les héros, de celle de *pius* qui convient à Énée, modèle d'affection filiale[2]. Pour que le rhéteur, en peine d'exemples tirés de la fable, songe tout de suite, à côté d'Atrée, d'Agamemnon et d'Hippolyte, à Énée, il faut bien que cette figure ait été maintenue au premier plan devant l'attention des Romains. Ce n'est pas par la littérature purement grecque, où son rôle est tout secondaire, il est bien évident que c'est par la littérature nationale des Naevius, des Ennius et des Catons.

* * *

Memmius, ce lettré raffiné et nonchalant, a-t-il été épicurien? On peut être tenté de tirer argument contre cette hypothèse du fait qu'il a suivi la carrière des honneurs, qu'il n'a pas pratiqué le λάθε βιώσας, et encore de sa moralité, qui n'a rien à voir avec celle d'Épicure ou de Lucrèce. Mais, pour le premier point, Lucrèce lui-même n'admet-il pas une infraction possible, puisqu'il déclare :

> *nec Memmi clara propago*
> *talibus in rebus communi desse saluti*? (I, 42-43).

On remarque aussi que la condamnation de principe prononcée par Épicure contre l'ambition politique pouvait s'atténuer parfois, si on en croit du moins Plutarque, pour une raison assez singulière et toute conforme à l'égoïsme épicurien lui-même. Ceux qui sont « épris des honneurs » (φιλότιμοι) ou « épris de la gloire » (φιλόδοξοι) seraient par nature encore plus troublés par l'inaction, s'ils n'obtenaient pas ce à quoi ils aspirent. A ceux-là, il n'est pas bon de rester en repos[3].

Mais surtout Memmius a bien pu être un épicurien peu logique avec lui-même : ce type d'esprits existe dans toutes les écoles et dans toutes les religions. Le protecteur de Philodème, le consul

1. *De signis*, 72. Cf. Perret, *op. laud.*, p. 82.
2. *Rhétorique à Hérennius*, IV, 34, 46 : il s'agit de définir la *permutatio*, discours où les mots semblent dire autre chose que ce qu'on veut dire et qu'on a dans l'esprit. Un type en est tiré *ex contrario* : *ex contrario, si quem impium, qui patrem uerberauerit, Aeneam uocemus; intemperantem et adulterum, Hippolytum nominemus.* Auparavant, des exemples du type *per similitudinem* ont été empruntés a Agamemnon et à Atrée. Certes, Énée est dans Xénophon, Lykophron, Apollodore un type de piété filiale, mais le point important est que son nom vienne ici tout de suite à l'esprit du rhéteur latin.
3. *De tranquillitate animi*, 2, p. 465 F (Usener, *Epicurea* 555).

Pison, beau-père de César, est lui aussi un de ces épicuriens peu conséquents, comme il pouvait y en avoir beaucoup à cette époque. Cassius, le meurtrier de César, est un épicurien qui s'est plongé de son plein gré dans une bien méchante affaire. Et voyez ce que lui avait dit Cicéron après sa conversion ; après avoir plaisanté sur celle-ci, il ajoute : « Quoi qu'il en soit, à qui je parle? A un homme de valeur entre tous, à toi qui après avoir touché au forum, n'as rien fait qui ne fût tout plein de la dignité la plus grande. J'en viens à me demander si dans cette tienne secte philosophique, il n'y aurait pas plus d'énergie que je ne croyais, s'il est vrai que tu lui donnes ton approbation[1]. »

Mais contre une adhésion totale de Memmius à l'épicurisme un argument beaucoup plus fort et, à mon sens, décisif est celui que l'on peut tirer de son attitude dans l'affaire de la maison d'Épicure. Nous la connaissons par des lettres de Cicéron[2]. Le consulaire, qui se dirigeait vers son gouvernement de Cilicie, s'était arrêté à Athènes. Le philosophe épicurien Patron, qui était alors le scolarque du Jardin, lui avait demandé d'intervenir auprès de Memmius au sujet d'un différend qui les séparait et dont l'objet était les ruines de la maison d'Épicure. On sait la vénération de l'école pour tout ce qui retraçait les souvenirs du maître. Or, Memmius avait obtenu de la complaisance de l'Aréopage le droit de disposer de ces vestiges pour une construction qu'il projetait d'édifier. Depuis, il avait, croyait-on, renoncé à cette intention, et c'est alors que Cicéron s'adresse à lui en une lettre habile et prudente, dont tous les termes sont visiblement pesés. Il le fait à la requête d'Atticus, favorable naturellement à ses amis les épicuriens d'Athènes[3].

Comment interpréter l'attitude de Memmius? Ce désaccord avec le scolarque du Jardin ne montre-t-il pas qu'il était loin d'être épicurien? En sens contraire, Constant Martha avait fait une hypothèse ingénieuse, reprise et soutenue par Enrico Cocchia[4]. Memmius aurait eu le projet non de construire un édifice privé, mais un sanctuaire en l'honneur du fondateur de l'école. Son différend avec le philosophe athénien serait venu de ce qu'on ne voulait pas

1. *Ad fam.*, XV, 16.
2. *Ad fam.*, XIII, 1 ; *Ad Att.*, V, 11.
3. Atticus réside alors à Rome.
4. Cocchia est dans son essai (*L'epicureismo di Gaio Memmio, l'amico di Lucrezio*, dans les *Atti della R. Accad. di arc., lett. e b. a. di Napoli*, Nuova serie, 2, 1913, p. 177-200) un défenseur zélé de l'épicurisme de Memmius.

laisser à un étranger le soin de rendre cet hommage. Pur roman aux yeux de MM. Della Valle et R. Helm, et, je crois, en effet, pieux roman. Rien dans les lettres de Cicéron n'atteste une telle intention. Parlant à Memmius des ruines vénérables, il les appelle, avec un dédain affecté pour complaire à son destinataire, *nescio quid illud Epicuri parietinarum*. S'efforçant de lui faire comprendre l'état d'esprit de Patron et des siens, il le fait en termes d'une indulgence ironique et protectrice pour les petites manies de ces gens[1]. Visiblement, Memmius n'est pas homme à rivaliser avec eux dans cette piété un peu ridicule. Et, quand Cicéron fait intervenir la recommandation d'Atticus, comment la présente-t-il? J'attache une importance particulière aux mots dont il se sert : « *non quo sit ex istis ; est enim omni liberali doctrina politissimus* ». Au mépris de la vérité, il présente Atticus comme n'étant pas épicurien, pour cette raison qu'il serait pour cela un homme bien trop cultivé...

Cicéron fait ici allusion au dédain que les épicuriens affichaient pour la culture littéraire, pour la poésie notamment[2]. Et l'on devine que Memmius était choqué chez eux spécialement par ce trait de leur caractère. Ce passage s'ajoute à ceux que nous citions tantôt sur la culture de notre héros. Mais il a le précieux mérite de nous montrer que Memmius était par cette culture même détourné d'adhérer à la philosophie de ces ennemis des lettres qu'étaient les vrais épicuriens. Aussi me semble-t-il difficile même de concéder à M. Rostagni[3] que l'achat du terrain où se trouvaient les précieux vestiges suffirait à attester l'intérêt de Memmius pour l'épicurisme : il n'y a là qu'une coïncidence, piquante certes, mais qui ne fait que mieux ressortir une certaine défiance de Memmius pour cette secte.

Retenons aussi, dans une certaine mesure, le silence du *Brutus* dans les quelques lignes sur Memmius : ce silence prend quelque valeur, si on constate que Cicéron, pour plus d'un orateur, a rappelé ses liens avec une certaine philosophie. Si Memmius avait été épicurien avec éclat, un patron romain de l'épicurisme, peut-être un *epicureus* se serait-il glissé de lui-même sous le style de Cicéron.

Cette défiance ne devait cependant pas aller jusqu'à l'aversion.

1. Cf. notamment : « *Sed, mehercules, quando illi ceterisque, quos illa delectant, non ualde inimici sumus, nescio an ignoscendum sit huic, si tantopere laborat ; in quo* etiam si peccat, magis ineptiis quam improbitate peccat. » On voit que Cicéron plaide coupable.
2. Cf. *Rev. Ét. anc.*, XLIX, 1947, p. 89 et suiv.
3. *Loc. laud.*

Pour comprendre la dédicace de Lucrèce, il faut admettre qu'elle coexistait avec un certain penchant pour la doctrine. Lucrèce a dû concevoir l'espérance d'amener son ami à vaincre ses répugnances. Car les idées épicuriennes sur l'amitié rendent impossibles de croire que le poète ait pu s'adresser à un indifférent, user de la dédicace comme d'un de ces hommages mondains dont d'autres nous ont donné l'exemple, et c'est ce qu'il importe bien aussi de concevoir, si on veut peser tout ce qui a donné à son œuvre la direction qu'elle a prise. Il y a eu là un essai de conquête spirituelle qui n'a pu être tenté que s'il n'apparaissait pas de premier abord voué à un échec.

Donc, il importe de nous bien représenter dans leur force les idées épicuriennes sur l'amitié. Le principe même de la morale, la recherche du plaisir, aurait pu conduire à l'égoïsme : on sait qu'en fait il n'en a rien été et Épicure a prétendu fonder sur ce principe même sa théorie de l'amitié. Celle-ci a son fondement dans l'utile : « Trouver un ami, c'est trouver une protection à travers toutes les vicissitudes de la vie [1]. » Une des *Pensées maîtresses*, fort bien traduite par Cicéron dans le *De finibus*, met l'amitié en relation avec ces craintes qui sont celles de l'épicurien : « Ce qui doit surtout nous confirmer dans l'idée qu'il n'y a point de mal à craindre..., dont la durée soit éternelle ou prolongée, c'est la pensée que, même dans l'espace borné par la vie, la sécurité la plus grande nous est donnée par l'amitié [2]. » L'amitié, dit encore Cicéron, ne peut être séparée du plaisir et doit être recherchée pour cette raison que, si sans elle on ne peut vivre en sécurité et sans crainte, on ne peut pas non plus vivre agréablement [3]. L'amitié se lie donc d'abord essentiellement à l'idée de la sécurité, elle-même inséparable de la pureté du plaisir. Mais nous savons par Cicéron que certains épicuriens plus récents développèrent cette idée que, si les premières liaisons de l'amitié se fondaient sur le plaisir ou l'utilité, l'habitude, l'intimité firent rechercher peu à peu l'amitié pour elle-même, en dehors de toute considération intéressée [4].

1. Diog. L., X, 10.
2. Je cite la traduction par Alfred Ernout de la *K. D.*, XXVIII ; cf. *De finibus*, I, 20, 68.
3. *De finibus*, II, 26, 82 (Us. 541). Dans les pages si délicates que le P. Festugière a consacrées à l'amitié épicurienne et auxquelles je ne puis mieux faire que de renvoyer mon lecteur (*Épicure et ses dieux*, Paris, 1946, p. 43, 56 et suiv.), il laisse, à mon gré, un peu trop dans l'ombre le lien avec la théorie du plaisir. Sur l'amitié épicurienne et l'utile, cf. encore Guyau, *La morale d'Épicure*, 7e éd., 1927, p. 131 et suiv.
4. *De fin.*, I, 20, 69 ; cf. II, 26, 88.

Dans la pratique, Épicure attacha la plus grande importance à la recherche des amis. Il faut plutôt se préoccuper de savoir avec qui on mange et on boit que de ce qu'on mange ou qu'on boit. Car, sans amis, la vie est la goinfrerie du lion et du loup[1]. L'amitié est vie en commun, συνδιαγωγή. Et Épicure avait prêché d'exemple : « Son étroite demeure, lit-on dans le *De finibus* encore, quelles grandes troupes d'amis, unis par quel souffle commun d'amitié, a-t-elle renfermées ! » Et Cicéron ajoute : « Ce qui est maintenant encore le fait des épicuriens[2]. » On leur reconnaissait, en effet, volontiers ce mérite. Numénius, le philosophe néopythagoricien, le reconnaîtra : « L'accord des épicuriens entre eux était semblable à celui qui doit régner dans une république bien organisée[3]. » Et Diogène Laërce : « On sait que les épicuriens se secouraient les uns les autres dans les malheurs publics[4]. »

A l'idée qu'on se fait parfois de Lucrèce comme d'un solitaire s'oppose donc tout ce que nous savons de la vie et de la spiritualité épicuriennes. Le ton hautain, certes, impérieux, tranchant qui est le sien, c'est le ton de la secte et ne doit pas être imputé à on ne sait quelle humeur sauvage. Bien au contraire, que Lucrèce en soit imprégné montre combien il a pris le pli de son entourage et je n'en veux pour preuve qu'un petit fait plein de sens. On sait de quelle façon abrupte et sans appel un *desipere*, un *delirare* viennent condamner chez lui telle doctrine ou telle opinion qu'il combat. Cicéron nous apprend que c'était là le vocabulaire qui accompagnait normalement chez les épicuriens la revue des autres philosophies[5].

Il nous faut ici insister spécialement sur le fait que l'amitié se liait à la recherche de la vérité. Épicure, d'après Sénèque, mettait au premier plan ceux qui étaient capables d'y accéder par eux-mêmes, mais d'autres ont besoin du secours d'autrui. Ils ne marcheront pas si personne ne les a précédés, mais ils seront capables de bien suivre : tel fut Métrodore. D'autres, enfin, ont besoin non seulement d'un guide, mais d'une aide et même, pour ainsi dire, d'une contrainte : tel fut Hermarque[6]. Tel ne serait-il pas pour

1. Sénèque, *Epist.*, 19, 10 (Us., 542) : *Ante circumspiciendum est cum quibus edas et bibas, quam quid edas et bibas. Nam sine amico uisceratio leonis ac lupi uita est.*
2. *De finibus*, I, 20, 65.
3. Ap. Eusèbe de Césarée, *Praepar. euang.*, XIV, p. 728 a.
4. Diogène Laërce, X, 10.
5. *De natura deorum*, 1, 93-94 : *Et tu ipse paulo ante, cum tanquam senatum philosophorum recitares, summos uiros desipere, delirare, dementes esse dicebas.*
6. Sénèque, *Epist.*, 52, 3 (Us. 192).

Lucrèce Memmius? Et j'aboutis ainsi à un texte qui me semble précieux pour notre analyse, celui de la *Lettre à Ménécée* : « Tous ces enseignements et tous ceux de même nature, est-il dit par Épicure, médite-les donc jour et nuit et à part toi et aussi avec un compagnon semblable à toi[1]. » Et Lucrèce aurait pu aussi redire à Memmius ces mots du maître s'adressant à l'un de ses compagnons d'études » : « Ceci, je ne le dis pas à beaucoup, mais à toi : car nous sommes l'un pour l'autre un assez grand public[2]. »

En usant de la forme poétique, Lucrèce sortait de l'ambiance épicurienne. Nous l'avons souligné ailleurs et nous y reviendrons. Mais, en choisissant alors Empédocle comme son modèle, il avait sous les yeux une œuvre où la personne du dédicataire n'était pas non plus l'objet d'on ne sait quel artifice extérieur. Lucrèce s'adressera à Memmius, comme Empédocle s'était adressé à Pausanias : certains détails de style, certaines expressions sont à cet égard probants. De Pausanias, qui était médecin, nous savons certes peu de chose, mais deux fragments retenus jadis par J. Bidez ont l'intérêt de nous montrer que ses rapports avec Empédocle n'étaient pas ceux que suppose une simple dédicace. L'un et l'autre font allusion à la solitude dans laquelle Empédocle parle à Pausanias : « Toi donc, dit le premier, puisque tu t'es retiré ici où je suis, tu apprendras... » Et l'autre : « Puisque c'est pour toi seul que je vais accomplir toutes ces choses[3]... » De cet isolement J. Bidez a proposé une explication qui ne s'impose pas : « On sait qu'Empédocle aimait le bruit... Pour comprendre les expressions que nous venons de reproduire, il faut bien supposer que le philosophe, au moment où il les employait, se trouvait dans l'abandon[4]. » N'a-t-on pas, en lisant le second de ces brefs passages, plutôt l'impression que Pausanias est choisi entre tous pour recevoir les révélations du maître? La solitude que mentionne le premier n'est-elle pas dès lors plutôt celle d'une retraite philosophique? Je me rallierai donc plutôt à l'interprétation de M. Bignone, qui, dans le verbe ἐλιάσθης, voit Pausanias s'éloignant des chemins du vulgaire et qui rappelle un adage pythagoricien, cité par Jamblique : « Fuis les routes, recherche les sentiers[5]. » Empédocle peut très bien,

1. 134, trad. Ernout. J'admets, pour ma part, l'authenticité de la *Lettre à Ménécée*.
2. Ap. Sen., *Epist.*, 7, 11 (Us. 203) : *Satis enim magnum alter alteri theatrum sumus.*
3. V. 43-44 M. = 9-10 St. ; v. 462 M. = 25 St.
4. *La biographie d'Empédocle*, Gand, 1894, p. 161.
5. *Empedocle*, Turin, 1916, p. 389. Le précepte pythagoricien ap. Jamblique, *Protreptique*, 21, p. 106 Pistelli.

sans qu'il y ait la moindre contradiction, se présenter ailleurs à la foule en prophète et ici communiquer à un disciple élu entre tous son enseignement sur la nature. Quelle difficulté y a-t-il à cela? C'est certainement moins hardi que d'imaginer avec J. Bidez toute une péripétie dramatique de son existence.

Les idées épicuriennes sur l'amitié, le précédent d'Empédocle nous interdisent ainsi de donner un sens banal à la dédicace de Memmius. Mais cela ne nous est pas moins défendu par le souci didactique inhérent à toute œuvre épicurienne et particulièrement affirmé chez Lucrèce. Les premiers paragraphes de la *Lettre à Hérodote* sont très importants pour nous montrer la prédominance de l'enseignement dans l'épicurisme[1]. C'est que la connaissance n'a d'intérêt que pour l'individu dans sa sensibilité, dans cette vie morale de l'instant où se concentre toute son existence. Cette science ne mène à aucune industrie de la société, comme la science moderne, ni à aucune contemplation de l'esprit, comme la science platonicienne ou médiévale. Elle ne tend qu'à une fin négative, du reste essentielle, qui la fait indispensable : délivrer l'âme de ses terreurs. Indispensable, ne nous méprenons pas ; quoi que nous puissions penser de sa valeur de savant, de physicien, Épicure est très fier de sa physique et lui attache une grande importance. Que Lucrèce ne nous ne fasse pas oublier en l'éclipsant : « *In physicis... maxime gloriatur*[2]. » Aussi bien Épicure « recommande de consacrer à cette étude une activité incessante » et il « y trouve, du reste, ce qui donne le plus de calme à la vie[3] » (on peut se demander s'il faut entendre par ce dernier point la sérénité même de la vie scientifique, ce qui ajouterait un élément plus positif ; mais le probable me paraît être qu'elle donne du calme surtout par ce qu'elle écarte et ce qu'elle élimine).

Ce qu'il faut, c'est pouvoir manier aisément, avoir à sa disposition à chaque instant les vérités salvatrices. Cela est nécessaire à tout le monde ; personne ne peut se dispenser de connaître la physique. Cela est théoriquement possible à tout le monde, ne réclame aucune culture préalable ; cela est théoriquement aisé. Le but que s'assigne souvent Épicure, c'est de transformer en facilité réelle cette facilité théorique. D'où l'importance de résumés comme la

1. 35 : « Il y a des gens, mon cher Hérodote, qui ne peuvent étudier à fond tout le détail de ce que nous avons écrit sur la nature, ni examiner entièrement les ouvrages de plus longue haleine que nous avons composés » (trad. Ernout).
2. *De finibus*, I, 6, 17.
3. *Lettre à Hérodote*, 37.

Lettre à Hérodote, et c'est ce qu'Épicure dit dès le début. Mais, même pour les gens plus avancés dans la connaissance, le résumé est peut-être, en un sens, plus nécessaire que la lecture et l'étude intégrales des gros ouvrages. Ils « ont eux-mêmes besoin de se rappeler les points fondamentaux de toute la doctrine[1] ». A Pythoklès, il écrit : « Tu me demandes de t'envoyer un exposé concis et bien esquissé de mes doctrines relatives aux phénomènes célestes, pour t'en faciliter le souvenir. Car, me dis-tu, nos autres écrits sur la question sont difficiles à retenir, quoique pourtant tu les aies constamment en main[2]. » Et encore : « Tâche donc de bien saisir ce qui suit, aie-le toujours présent à la mémoire, et pénètre bien le sens de toutes ses parties[3]... » La physique n'est jamais utile que par la possibilité de se référer toujours à ces points fondamentaux et il importe non d'avoir un savoir consigné sur des fiches, mais une doctrine vivante dans l'esprit. L'ataraxie consiste notamment « à conserver la mémoire constante des vues d'ensemble et des principes essentiels[4] ».

C'est ce qui explique la constitution d'un formulaire comme les *Pensées maîtresses* et c'est ce qui, pour une part, explique la naissance du poème de Lucrèce. Il se peut que Lucrèce ait la tête plus scientifique que son maître et qu'on puisse le prendre sur le fait, dans son travail même, qui traite les problèmes comme des problèmes de recherche[5]. Cela n'est pas au premier plan de son œuvre ni certainement de sa conscience. Le mot qui lui est familier et qui définit son attitude, c'est le verbe *doceo*. Son originalité à cet égard par rapport à Épicure nous paraît dans ce qu'il introduit la poésie comme moyen d'enseignement[6] et dans ce qu'il mêle, à en juger par la *Lettre à Hérodote*, beaucoup plus qu'Épicure, la considération des fins morales à l'exposé même de la doctrine physique. Il est vraisemblable que la *Physique*, si nous l'avions, ne démentirait pas notre affirmation : œuvre plus détaillée et, en un sens, plus scientifique que la *Lettre à Hérodote*, elle devait donc être plus encore dégagée de réflexions étrangères à l'exposé même et à l'argumentation.

1. *Lettre à Hérodote*, 35.
2. *Ibid.*, 84.
3. *Ibid.*, 85.
4. *Ibid.*, 82, début.
5. On lira avec profit sur ce thème les pages de M. Jean Bayet, dans *La profondeur et le rythme* (*Cahiers du collège philosophique*), Paris, (1948), p. 57 et suiv, sous le titre *Études lucrétiennes*.
6. Cf. *Rev. Ét. anc.*, XLIX, 1947, p. 97 et suiv.

Ces deux originalités sont, je crois, liées l'une à l'autre. C'est par l'une et par l'autre qu'il passionne, de façon si émouvante, l'énoncé sec et didactique d'Épicure, qu'il retrouve dans le dogmatisme, le ton prophétique d'Empédocle. Mais le véritable enseignement, c'est pour Épicure, comme pour J.-J. Rousseau, comme pour le Platon du *Phèdre* la vraie rhétorique, celui qui met en présence un maître et un seul élève. Et, si Lucrèce s'adresse à Memmius, c'est bien Memmius seul qu'il a d'abord présent à la pensée et qu'il songe à convaincre.

Merrill avait prétendu tirer parti d'une constatation philologique exacte. Il estime qu'en dehors du prologue du Chant I Memmius n'est guère présent dans le poème que sous forme d'un vocatif *Memmi* qu'il est aisé de supposer inséré après coup pour remplacer un *tute* ou quelque autre mot de remplissage comme il y en a chez Lucrèce[1]. Il croit pouvoir en déduire que le poème a été dédié après coup à Memmius. D'autres constatations ont cru remarquer que Memmius est absent des chants VI, IV, III, supposés plus tardifs, et Mussehl a même bâti là-dessus toute une théorie hasardeuse des rapports entre Lucrèce et Memmius, théorie inverse de celle de Merrill dans une certaine mesure[2]. Lucrèce écrit pour Memmius à partir de 67. Dans l'espace de six ans environ, il écrit les chants I, II, V. Vers 60, l'amitié se dénoue. Au nom de Memmius succède dans les chants VI, IV, III un *tu* de caractère anonyme et général. Vers 57, les livres reçurent un ordre nouveau. Après que Memmius fut revenu de Bithynie en 56 survint peut-être un rapprochement et Lucrèce travaille à nouveau les chants qui contenaient le nom de Memmius, mais il n'est point parvenu à une révision des chants III, IV et VI...

La thèse de Mussehl était bien fragile et je ne l'ai guère rappelée que comme un exemple de ces constructions par lesquelles l'audace de certains philologues veut suppléer à l'absence des témoignages. Je ne suppose pas qu'il se trouve quelqu'un aujourd'hui pour la prendre à son compte. Les faits invoqués au départ ne sont même pas exacts. En fait, le chant IV aussi a une apostrophe à Memmius[3] et le silence des chants III et VI, où non plus il n'est pas nommé, n'est qu'apparent. Car là même Lucrèce s'adresse à la

1. W. A. Merrill, *Lucretiana*, dans les *Transact. and Proced. of the Amer. Philol. Assoc.*, 35, 1904, LXII.
2. J. Mussehl, *De Lucreti libri primi condicione ac retractatione*, dissertation de Greisswald, 1912.
3. IV, 20.

deuxième personne à un interlocuteur qu'il me paraît peu antique de croire complètement anonyme surtout dans un poème. Mewaldt a remarqué que, par exemple, le passage III, 420 et suiv., et, comparé avec V, 90 et suiv., le passage VI, 245 s'adressent visiblement non au lecteur, mais à Memmius, qui pourtant n'y est pas nommé. Contre la remarque de Merrill que *Memmi* peut avoir été substitué à un *tute*, on notera que l'équilibre poétique de certains vers ne s'accommoderait pas de s'achever sur un mot aussi décoloré et qu'il n'est pas vraisemblable que Lucrèce les ait jamais ainsi rédigés [1].

Contre Merrill Giri a eu particulièrement raison d'insister sur les vers I, 136-145, qui, dans son hypothèse, deviennent une flatterie inconciliable avec le ton même de ces vers et tout ce qu'on entrevoit du caractère de Lucrèce [2]. Il faut regarder de près ce texte essentiel pour notre propos. Lucrèce a conscience de l'extrême difficulté de sa tâche. Il sait bien qu'il est difficile d'éclairer par des vers latins les découvertes obscures des Grecs. Il a conscience de la pauvreté de la langue latine et de la nouveauté hardie du sujet. Mais « ton mérite et le plaisir, sur lequel je compte, d'une douce amitié me permettent de supporter tout effort que l'on voudra et m'engagent à veiller pendant les nuits sereines, pendant que je cherche les mots et les vers par lesquels enfin je pourrais devant ton esprit déployer de claires lumières qui te feront voir jusqu'en leur fond les choses cachées ».

Les mots « *sperata uoluptas suauis amicitiae* » ont été discutés en tout sens. Pour Carlo Pascal, par exemple, il y a là une référence à ce *foedus quoddam sapientiae* dont Cicéron parlera dans le *De Finibus*, et ces mots manifestent l'espoir que Memmius rejoindra la confrérie épicurienne. « Espérés de qui? » se demande Merrill, et il conclut : « à la fois de toi et de moi [3] ». Pour F. Marx, qui faisait de Lucrèce un humble personnage, c'est l'expression du désir d'obtenir le haut patronage du puissant Memmius. Mewaldt, qui voit aussi là un espoir pour l'avenir, croit pouvoir ajouter qu'il a été déçu et que Lucrèce, d'après ce que nous savons de la vie ultérieure de Memmius, n'a pas obtenu cette amitié qu'il recherchait [4]. Par contre, d'autres, Giri, Brieger, Tolkiehn, estiment que

1. Ainsi I, 411, 1052 ; II, 143 ; V, 93, etc.

2. G. Giri, *Questioncelle Lucreziane*, I e II, dans le *Boll. di filol. clas.*, 17, 1910-1911, p. 182-186 ; III, *Ibid.*, p. 206.

3. Pascal, *Atene e Roma*, 1905, p. 179 et suiv. ; Merrill, *loc. laud.*

4. F. Marx, *Neue Jahrb.*, 2, 1899, p. 534 et suiv., 539. Mewaldt, Art. T. Lucretius Carus in *P. W.*, XIII, 1662, 60.

l'amitié existe déjà ; ils se réfèrent au *Memmiadae nostro* du vers 26[1]. Mais ne peut-on tout concilier en disant que, si Memmius devient grâce à Lucrèce un parfait épicurien, l'amitié simplement humaine qui les lie sera une amitié philosophique, bien plus complète, bien plus parfaite? C'est la solution de M. Della Valle après Carlo Pascal et ce sera la nôtre. Lucrèce ne peut s'adresser à un indifférent, mais à quelqu'un qu'il veut enrichir de la sagesse épicurienne et qui lui deviendra ainsi un véritable ami[2].

Mais je crois surtout qu'il y a autre chose encore dans ces vers, quelque chose de plus décisif. Ce ne peut être un hasard si Lucrèce mentionne directement en liaison avec Memmius, épris de littérature grecque et dédaigneux de la latine, un des problèmes capitaux que pose son poème, celui de la langue, de la difficulté qu'il y a à faire passer en latin les découvertes des Grecs. De cette difficulté Memmius devait être persuadé plus que quiconque. Il y a une rencontre très précise entre le texte du *Brutus*, où Cicéron nous a parlé de sa figure littéraire comme orateur, et les textes presque contemporains[3] du *De finibus*, où le même Cicéron nous montre certains qui, versés dans les lettres grecques, jugent vain et impossible de composer les œuvres philosophiques en latin. Relisons ces textes les uns après les autres :

Brutus (60, 247) : *C. Memmius, L. filius, perfectus litteris sed Graecis, fastidiosus sane Latinarum...*

De finibus, I, 1 : (Cicéron énumère les diverses catégories de personnes qui risquent de blâmer son œuvre philosophique) *Erunt etiam et hi quidem eruditi Graecis litteris, contemnentes Latinas, qui se dicant in Graecis legendis operam malle consumere...*

2, 4 : *His igitur difficilius satisfacere, qui se Latine scripta dicunt contemnere...* 10 : *Sed iure Mucius : « Ego autem satis mirari non queo, unde hoc sit tam insolens domesticarum rerum* fastidium. *Non est omnino hic docendi locus, sed ita sentio et saepe disserui Latinam linguam non modo non inopem, ut uulgo putarent, sed locupletiorem etiam esse quam Graecam.* »

Le rapprochement de ces textes nous donne, je crois, la certitude que Memmius avait été au premier rang de ceux qui accusaient la langue latine de pauvreté et jugeaient inutile d'écrire en

1. Giri, *loc. laud.*; A. Brieger, dans le *Bursians Jahresbericht*, 109, 1901, p. 159 et suiv. ; J. Tolkiehn, *Lukrez und Memmius*, dans le *Wochenschrift f. klass. Philol.*, 1904, p. 362-366.

2. Della Valle, *op. laud.*, p. 854-855.

3. Le *Brutus* est du début de 46, le *De finibus* de 45.

cette langue des œuvres philosophiques. Lucrèce s'accorde avec lui sur le premier point et voyez en quels termes, en usant de quel tour : celui de quelqu'un qui concède dans la discussion un point à son partenaire : *Nec me animi fallit*... « Cela ne lui échappe pas. » Mais il ne désespère pas de venir à bout de l'obstacle et d'en convaincre Memmius. De là des expressions comme le *dictis quibus*, comme le *quo carmine demum*. Ce *demum* n'est pas de remplissage, mais dit le zèle presque désespéré qu'il apportera à sa tentative. Ainsi également s'éclairent deux autres vers au même Memmius :

conquisita diu dulcique reperta labore
digna tua pergam disponere carmine uita.

Tua... *uita* n'est pas une simple périphrase archaïsante pour *te*. Wakefield entendait avec raison : *moribus tuis*. C'est une expression comparable et opposée au *totam hominis uitam* que Cicéron, dans sa lettre à Memmius, appliquait à la rudesse de l'épicurien orthodoxe Patron. *Tua*... *uita* : le mot suggère, si je ne m'abuse, le raffinement de la personnalité de Memmius, sa culture un peu dédaigneuse[1].

Nous avons dit ailleurs le problème délicat que posait le fait même d'un poème sur l'épicurisme. Une partie de la solution doit être cherchée en ceci : Lucrèce a voulu s'adresser à ceux qui, comme Memmius, croyaient voir dans l'épicurisme une école hostile à la culture. Épicure, lui, s'adressait particulièrement aux gens du vulgaire[2]. Lucrèce ne se serait pas avisé de dire à Memmius ce qu'Épicure avait écrit à Pythoklès, « de fuir avec soin ces études chères à l'école opposée, de se boucher les oreilles avec de la cire comme l'Ulysse d'Homère, de fuir à pleines voiles, pour ne pas céder aux incantations des Sirènes de la poésie[3] ». Non seulement il n'eût pas été entendu de Memmius, mais il eût été infidèle à sa propre conviction. Il a voulu lui prouver, au contraire, que l'épicurisme pouvait se concilier avec la poésie. N'est-ce pas ce qu'il dit expressément dans les vers I, 943 et suiv. — où le *forte* du vers 948 n'est sans doute pas un mot plus oiseux que le *demum* du vers 143? « Ainsi maintenant moi, parce que ce système souvent

1. Dans sa note à ce passage, Cyril Bailey approuve Heinze de suivre Wakefield. Il rapproche *Paneg. Pis.*, 5 : *Hinc tua me uirtus rapit et miranda per omnes uita modos ; Ibid.*, 9 : *Quid pleni numeroso consule profuerit cui uita labat?* Mais surtout il dénote une imitation de Lucrèce dans le *Culex*, imitation qui, si je m'abuse, va tout à fait dans mon sens (v. 10) : *Vt tibi digna tuo poliantur carmina sensu.*

2. J. Masson, *Lucretius, epicurean and poet*, Londres, 1906, p. 357.

3. Us. 164.

paraît austère à ceux qui ne l'ont pas pratiqué et que le vulgaire s'éloigne de lui avec horreur, j'ai voulu dans des vers au doux parler t'exposer notre système et l'enduire pour ainsi dire du miel suave des Muses, pour le cas où *d'aventure (forte)* de telle façon je pourrais fixer ton cœur sur nos vers, tandis que tu découvres de quelle structure est faite toute la nature des choses. » Ni le *tibi* ni le *si forte* ne s'adressent évidemment au lecteur banal, à l'interlocuteur anonyme, et peu importe, certes, que Memmius ne soit pas nommé.

On remarquera, dans le même sens, les vers du chant IV, 907 et suiv., où Lucrèce parle des vertus de sa poésie aussitôt avant un appel à l'attention de Memmius. On a relevé depuis Lambin que le poète latin s'y inspire d'une épigramme de l'alexandrin Antipater de Sidon. Il est curieux de le voir s'y réclamer d'une esthétique qui préfère à l'abondance le charme des mots. J'ai souligné ailleurs ce que cela nous enseigne des préoccupations de l'artiste trop souvent méconnu chez Lucrèce[1]. Mais aujourd'hui ce que je dois relever en outre, c'est que ce ne peut être un hasard ici non plus si ce rappel d'un poète grec bien fait pour plaire à Memmius et à ses goûts de lettré raffiné précède immédiatement ces vers où il est fait appel à son attention et à sa sympathie pour l'effort d'enseignement : « Prête-moi une oreille fine, un esprit plein de flair, pour n'aller pas nier ce que je dis possible, et te retirer, le cœur repoussant loin de lui mes paroles véritables, alors que c'est toi qui serais en faute, qui ne serais pas capable de discernement. »

Si j'ai raison en ces constatations, nous sommes dès lors autorisés à rechercher dans quelle mesure l'effort de Lucrèce s'adresse bien à Memmius. Du *forte* que je commentais tantôt, de la crainte presque anxieuse qu'il laisse transparaître, ne faut-il pas rapprocher les vers 50-53 qui pas davantage ne rendent un son banal? « Pour ce qui reste, accorde à mon système vrai une attention libre et un cœur éloigné des passions, pour que, ces dons que mon zèle plein de fidélité a disposés pour toi, tu n'ailles pas les laisser méprisés, avant de les avoir compris. » Les appels inquiets et réitérés faits à l'attention du lecteur le sont d'abord réellement à Memmius, dont la personne familière incarne pour Lucrèce l'interlocuteur idéal du dialogue philosophique.

Pierre BOYANCÉ.

1. *Rev. Ét. anc.*, XLIX, 1947, p. 98 et suiv.

NOTE SUR PROPERCE, IV, 3, 11[1]

L'élégie IV, 3 de Properce met en scène une jeune femme que la guerre sépare de son mari et qui exprime l'amertume de cette séparation.

Au vers 11, les manuscrits divergent. On lit dans N : *Haecne marita fides et parce auia noctes ;* ce qui est inscandable et n'offre aucun sens. Parmi les manuscrits de l'autre famille, F et L donnent : *et pacat(a)e mihi noctes*, ce qui n'offre pas plus de sens que le texte de N. P (ainsi que Vo) porte : *et pact(a)e iam mihi noctes*, qui pourrait à la rigueur signifier : « et les nuits à moi promises » ; mais *iam* ferait difficulté : devant *cum* qui introduit le pentamètre, il devrait être pris au sens de *tum*, ce qu'on aura peine à accorder. Par ailleurs, cette mention soudaine des nuits solitaires ne serait ici guère à sa place, car le thème est traité aux vers 29 et suivants. Cette objection vaut aussi contre la leçon de D et de V : *hae sunt pact(a)e mihi noctes.*

Cette dernière leçon se présente nettement comme une conjecture : elle offre un sens clair, dû à la correction de *et* en *hae* et à l'introduction de *sunt* : elle repose sur l'arbitraire. Mais en cela elle ne fait que renchérir sur le texte de P, qui, lui aussi, apparaît comme une correction : paléographiquement, on ne voit pas comment le texte *auia* de N et *mihi* de P pourraient reproduire une même source, qu'elle soit écrite en minuscule ou en onciale. Et l'introduction de *iam* n'est (tout comme le *sunt* de DV) qu'un expédient pour obtenir la mesure ; sans doute en est-il de même, dans la leçon de FL, de : *pacAt(a)e.* Si bien qu'on a l'impression que la présence de *mihi* dans les manuscrits autres que N n'est que la conséquence logique, grammaticalement parlant, de la restitution d'un participe : *pactae* (ou : *pacatae* FL). Nous verrons plus loin comment peut s'expliquer cette leçon *pactae.* Pour l'instant, l'important est de noter que les leçons de FLPDV apparaissent comme des corrections d'un texte mal intelligible. Et l'on

1. Je tiens à remercier M. Galabert, archiviste honoraire de la ville de Toulouse, et le R. P. J. Leroy, dont les avis m'ont été précieux.

en vient à penser avec Butler-Barber (p. LXXXI de l'introduction, lignes 3 sqq. du bas) que la restauration du texte doit prendre « raisonnablement » pour base la leçon de N, c'est-à-dire celle où la faute est à l'état le plus pur, où elle est le plus patente, dans le manuscrit le plus ancien et généralement le meilleur. C'est l'attitude qu'ont prise, en effet, les correcteurs modernes, Haupt, Barber, Phillimore, Bury, Postgate (voir l'apparat critique de Butler-Barber).

Ce qui n'empêche pas que, en face de la leçon de N : *et parce auia noctes*, l'examen des corrections anciennes, des XIVe-XVe siècles, fasse apparaître une amélioration : la finale *-tae*, au lieu de *-ce*, qui est transmis par N. Par ailleurs, le remplacement de *noctes* par *noctis* est acquis par les corrections modernes, à peu près unanimes.

En tenant compte de ces données, nous voudrions proposer à notre tour une leçon tout proche du texte de N et qui semble pouvoir se justifier et pour le sens et pour la paléographie.

* * *

Le distique 11-12 nous paraît pouvoir se restituer ainsi :

> *Haecne marita fides* ET PARTAE SAUIA NOCTIS,
> *Cum rudis urgenti bracchia uicta dedi*?

« Ce sont là les promesses d'un mari et les baisers de cette nuit pour toi victorieuse où la vierge que j'étais, vaincue, tendit les bras et céda à tes instances? »

Le passage 11-16 se rapporte au mariage d'Aréthuse et de Lycotas et le distique 11-12 évoque plus précisément la nuit nuptiale. Cette nuit a vu la « défaite » de la jeune femme : *bracchia uicta dedi*. Le mot *uicta*, qu'on le rapporte à *bracchia* ou à Aréthuse, est suffisamment explicite, et *bracchia dedi* adapte l'expression usuelle : *manus dare*, qui peint le geste du vaincu, et qui apparaît encore chez Properce : IV, 11, 88 (cf. Ov., *F.* VI, 800 ; Pl., *Pers.* 855 ; Caes., *B. G.* V, 31, 3 ; Cic., *Lael.* 99).

Mais la « défaite » de la femme est la « victoire » du mari, qui est évoquée par les mots : *partae noctis*. De même que *bracchia dedi* transpose *manus dare*, l'expression *parta nox* rappelle *parta uictoria* (cf., par exemple, Liu. VII, 34, 13 ; XXX, 14, 7) ou *parta laus* (cf. Cic., *Off.* II, 13), dans un parallélisme qui souligne l'antithèse. Cette victoire, le mari l'a acquise par ses instances (*urgenti*)

faites de promesses (*fides*) et de baisers (*sauia*), et ainsi le vers 11 unit le concret à l'abstrait. Et les mots : *partae noctis* constituent une métaphore qui paraît pouvoir être admise par le style de Properce ; cf. III, 8, 39 : *si qua data est furandae copia noctis.*

Noctis, enfin, qui est développé par *cum... dedi*, s'impose du fait que cette nuit d'initiation (cf. *rudis*) est forcément unique, ce qui exclut *noctes.*

Il semble donc que le sens puisse s'accommoder de notre conjecture.

* * *

Elle permet aussi d'expliquer paléographiquement les leçons des manuscrits.

Tout d'abord, *noctes*, pour *noctis*, peut s'expliquer soit par la confusion fréquente de *i* et de *e* (cf. Havet, *Manuel de critique verbale*, p. 158, § 594), dont, pour Properce, l'apparat critique de Butler-Barber offre de nombreux exemples : par exemple : IV, 1, 65 (*cernit*), 2, 59 (*stipes*) ; soit par l'influence de la rime intérieure : *fides... noctes* (cf., pour l'influence de la rime intérieure, IV, 1, 36 : *uias ;* 7, 23 : *euntis*).

Le point capital est d'expliquer le texte inintelligible de N : *parce auia.* Nous partirons d'un manuscrit en onciale portant, sans séparation de mots : PARTESAVIA, où PARTE vaut *part*AE (cf. Havet, *Manuel*, §§ 1062 et 726 A).

Quand ce manuscrit a été copié en minuscule, le copiste a séparé les mots, et c'est alors que la faute s'est produite (cf. Havet, *Manuel*, p. 168, §§ 669 sqq.). Un copiste de l'époque carolingienne, plus ou moins lettré, avait les plus grandes chances de ne pas reconnaître, ou même de ne pas connaître, le mot *sauia. Sauium* est un mot ancien, surtout préclassique (cf. Ernout-Meillet, *s. u.*), et que les dictionnaires ne signalent pas après Apulée (voir Gaffiot, Freund-Theil, Georges). Et Properce, qui emploie douze fois *osculum*, ne présente *sauium*, hors de notre passage, qu'une seule fois (II, 29, 39). Notre copiste a donc coupé de façon à obtenir des mots à lui familiers : *partes auia*, et a lui-même corrigé ce groupe dépourvu de sens en : *parte auia*, ce qui lui donnait un groupe de deux mots bien connus, dont le groupement présentait un sens. Havet, dans son *Manuel* (p. 307, § 1243), offre un exemple de la même faute qui porte aussi sur le mot *sauium.*

C'est ce groupe *parte auia* que le copiste de N, vers l'an 1200, a

transcrit : *parce auia*, commettant l'erreur, fréquente dans la minuscule, de confondre *c* et *t* (cf. Havet, *Manuel*, p. 163, § 639 ; p. 164, § 643, et p. 166, § 656, où apparaît (l. 2) : *parce* pour *parte*).

Les manuscrits de l'autre famille et DV donnent des leçons qui comportent *pacate* (FL) ou *pacte*. *Pacate* apparaît comme une interprétation de *pacte* destinée à donner la mesure (cf. *supra*, p. 234). Quant à *pacte*, il pourrait être issu de *parte* par confusion de *r* et de *c* (cf. Havet, *Manuel*, p. 166, § 656) ; ou plutôt provenir de *parce* par insertion du substituende *t* (cf. Havet, *Manuel*, p. 339, § 1371), ce qui aurait donné *parcte*, qui aurait été corrigé ensuite en *pacte*, qui pouvait donner l'impression d'être en rapport pour le sens avec *fides*. Le caractère récent de ces manuscrits permet de supposer cette filiation assez compliquée.

R. LUCOT.

LA COMPOSITION DANS LES « DIALOGUES » DE SÉNÈQUE

II. — LE *DE PROVIDENTIA*

S'il est exact, comme nous espérons l'avoir montré dans un article précédent [1], qu'un dialogue comme le *De Constantia Sapientis* est tout entier construit selon un plan rhétorique où s'unissent les procédés traditionnels de la controverse et de la *suasoria*, on est autorisé à se demander si d'autres « dialogues » de Sénèque n'obéissent pas aux mêmes lois. Une analyse méthodique et exhaustive du recueil serait longue et dépasserait les limites légitimes de ces études. Nous voudrions seulement ici, en contraste avec la discussion précédente, présenter quelques remarques sur la composition du *De Prouidentia*. Ce traité, en effet, offre, avec le *De Constantia*, des différences profondes. Il ne s'adresse pas au même personnage ; écrit en un tout autre temps et dans d'autres circonstances, il fait appel pour persuader à des arguments moins techniques, généralement fondés sur l'affectivité plutôt que sur la dialectique, et assez éloignés, nous le verrons, de ceux qui étaient traditionnels dans l'École. Si, malgré ce contraste, nous devons conclure que les deux œuvres sont composées selon des schémas semblables, force nous sera d'admettre que Sénèque, en ces années de crise spirituelle qui séparent l'apogée de sa puissance et le début de sa retraite, est resté fidèle aux vieilles recettes rhétoriques, se contentant tout au plus de les assouplir, mais ne les reniant jamais, et, sous une apparente nonchalance, leur devant cette secrète discipline de la persuasion qui est sa force.

* * *

Dès les premières phrases du *De Prouidentia*, Sénèque non seulement avoue, mais affirme, que son dialogue est un véritable « plai-

1. *Revue des Études anciennes*, LI, 1949, p. 246 et suiv.

doyer pour les Dieux » : *causam deorum agam*, écrit-il[1]. Dans son dessein premier, le *De Constantia* était une démonstration scolastique. Le *De Prouidentia* veut avant tout être un ouvrage oratoire, et E. Albertini remarquait déjà qu'il est « fait d'amplifications et d'images accumulées[2] ». Il n'est donc nullement paradoxal de se demander si, dans sa composition également, ce dialogue n'applique pas les recettes de l'éloquence.

Comme le *De Constantia*, le *De Prouidentia* présente une *diuisio* et, dans l'un et l'autre ouvrage, celle-ci est rejetée après un assez long développement — au cinquième « chapitre » pour le *De Constantia*, qui en comprend dix-neuf, au troisième pour le *De Prouidentia*, qui en comprend six. Si l'on remarque que les « chapitres » terminaux du second dialogue sont d'une longueur inusitée (trahissant l'embarras des éditeurs modernes devant une argumentation sinueuse et étrangement « liée »), on constate que le rapport général des développements séparés par la *diuisio* est sensiblement du même ordre dans les deux dialogues. Ici comme là, le plan annoncé n'est pas celui de l'ouvrage entier, mais se borne à fixer à l'avance les moments principaux de l'argumentation. Telle est, en effet, la fonction principale de la *diuisio*, selon les préceptes de Quintilien[3]. La *diuisio* rhétorique n'est point l'énoncé d'un plan d'ensemble[4]. Des parties entières du discours échappent à sa juridiction : ni la narration ni la péroraison n'ont besoin d'être préparées, elles sont attendues, à leur place obligée, et la fixité des habitudes scolaires réduit au minimum les variations de plan : seul, d'un discours à l'autre, varie ce qui résulte de la nature même du sujet ou de la cause traités, c'est-à-dire essentiellement le contenu et l'ordonnance de l'*argumentatio*.

La *diuisio* du *De Prouidentia* est longue et complexe :

« Je montrerai, écrit Sénèque, à mesure que se déroulera mon discours, à quel point ce qui nous semble être un mal n'en est pas un réellement. Je soutiens seulement pour l'instant que ce que tu appelles affreux, ou bien néfaste, abominable, premièrement est utile à ceux auxquels celà arrive, ensuite est utile à l'ensemble des hommes (dont les dieux se soucient plus que des individus particuliers), puisque cela arrive à des hommes qui sont consentants

1. *De Prou.*, I, 1.
2. E. Albertini, *Composition...*, p. 103.
3. Quint., IV, v, 4, et les exemples, *Ibid.*, 9 et suiv.
4. Contrairement à ce que paraît croire E. Albertini, *Ibid.*, qui constate, en semblant s'en étonner, qu'une « fraction importante du dialogue reste en dehors de la division ». Il n'y a là rien que de très normal.

et qui mériteraient le châtiment s'ils n'y consentaient pas. J'ajouterai que ces événements sont soumis au Destin et que les hommes vertueux les subissent en vertu de la loi même qui fonde leur vertu. Je te persuaderai ensuite de ne jamais avoir pitié d'un homme vertueux, car on peut le dire malheureux, mais, lui, il ne peut l'être[1]. »

Toutes les propositions de ce paragraphe ne se situent pas sur un seul plan ; leur énoncé même, dans sa forme, ne les juxtapose pas en une pure et simple énumération. Sénèque nous avertit, d'ailleurs explicitement, que la première d'entre elles n'appartient pas à la *diuisio* proprement dite, puisque, commençant sa démonstration, il dit :

« De toutes les thèses proposées, la plus difficile est évidemment celle que j'ai énoncée la première, à savoir que ce dont nous avons horreur et qui nous fait trembler est utile aux hommes à qui cela advient[2]. » Par conséquent, le premier point de la *diuisio* est contenu dans la seconde phrase de celle-ci, non dans la première. Que signifie alors cette promesse de « montrer à quel point ce qui nous semble être un mal n'en est pas un réellement »?

A vrai dire, aucun développement particulier n'y répond dans le corps du dialogue. On aurait tort d'en conclure à une mutilation de l'ouvrage : non seulement Sénèque exclut cette proposition de sa *diuisio*, mais il la considère comme la thèse même à démontrer. C'est parce que les prétendus maux sont en réalité des indifférents que les Stoïciens peuvent innocenter les Dieux. Démontrer séparément ce point reviendrait à refuser le débat et rendrait en droit inutile tout le reste du traité. D'ailleurs, adressée à Lucilius, cette démonstration eût été parfaitement superflue, puisque le disciple admet déjà les thèses fondamentales du système[3], et que le « scandale » à ses yeux n'est pas d'ordre logique, mais sentimental. Nous retrouvons ici une position analogue à celle de Sérénus à propos des « insultes » dont sont victimes les gens de bien. Il est utile, sans

1. *De Prou.*, III, 1 : *Sed, iam procedente oratione, ostendam quam non sint quae uidentur mala. Nunc illud dico ista quae tu uocas aspera, quae aduersa et abominanda primum pro ipsis esse quibus accidunt, deinde pro uniuersis, quorum maior diis cura quam singulorum est, post hoc uolentibus accidere, ac dignos malo esse si nolint. His adiciam fato ista subiecta eadem lege bonis euenire qua sunt boni. Persuadebo deinde tibi ne umquam boni uiri miserearis : potest enim miser dici, non potest esse.*

2. *Ibid.*, III, 2 : *difficillimum ex omnibus quae proposui uidetur quod primum dixi, pro ipsis esse quibus eueniunt ista quae horremus ac tremimus.*

3. *Ibid.*, I, 4 : *eo quidem magis quod tu non dubitas de Prouidentia, sed quereris.* Cette indication contribue à dater le dialogue, qui se trouve ainsi placé entre les premières lettres à Lucilius et les dernières, lorsque l'ami de Sénèque s'est définitivement converti, après ses résistances du début. Sur cette évolution, cf. Delatte, *Lucilius, l'ami de Sénèque, Les études classiques*, 1935, p. 367-385, 546-490.

doute, de prouver rationnellement que ces insultes ne sont rien, mais cette démonstration, quelque convaincante soit-elle, ne persuadera point, n'apaisera pas la révolte d'une conscience sensible au « point d'honneur ». Et ce sera précisément sur cette dualité des points de vue que sera fondée la double démonstration du *De Constantia*[1] : après les arguments dialectiques devra venir la « réconciliation », l'apaisement, bref tout ce qui ne se borne pas à convaincre, mais persuade véritablement. Ici, toute démonstration dialectique est rendue caduque par la position même de Lucilius. La seule démarche possible consiste à montrer que la pratique morale vérifie les conclusions théoriques — et Sénèque le sent si bien qu'il ne promet pas, au seuil de sa *diuisio*, de révéler « que les maux prétendus n'en sont pas réellement », mais « à quel point les maux apparents ne sont pas réels ». Il ne s'agit pas de démontrer une affirmation — dans ce cas nous lirions sans doute : *ostendam non* ESSE *quae uidentur mala* — mais d'établir les conditions d'une expérience spirituelle où Lucilius pourra découvrir « à quel point » l'apparence du mal est trompeuse.

Il en résulte que cette première phrase du chapitre III a, en réalité, pour objet d'énoncer la *quaestio*. Elle n'appartient donc pas réellement à la division, mais constitue à elle seule la *propositio* du discours. Résumant le développement antérieur, elle annonce la thèse à démontrer et sert de transition entre l'exposé des faits et l'argumentation proprement dite. C'est bien là, selon les préceptes de l'*Institution Oratoire*, la fonction de la *propositio*[2]. L'énumération des différents arguments qui serviront à prouver celle-ci suit tout naturellement, au point qu'il arrive souvent, comme ici, que *propositio* et *diuisio* tendent à s'unir[3], mais elles sont distinctes ; ce sont deux *moments* bien définis dans le déroulement du discours, et il n'apparaît pas que, dans le *De Prouidentia* plus qu'ailleurs, Sénèque les ait confondues et, à leur propos, violé les règles de la rhétorique traditionnelle.

Mais cette *propositio* est elle-même précédée d'un long développement, que les éditeurs modernes répartissent en deux chapitres. Quelle fonction assigner à ceux-ci dans l'ensemble du dialogue?

L'application des règles ordinaires de la rhétorique nous invite

1. *Art. cité*, *R. É. A.*, LI, 1949, p. 253 et suiv.
2. Quint., IV, IV, 1 et suiv.
3. Id., *ibid.*, 7 : *hae* (sc. *propositiones*) *si ponantur singulae subiectis probationibus, plures sunt propositiones ; si coniungantur, in partitionem cadunt.* Sénèque suit donc ici de façon rigoureuse les règles classiques.

à y chercher un exorde et une « *narratio*[1] ». Le premier est aisément reconnaissable dans les premières phrases du dialogue :

« Tu m'as demandé, Lucilius, pourquoi, si l'Univers est gouverné par une Providence, tant de maux arrivent aux hommes vertueux[2]... » L'une des fonctions de l'exorde est, nous dit Quintilien, d'expliquer les raisons pour lesquelles nous plaidons[3]. Ici, l'amitié, une prière de l'interlocuteur lui-même fournissent tout naturellement la *captatio beneuolentiae*. Que l'on n'objecte pas que l'exorde par interpellation de l'adversaire est plus conforme aux habitudes de la « diatribe » qu'à celles de la rhétorique classique. Quintilien en cite maints exemples dans d'authentiques discours judiciaires et discute en détail l'opportunité du procédé[4]. Et, de même que, souvent, l'orateur prenait comme point de départ l'opinion présumée du juge[5], de même Sénèque rappelle à Lucilius que la difficulté est en réalité résolue implicitement, puisqu'il n'élève aucune objection théorique contre l'existence même d'une Providence. Ainsi, de proche en proche, se trouve défini l'*état de cause*, « *status causae* », dont la formule exacte est proposée au début du second chapitre : « Pourquoi les hommes vertueux éprouvent-ils tant d'infortunes[6]? » Au débat infini, de caractère théorique, sur la réalité d'une Providence est substituée une « controverse » précise, dont l'objet sera une définition de ces « *aduersa* » qui, de toute évidence, s'abattent sur l'homme de bien. Une telle position du problème appartient à ce que l'École appelait « *qualitatis status*[7] ». Dans l'ordre judiciaire, cela revient à la position suivante prise par un défendeur : « quand j'aurais commis l'action que l'on me reproche, j'aurais bien fait ». La véritable discussion ne porte pas sur la réalité du fait, mais sur la façon de le *qualifier*.

La recherche de « l'état de cause » ne constitue pourtant pas en soi une partie du discours. Elle aboutit seulement à la *propositio*,

1. Cf., pour le *De Constantia*, notre *art. cité*, p. 258.

2. *De Prou.*, I, 1 : *Quaesisti a me, Lucili, quid ita, si Prouidentia mundus regeretur, multa bonis uiris mala acciderent...*

3. Quint., IV, I, 7 et suiv. : *quare in primis existimetur uenire ad agendum ductus officio uel cognationis uel amicitiae... (causa)...*

4. Quint., IV, I, 63 et suiv.

5. Id., *ibid.*, 52 : *quid iudicem sentire credibile sit...*

6. *De Prou.*, II, 1 : *quare multa bonis uiris aduersa eueniunt?* Noter le changement de termes par rapport à l'énoncé du problème par Lucilius au début du dialogue (*supra*, n. 2) : *aduersa* au lieu de *mala*, *eueniunt* au lieu d'*acciderent*, tous mots qui ne préjugent pas de la *qualitas*.

7. Quint., III, VI, 10 : ... *quod ut breuissimo pateat exemplo, cum dicit reus : etiam si feci, recte feci, qualitatis utitur statu...*

et c'est généralement au cours de l'exposé des faits (la *narratio*) qu'elle se développe. Mais, entre l'exorde du *De Prouidentia* et sa *propositio*, existe-t-il vraiment une *narratio*?

A la vérité, il est d'abord difficile de déterminer le moment où cesse l'exorde, tant Sénèque s'est ingénié à effacer les transitions. Pourtant, si la *captatio beneuolentia*, caractéristique de l'exorde, est ici fondée sur l'assentiment donné par Lucilius aux thèses fondamentales du Portique, il est nécessaire que le rappel sommaire et par prétérition de ces positions essentielles appartienne à l'exorde. Celui-ci a pour objet de présenter l'image d'un univers ordonné, dominé par un Dieu bon dont l'homme est par excellence l'ami. Une telle idée, si elle ne *prouve* pas l'irréalité du mal, prépare néanmoins l'esprit à dépasser le point de vue étroit du vulgaire et s'élever jusqu'à la considération des vérités éternelles. Un tel exorde « donne le ton » et situe le débat sur le plan désiré. Pour toutes ces raisons, il nous semble que l'exorde occupe tout le premier « chapitre » du dialogue. Mais peut-on soutenir alors que le second soit une « narration »?

A la simple lecture, il apparaît d'abord que ce chapitre constitue comme une première démonstration : l'âme vertueuse, écrit, en effet, Sénèque dans ces pages, ne saurait admettre le mal en elle ; dans le choc contre l'adversité, c'est elle qui l'emporte. Tout lui est exercice, comme le combat pour l'athlète qui, dans l'oisiveté, perd sa vigueur. Un bonheur continu engendre la faiblesse. C'est par amour pour nous que Dieu nous contraint à affronter la Fortune. Y a-t-il plus beau spectacle pour ce Dieu que le suicide deux fois recommencé d'un Caton? — Ces développements présentent, certes, presque tous les arguments qui vont composer l'*argumentatio*. Sénèque aurait-il donc, dans une amplification décousue, voulu donner, comme on le soutient parfois, un premier aperçu des thèmes principaux? Mais une remarque de Quintilien souligne la parenté existant entre *narratio* et *confirmatio* : « il ne sera pas inutile, lisons-nous dans l'*Institution Oratoire*, de parsemer (la narration) de « germes de preuves [1]... », et, plus loin, il précise encore : « quelle différence y a-t-il entre la preuve et la narration, sinon que la narration est une présentation continue de la preuve, tandis que la preuve est une *confirmatio* adaptée à la narration [2] »? Or, que

1. Quint., IV, II, 54 : *ne illud quidem fuerit inutile semina quaedam probationum spargere...*
2. Id., *ibid.*, 79 : *aut quid inter probationem et narrationem interest nisi quod narratio est probationis continua propositio, rursus probatio narrationi congruens confirmatio?*

fait ici Sénèque, sinon de présenter des faits indéniables — l'existence du mal — sous le jour le plus favorable? Sa position n'est pas celle de l'accusateur, mais celle du défendeur. Il ne lui appartenait pas de tracer un tableau bien sombre des infortunes qui s'abattent sur l'homme vertueux, mais, tout en reconnaissant la réalité de ces « malheurs », de montrer déjà comme le « germe » de ce qui les justifiera : il n'insistera pas sur les coups du sort, mais sur la résistance de la victime ; il attirera l'attention sur la victoire de l'athlète, non sur les meurtrissures de son corps ; déjà, nous arrachant à l'arène du monde, il nous entraîne aux côtés du dieu qui regarde le gladiateur aux prises avec l'adversité, la mort de Caton n'est point racontée pour exagérer ses souffrances, mais pour laisser dès maintenant paraître son mérite. « Car la narration, dit Quintilien, n'est pas composée seulement pour mettre le juge au courant des faits, mais surtout pour lui faire partager notre point de vue [1]. » Et ce point de vue est ici celui de Dieu, dont on plaide la cause.

Il n'est donc nullement paradoxal de reconnaître une *narratio* dans le chapitre II du dialogue. Assurément, cet exposé ne peut avoir la même netteté dans un traité philosophique que dans une plaidoirie judiciaire, mais qui s'en étonnerait? Les *faits* ne sont qu'un point de départ, et ce n'est pas sur eux que porte l'essentiel du débat, mais sur l'interprétation de la vie morale qu'ils semblent impliquer. Il est donc naturel que l'auteur tende à s'évader immédiatement du récit. Mais il est significatif qu'entre son exorde et sa *diuisio* Sénèque ait cru devoir, malgré tout, placer un développement dans lequel il présente « l'homme de bien » aux prises avec l'adversité — même si, dès lors, il insinue que ce combat, quelque douloureux soit-il, tourne à l'avantage de la prétendue victime [2].

* * *

La partie principale du dialogue demeure évidemment la *confirmatio*. Elle commence aussitôt après la division, au chapitre III, et se poursuit, apparemment, jusqu'à la fin du traité. Il reste à en

1. Quint., IV, II, 21 : *neque enim narratio in hoc reperta est ut tantum cognoscat iudex, sed aliquanto magis ut consentiat.*

2. Il est remarquable que la fin de cette *narratio* soit d'un ton élevé et présente, par conséquent, cette μεγαλοπρέπεια, que certains théoriciens conseillaient en pareil cas. Cf. Quint., *ibid.*, IV, II, 61.

trouver les articulations et à voir si elle tient bien toutes les promesses de la *diuisio*[1].

Une fois écartée la première phrase, qui énonce la *propositio*, il est possible de reconnaître trois moments principaux. Le premier est énoncé avec la plus grande clarté :

« Je soutiens pour l'instant que ce que tu appelles affreux... est d'abord utile aux individus eux-mêmes auxquels cela arrive. » Nul ne conteste que cette thèse ne soit effectivement soutenue dans la première partie de la *confirmatio*, entre le second paragraphe du chapitre III et la fin du chapitre IV.

Avec le chapitre V commence la démonstration du second point : *deinde pro uniu rsis, quorum maior diis cura quam singulorum est...* Après l'utilité du malheur pour l'individu, son utilité pour la collectivité humaine. Ce développement s'arrête bientôt (V, 4) ; le déséquilibre avec le précédent est flagrant, et l'on pourrait accuser Sénèque d'avoir « escamoté » son argument si la démonstration en était vraiment restreinte dans ces étroites limites. En fait, il n'en est rien. Le reste du chapitre est, en effet, consacré à l'exposé de deux idées connexes : d'abord, que les hommes vertueux consentent à leur « malheur », puis que ce « malheur » même entre dans l'ordre du monde, auquel la Vertu consiste à se conformer. Le passage d'un thème à l'autre est à peine sensible, et l'on ne trouve, entre eux, aucune de ces phrases de transition qui annonçaient le premier et le second point de l'argumentation. Aussi peut-on se demander légitimement si nous sommes en présence de « parties » distinctes et non d'un seul développement articulé en trois subdivisions.

En fait, l'examen de la *diuisio* confirme cette seconde hypothèse. L'idée que le « malheur » est utile à la collectivité y est annoncée par un *deinde*, et ce *deinde* se retrouve seulement dans la *dernière* phrase de la *diuisio*, là où nous attendrions plutôt un *denique*, puisqu'il s'agit de l'argument ultime. Cette bizarrerie, chez un styliste aussi attentif, ne peut avoir qu'une signification : établir par la répétition une symétrie principale, entre trois grandes articulations du raisonnement, et, par contre, présenter comme de simples subdivisions les deux idées « secondaires » insérées entre le second point et le troisième. Si bien que l'argumentation, dans son ensemble, est construite de la sorte :

a) utilité du « malheur » pour l'individu ;

1. Voir le texte cité, *supra*, p. 240, n. 1.

b) son utilité pour la collectivité humaine ;

c) impossibilité pour l'homme vertueux d'être vraiment « malheureux ».

Le second point présente alors deux « corollaires » : 1° les hommes vertueux consentent à leur malheur ; 2° ces prétendus malheurs sont eux-mêmes les effets des lois de l'Univers.

Si l'on admet cette interprétation, l'équilibre matériel des parties se trouve réalisé : aux deux chapitres du premier point répondent le chapitre v pour la seconde, le chapitre vi pour la dernière.

Mais, dira-t-on peut-être, comment ces deux idées, soumission volontaire au malheur et fatalité de celui-ci dans l'Ordre du Monde, peuvent-elles être considérées comme des corollaires de l'affirmation que le malheur des individus est *utile* à la collectivité? Ne risque-t-on pas, en les unissant, de créer une symétrie artificielle et, pour vouloir la faire entrer dans ces cadres parfaits, de violenter la pensée de Sénèque?

Mais Sénèque lui-même est responsable du rapprochement : l'effort des meilleurs citoyens, dans la cité, n'est, dit-il, que l'image, bien imparfaite à ses yeux, du rôle grandiose joué par le Sage dans la « grande Cité » de l'Univers[1]. Or, le Sage n'est ce qu'il est que parce que sa volonté est en accord avec cet Ordre du Monde, qui est la Raison en acte et le modèle de toute vertu. L'Univers, d'autre part, étant parfait, ne peut avoir d'autre fin que lui-même. L'adversité, qui en est partie intégrante, ne peut donc avoir pour fin ultime que le Bien. Et, en dernière analyse, l'utilité « collective », c'est-à-dire la fonction cosmique de l'adversité, n'apparaît que par rapport à cet Ordre auquel s'intègrent harmonieusement et le Sage lui-même et les prétendus malheurs qui le frappent. Dans la perspective stoïcienne (celle, précisément, où accepte de se placer Lucilius), les trois propositions considérées : utilité collective de la souffrance, consentement à celle-ci, sa conformité, enfin, au *Fatum*, ne sont que trois aspects indissolublement liés de la doctrine du Τέλος.

Le troisième point de l'argumentation est plus aisé à définir dans son contour extérieur. Commençant au début du vi^e^ chapitre, il répond à la dernière proposition de la division :

« Je te persuaderai de ne jamais avoir pitié d'un homme vertueux, car on peut le dire malheureux, mais, lui, il ne peut l'être. »

1. *De Prou.*, V, 4 : *Idem in hac magna republica fit...*

La transition est faite par une intervention simulée de l'interlocuteur, qui permet à Sénèque de tenter une définition du Mal. Tout ce que nous baptisons de ce nom est « indifférent », ni bon ni mauvais. Désagréable, sans doute, intolérable même. Assurément, la chair a ses faiblesses, mais Dieu a mis le remède à notre portée. La Mort, terme ultime de la souffrance, est aussi dans l'Ordre du Monde ; grâce à elle, il n'est pas de douleur sans issue. Il n'y a, au pire, que libération et union définitive avec l'Ame du Monde.

On voit que tous les points prévus dans la *diuisio* sont traités dans l'ordre où ils sont annoncés. A la vérité, nous ne trouvons aucune « péroraison » séparée — et cela pose la question souvent soulevée de l'intégrité du dialogue tel que nous le possédons — mais, dès maintenant, nous pouvons établir le schéma « rhétorique » suivant :

Exorde

Captatio beneuolentiae : pour complaire à son ami, Sénèque « plaidera la cause des dieux ». Lucilius ne conteste pas l'existence, d'ailleurs évidente, d'une Providence pour gouverner le monde. Or, si les dieux existent, ils sont les « amis » du genre humain ; ils veulent, non le mal des hommes, mais leur bien (chap. I).

Narratio

Sans doute, bien des calamités s'abattent sur les hommes vertueux, mais sans les faire plier. Dans son ensemble, le spectacle de l'effort (effet de l'adversité sur les gens de bien) inspire l'admiration, non la pitié (chap. II).

Propositio

Sénèque « propose » de montrer « à quel point les maux apparents ne sont pas des maux réels » (III, 1-début).

Divisio

Trois parties : 1) l'adversité est utile à l'individu ;
2) l'adversité est utile à la collectivité :
elle est acceptée volontairement par le Sage,
elle est conforme aux lois du monde ;
3) l'homme vertueux ne peut être malheureux (III, 1).

Confirmatio

Ire partie : *L'adversité est utile à l'individu* (III, 2-IV) :

a) Vraisemblance générale : l'analogie avec les procédés de la médecine montre que la douleur peut être salutaire (III, 2) ;

b) Démonstration par l'absurde : un bonheur continu est un mal, ainsi que le prouvent les exemples suivants :

1° Mucius en face du débauché,

2° Fabricius en face du riche,

3° Rutilius en face du *Felix*, mais criminel Sulla,

4° Regulus en face du voluptueux mais malheureux Mécène,

5° Socrate en face de... Néron (?),

6° Caton, symbole de toute vertu (III, 3, à la fin) ;

c) Démonstration directe : le malheur est nécessaire à la vie personnelle :

1° pour la connaissance de soi-même, à ses propres yeux et à ceux des autres « sages » (IV, 1-5),

2° pour le bon fonctionnement de la vie psychologique et morale (IV, 6-12),

3° plaisir et douleur, étant corrélatifs, sont variables ; ce ne sont que des « instruments » dans la main de Dieu, sans valeur absolue. Ils ne sont ce qu'ils sont que par rapport à un certain état de nous-mêmes (IV, 13-16).

IIe partie : *Le malheur est utile à la collectivité* :

a) Le fait que les hommes vertueux soient malheureux prouve que les biens de ce monde ne sont pas de vrais biens (V, 1-3) ;

b) Le consentement des hommes vertueux à leur « malheur » a pour objet l'Ordre du Monde (V, 4-6) ;

c) L'adversité est l'un des visages du Destin. C'est grâce à elle que l'âme peut s'élever jusqu'à l'acquiescement suprême, qui est la Vertu (V, 7-11).

IIIe partie : *L'homme de bien ne peut être malheureux* :

a) Tous les maux véritables (le mal moral) sont éloignés de lui (VI, 1) ;

b) Les prétendus biens ne sont que des apparences sans réalité (VI, 2-5) ;

c) Au comble de la souffrance lui est ouverte l'issue vers le Bien suprême : la Mort volontaire, asile, libération, apothéose.

Ainsi se déroule le dialogue, selon les lignes traditionnelles des plaidoyers et des controverses. Là où l'on ne veut d'ordinaire voir que désordre, déséquilibre, répétitions et retours perpétuels sur les mêmes idées, nous pensons qu'il y a réellement une armature secrète, peu visible à nos yeux, mais assurément sensible aux lecteurs contemporains, formés aux « cris de l'École ». Et, certes, il

eût été bien singulier que Sénèque, dans une œuvre qu'il présente explicitement comme un « plaidoyer pour les Dieux », n'eût pas recouru aux procédés éprouvés de la rhétorique.

Pourtant, le fait même que les grandes lignes de la composition ne soient pas directement saisissables, l'impression d'incertitude, voire de désordre, laissée par la reprise perpétuelle de thèmes analogues, sinon identiques, d'une partie à l'autre, tout cela n'est assurément pas imputable au hasard ou, pire encore, à la maladresse de Sénèque. Invoquera-t-on sa « coquetterie », soucieuse de dissimuler les artifices du métier, ses roueries de technicien blasé, qui cherche à tout prix du nouveau, ou bien son « tempérament » de lyrique prompt à s'emparer des images et les épanouir en digressions brillantes? Ce serait oublier ce qu'il dit lui-même de son art, ses appels constants à la discipline du style [1], dont toute la vertu doit être de toucher et d'instruire : croyons donc que ses apparentes bizarreries, que ses apparentes négligences ne sont pas gratuites, et que l'usage des procédés rhétoriques dans ses dialogues est en réalité commandé par la démarche *philosophique* de sa pensée.

* * *

A travers les misérables restes du Περὶ Προνοίας de Chrysippe, nous apercevons quelle était la position classique du Stoïcisme en face du problème de la Providence. Elle consistait d'abord à poser en principe que le Monde, identique à l'Être, ne pouvait être dépourvu de la moindre perfection, car une perfection dont l'Être serait privé n'aurait pas elle-même l'existence. Or, si le fait d'être animé est un degré supérieur de l'Être, il faut que le Monde soit, lui aussi, une Ame [2]. En d'autres termes, la perfection intérieure dont ma conscience d'homme a l'idée *prouve* l'existence objective de cette perfection absolue. Grâce à ce véritable « argument ontologique », Chrysippe installe au centre même de l'Univers une Raison consciente d'elle-même. Et cette Raison se diffuse dans toutes les parties de l'Univers, « comme en nous-même l'Ame se diffuse dans tous nos membres [3] ». Pourtant, cette diffusion n'est pas égale partout : de même que, dans notre corps, certains organes sont

1. *Ad Luc.*, 59, 5 et suiv., et la célèbre lettre sur l'œuvre de Papirius Fabianus, *Ibid.*, 100, 1 et suiv.
2. Diog. Laert., VII, 142-143 (von Arnim, *S. V. F.*, II, 633), citant le premier livre du traité de Chrysippe.
3. Id., VII, 138 (*S. V. F.*, II, 634).

rebelles à l'action de l'âme, de même, dans l'Univers, certains éléments, comme l'air, et surtout le feu, sont plus proches que les autres de cette Raison, plus perméables et dociles à son action. Mais, peu à peu, l'Ame du Monde pénètre la matière la plus rebelle, la travaille, jusqu'au moment où, l'Univers étant tout entier devenu « intelligible », s'enflamme et, pour un temps, se sublime en pure « Raison[1] ». Puis, une nouvelle « création » intervient, la matière « inintelligible » se forme derechef par condensation du feu « intelligible », et le cycle recommence[2]. La vie du Monde est tout entière enfermée dans ces « spasmes » alternativement créateurs et destructeurs, la création étant une chute dans la matière, la destruction une montée vers l'Intelligible.

Cette conception, essentiellement déterministe, imposait l'existence, comme loi ultime du Monde, d'un Destin, qui n'était autre que le rythme intérieur, inéluctable, de l'Être même, les « pulsations » de l'Ame du Monde. Tout ce qui existe se révèle alors comme nécessaire : le mal, n'étant pas un terme absolu, n'existe que par référence au bien. « Comment, dit Chrysippe, aurait-on pu avoir l'idée de la justice s'il n'y avait l'injustice?... Plaisir et douleur sont, comme le dit Platon, liés entre eux de façon si nécessaire que si l'on en retire un, on les supprime l'un et l'autre[3]. » Les qualités mêmes dont la Nature a orné l'homme présentent des servitudes inévitables, et, en ce sens, le prétendu mal n'est que le revers nécessaire du bien.

C'était là enlever au mal toute réalité : purement « relatif », il pouvait, il devait être nié. Simple « fausse note » passagère dans l'harmonie universelle, il n'avait aucun accès dans l'âme du Sage. Le caractère exclusivement subjectif des valeurs suffit à mettre celui-ci à l'abri de toute « mésaventure ». A l'intérieur du système stoïcien, il ne pouvait être question de « justifier » la Providence et de l'excuser pour avoir permis un « mal » que le raisonnement démontrait illusoire. Et, cependant, Sénèque accepte de présenter à Lucilius cette justification superflue. N'y a-t-il donc pas dans son attitude une véritable contradiction, et sa rhétorique ne risque-t-elle pas de mettre en fâcheuse posture les conclusions de sa dialectique?

En analysant les thèses du *De Constantia Sapientis*, il nous est

1. Plut., *Contr. St.*, XXXIX, 1052 c (*S. V. F.*, II, 604).
2. Id., *Ibid.*, XLI, 1053 b (*S. V. F.*, II, 605).
3. A. Gell., VII, 1 (*S. V. F.*, II, 1165).

arrivé aussi de constater que l'argumentation y débordait largement les frontières de la dialectique stoïcienne[1] : toute une partie des arguments apportés relevait non de l'École, mais de l'opinion commune, et cette opposition des preuves « intérieures » (les *propria*) et des preuves « extérieures » (les *communia*) fonde l'architecture du dialogue tout entier, qui se résoud finalement en une conciliation des « paradoxes » chers au Portique et du sens commun. Ici, les arguments techniques ne sont pas négligés. Nous les avons rencontrés déjà dans l'exorde, où une prétérition savante situe le problème à l'intérieur du système tout entier. Mais les conséquences morales de la cosmogonie stoïcienne sont présentées pour elles-mêmes dans la seconde partie de l'argumentation, lorsque Sénèque entreprend de montrer que l'adversité est « utile à la collectivité humaine ». L'unité de ce moment du dialogue n'apparaît qu'en fonction des thèses fondamentales du Portique, et précisément de cette « cohérence interne » de l'Univers qui, pour Chrysippe, est l'expression même de la Providence[2]. Au centre de ce développement est la notion de *Fatum*, l'Εἱμαρμένη de Chrysippe contre laquelle furent engagées de si dures polémiques[3], et c'est à Chrysippe encore que remonte le dernier argument du chapitre v sur « l'impossibilité où se trouve l'artisan de changer sa matière[4] ». Le créateur, explique Chrysippe, a dû parfois, pour susciter un grand bien, « se résigner » à certains inconvénients. Le plan de la création exigeait que la tête humaine fût ronde, et formée d'os relativement minces. Cela diminue, sans doute, sa solidité, mais les avantages infinis résultant de sa conformation compensent, et au delà, cette prétendue imperfection[5].

La première partie de l'*argumentatio* est faite, au contraire, à peu près entièrement de *communia*. La dialectique en est exclue ; les exemples y abondent, ainsi que les appels à la conscience commune. « Les vices, s'écrie Sénèque, n'ont pas pris possession de l'humanité au point que l'on ne puisse être sûr que, si la faculté de choisir leur était donnée, beaucoup plus d'hommes préfére-

1. *Art. cité*, p. 252 et suiv.
2. *Supra*, p. 249 et suiv.
3. A. Gell., VII, 2 (*S. V. F.*, II, 1000).
4. *De Prou.*, V, 9 : *non potest artifex mutare materiam.*
5. A. Gell., VII, 1, 7 (*S. V. F.*, II, 1170). Les termes mêmes de l'argumentation de Chrysippe, telle que nous la fait connaître Aulu-Gelle, se retrouvent dans le dialogue de Sénèque. Ces « inconvénients par conséquence » portent, chez Chrysippe, l'épithète de κατὰ παρακολούθησιν. Sén., *De Prou.*, V, 9, écrit : *quaedam separari a quibusdam non possunt, cohaerent, indiuidua sunt.*

raient naître des Régulus plutôt que des Mécènes[1] », et, plus loin, quand il s'agit de Caton : « l'accord de tous les hommes, ajoute-t-il, reconnaîtra volontiers que Caton a atteint le comble du bonheur, lui que la Nature a choisi pour être en butte aux plus redoutables épreuves[2] ». Rien, dans ces développements, ne suppose une initiation antérieure au système ; comme un avocat au Forum, Sénèque s'appuie sur le *consensus omnium*, argument rhétorique que Quintilien appelle un « témoignage collectif[3] ».

Pour n'être pas individuels, les exemples réunis au chapitre IV n'en présentent pas moins le même caractère « expérimental » : athlète sur la lice olympique, gladiateur sur l'arène, soldat, pilote, tribus nomades qui hantent les bouches de l'Hister, apportent autant de preuves en faveur du paradoxe initial et démontrent « en acte » que le prétendu mal est utile à la vie personnelle.

Ainsi, les deux premières parties de l'*argumentatio* s'équilibrent-elles, et, de l'une à l'autre, se marque un progrès dialectique : la première réconcilie l'auditeur avec l'idée d'adversité — en la remplaçant, d'ailleurs, comme dans la *narratio*, par son aspect « subjectif », la notion d'effort — la seconde franchit un degré encore et montre que cet effort — ou, si l'on préfère, cette souffrance — de l'individu ne prennent tout leur sens que sur le plan de l'Univers.

A ces deux degrés dialectiques, Sénèque en a ajouté un troisième. Avec le chapitre VI, ce n'est plus la compatibilité du paradoxe stoïcien avec les données de la conscience commune qui est en cause, ce n'est pas non plus la soumission volontaire à l'Ordre universel, mais voici que nous assistons au renversement total des valeurs : cet effort lui-même, cette *patientia* dont on nous a montré l'utilité, puis le sens, sont dépassés ; ils ont joué leur rôle d'initiateur à la vie intérieure, mais ils ne sont pas une fin en soi, et le Sage apprend à les surmonter : « vous, vous êtes au-dessus des coups de l'adversité[4] ». La véritable vie intérieure se déroule en un lieu où le concept même d'adversité perd son sens. Quiconque s'est élevé jusqu'à cette autonomie de l'âme peut bien être harcelé

1. *De Prou.*, III, 11.
2. *Ibid.*, 14.
3. *Testimonium publicum*, Quint., V, 3, qui le range dans les « arguments fournis par la rhétorique ».
4. *De Prou.*, VI, 6 : ... *uos, supra patientiam* (malorum)... *Supra* signifie, non pas que l'âme *surmonte* la douleur, mais qu'elle est passée, par suite de son effort propre, sur un « plan » où elle ne peut plus subir les « coups du sort ». Chez les Dieux, cette même invulnérabilité est non pas acquise, mais « naturelle ».

par la Fortune, son être intime est désormais sans commune mesure avec ce qui cherche à lui nuire, et, si l'on demande pourquoi Dieu tolère de semblables attaques, la réponse est évidente : pourquoi attacher une valeur à ce qui n'en a pas? La faim, la douleur, l'exil ne sont rien pour qui porte en soi la lumière et la paix. Et si la douleur se fait intolérable, si les exigences de la chair rappellent au Sage que pourtant il n'est pas Dieu, la mort est là ; avec elle, la voie est ouverte pour la libération, ultime acquiescement à l'Univers, ultime effort d'une âme à jamais pacifiée.

Cette méditation qui termine l'*argumentatio* n'est plus fondée sur des *exempla*, ni sur la dialectique propre du système ; elle apparaît comme le résultat d'une véritable expérience intérieure qui les dépasse et, en quelque sorte, les justifie et les explique.

Après avoir ainsi reconnu le dessin général du dialogue, cette montée vers l'intériorité pure, nous sommes peut-être mieux préparés pour répondre aux reproches ordinairement dirigés contre la composition de Sénèque : répétition des mêmes idées, retour perpétuel des mêmes expressions, désordre apparent des parties. Même si l'on nous accorde qu'il existe une « discipline rhétorique » sous-jacente, l'impression demeure, et il convient de l'expliquer.

Tout s'éclaire si l'on s'aperçoit que la même idée, expression momentanée d'une expérience morale, doit, pour acquérir sa propre signification, s'intégrer dans plusieurs contextes : de simple donnée expérimentale, elle devient moment dialectique, puis évidence intérieure. La progression de Sénèque est semblable à l'ascension d'une spirale dont chaque étage découvre sous un angle différent le paysage apparemment immuable qui s'étend à ses pieds.

Il est possible de suivre ainsi les fonctions successives d'un même thème. Par exemple, le thème de la « liberté » : exposé une première fois dans la *narratio*, à propos de Caton, il décrit la liberté du héros devant la tyrannie victorieuse[1]. Plus tard, dans la seconde partie de l'*argumentatio*, la même idée revient ; mais, cette fois, la liberté est celle de l'acquiescement à l'ordre du monde[2]. Nous trouvons non pas un *exemple* de liberté, mais une définition métaphysique de l'autonomie morale au sein du *Fatum*. Une troisième fois, enfin, dans la prosopopée de Dieu, c'est la mort qui est proposée comme

1. *De Prou.*, II, 10 : *licet, inquit, omnia in unius dicionem concesserint... Cato qua exeat habet; una manu latam libertati uiam faciet.*

2. *Ibid.*, V, 4 : *boni uiri laborant... et udentes quidem; Ibid.*, 6 : *nihil cogor, nihil patior inuitus, nec seruio deo, sed assentior...*

le moyen suprême de libération, non plus désormais l'évasion matérielle d'un Caton qui « échappe » au tyran par le suicide, non plus même soumission joyeuse au Destin, mais détachement définitif de toutes les « choses extérieures », conquête de l'autonomie personnelle par la purification radicale du moi[1].

Le même procédé n'est pas moins visible à propos du thème de la *gloire* : dans la première partie de l'*argumentatio*, il s'agit simplement de la gloire « vulgaire », ce sentiment de l'honneur auquel est sensible même le dernier des gladiateurs[2]; dans la seconde partie, la « gloire » promise à Lucilius est celle de l'âme généreuse qui, par ses propres forces, se haussera, comme Phaéton, jusqu'à la compréhension des choses éternelles[3]. Enfin, quiconque a découvert les véritables « valeurs » est appelé à cette gloire du Sage, qui, en face de la foule, sera pour l'éternité un « exemple » vivant[4].

Des analyses semblables seraient valables pour le thème de l'éducation, pour celui de l'ascèse : partout, on constaterait la même démarche d'intériorisation, tel motif initial familier à la rhétorique ou, si l'on préfère, à la *diatribe*, ne prenant sa pleine signification que dans la perspective finale vers laquelle Sénèque guide pas à pas son disciple. Mais, objecteront certains, savons-nous si le dialogue est complet, tel que nous le possédons? N'a-t-on pas soutenu que le *De prouidentia*, dans le texte de nos manuscrits, ne constitue que les quatre cinquièmes, au plus, du dialogue primitif[5]? Si cette hypothèse est exacte, il deviendra bien dangereux de prétendre retrouver un plan achevé dans ce qui ne serait, au mieux, qu'un ouvrage tronqué. Mais nous croyons que le fait même d'avoir pu retracer les grandes lignes d'un tel plan rend bien moins

1. La même attitude en face de la mort, dont la méditation est conçue comme instrument d'ascèse morale, apparaît dans les *Lettres à Lucilius*. Là, l'idée de la mort, comme ici, sert à ménager la découverte de l'intériorité pure. Voir *infra*, p. 256 et suiv.

2. IV, 4 : *Triumphum ego murmillonem sub Ti. Caesare de raritate munerum audiui querentem...*

3. V, 11, et la citation d'Ovide.

4. VI, 3 : *quare quaedam dura patiuntur? Vt alios pati doceant : nati sunt in exemplar.* L'idée que les hommes « forts » sont des exemples figure notamment en V, 1, mais pour montrer que les prétendus maux ne peuvent être des « châtiments » : Sénèque se réfère là au « plan du monde ». En VI, 3, l'exemple a pour but d'initier à l'intériorité : le point de vue est celui du sujet lui-même.

5. E. Albertini, *op. cit.*, p. 103, 155 et suiv., qui s'appuie surtout pour défendre l'hypothèse d'une lacune sur le fait que le *De Prouid.* est le plus *court* des dialogues conservés, mis à part les textes notoirement incomplets. Mais il est douteux que la « longueur des livres » n'ait varié que dans de faibles limites. On n'oubliera pas non plus que celui-ci se présente explicitement comme un fragment détaché d'un ensemble (à écrire), non comme une œuvre se suffisant à elle-même.

probable l'hypothèse d'une mutilation. Nous n'avons pas, il est est vrai, décelé de « péroraison » autonome, et le dialogue s'achève avec le troisième point de l'*argumentatio*. Mais il convient de remarquer que ce troisième point culmine sur la prosopopée de Dieu, et Quintilien nous apprend que l'avocat ne saurait mieux faire, en ce moment difficile où il va cesser sa plaidoirie, que de prêter à son client des paroles pathétiques[1]. Or, ici, « Dieu » n'est-il pas le « client » de Sénèque, qui plaide sa cause? On pourrait objecter que Sénèque ne se fait pas faute d'utiliser la prosopopée ailleurs que dans ses péroraisons. Le *De Prouidentia* lui-même en fournit des exemples[2]. Il n'en reste pas moins que son emploi précisément à la fin du texte tel qu'il nous a été transmis rend plus vraisemblable qu'il s'agisse d'une fin véritable. Mais, surtout, il serait bien étrange que la *diuisio*, à laquelle l'argumentation s'est révélée si fidèle, n'annonçât point les développements contenus dans la prétendue lacune. Il ne pourrait y avoir qu'une raison concevable à ce silence, et ce serait que la lacune contînt une partie ne relevant pas de la *diuisio* : or, seule la péroraison répondrait à cette condition. Mais comment prétendre qu'une simple péroraison pût représenter en importance le quart environ du texte conservé comme l'exigerait le postulat formulé par Albertini? Comment surtout admettre, immédiatement après la prosopopée de Dieu, un nouvel appel aux sentiments, un nouveau « sommet » affectif, qui ne pourrait que gâter l'effet de celui que nous lisons?

Enfin, dans l'économie même de la pensée qui anime ce dialogue, il est certain que l'invitation à mourir par laquelle se termine la prosopopée de Dieu est une conclusion naturelle et nécessaire. Déjà, le même motif avait été exposé à deux reprises : à la fin de la *narratio*, à la fin des *exempla*[3], et les deux fois à propos de Caton. La première fois, cette mort de Caton n'est que le terme ultime de l'effort contre l'adversité, et comme la conclusion de la *narratio* qui a pour mission de nous présenter un tableau tendancieux des « misères » du monde. La seconde, en conclusion aux *exempla*, Sénèque annonce à l'avance quelle sera la fonction de cette mort dans l'Ordre du Monde et insiste sur sa valeur exemplaire. Il semble que, dans l'un et l'autre passage, Sénèque ait voulu ter-

1. Quint., VI, I, 25 : *his praecipue locis utiles sunt prosopopoeiae, id est fictae alienarum personarum orationes, quales litigatorum ore dicit patronus*.
2. Par exemple, III, 14.
3. II, 9 et suiv. ; III, 14.

miner chacune des « spires » de sa dialectique par une méditation sur la mort : n'est-ce pas nous indiquer clairement que telle sera aussi la seule et la vraie conclusion du dialogue entier?

Conclusion pessimiste, dira-t-on, et bien étrange, pour un dialogue qui entend « plaider la cause des Dieux »! Mais c'est que la leçon de Sénèque demande à être entendue pleinement. Nous avons tendance à considérer la vie comme une réalité essentiellement positive et la mort comme sa négation. Mais, pour Sénèque, il en va bien autrement. La mort est un *acte* véritable, l'un des *officia* de notre vocation [1]. Vie et mort ne sont que deux aspects de l'Être, dont aucun n'est un absolu en soi. Ce qui est « absolu », c'est la façon de les aborder l'un et l'autre, c'est le *je*, dans l'acte d'accepter ou la mort ou la vie. En dernière analyse, vie et mort ne sont que des cas extrêmes, plus émouvants, sans doute, mais par nature identiques aux autres, de la « possession des objets extérieurs ». Ainsi, pauvreté et richesse ne sont que des états relatifs. Le plus absolu dénuement peut être richesse, la plus grande richesse peut être misère. De même, le vieillard qui a vécu longtemps « n'a que le chiffre de ses années pour prouver qu'il a longtemps vécu », s'il est resté, dans son âme, un enfant. Le Sage aura beau mourir jeune, il aura vécu plus que personne, car chacun de ses jours aura revêtu tout son sens. Aussi l'exhortation à la mort ne saurait-elle être une invitation à quitter la vie, mais bien à mépriser la durée stérile. Vivre vraiment, c'est porter en soi une attitude telle que chaque instant « est égal à chaque instant », selon la formule d'Héraclite [2]. Il faut disposer chacun de nos jours comme s'il devait être le dernier du compte — non pour quelque jugement qui nous attendrait dans l'au-delà, mais pour que chaque moment soit pur de toute attente. Attendre, c'est être dans la dépendance des objets extérieurs ; c'est avoir besoin de quelque chose qui n'est pas soi et doit nous être surajouté. Méditer sa mort, c'est vivre de telle sorte que chaque moment soit surabondant et comble toute velléité d'attente. Et cela, quelle que soit la qualité du *donné* : le pain le plus médiocre est nourriture divine si notre faim est authentique.

Alors, l'annihilation physique est un refuge inutile, du moment qu'on y a une fois consenti. Le suicide n'est plus qu'un moment dialectique, le consentement à la mort un début, et non pas une fin. Tel est le sens, croyons-nous, de cette brusque conclusion du

1. *Ad Luc.*, 77, 19.
2. *Ibid.*, 12.

De Prouidentia, qui trouve dans la mort même une source d'optimisme : non, la Providence ne saurait être « méchante », puisque la mort même, ce comble des maux aux yeux du vulgaire, est en réalité le plus merveilleux instrument de notre libération, non seulement refuge toujours ouvert, mais condition de notre sérénité.

***

Désordonnée, peut-être, abandonnée aux tentations de l'image et du style, la pensée de Sénèque prend pourtant appui sur les vieilles architectures de la rhétorique. Il s'agit de persuader, et pour cela les recettes éprouvées sont encore les meilleures. Mais la plaidoirie ne serait que forme vide si ses cadres n'étaient vivifiés par une pensée dont les démarches sont, elles, proprement philosophiques. Aussi l'œuvre sera-t-elle conçue dans son essence comme une synthèse de deux ordres : la dialectique, à elle seule, est bien capable de découvrir la Vérité ; elle ne l'est point de l'imposer à l'esprit, ni surtout de la transformer en une source de vie intérieure. L'art de persuader doit être un art « total », capable d'entraîner à tout instant, et par tous les moyens, l'adhésion de l'auditeur et de le conduire, comme par la main, vers des régions inaccessibles à la Raison toute pure. On songe à Pascal, rhéteur et géomètre, en quête de la Méthode qui permettra, enfin, de communiquer l'ineffable et d'apporter aux âmes l'évidence qui aveugle la sienne.

Pierre GRIMAL.

LE RÈGLEMENT SUCCESSORAL D'HADRIEN

Dans son avant-dernier volume (*R. É. A.*, t. LI, juillet-décembre 1949, p. 262-321), la *Revue des Études anciennes* a accueilli le brillant mémoire dans lequel M. Jérôme Carcopino, reprenant les données du problème successoral sous les Antonins, a dissipé les fictions de la théorie de l'adoption et rétabli entre les Empereurs du IIe siècle la réalité de la transmission héréditaire du pouvoir[1]. Groupant les menus textes de l'*Histoire Auguste* et les confrontant avec les témoignages épigraphiques et numismatiques, l'auteur a débrouillé d'une main sûre l'écheveau compliqué des connexions familiales dissimulées derrière le jeu apparemment capricieux des adoptions successives dont Hadrien prit l'initiative : celles qu'il effectua lui-même en faveur de L. Ceionius Commodus, dont il fit

Note préliminaire. — Cette « note adjointe » ne doit d'être publiée qu'à l'insistance de notre ancien maître M. J. Carcopino, à qui elle avait été communiquée à titre personnel et dont elle se propose de soutenir et de compléter les conclusions. Que M. J. Audiat, qui a accueilli cet article, veuille bien trouver ici l'expression de nos remerciements.

1. Pour les historiens postérieurs, la rupture avec la tradition dynastique des Flaviens sous les Antonins est article de dogme ; le retour à la transmission héréditaire du pouvoir par la désignation de Commode est considérée comme une exception déplorable (Aur. Vict., *de Caes.* 17, 1 ; cf. Julien, Συμπ. 312 A Heitl). Voir aussi Ausone, *de Caes.*, v. 71 (parlant de Marc-Aurèle) : *successore suo moriens sed principe pravo | hoc solo patriae, quod genuit, nocuit.* L'excellence du régime impérial au IIe siècle est attribuée par les auteurs de l'*Histoire Auguste* à la pratique de l'adoption. On le voit bien dans deux pièces fausses introduites par les biographes dans le recueil : *a)* le procès-verbal de la séance du Sénat qui procède à l'élection de Tacite (supposé tiré des *Acta*), inséré dans la *Vita Taciti* de Flavius Vopiscus. L'empereur Tacite, élu à un âge avancé comme Trajan, Hadrien et Antonin (V, 1), se voit invité par le sénateur Metius Falconius Nicomachus, au terme d'un long discours, à prendre pour modèles les Nerva, Trajan, Hadrien (*ibid.*, VI, 9) et à écarter de son esprit l'idée de transmettre l'Empire comme un bien héréditaire : Fl. Vop., *Tac.* VI, 8 : *ne parvulos tuos, si te citius fata praevenerint, facias Romani heredes imperii : nec sic rempublicam patresque conscriptos, populumque Romanum ut villulam tuam, ut colonos tuos, ut servos tuos relinquas* ! *b)* Le discours soi-disant extrait des Livres d'Acholius (*Vit. Aur.* XII, 4) qu'aurait prononcé à l'adresse de Valérien Ulpius Crinitus, descendant supposé de Trajan, pour l'*arrogatio* d'Aurélien (*Ibid.*, XI, 1 ; XII, 3 ; etc.) comme son successeur au consulat — erreur historique flagrante, note Homo (*Les documents de l'Histoire Auguste et leur valeur historique*, *R. H.*, 1926, t. CLI, p. 179), Aurélien n'ayant jamais géré le consulat avant d'accéder à l'Empire. L'orateur y invoque les précédents de Nerva, Trajan, Hadrien (*ibid.*, XIV, 6). On notera le silence gardé sur l'adoption par Hadrien de L. Aelius Caesar, qui n'est pas seulement dû au fait que le César n'a pas effectivement succédé à son père : elle était d'un type trop particulier pour entrer dans le lieu commun.

un César, puis d'Aurelius Boionius Antoninus, qui devint Antonin le Pieux ; celles qu'il dicta par la personne interposée d'Antonin le Pieux pour assurer la continuité dynastique et dont bénéficièrent Marc Antonin (le futur Marc-Aurèle) et L. Verus (plus tard Augustus) ; celle, enfin, qu'il ne réussit pas à imposer à C. Avidius Nigrinus et à L. Julius Ursus Servianus pour le compte de L. Ceionius Commodus et dont l'échec entraîna la mort de ces deux hommes, qui payèrent de leur vie leur résistance aux desseins secrets de l'Empereur[1].

Ausone ne pensait pas si bien dire quand il écrivait dans son quatrain consacré à Hadrien :

Orbus et hic : cui junctus erit documenta daturus
adsciti quantum praemineant genitis (*de Caes.* 63-64).

En effet, une des plus grandes nouveautés de ce mémoire révolutionnaire dans ses conclusions est, à coup sûr, la découverte des conditions de la naissance (*genitura*) de L. Ceionius Commodus, dont la mère, Plautia, après l'avoir conçu des œuvres de son amant Hadrien, fit endosser la paternité à son mari Ceionius Commodus, consul de 106. Ce fut sans doute la cause déterminante du divorce que celui-ci lui signifia, en lui rendant une liberté dont elle ne put pas profiter pour épouser son amant, parce qu'il avait entre temps contracté avec Sabine le mariage qui lui ouvrit le chemin du pouvoir. L'auteur a éclairé les manœuvres subtiles par lesquelles Hadrien, déçu dans ses aspirations à la paternité par les ruses de sa femme, voulut par l'adoption conférer à ce fils, issu d'un commerce adultérin antérieur à son mariage, le nom et les droits du fils qu'il n'avait pu avoir de son épouse légitime. La tentative d'Hadrien d'imposer dès le début de son règne à C. Avidius Nigrinus, deuxième mari de Plautia, dans l'éventualité de son choix comme successeur à l'Empire, l'obligation d'adopter le fils naturel que lui avait donné Plautia s'inspire des mêmes calculs et se justifie par le même sentiment qui lui fera dicter en février 138 à Antonin le Pieux, comme corollaire de son accession à l'Empire, l'adoption du fils du César trop tôt disparu, sur lequel il devait reporter dans ses

1. Pour le parallélisme des deux drames « domestiques » qui encadrent le règne d'Hadrien où s'est joué en fait le sort de la dynastie que l'Empereur a voulu fonder, on se reportera à Dion Cassius (69, 2 et 69, 23), qui semble avoir pressenti l'explication commune qu'a donnée M. Carcopino de ces deux crimes. Pour Ausone (*de Caes.*, v. 61-62), le début et la fin du règne sont deux périodes de terreur :

Aelius hunc subiit mediis praesignis in actis ;
principia et finem fama notat gravior.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE N° I

TRAJAN (LE PÈRE)

TRAJAN — MARCIANE ∽ MATIDIUS

RUPILIUS BONUS ∽ MATIDIE L'AÎNÉE ∽ L. VIBIUS SABINUS

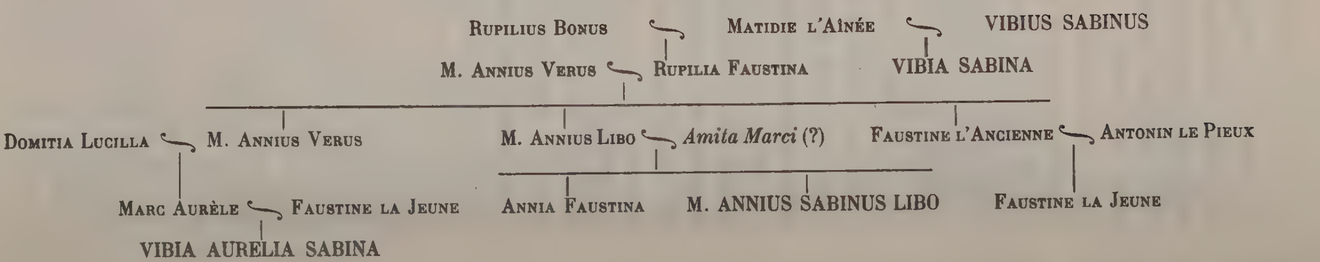
M. ANNIUS VERUS ∽ RUPILIA FAUSTINA — HADRIEN ∽ VIBIA SABINA — MATIDIE LA JEUNE

M. ANNIUS LIBO — M. ANNIUS VERUS ∽ DOMITIA LUCILLA — FAUSTINE L'ANCIENNE ∽ ANTONIN LE PIEUX

MARC-AURÈLE ∽ FAUSTINE LA JEUNE

Ce tableau développe et complète, en une vision synoptique, l'unité familiale de la dynastie des Antonins, telle que l'a reconstituée J. Carcopino.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE N° II



derniers jours sa tendresse et, par delà sa mort, ses espérances dynastiques. Nous tiendrons donc pour acquis la démonstration du lien de consanguinité entre Hadrien et celui dont il voulut faire à la fin de 136 son successeur par une adoption qui masquait[1] et trahissait à la fois la réalité de la création charnelle, puisqu'elle attribuait au plus certain des bâtards le plus authentique des surnoms : *Verus*, le « Vrai ». En incorporant son fils, puis son petit-fils adoptif dans sa famille, Hadrien faisait éclater aux yeux cette vérité que M. J. Carcopino a le premier mise en pleine lumière : c'était « l'hérédité » — et non le mérite — qui « fondait en droit ses adoptions ». Aussi bien la ressemblance frappante entre le père et le fils, que manifestent les monnaies réunies sur la planche XV (p. 298), aurait dû frapper les contemporains. Elle éclaire le demi-aveu qu'en a fait, inconsciemment, semble-t-il, l'auteur de la *Vita Aelii* dans une remarque incidente qui a échappé à l' « acribie » de l'historien contemporain : « *pulchritudinis regiae*[2] » (*Ael.* V, 2), dit cet auteur de la beauté du César, dont les médisants se plaisaient à évoquer le trouble attrait pour mieux insinuer les mobiles honteux auxquels Hadrien aurait obéi en l'adoptant[3].

Mais la révélation de la parenté entre Hadrien, L. Aelius Verus et L. Verus Augustus n'est pas le seul gain solide que nous apporte ce mémoire. Il indique, en outre, une connexion par les mariages entre Hadrien, d'une part, Antonin le Pieux et Marc-Aurèle, de l'autre. L'hypothèse consiste à imaginer une *affinitas* entre M. Annius Verus, grand-père paternel de Marc-Aurèle, et Hadrien, par le biais du mariage de Matidie l'aînée, nièce de Trajan et belle-mère d'Hadrien, et de Rupilius Bonus, beau-père de M. Annius Verus. Ce mariage avait fait de M. Annius Verus le beau-frère par alliance d'Hadrien (puisqu'il devenait, comme mari de Rupilia Faustina, le mari de la demi-sœur de la femme d'Hadrien, Vibia Sabina) et d'Antonin le Pieux, gendre de M. Annius Verus, « le

1. Dans son discours au Sénat de février 138, Hadrien nie formellement avoir eu un enfant naturel. Cf. Dion Cassius, 69, 20 : Ἐμοὶ, ὦ ἄνδρες φίλοι, γόνον μὲν οὐκ ἔδωκεν ἡ φύσις ποιήσασθαι, νόμῳ δὲ ὑμεῖς ἐδώκατε.

2. Pour l'emploi de *regius* au sens d' « impérial », cf. *Vit. Hadr.* XI, 2 : *conversis regio more militibus* (= *imperatoris mores*) ; XXIII, 8 : *Servianum quasi affectatorem imperii quod servis regiis cenam misisset, quod in sedili regio... sedisset... mori coegit*, et Vulcatius Gallicanus, *Av. Cass.* VII, 1 : *capta statione regia* (où *statio regia* équivaut à *imperium*). Sur la beauté d'Hadrien, *Vit. Hadr.* XXVI, 1 : *forma comptus*.

3. *Hadr.* XXIII, 10 : *sibi forma commendatum*, et *Ael.* III, 8 : *ob hoc tantum adoptasse ut suae satisfaceret voluptati*. L'auteur de la *Vita Aelii*, sans dissimuler l'inclination du César au plaisir, écarte le soupçon de mauvaises mœurs, V, 3 : *hujus voluptates ab his qui Vitam ejus scripserunt multae feruntur et quidem non infames, sed aliquatenus diffluentes.*

neveu par alliance de l'impératrice Sabine et le neveu par double alliance du mari de Sabine, l'empereur Hadrien » (*art. laud*, p. 316).

Cette conjecture rend compte du titre curieux donné dans les inscriptions à Matidie la Jeune, sœur de Sabine, de « tante maternelle adoptive d'Antonin » (*matertera imperatoris Antonini Pii*)[1], que Lacour-Gayet, dans sa thèse sur Antonin le Pieux (p. 406) expliquait malaisément par l'attribution irrégulière à Sabine du titre de mère adoptive d'Antonin le Pieux. Elle illumine aussi le texte obscur d'Aurelius Victor (*Epitome*, XV, 1) qu'a exhumé M. J. Carcopino (*art. laud*, p. 317), sans résoudre pourtant l'énigmatique désignation d'Antonin le Pieux comme *gener* de son père adoptif[2].

Pour audacieuse qu'elle soit, cette hypothèse peut être néanmoins corroborée par des faits qu'a négligés son auteur et que nous voudrions rassembler ici pour étayer sa thèse.

Notons d'abord que le nom de la dernière fille de Marc-Aurèle et de Faustine, Vibia Aurelia Sabina, rappelle curieusement celui de la femme d'Hadrien, qui est, par adoption, son arrière-grand' mère. Le fait a été remarqué par Lacour-Gayet dans le précieux appendice, consacré à la famille impériale, qu'il a ajouté à la thèse citée ci-dessus. Mais il s'est borné à signaler « la première apparition du nom de Vibia et du surnom de Sabina dans la famille d'Antonin » (p. 465), sans y découvrir la trace d'une relation des famille, autre qu'adoptive, entre les Aelii et les Aurelii, comme celle qui a existé par l'intermédiaire de la gens Annia, à laquelle

1. On comprendrait évidemment sans peine *matertera Faustinae* (Faustine l'Ancienne) d'après Tacite, *Ann.* IV, 71, où Agrippina major est dite *matertera* des enfants d'Asinius Gallus et de Vipsania, sa demi-sœur (d'une autre mère). Matidie la Jeune est la demi-sœur de Rupilia Faustina, mais par un autre père. On comparera le tableau généalogique dressé par M. Carcopino, *art. laud.*, p. 317, et le tableau suivant :

Auguste — Atticus

Julie ∽ (3) Vipsanius Agrippa (1) ∽ Pomponia Attica

Agrippina Major — Asinius Gallus ∽ (2) Vipsania Agrippina (1) ∽ Tibère

Même difficulté pour expliquer l'*amita* de Marc-Aurèle, mentionnée *M. Ant. phil.* XXVI, 12, et Vulc. Gall., *Av. Cass.* IX, 4 (cf. *M. Ant. phil.* V, 1, où l'*amita Marci* est Faustine l'Ancienne, qui n'a pas de sœur connue), à qui Marc-Aurèle confie, après la révolte d'Avidius Cassius (175 ap. J.-C.), la fille et le gendre de Cassius. Ce pourrait être la femme de M. Annius Libo, consul de 128. Elle était peut-être en Syrie avec son fils, qui y est mort comme légat en 165, après des démêlés avec L. Verus. Mais l'expression des deux textes « le mari de l'*amita* de Marc-Aurèle » exclut cette hypothèse, car le mari serait le *patruus* de Marc-Aurèle, et M. Annius Libo est précisément désigné ainsi (*M. Ant. phil.* I, 3).

2. La correction proposée par M. Carcopino p. 319 semble soulever des objections de la part des philologues, qui hésitent à admettre la chute de *generi* devant *gener*.

appartenait par son ascendance paternelle Marc-Aurèle et dans laquelle était entrée, par son mariage avec M. Annius Verus, Rupilia Faustina, mère de Faustine l'Ancienne et belle-mère d'Antonin le Pieux.

Non moins significatif est le nom du fils de M. Annius Libo, consul de 128 ap. J.-C. (le frère de Faustine l'ancienne et de M. Annius Verus, père de Marc-Aurèle) : il s'appelle M. Annius Sabinus Libo[1], et le tableau généalogique de la descendance issue du mariage de M. Annius Verus et de Rupilia Faustina révèle la connexion établie entre la gens Annia et l'impératrice Vibia Sabina par le double mariage de Matidie l'aînée[2].

D'autre part, un texte d'Hérodien (I, 7, 4) établit sans contestation possible, quoique sans précision de détail, la nature d'un lien de consanguinité entre Faustine la Jeune et Hadrien, « par la parenté du côté des femmes » (κατὰ θηλυγονίαν).

Hérodien, I, 7, 4 : Φαυστῖνα δὲ ἡ μήτηρ βασίλισσα γεγένητο θυγάτηρ τε οὖσα Ἀντωνίνου τοῦ εὐσεβοῦς ἐπικληθέντος, καὶ Ἀδριανοῦ ἔγγονος κατὰ θηλυγονίαν, ἀνήνεγκε δὲ τὸ γένος αὕτη ἐπὶ Τραϊανὸν πρόπαππον.

Ainsi se trouve fondée entre Faustine et les Aelii une relation indépendante de la filiation adoptive qui fait de Marc-Aurèle, son mari, le petit-fils adoptif d'Hadrien et l'arrière-petit-fils adoptif de Trajan[3]. Ce qu'Hérodien dit de Faustine la Jeune ne peut évidemment s'expliquer qu'en faisant remonter l'origine de la continuité du lien du sang par delà sa mère, Annia Galeria Faustina — Faustine l'Ancienne — à sa grand'mère Rupilia Faustina, dont la mère est Matidie l'Aînée, d'après l'hypothèse de M. Carcopino. Le même sang, celui de Matidie l'Aînée, coulait dans les veines de la fille que celle-ci avait donnée à Vibius Sabinus, Vibia Sabina, l'épouse d'Hadrien, et dans celles de Rupilia Faustina, la fille qu'elle avait eue d'un autre mariage avec Rupilius Bonus, comme l'a supposé M. J. Carcopino[4]. Nous trouvons là la meilleure jus-

1. Il est cousin germain de Marc-Aurèle (*patruelis Vit. Ver.*, IX, 2). Sa veuve épousera, malgré l'opposition de l'Empereur, Agaclytus, sur l'ordre de L. Verus (*Ver.*, IX, 3-4). Il figure dans la Prosopographie *PIR*² au n° 668 ; son père, le beau-frère d'Antonin le Pieux au n° 667.

2. Voir le tableau généalogique n° II.

3. C'est cette filiation adoptive qui, dans le texte d'Hérodien, fait désigner Trajan comme le πρόπαππος, « l'arrière-grand-père de Faustine la Jeune ».

4. Ce mariage fait de M. Annius Verus le mari d'une petite-nièce de Trajan à l'égal de celui qui avait uni en 100 Hadrien à Sabine, petite-nièce elle aussi de Trajan (*nepte per sororem Trajani uxore accepta*, comme le dit la *Vita Hadriani*, II, 10). Des considérations dynastiques ont pu influer sur la volonté d'Hadrien de demeurer dans les liens du mariage, si l'on en juge par le propos rappelé par la *Vita Hadriani* XI, 3 : *uxorem dimissurus, ut ipse dicebat, si privatus esset*. L'indication « *si privatus esset* » semble révéler des dissenti-

tification de l'attribution par Faustine la Jeune à la dernière née de ses filles du nom et du surnom de la femme d'Hadrien, qui, par sa stérilité volontaire, semblait avoir interrompu la transmission de l'hérédité des Ulpii. Ici encore, comme dans le cas de L. Aelius Verus, l'état civil reflète beaucoup plus que les caprices ou les calculs d'une adoption ; il révèle la réalité d'un lien de consanguinité.

Ainsi, ce n'est pas seulement la carrière de M. Annius Verus sous Hadrien qui a été heureusement influencée par son mariage avec Rupilia Faustina, une demi-sœur de l'Impératrice ; c'est encore le choix d'Antonin le Pieux, époux de la fille de Rupilia Faustina, comme son successeur direct, c'est la désignation de Marc-Aurèle comme son successeur au deuxième degré qui ont été inspirés à l'empereur Hadrien par des considérations strictement familiales, sans rapport avec l'appréciation des mérites de l'adopté. C'est ce que va nous montrer, d'ailleurs, un deuxième document que nous versons au dossier, celui de Dion Cassius (69, 21).

Certes, dans le discours de l'historien grec prêté à Hadrien en février 138, quand il vient, devant une élite de Sénateurs triés sur le volet, annoncer la désignation d'Antonin le Pieux à l'Empire (69, 20), Hadrien ne fournit pas d'autres raisons de ce choix, étrange en apparence, que la justification, familière à la politique et à la rhétorique stoïciennes, par la valeur de l'homme, par son expérience politique et par sa répugnance à assumer les charges du pouvoir[1]. Mais, au chapitre suivant, Dion Cassius donne de la prédilection qu'il manifestait pour Marc-Aurèle sur L. Verus une

ments postérieurs à l'avènement d'Hadrien. Pour une autre interprétation de ce texte, cf. L. Perret (*Essai sur la carrière d'Hadrien jusqu'à son avènement*, p. 59), qui, traitant du mariage d'Hadrien, écrit : « Mauvais ménage, le caractère de Sabine étant acariâtre et vindicatif et Hadrien lui imposant l'humiliation de ses dérèglements, la supportant avec peine, ne la répudiant pas, *uniquement parce qu'il était retenu par le prestige de sa situation.* » Mais les orages familiaux furent bien antérieurs à 117. Pour l'amour de Plotine pour Hadrien, qui lui valut la main de Sabine, puis la faveur de succéder à Trajan, cf. *Hadr.* II, 10 ; IV, 1 et 4 ; IV, 10 (*factione Plotinae*), et Dion Cassius, 69, 1.

1. La formule lancée par Alexandre-Sévère à un Préfet du prétoire qui se dérobait par la fuite à sa nomination (cf. sous Trajan, Pline, *Pan.* 86), reproduite par l'*Histoire Auguste, Alex. Sev.* XIX, 1 : *invitos, non ambientes in rem publicam collocandos*, ne fait que porter à l'extrême la tendance des Stoïciens à mesurer la capacité politique d'un homme par sa répugnance à assumer les charges du pouvoir. Sur le « refus du pouvoir », on consultera l'article quasi exhaustif de M. J. Béranger, *Museum Helveticum*, vol. 5, fasc. 3, 1949, p. 178 sqq., qui omet ce texte, mais qui cite un autre chapitre de la même Vie, 48, 1, où Alexandre remercie ironiquement un sénateur soupçonné d'aspirer au trône : « *quod curam reipublicae, quae recusantibus bonis imponeretur, sponte reciperet* ». Voir aussi Plutarque, *Praec. ger. reip.*, 17. 813 C : ἅς δ' ὀνομάζουσιν ἐξουσίας καὶ χειροτονοῦσιν ἀρχὰς μητ' ἄγαν διώκειν καὶ πολλάκις (οὐ γὰρ σεμνὸν οὐδε δημοτικὸν ἡ φιλαρχία) μητ' ἀποθεῖσθαι (τοῦ δήμου κατὰ νόμον διδόντος καὶ καλοῦντος), ἀλλὰ κἂν ταπεινότεραι τῆς δόξης ὦσι, δέχεσθαι καὶ συμφιλοτιμεῖσθαι.

bien curieuse explication : convenablement interprétée, elle vient encore appuyer une thèse que le faisceau serré d'arguments fournis par M. Carcopino suffirait à lui seul à soutenir :

Dion Cassius 69, 21 : καὶ ἀμφοτέρους μὲν ἐσποιήσασθαι τῷ Ἀντωνίνῳ ἐκέλευε, προετίμησε δὲ τὸν Οὐῆρον [1] διά τε τὴν συγγένειαν αὐτοῦ, καὶ διὰ τὴν ἡλικίαν καὶ ὅτι φύσιν ψυχῆς ἐρρωμενεστάτην ἤδη ὑπέφαινεν· ἀφ' οὗ καὶ Οὐηρίσσιμον αὐτὸν πρὸς τὴν τοῦ Ῥωμαικοῦ ῥήματος ἔννοιαν κομψευόμενος ἀπεκάλει.

Les raisons, on le voit, sont diverses. Outre la supériorité morale manifestée, dès l'enfance, par Marc-Aurèle, qui le fit ensuite désigner par Antonin le Pieux à son frère adoptif comme un modèle à imiter (*Ver.* III, 7), il y a une considération de fait tirée de l'âge de Marc-Aurèle, qui, né en 121, avait une dizaine d'années de plus que L. Verus. Elles suffiraient à expliquer le projet d'adoption directe de Marc-Aurèle par Hadrien, dont certains textes font mention [2], projet qui est dans la ligne du regret [3] qu'éprouva l'Empereur, avant même la mort du César, le 1er janvier 138, de l'avoir choisi pour successeur ; à justifier aussi le dessein, plus douteux, il est vrai, de marier Marc-Aurèle à Faustine la Jeune [4], contradictoire apparemment avec les fiançailles conclues en 135 *ex Hadriani voluntate* de Marc-Aurèle avec la fille de L. Ceionius Commodus, la sœur du futur L. Verus Augustus, Ceionia Fabia [5]. En tout

1. Ὀυῆρον désigne Marc-Aurèle, nommé plus haut Μάρκον Ἄννιον Ὀυῆρον (cf. *Ant. Pius* X, 3 : *Verum Antoninum*), par opposition à L. Verus, appelé τὸν Κομμόδου υἱὸν Κόμμοδον. Pour la dénomination de Marc-Aurèle par Hadrien comme *Verissimus*, voir, outre le texte de Dion Cassius, *M. Ant. phil.* I, 10 et IV, 1.

2. Sans tenir compte du texte excessif de *M. Ant. phil.* V, 3 : *ubi comparit se ab Hadriano adoptatum* (Marc-Aurèle), cf. *M. Ant. phil.* XVI, 6 : *Nam et Hadrianus hunc eundem successorem paraverat, nisi ei aetas puerilis obstitisset*, et Eutrope, VIII, 11 : *Tantae admirationis adhuc iuvenis, ut eum successorem paraverit Hadrianus relinquere.* C'était Hadrien qui avait fait accorder en 138 à Marc-Aurèle une dispense d'âge pour lui permettre d'être questeur désigné ; cf. *M. Ant. phil.* V, 6 : *Hadriano ferente, gratia aetatis acta, quaestor est designatus.* Marc-Aurèle avait été élevé *in gremio Hadriani* (*M. Ant. phil.* IV, 1).

3. *Ael.* III, 7 : *ut Hadrianum statim adoptionis paenituerit ;* IV, 6 : *apparet eum habuisse in animo alium deligere atque hunc ultimo vitae suae tempore a re publica summovere ;* et VI, 7.

4. *M. Ant. phil.* XVI, 6-7 : *Hadrianus hunc eundem successorem paraverat... Quod quidem apparet ex eo, quod generum Pio hunc eundem delegit ;* Eutrope, VIII, 11 : *adoptato tamen Antonino Pio generum esse ei idcirco voluerit, ut hoc ordine ad imperium perveniret.* Pris au pied de la lettre, le texte de *M. Ant. phil.* XIX, 9, contient une erreur chronologique (*dos quid erat nisi imperium quod ille* (Marc-Aurèle) *ab socero volente Hadriano adoptatus acceperat?*), puisque le mariage n'eut lieu que sept ans après l'adoption. Mais l'équivoque part ici de l'excessive densité de l'expression (*ab socero* est en facteur commun) — texte qui corrobore l'hypothèse d'un mariage éventuel de Marc-Aurèle et de Faustine.

5. *M. Ant. phil.* II, 7. Pour le projet de mariage de L. Verus et de Faustine la Jeune en 138, voir *Ael.* VI, 9 : *filiamque suam Vero, non Marco daret*, et *Ver.* II, 3 : *ea quidem lege, ut filiam Pii Verus acciperet.* Pour sa rupture après 138, cf. *M. Ant. phil.* VI, 2 : *dissolutis sponsalibus*, et *Ver.* II, 3 : *quae data est Marco idcirco, quia hic adhuc impar videbatur aetate, ut in Marci vita exposuimus* (= *M. Ant. phil.* VI, 6 : *Faustinam duxit uxorem*).

cas, en dehors même de ce projet matrimonial, dont la réalisation fut l'œuvre d'Antonin le Pieux par l'intermédiaire de Faustine l'Ancienne [1], Marc-Aurèle se trouvait être le neveu d'Antonin le Pieux par sa femme Faustine. Si Hadrien, après de longues hésitations, antérieures mêmes à la mort du César, s'est résigné, le 25 février 138, à adopter Antonin le Pieux, il a voulu, semble-t-il, user de celui-ci, déjà âgé, comme d'un simple intermédiaire pour promouvoir à l'Empire Marc-Aurèle, le petit-fils de son beau-frère, aussi bien que L. Verus, l'enfant de son fils naturel. A défaut de l'union par mariage de Marc-Aurèle et de Faustine la Jeune, Faustine l'Ancienne, qui était l'épouse du nouveau César depuis plusieurs années, garantissait la continuité dynastique, comme devait la garantir sa fille Faustine la Jeune, si elle avait épousé, à la place de Marc-Aurèle, le futur L. Verus, par l'application des clauses de l'adoption d'Antonin par Hadrien :

Vit. Ver. II, 3 : *a quo (Hadriano) Aurelio (Antonino Pio) datus est adoptandus (Verus) cum sibi ille (Hadrianus) Pium filium, Marcum nepotem esse voluisset posteritati satis providens et ea quidem lege ut filiam Pii Verus acciperet, quae data est Marco idcirco quia hic adhuc impar videbatur aetate.*

Qu'elle fût mariée à son cousin germain Marc-Aurèle ou au frère adoptif de celui-ci, L. Verus, petit-fils naturel d'Hadrien, Faustine la Jeune avait pour mission d'assurer, par la progéniture qu'elle devait naturellement avoir, la transmission du sang des Ulpii-Aelii : κατὰ θηλυγονίαν, comme le dit Hérodien. Si telle est la fonction des femmes dans cette politique matrimoniale, la politique parallèle d'adoption semble réserver aux hommes pour rôle celui de donner par l'état civil les noms qui masquent l'unité de la race et sa perpétuité.

Mais revenons au texte de Dion Cassius pour souligner qu'entre toutes les raisons de la préférence marquée d'Hadrien pour Marc-Aurèle et même comme première raison, l'historien indique une « relation de famille » : διὰ τὴν συγγένειαν. Le terme de συγγένεια équivaut dans le langage de Dion Cassius à *affinitas* [2]. A cette date, en 138, s'il n'est pas question du mariage de Marc-Aurèle et de Faustine la Jeune, qui n'eut lieu qu'en 145 et qui ne pouvait exister dans l'esprit d'Hadrien qu'à l'état de projet, il ne peut s'agir que de deux choses l'une :

Ou bien de l'*affinitas* future (cf. *M. Ant. phil.* II, 7 : *cuius (Com-*

1. *M. Ant. phil.* VI, 2 : *post excessum Hadriani statim Pius per uxorem suam Marcum sciscitatus est... habita deliberatione velle se dixit* (Marcus Aurelius).
2. Voir, par exemple, Dion Cassius : 56, 29, 5.

modi) ei (Marco) adfinitas fuerat destinata), préfigurée par les fiançailles, en 135, de Marc-Aurèle avec la fille de L. Ceionius Commodus, qui devait faire de lui le beau-frère du futur L. Verus et le gendre du bâtard d'Hadrien (*M. Ant. phil.* IV, 5).

Ou bien de l'ancienne συγγένεια qui unissait, par son mariage avec Rupilia Faustina, M. Annius Verus avec les Aelii et qui avait fait du grand-père de Marc-Aurèle le beau-frère de l'empereur Hadrien (mari de la demi-sœur de sa femme). Nous trouvons donc là une confirmation nouvelle de l'hypothèse de M. J. Carcopino (*art. laud*, p. 316-317).

Alors que l'adoption dictée à Antonin le Pieux par Hadrien semblait mettre sur un pied d'égalité Marc-Aurèle et L. Verus [1], on vit s'accentuer sous Antonin le Pieux la différenciation entre les deux hommes aux dépens de L. Verus et au profit de Marc-Aurèle [2]; elle se manifesta en particulier par la substitution de Marc-Aurèle à L. Verus comme gendre de l'empereur régnant (*M. Ant. phil.* VI, 2 et 6). C'est que la loi du mérite s'impose alors à l'état pur et qu'elle n'est plus contrebalancée dans l'âme d'Antonin le Pieux par la voix du sang qui parlait au cœur d'Hadrien. Celui-ci retrouvait peut-être encore sur le visage de L. Verus, s'il n'était pas trop déformé par la débauche, les traits du César perdu trop jeune [3], qu'il avait pleuré avec une tendresse si désespérée que les manifestations de ce deuil ont évoqué à l'esprit de l'auteur de la *Vita Aelii* (VII, 7) l'image de la plus humaine des douleurs : celle d'un père accablé de la mort de son enfant : *doluit illius mortem, ut bonus*

1. On peut ranger en deux groupes les textes de l'*Histoire Auguste* relatifs à l'adoption dictée à Antonin par Hadrien. Les uns font adopter par Antonin Marc-Aurèle et Verus. En voici la liste complète, sauf erreur : *Hadr.* XXIV, 1 ; *Com.* I, 2 ; *Ael.* V, 12 (avec la correction *adoptatus a Marco vel certe cum Marco*) ; VI, 9 ; VII, 2 ; *Ant. Pius* IV. 5. Voir aussi *Sev.* XX, 1-2 : à sa mort, Septime-Sévère se réjouit *quod duos Antoninos pari imperio rei publicae relinqueret exemplo Pii, hoc melius quod ille filios per adoptionem, hic per se genitos rectores Romanae rei publicae daret.* Ajoutons-y Vulcatius Gallicanus, *Av. Cass.* II, 5 (lettre de Marc-Aurèle à L. Verus : *avus tuus Hadrianus;* cf. *Pesc. Nig.*, IV, 3 : *avus meus Hadrianus*, dans une lettre, sans doute apocryphe, de Marc-Aurèle à Cornelius Balbus), et Dion Cassius, 69, 21, 1 et 2. Les autres font adopter — à tort — L. Verus par Marc-Aurèle. Ce sont : *M. Ant. phil.* V, 1 ; *Ael.* V, 12 ; *Ver.* II, 2 (cf., pour la dénomination de Verus soi-disant donnée par Marc-Aurèle à L. Ceionius Commodus, *M. Ant. phil.* VII, 7 : *quasi pater Lucii Commodi esset, et Verum eum appellavit* (Marcus Aurelius) et *Ver.* IV, 1 : (Marcus Aurelius) *Verum vocari praecepit* (L. Ceionium Commodum), et surtout le texte curieux de Vulcatius Gallicanus, *Av. Cass.* I, 7, extrait d'une lettre de L. Verus à Marc-Aurèle, où l'auteur de la lettre appelle Antonin le Pieux « *avo meo, patre tuo* », comme s'il était le fils adoptif de Marc-Aurèle, lettre à laquelle l'Empereur répond en rétablissant la vérité (*avus tuus Hadrianus*) — texte cité ci-dessus (*Av. Cass.* II, 5).

2. *Ver.* III, 4-5, et Lacour-Gayet, *op. cit.*, p. 36. L. Verus ne fut jamais César.

3. Mort à trente-sept ans, s'il est né en janvier 101. Cf. *Clod. Alb.* II, 5 : *Verus qui puer vita functus est.*

pater, non ut bonus princeps[1]. Mais cet aveu semble lâché comme par inadvertance et il a fallu la sagacité de l'historien moderne pour lui faire exprimer la vérité qu'il sous-entend.

Il reste maintenant à analyser les causes de l'illusion des contemporains et à trouver dans l'actualité de ce temps l'explication de l'erreur qui s'est perpétuée pendant dix-huit siècles sur les conditions de la *genitura* de L. Ceionius Commodus. Cette recherche est la nécessaire contre-épreuve de l'hypothèse de M. J. Carcopino et comme son ultime justification. A priori l'origine doit en être naturellement recherchée dans les théories stoïciennes sur l'adoption, conçue comme le choix du meilleur, dont la diffusion a dissimulé, depuis le règne de Trajan, le retour à la règle de l'hérédité dans un Empire élevé par l'enthousiasme des hommes de lettres à la dignité trompeuse de monarchie élective.

Or, l'examen précis des textes relatifs à la succession d'Hadrien permet de saisir sur le fait l'action de ces théories sur les bureaux de la chancellerie impériale ou, pour mieux dire, il révèle l'utilisation raisonnée des leitmotive d'une philosophie politique à la mode par la propagande officielle, soumise aux ordres d'un Empereur dont le règne a été justement caractérisé comme le triomphe de l' « absolutisme éclairé[2] ».

M. Carcopino a déjà élucidé les mobiles de la discrétion gardée par Hadrien sur l'existence de son fils naturel, dont il n'aurait trahi la filiation que dans un mot échappé à sa plume dans une lettre intime à son beau-frère Servianus[3], conservée dans les livres de Phlégon, son affranchi, sous le pseudonyme duquel Hadrien aurait publié son autobiographie (*Hadr.* XVI, 1). Il lui fallut déjouer, en effet, jusqu'à la fin de 136 les soupçons de Sabine, son épouse, d'humeur chagrine et si obstinée dans sa volonté de stérilité qu'elle aurait poursuivi de sa haine le fruit d'un commerce adultérin de son mari avec une femme qui, pour s'être remariée

1. L'auteur fait évidemment allusion à la volonté d'Hadrien de ne pas suspendre les cérémonies solennelles du 1er janvier : *Ael.* IV, 8 : *jussusque ab Hadriano, quia vota interveniebant, non lugeri*, et le texte cité par M. Carcopino p. 298 de la *Vita Hadriani* (corriger la référence de la note 3, XX, 11, en XXIII, 16). Pour le sens de l'intérêt de l'État chez Hadrien, on retiendra la réponse qu'il fit à la consolation d'un des « lettrés » de son entourage, mentionnée par la *Vita Aelii* IV, 5, et le propos qu'on lui attribue (*Ael.* VI, 3 = *Hadr.* XXIII, 14 : *in caducum parietem incubuimus et qui non ipsam rempublicam, sed nos ipsos sustentare vix possit*). Après avoir rédigé son testament, il continua à s'occuper des affaires de l'État en y associant Antonin (*Hadr.* XXIV, 10) jusqu'au moment où il se retira à Baïes, laissant à Antonin seul les charges du pouvoir (*ibid.*, XXV, 5).

2. Selon l'heureuse formule de M. A. Piganiol, *Histoire de Rome*, p. 291.

3. Lettre conservée par Flavius Vopiscus dont M. Carcopino discute et admet l'authenticité, *art. laud.*, p. 304-312.

avec C. Avidius Nigrinus, n'en avait pas moins survécu à la mort de son deuxième mari en 118. L'interprétation donnée par M. Carcopino à l'expression de *generum Nigrini* (« beau-fils de Nigrinus ») appliquée à L. Ceionius Commodus Verus par l'auteur de la *Vita Hadriani* (XXIII, 10) a l'avantage de simplifier le tableau généalogique passablement confus et compliqué de la Prosopographie (*P. I. R.*² I, p. 287), dont les auteurs, pour rendre compte de l'inscription *C. I. L.*, X, 6706 [1] et du texte précité, donnent pour femme à L. Ceionius Commodus une certaine Avidia, fille d'un premier mariage de C. Avidius Nigrinus avec une femme, d'ailleurs inconnue, et demi-sœur, par son père, d'Avidia Plautia, fille du même Nigrinus et de Plautia (l'ancienne maîtresse d'Hadrien, femme du consul de 106) [2]. Mais, pour être entièrement démontrée, l'explication de M. Carcopino devrait reconstituer le nom et, si possible, l'ascendance de la femme de L. Ceionius Commodus Verus, dont nous ne savons qu'une chose, ce semble, par les textes : c'est que, se plaignant un jour des infidélités de son mari, elle s'attira de lui cette réplique, qui n'est pas, à coup sûr, une justification de ses écarts de conduite, mais qui peut bien avoir été un avertissement pour elle : « Laisse-moi satisfaire ailleurs mes passions : le nom d'épouse est un titre de dignité et non de plaisir [3]. »

Une deuxième raison du silence d'Hadrien a pu être la crainte des intrigues que provoqua, à son retour de voyage, en mai 134, sa détermination de régler le problème successoral. L'auteur de la *Vita Hadriani*, aux chapitres XV et XXIII, nous a laissé les noms de ces aspirants au trône [4], enhardis par la maladie d'Hadrien, qui attirèrent sur eux la haine d'un Empereur aigri par la souffrance physique, inquiet sur sa sécurité personnelle et préoccupé d'assurer la succession à son fils naturel [5]. A l'exception de Ser-

1. Qui désigne Avidia Plautia comme *amita* (tante paternelle) de L. Verus. Un texte de l'*Histoire Auguste* (*M. Ant. phil.* XV, 3) mentionne plusieurs *amitae* de L. Verus — ce qui complique encore le problème.

2. Ainsi L. Aelius Caesar, fils légal de L. Ceionius Commodus, est le demi-frère d'Avidia Plautia par sa mère.

3. *Ael.* V, 11-12. La famille maternelle de L. Verus est de Faventia (*Ver.* I, 9 ; cf. *Ael.* II, 9 : *origo... ex Faventia*). Les Avidii doivent être de Faventia. C'est là, en tout cas, que meurt Avidius Nigrinus (*Hadr.* VII, 2).

4. Ce sont Ummidius Quadratus, consul suffectus de 118 (*Hadr.* XV, 7) ; Titianus, qui fut proscrit comme *conscium tyrannidis* (*ibid.*, XV, 4) ; Pletorius Nepos, l'ancien ami intime de l'Empereur, et Terentius Gentianus, le favori du Sénat (*ibid.*, XXIII, 4-6). Ajoutons-y Catilius Severus, l'ancien collègue d'Antonin au consulat de 120, arrière-grand-père maternel de Marc-Aurèle (*ibid.*, XV, 7 et XXIV, 6-7).

5. L'explication du déchaînement de la cruauté d'Hadrien par sa maladie est donnée *Ant. Pius* II, 4 et *Epit.* XVI, 9. Sur les craintes causées à Hadrien par les manœuvres de Servianus, peu vraisemblables d'ailleurs chez un nonagénaire, cf. *Hadr.* VIII, 11. Pour la

vianus, son beau-frère, et du petit-fils de celui-ci, Fuscus, ces prétendants à l'Empire ne pouvaient être avertis des origines (*genitura*) de L. Ceionius Commodus, sans que cette révélation provoquât un déchaînement d'ambitions et de jalousies [1].

Un fait est certain : les hésitations d'Hadrien avant l'adoption de son fils naturel (*Hadr.* XXIII, 2), entre l'adoption et la mort du César [2] et après la mort du César (*Ael.* VI, 9 : *diu anceps quid faceret*) ne doivent rien à l'application méthodique du principe philosophique du choix du meilleur qu'aurait pu lui dicter son entourage. L'homme qui admettait dans sa familiarité Épictète et Héliodore (*Hadr.* XVI, 10) et qui a fait la carrière d'Arrien est le même qui diffama par des libelles Héliodore [3] (*Ibid.*, XV, 6), qui laissa ou fit mourir de mort volontaire le stoïcien Euphrates en 118 [4] dans des conditions assez suspectes pour suggérer la comparaison avec la fin des « martyrs » stoïciens sous Néron ou sous Domitien [5], à qui il craignait, d'ailleurs, d'être comparé par peur de finir comme lui sous les coups d'un assassin [6]. C'est le même

faveur passée de Servianus auprès de l'Empereur, cf. *Hadr.* VIII, 11 et l'anecdote racontée par Dion 69, 17, 3. Mais Hadrien avait un vieux compte à régler avec lui, qui datait de l'avènement de Trajan (*Hadr.* II, 5 et 6). La date du troisième consulat de Servianus, en 134, après une longue interruption depuis 102, révèle le renouveau, dans l'esprit d'Hadrien, des préoccupations dynastiques. Le texte de la *Vita Hadriani* (VIII, 11) : *tertium consulatum... non petenti ac sine precatione concessit*, exclut chez Servianus des ambitions qui ne pouvaient convenir à son grand âge.

1. Les ressentiments provoqués par l'adoption du premier César chez Servianus et Fuscus furent redoublés par l'adoption d'Antonin (*Hadr.* XXIV, 6 : *plurimi tunc factam esse doluerunt, speciatim Catilius Severus*).

2. Textes cités plus haut, p. 265, n. 3.

3. L'*ab epistulis* d'Hadrien, préfet d'Égypte, est le père d'Avidius Cassius d'après la Prosopographie *P. I. R.*², I, n° 1405, p. 284.

4. Dion Cassius, 69, 8. Il but la ciguë pour abréger les souffrances de l'âge et de la maladie.

5. Même sous de bons Empereurs, la mort volontaire est le remède aux souffrances de la maladie : ainsi sous Nerva Corellius en 97-98 (Pline, *Ep.* I, 12, 8) et Silius Italicus sous Trajan (Pline, *Ep.* III, 7, 1) en 101. Mais, dans le cas d'Euphratès, la mention par Dion Cassius d'un ordre donné par Hadrien (ἐπιτρέψαντος αὐτῷ καὶ τοῦ Ἁδριανοῦ) assimile la fin de ce philosophe aux suicides contraints de Sénèque et de Thraséa. L'édition-traduction Gros donne à ἐπιτρέπειν la valeur atténuée de « permettre » (adoptée par H. Bardon dans sa thèse, *Les Empereurs et les lettres latines*, p. 431). Comparer les « morts volontaires » de Polyaenus et de Marcellus (*Hadr.* XV, 5 : *ad mortem voluntariam coegit*) et de Sabine, selon Aurelius Victor (*de Caes.* XIV, 8 : *ad mortem voluntariam compulsa*).

6. Vulc. Gall., *Av. Cass.* II, 5 (lettre de Marc-Aurèle à L. Verus : *scis enim ipse quid avus tuus Hadrianus dixerit : « misera conditio imperatorum, quibus de affectata tyrannide nisi occisis non potest credi »*. Ce mot reproduit un mot de Domitien : *qui hoc primus dixisse fertur* (*Ibid.*, II, 6) que cite Suétone (*Dom.* XXI, 1 : *conditionem principum miserrimam quibus de conjuratione comperta non crederetur nisi occisis*). On rapprochera l'anecdote racontée par Dion Cassius, 69, 6 : Un jour où, dans un spectacle de gladiateurs, on lui demandait une grâce avec instance, il ne l'accorda pas et, de plus, donna l'ordre au héraut de répéter le mot de Domitien : « Faites silence. » (Pour cet épisode des jeux Capitolins sous Domitien, voir Suétone, *Dom.* XIII, 3 ; le peuple réclamait la réintégration au Sénat du triom-

qui contraignit à l'exil Favorinus, sans laisser à son esprit d'autre ressource, pour dissiper son ennui, que de reprendre dans le περὶ φυγῆς les thèmes de consolation développés par Sénèque pendant sa relégation en Corse et d'autre liberté que celle de s'étonner, selon le mot rapporté par Philostrate, « de vivre encore après ses différends avec l'Empereur ».

En tout cas, Hadrien contrevint à l'idéal politique du Stoïcisme en choisissant d'abord pour héritier présomptif un homme dont il reconnaissait lui-même l'inexpérience (*Ael.* III, 8 : *quem non multum ad rem publicam regendam probarat*) et qui se recommandait plutôt à lui par ses goûts de gastronome et ses talents de cuisinier[1]. Cependant l'occasion se présenta à lui de justifier contre les médisances et les critiques le choix du César, auquel le liait un « pacte secret » (*Ael.* III, 8). Ce fut la cérémonie traditionnelle du 1er janvier 138 au Sénat, où était rédigé le texte des *vota pro salute principis* prononcés le surlendemain (*Dig.* 50, 16, 233, 1).

Nous savons, en effet, par la *Vita Hadriani* (XXIII, 15) et par la *Vita Aelii* (IV, 7)[2] le sujet de la « *gratiarum actio* » que devait prononcer au Sénat ce jour-là L. Aelius César, s'il n'était pas mort dans la nuit précédente : elle traitait *de adoptione*. A première vue, le fait à sa date est étrange, car l'adoption date de la fin de 136. On peut s'étonner du retard que mit le César à remercier son père d'une adoption qui légitimait une filiation adultérine. N'avait-il pas eu l'occasion de le remercier quand il avait déjà été fait consul en 136 pour la première fois, ou aussitôt après l'adoption, ou encore en 137, quand il est consul pour la deuxième fois[3]? Dans

phateur des Jeux, Palfurius Sura, orateur et philosophe, qui, devenu le familier de l'Empereur, trahit ses confrères et se transforma en délateur (*Schol. Juv. ad* IV, 53 ; Gsell, thèse, p. 125 et 269). Le héraut ayant obtenu silence par le geste, Hadrien lui sut gré de n'avoir pas fait sentir ce que cet ordre avait de fâcheux. Selon Marius Maximus (cité *Hadr.* XX, 3), Hadrien, naturellement porté à la cruauté, n'accomplit des actes de bonté que par crainte d'avoir le même sort que Domitien.

1. L'auteur de la *Vita Aelii* V, 4 nous révèle que L. Aelius Verus fut l'inventeur d'un plat très raffiné qu'appréciait particulièrement Hadrien : *tetrafarmacum seu potius pentefarmacum*, et dont il nous donne la recette. Le détail serait sans importance si, un peu plus loin, *Ael.* V, 5, l'auteur n'indiquait que Marius Maximus lui avait donné le nom de *tetrafarmacum* et qu'il avait adopté lui-même ce vocable dans sa Vie d'Hadrien (cf. *Hadr.* XXI, 4). Le rapprochement du texte de la *Vita Hadriani* et du texte de la *Vita Alexandri Severi* (XXX, 6), qui reproduit la même information sur le *tetrafarmacum*, prouve que l'auteur de la *Vita Aelii* (V, 4) suit une source distincte de Marius Maximus et que la source de la *Vita Hadriani* XXI, 4 est l'histoire d'Hadrien écrite par Marius Maximus (*Alex. Sev.* XXX, 6) et mentionnée ailleurs dans la *Vita Aelii* (*Ael.* III, 9).

2. *Hadr.* XXIII, 15 : *nec gratias quidem in senatu agere potuit Hadriano de adoptione*, et *Ael.* IV, 7 : *orationem pulcherrimam... qua kalendis Ianuariis Hadriano patri gratias ageret.*

3. C'est par inadvertance que M. Carcopino, *art. laud.*, p. 298, admet que, le 1er janvier

l'adoption d'Antonin le Pieux par Hadrien, le remerciement de l'adopté suivit immédiatement le discours par lequel Hadrien présenta l'élu de son choix, le 25 février 138, à l'élite du Sénat spécialement convoqué[1]. Et le nouveau César fut naturellement amené à exprimer à l'Empereur sa reconnaissance d'une désignation qui traduisait la bonne opinion qu'il avait de lui (*Ant. Pius*, IV, 6 : *in senatu gratias agens, quod de se ita sensisset Hadrianus*). L'idée de mérite en devait donc être le leitmotiv.

Il est vrai que le cérémonial de l'adoption de L. Ceionius Commodus ne nous est pas connu. L'auteur de la *Vita Aelii* ne la définit que négativement par rapport au passé (*Ael.* II, 2) et celui de la *Vita Clodii Albini* (*Clod. Alb.* II, 5) n'en précise qu'un détail tiré d'une lettre de Commode à Clodius Albinus d'une authenticité suspecte[2]. Il est vrai aussi que les circonstances ont amené L. Aelius César à gérer ses deux consulats loin de Rome, en Pannonie, où il a été envoyé avec l'*imperium* proconsulaire « aussitôt après » l'adoption, disent les textes (*Hadr.* XXIII, 13, et *Ael.* III, 2). De Pannonie il ne correspond avec Hadrien que par lettres (*Ael.* III, 4) et il n'en revient sans doute qu'à la fin de l'année 137 (*Ael.* IV, 7), après des succès, mais si gravement atteint « qu'il ne pouvait plus manier un bouclier » (*Ael.* VI, 2).

Mais, entre temps, de 136 à la fin de l'année 137, Hadrien, inquiet de la mauvaise santé de son successeur désigné (*Ael.* III, 2 : *deputatus imperio*), s'était repenti de son adoption (*Ael.* III, 7), avait songé à remplacer (*Ael.* IV, 6, et VI, 7) et même à exclure de la « famille impériale » ce Prince du sang (*Ael.* III, 7) : « Il aurait pu l'écarter de la famille impériale, puisqu'il songeait souvent à d'autres successeurs, si le hasard l'avait fait vivre. » A des

138, L. Aelius Caesar inaugurait son deuxième consulat. Il a été consul pour la deuxième fois en 137, selon la Prosopographie, *P. I. R.*², p. 137-138, qui se fonde sur le témoignage des *Fastes* et l'association sur les inscriptions de la mention *consul iterum* à la puissance tribunitienne, qu'il n'a dû obtenir que le 10 décembre 136, puisqu'elle n'apparaît nulle part renouvelée. Cf. les monnaies de L. Aelius Caesar (*R. I. C.*, II, p. 480 : cos II en 137). Il y a, en outre, deux textes de l'*Histoire Auguste* qui définissent le même ordre de succession dans les événements (avec une commune erreur sur la mention initiale de la préture, qui remonte à 131 — l'année de la naissance de son fils d'après *Ver.* I, 8). Ce sont le passage de la *Vita Hadriani* XXIII, 13 : *statim Pannoniis imposuit decreto consulatu cum sumptibus* (en 136). *Eundem Commodum secundo consulem designavit*, et celui de la *Vita Aelii* III, 2 : *Pannonis dux ac rector impositus, mox consul creatus, et, quia erat deputatus imperio, iterum consul designatus est.*

1. *Ad creandum Caesarem patres convocat*, comme dit Aurelius Victor *de Caes.* XIV, 10.

2. *Clod. Alb.* II, 5 : *habebis utendi coccini pallii facultatem... habiturus et purpuram sed sine auro, quia ita et proavus meus Verus, qui puer vita functus est, ab Hadriano, qui eum adoptavit, accepit.* Le document est considéré comme apocryphe par Horno (*art. cit.*, p. 177), à cause de la mention étrange de L. Verus comme *proavus* de Commode.

amis qui lui demandaient ses intentions après la mort du César n'avoua-t-il pas que « du vivant même de Verus il avait songé à lui donner un successeur » (*Ael.* VI, 7)? En ce sens, « l'événement servit ses desseins » (*Ael.* IV, 7 : *ejus consiliis juvit eventus*). Cette tradition du remords d'Hadrien prêt à sacrifier l'inclination profonde de son cœur à son devoir de chef d'État, l'auteur de la *Vita* ne la rapporte que pour la rejeter formellement quelques pages plus loin, quand il reproduit le mot d'Hadrien, postérieur à la mort du César, où il exprime le souhait « que l'État garde quelque chose de Verus » (*Ael.* VII, 2). Mais elle était pourtant attestée *per auctores plurimos* (*Ael.* VII, 3) et elle est encore accréditée par le renvoi par Hadrien du Préfet du prétoire, coupable d'avoir communiqué à l'intéressé, L. Aelius Caesar, les termes de l'entretien où il avait eu l'imprudence d'avouer les inquiétudes que lui inspirait la santé de son fils et ses doutes sur l'opportunité de son choix [1].

Entre temps s'est développé aussi le jeu complexe des intrigues, en particulier celles de Servianus [2] et de Catilius Severus, préfet

1. Propos dont l'effet fut si désastreux sur la santé du César qu'il précipita sa fin (*Ael.* VI, 5). Selon M. Leschi (*C.-R. A. I.*, 1945, p. 160), ce Préfet du prétoire ne serait autre que Turbo, « compagnon et ami fidèle depuis le début du règne », qui avait attiré l'inimitié du prince (*Hadr.* XV, 7 : *Turbonem graviter insecutus*). Borghesi (*Œuvres*, X, p. 48), qui avait reconnu que le préfet en question ne pouvait être que le Préfet du prétoire, datait sa disgrâce de 135 (*ibid.*, X, p. 45). M. Leschi admet qu'il est resté en fonctions de 120 à 137, et date l'adoption de L. Aelius d'août 136 — sans preuve (*op. cit.*, p. 160).

2. Les textes relatifs à la mort de Servianus ne précisent pas exactement la date de sa mort (*Hadr.* XV, 8 : *ne sibi superviveret;* XXIII, 8 : après un séjour d'Hadrien dans la villa de Tibur, où Hadrien a eu sa première hémoptysie). Cette retraite de Tibur coïncide avec l'abandon momentané par lui des affaires de l'État (Aur. Vict., *de Caes.* XIV, 5 : *permissa urbe L. Aelio Caesari*). C'est auprès du lit (*lectus*) de l'Empereur, qui souffrait du *morbus lectualis* (*Hadr.* XXIII, 1), que doit se placer l'épisode signalé *Hadr.* XXIII, 8 : *quod in sedili regio juxta lectum posito sedisset*, qui trahirait les ambitions de Servianus. Le rapprochement de ces textes suggère comme date la fin de l'année 137 — au retour du Caesar de Pannonie, puisque son départ dans cette province avait immédiatement suivi son adoption. C'est à Tibur également que doit se placer aussi le dialogue avec le *litteratus* (*Ael.* IV, 2 : *in hortulo spatians* (Hadrianus), à une époque où la maladie du César est assez grave et sa fin assez proche pour que son destin évoque celui de Marcellus. Au contraire, après la mort de L. Aelius Caesar, Hadrien surmonte sa souffrance et réside à Rome, où il gouverne l'État avec l'aide discrète et efficace d'Antonin jusqu'à sa retraite définitive à Baïes (*Hadr.* XXV, 5). Mais, d'après la *Vita Hadriani* (XXV, 8 : *sub ipso mortis tempore*), il semble qu'il ait fait périr Servianus après l'adoption d'Antonin le Pieux : *Servianum... mori coegit et ob leves offensas plurimos occidi jussit quos Antoninus reservavit;* cf. *Ant. Pius* II, 4, et Aur. Vict., *de Caes.* XIV, 11-12 (où la décision de mettre à mort la majorité des sénateurs est donnée comme postérieure à février 138 : *neque multo post apud Baias tabe interiit*). D'où la surprise heureuse provoquée dans le Sénat délibérant sur les honneurs de l'apothéose d'Hadrien par la soudaine réapparition des sénateurs supposés morts (Aur. Vict., *de Caes.* XIV, 13-14). Sur ce point, il conviendrait, je crois, de corriger l'affirmation de M. Carcopino, p. 289 : « Il n'a pas été sacrifié à la sécurité d'Aelius Caesar », mais tué après la mort du César. Le texte de Dion Cassius, 69, 17 : διετέλεσεν Ἁδριανὸς ἐπὶ πλεῖστον νοσῶν, d'après lequel l'Empereur survécut « longtemps » à son beau-frère, devenu son

de la Ville[1], qui, déçus dans leurs ambitions, menaçaient le fragile édifice des projets d'Hadrien. La nécessité s'imposait donc d'une contre-propagande qui ruinât l'effet des racontars de la Cour et des manœuvres de la Ville. Le texte de la harangue du 1er janvier 138 que ne put prononcer L. Aelius Caesar répond à ce besoin. Le texte, d'ailleurs, en a été conservé. L'auteur de la *Vita* le lisait encore au temps de Dioclétien (*Ael.* IV, 7). Il hésite sur son auteur : Aelius Caesar lui-même (*eruditus in litteris, Ael.* V, 1, et maître désigné par Hadrien à Marc-Aurèle d'après *M. Ant. phil.* II, 7) ou son cabinet : *Ael.* IV, 7 : *sive per se seu per scriniorum aut dicendi magistros parasset.* Mais le but en est clair : il s'agit de justifier devant le Sénat une adoption discutée (*Hadr.* XXIII, 11 : *invitis omnibus*) et menacée à la fois par la maladie qui allait précipiter L. Aelius Caesar dans la tombe et par les sourdes menées d'ambitieux avides de régner.

Et cette justification du choix d'Hadrien devait reposer sur la considération du mérite de l'adopté, malgré le jugement sévère porté par l'Empereur sur les faibles capacités de César[2], que ses succès militaires en Pannonie l'avaient incliné à réformer (*Ael.* III, 6). Un indice dans le texte de l'*Histoire Auguste* suggère ce que la seule vraisemblance autorise à supposer. L'auteur de la *Vita Aelii*, qui compare l'adoption de César à celle des Césars Maximien et Constance par Dioclétien (*Ael.* II, 2), en prend prétexte pour célébrer les « mérites » de ceux-ci[3]. Nous croirions volontiers qu'il a été inspiré dans ces lignes par la lecture du « remerciement » préparé pour la séance du 1er janvier 138, dont il avait évidemment le texte sous les yeux. Il est remarquable qu'une page de la *Vita* (*Ael.* VII, 2) développe à propos de L. Verus Augustus,

rival, ne doit pas être pris *stricto sensu* et s'explique par la longueur de la maladie de l'Empereur, coupée par des tentatives multipliées de suicide, que firent avorter le dévouement de son esclave et de son médecin, ainsi que la vigilance d'Antonin le Pieux (*Hadr.* XXIV, 8-9, 11, 13 ; *Ant. Pius* II, 6, et *Epit. de Caes.* XIV, 12).

1. Il paraît impossible que Catilius Severus, candidat à l'Empire, ait eu pour concurrent son « arrière-petit-fils », Marc-Aurèle, qui avait porté au début de sa vie le nom de son « bisaïeul maternel » (Dion Cassius, 69, 21, 1 ; *M. Ant. phil.* I, 4). Les doutes de la Prosopographie *P. I. R.*² II, p. 86, sont pleinement fondés et le tableau de l'ascendance maternelle de Marc-Aurèle est à refaire. Il semble que la révocation de ses fonctions de préfet de la Ville ait été obtenue comme un adoucissement de la peine de mort, qui le menaçait, par l'intervention d'Antonin le Pieux (l'hypothèse est de Lacour-Gayet, *op. cit.*, p. 25, d'après *Ant. Pius* III, 8 : *post proconsulatum in consiliis Hadriani Romae frequens dixit de omnibus quibus Hadrianus consulebat mitiorem sententiam semper ostendens* et VI, 3).

2. L'auteur de la *Vita Aelii* (II, 1) est sans illusion : *nihil habet in sua vita memorabile.*

3. *Quasi quidam principum filii (viri et)* corrigé par Hohl en *virtute designati augustae majestatis heredes.*

adopté « comme petit-fils » d'Hadrien, l'idée familière à la philosophie stoïcienne, qui est passée dans les écoles de rhétorique pour servir de thème de Controverse[1], que des hommes, dépourvus de valeur personnelle, sont parfois portés au pouvoir pour récompenser les mérites de leurs pères ou de leurs ancêtres.

Ael. VII, 2-3 : *illius (L. Aelii Caesaris) merito filium eius Verum nepotem utpote suum... adoptandum Antonino Pio... dedit (Hadrianus)... cum Verus posterior nihil dignum praeter clementiam*[2] *in moribus habuerit, quod imperatoriae familiae lumen adferret*[3].

A l'origine de l'illusion des Anciens, qu'il faut bien expliquer, il y a, selon nous, essentiellement ce document de propagande rédigé par ou pour L. Aelius Caesar et conservé dans les archives impériales et, accessoirement, le discours prononcé par Hadrien

1. Voir Sénèque, *de Benef.* IV, 30, 4, et IV, 31, 1-2, où il développe l'idée que la Providence récompense des incapables pour les mérites de leurs ancêtres qui n'ont pas eu la chance d'accéder au pouvoir et explique par là les règnes d'un Arrhidée, d'un Caligula. La formule la plus nette est celle du *de benef.* IV, 32 : *in illius respectum iste populo praesideat, non quia scit aut potest, sed quia alius pro illo meruit.* D'où le rôle assigné à l'adoption qui doit corriger les erreurs du sort comme les caprices de l'hérédité : cf. Sénèque le Père, *Contr.* II, 17, 1 : *adoptio fortunae remedium est.* L'auteur de la *Vita Severi* (XX, 4-5), dans une adresse à Dioclétien, reprend à son compte le thème familier aux Stoïciens des fils indignes de leurs pères (= Aur. Vict., *de Caes.* III, 5, à propos de Caligula) et l'illustre par les exemples d'Hadrien (*ibid.*, XXI, 3 : *falsus est etiam ipse Trajanus...*) et de Commode (*ibid.*, XXI, 5 : *quid Marco felicius fuisset si Commodum non reliquisset heredem?* = *M. Ant. phil.* XVII, 4 : *filium Commodum dereliquit; qui si felix fuisset, filium non reliquisset*).

2. On notera l'indication de la « Clémence » comme vertu dynastique. Elle peut avoir été soufflée à l'auteur par la lecture de la *gratiarum actio* stoïcisante du 1er janvier 138 dont il avait lu le texte dans les archives impériales. Mais il est plus probable qu'elle a été inspirée par la pratique courante dans le Bas-Empire d'employer l'expression « Votre Clémence » comme un titre honorifique (cf., par exemple, *Ael.* II, 2 : *vestra Clementia* à l'adresse des Dioclétien ; cf. *Ver.* XI, 4, à Dioclétien également). Le même doute est permis sur l'origine de l'expression de *statio (principis)* dans le préambule de la *Vita Aelii* (I, 2) ; elle se retrouve ailleurs (*Ver.* I, 6) : sa « couleur » et ses origines stoïciennes sont bien connues.

3. Le texte d'une lettre de Fronton à L. Verus, son élève (*liber* II, p. 124, Naber) : *Plerisque etiam indignis paternus locus imperium per manus detulit : haud secus quam pullis avibus, quibus omnia generis insignia, cristae, plumae, cantus et vigiliae, insita sunt... Regum pueris in utero matris summa jam potestas destinata est : opstetricis manu imperium adipiscuntur*, ne laisse pas d'être savoureux si on le rapproche du jugement sévère que porte l'*Histoire Auguste* sur les mœurs du frère adoptif de Marc-Aurèle, « un Néron moins la cruauté sadique » (*Ver.* X, 8 ; cf. *Ael.* VII, 3, et *Ver.* IV, *passim*, et VI, *passim*, au temps de la guerre des Parthes et plus précisément III, 6 : *hic cum tantis deliciarum et luxuriae quateretur erroribus, ab Antonino videtur ob hoc retentus, quod eum pater (Hadrianus) ita in adoptionem Pii transire iusserat, ut nepotem appellaret*). L'acte d'autorité par lequel Hadrien imposa Verus à Antonin est souligné ailleurs encore par l'*Histoire Auguste* (*Ael.* II, 9 : *quem sibi adoptare Antoninus jussus est*). Les appréciations de la *Vita Veri* hostiles à L. Verus sont généralement attribuées au compilateur du IVe siècle, qui, préoccupé de mettre en valeur Marc-Aurèle, a voulu dénigrer son frère adoptif. Sur le caractère tendancieux et les éléments disparates de la *Vita Veri*, sur l'opposition entre les tendances de son auteur au dénigrement et les appréciations flatteuses des contemporains, je renvoie à l'article de P. Lambrechts, *Ant. Class.*, 1934, p. 173 sqq., qui contient une réhabilitation de L. Verus fondée sur une critique serrée des textes.

au Sénat pour l'adoption d'Antonin, qui a pu être transcrit d'un compte-rendu officiel[1] et où Hadrien justifie son choix précédent en termes volontairement ambigus[2]. *Genitura* est le type de ces sous-entendus employés par les *litterati* et destinés à maintenir l'équivoque. L'auteur de la *Vita* l'a mal compris (*Ael.* III, 8) en l'interprétant, bien évidemment, au sens d'un calcul astrologique[3]. Il cite même l'auteur du contresens qu'il a reproduit : l'historien Marius Maximus[4].

Ce sont donc les *litterati* de la Domus et de la Chancellerie impériales (*Ael.* IV, 2), de l'entourage d'Hadrien et d'Aelius Caesar, qui ont reçu mission d'émettre le brouillard artificiel qui a trompé Anciens et Modernes et d'inventer une vraisemblance pour dissimuler une vérité. Les *litterati* chargés d'écrire du vivant de l'Empereur la biographie d'Hadrien[5] n'en ont été que les dupes ou les complices : ainsi Phlégon de Tralles, qui prêta obligeamment son nom à l'autobiographie composée par Hadrien ; ainsi Marius Maximus lui-même, auteur d'une Vie dont s'inspire la *Vita Hadriani* que nous lisons encore[6]. Parmi ces *litterati* du cabinet impérial ou

1. Selon l'hypothèse de Lacour-Gayet, *Antonin le Pieux*, p. 20, admise par M. J. Carcopino (*art. laud.*, p. 286, n. 6).

2. Voir le texte du discours d'Hadrien (Dion Cassius, 69, 20, 3) cité par M. J. Carcopino, p. 303. Pour ce τόπος stoïcien de l'adoption comme modèle de la filiation naturelle, cf. Salluste, *Jug.* X, 8 (Micipsa à ses fils) ; Pline, *Pan.* 94, 5 : *ut quem genuerit similem fecerit adoptate*, et Ausone, *Caes.* 55-56, éd. Schenkl : *imitatur adoptio prolem,* | *qua legisse juvat, quem genuisse velit.* Pour l'opposition entre la « nécessité » de la génération et la « liberté » de l'adoption, cf. Stace, *Silves* 1, 87 : *natos genuisse necesse est* | *elegisse juvat.*

3. *Ael.* IV, 5, qui reproduit l'hypothèse consolante suggérée à Hadrien par un des « lettrés » de son entourage pour apaiser ses inquiétudes sur la destinée de son fils adoptif : « *quid? si non recte constellatio eius collecta est, quem credimus esse victurum?* ». C'est au sens de la « connaissance astrologique de l'avenir » qu'il faut entendre aussi la *scientia futurorum* prêtée par l'auteur à Hadrien (*Ael.* VI, 8), qui vivait entouré d'astrologues (*Hadr.* XVI, 10), dont les prédictions, garantissant les calculs de son grand-oncle, lui avaient promis l'Empire (*Hadr.* II, 4) dans sa jeunesse.

4. *Ael.* III, 9, où la connaissance par Hadrien de la *genitura* (III, 8) de L. Aelius Caesar est commentée ainsi : *fuisse enim Hadrianum peritum matheseos Marius Maximus usque adeo demonstrat, ut eum dicat cuncta de se scisse, sic ut omnium dierum usque ad horam mortis futuros actus ante perscripserit* (noter le *enim*). On rapprochera le texte de la *Vita Hadriani* XVI, 7 : *mathesin sic scire sibi visus est, ut sero kalendis Ianuariis scripserit, quid ei toto anno posset evenire, ita ut eo anno, quo perit, usque ad illam horam, qua est mortuus, scripserit, quid acturus esset.* La similitude des deux textes est une preuve de plus que l'auteur de la *Vita Hadriani* suit la biographie d'Hadrien composée par Marius Maximus, qui est également un de ceux « *qui vitam Aelii scripserunt* » (*Ael.* V, 3).

5. *Ael.* III, 8 : *litterati qui Hadriani vitam diligentius in litteras rettulerunt.* Septime-Sévère, dans sa jeunesse, sous le règne de Marc-Aurèle, pouvait lire une biographie d'Hadrien (*Sev.* I, 6 : *Cum Romam venisset, hospitem nanctus, qui Hadriani vitam imperatoriam eadem hora legeret*), qui est sans doute celle qui fut « composée par l'Empereur » (*imperatoria*) et publiée sous le nom de Phlegon.

6. Marius Maximus, qui vivait au temps de Septime-Sévère, était familier avec la pensée politique du Stoïcisme, dont il a dû reproduire les lieux communs. On peut en juger par l'extrait de son œuvre conservé dans l'*Histoire Auguste* (*Alex. Sev.* LXV, 4), qui développe

de la Cour se trouvaient les Fronton, les Hérode Atticus, maîtres communs de Marc-Aurèle et de L. Verus[1]. Ce sont eux les auteurs de la version officielle, où ils ont voulu définitivement enfouir l'humble vérité humaine sous le fatras de leurs formules d'avocats. Bel exemple de la domestication des hommes de lettres par le pouvoir et de la mystification des historiens par les hommes de lettres !

Pierre GRENADE.

Bordeaux, juillet 1950.

le thème bien connu de l'influence de l'entourage sur les princes (cf., par exemple, Pline, *Pan. de Trajan* 85, 6, et Tacite, *Hist.* IV, 7 : thème de la harangue d'Helvidius Priscus au Sénat).

1. *M. Ant. phil.* II, 5, et *Ver.* II, 5. Sous le règne d'Hadrien, Fronton avait eu plusieurs fois l'occasion de faire l'éloge du Prince au Sénat (Fronton, p. 25, Naber).

LES « LIONS » DE CARACALLA

L'édit de l'empereur Caracalla trouvé dans les ruines de la colonie romaine de *Julia Valentia Banasa* (pl. II), et dont l'Académie des Inscriptions a bien voulu publier le texte [1], présente un passage curieux, relatif aux « forêts nourricières d'animaux célestes », que j'avais trop rapidement interprété comme une clause de style, mais à qui la traduction de M. A. Piganiol, serrant de plus près le texte, confère un intérêt particulier. Après avoir annoncé qu'il fait remise aux contribuables des arriérés d'impôts en blé et en argent encore dus au fisc, l'empereur poursuit :

« Je suis sûr que vous récompenserez ma générosité par votre promptitude à me servir en mettant à ma disposition toutes les ressources que possèdent vos villages et vos provinces, à qui l'État doit tant ; je ne pense pas seulement à ces hommes énergiques, qui sont au premier rang dans toutes les catégories de fonctions militaires et civiles, mais aussi à ces forêts pleines d'animaux d'une race divine [2]... »

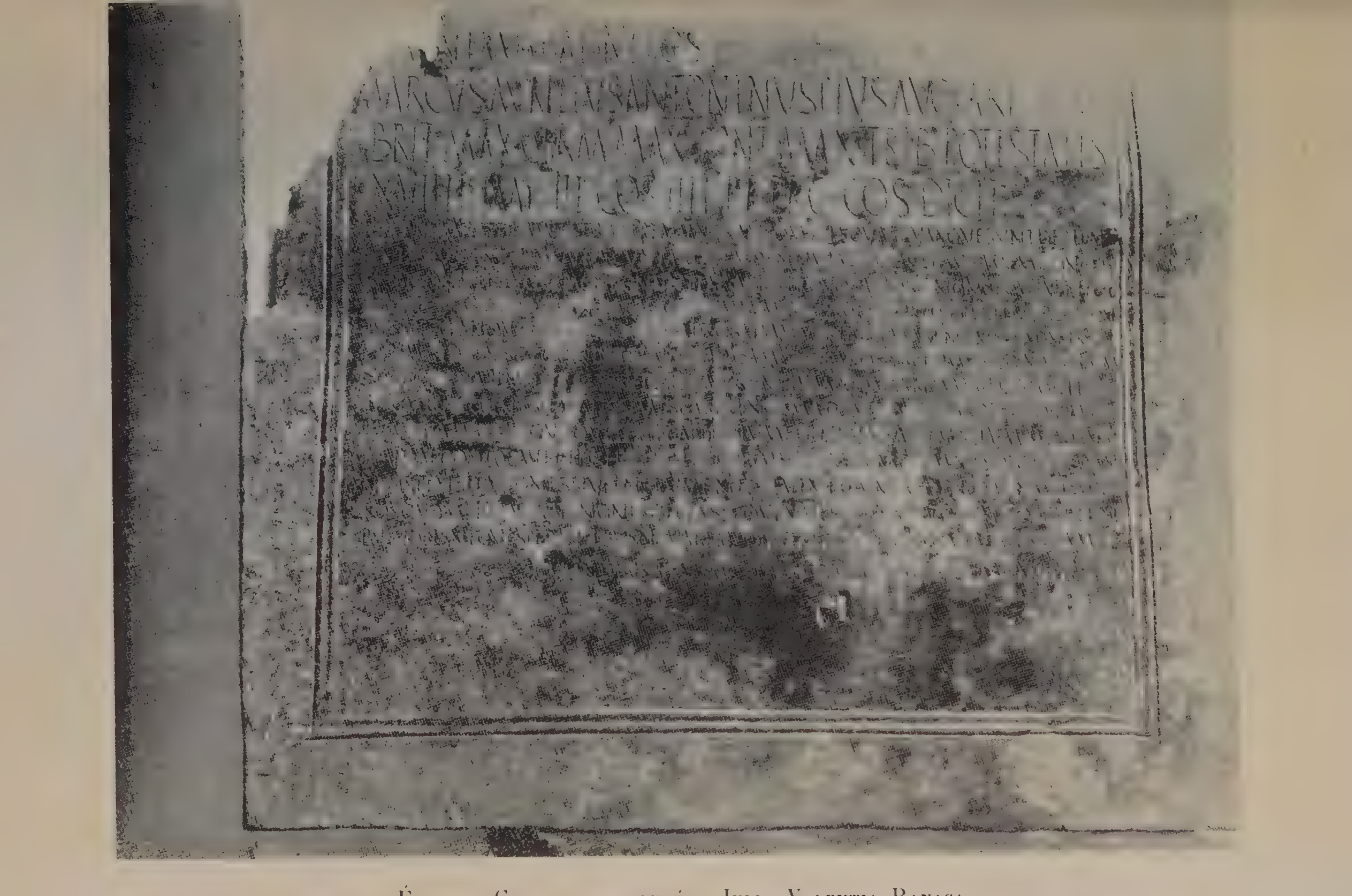
M. J. Guey, dans un article fort érudit paru ici même [3], a reconnu dans cette mesure gracieuse de Caracalla la récompense d'un cadeau qui lui aurait été fait antérieurement, en l'espèce des éléphants dont Maures et colons romains auraient fait une battue dans leurs forêts, et un appel à d'autres cadeaux semblables.

Je ne crois pas, pour ma part, cette interprétation acceptable. J'admets que Caracalla a en vue les animaux que fournissent pour les jeux de l'amphithéâtre les forêts africaines, mais je doute qu'il s'agisse d'éléphants et encore plus de cadeaux de ces animaux, l'un fait et l'autre à faire. En effet, M. Guey entend par *obsequium* un don, un service positif rendu par les sujets de l'empire à leur

1. *C. R. A. I.*, 1946, p. 548.

2. *C. R. A. I.*, 1947, p. 342. « Certum habens quod indulgentiam meam obsequio sitis remunaturi, cum vicor(um) et provinciarum bene de rep(ublica) merentium non tantum viris fortibus in omni ordine spectatissimis castrensium atque civilium officiorum, verum etiam silvis quoque ipsis, caelestium fertilibus animalium, meritum apud me conlocaveritis hoc beneficio meo... »

3. *R. É. A.*, XLIX, 1947, p. 248.



maître ; mais n'est-ce pas forcer le sens du mot? En style juridique, l'*obsequium* se définit comme le devoir moral de fidélité et de respect dû par le fils et par l'affranchi au père et au patron — « ils doivent honorer et vénérer sa personne », dit le *Digeste* par la bouche d'Ulpien[1], dans le chapitre intitulé : « De *obsequiis* parentibus et patronis praestandis. » Il est bien différent de l'*officium* qui se manifeste par les *operae*, charges positives, pécuniaires, économiques, permanentes, ou présents de circonstances[2], et il s'en distingue si bien que le même *Digeste* leur consacre deux chapitres séparés. Inversement, la bienveillance de l'empereur, *indulgentia*, ne récompense pas ici un acte particulier de dévouement, elle est spontanée, on ne s'y attendait pas, et le texte le répète assez : *ultro offerrem, non exspectasse, neque petentibus vobis neque sperantibus.*

Et pourquoi l'initiative de ce geste amical ne serait-elle pas venue de l'empereur? Si les mots *nova remedia* font allusion à un fait précis, j'y verrais volontiers le désir de soulager effectivement, que cette mesure vienne après d'autres ou soit « inouïe, sans précédent », comme le traduit M. Guey, des populations éprouvées par quelque fléau naturel, par exemple une de ces sécheresses persistantes comme en connaît encore l'Afrique du Nord, même océanique, qui a anéanti la récolte de blé et rendu justement impossible le payement de l'impôt en nature, *fiscalia frumentaria.* D'autant plus que les relations entre la colonie de Banasa et l'empereur Caracalla ont été particulièrement cordiales, puisque nous possédons les fragments de deux autres pièces adressées par les bureaux de cet empereur aux colons[3] ; leur contenu est malheureusement mal assuré ou inconnu, mais, s'il s'agit déjà de l'octroi de quelque faveur, on comprend l'emploi ici du mot *nova* rappelant d'anciens bienfaits, et pris dans son sens ordinaire. Et même sans cela, nous possédons assez de preuves de la générosité de la dynastie des Sévères envers les Africains qui, de Leptis Magna à Volubilis, lui ont clamé leur reconnaissance par la voix de leurs monuments[4]. Il est bien naturel que Septime-Sévère et son fils aient gratifié de leurs largesses le pays d'origine de la famille.

1. *Dig.* XXXVII, 15 (éd. Krueger Mommsen, p. 564), n° 9 ; « Liberto et filio semper honesta et sancta persona patris et patroni videri debet ».
2. P.-F. Girard, *Manuel élémentaire de droit romain*, p. 135.
3. R. Thouvenot, *P. S. A. M.* I, p. 47, et *B. A. C.*, 1948.
4. A Leptis Magna, *A. Ep.*, 1926, n° 158 ; 1930, n° 1 ; à Phua, *C. I. L.* VIII, 6307 ; à Cirta, *Ibid.*, 6944, 6969, 7000 ; enfin, à Volubilis, A. Piganiol, *R. A.*, 1924, I, p. 114, où Caracalla est aussi salué : *super omnes retro principes indulgentissimus.*

E.-F. Gautier a écrit quelque part à ce propos un bien joli passage sur la manne officielle qui s'abat en abondance sur les arrondissements dont le député est devenu ministre !

Je concède d'ailleurs que le gouvernement impérial n'avait pas grand mérite à faire ainsi le généreux : plutôt que de se laisser entraîner dans le maquis de la procédure pour un profit incertain, il a préféré abandonner de lui-même ce qu'il ne pouvait espérer recouvrer sans beaucoup de peine et se donner ainsi le mérite d'un beau geste. Il ne faut pas non plus prendre pour argent comptant toutes les expressions officielles ; j'ai rappelé que Néron, dans la proclamation où il annonce aux Grecs d'Achaïe qu'il leur rend la liberté, use à peu près des mêmes formules ; les bureaux ont leurs traditions [1].

Je ne vois donc nulle part, même suggérée par allusion, la réalité d'un cadeau offert par les contribuables antérieurement à l'exonération de 216. Et je suis aussi peu convaincu que les animaux célestes des forêts maurétaniennes soient des éléphants. M. Guey a réuni un amas impressionnant d'arguments pour démontrer le caractère divin, « céleste », de l'éléphant dans l'Antiquité. D'accord, mais cela ne prouve pas le moins du monde que ce soit l'animal visé par notre texte.

Que le « zoo » impérial ait possédé au temps de Caracalla quelques éléphants, c'est certain, mais que ce soit Caracalla qui les ait fait chasser en Afrique, je n'y crois guère. Ils peuvent avoir fait partie du butin conquis sur les Parthes par Verus ou Septime-Sévère, ou des cadeaux offerts par leurs rois lors de la conclusion des traités, ou être les présents de quelque dynaste éthiopien. Je note même qu'ils sont toujours mis en rapport avec l'Orient : l'éléphant paraît sur les monnaies émises par Septime-Sévère lors des jeux donnés pour fêter ses victoires sur les Parthes ; c'est en Orient que Caracalla a concentré les siens ; c'est de là qu'Élagabale les a ramenés pour son entrée solennelle dans Rome ; c'est d'Orient que Gordien III en envoie une douzaine, enlevés sans doute aux Perses ; c'est à son triomphe sur Zénobie qu'Aurélien exhibe les siens [2].

Ils ne paraissent d'ailleurs plus très nombreux. Passé le temps des grandes exhibitions ! Le *procurator ad elephantos* cité par M. Guey nous est attesté pour le règne de Claude [3] seulement —

1. M. Holleaux, *Bul. Corr. Hell.*, t. XII, 1888, p. 510.
2. S. H. A., *Vit. Gord.* XXXII, *Vit. Aur.* XXXIII.
3. *C. I. L.* VI, 8583.

160 ans auparavant ! — Finis aussi les grands massacres dans l'amphithéâtre : Commode semble bien le dernier qui se soit livré à ce genre de sport ; après lui seul un médaillon de Gordien rappelle le combat d'un éléphant contre un taureau à l'amphithéâtre.

Mais surtout la raison pour laquelle les éléphants ne peuvent pas être les animaux célestes de notre texte, raison qui me semble péremptoire, c'est qu'à cette époque il n'y en a plus en Berbérie. Reprenons les textes. Pline, au milieu du Ier siècle ap. J.-C., ne connaît plus d'éléphants en Tingitane que dans la région d'Abyla, c'est-à-dire Ceuta, et dans les *solitudines*, les vastes étendues steppiques qui vont de Rabat à l'Atlas [1]. Son informateur semble bien être ici Juba II ; or, du temps du royal écrivain, il ne devait plus guère en rester, à voir les légendes enfantines qu'il répète à leur propos, alors que ses chasseurs d'éléphants, s'il en avait eu, auraient pu lui raconter des histoires autrement pittoresques et qui auraient eu au moins le mérite d'être authentiques, compte tenu des petites exagérations que l'on s'accorde à reconnaître, à tort ou à raison, dans les histoires de chasse. Rappelant ensuite l'inscription de M. Sulpicius Felix, sous Antonin le Pieux en 144 ap. J.-C., M. Guey y voit une allusion « aux marchands d'ivoire qui exploitaient les troupeaux des *solitudines* ». Peut-être n'ai-je pas su lire entre les lignes, mais je n'ai trouvé autre chose qu'un remerciement des gens de Sala au commandant des cavaliers syriens qui leur a permis, grâce à son service de protection, la tranquille exploitation de leurs bois [2], et de leurs champs, c'est-à-dire, je pense, pour les premiers la coupe des arbres et la libre pâture des troupeaux : il n'est pas question de *venatores*, de chasseurs. Quant au passage d'Élien, dont l'*Histoire des animaux* est l'œuvre d'un rhéteur plutôt que d'un vrai naturaliste et n'a pas été écrite après la deuxième moitié du IIe siècle ap. J.-C., il n'est pas plus concluant. « On raconte que les éléphants sont rarement très amoureux parce que, ainsi qu'on l'a dit plus haut, ils n'ont pas un tempérament passionné. Je leur ai toutefois entendu attribuer

1. R. Roget, *Le Maroc chez les auteurs anciens*, p. 30 (n° 5), p. 34 (n° 18). — Ch. Tissot a cru reconnaître le fleuve Amilus, sur les bords duquel Pline signale des éléphants (VIII, I, 2) ; dans l'oued Meloulou, affluent de la Moulouya ; M. Joleaud conjecture avec plus de raison que c'est l'oued Tensift (*Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française*, t. XIX, n° 1, janvier-mars 1936, p. 4-5) ; on voit mal, en effet, comment ces pauvres animaux auraient trouvé de quoi se nourrir dans la plaine de Guercif.

2. *B. A. C.*, 1930-1931, p. 227, l. 18 : « ... ita liberam copiam silvarum et agrorum praebuisse ut pro tutela operantium frequens excubaret... ».

un trait de passion amoureuse vraiment étonnant. Le voici tel que je l'ai entendu. Un chasseur d'éléphant fort habile, nommé Alexandre, avait été envoyé par l'empereur de Rome en Maurétanie, avec pleins pouvoirs pour y organiser une chasse aux éléphants, et il avait vu une jeune éléphant femelle, belle autant que peuvent l'être les éléphants, s'unissant à un éléphant pareillement jeune et beau. Mais un autre éléphant qui en était aussi amoureux, ou était son mari, se voyant méprisé, ne put supporter ce qu'il considérait comme un outrage. » Suit le récit de la bataille entre les deux rivaux, bataille indécise où tous deux se cassent les défenses. « Les chasseurs les séparèrent à coups répétés de javelots, mais comme ils étaient privés de leurs défenses, ils étaient sans intérêt et on dédaigna de les capturer [1]. »

Que conclure de cette historiette? D'abord, nous ne savons pas par combien d'intermédiaires elle est passée ; Élien ne la cite pas de première main, et l'empereur dont il s'agit peut fort bien être Antonin ou Hadrien ; nous voilà donc loin de Caracalla. En second lieu, je constate qu'en Maurétanie on ne sait plus alors chasser l'éléphant, il faut y envoyer un spécialiste venu d'ailleurs, signe que ce gibier « de roi » est déjà devenu bien rare. Et c'est justement sous les Sévères qu'il achève de disparaître devant l'extension des cultures : qu'on se souvienne du passage fameux de Tertullien [2] sur la terre qui va bientôt manquer aux laboureurs. Est-il croyable que les cultivateurs de Banasa, une colonie qui à ce moment compte déjà 250 ans d'âge, tout comme ceux des autres centres agricoles de la province, des *vici*, se soient longtemps accommodés, au voisinage de leurs champs, de la présence de ces pachydermes? Chasseurs d'ivoire d'un côté, paysans de l'autre se sont vite chargés de les faire disparaître — et cela avant le IIIe siècle. Le témoignage de Thémistius, en 370, enregistre un état de fait depuis longtemps connu. De même celui d'Isidore de Séville [3]. Quant à invoquer celui du chroniqueur espagnol Jean, abbé de Biclar [4], je m'y refuse. Il note pour la septième année de l'empereur Justin (573) : « Des ambassadeurs de la tribu des Macurrites

1. Élien, *Histoire ancienne*. X, 1. — Je remercie Mlle J. Viellard, de l'Institut de Recherche des textes, à qui je suis redevable de cette citation.
2. Tertullien, *De anima*, XXX.
3. *Etym.* XII, II, 16. — Je n'ai pu me procurer le texte de Thémistius.
4. J. Guey, *op. laud.*, p. 264, n. 3 ; *Mon. Germ. hist.*, *Auct. antiquiss.*, t. XI, pars 1, p. 213, l. 21. Les Macurrites sont une tribu de Césarienne, connue de Ptolémée (*Géogr.* IV, II, 5, éd. Muller, t. II, p. 604).

viennent à Constantinople, ils apportent en cadeau des dents d'éléphants et une girafe et lient amitié avec les Romains. » On a trouvé récemment au Maroc des ossements fossilisés d'éléphants : maxillaires et défenses, à soixante-dix kilomètres au sud de Mazagan et ailleurs même de mastodontes : dira-t-on pour cela qu'il en existe encore maintenant[1]? Quant à la girafe, comme il n'y en a plus en Berbérie depuis le paléolithique supérieur[2], elle vient donc d'ailleurs tout comme les éléphants impériaux.

* * *

Mais, si les animaux célestes des forêts maurétaniennes ne sont pas les éléphants, pour l'excellente raison que ceux-ci ont disparu devant une exploitation dévastatrice — la *Raubwirtschaft* des économistes modernes — quels sont-ils? Simplement ceux auxquels avaient pensé tout de suite M. Blanchet et M. Piganiol, et que M. Guey a dédaigneusement écartés, tout en laissant à leur cause une possibilité d'appel : les lions[3].

Je ne m'étendrai pas sur le caractère divin que les Anciens, frappés de sa force et de son allure majestueuse, ont reconnu au lion. Je me borne à rappeler qu'en Asie, c'est sur un char traîné par des lions que trône Cybèle et l'on se souvient du beau vers qui ouvre la tirade de Lucrèce :

« ... sedibus in curru bijugos agitare leones[4]... »

En Grèce, le plus célèbre des exploits d'Héraklès, c'est d'avoir tué le lion de Némée, dont la dépouille lui sert désormais de vêtement et doit rappeler éternellement sa victoire. Or, Alexandre, dont le souvenir a obsédé les empereurs romains depuis César, se faisait gloire de descendre d'Héraklès, par ses aïeux maternels aussi bien que paternels. C'est sur ses pas qu'il entreprend la conquête de l'Orient[5]; à la fin du IIIe siècle encore, son image reste

1. *Bulletin d'information du Maroc*, 15 janvier 1948, p. 71.
2. L. Jolleaud, *Mél. E.-F. Gautier*, p. 278. Elle a disparu au nord du Sahara à l'époque néolithique. — Je ne fais pas état non plus d'un texte de Timothée de Gaza (début du VIe siècle). « Les Maures, dit-il, prennent les éléphants à l'aide de pièges et de fosses » (Ch. Tissot, *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, t. I, p. 681), ce contemporain de l'empereur Anastase se bornant à suivre Élien et Oppien.
3. *Op. laud.*, p. 253. — M. Carcopino admet, lui aussi, que l'allusion concerne les lions. *Le Maroc antique*, 2e éd., p. 308. Addenda à la p. 41.
4. II, v. 601.
5. G. Radet, *Alexandre le Grand*, p. 14-15.

vivante : que ce soit chez les panégyristes ou dans le nom d'*Herculius* donné à l'empereur Maximien[1]. M. J. Guey lui-même n'a-t-il pas attiré l'attention sur le rôle qu'avait pu jouer le mythe d'Hercule aussi bien que le souvenir d'Alexandre dans les projets orientaux de Trajan? Bien plus, en Italie même, en Étrurie, où les influences orientales — ioniennes, aussi bien que phéniciennes — ont persisté longtemps, le lion apparaît aussi « comme le compagnon ou le symbole d'Herclé plutôt que comme son adversaire[2] ». Cette peau de lion, Juba II, qui prétend descendre du héros, la prend pour attribut sur plusieurs de ses monnaies[3]. Mais ce qui chez un principicule africain peut n'être qu'un caprice sans grande portée revêt une autre importance quand il s'agit du maître du monde. Un buste célèbre représente l'empereur Commode déguisé en Hercule, parce que, après avoir tué un lion dans l'arène, il se fait appeler l'Hercule Romain, et Caracalla, tout en dédaignant pareil honneur, tire pourtant vanité d'avoir accompli semblable prouesse[4]. Jusqu'en 414, la chasse au lion est un plaisir réservé à l'empereur, tout comme c'était une prérogative royale à Ninive[5].

Le lion est aussi associé à d'autres divinités : il fait partie du cortège de Bacchus et les mosaïques d'Afrique l'y font figurer en bonne place[6]. Dans le culte de Mithra enfin, qui se répand alors à travers l'Empire, un des degrés les plus élevés d'initiation a reçu le nom de Lion[7].

Surtout, les Anciens ont donné le nom de Lion à la plus brillante des constellations du zodiaque, celle où se trouve le soleil de la mi-juillet à la mi-août, station qui correspondait ainsi à la période où le soleil darde ses plus ardents rayons. Les astrologues y voyaient le symbole de la domination et celui qui avait la chance d'être né

1. J. Gagé, *Hercule-Melqart, Alexandre et les Romains à Gadès*, ap. *Mélanges Radet*, p. 424.

2. J. Bayet, *Herclé*, p. 107.

3. Charrier, *Description des monnaies de la Numidie et de la Maurétanie*, nº 198 ; nºs 203 à 215.

4. S. H. A., *Vit. Ant. Carac.* V. — C'est probablement une lionne, que transperce Commode dans l'intaille reproduite ap. V. Duruy, *Hist. des Romains* VI, p. 10. — Caracalla se serait fait aussi représenter en chasseur de lion, ce qui serait fort important pour notre étude (Daremberg-Saglio-Pottier, *Dict. des Antiq.*, s. v. *venatio*, t. VI, p. 693, n. 24, sans référence).

5. C'est à cette date que les empereurs Honorius et Théodose II accordent la liberté de les détruire, « faisant passer la sécurité des provinciaux avant notre propre plaisir ». *Cod. Théod.* XV, xi, 1.

6. *Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*, t. II. Proconsulaire, nº 67 (El. Djem), nº 626 (Carthage).

7. F. Cumont, *Les mystères de Mithra*, p. 155.

sous le signe du Lion était sûr d'acquérir la puissance et la gloire [1]. Or, c'était sous cette constellation qu'était né Alexandre ; c'est peut-être en son honneur qu'on avait nommé Royale la plus belle des étoiles du groupe, celle que nous appelons encore Régulus. Ce sont des lions que les rois indiens lui avaient offerts en présent. Aussi, plus encore que l'éléphant, le lion divin lui fut-il consacré et les monnaies des diadoques ne manquent pas de le rappeler [2]. On comprend que Caracalla ait dû regretter que sa naissance en avril le privât du bénéfice d'un si beau thème de nativité, mais ait prétendu sentir revivre en lui l'âme d'Alexandre, pour s'assurer l'avantage d'une pareille protection céleste. Si les Anciens ont associé à l'éléphant l'idée d'éternité, c'est à cause de sa longévité extraordinaire qu'ils exagéraient encore à plaisir, mais jamais ils n'ont songé à le mettre parmi les astres, « dans le ciel », comme ils l'ont fait pour le lion.

Rien de surprenant donc que les empereurs romains aient lié aussi le lion à l'idée impériale. Domitien possédait un lion apprivoisé [3] et se faisait appeler « dominus et deus » : les deux traits relèvent de la même tendance à l'absolutisme. Élagabale s'amusait à en faire circuler un au milieu des convives au cours d'un banquet et se promenait sur un char attelé de lions comme Bacchus et Cybèle [4]. Quant à Caracalla, il en avait un aussi qui mangeait et dormait près de lui, sans compter plusieurs autres qu'il faisait nourrir pour en avoir toujours quelques-uns dans son voisinage. Aux soldats de sa garde particulière, recrutés parmi les « Scythes » et les Gaulois, il avait donné le nom de lions [5]. Si nous reprenons les types monétaires, nous nous rendrons encore mieux compte combien le lion occupait son imagination. Tandis que l'éléphant ne figure que sur quatre émissions, en 212, une seule en 213, peut-être une autre en 214, par contre j'en compte neuf où

1. Celui qui a dans son thème de nativité le deuxième ou troisième degré de la *mansion* du Lion : « erit rex duplex, possedens regnum, multas provincias virtutis suae potestatibus adsocians ». Firmicus Maternus, *Matheseos sive astronomicorum libri VIII* (VIII, 23, 1), ap. Pauly-Wissowa-Kroll, *Realencyclopaedie...*, t. XII, s. v. *Leo*, p. 1988.

2. Pauly-Wissowa-Kroll, *Ibid.*, p. 1973 sqq. Antiochus Ier de Commagène fait représenter sur son tombeau monumental son thème de nativité, où un magnifique lion au corps constellé d'étoiles tient presque toute la place, présageant ainsi la brillante destinée qu'on espérait pour le roi.

3. Stace, *Silv.* II, 5. La suite du poème montre qu'il s'agit d'un lion d'Algérie, de chez les Massaesyliens.

4. S. H. A., *Vit. Elag.* XXVII.

5. D. Cas. LXXVIII, 6 et 7. — Nous possédons plusieurs épitaphes de ces « devotissimi milites felices leones seniores » en Gaule, Italie, Asie Mineure et Constantinople (ex. *A. Ep.*, 1936, n° 254).

paraît le lion [1] ; cette proportion nous donne la mesure de l'intérêt que présentaient respectivement les deux effigies pour les cercles impériaux. Le lion y porte une couronne radiée et tient dans sa gueule le foudre : symboles célestes s'il en fût. Quant aux dates, il apparaît en 215, 216, 217 et notre édit est promulgué en 216 : coïncidences au moins étonnantes !

Que le lion et l'Afrique aient été unis dans l'esprit des contemporains, on le sait. Les lions ont toujours pullulé en Berbérie : Polybe, Strabon, Pline, Élien sont d'accord [2]. Si nous n'avons pas de témoignage précis pour l'époque de Caracalla, par contre, au XVIe siècle, Léon l'Africain rapporte qu'il y en avait encore dans le Zerhoun près d'une ville qu'il appelle « Pietra Rossa » en direction de Fès [3] ; il y en eut longtemps encore en Algérie après 1830, et au Maroc il s'en rencontrait encore au début du XXe siècle [4]. Certains ont pu avoir leur repaire dans les collines qui s'étendent non loin à l'est de Banasa en direction du Prérif. Du moins, les monuments confirment-ils notre thèse : je me borne à rappeler la série de monnaies que fit frapper le même Caracalla en l'honneur de Carthage et qu'avait tout de suite signalée M. Blanchet [5]. On y voit la déesse Juno *Caelestis* chevauchant un lion, et la légende : *Indulgentia Augg. in Karth* (aginem). Cette rencontre avec les mots mêmes de notre texte n'est pas fortuite. Enfin, s'il est exact que les Anciens ont souvent symbolisé l'Afrique par une femme coiffée de la dépouille d'un éléphant, ceux qui ont visité l'admirable musée du Bardo à Tunis auront sans doute été frappés comme moi par la vue de ces impressionnantes et mystérieuses statues de divinités léontocéphales, où M. Merlin a reconnu le *Genius Terrae Africae*, le génie protecteur de la terre d'Afrique, figuré à la mode égyptienne sous une forme mi-humaine, mi-animale [6]. Le lion est aussi consacré à Baal-Saturne, la grande divinité

1. Mattingly et Sydenham, *Roman Imperial Coinage*, IV, 1 : p. 252, n° 273 ; p. 254, n° 283 ; p. 257/7, n° 296 a et b ; p. 303 à 307, nos 548 a et b, 552, 557 a et b, 564 a, b, c, 571 a, b, c.

2. Pol., XII, III ; Str., XVII, III ; 4. Pline, VIII, XVII, 4 ; XIX, 1 ; XXI, 3 ; Élien, III, 1 ; XVII, 27 ; Solin, XXVII, 23 sqq. Pline (VIII, XVIII, 2, *in fine*) raconte, d'après Polybe, que les Africains en mettaient en croix pour effrayer les autres, et l'on sait le parti qu'a tiré de ce trait G. Flaubert dans *Salammbô*. — Le lion tient une bonne place dans les mosaïques africaines représentant des scènes de chasse (avec la panthère), mais on n'y voit pas l'éléphant. Gauckler, *Ibid.*, II, 607-672 ; III, 45, 316, 422.

3. Trad. Schefer, II, p. 202-203.

4. Dr F. Weisgerber, *Au seuil du Maroc moderne*, p. 31.

5. Mattingly et Sydenham, *Ibid.*, p. 231, n° 130 a et b ; p. 279, n° 415 a, b, c, d ; p. 280, n° 418 A ; p. 289, n° 471.

6. A. Merlin, *Bul. Arch. Com.*, 1909, p. 72. Cette divinité se reconnaît sur les deniers que fit frapper en Afrique Metellus Scipio, l'adversaire malheureux de César à Thapsus en 46 av. J.-C. E. Babelon, *Mon. de la Rép. rom.*, I, p. 280, n° 51.



1. Support de meuble (Banasa)

2. Fragment de cuirasse (Volubilis)

3. Lampe avec tête de lion (Banasa)

punico-romaine, qui recouvre peut-être quelque dieu indigène : tantôt il l'accompagne ou lui sert de monture[1], tantôt il symbolise le dieu, que l'on adore sous les traits de l'animal[2].

Et, pour joindre un dernier anneau à cette longue chaîne, j'ajouterai que les Banasitains aimaient à s'entourer d'images léonines, si l'on en croit les trouvailles des fouilles (pl. III, 1 et 3). Les goulots de fontaines se terminaient souvent en mufle de lion ; un lion bondissant, en bas-relief, orne les quatre faces d'une urne cinéraire en plomb ; on retrouve le protomé de lion sur des pattes de coffret ou de trépieds, même sur de petites boucles de ceintures. Tout se passe comme si le roi des animaux, redouté dans la vie quotidienne pour les ravages qu'il infligeait aux troupeaux, assurait par son image une protection contre les puissances malfaisantes et occultes et cela en vertu de son caractère « céleste[3] ».

Pourtant, je ne voudrais pas faire de peine à M. Guey, et, pour terminer, je produirai un document qui nous mettra tous deux d'accord. Pourquoi restreindre à une seule espèce zoologique le terme d'animaux célestes? Pourquoi ne couvrirait-il pas à la fois les éléphants et les lions? Or, il a été trouvé à Volubilis un fragment de statue cuirassée, dont il ne reste malheureusement que le bas de la partie antérieure : le bas-ventre et les lambrequins (pl. III, 2). L'attache de ceux-ci est protégée par deux rangs de plaques articulées ; or, celles de la rangée supérieure sont ornées alternativement de têtes de lions et de têtes d'éléphants en fort relief et admirablement travaillées[4]. C'était une belle œuvre d'art qu'on ne peut dater, mais que j'attribuerais volontiers à une statue impériale du IIe siècle. Mais pourquoi pas aussi à Caracalla? Je veux bien que nous ne possédions aucune dédicace de statue à son nom, mais la république volubilitaine, qui avait en 217 érigé un arc de triomphe en son honneur, a bien pu auparavant lui élever quelque statue, et ainsi serait résolue à la satisfaction générale l'énigme des « animaux célestes ».

R. THOUVENOT.

1. S. T. Gsell, *Musée de Tebessa*, p. 15-17, pl. I, 2 et 4.

2. J. Toutain, *De Saturni dei in Africa romana cultu*, p. 44-50. — *Les cultes païens dans l'Empire romain*, t. III, p. 22.

3. La chasse au lion, qui, pour les rois d'Assyrie et les Pharaons, n'était pas seulement une prérogative royale, mais un véritable rite, a pu garder ce caractère pour les empereurs romains d'origine orientale ou africaine : rois et lions sont des êtres divins.

4. Cf. des torses semblables : *Catal. du Musée Alaoui*, t. I, nos 18, 19, 20 ; pl. XII. — Cagnat-Saladin, *Arch. des Missions*, XII, p. 118, et XIII...

LA MORT DE MAXIMIEN

D'APRÈS LE PANÉGYRIQUE DE 310

ET LA VISION DE CONSTANTIN AU TEMPLE D'APOLLON[1]

Le panégyrique prononcé à Trèves, à la fin de juillet ou au mois d'août 310, en l'honneur de Constantin est un morceau d'éloquence que l'histoire ne saurait aucunement négliger. Il vaut moins par le récit des événements extérieurs, survenus à la frontière de l'empire, que par l'exposé des prétentions dynastiques de Constantin, l'orientation nouvelle de ses croyances religieuses, ainsi que par les lumières qu'il est seul à projeter sur les circonstances obscures où Maximien trouva la fin. Peut-être n'est-il pas sans intérêt de s'arrêter encore à la conclusion de ce drame lamentable et de suivre à nouveau le vainqueur sur la route du retour où Apollon lui promit une longue existence victorieuse.

Trois années s'étaient écoulées depuis que le jeune prince avait épousé Fausta, fille de Maximien et que, dans un discours-épithalame[2], un panégyriste avait, en mars 307, fait tour à tour l'éloge du gendre et du beau-père et prédit à Rome les plus heureux effets de leur association. L'orateur, qui prend la parole en 310, et dont

1. Étude partiellement extraite du tome II des *Panégyriques latins*, à paraître dans la collection Budé, qui renfermera tous les discours prononcés en l'honneur de Constantin de 307 à 321. Le panégyrique de 310 porte, dans l'édition d'E. Bährens (1874), le n° VII, dans celle de son fils (1911), le n° VI. — Sur le drame que nous évoquons, les sources anciennes à consulter sont, *en grec* : Eusèbe, *Hist. eccl.* VIII, 13, 15 ; *Vita Const.* I, 47, 1 ; Zosime, *Historiae* XII, 33 ; Zonaras, *Annales* II, 11 ; *en latin* : Aurelius Victor, *de Caesaribus* 40, 22 ; *Epitome* 40, 5 ; Eutrope, *Breuiarium* X, 2 ; Orose, *adu. Paganos* VII, 28, et surtout Lactance, contemporain des événements, *de Mort. pers.* 29-30. Il existe sur l'apparition d'Apollon à Constantin toute une bibliographie que je renonce à citer. Je ne mentionnerai que l'article de M. E. H. Duprat, *Le tombeau de l'empereur Maximien Hercule à Marseille*, dans Mémoires de l'Institut historique de Provence, t. XXI, 1945-1946, p. 76-92, et celui de M. Paul Orgels, *La première vision de Constantin (310) et le temple d'Apollon à Nîmes*, dans Acad. roy. de Belgique, Bullet. de la classe des lettres et des sciences morales et politiques, t. XXXIV, 1948, p. 176-208, dont les conclusions me paraissent contestables. — Pour la chronologie assez obscure des dernières années de Maximien, on pourra consulter E. A. Sydenham, *The vicissitudes of Maximian after this abdication*, dans Num. Chron., 5ᵉ série, XIV, 1934, p. 141-167, qui place, avec raison, je crois, la fin du drame en janvier 310.

2. N° VI de l'éd. E. Bährens ; n° VII de l'éd. de son fils.

on peut dire que la harangue est, en quelque sorte, la contre-partie de la précédente, fait, lui aussi, dans son œuvre une large part à Maximien, non plus cette fois pour prôner les mérites du vieil Auguste, mais pour conter sa révolte et justifier sa mort. Tâche ingrate que de publier devant le gendre les crimes de son beau-père, qu'il n'aborde d'ailleurs qu'après avoir sollicité de l'empereur un geste d'approbation[1]. Il fait ce qu'il peut pour ne point charger la mémoire du défunt et, afin d'expliquer son aberration et ce goût effréné du pouvoir qui le perdit, il évoque l'excuse d'un âge qui n'a plus des choses une vue très saine[2] et il recourt fort opportunément à la théorie des philosophes qui voient dans une destinée inéluctable la cause des crimes humains[3]. Si ces arguments entraînent peu notre adhésion et laissent intacte la responsabilité d'un Maximien, du moins font-ils honneur au tact de l'orateur qui déroule ensuite sous nos yeux quelques-unes des scènes de cette tragédie.

C'est d'abord l'arrivée en Gaule de Maximien, chassé de Rome et de l'Italie, accueilli avec générosité à la cour de Constantin[4], entouré de toutes les marques de déférence, puis prenant la route sans doute vers une résidence personnelle, convenue avec son gendre, et là se saisissant brusquement de la pourpre, pour la troisième fois, et entrant en relations avec les troupes de Constantin pour les amener à la défection[5]. Ce récit laisse la claire impression qu'au moment où Maximien, brouillé avec son fils Maxence, vient demander l'hospitalité en Gaule, il n'était plus qu'un simple particulier dépouillé par la conférence de Carnuntum (novembre 308) du pouvoir usurpé. Contrairement à l'opinion parfois admise, il n'avait encore repris le titre d'Auguste ni en Italie ni en Gaule ; il était si peu redevenu empereur que le panégyriste déclare bien inutile une nouvelle usurpation de la part d'un homme qui pouvait tout par son gendre et qui avait vraiment la réalité du pouvoir, tandis que ce dernier n'en avait que l'apparence[6].

1. Ch. 14, 1 : *Et de nutu numinis tui exspecto consilium.*

2. Ch. 15, 2 : *Error iam desipientis aetatis.* Trois ans plus tôt, un autre panégyriste déclarait VI, 9, 5 : : *Te uero, in quo adhuc istae sunt integrae solidaeque uires, hic totius corporis uigor, hic imperatorius ardor oculorum, immaturum otium sperasse miramur.* Mais les circonstances politiques ont bien changé depuis 307.

3. Ch. 14, 3 : *Neminem hominem peccare nisi fato et ipsa scelera mortalium actus esse fortunae.*

4. Ch. 14, 6.

5. Ch. 16, 1.

6. Ch. 15, 2 : *Quid enim te imperante non posset?* Voir encore au début de ce chapitre : *Cui tu summa et diuersissima bona, priuatum otium et regias opes dederas... ut penes te habitus, penes illum potestas esset imperii.*

A la nouvelle de ce coup d'État, Constantin quitta en hâte les grands travaux qu'il dirigeait sur le Rhin et abandonna les projets d'expéditions militaires qu'il méditait, et nous le voyons, dans le récit de l'orateur, faire à marches forcées la route Trèves-Chalon-sur-Saône, embarquer ses troupes dans cette ville pour la descente de la Saône et du Rhône ensuite jusqu'à Arles, où l'on apprit que le révolté s'était retiré à Marseille[1]. L'armée se lança donc sur le chemin d'Arles à Marseille et mit aussitôt le siège devant cette cité. Une première attaque lui donna la possession du port, mais l'assaut du rempart de la ville même échoua, parce que, nous dit-on, les échelles étaient trop courtes pour permettre l'escalade des murs, surtout parce que l'empereur voulait éviter de faire verser le sang de Maximien dans la confusion de la bataille et offrir aux rebelles qui s'étaient laissés entraîner l'occasion de mériter sa clémence[2]. Et le récit s'achève sur cette constatation qu'un certain nombre d'entêtés ne consentirent pas à profiter de la générosité du prince et que les dieux le vengèrent malgré lui.

Quel que soit le prix de cette narration et de ces tableaux, d'autant plus grand que nous n'avons d'autre part à ces mêmes faits que de rares allusions, il y manque malheureusement des indications de lieu et de temps qui nous eussent donné une meilleure intelligence des choses. Ainsi en sommes-nous réduits à conjecturer la ville où Maximien trouva près de son gendre un accueil si empressé et l'on a pu hésiter entre Trèves et Arles. Étant donné les préoccupations militaires de Constantin à cette date, étant donné aussi les expressions dont se sert le panégyriste, c'est à Trèves assurément que le fugitif d'Italie vint chercher asile[3]. Il survint entre les deux hommes un accord, même un accord solennel[4], où l'empereur déchu s'engagea par serment à ne pas jeter le trouble dans le domaine de son gendre, précautions que les démêlés avec Maxence ne rendaient pas superflues, et une résidence fut assignée à Maximien. Où? Le panégyriste est muet sur ce point,

1. Ch. 18. Le récit de l'expédition de Constantin est extrêmement vivant.

2. Ch. 19 et 20.

3. Ch. 14, 6 : *Tuis prouinciis, tuis copiis, tuo palatio recepisti.* C'est le mot *copiis* qui peut nous aider à préciser le lieu de ce palais. Ces troupes, toujours en alerte, veillaient au *limes* rhénan et leur quartier général était Trèves : il ne peut donc s'agir que du palais impérial de Trèves et non de celui d'Arles. Il y en avait un aussi dans cette ville, qu'on n'a pas réussi à identifier, où Constantin séjourna en 314 et 316. L. Constans, à qui nous empruntons ces renseignements (*Arles antique*, 1921, p. 99), ajoute que Constantin y reçut Maximien en 308, selon les dires des « auteurs anciens » : aucun texte ancien ne confirme la chose. C'est une interprétation libre de la phrase que nous étudions.

4. Ch. 16, 1 : *Haec est fides, haec religio Palatini sacrarii deuota penetralibus.*

mais il semble que l'on puisse cette fois prononcer avec raison le nom d'Arles, car c'est vers elle, comme vers un *terminus*[1], que se dirige l'expédition de Constantin et c'est l'abandon de cette ville et la fuite de l'usurpateur vers Marseille qui vont prolonger la campagne de quelques jours[2].

Le siège de la ville a été manifestement un échec. L'auteur le concède à moitié tout en faisant la plus large part à la magnanimité impériale. On aimerait tout de même à savoir comment les choses s'arrangèrent, si l'on renonça définitivement à prendre la ville d'assaut, s'il s'engagea, et comment, des négociations. Il y en eut sûrement, puisque l'orateur ne parle pas d'un nouveau recours aux armes et puisqu'il fait mention d'une amnistie. Il faut aller chercher un complément d'information dans un curieux passage du *De mortibus persecutorum*[3], où Lactance nous fait assister à un bref colloque entre Constantin, qui, au pied du rempart, demandait à Maximien *non aspere nec hostiliter* les raisons de sa conduite, et le révolté, qui, du haut des murs, l'accablait d'injures. Subitement les portes de la cité s'ouvrirent et les assiégeants l'occupèrent. La ruse[4] s'était ainsi substituée à la force et avait fait tomber la place au milieu même des pourparlers. Le rebelle fut conduit devant son gendre qui lui reprocha ses crimes, le fit dépouiller de la pourpre et, finalement, après un blâme sévère, lui laissa la vie. Lactance, après avoir, d'une façon en somme vraisemblable, répondu à la question que le lecteur doit se poser, nous ramène au point où le panégyriste nous avait conduits quand il nous disait que Maximien fut de ceux qui bénéficièrent du pardon. L'orateur poursuit[5] : « Qu'ils s'en prennent à eux-mêmes, tous ceux qui n'ont pas voulu profiter de ton bienfait et qui n'ont pas cru mériter la vie, quand tu leur accordais la permission de vivre. Pour toi, et cela suffit à ta conscience, tu as épargné même ceux qui n'en étaient pas dignes. Mais, excuse le mot, tu n'es pas tout-puissant : les dieux te vengent, même malgré toi ! » Phrases volontairement vagues qui semblent viser les plus opiniâtres des révoltés, mais qui sont, en

1. Ch. 18, 4. Les soldats qui ont fait en hâte la longue route du Rhin à la Saône maugréent contre les lenteurs de ce dernier fleuve et trouvent même que le Rhône *minus solito Arelate properare*.

2. Ch. 18, 6 : *Cum illum (Maximianum) Arelate deserto comperissent abisse Massiliam.* — Eutrope X, 2, *in fine*, indique que Maximien s'était transporté à Marseille, afin de pouvoir se réfugier par mer auprès de son fils.

3. Ch. 29.

4. Ou bien lassitude et remords des partisans de Maximien?

5. Fin du ch. 20.

fait, écrites pour Maximien même et dissimulent les raisons et les circonstances de sa mort. Tout cela s'éclaire si nous recourons encore une fois à Lactance[1], qui nous donne comme la version officielle, passablement romancée, du complot ourdi par Maximien contre la vie de son gendre, avec l'apparente complicité de Fausta : le vieillard vint une nuit poignarder dans son lit celui qu'il croyait être Constantin et qui n'était qu'un esclave substitué à l'empereur et il fut appréhendé sur les lieux mêmes du crime dont il se glorifiait. Même si le détail de ce récit nous laisse en défiance, nous ne pouvons pas douter de la réalité d'une tentative désespérée qu'expliquent la passion insatiable de Maximien pour le pouvoir et l'humiliation qu'il avait éprouvée du pardon. Selon certains historiens, un juste châtiment frappa le coupable[2] ; selon Lactance, on lui laissa le choix de son genre de mort et il se pendit. On comprend dès lors tout ce qu'un auditoire informé pouvait, quelques mois à peine après le drame, entendre sous ces simples mots : *di te uindicant et inuitum* ! Mais de ce passage du panégyriste, si réticent, si enveloppé, à peine pourrait-on conclure à la mort de Maximien si, plus haut, dès le début du récit de cette lamentable aventure, l'orateur n'avait pas prévenu qu'un destin implacable avait tout conduit et contraint au suicide l'homme qui avait provoqué tant de morts autour de lui[3]. Ne pouvant par décence rappeler tous les détails de cette ultime tentative et insister sur le châtiment du coupable, il n'a retenu que les faits qui témoignaient de la générosité du vainqueur et, comme son contemporain Lactance, il a adopté la version officielle du suicide.

On s'est demandé où s'était déroulé ce dernier acte du drame[4], à Marseille ou à Arles. Tout récemment, M. Orgels[5] déclare qu'après

1. Au ch. 30. — En somme, cet attentat à la vie de Constantin est une deuxième phase de la révolte de Maximien. Les sources anciennes ne distinguent pas. Eusèbe (*Hist. eccl.* VIII, 13, et *Vita Const.* I, 47) ne parle que de l'attentat, Zosime et Zonaras que du complot politique. Parmi les auteurs latins, Orose ne connaît que le complot politique. Aurelius Victor signale la tentative d'assassinat, Eutrope également qui fait intervenir Fausta, mais qui place cet attentat avant l'expédition de Marseille. Lactance seul indique ce rebondissement de l'action.

2. Tiennent pour le suicide par pendaison Eusèbe et Zonaras (Zosime fait, par erreur, mourir Maximien de maladie à Tarse), Lactance ; pour le supplice, Aurelius Victor, Eutrope, Orose. On avouera, du reste, que la différence est mince entre l'exécution pure et simple et le suicide imposé au vaincu, lequel n'a que le choix des moyens !

3. Cf. ch. 14, 5, ce qui est dit de ce destin : *sortem... quae multis hominibus iniustum et postremo ipsi uoluntarium ferret exitium.*

4. Les sources grecques ne mentionnent aucun nom de ville. Rien non plus dans Aurelius Victor (*de Caes.*), mais Marseille est indiquée dans l'*Epitome*, dans Eutrope, Lactance et Orose.

5. *Art cité*, p. 200. — Duprat (*art. cité*, p. 85) semble croire que le complot eut lieu à Arles, mais que, de toute façon, le coupable fut exécuté à Marseille. Même affirmation sur le lieu du supplice, p. 76 et 90.

sa capture à Marseille, Maximien fut ramené à Arles où il se donna la mort, et il ajoute : « On s'expliquerait mal d'ailleurs que Constantin, rappelé dans le Nord par des nouvelles alarmantes, se fût exposé, en laissant Maximien en vie, au risque de nouvelles aventures... Et il résulte de tout ceci que c'est d'Arles, et non de Marseille, que Constantin était parti lorsqu'il atteignait, après un voyage d'un jour et d'une nuit, l'endroit où Apollon se manifesta à lui. » Affirmation nécessaire à la thèse qu'il va ultérieurement présenter sur le lieu du miracle. Mais, si l'on examine de près les sources qui relatent trop brièvement cette fin de Maximien, on n'y trouve absolument rien qui autorise cette conclusion ; dans les autres, qui évoquent les opérations militaires de Marseille, la mention de la mort de Maximien suit immédiatement celle du siège, comme une conséquence naturelle et sans délai[1]. Point n'est besoin, semble-t-il, d'imaginer, après l'amnistie de Marseille, un transfert du vieillard à Arles, sa réinstallation au palais et l'éclosion du deuxième complot après la reprise de la vie commune entre le beau-père et le gendre. Ces lenteurs s'accorderaient assez mal avec la hâte qu'avait le prince de retourner sur le Rhin. La conclusion la plus logique et la plus vraisemblable est celle de Camille Jullian[2] : « On l'obligea à se pendre après un complot d'antichambre. Le tout dut suivre de très près le siège de Marseille et se passer à Marseille même. »

Qu'était-il advenu sur le *limes* durant cette absence dont l'orateur essaie de nous montrer l'extrême brièveté, soit par une convention habituelle aux panégyristes, soit par le souci de la réalité? Le point final mis au récit des opérations militaires par l'allusion à la vengeance des dieux[3], une phrase de transition affirme que tous les espoirs sont en César et que partout les peuples réclament sa présence comme une sauvegarde[4]. Ainsi sont introduites les quelques lignes qui expriment les craintes éprouvées sur le Rhin durant l'éloignement de Constantin et qui méritent d'être examinées de très près parce qu'elles nous paraissent écarter les conclu-

1. Après Lactance, Aurelius Victor (*Epit.* 40, 5) : *Maximianus Herculius a Constantino apud Massiliam obsessus deinde captus poenas dedit mortis genere postremo...;* Eutrope : *profugit Herculius Massiliaeque oppressus (ex ea enim nauigare ad filium praeparabat) poenas dedit iustissimo exitu;* Orose : *per filiam deprehensus et proditus deinde in fugam uersus, Massiliae oppressus et interfectus est.*

2. Voir *Histoire de la Gaule*, t. VII, p. 104, n. 2. On y verra également que l'on crut, au XIe siècle, à Marseille avoir retrouvé le tombeau et le corps de Maximien. Est-ce la preuve d'un souvenir persistant de l'événement? Cf., à ce propos, l'article cité de Duprat, p. 86-90, où l'on trouvera deux textes du XIe siècle qui attestent la survivance de cette tradition.

3. Dernière phrase du ch. 20.

4. Début du ch. 21.

sions que M. Orgels a cru pouvoir en tirer[1]. « Pendant le peu de temps que tu t'étais éloigné de la frontière, en quelles menaces épouvantables s'était répandue la perfidie des barbares ! Ils se demandaient : « Quand arrivera-t-il? quand sera-t-il vainqueur? « quand ramènera-t-il son armée épuisée? » Soudain, la nouvelle de ton retour les frappa de stupeur et de découragement, sans que ton affection pour la république eût eu à s'inquiéter plus d'une nuit. Le lendemain du jour où, informé de cette agitation, tu t'étais imposé la fatigue de doubler les étapes, tu appris que tous les remous étaient calmés et que la tranquillité était revenue, telle que tu l'avais laissée [à ton départ]. La fortune elle-même réglait toute chose de telle façon que l'heureuse issue de tes affaires t'avertît de porter aux dieux immortels les offrandes que tu leur avais promises [et que la nouvelle t'en parvînt] à l'endroit où tu venais de t'écarter de la route pour te rendre au plus beau temple du monde et même auprès du dieu qui y habite, comme tu l'as vu. »

Que nous fait connaître exactement ce bref récit des événements survenus sur le Rhin? D'abord ceci, que les Barbares, après le départ du prince, avaient commencé à s'agiter, mais que la brusque nouvelle de son retour les avait aussitôt ramenés au calme. L'orateur précise, en outre, que l'empereur n'eut à éprouver qu'une nuit d'inquiétude, car deux messages envoyés vers lui se succédèrent à un très court intervalle, l'un qui alarma Constantin et lui fit hâter sa marche, l'autre, dès le lendemain, qui le rassura. Enfin, par une véritable attention de la fortune, l'heureuse nouvelle lui était parvenue à la hauteur d'une route qui, se détachant de la voie principale, conduisait au temple d'Apollon. Si l'on veut bien admettre que ce texte ne présente pas des faits un excessif raccourci chronologique, force nous est d'interpréter les données qu'il nous offre.

M. Orgels l'a cité également, en usant de la vieille traduction Rochet de 1854 et en le faisant précéder de cette courte phrase : « Après avoir raconté comment l'annonce d'une incursion de barbares avait provoqué le retour précipité de Constantin vers le Rhin (VI (VII), 21, 3), l'orateur poursuit... », et ici prend place la

1. Ch. 21, par. 2, 3 et 4 : *Ecce enim, dum a limite paulisper abscesseras, quibus se terroribus barbarorum perfidia iactauerat, scilicet dum sibi illa proponunt : « Quando perueniet? quando uincet? quando fessum reducet exercitum? » cum repente audito reditu tuo uelut attoniti conciderunt, ne tuum pro re publica uotum amplius quam unius noctis cura tetigisset. Postridie enim quam accepto illo nuntio geminatum itineris laborem susceperas, omnes fluctus resedisse, omnem quam reliqueras tranquillitatem redisse didicisti, ipsa hoc sic ordinante fortuna ut te ibi rerum tuarum felicitas admoneret dis immortalibus ferre quae uoueras, ubi deflexisses ad Templum toto orbe pulcherrimum, immo ad praesentem, ut uidisti, deum.*

citation que nous venons de faire[1]. Or, antérieurement à ce passage, pas plus qu'ici du reste, le panégyriste n'a jamais exprimé l'idée que Constantin avait été rappelé vers le Rhin par les nouvelles alarmantes du front barbare. M. Orgels, cependant, poursuit et commente[2] : « En réalité, le sens de ce passage est celui-ci : le lendemain du jour où, ayant reçu cette nouvelle, tu avais assumé la fatigue du retour, tu appris que la tempête s'était apaisée et que la paix que tu avais laissée là-bas y régnait à nouveau. » Or, il nous paraît tout à fait inexact de rendre l'expression latine *geminatum itineris laborem susceperas* par « tu avais assumé les fatigues du retour », traduction qui néglige un terme essentiel, *geminatum*, et introduit faussement l'idée de retour. L'orateur ne veut pas dire que le message inquiétant a provoqué le retour de l'armée, mais lui a fait accélérer son allure et passer d'une étape moyenne de vingt-cinq kilomètres par jour à une étape de quarante-cinq kilomètres ou plus, à l'occasion. Il ne s'agit donc pas du départ brusqué d'une armée jusqu'alors au repos, mais d'un changement d'allure pour une armée déjà en marche.

C'est sur ce texte que M. Orgels s'appuie encore pour localiser, mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici, l'emplacement du temple où Apollon se manifesta à Constantin. Les troupes parties d'Arles, dès la réception du premier message, ne pouvaient être très loin de cette ville quand survint le lendemain un message rassurant : elles étaient à la hauteur d'une route qui, sur leur gauche, par Beaucaire ou par Bellegarde, conduisait à Nîmes, à une quarantaine de kilomètres, et c'est à Nîmes, selon lui, que se produisit l'entrevue du prince et du dieu[3].

Si nous admettons un instant, avec M. Orgels, et contre toute indication du texte, que les mauvaises nouvelles de la frontière ont déterminé l'empereur au retour, je voudrais bien savoir comment cela peut se concilier avec l'affirmation du panégyriste que vingt-quatre heures après il était rassuré. Nous sommes à Marseille à environ mille kilomètres du *limes* rhénan, à une distance qu'un système de courriers bien organisé et rapide met au moins trois jours à parcourir. On ne peut croire un instant que le message alarmant ayant surpris Constantin à Marseille ou même à Arles, comme l'admet M. Orgels, et ayant provoqué son départ immédiat à marches forcées, vingt-quatre heures aient pu suffire pour que le

1. *Art. cité*, p. 197.
2. *Ibid.*, p. 198.
3. *Ibid.*, p. 201-202.

bruit de ce retour parvînt au Rhin, calmât l'effervescence barbare et pour que cette heureuse conclusion fût portée, par le même chemin, à la connaissance du prince. Énoncer cette hypothèse, c'est la condamner.

Si l'on veut maintenir qu'il y a entre l'agitation barbare et le retour de Constantin une relation de cause à effet et si, encore une fois, comme l'affirme si nettement le panégyriste, l'annonce de ce retour ramena le calme sur la rive droite du Rhin, ce dont l'empereur fut avisé au bout de vingt-quatre heures, il faut de toute nécessité conclure ou bien que le délai indiqué par l'orateur est insuffisant — et renoncer à tirer du texte aucune conclusion — ou bien que la distance qui séparait Constantin du front rhénan n'était plus de 900 ou 1.000 kilomètres, mais que l'armée était depuis longtemps déjà sur la voie du retour, qu'elle avait parcouru déjà plus des deux tiers du chemin et se trouvait alors sur les confins des Leuques, là où précisément Camille Jullian imaginait que l'on pouvait situer la scène du miracle [1].

A dire vrai, une célérité extrême, tant au retour qu'à l'aller, paraît avoir caractérisé l'expédition de Constantin. Par la défection subite de son beau-père, il avait été arraché au travail de consolidation entrepris sur le *limes*, à la construction du pont de Cologne, œuvre techniquement difficile, qui, malgré son inachèvement, provoquait un mouvement de terreur dans les tribus barbares et les incitait à solliciter la paix et à livrer des otages [2]. Les circonstances n'admettaient pas une bien longue absence et la promptitude avec laquelle les troupes accomplirent l'interminable route qui, du Rhin, mène à la Saône [3], leur impatience devant les lenteurs de ce fleuve et même devant celles du Rhône [4], leur rapidité capable de devancer le mistral entre Arles et Marseille, tout cela trahit moins peut-être l'empressement des soldats à venger leur maître, ce qui est une raison de panégyriste, que la hâte avec laquelle Constantin voulait mettre un terme à une aventure qui pouvait dangereusement compromettre son autorité. Il n'était pas moins pressé de rentrer pour poursuivre sur le Rhin les tâches que nous avons dites et qu'il avait dû momentanément interrompre.

1. *Hist. de la Gaule*, t. VII, p. 107, n. 2.
2. Ch. 13.
3. Ch. 18, 2 : *tot dierum iter a Rheno usque ad Ararim.*
4. Tout le ch. 18 est à lire : *Segnis ille et cunctabundus amnis* (l'Arar) *numquam fuisse tardior uidebatur... ; tandem eluctati Araris moras uix ipso Rhodano fuere contenti ; parum illis uidebatur concitus ruere, minus solito Arelate properare... ; sed ipsa quodammodo uentorum flabra praeuerterent.*

Il n'avait donc pas besoin d'un message de rappel pour revenir d'urgence, et il était sûrement fort avancé sur la route de Trèves quand il eut connaissance de ce qui s'était passé sur le Rhin.

Cette information paraîtra peut-être bien tardive. Mais, si nous reprenons les premières lignes du texte cité plus haut [1], nous nous apercevons que les Barbares s'étaient, dès l'abord, répandus en propos qui ne semblaient pas, dans l'immédiat, très dangereux. Par les questions qu'ils se posaient entre eux sur la longueur d'une route dont ils n'avaient pas une idée très exacte et sur la durée éventuelle des opérations militaires, il est clair qu'ils comptaient sur cette expédition pour retenir longtemps et pour épuiser l'armée de Constantin. A cette agitation purement verbale au début, ils envisageaient sans doute de donner une suite plus positive par un soulèvement armé à une date ultérieure, une fois l'empereur empêtré dans les difficultés. Il ne se produisit donc là-haut parmi les tribus que quelques remous, ce que l'orateur désigne sous le nom de *fluctus*, prélude de mouvements futurs plus importants. En tout cas, ces palabres ne paraissent pas avoir tout d'abord grandement ému les lieutenants de Constantin qui, pour ne pas l'inquiéter, ne le prévinrent qu'assez tard, au moment où cette agitation s'affirmait et, en même temps, prenait fin. En effet, la rapidité des événements avait déçu le calcul des barbares et leurs espoirs : la nouvelle si prompte du retour du prince les stupéfia et les fit renoncer à leur projet. Au lendemain même du jour où les lieutenants de Constantin s'étaient enfin décidés à l'informer que les barbares bougeaient, ils lui adressèrent un second message, rassurant, celui-ci. L'un et l'autre atteignirent leur destinataire, non point à Marseille ni à Arles, mais en pleine route, le premier alors que l'armée revenait à Trèves par étapes normales, le second alors qu'elle venait de doubler les étapes. Je ne vois pas d'autre façon d'interpréter le passage du panégyrique cité et traduit plus haut.

Le lieu de la rencontre entre le dieu et le mortel pose un problème délicat auquel on a donné des solutions diverses et toutes aussi incertaines : dom Martin songeait à Toulouse [2] et P. Batiffol à Trèves [3]. Entre ces points extrêmes, le P. de la Baune, suivi par l'abbé Rochet en 1854, proposait Autun [4] et l'éditeur Cellarius, en

1. Voir note 1 de la p. 294.
2. Cf. *Religion des Gaulois*, 1727, t. I, p. 166.
3. Cf. *La paix constantinienne*, 1914, p. 219.
4. Éd. de la Baune, p. 215 : *templum Apollinis, quod Augostuduni erat celeberrimum;* éd. Rochet, p. 288 et suiv.

1703, hésitait entre Lyon, Vienne ou une autre ville de cette même région[1]. Nous ne retiendrons pas davantage le nom de Nîmes pour les raisons que nous avons exposées et pour l'obscurité qui entoure à Nîmes le culte d'Apollon. M. Orgels, qui ne dissimule pas du reste ces difficultés, estime que l'expression du panégyriste, « le plus beau temple du monde », ne saurait convenir qu'au sanctuaire d'une grande ville et nullement à un *fanum* de campagne[2]. Peut-être ne convient-il pas de prendre à la lettre cette expression laudative : pour un orateur d'Autun, parlant à Trèves devant l'empereur, le sanctuaire d'Apollon situé dans cette partie des Gaules, où le prince était allé s'acquitter de ses vœux, devait nécessairement apparaître comme le plus beau du monde. Et puis, c'est exagérément rabaisser l'importance du temple d'Apollo Grannus à Grand que de le qualifier de « *fanum* de campagne ». M. Orgels convient lui-même que Grand était une ville d'eau célèbre[3]. C'est donc l'hypothèse, brièvement suggérée dans une note par C. Jullian[4], qui nous paraît la plus acceptable, sans que l'on puisse y attacher une certitude absolue : revenant avec ses troupes par la grande route militaire Lyon-Trèves, Constantin l'abandonna, avant d'arriver à Neufchâteau, au pays des Leuques, et prit sur sa gauche pour aller, à une vingtaine de kilomètres, rendre visite au sanctuaire d'Apollon à Grand. Cet écart s'exprime parfaitement dans le terme de *deflexisses* employé par l'auteur du panégyrique[5].

1. Éd. de Cellarius en 1703, p. 166 : *Lugdunum forsan aut Viennam aut aliam eiusdem tractus*. Lietzmann (*Sitzungsber. der preuss. Ak. der Wiss.*, 1937, p. 264) place la région du miracle entre le Rhône, le lac de Genève et le Rhin supérieur.

2. *Art. cité*, p. 201. L'expression « *fanum* de campagne » est empruntée par M. Orgels à C. Jullian.

3. Sur Grand on pourra consulter les diverses études de Maurice Toussaint dans le *Pays lorrain*, décembre 1933, p. 529-548, dans les *Annales de l'Est*, 1936, p. 265-283, et 1937, p. 264-294, et son *Répertoire archéol. du dép. des Vosges*, Épinal, 1948.

4. Voir ci-dessus, n. 1 de la p. 296.

5. M. Orgels remarque à propos de ce mot que le panégyriste de 311 l'emploie également pour caractériser le détour que fait Constantin, quittant la grande voie Lyon-Trèves, afin de rendre visite à Autun (*art. cité*, p. 197), et il ajoute que cet orateur est « de toute évidence le même que celui de 310 ». C'est une erreur absolue. La question des auteurs des panégyriques est, depuis un certain nombre d'années, définitivement réglée : il n'y a que les discours de 289 et 291 qui peuvent être attribués à un seul et même orateur, Mamertin. Mais l'auteur de 310 ne saurait être confondu avec celui de 311. Le premier, en effet, au terme de sa harangue, invite de façon pressante l'empereur à visiter dès que possible Autun, sa patrie, et il escompte déjà les joies que la cité en éprouvera et les bienfaits dont elle sera comblée. Il serait bien étrange que, parlant après l'impériale visite, l'orateur ne fît pas la moindre allusion à l'invitation faite par lui à Constantin et ne le remerciât pas en termes très personnels. Mais surtout il n'y a pas la moindre ressemblance de pensée et de forme entre les deux discours. L'auteur du premier s'attarde volontiers à des confidences, à des considérations morales, à des digressions même, tandis que l'autre court droit au but dans un discours d'une composition rigoureuse, unique dans tout le recueil, et parle en homme d'affaires ou de chiffres avec une précision et un réalisme qui sont aux antipodes de

Ainsi, c'est probablement là-haut qu'il faut imaginer le tête-à-tête de l'empereur et de la divinité et placer le lieu de ce que l'on appelle sa « vision ». Qu'entendre par ce mot sur lequel on a tant discuté? Si nous en croyons l'orateur, le prince s'est trouvé dans le temple en face d'Apollon et de la Victoire qui lui tendaient, chacun, une couronne de laurier où s'inscrivait l'*omen tricenum*, c'est-à-dire la promesse de trente années de vie et de victoires : c'était donc lui assurer, au total, le bonheur pour deux générations encore. Quelle foi ajouter à ce récit et comment l'interpréter? On a voulu ne voir en lui qu'un simple artifice de rhétorique[1] suggéré par l'adulation à l'orateur et issu de son imagination. Faut-il y voir une hallucination du prince, complaisamment rapportée par lui à son entourage? Ne serait-ce pas plutôt, selon l'hypothèse de Lietzmann[2] admise par M. Orgels, une ingénieuse mise en scène des prêtres du temple qui disposèrent les statues d'Apollon et de la Victoire de façon à faire garantir par elles-mêmes à l'impérial visiteur, à la veille des *Quinquennalia*, les succès et la longévité que les peuples de l'empire avaient l'habitude de souhaiter au Maître lors de ces anniversaires? Ce serait l'explication la plus rationnelle et la plus plausible d'un fait dont le panégyriste s'est contenté d'être le fidèle narrateur.

Cette vision et cette promesse engageaient définitivement le prince à abandonner le culte d'Hercule, divinité éponyme du révolté vaincu, pour revenir au culte d'Apollon qui avait été celui de tant de ses prédécesseurs[3]. Mais on peut aussi se demander si, au terme d'une expédition où Maximien avait péri dans des circonstances malgré tout mystérieuses, l'accueil si favorable fait à Constantin par cet Apollon qui demeurait toujours le dieu purificateur n'attestait pas clairement aux yeux de tous que l'âme et les mains du vainqueur étaient pures de toute souillure.

Édouard GALLETIER.

la manière de son devancier. Aucune identification n'est possible entre eux. J'ajoute que ce discours, prononcé après la visite de Constantin à la ville d'Autun, doit être daté non pas de 311, mais de 312.

1. Ainsi pensait Bidez, *Une biographie nouvelle de Constantin*, dans *L'Antiquité classique*, 1932, p. 5 et 6. « Je serais tenté de croire, pour ma part, que cette apparition s'est produite d'abord dans l'imagination du panégyriste. » Il parle un peu plus loin de « prosopopée de rhéteur » et estime que « la création et l'évolution de la légende de Constantin, d'un bout à l'autre, se ramène à des fictions littéraires ».

2. *Art. cité* à la note 1 de la page précédente, et Orgels, p. 192.

3. Sur ce culte solaire, on lira avec beaucoup d'intérêt le début de l'article de M. Orgels.

L'ÉNIGME DE « CIEUTAT »

Dans le département des Hautes-Pyrénées, arrondissement et canton de Bagnères-de-Bigorre, à sept kilomètres de cette ville, on aperçoit, sur une hauteur dominant la vallée d'Arros et la voie d'origine romaine joignant Comminges (Saint-Bertrand) à Lescar, une localité qui, depuis le XIIe siècle, pour le moins, porte le nom de *Cieutat.*

Il n'a pas échappé aux érudits, depuis le XVIe siècle, que ce nom révèle l'emplacement du chef-lieu d'une antique *civitas*, c'est-à-dire d'un peuple établi avant la conquête romaine.

Quel est ce peuple?

Pour Aug. Longnon, nul doute n'est permis[1]. Il s'agit du peuple qui a laissé son nom à la Bigorre, les *Bigerriones*. Mais la *Notitia Galliarum*, rédigée vers l'an 400, énumérant les *civitates* de Novempopulanie, porte : *civitas Turba ubi castrum Bigorra.* N'en faut-il pas conclure que le chef-lieu et l'évêché étaient déjà transférés à Tarbes?

Nullement, car *Turba* ne saurait être identifié à Tarbes, répond Longnon, et puis l'évêque de Bigorre ne prend le titre d'évêque de Tarbes qu'à la fin du XIIe siècle (pas avant 1175). Mais cette dénégation n'est pas acceptable. Il est évident que *Turba* est une graphie défectueuse[2], sans doute provoquée par une mauvaise lecture, l'*a* oncial affectant la forme d'un *u* penché a été pris pour un *u*.

Au reste, il est inutile de poursuivre[3]. Longnon s'est trompé. *Cieutat* n'est pas située en Bigorre, mais en Nébouzan, petit pays rattaché au Comminges vers le XIIe siècle[4].

1. *Géographie de la Gaule au VIe siècle* (1898), p. 598.

2. Norbert Rosapelly et Xavier Cardaillac ont dénoncé déjà la méprise de Longnon dans leur ouvrage *La Cité de Bigorre* (Tarbes, 1890, 216 p., 5 planches, 17 photographies et dessins dans le texte). On y lit (p. 40) : « La raison phonétique qu'il [Longnon] donne de l'impossibilité du changement de l'*a* en *u* est excellente, mais le distingué géographe a compté sans les déformations que les copistes ont fait subir aux noms propres : l'*a* s'est changé en *u* non pas phonétiquement, mais graphiquement. »

3. Rosapelly montre que les autres arguments de Longnon ne tiennent pas. Le nom de Tarbes, par exemple, est écrit de plusieurs manières au XIIe siècle. *Tarvia*, qui est usité, ne l'explique pas plus phonétiquement. Quant au fait que l'évêque de Bigorre ne se dit évêque de Tarbes qu'à la fin du XIIe siècle, on verra plus loin qu'il n'y a là rien d'anormal.

4. La démonstration de Rosapelly-Cardaillac est péremptoire. Le Nebouzan est séparé de la Bigorre par une ligne de localités *His*, *Hiis*, *Hitte*, *La Hitte*, *La Fitte*, qui dérivent des termes latins *fines*, *finibus*, qui s'entendent d'une frontière. Voir aussi Balencie, dans *Revue des Pyrénées*, t. I, p. 371, et Castillon, *Histoire des populations du Nebouzan et du pays de Comminges*, t. II, p. 36.

Revenons à la *Notitia.* A s'en tenir à son énoncé, ce n'est pas Tarbes, mais *Bigorra* qui est le chef-lieu de la *civitas* de Tarbes ou Bigorre. Où est *Bigorra*?

Après un examen minutieux des diverses opinions émises à ce sujet, Norbert Rosapelly et Xavier de Cardaillac se prononcent pour le village de Saint-Léger, à une demi-lieue de Vic-de-Bigorre[1]. Il occupe la pente d'une colline ; sur le plateau on a trouvé des marbres, des statuettes, des monnaies de l'époque punique (en Espagne), des monnaies grecques, des monnaies romaines allant d'Auguste à Gratien (379-395), poteries, amphores[2], etc.

Mais quelle est la localité où l'on ne retrouve des débris du passé anté-romain et romain?

Pour justifier l'identification, ces auteurs ont recouru au *Cartulaire de Bigorre*, qui a inspiré le récit des invasions normandes en Gascogne mis sous la date de 844, ouvrage dû à l'avocat toulousain Nicolas Bertrandi. La « gens daphnica » (les Danois), après s'être emparée de Tarbes, se dirige *ad Orrehensem urbem quae nunc vulgariter Bigorris dicitur.* L'évêque Seraldus (*sic*) s'enfuit à Foronilii (*sic*). Le monastère de Saint-Léger n'est qu'à un jet de pierre des remparts de cette forteresse et les moines prennent la fuite. En usant de machines, les Barbares s'emparent de la place. Massacres, incendies, pillages. Toute la noblesse périt. Cette désolation de la Gascogne s'est produite au temps du prince Totilus, de Taurin d'Auch, de Seralde, « presul Bigorritenæ urbis[3] ».

Identifions *Foronilium* à Nouilhan, dit aussi Saint-Léger de Noilhan. Une route le reliait à l'*Orrehensis urbs*, qui est Orre, localité ruinée sur le plateau dominant Saint-Léger et qui est jonché de ruines. Étant donné que Orre est encore appelée Bigorre, la démonstration est faite[4].

Hélas ! il n'en est rien. Nous sommes en présence d'une imposture de Nicolas Bertrandi (mort en 1527), qui est un mystificateur, et la simple lecture de ses élucubrations prétendues historiques aurait dû en avertir[5].

L'erreur de Rosapelly et Cardaillac et de tous ceux qui se sont appuyés sur la *Notitia Galliarum*, c'est d'accepter que *Bigorra* puisse s'entendre d'une place forte de la *civitas* de Tarbes. Il saute aux yeux, cependant, qu'une interversion s'est produite dans la transcription de la *Notitia*, telle qu'elle nous est parvenue et qu'il faut rétablir ainsi le texte : *civitas Bigorra ubi castrum Tarba.*

Il suffit pour s'en convaincre de lire un passage du traité de Grégoire

1. Leur ouvrage est consacré à cette démonstration. Val de la colline qui porte Saint-Léger, p. 48-49.
2. Voir p. 133-165.
3. Rosapelly-Cardaillac reproduisent ce passage, p. 67-68.
4. P. 68-75.
5. Je ne pense pas qu'aucun érudit de Gascogne se fasse aujourd'hui d'illusion sur son *De Tolosanorum gestis.*

de Tours : *In gloria confessorum* (c. 49)[1] : « Infra terminum autem Borretanae urbis, in vico Sexciocense, sanctus Iustinus presbiter quiescit... Hujus meritis ac sanctitate propinquus est Similianus, qui ejusdem ordinis officium in ecclesia habuit. Qui apud Tarvam[2] vicum hujus territoris quiescit similiter florens virtutibus. »

Ce qui peut égarer un instant, c'est le mot *urbs* par lequel Grégoire de Tours désigne la Bigorre. Mais il est reconnu que, dans sa langue, *urbs* est parfois l'équivalent de *civitas*[3], et c'est le cas ici, puisqu'il qualifie cette *urbs* de *territorium.*

La comparaison avec le Martyrologe Hiéronymien achève la démonstration : « Begorra *civitate* depositio sancti Iustini[4]. » Enfin, c'est bien à Tarbes que reposaient les reliques de saint Similien[5], dans la partie dite le « Vieux bourg[6] ».

La Bigorre apparaît aussi comme une contrée au traité d'Andelot de 585[7]. Depuis lors, les témoignages se succèdent, si nombreux qu'on ne saurait les énumérer. Et, jusqu'à la fin du XIIe siècle, les évêques, bien que résidant à Tarbes, sans doute depuis les alentours de l'an 400, continuent à se dire évêques de Bigorre, du nom de la contrée, comme les évêques de Mende se disent évêques de Gévaudan, et les évêques du Puy, évêques du Velay, etc.[8].

Cieutat, on vient de le dire, n'a que faire avec la Bigorre, bien que très proche de cette région. Elle est incontestablement le chef-lieu du Nebouzan. Cette petite région, de quatre à cinq lieues de long sur deux de large (nord-sud), tire son appellation du nom d'homme *Nepotianus.* Le suffixe latin *anum* appliqué à des noms de région est fréquent dans

1. Édition Arndt et Krusch, *Mon. Germ.*, *Scriptores aevi Merovingici*, t. I, 2e partie, p. 777.

2. Bien que l'édition, non critique, dont il s'est servi porte *Talvam*, Longnon a bien vu ici qu'il s'agit de Tarbes. De même, Rosapelly et Cardaillac.

3. Voir Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle* (1878). Au reste, dans le traité d'Andelot de 587 qu'il reproduit (l. IX, c. 20), *Begorra* figure au nombre des *civitates* attribuées à la reine Brunehaut (éd. Arndt, *Script. rerum Merov.*, t. I, p. 376 ; éd. Poupardin, p. 368-369).

4. *Acta sanctorum*, t. XIII, p. XII. Ce martyrologe dérive d'une copie rédigée à Auxerre vers le début du VIIe siècle (voir Aug. Molinier, *Sources de l'histoire de France*, t. I, p. 103-104). Le *vicus Sexciocensis* dont parle Grégoire a perdu son nom pour celui du confesseur dont il gardait les restes : c'est Saint-Justin de Pardiac. Voir Rosapelly et Cardaillac, p. 69, et Curie-Seimbres, *Recherches sur les lieux habités par Sulpice-Sévère* (Tarbes, 1875). La *Vita Justini* est une fable que les Bollandistes se sont refusés à imprimer (*Mai*, I, 48).

5. Son nom a été déformé en Missolin, Misilin, Meselin. Il existe une *Vita Missoleni Tarbiae*, sans valeur, éd. par les Bollandistes, au t. V de *Mai*, p. 297.

6. Les reliques du saint n'étaient pas dans la partie de Tarbes, appelée la *Sède* (Sedes), parce qu'elle renfermait la cathédrale, mais dans le Bourg-Vieux. Sur cette distinction, voir abbé Duffau, *Les anciens quartiers de la ville de Tarbes*, dans *Souvenirs de la Bigorre*, t. IV, p. 317. Cf. les observations de Rosapelly et Cardaillac, p. 46-47.

7. Grégoire de Tours, l. IX, c. 20, éd. Poupardin, p. 364-365.

8. Il suffit de renvoyer aux notes consacrées par Longnon lui-même à ses *civitates* dans son *Atlas historique*, texte.

les régions pyrénéennes : on le retrouve dans Tursan, Marsan, Gabardan, Lavedan. Au contraire, plus au nord, le suffixe celtique *-iacum* a été préféré : Fezensac, Pardiac, Astarac, Armagnac. Il a été remarqué que ces derniers noms de régions tirent leur appellation d'un nom d'homme : Fidentius, Pardus, Asterius, Arminius, sans doute un comte dont le nom est resté attaché à la contrée qu'il avait administrée. L'emploi du suffixe *-iacum* invite à penser que ce fait est ancien, de l'époque mérovingienne, à cause du nom germanique d'Arminius[1]. Il est fort possible que le Nébouzan garde le nom d'un comte Nepotianus.

Mais, antérieurement à cette époque, comment s'appelait le Nébouzan?

D'Anville a émis l'hypothèse qu'il correspondait au territoire d'un peuple aquitain appelé par Pline *Onobrisates*, même que Nébouzan venait de ce nom, qu'il corrigeait en *Onobuisates*[2]. L'identification du Nébouzan avec le territoire de ce peuple a généralement été acceptée depuis lors[3]. Peut-elle se justifier?

Gaston Balencie a passé en revue les textes les plus anciens où il est question de *Cieutat*[4]. Il s'est aperçu que cette localité avait porté aussi un autre nom, *Neurest*, et que ce nom est même attesté avant celui de *Ciutat*[5], l'identité étant assurée par l'expression *Ciutat de Neurest*[6]. Enfin, cette cité était partagée en deux, *Neurest-Sobira*, c'est-à-dire Neurest supérieure, et *Neurest-Jussana*, c'est-à-dire Neurest inférieure[7].

Quant à l'étymologie de Neurest, Balencie ne s'en est pas préoccupé. Rosapelly et Cardaillac ont proposé *nova restitutio*[8], ce qui exigerait, si elle était recevable phonétiquement — et cela n'est pas — que Neurest fût un nom substitué à Cieutat détruite, et c'est le contraire qui apparaît dans les textes[9].

1. Longnon, *Atlas historique*, texte. Cf., au Nord, le Bassugny, qui tire son nom d'un comte Basin.

2. D'Anville, *Notice de l'ancienne Gaule* (1760), p. 504.

3. Ainsi par Rosapelly et Cardaillac.

4. G. Balencie, *Cieutat de Neurest*, dans la *Revue des Pyrénées et de la France méridionale*, t. I, 1889, p. 371-386.

5. Ainsi dans le *for de Bigorre*, qui serait rédigé entre 1105 et 1113 (texte I). On trouve également Neurest seul en octobre 1194 et vers 1195 (pièces IV et V), au XIII[e] siècle (pièce VI), avant 1250, avril 1257, février 1261 (pièces VIII, X).

6. Ainsi dans l'acte par lequel Esquivat, comte de Bigorre, permet aux habitants de *Civitate de Neurest*, formant une communauté ou *universitas*, de choisir les juges assistant son bayle, le 7 août 1257 (pièce VIII). Dans l'acte de Bernard-Raymond d'Esparras, du 21 octobre 1194 (pièce IV), où seul Neurest apparaît, la phrase « in territorio de Mazerola, de Tariza, de Nerest, de Sa Caudera », ce dernier nom désigne Caubière, qui est un quartier de Ciutat. On trouve encore la souscription du curé Arnaud de *Civitate de Norest*, le 24 juin 1293 (pièce XI).

7. *Neurest sobira*, vers 1250 (pièce VII) ; *Neurest jussana*, le 17 février 1251 (pièce X).

8. *Op. cit.*, p. 34, note 2.

9. Et c'est pourquoi Rosapelle se refuse à admettre que le nom de *Ciutat* soit postérieur à celui de *Neurest*. Je remarque que, passé 1293, on ne trouve plus que *Civitas*, *Ciutat*, *Ciotat*, du moins dans les textes consultés par Balencie.

Je propose hardiment *Onobrisates.* L'aphérèse de la voyelle initiale n'a rien d'anormal, surtout avec l'emploi de l'article *lo*, *l'onobrisates* étant fatalement compris *lo nobrisates.* J'aimerais mieux *onourisates.* Mais la vraie difficulté réside dans l'accentuation : il faudrait que le mot fût proparoxyton, alors que les finales en *ates* sont paroxytones. La difficulté est-elle insoluble? Il ne me semble pas, car ce mot n'est pas latin et les règles de l'accentuation latine ne jouent pas dans les noms d'origine celtique ou ibérique. *Nobrisates*>*novreste.*

Quoi qu'il en soit, il est évident que *Neurest* s'entend tout d'abord d'un territoire et que le chef-lieu a pris le nom de ce territoire, comme c'est le cas pour la majorité des divisions territoriales de la Gaule à partir du milieu ou de la fin du IIIe siècle [1]. Plus d'une localité a dû être dite « en Neurest [2] », ce qui explique que le chef-lieu ait reçu l'appellation de *Cieutat de Neurest*, puis, quand le souvenir du Neurest disparut, fut simplement appelée *Cieutat.*

Il me paraît évident que le peuple des *Onobrisates* a formé un instant une *civitas*, mais son étendue minuscule ne lui a pas permis d'avoir un évêque particulier. Religieusement, elle a été rattachée à la *civitas* et à l'évêché de Bigorre, dont le chef-lieu était le *castrum* de Tarbes, dès la rédaction de la *Notitia Galliarum* [3]. Elle lui est demeurée unie jusqu'à la Révolution [4].

Politiquement, le Nébouzan, enfoncé dans le Comminges, lui fut rattaché vers la fin du XIIe siècle [5]. Cependant, à la fin du XIe siècle encore, il avait conservé son autonomie. Dans un bornage du comté de Bigorre, exécuté, semble-t-il, en 1083, on lit, en effet : *lo comtat de Begorra confronto de sol lebante... ab las peyras fytadas... del bescondats del Nebozan*, c'est-à-dire : « le comté de Bigorre confronte au soleil levant avec les pierres fichées (bornes) du vicomté de Nébouzan [6] ».

1. Longnon, *Formation des noms de lieux*, p. 98 et suiv.

2. Est-ce cela que veut dire Balencie quand il écrit (p. 380) : « Neurest se montre toujours dans les manuscrits à côté d'Orignac, Tarissan, Gavardouze, Mérilheau, etc., c'est-à-dire à côté des lieux qui, dans d'autres textes, avoisinent Cieutat. »

3. Cf. plus haut, p. 301.

4. Cieutat ne fut que le chef-lieu d'un des cinq archiprêtrés de l'archidiaconé de Rustan. Voir Rosapelly et Cardaillac, p. 35.

5. Vers la fin du XIIe ou au XIIIe siècle, selon le *Dictionnaire historique et généalogique* de Larcher (manuscrit) cité par Balencie. Cependant, Neurest, donc le Nebouzan, serait en Comminges dès 1105-1113, si le *for de Bigorre* est de cette date, comme le pense Balencie (p. 372).

6. Ce bornage nous est connu par une collation sur les anciens hommages du comté de Bigorre, exécutée le 6 mars 1664 par Pierre de Ducasse, juge-mage de la sénéchaussée d'Armagnac, « en présence de M. de Lauze, advocat du Roy ». Balencie, qui signale ce texte (*loc. cit.*, p. 373, note IV), semble croire que cette collation a été faite sur l'original, mais, à la date de 1083, nul texte n'était encore rédigé en ce dialecte. Pierre de Ducasse a vu une copie d'un original latin mise en gascon, un, deux ou trois siècles après la rédaction latine. — Les pierres fichées sont les bornes servant à délimiter les territoires. Rosapelly et Cardaillac ont trouvé trente-quatre localités dites *petra ficha*, *pierrefitte*, *hiis*, *lieux*, etc., dans les Hautes-Pyrénées et aussi dans le Gers (p. 16-19).

La situation de *Cieutat* dominant une route fréquentée des voyageurs, les traces de remparts antiques, des ruines, son nom, enfin, ne pouvaient manquer d'attirer l'attention du passant, porté, si peu qu'il réfléchît, à attribuer la décadence profonde de la localité[1] à une catastrophe qui ne pouvait être attribuée qu'aux Barbares. Un illustre voyageur, qui passa en vue de *Cieutat*, en novembre 1388, Froissart, n'y manqua pas : se rendant de Carcassonne à Orthez, il passa en vue de Cieutat.

« Et quant ce vint au matin, nous montasmes à cheval et partismes de la ville Tournay et passasmes à gué la rivière Lesse et chevauchasmes vers la cité de Tharbes et entrasmes en Bigorre. Si laissasmes le chemin de Lourde et de Baignières et le chastel de Montgaillard à senestre et nous nous adrechasmes vers ung villaige que l'on dit au païs la Ciuitat : si fut jadis là une puissante cité que les Wandales detruisirent lorsqu'ils firent tant de maulx et de persecutions en France et ailleurs[2]. »

FERDINAND LOT.

1. L'enquête sur les fiefs de Bigorre de l'an 1300 (publiée par Balencie en 1884) signale seulement au « locus vocatus la Ciotat » 80 feux ou ménages, soit environ 300 à 350 habitants. Depuis lors, la population a augmenté.

2. *Chroniques*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. XI, p. 54-55.

VARIÉTÉS

LE DÉLIRE DE LA PYTHIE EST-IL UNE LÉGENDE?

É. Bourguet, décrivant en 1914 ces ruines de Delphes auxquelles son nom restera attaché, et particulièrement les misérables restes de cette partie du temple d'Apollon où devait se trouver le local prophétique, concluait : « Que ce soient les derniers païens ou les premiers chrétiens qui, dans une intention très différente, aient voulu faire disparaître tout vestige de ce qu'on pourrait appeler le mécanisme et le matériel de l'oracle, le résultat a été le même : la dernière Pythie a emporté son secret[1]. » En 1938, au seuil d'une étude assez rapide de cette question, je me demandais moi-même si « l'énigme indéchiffrable que pose le fonctionnement de l'oracle delphique » ne ressemble pas quelque peu à ces problèmes insolubles qu'Apollon Pythien, justement, proposait aux Grecs dans l'intention, nous dit-on, de stimuler indéfiniment leur esprit de recherche, puisque la solution ne peut jamais en être atteinte[2]. La crainte de se heurter à une *aporie* n'a pas empêché M. Pierre Amandry de consacrer à cette question tout un livre, qui vient de paraître[3], et il faut le féliciter très vivement, non seulement du courage dont il a fait preuve en s'attaquant à un tel problème, mais encore de l'énergie et de la vigueur intellectuelles avec lesquelles il a mené une aussi redoutable entreprise.

Bien que P. Amandry, p. 231, se défende avec modestie « d'apporter sur cette question encore fort obscure une doctrine nouvelle et cohérente », tous ses lecteurs, je pense, auront comme moi l'impression qu'il y soutient une thèse assez nettement affirmée et vraiment révolutionnaire à l'encontre de ces « idées traditionnelles » dont il donne un résumé dans son premier chapitre, tandis que, dans son dernier chapitre (xx,

1. É. Bourguet, *Les ruines de Delphes*, p. 250.

2. R. Flacelière, *Annales de l'École des Hautes-Études de Gand*, t. II : *Le fonctionnement de l'oracle de Delphes au temps de Plutarque*, p. 69-107. Je renverrai désormais à cette étude par l'abréviation : *Fonct.* — Dans cet article, p. 93, ligne 13, il faut lire : Cassotis, au lieu de Castalie, comme le montre le texte anglais de L. B. Holland cité dans la note 2.

3. P. Amandry, *La mantique apollinienne à Delphes, Essai sur le fonctionnement de l'oracle.* Paris, chez E. de Boccard, 1950, in-8°, 290 p., avec six planches dans le texte. Dans ce titre, au lieu de « mantique », mot transposé du grec en français, « divination » eût été peut-être préférable.

p. 231 sqq.), il tâche d'expliquer « la formation de la légende ». Il a la discrétion de ne pas nommer tous les auteurs modernes — et puis, ils sont trop ! — qui ont parlé du délire, des transes ou des transports extatiques de la Pythie[1]. Malgré tout ce que son livre apporte de nouveau et d'intéressant, sa réfutation de l'opinion admise ne m'a pas persuadé. Aussi voudrais-je examiner, au moins brièvement, ses principaux arguments pour éprouver, le plus objectivement possible, la valeur de chacun d'eux.

Mais notons d'abord que P. Amandry a su rassembler en un puissant faisceau diverses remarques de plusieurs de ses prédécesseurs. Ainsi, dès 1904, A. P. Oppé écrivait qu'une faille n'a jamais existé sous l'*adyton* et que la tradition du χάσμα γῆς est née de la philosophie naturaliste d'Aristote et a été répandue par les Stoïciens[2]. En 1928, P. Corssen soutenait qu'Apollon a hérité de Gâ un oracle cléromantique et que l'on n'a pas de preuve que la Pythie ait prophétisé en état d'extase[3]. K. Latte, en 1939, attirait l'attention sur les monuments figurés de l'époque classique où la Pythie, disait-il, est représentée dans une attitude parfaitement calme[4]. E. Will, enfin, en 1943, s'est efforcé de montrer que, pour Plutarque, la doctrine du *pneuma* ne représente qu'une possibilité d'exégèse philosophique et ne répond pas à une réalité matérielle[5]. D'ailleurs, P. Amandry ne s'est pas contenté d'utiliser les idées de certains de ses prédécesseurs, il y a ajouté plusieurs arguments entièrement nouveaux.

Pour plus de clarté, je diviserai la discussion qui suit en huit points :

1° *Textes anciens relatifs au délire de la Pythie.*

Ces textes sont cités par P. Amandry, avec tous ceux qui sont relatifs au fonctionnement de l'oracle delphique, dans un précieux *Appendice* qui comporte exactement cent numéros[6]. Il faut accorder à P.

1. Je ne dissimulerai pas que je suis moi-même parmi ces coupables, ayant écrit, *Fonct.*, p. 104-105 : « La Pythie aspirait les vapeurs qui montaient — ou étaient censées monter — du trou de l'*omphalos*, et elle entrait en transes », etc...

2. A. P. Oppé, *The chasm at Delphi*, *J. H. S.*, 24, 1904, p. 214-240. Je cite cet auteur et les suivants d'après la bibliographie de P. Amandry, p. 7-13, qui donne de brefs résumés de tous les travaux antérieurement consacrés au fonctionnement de l'oracle delphique; plutôt que de les ranger selon l'ordre alphabétique des noms d'auteurs, il eût mieux valu, je crois, classer cette bibliographie dans l'ordre chronologique : on aurait ainsi pu saisir d'un coup d'œil l'évolution, la maturation progressive du problème.

3. P. Corssen, *Die ursprüngliche Lage des delphischen Orakels*, *Arch. Anz.*, 1928, col. 215-221.

4. K. Latte, *The coming of the Pythia*, *Harvard theological Review*, 33, 1940, p. 9-18.

5. E. Will, *Sur la nature du pneuma delphique*, *B. C. H.*, 66-67, 1942-1943, p. 161-175.

6. P. 241-260. Le découpage des textes est parfois très artificiel : pourquoi le récit de Plutarque sur la Pythie morte après une séance prophétique, *De def. orac.*, 51, se trouve-t-il ici réduit à trois phrases, ou membres de phrases répartis sous trois numéros différents : LIV, LV et LVI, p. 252? Cependant ce récit ne comporte en tout que treize lignes, il est donc beaucoup moins long — quoique bien plus important pour le sujet du livre — que la citation de Jean d'Eubée, LXXXIX, p. 257, qui est de quarante-deux lignes. Il est fâcheux

Amandry que les descriptions les plus insistantes du délire de la Pythie et des manifestations physiques de ce délire se trouvent chez un orateur chrétien, saint Jean Chrysostome, et chez un poète latin, Lucain[1]. Cependant, l'histoire racontée par Diodore de Sicile, XVI, 26, à propos de l'origine de l'oracle delphique[2], si elle est sans doute une invention tardive, n'en implique pas moins la croyance à des manifestations physiques de l'enthousiasme prophétique, comme le montrent le verbe σκιρτᾶν, « bondir », et d'autres détails de ce texte curieux. Enfin, il me paraît excessif d'écrire que chez Plutarque « il n'est nulle part question de délire, de frénésie, de transes » de la Pythie. P. Amandry insiste avec raison sur « le caractère anormal du trouble nerveux de la Pythie morte[3]... », mais a-t-il bien le droit de conclure précisément de ce récit du *De defectu oraculorum*, chap. 51, que, lorsque le sacrifice probatoire de la chèvre avait été favorable et avait manifesté l'acceptation du dieu, la Pythie n'éprouvait aucun trouble physique d'aucune sorte? Dans un passage de l'*Amatorius*, 18, *Mor.* 763 A, Plutarque parle au moins d'une violente émotion qui saisit la Pythie dès qu'elle touche le trépied[4], en disant, il est vrai, que cette émotion n'atteint pas en intensité celle de l'amour chez Sapho, « dont la voix s'éteint, dont le corps brûle, qui pâlit, s'égare et est saisie de vertige » à la vue de l'objet aimé. Il s'agit là de magnifier les effets de l'amour, et Plutarque ajoute aussitôt, après avoir mentionné la Pythie et le trépied : « Quel est celui des inspirés que la flûte, le tambourin et les fêtes de la Mère mettent autant hors de soi (que l'amour)? » Quand on sait la violence effrénée de la *mania* dans les mystères des Corybantes[5], on ne peut certes inférer de ce texte que la Pythie restait calme sur son trépied.

Un autre passage de l'*Amatorius*, qu'a ignoré P. Amandry, me paraît

aussi qu'une citation du *De Pythiae oraculis*, 22, *App.*, XLVIII, p. 251, ait été écourtée en son milieu d'un passage qui me paraît significatif, et que je cite plus bas, à propos de « Cassandre et la Pythie ».

1. Lucain semble avoir été oublié un instant par P. Amandry, lorsqu'il écrit, p. 23, après avoir cité Chrysostome : « Nul auteur païen n'a décrit en termes approchants le délire prophétique de la Pythie. » En réalité, sauf les détails scabreux donnés par Chrysostome (διαιροῦσα τὰ σκέλη et πνεῦμα ... διὰ τῶν γεννητικῶν αὐτῆς διαδυόμενον μορίων), la description de Lucain, visiblement outrée, est plus expressive encore que celle du Père de l'Église. Notons que ces vers de Lucain auraient pourtant un certain fondement historique, si M. Jean Bayet a eu raison de les mettre en rapport avec la mort de la Pythie rapportée par Plutarque : cf. *Mélanges F. Grat*, t. I, p. 53-76.

2. P. Amandry, *App.*, XXVIII, et traduction de ce passage, p. 51-52.

3. « De la Pythie morte dans l'*adyton* », écrit à tort P. Amandry, p. 24, note 2 : en réalité, elle reprit ses sens, fut relevée, emmenée hors du temple, et ne mourut que quelques jours plus tard. — D'autre part, « trouble nerveux » est une expression plutôt faible : Plutarque parle de la voix rauque de la Pythie en cette circonstance, de son agitation qui la faisait ressembler à un vaisseau désemparé, et il dit qu' « à la fin, complètement bouleversée, elle s'élança vers la sortie avec un cri étrange et terrible et s'écroula sur le sol ».

4. Τί τοσοῦτον ἡ Πυθία πέπονθεν ἁψαμένη τοῦ τρίποδος; P. Amandry ne mentionne ce texte qu'à propos du trépied, p. 141 (*App.*, XLI). — Je me propose d'étudier et de traduire ce dialogue *Sur l'amour*.

5. Cf. H. Jeanmaire, *Journal de psychologie*, 1949, p. 64-82.

encore plus explicite. On lit au chapitre 16 de ce dialogue, *Moralia*, 759 A-B : « Ne vois-tu pas qu'un soldat, en déposant ses armes, se dépouille de sa fureur guerrière (τῆς πολεμικῆς μανίας)..., que ces danses échevelées (σκιρτήματα) des Bacchants et des Corybantes s'apaisent et cessent lorsqu'on abandonne le rythme du trochée et le mode phrygien, et que, de même, la Pythie, une fois descendue du trépied et éloignée du souffle qui l'inspire, retrouve son calme et sa tranquillité? ...ὡς δ' αὕτως ἡ Πυθία τοῦ τρίποδος ἐκβᾶσα καὶ τοῦ πνεύματος ἐν γαλήνῃ καὶ ἡσυχίᾳ διατελεῖ ; » Il est donc clair que, pour Plutarque, lorsque la Pythie est assise sur le trépied, elle n'est nullement ἐν γαλήνῃ καὶ ἡσυχίᾳ, comme le voudrait la thèse de P. Amandry. On notera aussi, dans ce texte, la mention du πνεῦμα, qui est visiblement considéré ici comme provoquant la « crise » prophétique de la Pythie.

Mais tous ces textes sont postérieurs à l'époque classique et au discrédit, au moins momentané, de l'oracle delphique, dont Cicéron témoigne pour son temps[1]. Or, P. Amandry, p. 238, admet que, « vers la fin du paganisme, à l'époque de la disparition des oracles, la Pythie a pu se livrer à quelque mise en scène désordonnée », mais non pas auparavant. Ici interviennent les textes bien connus de Platon : *Phèdre*, 244 a-b ; *Ion*, 533 e sqq. ; *Timée*, 71 e-72 b[2]. P. Amandry dépense beaucoup d'ingéniosité à soutenir qu'en tous ces endroits le substantif μανία et le verbe μαίνομαι ne s'appliquent en réalité qu'à une sorte d' « état de grâce[3] » affectant l'âme de la prophétesse, comme celle de l'initié, du poète ou de l'amoureux, sans préjuger d'aucune manifestation extérieure de cet « enthousiasme » uniquement psychique. Or, l'initié aux mystères des Corybantes danse comme un possédé (*Ion*, 534 a) ; le poète est pris de transports bachiques (*ibid.*), il pleure abondamment, sent ses cheveux se dresser sur sa tête et son cœur battre (*Ion*, 535 c) ; pour l'amoureux, je me contente de renvoyer au passage de Sapho cité par Plutarque dans l'*Amatorius*, et que j'ai traduit ci-dessus ; ainsi, seule, la μανία prophétique serait calme? Pourtant, le mot μανία peut désigner la folie furieuse allant jusqu'au suicide dans une crise de frénésie[4] ; μαίνομαι est parfois synonyme de βακχεύω[5] ; ἡ Μαινάς, la Ménade, est un mot de la même racine (et le délire bachique des Ménades est bien connu), — de même que l'adjectif φρενομανής, qu'Eschyle applique à

1. Cicéron, *De divinatione*, II, 57.

2. Le texte du *Banquet*, 202 e, n'est cité nulle part, je crois, par P. Amandry ; il est cependant important en ce qu'il montre que pour Platon la divination a quelque chose de « démonique ».

3. Cette expression figure notamment chez P. Amandry, à la page 234, ligne 9. P. 43, en traduisant μανεῖσαι « en proie au transport divin », et p. 45, μανέντος « en état de transes », il me semble accorder beaucoup à l'exégèse traditionnelle et compromettre lui-même son interprétation, nettement affirmée par ailleurs.

4. Cf. Hérodote, VI, 75 (mort tragique du roi de Sparte Cléomène).

5. Hérodote, IV, 79, l. 16 (éd. Legrand) : ... καὶ βακχεύει καὶ ὑπὸ τοῦ θεοῦ μαίνεται.

Cassandre[1]. Mais Platon, dit P. Amandry, est un philosophe, et il est contraint d'user du vocabulaire commun pour exprimer des idées personnelles. Pourtant, Platon, en Grèce, à la différence de Cicéron à Rome, a bénéficié d'une longue élaboration antérieure du langage philosophique. S'il avait voulu parler simplement d'une « disposition de l'âme » sans répercussion sur l'être tout entier, corps compris, aurait-il usé de μανία et de μαίνομαι, au lieu d'expressions dont il disposait et que l'on trouve ailleurs chez lui, comme ὑπὸ θείας μοίρας ou τοῦ θείου μετέχουσαι (je pense à μανεῖσαι dans le passage du *Phèdre*)? A notre époque, où les études consacrées au vocabulaire philosophique et théologique sont à la mode, un philosophe helléniste ne pourrait-il s'attacher à l'histoire des mots de la racine de μανία dans la pensée grecque? En attendant, l'interprétation de P. Amandry me paraît aventureuse. Notons qu'il prétend l'appuyer sur le fait que, dans le *Phèdre*, les prêtresses de Dodone sont associées étroitement à la prophétesse de Delphes ; or, à Dodone, dit-il, il n'est guère question que de divination artificielle ; plusieurs textes, cependant, en dehors de Platon, nous présentent les Péléiades comme prophétisant ἐκ θεοῦ, et non pas seulement ἐκ σημείων[2]. Enfin, P. Amandry fait grief à Cicéron d'avoir traduit μανία par *furor ;* je suis un peu surpris qu'il n'essaye pas de prouver que *furor*, comme μανία, peut désigner un simple « état de grâce » : la tentative serait-elle beaucoup plus téméraire pour le mot latin que pour le mot grec?

2° *Cassandre et la Pythie.*

Les manifestations physiques du délire prophétique de Cassandre sont bien attestées, notamment par l'*Agamemnon* d'Eschyle et les *Troyennes* d'Euripide[3]. Aussi, P. Amandry, p. 41-56 et *passim*, veut-il séparer radicalement le cas des Pythies de celui de Cassandre et de « tous ces êtres exceptionnels, doués d'une perspicacité surnaturelle, qui apparaissent de loin en loin, au cours des siècles, dans l'histoire ou dans le mythe[4] », comme les Sibylles et les Bakis. La Pythie, au moins du temps de Plutarque, était une paysanne ignorante[5], ce qui, selon P. Amandry,

1. Eschyle, *Agamemnon*, v. 1140.

2. P. Amandry, p. 49, note 1, cite lui-même les textes de Pausanias, X, 12, 10, et d'Ælius Aristide, 389 Jebb. Voir aussi A. Bouché-Leclercq, *Histoire de la divination dans l'antiquité*, II, p. 303, qui admet l'influence delphique à Dodone et cite un texte de Suidas, *s. v.* Προφητεία où la Péléiade est appelée « la Pythie au chêne », ἡ διὰ δρυὸς Πυθία.

3. Pour Juliette Davreux, *La légende de la prophétesse Cassandre*, p. 25 et 46, Eschyle, dans l'*Agamemnon*, et Euripide, dans les *Troyennes*, auraient pris la Pythie comme modèle du délire prophétique de Cassandre !

4. P. 42 ; les mots « dans l'histoire » répondent-ils bien à la pensée de l'auteur? Ils paraissent en contradiction avec la tendance générale du livre.

5. Par contre, celle qu'Eschyle met en scène au début des *Euménides* sous le nom de προφῆτις a vraiment grande allure et semble fort bien connaître la théologie delphique et la « préhistoire » de l'oracle ; elle parle comme une prêtresse pleine d'autorité ; est-ce uniquement une Pythie de théâtre? P. Amandry, p. 122, conclut du silence des inscrip-

la distinguerait de Cassandre, mais il me semble que le don prophétique était tout à fait indépendant du rang social et de la culture intellectuelle du sujet ; Cassandre pouvait être, humainement, tout aussi ignorante que les Pythies de l'époque impériale, puisque c'est d'Apollon qu'elle tient directement ses prophéties. A Delphes, selon Plutarque et Pausanias, les Pythies n'ont fait que succéder aux Sibylles (d'où la tradition du *rocher de la Sibylle*) ; la Sibylle est d'ailleurs citée par Platon dans le *Phèdre* immédiatement après la prophétesse de Delphes et les prêtresses de Dodone. Enfin, la discussion du *De Pythiae oraculis*, chap. 9-11, place visiblement les oracles de la Sibylle et ceux de la Pythie sur le même plan.

Mais Apollon s'unit, ou voulut s'unir, à Cassandre. Or, la Pythie, selon P. Amandry, n'a jamais passé pour l'épouse d'Apollon. Est-ce bien sûr? Elle devait, primitivement, être vierge, et, dans la suite, elle dut se garder du moins de tout contact charnel pendant la durée de son service auprès du dieu. Écartant sur ce point les opinions de nombreux savants[1], P. Amandry, comme Parke[2], ne voit dans cette prescription qu'une simple règle de pureté rituelle, sans autre signification. Il note, cependant, l'emploi du mot ἐγκύμων (« fécondée, enceinte ») à propos de la Pythie dans le *Traité du Sublime*[3], mais il l'interprète dans un sens purement spirituel, bien loin de le mettre en rapport avec les détails scabreux que donnent des Pères de l'Église. Enfin, dans un passage du *De Pythiae oraculis*, chap. 22, reproduit partiellement p. 251, *App.*, XLVIII, il a omis une phrase de Plutarque dont voici la traduction : « Comme la jeune épouse, selon Xénophon, doit n'avoir presque rien vu, rien entendu lorsqu'elle entre chez son mari, de même l'inexpérience et l'ignorance de la Pythie sont à peu près totales, et c'est vraiment avec une âme vierge qu'elle s'approche du dieu : παρθένος ὡς ἀληθῶς τὴν ψυχὴν τῷ θεῷ σύνεστιν. » Je sais bien que comparaison n'est pas raison et que les mots τὴν ψυχήν semblent n'autoriser à parler tout au plus que de « noces spirituelles » ; cependant, le mot ψυχή, chez Plutarque, désigne souvent l'âme irrationnelle opposée au νοῦς, c'est-à-dire cette partie de l'âme qui est la plus proche du corps et qui lui est étroitement liée[4].

La Pythie est ἔνθεος, κάτοχος, elle est possédée du dieu qui l'inspire,

tions au sujet de la Pythie avant l'ère chrétienne que « ce n'est pas avant l'époque impériale que la Pythie conquiert officiellement sa place parmi les notabilités delphiques ». N'est-ce pas abuser de l'argument « du silence » et méconnaître à la fois les lacunes de notre information épigraphique et l'indice que l'on peut tirer du début des *Euménides*?

1. Notamment K. Latte, *Harvard Theol. Review*, 33, 1940, p. 9-18, et A. B. Cook, *Zeus*, II, p. 207. Voir aussi G. Verbecke, *L'évolution de la doctrine du pneuma* (Louvain, 1945), p. 280.

2. H. W. Parke, *A History of the Delphic oracle* (Oxford, 1939), p. 33.

3. P. Amandry, p. 52-53, et *App.*, XXXIII.

4. Cf. G. Verbecke, *L'évolution de la doctrine du pneuma*, p. 270, où l'auteur signale aussi que, dans le langage populaire des papyrus magiques, ψυχή deviendra un euphémisme pour désigner les organes sexuels !

comme Cassandre[1], et il me paraît imprudent d'affirmer que les anciens n'ont jamais pensé à une hiérogamie d'Apollon et de sa prophétesse delphique.

3° *Les monuments figurés.*

Le chapitre VI de P. Amandry, p. 66-77, énumère et décrit vingt-quatre monuments figurés ; il est illustré de douze figures réparties en six planches[2]. Dans ces représentations, constate P. Amandry, p. 77, « le dieu de Delphes ou sa prophétesse ne se départissent à aucun moment d'une dignité tranquille, fort éloignée des manifestations ordinaires du délire dionysiaque ». Mais qui a jamais prétendu que le dieu olympien, le calme Apollon, même assis sur le trépied, pouvait être gagné par le délire de sa prophétesse? Puis je m'étonne, après la distinction radicale que P. Amandry a voulu établir dans un précédent chapitre entre la Pythie et Cassandre, qu'il retienne ici des monuments relatifs à la prophétesse troyenne (par exemple la fresque de Pompéi, pl. V, fig. 1), dans l'espoir qu'ils pourront nous éclairer sur la divination delphique.

Enfin, le seul document où nous soyons sûrs de voir une prophétesse rendant un oracle dans le temple de Delphes porte une inscription désignant celle-ci comme la déesse Thémis[3] ; c'est la fameuse coupe de Vulci, où le consultant est Égée, le père de Thésée, dont les Grecs se souvenaient parfois qu'il avait vécu à une époque très antérieure à la première Pythie et à l'arrivée d'Apollon à Delphes[4]. Concédons, toutefois, que le peintre de vase du ve siècle avant J.-C. a pu représenter ici Thémis selon l'idée qu'il se faisait d'une Pythie de son temps. Or la prophétesse tient de la main gauche une phiale qu'elle regarde attentivement. S'apprête-t-elle à boire ou à faire une libation *avant* d'entrer en état de transes? Ce n'est pas impossible : plusieurs textes nous disent précisément que la Pythie buvait de l'eau de Cassotis juste avant de prophé-

1. Selon Lycophron, *Alexandra*, v. 6, Cassandre mâchait du laurier : δαφνηφάγων φοίβαζεν ἐκ λαιμῶν ὄπα, comme la prophétesse attachée à un oracle d'Apollon dont parle Lucien, *Bis accusatus*, 1 : μασησαμένη τῆς δάφνης.

2. La présence de certaines de ces figures ne s'imposait nullement, et je regrette, pour ma part, l'absence de l'amphore du musée de Naples qui représente la première scène des *Euménides ;* sans doute ne nous montre-t-elle pas une séance de divination, mais, du moins, une Pythie incontestable dans le temple de Delphes ; à titre d'*illustration*, non de document probant, elle eût été à sa place.

3. Je suis surpris que P. Amandry, p. 201-203, lorsqu'il parle du rôle de Thémis dans les traditions relatives à l'oracle préapollinien, ne mentionne ni cette coupe de Vulci (sans doute parce qu'on a pris l'habitude d'y voir une Pythie malgré l'inscription), ni même la base de la statue de Thémis qui se trouvait probablement à Castalie dès la première moitié du ve siècle avant J.-C. ; il ne mentionne cette statue que plus loin, p. 208, n° 5, non sans avoir parlé, p. 203, note 1, « du « caractère artificiel des traditions relatives au culte de Thémis à Delphes ». Et cependant, pour une fois, des témoignages archéologiques et épigraphiques sont en parfait accord avec la tradition littéraire, représentée ici notamment par Eschyle, *Euménides*, vers 2-4 !

4. Je me permets de renvoyer à ce que j'ai écrit sur Plutarque, *Thésée*, III, 5, dans la *R. É. G.*, 61, 1948, p. 69-74.

tiser. Mais concédons encore que le regard fixe de Thémis rend plus probable le recours à un procédé de la divination « artificielle » : lécanomancie, catoptromancie ou cléromancie. L'hypothèse du tirage au sort a certainement toutes les préférences de P. Amandry ; cependant, nous connaissons par la tradition littéraire la question posée par Égée et l'oracle qui lui fut rendu[1], et ils ne sont pas de nature à laisser supposer que la prophétesse a pu procéder par tirage au sort entre plusieurs solutions indiquées d'avance, seul cas où la cléromancie paraisse possible. D'ailleurs, je dirai plus loin que la Pythie, au moins à certaines époques, a pu rendre concurremment des oracles cléromantiques (διὰ συμβόλων) et des oracles « extatiques » (διὰ λόγων) ; si nous admettions l'hypothèse d'après laquelle la coupe de Vulci représente une scène de cléromancie, ce document ne saurait donc être retenu pour nous montrer l'attitude d'une Pythie dans une séance de divination « extatique ».

Il est bien regrettable, à plusieurs égards, que P. Amandry se soit abstenu complètement de parler de la disposition probable du local prophétique, pour ne pas anticiper sur une nouvelle étude architecturale, qui, peut-être, n'augmentera guère nos connaissances actuelles[2]. Pour moi, je suis persuadé que la Pythie, du moins lorsqu'elle prophétisait διὰ λόγων, était *entendue* par les prêtres et les consultants, mais n'était *vue* de personne[3]. Elle était seule avec son dieu dans la partie la plus reculée du local prophétique. Cette solitude ne peut-elle contribuer à expliquer l'absence de toute représentation de la prophétesse en transes?

4° *Dionysos et l'oracle delphique.*

P. Amandry, chap. XVII, p. 196-200, se rallie à la thèse de Latte et de Nilsson, qui, en dépit des nombreux partisans de l'opinion contraire[4], écartent toute influence dionysiaque de l'oracle delphique : il convient que la contagion du délire des Bacchantes ne gagne pas la Pythie, et qu'il n'y ait rien de commun entre les Μαινάδες et les prophétesses μανεῖσαι dont parle Platon ! Et pourtant Plutarque, prêtre d'Apollon

1. Euripide, *Médée*, v. 669, fait formuler ainsi par Égée lui-même la question qu'il aurait posée à l'oracle : παίδων ἐρευνῶν σπέρμ' ὅπως γένοιτό μοι, et Plutarque (référence dans la note précédente) dit simplement : Αἰγεῖ δὲ παίδων δεομένῳ τὴν Πυθίαν ἀνελεῖν λέγουσι... La réponse fut :

« Ne va pas délier le pied qui sort de l'outre,
O grand prince, avant d'être arrivé dans Athènes ! »

2. La tentative de F. Courby pour reconstituer l'*oikos* et l'*adyton* est évidemment caduque ; cf. *Fonct.*, p. 85-105 — mais où donc une nouvelle étude architecturale que nous promet P. Amandry, p. 16, trouvera-t-elle une place « mieux appropriée à sa nature » que dans ce livre « sur le fonctionnement de l'oracle »?

3. Cf. *Fonct.*, p. 85-105 ; j'ai cru pouvoir tirer cette conclusion des seuls textes de Plutarque, mais non des ruines du temple, qui ne nous disent rien d'aussi net.

4. Notamment Bouché-Leclercq, Rohde, Cook, Holland ; sans me prononcer formellement, j'inclinais moi-même vers cette opinion, *Fonct.*, p. 82, note 1.

Pythien et initié des mystères dionysiaques, nous dit que « Delphes appartient autant à Dionysos qu'à Apollon[1] ». Nombreux, en effet, sont les indices du culte de Dionysos à Delphes[2] et de son association à Apollon, surtout au ɪᴠᵉ siècle avant J.-C. : décoration des frontons du temple, péan de Philodamos, peintures de vases montrant Apollon, Dionysos et leurs deux cortèges amicalement réunis autour de l'*omphalos*. Tout cela est trop connu pour que j'y insiste. Mais surtout le tombeau de Dionysos se trouvait dans l'*adyton*, selon une tradition qui remonte au moins à Philochore (deuxième moitié du ɪᴠᵉ siècle avant J.-C.) et qui est confirmée par Plutarque. La présence des restes de Dionysos en un tel lieu n'a-t-elle rien de troublant pour qui veut écarter du trépied toute influence dionysiaque? P. Amandry écrit, p. 198 : « Même si, comme il est vraisemblable, l'installation d'un dieu mort dans l'*adyton* du temple d'Apollon n'est pas une innovation des constructeurs du temple du ɪᴠᵉ siècle, la nature de ce culte funéraire et de ses rapports avec l'oracle n'est pas établie. » L'hypothèse d'une pareille innovation des architectes du ɪᴠᵉ siècle me semble, en effet, désespérée. P. Amandry, p. 123-125, ne prouve pas non plus que les ὅσιοι n'aient jamais été au service du culte de Dionysos[3] : le même texte de Plutarque, *De Iside et Osiride*, 35, 365 A, qui nous dit que « dans la croyance des Delphiens les restes de Dionysos sont déposés près du siège de l'oracle », ajoute : « et les ὅσιοι offrent un sacrifice secret dans le sanctuaire d'Apollon quand les Thyiades éveillent Liknitès[4] ». Ce sacrifice secret est évidemment offert à Dionysos, et le fait qu'il ait lieu dans le sanctuaire, et peut-être même dans le temple d'Apollon, atteste simplement l'étroite liaison, à Delphes, du dieu au thyrse et du dieu au laurier. Du reste, ceux qui admettent une influence dionysiaque à Delphes peuvent citer une tradition, sans doute orphique, d'après laquelle Dionysos aurait occupé le trépied prophétique[5], et aussi plusieurs sanctuaires oraculaires de Dionysos lui-même, surtout celui de Thrace où,

1. Plutarque, *De E delphico*, chap. 9, 388 E : ... τὸν Διόνυσον ᾧ τῶν Δελφῶν οὐδὲν ἧττον ἢ τῷ 'Απόλλωνι μέτεστιν. Ce texte n'est pas cité par P. Amandry.

2. Sur Dionysos Sphaléôtas, voir G. Daux et J. Bousquet, *Rev. arch.*, 1942-1943, XIX, p. 113-125, et XX, p. 19-40. D'après le texte de l'oracle rendu à Agamemnon, l. 5, le sacrifice fait à Sphaléôtas doit avoir lieu [ἔ]ντοσθεν μυχάτοιο δόμου. Voir, à ce sujet, les pages 36-38 du second article, et notamment, p. 38, note 1 : l'existence de sacrifices accomplis sur le tombeau de Dionysos dans la salle des consultants, sur laquelle j'émettais un doute en 1938 (*Fonct.*, p. 90), « est suffisamment attestée maintenant ».

3. « Les ὅσιοι étaient des laïcs qui se consacraient au service divin sans avoir la qualité de prêtres », écrit P. Amandry, p. 124 : je me demande quel sens précis peut avoir le mot « laïc » quand on parle de l'antiquité, où la distinction n'était pas faite, à l'intérieur de la cité « totalitaire », entre le spirituel et le temporel.

4. Cf. *Fonct.*, p. 81, note 4, et p. 90, note 3.

5. Arg. Pindare, *Pyth.* (cf. Bouché-Leclercq, *Hist. div.*, II, p. 379, note 1) : ... τοῦ προφητικοῦ τρίποδος, ἐν ᾧ πρῶτος Διόνυσος ἐθεμίστευσε. — Je signale, dans les *Troyennes* d'Euripide, v. 408, à propos de Cassandre, une curieuse alliance de mots : εἰ μή σ' 'Απόλλων ἐξεβάκχευεν φρένας.

nous dit Hérodote, « c'était une prophétesse qui répondait aux consultants comme à Delphes[1] ».

5º *Le pneuma.*

C'est au chapitre XIX, intitulé : *Crevasse et émanations* (p. 215-230), que P. Amandry examine la « grande question » du *pneuma*, selon l'expression de Cicéron : *magna quaestio est*[2]. Pour Parke déjà, le *pneuma* n'était qu'une notion philosophique dont on ne trouve aucune trace avant le IVe siècle[3]. Mais n'est-ce pas abuser de l'argument « du silence » que de prétendre que la croyance au *pneuma* n'existait pas auparavant? Avons-nous des textes antérieurs au IVe siècle dont les auteurs entreprennent de nous décrire les rites et le fonctionnement matériel de l'oracle? Or, il est facile de montrer que le *pneuma* exhalé du χάσμα γῆς est en liaison étroite avec plusieurs croyances delphiques très anciennes, notamment avec celle qui concerne le cadavre de Python déposé sous le trépied ou sous l'*omphalos*[4].

Il importe de distinguer deux points, que l'on a tendance parfois à confondre[5] : 1º un *pneuma* mantique, matériel, a-t-il jamais existé à Delphes? — 2º Plutarque, le mieux placé comme prêtre d'Apollon pour savoir ce qu'il en était, a-t-il cru à l'existence d'un *pneuma* matériel?

Sur le premier point, j'avoue mon ignorance et je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai écrit en 1938[6].

Sur le second, j'ai déjà dit ailleurs ce que je pense du subtil article d'E. Will[7]. Certes, Plutarque, dans le *De defectu oraculorum*, énonce certaines hypothèses dont il ne se porte nullement garant, par exemple sur le rôle des génies dans la divination, mais tout lecteur non prévenu de ce dialogue constatera aussi, il me semble, que le *pneuma* delphique y est présenté, lui, comme une réalité indiscutable, une réalité capable de tuer la Pythie quand celle-ci fut πλήρης ... ἀλάλου καὶ κακοῦ πνεύματος

1. Hérodote, VII, 111 : πρόμαντις δὲ ἡ χρέουσα κατάπερ ἐν Δελφοῖσι. Cf. Bouché-Leclercq, *Histoire de la divination*, II, p. 378-382.

2. Cicéron, *De divinatione*, I, 19, 38.

3. H. W. Parke, *A History of the Delphic oracle*, p. 19. — Un des textes les plus nets sur le *pneuma* est celui du Περὶ κόσμου, p. 395 b ; P. Amandry, qui le cite, p. 224, note 2, aurait eu avantage à connaître l'article de P. Boyancé, *R. É. A.*, 40, 1938, p. 305 sqq., et surtout la seconde partie de cet article, intitulée : *Les Muses, le pneuma et la tétraktys pythagoricienne à Delphes ;* P. Boyancé y exprime l'opinion, p. 312-313, que le Περὶ κόσμου est peut-être plus ancien qu'on ne le dit parfois et pourrait être l'œuvre d'un péripatéticien (ou même d'Aristote en personne?).

4. Cf. L. B. Holland, *A. J. A.*, 37, 1933, p. 201-207.

5. Au fond, j'ai l'impression que P. Amandry et E. Will raisonnent ainsi : le fait est qu'il n'existait pas de *pneuma* matériel à Delphes ; or, Plutarque était bien placé pour savoir ce qu'il en était, et, d'autre part, il est visiblement sincère ; donc il n'a pu croire à l'existence d'un tel *pneuma.*

6. *Fonct.*, p. 105-106. Voir, depuis, notamment J. Bousquet, *B. C. H.*, 64-65, 1940-1941, p. 228, et R. Demangel, *Mélanges de Visscher* (1949), p. 232-233.

7. Plutarque, *Sur la disparition des oracles*, édition parue en 1947 (dans les *Annales de l'Université de Lyon*, en dépôt aux Belles-Lettres, Paris), p. 49 et note 3.

(chap. 51, 438 B). P. Amandry écrit, p. 220-221 : « Les idées de Plutarque sur la divination ont été confrontées par Verbecke avec celles d'autres philosophes grecs, notamment des Stoïciens, de Philon et de Jamblique ; il n'est venu à aucun moment à la pensée de l'auteur que Lamprias pût décrire des phénomènes réels. » Or, je lis dans cet ouvrage de Verbecke[1] : « Le *pneuma* mantique de Plutarque est indubitablement matériel : c'est un souffle subtil, produit au sein de la terre sous l'action du soleil, et qui se dégage à certains endroits où il y a une ouverture profonde dans l'écorce terrestre : c'est sur cette ouverture qu'on installe le trépied où la prêtresse doit s'asseoir, pour que le souffle divin puisse pénétrer en elle. L'influence de ce *pneuma* se limite également à la partie inférieure, irrationnelle de l'âme, que Plutarque considère comme *pneumatique* à l'exemple des Stoïciens. Les différentes explications qu'il propose de l'action du *pneuma* se présentent également comme des processus matériels, nous dirions en langage moderne : des réactions physico-chimiques. Toutes ces indications ne laissent pas l'ombre d'un doute sur la nature matérielle du *pneuma* lui-même. »

Reste le silence presque complet du *De Pythiae oraculis* au sujet du *pneuma*[2]. Les ἀνάψεις καὶ ἀναθυμιάσεις des Stoïciens, que raille Philinos (non Théon) en 400 B, sont celles par lesquelles ces philosophes prétendaient expliquer la naissance et la vie du soleil au moyen de l'évaporation des eaux de la surface terrestre ; elles n'ont vraiment pas grand'-chose de commun avec le *pneuma* delphique exhalé, non de l'élément liquide, mais du sein de la terre, et qui, lui, ne monte pas jusqu'aux astres. Ce qu'il faut surtout comprendre, c'est que ce dialogue est d'un théologien, tandis que le *De defectu oraculorum* était d'un philosophe : c'est dans cette différence des points de vue que consiste l'évolution de Plutarque[3]. Mais, en ce qui concerne précisément le *pneuma*, je crois que rien, dans le *De Pythiae oraculis*, ne nous oblige à penser que son auteur n'y croyait pas — ou n'y croyait plus. Quand Plutarque étudiait en philosophe les causes secondes et matérielles de la divination delphique, il faisait naturellement une grande place au *pneuma ;* maintenant qu'il en considère uniquement la cause première[4], à savoir

1. G. Verbecke, *L'évolution de la doctrine du pneuma*, p. 279-280. Il conclura, p. 286, que « Plutarque ne réalise aucun progrès... au point de vue de la *spiritualisation* du *pneuma* » spiritualisation qui aboutira à l'"Ἅγιον Πνεῦμα des textes chrétiens.

2. Voir pourtant au chap. 17, en 402 B : ... ἢ τοῦ πνεύματος παντάπασιν ἀπεσβεσμένου καὶ τῆς δυνάμεως ἐκλελοιπυίας, où δύναμις est évidemment synonyme de *vis terrae* chez Cicéron, *De divinatione*, I, 19. — Par contre, le silence du *De genio Socratis* (voir la traduction récente du R. Père E. des Places, chez Henri Pourrat, *Le sage et son démon*, éd. Albin Michel, 1950), silence dont P. Amandry, p. 221, veut aussi tirer argument, n'a aucune signification à cet égard, puisqu'il n'est pas question dans ce dialogue de l'oracle de Delphes, mais seulement, d'une façon incidente, de la divination en général.

3. Cf. R. Flacelière, *R. É. G.*, 56, 1943 : *Plutarque et la Pythie*, p. 95-111.

4. La théorie platonicienne des deux ordres de causes est précisément familière à Plutarque : Lamprias s'en sert, justement dans le *De def. orac.*, chap. 47 sqq., pour répondre à une objection d'Ammonios et montrer que l'on peut admettre l'existence de causes maté-

Apollon, il n'y a plus lieu pour lui de parler de l'exhalaison. Cependant, plusieurs passages du *De Pythiae oraculis* montrent que Plutarque, malgré le caractère plus spiritualiste de sa thèse, n'y exclut nullement la possibilité d'une action du dieu sur le corps même de la prophétesse, soit par le *pneuma*, soit par quelque autre moyen ; ainsi, au chap. 21, en 404 E, c'est Théon, autrement dit Plutarque lui-même, qui s'exprime de la manière suivante : « Le dieu d'ici doit se servir de la Pythie pour faire parvenir sa pensée à nos oreilles, de la même façon que la lumière du soleil doit se réfléchir sur la lune pour atteindre nos yeux ; ce qu'il montre et manifeste, ce sont bien ses propres conceptions, mais il les montre adultérées par leur passage *à travers un corps mortel* (διὰ σώματος θνητοῦ) et une âme humaine : celle-ci, incapable de rester passive et de s'offrir immobile et tranquille à celui qui la meut (τῷ κινοῦντι), répand le trouble en elle-même, comme sur une mer démontée, par l'effet des mouvements et des passions qui l'agitent dans son fond. » Bien que le texte de cette fin de phrase soit douteux, l'on ne peut s'empêcher de le rapprocher du récit du *De defectu oraculorum* relatif à la Pythie morte[1] ; ici, pourtant, il s'agit visiblement des consultations normales, pour lesquelles le dieu est consentant. Et cette agitation de l'âme de la Pythie, que Plutarque décrit en termes assez forts, est-elle un phénomène purement intérieur? Connaît-il ce phénomène seulement par les confidences d'une prophétesse, ou par les manifestations physiques, notamment par l'altération de la voix, qu'il pouvait percevoir pendant les séances prophétiques? La seconde hypothèse me paraît plus vraisemblable.

Je n'ajouterai plus qu'une remarque sur un sujet où la vérité, je le reconnais, est fuyante. Même s'il était prouvé qu'il n'a jamais existé à Delphes d'exhalaison tellurique, ni avant l'époque de Cicéron, ni du temps de Plutarque, on n'aurait pas le droit pour autant de nier l' « enthousiasme » de la Pythie. Dans le *De Pythiae oraculis*, nous venons de le dire, Plutarque admet l'inspiration directe de la prophétesse par son dieu sans mentionner le *pneuma*. Cassandre prophétisait sans *pneuma*, et pourtant on se la représentait délirante, bouleversée par les transes. On sait que, de nos jours comme dans l'antiquité, et en Grèce même[2],

rielles sans rejeter aucunement la cause première de la divination, à savoir Apollon. Il suffit de retourner cette proposition pour comprendre que, dans la pensée de Plutarque, le silence à l'égard du *pneuma* dans le *De Pythiae oraculis* n'équivaut nullement à une négation de cet agent physique ; l'on ne peut parler de tout à la fois.

1. On rapprochera notamment ces deux comparaisons : ὥσπερ ἐν σάλῳ ψαύουσαν αὑτὴν ... ἐπιταραττούσης, et *De def. orac.*, 51, 438 B : δίκην νεὼς ἐπειγομένης. — P. 192, P. Amandry écrit que, dans le dialogue Περὶ τῶν ἐκλελοιπότων χρηστηρίων, « Plutarque et ses interlocuteurs... devisent sous le péristyle du temple d'Apollon... », mais ce dialogue se passe en réalité dans la Leschè de Cnide : P. Amandry a confondu sans doute avec le *De Pythiae oraculis*. En outre, Plutarque n'apparaît nommément comme personnage ni dans l'un ni dans l'autre dialogue.

2. Voir la récente et remarquable étude de M. C. A. Romaios : *Cultes populaires de la*

des états d'excitation ou de frénésie religieuse sont obtenus indépendamment de tout agent physique. On peut donc nier l'existence du *pneuma* et croire en même temps à un véritable délire de la Pythie, phénomène d'ordre religieux qui n'est pas nécessairement de l'hystérie.

6º *La cléromancie à Delphes.*

Nous arrivons à la partie positive, constructive de l'ouvrage de P. Amandry. S'il écarte de la Pythie tout délire prophétique, c'est surtout parce qu'il est persuadé qu'elle prophétisait d'une façon plus simple, plus économique : par tirage au sort.

P. Amandry a eu le grand mérite de trouver de nouveaux fragments de la convention Delphes-Skiathos et de publier ce texte important avec une traduction et un commentaire dans le *B. C. H.*, 63, 1939, p. 183-219. Or, cette convention, après l'octroi de deux privilèges aux Skiathiens et la fixation du tarif du *pélanos* ou taxe sacrificielle à acquitter avant toute consultation[1], stipule, l. 15 : « si l'on se présente à la consultation par les deux fèves (αἴ κ' ἐπὶ φρυκτῷ παρίηι), pour une affaire publique, ce sera un statère éginétique... ». Donc, dans la première moitié du IVe siècle avant J.-C., l'on pouvait venir consulter à Delphes « par les deux fèves[2] ». Voilà qui ajoute du crédit à l'explication admise de la formule ἀνεῖλεν ἡ Πυθία (ἀναιρέω : je tire un sort) et à tous les autres indices que l'on avait déjà de consultations cléromantiques à Delphes : cf. P. Amandry, p. 25-36.

A partir de là, P. Amandry se donne carrière... P. 31-32, il suggère que, dans le texte amusant de Lucien, *Bis accusatus*, 1 (*App.*, LIX), les mots τὸν τρίποδα διασεισαμένη doivent signifier que la Pythie « secouait le trépied » pour mêler les sorts contenus dans la cuve ; cela veut dire plutôt, je crois, que la prophétesse d'Apollon « faisait trembler le trépied » en s'y asseyant tout agitée[3].

Je comprends mal ce qui est dit, p. 106, des vers d'Euripide, *Ion*, 419-421, où « le mot πέπτωκε », selon P. Amandry, « s'appliquerait aussi bien, sinon mieux, à un tirage au sort qu'au sacrifice d'une victime : une décision rendue en bloc à tous les consultants leur ouvrirait l'accès de l'*adyton* ». Mais quel sens précis faut-il donner alors à ces mots

Thrace, les Anasténaria, la cérémonie du Lundi pur, dans la *Collection de l'Institut français d'Athènes*, Cahiers d'hellénisme, I (1949).

1. Je signale le grand intérêt du chap. VIII, p. 86-114, où P. Amandry étudie la taxe sacrificielle, le *pélanos*, non seulement à Delphes, mais dans les autres sanctuaires grecs où elle est attestée. Cette étude sera très utile.

2. Je suis persuadé que cette interprétation est la bonne, malgré M. F. Sokolowski, *Mélanges Ch. Picard* (*Rev. arch.*, 1948), p. 981-984.

3. Les exemples littéraires et épigraphiques que P. Amandry cite de διασείω « secouer », p. 32, notes 2 et 3, présentent tous ce verbe à la voix active, et je pense que le moyen, ici employé par Lucien, est beaucoup plus favorable au sens de « faire trembler ». D'ailleurs le contexte de Lucien ne contient aucune allusion à la cléromancie et mentionne seulement que la prophétesse « a bu à la source sacrée et mâché du laurier ».

χρηστήριον πέπτωκε ... κοινόν, qui étaient fort bien traduits, p. 84 : « un sacrifice commun vient d'être offert »? P. Amandry ne nous le dit pas, et les mots πρὸ ναοῦ qui suivent κοινόν empêchent absolument de comprendre comme il le suggère.

L'exégèse qui est donnée ensuite, p. 106-107, des mots ἴτων πάλῳ λαχόντες au vers 32 des *Euménides* ne me paraît pas convaincante ; même si on l'acceptait d'ailleurs, je n'aperçois pas quel appui elle apporterait à la thèse de la cléromancie. P. Amandry propose de traduire : « qu'ils s'approchent s'ils ont obtenu du sort (de consulter) », et il écrit, p. 233, note 5 : « les deux temps de la consultation » sont « évoqués peut-être aussi... par le prologue des *Euménides* » ; mais comment pourrait-il s'agir dans ce contexte de l'un des « deux temps de la consultation » que postule P. Amandry? Que l'on comprenne ces mots comme lui ou comme M. P. Mazon, il n'est toujours question que d'un tirage au sort *préliminaire* entre les consultants, et non pas d'une séance de cléromancie. Il est vrai que, p. 107, note 2, P. Amandry propose de comprendre « qu'ils viennent tirer au sort », sens très improbable ; mais, alors, s'il voit là un témoignage de la cléromancie delphique, il admet donc que la Pythie (dont il réduit déjà beaucoup le rôle !) n'avait même pas à pratiquer le tirage au sort et laissait ce soin aux consultants eux-mêmes? Pourquoi ceux-ci seraient-ils venus à Delphes, dans cette hypothèse, quand ils pouvaient, à moins de frais, interroger le sort chez eux?

P. 131, à propos des mots ἐκ δάφνης de l'hymne homérique à Apollon, vers 396, qui paraissent placer dans le laurier la source de la divination, P. Amandry, laissant de côté les fèves de la convention Delphes-Skiathos, parle de κλῆροι en bois de laurier ou de feuilles de laurier servant à un tirage au sort, mais il doit reconnaître que trois rites seulement sont attestés à Delphes en ce qui concerne le laurier : remuement, fumigation[1], manducation. Le remuement d'une branche de laurier n'est sans doute qu'un rite purificatoire, mais les anciens ont pu croire que le fait de respirer les vapeurs du laurier brûlé et d'en mâcher les feuilles contribuait à mettre la Pythie dans l'état voulu. C'est du moins l'explication qui me paraît la plus vraisemblable, si l'on rapproche des mots ἐκ δάφνης les textes de Plutarque et de Lucien relatifs au rôle du laurier dans la divination apollinienne.

P. Amandry écrit, p. 195 : « La cléromancie était encore en usage à Delphes, dans un rite secret, au temps de Plutarque... » C'est là majorer beaucoup, je crois, un passage très mutilé du *De E delphico*, chap. 16, où il est question, en effet, d'un tirage au sort auquel participe la Pythie, mais *dans le prytanée de Delphes* — et nullement donc lors d'une séance de divination dans le temple d'Apollon ! Je supposerais qu'il s'agissait de l'élection par le sort de certains magistrats delphiens.

1. Cf. *Fonct.*, p. 95 et 103.

Au chapitre xiv, p. 149-168, P. Amandry entend appuyer sa démonstration sur « le formulaire de l'oracle ». Il réunit là, de façon très utile, beaucoup de témoignages littéraires et épigraphiques qui montrent bien, en effet, que les questions étaient le plus souvent posées à l'oracle sous forme d'une alternative, par exemple : εἰ λῷον καὶ ἄμεινον... Cependant, beaucoup d'oracles cités par Hérodote, Plutarque et d'autres auteurs ne répondaient certainement pas à des questions aussi simples : doit-on les rejeter tous comme non authentiques?

Puis, P. Amandry élargit son étude et l'étend aux « oracles grecs, égyptiens, sémitiques[1] », au chap. xv, p. 171-189. C'est là qu'il entreprend de démontrer, p. 181-183, que Cicéron, en écrivant le *De divinatione*, a classé la divination delphique non pas dans la prophétie inspirée (*vaticinatio*, *per furorem*), mais dans une catégorie intermédiaire entre celle-ci et la divination technique, à cause du grand rôle des sorts à Delphes. Sur ce point, je n'ai nullement été convaincu[2], et pas davantage lorsque P. Amandry veut attacher une très grande valeur à des textes de Nonnos, de Suidas et d'Eudocia, dont il ignore la source[3].

Cette conception du fonctionnement de l'oracle l'amène à réduire l'influence de la Pythie au domaine religieux et même, à l'intérieur de ce domaine, à des « prescriptions de fait » en matière de culte, « à travers lesquelles on a de la peine à discerner les principes d'une doctrine cohérente d'enseignement religieux et moral[4] ». Évidemment, les possibilités d'initiative d'un oracle cléromantique sont singulièrement limitées !

Mais revenons aux deux fèves de la convention Delphes-Skiathos,

1. P. 176, note 3, en ce qui concerne l'oracle de Zeus Ammon, P. Amandry aurait bien fait de consulter le mémoire de P. Jouguet, *Bulletin de l'Institut d'Égypte*, t. 26, 1943-1944, p. 91 sqq. : *Alexandre à l'oasis d'Ammon et le témoignage de Callisthène*. L'analyse qu'en a donnée A. Aymard, *R. É. A.*, 49, 1947, p. 371-372, montre que ce mémoire apporte du nouveau au sujet du fonctionnement de l'oracle d'Ammon.

2. Au fond, toute l'argumentation de P. Amandry repose sur le sens d' « oracle par les sorts » qu'il veut donner au mot latin *sors*, *De divin.*, I, 18, et II, 33, alors qu'il reconnaît lui-même avec raison, p. 179, note 3, que ce mot, dans le *De divinatione* comme ailleurs, peut désigner aussi bien n'importe quelle autre espèce d'oracle. En réalité, il apparaît nettement, *De divin.*, II, 48, qu'à ce moment de la discussion il ne reste plus à examiner que la divination inspirée et l'oniromancie : *Restant duo divinandi genera, quae habere dicimur a natura, non ab arte : vaticinandi et somniandi ;* tout ce qui concerne la divination *ab arte*, et notamment la cléromancie, a donc été examiné dans ce qui précède. Les chapitres ii, 56-57, qui sont consacrés *ensuite* à la divination delphique, ne contiennent absolument rien — sauf l'emploi du mot *sors* dont j'ai déjà parlé — qui puisse faire supposer que Cicéron a considéré l'oracle delphique comme cléromantique en tout ou en partie ; au contraire, là comme en I, 19, il n'est question que de cette *vis terrae, quae mentem Pythiae divino afflatu concitabat*, de cet *anhelitus terrae, quo Pythia mente incitata oracula ederet*, c'est-à-dire du *pneuma* dont la raison d'être n'apparaît que dans le cas de la divination inspirée.

3. P. Amandry, p. 29-30 et 233.

4. P. Amandry, p. 188-189. Après avoir réduit là le rôle d'Apollon Pythien à celui de « législateur religieux », P. Amandry écrit pourtant dès la page 190, au début du chapitre suivant : « Pendant trois siècles... l'oracle a été consulté sur les grands problèmes de la politique... L'oracle delphique était trop intimement mêlé à la vie politique des cités grecques,... » N'y a-t-il pas contradiction?

qui sont à l'origine de toutes ces considérations. Dans le *B. C. H.* de 1939, P. Amandry, p. 200, distinguait la « consultation par les fèves » et la « consultation de l'*adyton* » ; il écrivait : « on ne peut admettre que l'oracle cléromantique ait seul fonctionné ; *la rédaction même du texte en fait foi* : si le mode de révélation avait été unique, on se serait contenté d'indiquer le tarif ἐς τὸ χρηστήριον ou ἐς τὸ μαντεῖον, par exemple ; αἴ κα, à la ligne 15, suppose une formule parallèle qui, à la phrase suivante, introduisait la clause relative à l'autre mode de consultation[1] ». En 1950, P. Amandry écrit, p. 49 : « L'hypothèse de la pratique officielle, à la même date, au siège d'un même oracle, de deux méthodes différentes de divination, n'est pas à rejeter *a priori* », mais en fait il rejette cette hypothèse. Or, relisons un texte important de Plutarque, *De fraterno amore*, 21, 492 A-B, que P. Amandry cite, *App.*, XL, et traduit ainsi, p. 32 : « Les Thessaliens, envoyant au dieu de Delphes des fèves (φρυκτούς) pour faire désigner un roi, l'oncle mit dans le lot, à l'insu du père, le nom d'Aleuas ; la Pythie ayant tiré (ἀνελούσης) celle-là, le père nia avoir mis la fève en faveur de son fils ; tout le monde eut l'impression qu'une erreur s'était produite dans l'inscription des noms. » Donc, quand ils voulaient interroger la Pythie par le sort, les consultants préparaient eux-mêmes à l'avance les fèves entre lesquelles choisirait la prophétesse ; ainsi, il ne s'agissait nullement d'un tirage au sort plus ou moins clandestin remplaçant la divination que l'on croyait inspirée — ou la précédant par un véritable « dédoublement des opérations », « hypothèse fondamentale » que P. Amandry adopte finalement sans réserve à la page 232[2]. Je pense, quant à moi, que ses vues de 1939 étaient justes et qu'il a eu tort de les modifier.

7° *Les femmes avaient-elles accès à l'oracle?*

P. 111, note 4, P. Amandry renvoie à ces mots du *De E delphico*, chap. 2, 385 C : τὸ μηδεμιᾷ γυναικὶ πρὸς τὸ χρηστήριον εἶναι προσελθεῖν, et les traduit ainsi : « l'interdiction faite aux femmes d'interroger l'oracle ». P. Amandry pense qu'à cet égard « un changement est intervenu entre le ve siècle avant J.-C. et le Ier siècle après J.-C. dans le règlement de l'oracle » ; il devrait dire plutôt : « entre le IIe siècle avant et le Ier siècle après J.-C. », puisqu'il cite deux décrets de Delphes du IIe siècle avant J.-C. accordant la *promantie* à des femmes[3] et qui prouvent, selon lui, qu'à cette époque les femmes pouvaient interroger directement l'oracle. Or, un tel changement, à une telle date, apparaît bien peu vraisemblable : pourquoi aurait-on exclu les femmes de l'oracle, précisément quand les clients devenaient si rares?

1. Pour moi, je croirais plutôt que le tarif de la taxe en cas de consultation normale, c'est-à-dire « extatique », est désigné par le terme de *pélanos* et qu'il est donc donné, dans cette convention Delphes-Skiathos, par les lignes 8-15 qui précèdent.

2. Comparer, p. 233, cette expression : « les deux temps de la consultation ».

3. *G. D. I.*, 2727, et *I. G.*, II^2, 1136.

Je suis convaincu, comme Ph.-E. Legrand[1], que τὸ χρηστήριον, dans ce passage du *De E delphico*, désigne, comme souvent ailleurs chez Plutarque, le local prophétique, et je comprends donc : « l'interdiction faite aux femmes d'accéder au local prophétique ». Or, nul étranger, qu'il fût homme ou femme, ne pouvait pénétrer dans le temple et interroger l'oracle sans le parrainage d'un Delphien[2]; Ion, pour dire à Créuse qu'il se chargera lui-même d'obtenir l'oracle qu'elle désire, s'exprime ainsi, au vers 335 de la tragédie d'Euripide : ἡμεῖς τἄλλα προξενήσομεν. On conçoit donc que le droit de *promantie* ait pu être accordé à des femmes : celles-ci, quand elles consultaient l'oracle, le déléguaient normalement à leurs représentants auprès du dieu, qui passaient avant les consultants non privilégiés.

La peinture de vase, planche III, fig. 1, ne saurait rien prouver : l'*œnochoé* que tient la femme représentée à droite et l'arc dont est muni Apollon rendent une séance de consultation assez peu probable. Restent les vers 226-229 de l'*Ion* d'Euripide, que l'on a mis depuis longtemps en opposition avec l'assertion de Plutarque. J'ai l'impression que le *néocore* d'Apollon Pythien nous est présenté là comme récitant de mémoire un règlement que ses fonctions l'obligent à savoir par cœur, et dont les termes peut-être ne s'appliquent strictement qu'aux hommes ; d'ailleurs, les mots ἐς μυχὸν δόμων sont une expression poétique, que H. Grégoire a raison de traduire simplement ainsi : « dans l'intérieur du temple ». Les femmes qui consultaient l'oracle, quand elles avaient accompli les rites préliminaires (*pélanos* et sacrifice), pouvaient peut-être entrer dans le temple, mais non pas descendre[3] dans le local prophétique où pénétraient seuls leurs représentants, mêlés aux consultants masculins accompagnés de leurs « proxènes » et au personnel de l'oracle. La Pythie était la seule femme admise en ce lieu.

En cas d'opposition à propos d'un usage delphique entre Euripide et Plutarque, je crois que nous devons attacher plus d'importance au témoignage, ici formel, du prêtre d'Apollon. Au vers 224 de la même tragédie d'*Ion*, on lit que des deux côtés de l'*omphalos* se trouvaient des Gorgones, détail surprenant et qui, je crois, n'a jamais pu recevoir une explication satisfaisante. Au vers 908, P. Amandry, p. 232, note 2, indique que les mots ὅστ' ὀμφὰν κληροῖς doivent faire allusion à la cléromancie delphique : il me semble qu'il avait raison de se demander, *B. C. H.*, 63, 1939, p. 206, justement à propos de l'*Ion* d'Euripide, « s'il faut interpréter à la lettre et en toute rigueur le texte d'une tragédie ». Il conviendrait au moins de tenir compte du style tragique et de ses habitudes conventionnelles...

1. Ph.-E. Legrand, *R. É. G.*, 14, 1901, p. 67.
2. Cf. P. Amandry, p. 112.
3. Cf. *Fonct.*, p. 97-102.

8° *Fréquence des consultations oraculaires.*

A ce sujet, p. 81-85, P. Amandry s'écarte beaucoup de Parke[1] et se rapproche au contraire de ce que j'avais écrit en 1938[2]. Un seul point, me semble-t-il, reste litigieux : à quelle date les consultations, d'annuelles qu'elles étaient auparavant, sont-elles devenues mensuelles? Tout dépend de l'interprétation de l'adverbe ὀψέ dans le passage de Plutarque cité par P. Amandry, p. 81 (*App.*, XXXVIII). P. Amandry, p. 82, note 5, m'objecte : « Pourquoi aurait-on attendu, pour multiplier les consultations officielles, l'époque où les clients de l'oracle se faisaient déjà plus rares? » J'avais écrit seulement que « l'époque des guerres médiques est sans doute antérieure à l'institution des consultations mensuelles ». La décadence de l'oracle a-t-elle vraiment commencé dès le ve siècle avant J.-C.? Ceux qui le pensent jugent trop, je crois, du point de vue exclusif des cités — peu nombreuses — qui avaient résisté aux Mèdes et qu'avait pu mécontenter l'attitude « collaborationniste » de l'oracle. Nombreuses ont été cependant par la suite même les consultations publiques d'Athènes et de Sparte. — Si vraiment l'institution des séances mensuelles remontait au temps de la première guerre sacrée, comme le veut Parke, je ne comprendrais plus l'emploi de l'adverbe ὀψέ, qu'il faille l'attribuer soit à Plutarque lui-même, soit à ses sources (Callisthénès et Anaxandridès).

Il est temps de conclure.

Est-il permis de parler de l'esprit général de ce livre sans prétendre du tout lui faire un « procès de tendance »? Il me semble que l'effort de P. Amandry aboutit à évacuer le mystère et à chasser Apollon du trépied. Au fond, selon lui, ou bien la Pythie se contente de tirer « à pile ou face », ou bien, quand il s'agit d'oracles plus élaborés pour lesquels la cléromancie est insuffisante, ses réponses lui sont fournies toutes faites par les prophètes, et elle se contente de les porter à la connaissance des consultants (p. 168). Elle n'est plus, dès lors, cet intermédiaire, ce *médium*[3] entre Apollon et les hommes que nous présente toute la tradition ; elle ne fait plus office que de héraut (jallais dire : de *speaker* féminin[4]) chargé d'assurer la liaison entre les prophètes, véritables auteurs des oracles, et les clients.

Ne devrait-on pas parler alors de supercherie sacerdotale? Ce genre d'explication, qui a fait ses preuves, n'est pas absent de l'ouvrage de

1. H. W. Parke, *Classical Quarterly*, 37, 1943, p. 19-22 : *The days for consulting the Delphic oracle.*
2. *Fonct.*, p. 73, note 1, et *Appendice*, p. 106-107.
3. Je prends ce mot dans son sens étymologique, car je ne crois nullement que la Pythie ait prophétisé en état d'hypnose, comme le suggère Parke, *A History of the Delphic Oracle*, p. 36.
4. P. Amandry, p. 119, 4e ligne à partir du bas, parle de prophète « mâle » : j'aimerais mieux dire « masculin », sinon la Pythie serait un prophète « femelle » !

P. Amandry[1]. A ce propos, je regrette que l'auteur n'ait pas connu le livre de Marcel Caster, *Études sur Alexandre ou le faux prophète de Lucien*[2]. M. Caster avait affaire à un oracle autrement suspect que celui de Delphes, à un prophète de moins bonne réputation que les Pythies ; pourtant, sans prétendre réhabiliter Alexandre, il a essayé de le comprendre et, à la fin de son livre, p. 101, de définir l'attitude d'esprit qui devrait être celle des historiens modernes à l'égard de la divination, attitude assez différente, je crois, de celle de P. Amandry.

Il me semble que P. Amandry a voulu trop prouver et que son exégèse de plusieurs textes littéraires est pour le moins aventureuse[3]. Et pourtant, après avoir présenté tant d'objections (que m'inspirent peut-être mes préjugés et mon coupable attachement aux « idées traditionnelles » !), je dois reconnaître en toute sincérité que ce livre, riche de vues nouvelles et vivement excitant pour l'intelligence, rendra les plus grands services, à condition qu'on l'utilise avec discernement et esprit critique. Il fait dès maintenant progresser sur plusieurs points notre connaissance de l'oracle pythique et sera longtemps indispensable à ceux qui voudront étudier à nouveau ce passionnant, cet insoluble problème.

R. FLACELIÈRE.

1. Cf., p. 138, cette phrase, au style un peu pénible : « La fontaine du VIe siècle, avec son système curieux de conduits, donne l'impression d'un aménagement artificiel destiné à donner l'illusion que le bassin recueillait les eaux d'une source jaillissant réellement sous le temple. »

2. Aux Belles-Lettres, 1938. P. Amandry cite à maintes reprises (dans des notes des pages 125, 150, 160, 176, 180) le *Pseudomantis* de Lucien, sans jamais renvoyer à l'édition de M. Caster. On sait que cet excellent helléniste vient de mourir prématurément.

3. Je n'entends pas dire par là qu'il faille prendre à la lettre la description de Lucain ou celle de Paul Valéry, qui s'en inspire visiblement dans *Charmes* :

La Pythie exhalant la flamme
De naseaux durcis par l'encens,
Haletante, ivre, hurle !... l'âme
Affreuse, et les flancs mugissants !...

Mais les textes de Plutarque sont formels : la Pythie, sur le trépied, était agitée, hors d'elle-même.

BIBLIOGRAPHIE

J. Delorme, *Chronologie des civilisations* (collection « Clio »). Paris, P. U. F., 1949 ; 1 vol. in-4º tellière, 456 pages.

Quelle aventure et quel travail pour un jeune historien que de se jeter dans la confection d'une chronologie universelle ! Il faut savoir gré à M. J. Delorme d'avoir courageusement mené à bonne fin, malgré les embûches, une entreprise aussi délicate ; et, puisqu'il appelle lui-même les remarques et les suggestions, nous voudrions qu'il accueille les nôtres comme l'expression d'un sympathique intérêt.

Conçue pour être utile, cette nouvelle chronologie rendra, de toute évidence, de grands services matériels. Ses tableaux synchroniques, où une large place a été faite, comme dans les récentes *Historical Tables* de S. H. Steinberg, à la vie de l'esprit et à la vie des sociétés sous toutes leurs formes, révéleront des ouvertures surprenantes. Elle a encore le mérite d'avoir fait au monde asiatique et aux continents africain et américain le lot que leur civilisation et leur rôle dans les destinées du monde leur assigne. Les ouvrages de Droysen et de Cavaignac avaient bien vieilli : le nouvel instrument de travail était nécessaire.

Dans une première partie, M. Delorme n'a d'abord retenu que *Les grandes dates de l'histoire universelle.* La seconde partie, la plus importante, est la *Chronologie analytique*, où l'histoire est divisée en cinq grandes périodes : Histoire ancienne (3000 avant J.-C.-395 après J.-C.), Les siècles obscurs (395-1095), Le Moyen Age (1095-1492), Histoire moderne (1493-1788), Histoire contemporaine (1789-1945). Un gros index alphabétique rend pratique, enfin, la recherche dans les tableaux synchroniques.

Mais revenons maintenant à l'avertissement de l'auteur : c'est aux lecteurs de la collection « Clio », aux étudiants des facultés, au public cultivé qu'il a voulu s'adresser, et c'est « en harmonie de conception et de réalisation » avec les manuels de cette série qu'il a désiré composer sa chronologie. Pour lors, nous ne voyons pas qu'il ait entièrement réussi dans ce dessein. Soit, pour l'Antiquité : encore que, dans *La Grèce et l'hellénisation du monde antique*, de R. Cohen, la coupure entre Grèce classique et monarchies hellénistiques se trouve à la mort d'Alexandre et non pas à celle de Philippe. Mais, pour le Moyen Age, il nous paraît en complet désaccord avec la conception de la collection

qu'il prétend avoir voulu suivre. Le premier volume de cette collection consacré aux temps médiévaux, *Le monde féodal*, par J. Calmette, fait, en effet, commencer cette nouvelle période à 476. Nous savons bien que toute coupure de ce genre est artificielle. Cependant, à vouloir être en harmonie avec la série, il fallait, d'abord, en suivre, semble-t-il, le grand découpage chronologique. A vouloir surtout respecter l'économie générale de la collection, il ne fallait pas forger de toute pièce cette période intercalaire entre Antiquité et Moyen Age, appelée *Les siècles obscurs*, où l'on voit naître, un siècle avant terme, *Le monde féodal* (565-751) et qualifier le xe siècle d'*Anarchie féodale*. Quant au *Moyen Age* de notre chronologie, il est, naturellement, après cela, encore en discordance avec le volume suivant de la collection que M. J. Calmette a intitulé *L'élaboration du monde moderne*. Que l'auteur ait voulu faire œuvre personnelle, qu'il ait choisi, au contraire, des solutions de compromis entre les divers découpages des grandes séries de manuels et les différents titres qu'elles proposent, tout cela était parfaitement soutenable ; mais, alors, sa pétition initiale était inutile.

Discuter de tel ou tel fait retenu, ou non, pour chaque millésime ou de telle date adoptée dans les cas controversés n'aboutirait ici qu'à opposer des opinions. C'est une autre remarque générale que nous voudrions encore adresser à M. Delorme. Admettons que « l'accélération de l'histoire » — et aussi les nécessités de l'enseignement et des programmes — l'aient porté à accorder aux tableaux des temps modernes et contemporains une masse plus considérable de notations qu'à ceux des temps anciens. N'aurait-il pas dû alors rétablir l'équilibre entre les différentes périodes dans son choix de *Grandes dates*? Il eût été facile, là, d'alléger les siècles proches de nous : car qui pourrait nous faire croire que l'importance du ministère Casimir Périer en France en 1831, par exemple, saurait se comparer, dans les périodes plus lointaines, avec la chute de Constantinople ou la mort d'Alexandre !

Pour finir, donnons la parole aux « Sciences auxiliaires ». Ces séries bien peignées de faits qui s'entassent dans les tableaux risquent de donner l'illusion au public à qui elles s'adressent, malgré les notes relatives aux questions débattues, que l'établissement de la chronologie des événements et des civilisations est une route lisse et que, surtout, le comput en usage aujourd'hui a toujours été le cadre du déroulement de l'histoire. Autrement dit, toutes nos dates étant données en nouveau style, on n'a jamais l'impression qu'il en ait pu exister d'anciens. Un avant-propos, donc, de quelques pages, sans explications techniques, sur les divers systèmes chronologiques employés depuis l'Antiquité aurait utilement éclairé, croyons-nous, les lecteurs et leur aurait fait comprendre que c'est par des problèmes de datation que commence toujours le « métier d'historien ».

Ces remarques pourront, à leur tour, paraître discutables. Mais, hors

des querelles de titres et de découpages toujours arbitraires, le répertoire reste : c'est l'essentiel.

Ch. HIGOUNET.

Claude F. A. Schaeffer, *Stratigraphie comparée et chronologie de l'Asie occidentale (IIIe et IIe millénaires).* London, Oxford University Press, 1948 ; 1 vol. in-8°, xiii-653 pages, avec 324 figures, 70 planches, 9 tableaux synoptiques et 1 carte.

Heureux qui, dans les années terribles 1940-1944, a pu à la fois servir son pays et composer un ouvrage de cette ampleur. Claude Schaeffer nous offre ici le fruit de dix années d'expérience du Proche-Orient ; directeur des fouilles françaises de Ras Shamra et d'Enkomi, il n'a cessé, entre 1929 et 1939, de voyager d'un site à l'autre, à travers l'Asie occidentale, accumulant un trésor de comparaisons et correspondances. Dès 1944, il a pu revenir sur le terrain, puis rouvrir des chantiers à Malatya, à Enkomi, à Ras Shamra enfin ; les addenda des p. 568-597 nous tiennent au courant des théories et trouvailles les plus récentes : cf., par exemple, l'étonnante découverte, en 1946-1947, de la ville d'Enkomi (p. 582-588 et schéma stratigraphique de la fig. 314).

L'un après l'autre sont abordés tous les sites du Proche-Orient (Syrie, Palestine, Asie mineure, Chypre, Perse, Caucase), les problèmes stratigraphiques traités à fond, avec une extraordinaire richesse de documentation. La présentation de l'ouvrage fait honneur à l'hospitalité anglaise, à la traditionnelle perfection de l'*Oxford University press.* Qui jugerait un peu trop techniques, à son goût, les précisions sur les niveaux superposés de tant de sites aura profit à considérer planches et figures qui rassemblent si commodément une masse d'objets dispersés dans des publications rares. L'historien pourra commencer la lecture par le chapitre de conclusion (p. 534-567), riche d'idées et de grandes hypothèses, en s'aidant des tableaux synoptiques. Le spécialiste de l'archéologie fera, lui, son profit de tout et se réjouira longtemps d'avoir par ce volume accès à tant de richesses.

La période considérée est l'âge du Bronze, de 2300 environ à 1200 ; un second volume est annoncé (p. 56, 259), qui traitera de la stratigraphie et de la chronologie des IVe et IIIe millénaires, dans les mêmes régions. Le principe de la méthode est le suivant : sur le site d'Ugarit, qu'il connaît mieux que personne, Cl. Schaeffer a discerné plusieurs niveaux, et entre eux des coupures, des abandons totaux ou partiels, des destructions. Plus qu'à l'activité humaine ces catastrophes lui paraissent dues à des tremblements de terre : l'expression de « stratigraphie sismologique » est employée p. xi (cf. fig. 2-3 et carte finale) ; ou du moins ces secousses, redoutables dans ces régions, lui paraissent avoir eu pour conséquences migrations, invasions, diffusion des techniques.

Si tous les sites sont ébranlés en même temps dans tout le Proche-Orient, si les destructions sont contemporaines, le relèvement ne s'opère pas partout au même rythme, et cette indication met heureusement quelque souplesse dans une thèse qui serait un peu rigide. J'avoue que, si les tremblements de terre ont dû avoir des effets redoutables dans le Proche-Orient, autrefois comme aujourd'hui, les zones sismiques me paraissent moins étendues que ne l'exige la théorie de Schaeffer : ces dernières années, Corinthe et Candie ne furent pas détruites en même temps ; les p. 1-7, les fig. 2-3 de la *Stratigraphie comparée* attestent elles-mêmes que les zones sont limitées. C'est dire que l'essai de systématisation « sismologique » est sans doute trop absolu, avec la rigueur de ses cadres ; mais l'on n'en a pas moins avantage à rattacher de proche en proche les unes aux autres les trouvailles des sites du Proche-Orient ; les sites secondaires surtout, sur lesquels quelques niveaux seulement sont représentés, se voient ainsi raccordés aux grands sites et acquièrent par là une valeur historique.

Avant d'en venir à des observations de détail, nous voudrions donner, d'après Cl. Schaeffer, un tableau du développement d'Ugarit-Ras Shamra et le relier à l'histoire générale du Proche-Orient. Ce développement est scandé, dans les limites chronologiques du livre, par six grandes perturbations :

1° Entre 2400 et 2300 (date approximative calculée d'après la hauteur des déblais entre Ugarit ancien et Ugarit moyen), l'Ugarit ancien II est ravagé par un incendie ; la catastrophe sismique est attestée dans le même temps à Troie II et Alaca Huyuk III. Partout, dans le Proche-Orient, on constate des incendies, des abandons de sites. Une brillante civilisation (qui sera étudiée dans le volume suivant) disparaît alors, correspondant à l'Ancien Empire égyptien, à l'Ur des tombes royales : perturbation suivie d'invasion, qui progresserait du Nord (Anatolie) vers la Mésopotamie et l'Égypte.

2° L'Ugarit ancien III se remet malaisément de cette catastrophe ; comme la première période intermédiaire en Égypte (et même — ce qui apparaît plus contestable — l'époque de Sargon et Naram-Sin), c'est un temps troublé. L'Asie mineure, au contraire, le Caucase sont alors à leur apogée : c'est le temps des cités aux trésors, Troie III (à qui Schaeffer restitue le trésor dit de Priam), Alaca Huyuk et ses tombes royales, le kourgane de Maikop, le tombeau d'Astrabad, les trésors de Tépé Hissar. On travaille l'or, l'argent, le bronze, le fer même (p. 543). Des Anatoliens vont exploiter les mines de cuivre en Chypre. Une seconde catastrophe (tremblements de terre signalés à Troie et Tarse, p. 539-540) atteint particulièrement ces régions florissantes, vers 2100 : l'Anatolie ne se relèvera pas avant 1500 ; la métallurgie du fer disparaît jusqu'au Nouvel Empire hittite. Les artisans anatoliens émi-

greraient en Syrie (en Égée aussi sans doute), et l'extraordinaire développement du Bronze moyen dans ces régions serait ainsi le fruit d'une catastrophe : c'est là une hypothèse très valable.

3º L'Ugarit moyen II (dont l'Ugarit moyen I n'est qu'une préparation) est particulièrement prospère ; c'est le temps des relations syro-égyptiennes, syro-égéennes. Ceci est bien connu déjà. Les synchronismes avec l'Égypte du Moyen Empire procurent une date absolue : 1900-1750. Une troisième catastrophe, égale aux précédentes, se produit entre 1750 et 1650 : à Ugarit moyen III, troubles antiégyptiens, abandon partiel ; partout on constate des ruptures stratigraphiques, des abandons de sites (je ne sais s'il y a trace de secousse sismique?), de l'Asie mineure au Caucase et à l'Égypte. Les Hyksôs envahissent l'Égypte, les Kassites la Mésopotamie.

4º La reprise du Bronze récent, autour de 1550, correspond aux débuts du Nouvel Empire égyptien, du Nouvel Empire hittite. Les contours historiques sont désormais plus nets. Le développement de l'Ugarit récent est toutefois coupé, vers 1450, par une quatrième perturbation qui provoque des mouvements ethniques, de nouveaux troubles antiégyptiens, mais aussi l'apparition de l'incinération, non seulement en Asie mineure (Bogaz-Köi, Troie VI), mais en Syrie (p. 559-560), et sans doute la colonisation mycénienne dans le Levant, en tout cas la diffusion de la céramique mycénienne.

5º L'Ugarit récent II voit sa prospérité, qui est grande, à nouveau éprouvée par un tremblement de terre, très visible sur le terrain, qui correspond certainement à l'incendie et à la destruction d'Ugarit rapportés par un message d'Abimilki, roi de Tyr, à Aménophis IV, en 1365.

6º L'Ugarit récent III, enfin, est définitivement détruit par le mouvement des Peuples de la mer qui ébranle tout le Proche-Orient à partir de 1250.

Tel est le cadre — un peu rigide, avons-nous dit, un peu trop égalisateur — que Cl. Schaeffer propose pour l'histoire du Proche-Orient. Il aide en tout cas à résoudre, sur des sites plus difficiles, des problèmes longtemps insolubles. Ainsi nous est donnée pour la première fois une précieuse stratigraphie de Byblos, jalonnée par les mêmes catastrophes (p. 50-72 et tableau p. 72) ; l'importance des ateliers de bronziers et bijoutiers à Byblos est très justement soulignée pour le Bronze moyen ; les bronzes dits autrefois caucasiens leur sont attribués. Si tous les sites bénéficient des comparaisons stratigraphiques (pour chacun, un tableau juxtapose la chronologie des fouilleurs et celle de l'auteur), certains chapitres nous ont paru particulièrement intéressants, ceux qui concernent Atchana (p. 98-107 et 574-577), Hissarlik (p. 215-262) : notons la réhabilitation de Troie III qui permet de fixer à 2300 la destruction de

Troie II ; quant à Troie VII A, Troie homérique, elle fut détruite sans doute bien avant la fin du XIIIe siècle. Les correspondances établies entre sites syriens et sites d'Asie mineure sont précieuses, étant donné l'avance de l'Anatolie dans la connaissance des métaux. La chronologie de Chypre est particulièrement étudiée (p. 328-403 et 577-588) : notons l'abaissement de la fabrication de la poterie « anatolisante » en terre rouge lustrée, à la période 2300-1800, avec apogée entre 2300 et 2000 ; à l'autre extrémité, les débuts du Fer sont à placer en Chypre vers 1200, Enkomi continuant de vivre jusque vers 1050. Il est fort utile, enfin, à ceux dont les horizons ne dépassent guère l'Asie côtière, de recourir aux chapitres consacrés aux sites de la Perse et du Caucase ; une chronologie haute est proposée, p. 477-495, pour les bronzes du Louristan : 2500-1000 ; l'auteur, qui fait remonter au IIe millénaire le vase de bronze trouvé à Samos, ne mentionne pas le fermoir de ceinturon provenant du téménos d'Héra Liménia (750-700), *Perachora*, I, p. 138-139, fig. 20 et pl. 44, 5, ainsi associé à des objets grecs archaïques.

Cl. Schaeffer a naturellement l'occasion de prendre position sur la nouvelle chronologie de la première dynastie babylonienne. Il se prononce (p. 29-33) pour la chronologie réduite de Sidney-Smith : 1894-1595 pour la dynastie, 1792-1750 pour le règne d'Hammourabi (mais non pour la chronologie ultra-réduite de A. Pœbel). La stratigraphie d'Ugarit apporte un argument de poids : les cylindres babyloniens de cette dynastie se trouvent au niveau d'Ugarit moyen II et même postérieurement aux principaux monuments égyptiens, donc seulement entre 1800 et 1700, mais pas plus tard. — Quant au raccourcissement de la chronologie égyptienne par R. Weill, qui réduit à trente ans la période hyksôs (cf. les références que j'ai données *R. É. G.*, 1948, *Bulletin archéologique*, p. 449, nº 6), Cl. Schaeffer ne l'a pas connu quand il composait son livre, mais on devine que la longue rupture qu'il constate partout entre Bronze moyen et Bronze récent va directement contre cette théorie excessive, et il s'en est, du reste, expliqué depuis (*R. A.*, 1947, I, p. 144-147 ; *Chronique d'Égypte*, 1947, p. 225-229 ; *Syria*, 1946-1948, p. 185-198).

Qu'il nous soit permis, pour terminer, de voir quels progrès cette chronologie stratigraphique peut faire faire à l'archéologie égéenne. Si l'auteur ne se réfère à celle-ci que par allusions, il calque son système tripartite sur le système d'Evans (p. 29-30) et ne manque pas, d'autre part, de mentionner très complètement les trouvailles de « Camarès » dans les couches de Bronze moyen, tant à Ugarit (p. 13, 16, 19, 26, pl. V et XIII) qu'à Byblos (p. 65-67), Qatna (p. 117, fig. 102) et Chypre (p. 337-338, 343, 349). Il sait l'intérêt que présentent les relations d'Atchana VII (1780-1730) avec la Crète du Minoen moyen, et nous fait désirer d'en savoir plus long sur ce palais, décoré de peintures, que sir Leonard Woolley découvrit à la veille de la guerre (p. 104-105). Nous

rappellerons volontiers à Cl. Schaeffer que les tremblements de terre, selon Evans, ont ruiné périodiquement le palais de Cnossos (*Palace of Minos*, II, p. 312-325) ; sir Arthur croyait, lui aussi, que ces secousses (dont il éprouva personnellement les effets en 1926) pouvaient avoir des conséquences politiques, provoquer des migrations (*Ibid.*, p. 321) ; il va jusqu'à attribuer à l'une d'elles, plutôt qu'à l'invasion achéenne, la destruction finale du palais, vers 1400 (1365, dira sans doute Cl. Schaeffer) et le transfert à Mycènes de la capitale égéenne (*Palace of Minos*, IV, p. 942-946). La liste de ces tremblements de terre est donnée *ibid.*, II, p. 320, n. 3 : les plus sévères sont ceux de 2100 (fin du MM I a), 1750 (fin du M M II b), 1570 (fin du M M III b), 1400 (fin du M R II et de l'âge des palais) ; de plus légers seraient à placer vers 1890, 1650, 1500. Peut-être Evans cédait-il à un certain esprit de système ; certaines correspondances avec les dates de Cl. Schaeffer sautent, toutefois, aux yeux.

D'autre part, le développement général de la civilisation crétoise s'explique assez bien dans le système de Cl. Schaeffer. S'il n'y a pas rupture caractérisée entre Minoen ancien II et III, vers 2300 (on connaît trop mal encore le Bronze ancien en Crète), le début du M A III paraît, au moins dans la Crète orientale, Mallia inclus, marquer l'avènement d'une civilisation nouvelle, dans une certaine dépendance de l'Asie mineure. Le M A III, à vrai dire, se prolonge sans discontinuité dans le Minoen moyen, mais celui-ci voit une extraordinaire promotion de la civilisation crétoise vers 2000 (palais, système d'écriture, métallurgie, orfèvrerie), parallèle à celle des sites syriens : on la jugera sans doute maintenant antérieure au temps d'Hammourabi, mais on l'expliquera, elle aussi, par la migration d'artisans anatoliens (de là l'étonnante ressemblance de formes métalliques M M avec des formes d'Asie mineure largement antérieures dans le temps, comme celles rassemblées par Schaeffer, fig. 192, en particulier des tombes royales d'Alaca Huyuk, vers 2300-2000). On l'expliquera aussi par l'ouverture des relations avec l'Est chypriote, syrien, mésopotamien, égyptien.

Point de rupture comme en Asie, au temps des Hyksôs, entre Bronze moyen et Bronze récent ; sans doute la Crète peut-elle se tenir à l'écart des perturbations. Le M M III fait transition et voit, au contraire, la reconstruction du palais de Cnossos, dès avant le rétablissement de l'équilibre du Proche-Orient ; à Mallia, le niveau M M III-M R I recouvre le niveau M M I directement, au palais, dans les nécropoles, dans les maisons. Mais, s'il n'y a pas rupture, la civilisation crétoise se transforme progressivement, accueille les éléments nouveaux (transformation de l'esthétique minoenne, nouveau système d'écriture, etc.). Et c'est là, peut-être, le contre-coup d'une perturbation ailleurs plus violente.

Les synchronismes postérieurs sont assez clairs pour que nous n'in-

sistions pas davantage. Ces réflexions suffisent à prouver l'utilité du grand ouvrage de Cl. Schaeffer pour ceux-mêmes qui ne sont pas des orientalistes.

Pierre DEMARGNE.

Strasbourg, février 1950.

H. van Effenterre, *Mirabello : Nécropoles* (École française d'Athènes. *Études crétoises*, VIII). Paris, Geuthner, 1948 ; 1 vol. in-4°, xvi + 66 pages, XLVII planches.

La découverte fortuite, à Dréros, en 1935, de trois statuettes archaïques en bronze martelé ramena l'attention sur ce site de Crète orientale où l'École française d'Athènes avait fait antérieurement quelques recherches. L'éphore de Crète, Sp. Marinatos, dégagea complètement le petit sanctuaire « géométrique » d'où provenaient les « sphyrelata [1] ». L'année suivante, une campagne de fouilles fut entreprise par l'École française : elle fut dirigée par P. Demargne et H. van Effenterre et porta sur les abords du sanctuaire et divers points de la cité [2]. En 1937 et 1938, les recherches, conduites par H. van Effenterre et J. Bousquet, s'étendirent au site de l'antique Olonte et à ses environs [3]. Plusieurs articles ont exposé déjà les principaux résultats de ces fouilles en ce qui concerne les temps historiques [4]. Le nouveau livre de H. van Effenterre nous retrace maintenant ce qu'on peut savoir ou entrevoir de la vie des populations de cette région du Mirabello aux époques les plus anciennes.

Avant l'époque submycénienne, les vestiges d'occupation sont peu importants : quelques vases du Minoen Ancien II (style de Vassiliki) trouvés fortuitement à Schisma sans contexte précis ; un dépôt abondant de vases brisés du Minoen Moyen trouvés auprès de Mavrikiano, au milieu de murs dont la signification n'a pu être précisée. Le premier ensemble intéressant est constitué par la nécropole d'Olonte : cinquante et une tombes, toutes submycéniennes, installées dans les cavités naturelles d'un promontoire ; la moitié étaient des sépultures à inhumation dans des sarcophages (cinq sans doute en bois, le reste en terre cuite, généralement rectangulaires, deux fois en forme de baignoires, deux fois reproduisant curieusement la forme d'un sommier de lit) ; l'autre moitié étaient des tombes à incinération dans de grands *pithoi* couchés sur le flanc dans une anfractuosité rocheuse ; les premières de ces

1. *B. C. H.*, 1936, p. 214-285.
2. *B. C. H.*, 1936, p. 485-487 (Chronique).
3. *B. C. H.*, 1937, p. 473-475 ; 1938, p. 482 (Chronique).
4. P. Demargne-H. van Effenterre, *Recherches à Dréros*, *B. C. H.*, 1937, p. 5-32, 333-348 ; 1938, p. 194. — J. Bousquet, *Le temple d'Aphrodite et d'Arès à Sta Lenika*, *B. C. H.*, 1938, p. 380-408. — H. van Effenterre, *Le sommier d'Ulysse*, *R. A.*, 1941, I, p. 169 sqq. ; *Querelles crétoises*, *R. É. A.*, 1942, p. 31-51 ; *Documents édilitaires de Lato*, *R. A.*, 1943, p. 27-39 ; *Une bilingue étéocrétoise? R. Ph.*, 1946, p. 131-138 ; *Inscriptions archaïques crétoises*, *B. C. H.*, 1946, p. 588-606.

tombes formeraient le noyau de la nécropole autour duquel les tombes à *pithoi* seraient venues se grouper ultérieurement. La nécropole de Dréros (vingt-cinq tombes) est plus tardive : sauf une tombe, qui est encore submycénienne, toutes les sépultures sont « géométriques » ; elles sont toutes à incinération (sauf quelques inhumations d'enfants) ; les cendres sont tantôt recueillies dans des *pithoi*, tantôt étendues à même la tombe, qui est toujours un enclos construit ; dans deux cas, il semble que la combustion du corps ait eu lieu dans la tombe même ; les tombes se groupent dans un certain ordre et le cimetière était limité, de deux côtés au moins, par une clôture. A Olonte comme à Dréros, le mobilier funéraire est constitué surtout par des vases. La céramique découverte est assez pauvre et le décor, lorsqu'il existait, a disparu à peu près complètement. Deux vases sortent de l'ordinaire : une cruche à « anse de panier » décorée d'une applique en forme de pied (pl. XI) ; une hydrie à corps multiple (pl. XLVI), provenant tous deux de la nécropole géométrique de Dréros.

Dans une publication de ce genre, il faut toujours craindre une certaine disproportion entre les données de la fouille et les conclusions générales que l'auteur est tenté d'en tirer. Ici, H. van Effenterre se surprend lui-même parfois sur la voie des inductions téméraires (p. 30). Cependant — et en faisant la part qui revient au hasard dans les découvertes archéologiques — on peut considérer comme suffisamment fondées les conclusions de l'auteur sur l'histoire la plus ancienne du Mirabello : région peu habitée en raison de son infertilité aux plus beaux temps de la civilisation minoenne ; puis, après la conquête achéenne, refuge des autochtones refoulés ; persistance dans cette retraite de vieilles traditions indigènes qui n'exclut pas toute influence venue du dehors.

Mais on louera surtout la présentation de cet ouvrage. L'auteur a voulu réagir contre la minutie exagérée des grandes publications anglaises et américaines, qui se croient tenues de décrire une à une et avec un grand luxe de détails toutes les tombes d'une nécropole et, un à un, tous les vases d'une tombe. Ici, les tombes sont réparties en catégories, suivant le mode de sépulture, mais une seule est décrite à titre d'exemple dans chaque catégorie. De même, les vases et les divers objets sont étudiés en séries typologiques. A la fin, un catalogue donne une description sommaire de chacun d'entre eux. Un système de numérotation très simple permet aisément à qui le désire de regrouper le matériel d'une tombe et de définir le type à laquelle celle-ci appartient. Ainsi la précision nécessaire ne souffre pas de la sobriété de la présentation. Également louable l'effort de l'auteur pour réagir contre l'habitude paresseuse de désigner les réalités archéologiques par les termes usités dans les publications anglaises et leur substituer des termes de chez nous (p. 3, « bec en goulotte » ; p. 10, « vase en gimblette », etc...), même si cet effort n'exclut pas quelques rechutes (p. 16, « les chambres

d'une même bone enclosure », p. 17, « neuf pithos-burials »). Enfin, l'illustration, très abondante (47 planches), permet de se faire une idée très précise du pays, des tombes et des objets. Particulièrement suggestives sont les planches qui groupent à la fois un plan de tombe avec des photographies des objets encore en place au moment de la découverte et celles des vases reconstitués (peut-être seulement eût-il mieux valu indiquer le numéro de chaque vase sous le vase même, plutôt que de les grouper au bas de la planche).

Cet ouvrage était prêt à être publié dès 1939. L'impression, retardée par les circonstances, n'a eu lieu que près de dix ans après. L'auteur a averti qu'il ne prétendait pas que son « information fût à jour à cette date ». Il est dommage qu'il n'ait pu utiliser parfois le monumental traité de Furumark sur la poterie mycénienne (par exemple, dans sa discussion du motif du vase D 8, p. 29-30 et pl. XLIV).

L. LERAT.

Charles Picard, *Les religions préhelléniques (Crète et Mycènes)* (Coll. MANA, t. II, fasc. 1). Paris, Presses universitaires, 1948 ; XI + 332 pages.

« Livre d'images sans légende ! », a-t-on pu dire de l'archéologie crétoise, et les balbutiants déchiffrements minoens n'encouragent pas encore à changer la définition. Religions sans livre sacré, sans expression écrite de doctrine ni de philosophie, telles apparaissent encore les religions préhelléniques. Elles ont donc bien tout pour séduire un maître aussi averti que M. Ch. Picard de la valeur — comme des traquenards — de l'archéologie figurée. Son traité sur la religion de Crète et de Mycènes allie, comme on pouvait s'y attendre, la plus riche et la plus complète des documentations à une réflexion prudente qui s'efforce de retenir le lecteur sur ce terrain singulièrement mouvant où tant de bons esprits se sont laissé aller à une progression trop confiante. Après avoir cru tout découvrir et tout expliquer, l'histoire des religions est consciente maintenant de ses incertitudes. Elle constate et décrit, compare et suggère, préfère le rite au mythe et se méfie des théories. L'ouvrage de Ch. Picard est un modèle de cette attitude scientifique qui ne néglige aucun rapprochement, écarte à l'occasion dans une critique de bon sens certaines conceptions aventureuses, mais reste très mesurée dans ses affirmations. Regrettons seulement que les usages draconiens de la collection aient contraint l'auteur à confiner dans tant de pages en impression minuscule — la moitié du volume au total — des notes et des développements qui n'eussent pas été déplacés en meilleure typographie. C'est un signe des temps que de tels manuels d'enseignement supérieur obligent les étudiants à lire à la loupe les trésors de documentation que l'érudition patiente de leurs maîtres a amassés pour eux...

Car c'est bien de cela qu'il s'agit dans les notes d'introduction consacrées aux sources antiques et dans les pages très précieuses qui font revivre, époque par époque et pays par pays, la figure des grands précurseurs et des maîtres actuels ès religions préhelléniques ou helléniques. Et c'est ce même trésor de documentation qui nous est ouvert ensuite sur les relations entre l'Égéide et le monde oriental, égyptien ou nordique, sur les questions de chronologie préhistorique, sur l'interprétation mythique des dieux ou des déesses, sur l'origine, l'évolution et les survivances des lieux de culte ou du matériel sacré, etc.[1].

Le plan du traité contraste par sa simplicité avec le foisonnement des observations et des références. La liaison est d'abord marquée fortement entre le passé préhellénique et la tradition classique grecque. Le second chapitre est consacré aux sanctuaires — on les connaît assez bien — et aux divinités minoennes dans leurs rapports entre elles-mêmes comme entre elles et les humains. Faisant justice des théories trop exclusives sur la Grande déesse minoenne, Ch. Picard montre la richesse et la complexité du monde surnaturel crétois. Ensuite vient la description du culte et des cérémonies religieuses ou funéraires, sur lesquelles l'archéologie nous a fourni de si amples renseignements. Dès que l'on arrive au dernier chapitre sur la religion continentale à l'époque « mycénienne », on voit se fragmenter et se diversifier à la mesure des pays helladiques les cultes et les légendes. Ainsi se dessinent peu à peu, dans leurs débuts encore imprécis, les grandes figures du panthéon grec que nous nous réjouissons de retrouver bientôt sous la plume de Ch. Picard dans le second fascicule du même tome qui sera consacré aux religions helléniques.

Il nous serait malséant de relever les très rares lapsus qui, dans une documentation très abondante, ont pu échapper à un maître qui a si souvent et si généreusement usé à notre égard de la plus indulgente des critiques[2]. La seule surprise que nous nous croyons le devoir de manifester à la lecture de cet ouvrage, c'est devant l'extrême répugnance à toute prise de position. Nous attendions d'une autorité comme celle de Ch. Picard des opinions plus tranchées, sinon plus tranchantes, par exemple sur les essais de déchiffrement des textes minoens (p. 17 ou 57 ; la n. 3 de la p. 51 est plus ferme) ou sur les origines asiatiques de la culture néolithique en Grèce (p. 47). Nous ne voyons pas non plus qu'il faille mettre en doute actuellement la rupture entre HA et HM en Grèce continentale (p. 225), sinon pour « réserver l'avenir »...

Mais, à vrai dire, ce sont là de ces vétilles qu'affectionnent les archéo-

1. Il suffit de comparer ce que Ch. Picard nous apporte ainsi avec les notes et références d'autres fascicules de la collection pour mesurer mieux qu'une différence d'intention, une différence d'esprit.

2. Par exemple, p. 58 : « Archalochori, près Praesos », alors qu'il y a près de cent kilomètres, et le Lassithi, entre les deux.

logues, et les historiens des religions n'ont point à s'en soucier : les uns comme les autres seront unanimes, en tout cas, à apprécier comme il convient le remarquable traité de M. Ch. Picard.

HENRI VAN EFFENTERRE.

Arif Müfid Mansel et **Aşkidil Akarca,** *Perge'de kazilar ve arastirmarlar* = *Excavations and researches at Perge* (texte turc, traduction abrégée en anglais). Publications de la Société d'histoire turque, V[e] série, n° 8. Ankara, 1949 ; gr. in-4°, 68 pages, XXIII planches.

Au cours d'un voyage de reconnaissance fait en Pamphylie à l'automne de 1943 (cf. *Belleten*, IX, 1945, p. 135 sq.), A. M. Mansel avait été séduit, comme tant de ses devanciers, par la splendeur des ruines qu'il y avait rencontrées. Il devait retourner en Pamphylie au printemps de 1946, avec un groupe de professeurs et d'étudiants de l'Université de Stamboul, afin de préparer une exploration plus complète de cette province. Près des ruines de Pergé, un très beau sarcophage sculpté, découvert fortuitement au Nord-Ouest de la ville basse, retint son attention et l'incita à entreprendre quelques recherches dans la région d'où provenait ce monument. Le projet reçut l'approbation du Comité de la Société d'histoire turque et une petite fouille, effectuée au mois d'octobre de la même année, fit connaître une importante nécropole des premiers siècles de notre ère. Par la même occasion, A. M. Mansel confiait à l'une de ses assistantes, M[lle] Aşkidil Akarca, le soin d'amorcer quelques recherches sur les divers emplacements possibles de l'*Artémision*.

La première étude, signée d'A. M. Mansel, est réservée à la publication des sarcophages recueillis dans la nécropole Nord. Elle débute par un catalogue de trente-cinq monuments (on ne trouvera que les documents les plus remarquables dans la traduction anglaise) accompagné, quand il y a lieu, d'un commentaire de l'inscription ou du décor sculpté. Ce commentaire stylistique est l'occasion d'intéressantes comparaisons avec les monuments déjà connus, ceux d'Italie notamment. Dans le développement plus général qui suit, A. M. Mansel souligne la rareté des sarcophages sculptés (huit numéros sur trente-cinq) et, parmi ces documents sculptés, la prédominance du type « à guirlande » (une seule exception : le sarcophage 7 A, pl. V, orné sur ses deux faces d'un masque de Méduse accosté de deux Éros). Des considérations suivent sur l'origine anatolienne du motif de la guirlande. La confrontation des sarcophages de Pergé et de documents inédits des Musées d'Adalia, de Denizli, de Smyrne et de Stamboul permet à A. M. Mansel de compléter, en en respectant l'ordonnance, la liste des sarcophages « pamphyliens » dressée jadis par Rodenwaldt (*J. H. S.*, LIII, 1933, p. 202 sq.). Un commentaire épigraphique complète cette étude : on retiendra, en particulier, le tableau des prénoms donné p. 30 et 31,

Dans son rapport, M[lle] A. Akarca commence par reprendre quelques textes relatifs à l'*Artémision* de Pergé (on relèvera avec intérêt le passage de Polémon, commenté par L. Robert, *Hellenica*, V, p. 64 sq.), puis passe en revue les théories qui se sont affrontées sur l'emplacement du sanctuaire. Elle expose ensuite les résultats encore négatifs des recherches qu'elle a menées sur l'Acropole (où la plupart des voyageurs avaient voulu localiser le fameux sanctuaire, en dépit du texte de Strabon qui parle d'une hauteur proche de la ville) et sur la colline d'Iylik Belen, où ses sondages encore trop sommaires n'ont pas permis de vérifier l'hypothèse formulée naguère par Pace (*Anatolian studies Ramsay*, p. 314).

Limitées à quelques objectifs modestes, ces premières recherches en Pamphylie ont pleinement justifié les espoirs de leurs promoteurs. On n'en sera que plus impatient de connaître le résultat des fouilles beaucoup plus importantes que, depuis 1947, A. M. Mansel et son équipe ont conduites sur l'emplacement du grand port pamphylien de Sidé.

H. METZGER.

Alan Rowe, *A history of ancient Cyrenaica. New light on Ægypto-Cyrenaean relations. Two ptolemaic statues found in Tolmeita* (Supplément aux *Annales du Service des Antiquités de l'Égypte*, cahier n° 12). Le Caire, 1948 ; VI + 84 pages, 14 figures et 16 planches.

La série des cahiers qui, depuis 1946, complètent les *Annales du Service des Antiquités de l'Égypte* et où A. Rowe a publié ses importantes découvertes du Sérapéum (cahier n° 2, 1946, *Discoveries of the famous temple and enclosure of Serapis at Alexandria*) vient de s'enrichir d'une nouvelle étude de l'archéologue, qui, récemment encore, présidait aux destinées du Musée d'Alexandrie. Le caractère un peu disparate de cet ouvrage s'exprime dans son long titre. Avant de publier les statues de deux fonctionnaires ptolémaïques trouvées antérieurement par G. Pesce dans l'édifice à colonnes de Ptolemais (l'actuelle Tolmeita), A. Rowe, en une quarantaine de pages, retrace l'histoire de la Cyrénaïque (p. 11-53) : c'est trop ou trop peu ; les spécialistes auront à prendre, sans doute, dans cet essai de synthèse, mais ils trouveront aussi beaucoup à reprendre. Le même reproche s'applique au tableau des antiques tribus de Cyrénaïque, que l'auteur place en tête de la plaquette (p. 3-9) : c'est un résumé trop rapide des pages consacrées à cette question par O. Bates dans un ouvrage déjà ancien, *The Eastern Libyans* (Londres, 1914) ; il faudrait tenir compte, pourtant, des apports de G. Möller, *Die Aegypter und ihre libyschen Nachbarn*, dans la *Zeitschr. der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, 1924, p. 36 et suiv., de W. Hölscher, *Libyer und Aegypter*, dans les *Aegypt. Forsch.*, t. IV, 1937, et de G. Galassi, *Tehenu e le origini mediterranee della civiltà egizia* (1942). Sans vouloir discuter ici les remarques de détail introduites par l'auteur,

notons seulement que les Asbystes, indigènes voisins de Cyrène connus des auteurs grecs, n'ont rien à voir avec les soi-disants *Ekbet* mis en cause par A. Rowe (p. 8, n. 2 ; p. 9 et p. 67, n. 5) à la suite d'O. Bates (p. 47) : la stèle de Thoutmosis Ier à Tombos, sur laquelle ils s'appuient tous deux, mentionne en fait les *rtḥw-kꜣbt*, peuplade des confins méridionaux de l'Égypte, qui figure aussi dans une inscription de Ramsès II à Abydos, dans le texte de l'an VI de Taharqa (*Kêmi*, t. X, 1949, p. 33-34, et M. F. L. Macadam, *The temples of Kawa*, I, *The inscriptions*, Oxford, 1949, p. 26, 28 et 31, fig. 6), ainsi que dans une liste de Kom-Ombo ; quant à la peuplade mentionnée dans le Papyrus Harris nº I, 77, 3 (= Breasted, *Ancient Records*, IV, § 405) et citée par A. Rowe d'une manière tronquée, la lecture de son nom est contestée (cf. Gauthier, *Dict. des noms géogr... hiéroglyphiques*, t. I, p. 104 et 217).

A la p. 7, fig. 4, on est heureux de voir reproduit un fragment de stèle de Ramsès II découvert à El Alamein en 1941 et publié avec d'autres documents importants pour l'histoire de la Libye à cette époque par J. Y. Brinton (*Bull. Soc. R. d'Arch. d'Alexandrie*, 1942, p. 78-81 ; cf. p. 163-165 et pl. XX, fig. 4). Deux divinités, se tournant le dos, occupent le centre : l'une est Rê-Hor-Akhty, hiéracocéphale ; l'autre, à tête humaine, est coiffée d'une perruque enveloppante, surmontée de la couronne *atef*. S'appelle-t-elle vraiment Imy-Mit, nom qui signifierait, selon A. Rowe, « He who is in the highway »? Le nom — qui ne se trouve pas dans la colonne où on l'attendrait — et la représentation figurée du dieu seraient alors tournés en sens inverse l'un de l'autre, contrairement aux règles de l'épigraphie égyptienne. A. Rowe annonce qu'il reviendra prochainement sur la politique militaire de Ramsès II en Libye. Il donnera sans doute alors des indications, que nous attendons, sur le temple-fort de Ramsès II à Zawyet Um el-Rakham (à quelques kilomètres à l'ouest de Mersa Matrouḥ), site identifié par lui à l'Apis des géographes classiques (plan donné fig. 5, p. 10 ; cf. p. 4 et 77).

Avant d'aborder l'étude des statues, A. Rowe groupe encore, p. 53-57, quelques remarques sur Ptolemais (Tolmeita), sur le nom égyptien de cette ville, *ḥt-isrt* (« le Château du Tamaris »), révélé par l'un des nouveaux documents (p. 57-62), et sur divers autres monuments égyptiens provenant de cette cité, que doit publier G. Pesce.

Arrivons enfin aux deux statues conservées au Musée de Cyrène ; on souhaiterait en avoir des photographies plus nombreuses et mieux lisibles (une planche unique leur est réservée, alors que la plupart des autres clichés sont relatifs au site même de Cyrène). La statue nº I, qui a perdu sa tête et ses pieds, est celle d'un scribe royal, Sheri-amon ; il tient deux étendards portant respectivement le nom de « Neith, dame de Sais » et d' « Osiris, seigneur de la nécropole ». La statue nº II, elle aussi mutilée, est celle d'un nommé Harpocrate, fils d'Horus, qui fut

« prophète d'Horus (?) vaillant de bras, seigneur de *Ḥt-isrt;* prophète de Khnoum dans *Ḥt-wrd-id* (« le Château du Fatigué de cœur (= Osiris) ») ; prophète de Chonsou, seigneur de *Ḥt-wrd-ib;* prophète d'Imhotep, fils de Ptah dans *Ḥt-wrd-ib* ».

Ces statues ne sont pas datées ; les titres des deux fonctionnaires n'ont rien d'original. La publication des deux statues de Tolmeita n'éclaire donc pas beaucoup les relations qui unissaient Ptolemais (et Cyrène) à l'Égypte. Quant à l'appendice nº V (p. 78-84), où A. Rowe rassemble des indications sur la diffusion de l'influence égyptienne à travers le monde méditerranéen, il contient des remarques un peu hétéroclites et, par la force des choses, d'une portée assez limitée.

JEAN LECLANT.

Dorothy Kent Hill, *Catalogue of Classical Bronze Sculpture in the Walters Art Gallery.* Baltimore, Maryland, 1949 ; 1 vol. in-4º, XXXVIII + 158 pages, 55 planches.

Ce premier volume est consacré aux grands bronzes et aux statuettes de la Walters Art Gallery ; un second volume comprendra les *instrumenta,* ainsi que les figures décoratives qui, en principe, leur appartiennent. Miss Dorothy Kent Hill reconnaît, d'ailleurs, qu'il est impossible d'établir entre les deux séries une séparation rigide.

Le choix du mode de classement pour les statuettes — les grands bronzes étant traités à part, en premier lieu — présente une difficulté plus sérieuse. Miss Dorothy Kent Hill a préféré au classement chronologique le classement par types : divinités et types divers, d'abord masculins, puis féminins, animaux pour finir. Le premier mode, qui est adopté aujourd'hui pour la présentation des objets eux-mêmes dans les musées, me semble préférable ; mais il est vrai que la collection de la Walters Art Gallery se compose surtout de bronzes d'époque romaine, le fonds principal provenant de la collection Massarenti ; d'autre part, l'auteur fait justement remarquer dans son introduction que, si nous connaissons assez bien les bronzes archaïques et ceux du vᵉ siècle (rares ici), l'obscurité règne sur l'époque post-classique et la bonne époque romaine, ce qui ne facilite pas le classement chronologique. Miss Dorothy Kent Hill rejette, d'ailleurs, le terme gréco-romain, qui est vague et ambigu, et préfère, dans les cas douteux, la formule : « hellénistique ou romain ». Cette exigence de franchise est caractéristique de la méthode avec laquelle l'auteur a conduit le difficile travail de recherches et d'observations qui a précédé la rédaction de ce catalogue.

L'introduction nous propose une bonne mise au point de l'état actuel de nos connaissances sur les techniques du bronze et sur le développement de l'art du bronze dans l'Antiquité grecque et romaine, enfin sur les sources de la collection étudiée. Dès le début, Miss Dorothy Kent

Hill montre combien nous connaissons mal encore les techniques anciennes, malgré les travaux récents qui leur ont été consacrés, en particulier ceux de Kluge et Lehmann ; elle met en garde contre les théories anciennes, mais n'accepte pas pour autant les doctrines nouvelles, qui, au moins sur certains points, restent très contestables. Elle signale notamment que, d'après une communication verbale, Lehmann pense que la cire perdue a été utilisée non seulement pour le « Zeus de l'Artémision » — vers 460 — mais peut-être déjà pour l'Apollon de Piombino, au début du ve siècle. Il y a lieu, en effet, de rester sur la réserve en ce qui concerne la technique dite « éginétique » ; personnellement, je suis d'avis que l'Apollon de Piombino a bien été fondu à cire perdue ; mais il est composé d'un plus grand nombre de pièces que ne le pensait de Ridder dans son *Catalogue des bronzes antiques du Louvre* (p. 7) : non seulement les bras et le pénis ont été rapportés, mais la tête, la chevelure (catogan) et les pieds ont été fondus à part — ce qui correspond mieux à ce que montre la célèbre coupe de Berlin représentant un atelier de bronzier en activité.

Nous sommes mal renseignés sur la reproduction de modèles à plusieurs exemplaires dans l'Antiquité. Il n'y a pas d'exemples sûrs pour la grande statuaire ; mais il est certain qu'à l'époque romaine, au moins, la répétition des grands bronzes a été en usage. En ce qui concerne les statuettes, on en a quelques exemples [1] — notamment dans l'abondante production gréco-égyptienne.

Le catalogue comporte 289 numéros. Chaque objet a été examiné, non seulement avec soin, mais encore avec une sévérité qui fait grand honneur au conservateur de la collection, auteur du catalogue. Cinq statuettes sont condamnées comme fausses ; plusieurs autres sont considérées comme suspectes. Il est des cas où ces soupçons ne semblent pas justifiés — ainsi, pour la statuette de jeune homme n° 175, pl. 35, qui, avec son hanchement prononcé, apparaît comme un produit typique de l'art étrusque du IVe siècle, dans la suite de Polyclète. En revanche, peut-être faut-il suspecter l'authenticité des deux Aphrodites n° 195 et n° 198 achetées à Durighello et dont les proportions, la gracilité, l'attitude même sont assez inquiétantes.

Voici quelques autres remarques. D'abord, la statue d'enfant n° 1 : il paraît peu vraisemblable que la tête, qui est d'une jeune fille et trop volumineuse, appartienne à ce corps de jeune garçon ; Miss Dorothy Kent Hill a, d'ailleurs, noté la différence de traitement et de qualité entre le corps et la tête. Il faut sans doute redresser cette figure de sorte que la pointe du pied gauche touche le sol, restituer une tête masculine tournée probablement vers l'épaule gauche : on penserait ainsi à un Éros (tirant de l'arc?). — Pour les Hermès 29, 31, 34, l'auteur inter-

1. Je compte publier prochainement un nouvel exemple, parfaitement démonstratif, concernant deux statuettes d'argent.

prête comme une plume d'ibis l'attribut placé au-dessus du front, entre les ailerons ; je persiste à croire que l'explication de Perdrizet — pétale de lotus — est meilleure. La tête n° 36, donnée dubitativement comme tête d'Hermès et qui appartenait à une grande statuette d'environ 60 centimètres, paraît bien être un portrait (prince julio-claudien). Le groupe de pancratiastes n° 140 est, en effet, d'époque romaine, mais le nombre des répliques de même type atteste la célébrité du modèle, certainement hellénistique.

Ce catalogue, avec son excellente bibliographie, rendra certainement de grands services et il faut louer vivement son auteur pour la qualité de sa présentation et pour le soin et la science dont témoignent l'introduction et les notices.

J. CHARBONNEAUX.

Revue Archéologique. Tables des années 1900-1945, par **Y. Béquignon.** Paris, Presses universitaires de France, 1949 ; 1 vol. in-8°, XII + 692 pages.

Coup sur coup, la *Revue archéologique* apporte des preuves magnifiques de sa vitalité. Après les *Mélanges Picard*, voici les *Tables* des années 1900 à 1945, que M. Béquignon a rédigées pour le centenaire de la publication dont il est le secrétaire. Il faut savoir un gré infini à l'auteur d'avoir, avec la plus extrême minutie, réduit en index ce demi-siècle de science. Car, pour rendre un tel travail profitable au lecteur, il ne suffit pas d'établir des relevés automatiques de titres d'articles ou d'ouvrages ; il faut — et c'est là que l'œuvre de M. Béquignon est véritablement créatrice — assimiler et repenser cette masse énorme de recherches menées par les esprits les plus divers et dans les directions les moins prévisibles. Il est à peine exagéré de prétendre que ce livre contient un véritable « état présent » de la plupart des problèmes archéologiques, ainsi que les grandes lignes d'une histoire des questions. Il suffira de lire la page consacrée à *Delphes* pour mesurer l'apport de l'école archéologique française, depuis la polémique menée par E. Bourguet contre « Monsieur Pontow » jusqu'aux travaux actuels des « Athéniens » en exercice. La méthode de classement des références à l'intérieur de chaque article a justement récusé tous les automatismes auxquels on sacrifie d'habitude : ni l'ordre alphabétique des titres (toujours arbitraire), ni celui des auteurs (qui ne l'est pas moins), mais l'ordre de généralité décroissante des sujets, et, secondairement, ordre chronologique descendant des époques considérées. Ainsi, la simple suite des références donne-t-elle l'impression d'un tableau construit, véritable monographie sur un sujet donné.

Les tables comprennent quatre parties, dans lesquelles on trouve successivement :

1) la liste des auteurs d'articles, par ordre alphabétique ;

2) celle des noms propres et communs caractéristiques (avec une annexe particulière pour les noms et les mots grecs) ;

3) celle des illustrations (monuments publiés, portraits, etc.), classées par article ;

4) celle des ouvrages dont la *Revue* a rendu compte.

On voit immédiatement que ces quatre rubriques répondent à des fins différentes, mais toutes nécessaires. Pourtant, des quatre, c'est assurément la seconde qui apparaîtra comme la plus instructive ; ce sera un « catalogue matières » infiniment précieux [1], modèle de ce fichier personnel idéal dont la composition suffirait à occuper une existence et l'utilisation une autre. La quatrième présente un tableau — incomplet, sans doute, mais déjà très chargé — de la production archéologique internationale du dernier demi-siècle. Le troisième servira de complément iconographique au second. C'est peut-être, des quatre, celle dont l'utilité apparaît avec le moins d'évidence, mais, à l'usage, on s'apercevra que cette liste de documents figurés dispensera de recherches longues et d'un perpétuel recours aux volumes de la collection. Il faut savoir gré à M. Béquignon de n'avoir pas hésité à en charger sa tâche. La condition du chercheur moderne (disons, plus modestement, du travailleur) exige d'abord une économie de temps. Que M. Béquignon soit remercié d'avoir ainsi généreusement donné le sien pour épargner le nôtre.

Pierre GRIMAL.

A. **Severyns**, *Homère; l'artiste* (Collection Lebègue, hors série). Bruxelles, Office de publicité, 1948 ; 1 vol. in-16, 196 pages.

J'ai ouvert ce livre un soir, vers dix heures ; les coqs chantaient quand je l'ai refermé, après l'avoir lu d'un seul élan. C'est qu'il traite du plus beau sujet qui soit au monde et qu'il est d'un bout à l'autre d'une lecture passionnante.

Bien sûr, il n'est pas au-dessus de tout reproche : on peut, au con-

1. Sa consultation, toutefois, demandera quelque prudence. La nécessité où était l'auteur de choisir des « mots-clés » en nombre limité a entraîné quelques anomalies. Par exemple, la découverte de la seconde tombe des Vierges hyperboréennes est, comme il se doit, signalée à l'article *Délos ;* par contre, elle est absente de l'article « Hyperboréens », où le mémoire de M. Ch. Picard relatif à ce sujet est rangé sous le titre : « Légendes (hyperboréennes) et Crète », et, naturellement, on ne trouvera rien à « tombeaux » ni à « vierge ». Ailleurs, à l'article « Tivoli », il n'est pas fait mention des dessins de Desgodetz, cités p. 369. On pourrait multiplier les exemples de ces apparentes « lacunes » qui, en réalité, nous le savons bien, ne sont pas des inadvertances de l'auteur, mais des « compressions » rendues nécessaires par le prix de revient d'un ouvrage aux dimensions considérables et, bien évidemment, d'un marché limité. M. Béquignon a dû se résigner à ces exigences ; à notre tour de montrer quelque imagination et quelque patience pour nous servir d'un répertoire irremplaçable : un index, si excellent soit-il, ne saurait constituer cette « machine à penser » que certains « travailleurs » paraissent appeler de leurs vœux.

traire, lui adresser plus d'une critique[1]. Ainsi il est clair qu'il n'existe pas toujours de lien très fort entre les différentes parties (que l'auteur lui-même nomme « une série d'essais »). Et la cohésion n'est pas très grande, parce que, à vrai dire, plus d'un chapitre aurait été mieux à sa place dans un des deux tomes précédemment parus que dans celui-ci, soit dans le premier (*Le cadre historique*), soit dans le second (*Le poète et son œuvre*). Pour tout dire, on a souvent l'impression que l'auteur a mis dans ce dernier tome tout ce qui lui restait à dire et qui n'avait pas trouvé place dans les deux précédents. Car, enfin, on peut tout faire entrer, avec un peu de complaisance, sous cette rubrique l'*art* d'un poète ; il semble pourtant que les chapitres II à V de la première partie, qui dressent l'inventaire de l'état de choses et des événements antérieurs aux faits mêmes de l'*Iliade* (mais qui se tirent du texte même de l'*Iliade* et, accessoirement, de l'*Odyssée*), ne tiennent au vrai sujet que par un lien assez fragile. Inversement, la troisième partie de ce tome (*Le métier du poète*), qui est réellement le cœur du sujet, paraîtra souvent bien incomplète, et notamment le dernier chapitre (*Au fond des âmes*) qui laisse encore mille choses à dire sur la psychologie homérique. Mais pareil défaut n'était guère évitable et l'on ne pouvait espérer épuiser en 160 pages un aussi inépuisable sujet que l'art homérique. On sent très bien que l'auteur n'y a pas prétendu, qu'il a voulu seulement choisir quelques échantillons de cet art, exciter l'esprit du lecteur bien plus que le rassasier.

Il y a parfaitement réussi. Prenons l'ouvrage tel qu'il est et ne boudons pas notre plaisir. Ainsi ces premiers chapitres, dont tout à l'heure nous critiquions un peu la place, sont à la fois très pleins et très sobres, très clairs, très vivants. On y trouvera ou retrouvera sans aucune peine une foule de choses, et comme les renvois au texte homérique, partout et toujours, sont faits en note au bas des pages, on voit quel secours ils offrent au lecteur d'Homère.

La seconde partie, qui traite des *arrière-plans légendaires*, c'est-à-dire de tout ce dont Homère n'a parlé que par prétérition, de ce qu'il a innové, et par contre aussi des développements et déformations, que la matière homérique a pu subir par la suite, était la plus délicate à écrire, mais très utile et suggestive. Naturellement, elle contient bien des hypothèses, elle aborde bien des problèmes incertains et qui le seront toujours. Mais l'auteur, écrivant surtout pour de jeunes esprits, a renoncé à toute restriction verbale et tranche dans le vif sans hésiter. Je crains que plus d'un lecteur n'en soit parfois abusé, qu'il s'imagine, par exemple, que nous connaissons le contenu et même le déroulement

1. Je ne parle pas ici de la doctrine homérique de l'auteur affirmée dans les deux premiers tomes et réaffirmée ici avec force (p. 159) : l'unitarisme absolu et sans aucune restriction.

des épopées du Cycle troyen presque aussi bien que ceux de l'*Iliade* ou de l'*Énéide*. Hélas ! A. Severyns, qui connaît, comme l'on sait, le Cycle épique mieux que personne, qui est l'auteur de cet ouvrage irremplaçable, *Le Cycle épique dans l'École d'Aristarque*, est amené lui-même à s'accuser, dans telle note de ce tome III, d'avoir, au tome I, « attribué aux *Chants Cypriens* ce qui revient plutôt à la *Petite Iliade*. » Faute vénielle... si c'en est une !

Les chapitres divers qui forment la dernière partie (sur *le métier du poète*) laissent finalement, on l'a dit, une impression d'insuffisance, mais ils la laissent très inégalement. Le premier d'entre eux, qui s'intitule *Mythologie et merveilleux*, déborde un peu son cadre et traite parfois des dieux chez Homère ; et là il est certain que ce qui en est dit ne peut suffire. En revanche, le chapitre II, *Jeux meurtriers*, où l'auteur montre avec quelle habileté le poète a su varier les récits de combats au point « qu'il n'en existe pas deux qui soient identiques », est une petite dissertation, rapide naturellement, mais complète. Le chapitre III, *Menus gestes et petits tableaux*, est excellent : c'est un choix cursif, mais très habilement dosé et très suggestif, des « menus gestes ou attitudes qui traduisent toute espèce de sentiments, d'émotions, de passions ». De même, le chapitre IV, qui donne quelques exemples des variétés de comique et d'humour chez Homère, puis analyse beaucoup plus longuement le personnage de Pâris, le chapitre V, qui, sous le titre *Émotion*, étudie finement les interventions personnelles du poète dans le poème, leur rôle et leur apport, peuvent presque contenter notre faim. Mais le dernier chapitre, non. Il contient bien deux belles études de la psychologie de Priam au dernier chant de l'*Iliade* et de celle de Pénélope à la fin de l'*Odyssée*, mais le reste n'est traité, peut-on dire, que par prétérition. Quant au « *Finale* », il est curieusement consacré aux comparaisons homériques. C'est que, comme l'écrit l'auteur, en fouillant ce domaine rebattu une grande surprise lui a été réservée : « J'y ai trouvé l'homme, alors que j'y cherchais l'artiste. » Comprenez que l'auteur a été frappé par ce fait que, dans ses comparaisons, le poète est surtout attiré par les choses humbles, les gens humbles, et qu'on y est transporté dans un monde qui n'a plus rien d'héroïque. Il y a sûrement là une impression juste et fine. A mon goût, A. Severyns l'a un peu forcée cependant en opposant trop vivement ce monde des comparaisons au monde héroïque où les petits étaient « jusque-là négligés, dédaignés, bafoués ». Est-ce bien vrai? Le monde héroïque est un monde féodal : à la guerre, je le veux bien, on ne voit plus guère que le seigneur ; mais aux champs, dans le monde de l'*Odyssée*, comme dans toute féodalité, le seigneur et ses gens sont souvent très proches.

Cela dit, il n'est que juste de déclarer que ce petit livre est un tour de force : on a eu beau doubler en l'occurrence le nombre de pages traditionnel dans la *Collection Lebègue*, le cadre demeurait terriblement

étroit. Et quand on songe finalement à tout ce qui est dit et suggéré dans ce petit ouvrage, quand on note la foule de citations qui y a trouvé place, on est plus porté à admirer qu'à critiquer.

Et puis le livre est vivant. L'auteur connaît admirablement son Homère et il l'aime intelligemment. Il avait tant de choses à dire qu'il a été contraint à une brièveté qui rend son ouvrage rapide et nerveux. Le style lui-même est vif, vivant, pittoresque. Il recherche la formule incisive et frappante, et ne recule pas devant des modernismes. Euryale est « un boxeur *groggy* » ; les Locriens « ont la tête près du bonnet ; pour un rien, ils font une colère et cognent un peu trop dur » ; Ajax le Bref est un « excellent sprinter » ; les neuf premières années du siège de Troie sont baptisées « La drôle de guerre » ; Asclépios « n'est qu'un rebouteux thessalien dont les fils servent dans l'armée achéenne comme médecins militaires ». Il y a cent formules de ce genre, piquantes et presque toujours heureuses. Certaines d'entre elles, pour frapper moins fort, n'en sont pas moins pénétrantes : telle cette réflexion sur Pénélope au moment où elle voit s'éloigner du rivage d'Ithaque les douze nefs peintes en rouge qu'Ulysse conduit vers Troie : « Pour elle, avant Ulysse, l'*Odyssée* a déjà commencé. »

Ce qu'il aura lu dans ce petit livre alerte et plein, aucun lecteur ne l'oubliera plus.

Jean AUDIAT.

Jan C. F. Nuchelmans, *Die Nomina des sophokleischen Wortschatzes* (Vorarbeiten zu einer sprachgeschichtlichen und stilistischen Analyse). Dissertation. Utrecht, J. L. Beyers, 1949 ; 1 vol. in-8°, 128 pages.

Cet ouvragé est une très utile contribution aux études de vocabulaire qui, après avoir été longtemps négligées, connaissent un heureux essor depuis environ trente années. L'auteur connaît, après les *Nomina agentis* de Fraenkel (1912) et le *Lexilogus zu Homer* de Bechtel (1914), les grands répertoires de Debrunner, *Griechische Wortbildungslehre*, Heidelberg, 1917 ; Chantraine, *La formation des noms*, Paris, 1933 ; Schwyzer, *Griechische Grammatik*, I, München, 1939. Des monographies récentes ont été utilisées : Smereka J., *Studia Euripidea*. I : *De uocabulorum Euripideorum copia*, Lemberg, 1936 ; E. Risch., *Wortbildung der homerischen Sprache*, Berlin-Leipzig, 1937 ; R. Strömberg, *Greek Prefix Studies*, Göteborg, 1946. Les vues nouvelles de Benveniste, *Origines*, ont été mises à profit, mais non, du même, les *Noms d'agent et noms d'action en indo-européen*, Paris, 1948, parvenus trop tard à l'auteur.

Les textes de Sophocle, tard découverts et publiés par A. Pearson, *The fragments of Sophocles*, Cambridge, 1947, ont permis de compléter les lexiques de Sophocle (Dindorf et Ellendt).

L'ouvrage comprend trois parties : une étude des principaux suffixes de dérivation qui apparaissent dans le vocabulaire de Sophocle ; une

étude systématique des composés qu'il emploie ; enfin, une liste, sans commentaires, des noms simples qui ne sont pas mentionnés dans la première partie.

Les noms propres ne sont pas envisagés. Seules les catégories suivantes de dérivés sont passées en revue : Adjectifs verbaux en -τος et -τέος. Noms d'agent en -τηρ, -τωρ, -της, -τις et substantifs en τρος, -τρα, -τρον. Noms d'action en -τις, -σις. Neutres en -μα et masculins en -μος. Neutres en -ες et -ας ; adjectifs en -ύς, -ες. Noms en -εύς et -άς, -άδος. Adjectifs en -ιος et neutres en -ιον ; abstraits en -ια et -εια. Abstraits en -της et -σύνη. Adjectifs en -ικός, -ιμος et -(ϝ)εις. Enfin, adjectifs en -ήρης et -ώδης et noms en -ωπ- et -οπ-.

La seconde partie passe en revue les composés avec particules ἀ-, δυσ-, εὐ- au premier membre, puis avec préposition (ἀμφι-, etc.), avec adjectif (παν-, πολυ-, αὐτο- ou tout autre adjectif : ὅμ-αιμος, etc.), avec nom de nombre (ἡμι-, δι-, etc.), avec substantif (αἰδό-φρων), enfin avec thème verbal (ταλαί-φρων, φιλ-άργυρος).

Un même plan, très simple, est appliqué successivement à l'examen de tous les dérivés et composés étudiés : d'abord des tableaux classant dérivés ou composés ; puis des indications bibliographiques essentielles ; ensuite un bref commentaire morphologique et étymologique ; puis des statistiques, donnant le nombre de formations employées par Sophocle, la fréquence et le pourcentage de ces diverses formations, en soulignant celles qui ne sont employées qu'une fois par le poète, puis celles dont il use cinq fois ou plus. Enfin, une chronologie des formations est indiquée, d'abord pour les ἅπαξ λεγόμενα dans l'ensemble du grec classique, puis pour les ἅπαξ antérieurs au IVe siècle, c'est-à-dire pour les formations qui, n'apparaissant avant 400 que chez Sophocle, ont chance d'avoir été créées par lui.

Partout des tableaux distinguent les dérivés tirés de verbes primaires et de verbes secondaires, les adjectifs verbaux, les dérivés de simples ou de composés (il eût été utile de définir au préalable certaines dénominations de composés : « Parasyntheta, Ableitungskomposita »), les composés possessifs, rectionnels, déterminatifs, copulatifs.

Les listes de vocabulaire démontent à nos yeux le mécanisme secret des prestiges de l'écrivain : on y surprend ses préférences et ses créations. On est surpris de l'abondance des adjectifs verbaux en -τος : 382, dont 302 composés (type ἄφατος), employés 633 fois, parmi lesquels composés 151 commencent par ἀ-, δυσ-, εὐ- employés 243 fois, 65 par une préposition employés 87 fois, et 86 par un adjectif ou un substantif (βαρυάλγητος, θέσφατος, κασίγνητος) employés 109 fois. Sur ces 382 verbaux en -τος, 266 (70 %) ne sont usités qu'une fois par Sophocle, 64 n'apparaissent pas en grec avant 400, 85 sont absolument ἅπαξ λεγόμενα.

Les abstraits en -μα comptent 206 représentants, attestés 674 fois,

les adjectifs en -ης (ἀσεβής) 212 représentants, attestés 501 fois. Avec les 148 agents en -τηρ, -τωρ, -της, -τις employés 304 fois, les 150 abstraits en -ια (328 fois) et les 68 noms d'action en -σις (197 fois), nous avons la charpente du système des dérivés sophocléens. Ces catégories sont recherchées soit pour leur facilité à fournir des néologismes ou des composés, soit parce qu'elles sont le réceptacle d'archaïsmes ou de mots rares (-τωρ, -τηρ).

Parmi les composés, la faveur de Sophocle va nettement aux privatifs en ἀ- : 325 mots employés 676 fois, puis aux composés en δυσ-, εὐ- : 157 mots employés 427 fois, et aux composés à substantif initial : 282 mots employés 417 fois. — Et partout une proportion relativement forte d'ἅπαξ absolus : 35 composés ἅπαξ avec ἀ-, 83 composés ἅπαξ à substantif initial.

Qui ne voit l'excellent instrument de travail ainsi présenté? Que n'en dispose-t-on de semblables pour tous les poètes grecs classiques ! D'innombrables études de formes, de sens, d'emplois seraient ainsi possibles et aisées, fondées sur des tableaux complets, précis, chiffrés. En particulier, les études stylistiques de vocabulaire et de sémantique, où presque tout est encore à faire, gagneraient beaucoup à une généralisation de ces catalogues méthodiques. Plus austères et moins « littéraires » que des analyses opérées sur un texte suivi, ces tableaux seuls peuvent permettre des études stylistiques durables, fondées sur des faits contrôlés plutôt que sur des impressions subjectives parfois arbitraires. Et, quand le même genre de travaux préliminaires aura été poursuivi pour relever, classer, dénombrer les figures de style chez les divers écrivains, on disposera des éléments d'un traité de stylistique grecque... ce qui n'est pas proche ! Il faudrait, d'ailleurs, étudier vocabulaire et figures non seulement chez un auteur, mais dans un genre littéraire ou à une époque, à défaut de l'ensemble de la littérature : « C'est en étudiant ainsi des chapitres de la stylistique et non pas en enquêtant sur des auteurs qu'on peut espérer faire avancer la science » (Marouzeau, *Précis de stylistique française*[2], Paris, 1946, p. 16). Ajoutons que l'enquête sur les auteurs permettra l'enquête sur une question stylistique.

Au Congrès des Études classiques (Paris, août 1950), MM. Marouzeau et Dain réclament des « encyclopédies, répertoires, catalogues, index, lexiques », et tous instruments de travail. « Les noms du vocabulaire de Sophocle » sont un excellent exemple de ces besognes substantielles qui fourniront ample matière à des analyses stylistiques fines ou profondes.

H. FOURNIER.

Euripides, *Bacchae*, edited with introduction and commentary by **E. R. Dodds.** Oxford, Clarendon Press, Geoffrey Cumberlege, 1944 ; pet. in-8°, lv-231 pages.

M. Dodds a donné des *Bacchantes* une édition (1944) qui est une mise

au point très soignée et très riche, et par bien des côtés nouvelle. La base en est (à part quelques réserves très discrètes), comme pour les autres tragédies d'Euripide de cette collection, le texte de Murray, qui se présentait lui-même comme l'aboutissement de longs travaux antérieurs. M. Dodds a eu, cependant, l'avantage de pouvoir utiliser deux papyrus encore inédits : un fragment d'Oxyrhyncos, du second siècle après J.-C., qui paraît remonter à une source excellente, mais ne comprend que les vers 1070-1136 (assez différent du Palatinus, il confirme un certain nombre de corrections déjà anciennes et apporte sur plusieurs points des variantes valables ou même de meilleures lectures : il semble que, contrairement à ce qui s'est passé pour les autres pièces d'Euripide, le texte des *Bacchantes*, du moins, par suite des conditions particulières de sa transmission, se soit sensiblement altéré depuis l'époque romaine), et quelques bribes d'un codex d'Antinoé, du ve siècle, qui ne conserve que des fragments des vers 459-471 et 496-508, avec quelques restes peu utilisables provenant peut-être (?) de la lacune qui suit le vers 1329. M. Dodds s'est attaché, à son tour, à combler de son mieux cette même lacune : il y rapporte quelques vers supplémentaires tirés du *Christus Patiens* (cf. Appendice), dont certains paraîtront avoir gagné droit de cité (mais peut-on, en l'état actuel des choses, faire beaucoup plus en ce sens que Kirchhoff ou Wecklein?). L'étude des sources du texte est faite spécialement dans la dernière partie de l'Introduction, où M. Dodds, décrivant rapidement, mais soigneusement, les deux manuscrits L et P, rappelle que leurs rapports mutuels ne peuvent se définir par une formule sans nuances : si P paraît bien être une simple copie faite pour l'ensemble sur L entre deux séries de corrections, le texte des *Bacchantes*, qu'il a seul conservé en entier, prouve, aussi bien que l'exemple des *Troyennes*, que P a, au moins pour ces pièces, utilisé *aussi* une source indépendante.

L'Introduction rassemble les données utiles pour replacer les *Bacchantes* dans leur temps et conduire à une interprétation exacte — parce qu'appuyée sur tous les rapprochements possibles — de la pièce. Beaucoup sont nouvelles, et toutes paraîtront nécessaires. Il s'agit surtout des connaissances d'histoire religieuse, en effet indispensables ici. M. Dodds a judicieusement élagué la présentation quelque peu foisonnante de Sandys, mais il lui ajoute aussi. Il examine les aspects de la religion dionysiaque en rapport avec la pièce, s'efforçant d'abord de définir les plus anciens, ceux qu'on peut supposer les plus proches du temps mythique de Penthée, et qui sont évoqués dans les parties lyriques ou le dialogue des *Bacchantes* : délire et extase divine, ὀρειβασία, σπαραγμός et ὠμοφαγία ; puis essayant de déterminer leur signification réelle et leur importance dans la vie des Grecs ; étudiant, enfin, les formes athéniennes classiques de la religion de Dionysos. Il dégage, d'autre part, les éléments traditionnels qui survivent dans la tragédie

d'Euripide, par comparaison avec les données historiques et rituelles, les restes des tragédies dionysiaques antérieures, les indications fournies par les monuments figurés, spécialement les vases, et d'après la forme même des *Bacchantes*, plus archaïques, par l'intrigue et par le style, que toute autre pièce d'Euripide ; ceci conduit M. Dodds à découvrir dans le contraste entre le classicisme formel du style et de la structure et l'étrangeté des expériences religieuses qui y sont décrites le secret, ou le principal secret, de la singulière puissance de la pièce.

Mais ce dont on saura sans doute le plus de gré à M. Dodds, c'est de remettre, comme il le fait, les *Bacchantes* à leur place dans l'œuvre d'Euripide. Il libère l'interprétation des *Bacchantes* des trop subtiles imaginations qui ont si longtemps pesé sur la pièce. M. Dodds montre avec force qu'Euripide ne s'est aucunement proposé en l'écrivant un but de propagande, non plus, sans doute, qu'une intention religieuse ou même morale. Il n'est ni pour le « rationaliste » Penthée, en révolte contre le caprice souverain de Dionysos (quel pauvre héros, et qui, d'ailleurs, meurt en parlant de « ses fautes » !), ni pour une soumission aveugle à une puissance incompréhensible et cruelle : les deux aspects sont présents, mais ensemble, parce que chacun ne répond qu'à un côté de la nature humaine. La religion dionysiaque et l'esprit dionysiaque, à part le malaise où une compassion humaine met les spectateurs (mais cette réserve n'est-elle pas de notre temps plus que de celui d'Euripide?), sortent intacts, sinon magnifiés, de l'intrigue où Dionysos s'est trouvé mêlé par nécessité tragique ; mais il ne s'agit point non plus pour Euripide de « rétracter » un athéisme qui lui aurait été reproché : les *Bacchantes* continuent simplement un courant d'idées et de sentiments déjà manifestes dans les dernières pièces d'Euripide qui ont précédé celle-ci, et déjà dans l'*Hippolyte*. Euripide met son effort ailleurs, sur un autre plan ; il ne se propose ni de prêcher ni d'édifier, mais de faire œuvre dramatique, de mener son auditoire à travers une « gamme d'émotions » le plus étendue possible ; et le trait que M. Dodds reconnaît premièrement dans les *Bacchantes*, c'est cette « dimension accrue de l'émotion » que le poète y a atteinte.

Le Commentaire, rassemblé, est rejeté après le texte. Il occupe la plus grande partie du volume. Il étudie successivement tous les détails du texte, s'efforçant d'établir à propos de chacun une notice exhaustive ; des études d'ensemble, analysant et commentant, du point de vue de l'action ou de la structure de la pièce, chaque grand mouvement, scène ou partie formant un tout, et, quand il s'agit d'éléments lyriques, définissant avec détail leur composition métrique, coupent la masse des notes et soulignent le dessin général de la pièce. M. Dodds tire parti de tous les travaux de ses devanciers ; mais tout est judicieusement revu, mis au point, très enrichi, et l'ensemble montre une rare ampleur d'information et de critique. A côté de simples notes explicatives et

d'interprétation — M. Dodds n'hésite pas à donner sa propre traduction — on trouve ici des discussions d'ordre philologique et linguistique, des remarques de prosodie, des notices historiques, mythologiques, archéologiques, des références épigraphiques, des informations prises dans tous les domaines de la connaissance du monde antique. M. Dodds s'attache à évoquer à chaque occasion les prolongements possibles du texte. Il ne refuse pas non plus les rapprochements suggérés par un esprit plus moderne avec les folklores les plus divers et les usages de sociétés primitives : les p. 159-161 citent l'Abyssinie, la Colombie britannique, la Sibérie, la Thrace, l'Inde, à propos de traits de psychologie religieuse relevés dans le texte. L'érudition est cependant, ici, à chaque fois, accompagnée de références précises et rigoureuses, les conclusions justifiées par des discussions le plus souvent complètes et décisives, et toujours serrées et concises. Beaucoup de choses sont enfermées dans une expression dense et concentrée. Et, pourtant, M. Dodds parvient à éviter une impression de sécheresse et d'encombrement : il le doit, sans doute, d'abord à la pertinence et à l'intérêt de ses remarques, aussi peut-être à une érudition qui n'exclut pas chez lui l'indépendance et la pénétration du jugement, mais surtout à la minutie même de la présentation, à la précision et à l'ordre avec lesquels est menée chacune de ces analyses, montée chacune de ces notices, merveilles de soin et d'élaboration patiente. On ne garde de l'ouvrage que le souvenir de sa richesse et de la rigueur de sa méthode.

Jacques ROGER.

Hans Georg Oeri, *Der Typ der komischen Alten in der griechischen Komödie, seine Nachwirkungen und seine Herkunft.* Bâle, Benno Schwabe, 1948 ; 1 vol. in-8°, 100 pages.

L'auteur a eu, semble-t-il, une idée assez neuve en prenant pour thème de cette dissertation de doctorat le type de la vieille femme comique dans la comédie grecque. C'est avant tout un inventaire que H. G. Oeri a entendu dresser là, inventaire clair, bien ordonné, un peu sec, mais dont la sécheresse même n'est pas déplaisante : trop de commentaires n'auraient sans doute pas accru l'utilité de ce petit répertoire. L'auteur passe successivement en revue l'Ancienne comédie, puis la Moyenne et la Nouvelle ensemble. Dans les deux cas, le plan général est le même : aspect extérieur de la vieille femme, le type de la vieille bavarde et criarde, l'ivrognesse, la vieille amoureuse, la magicienne ou sorcière, les vieilles femmes qui exercent une profession (commerçantes, entremetteuses, esclaves), puis le motif de la visite de femme à femme et celui de la discussion entre vieille et jeune. L'Ancienne comédie a encore droit a des paragraphes sur le mot σαπρά (dont la vraie valeur est, en réalité, fort énigmatique ; car, si le terme est la plupart du temps

péjoratif, M. Oeri oublie de dire qu'il ne l'est pas toujours et qu'Aristophane l'emploie, *Paix*, 554, pour parler d'une « bonne vieille paix » et Hermippos, fr. 82, 6, d'un « bon vieux vin »), sur le kordax, enfin sur la place faite aux vieilles femmes dans les pièces essentiellement féminines d'Aristophane : *Lysistrata*, *Thesmophoriazousai*, *Ecclésiazousai.* Dans les Comédies moyenne et nouvelle, l'auteur note l'apparition du type de la courtisane vieillissante et de l'épouse méchante et querelleuse, le développement du type de l'entremetteuse, en même temps que l'atténuation des traits grotesques ou obscènes.

Très naturellement, l'auteur a voulu étendre son enquête aux œuvres non comiques qui ont pu subir l'influence de la comédie grecque ; mais son étude est là bien cursive. Traiter en dix pages de Lucien, d'Alciphron, des épigrammes, du roman grec et de la littérature latine, c'est vraiment aller vite.

Enfin, il était tout indiqué aussi de rechercher l'origine de ce type de la comédie attique : Épicharme, farce mégarienne, phlyaques (d'après les vases de l'Italie du Sud), farce béotienne (d'après les vases du Kabirion), masques du sanctuaire d'Artémis Orthia, mime, tragédie, et même poésie épique et lyrique, vie quotidienne enfin. Il est trop clair que là encore l'auteur s'est contenté d'indications sommaires.

Évidemment, H. G. Oeri n'a pas des multiples questions auxquelles il touche une connaissance toujours bien approfondie. Sans doute aussi eût-il été plus sage de renoncer franchement aux choses qu'on ne pouvait qu'effleurer. Mais, enfin, l'ouvrage est sans prétention et ce répertoire soigneusement dressé à travers la comédie attique rendra service. On prendra garde pourtant que l'auteur a souvent été porté à vieillir indûment les personnages du répertoire. Le livre a été édité par Benno Schwabe, héritier de la célèbre maison des Petri, d'une manière digne, comme toujours, de son illustre tradition.

Jean AUDIAT.

F.-M. Abel, *Les livres des Maccabées.* Paris, Gabalda, 1949 ; 1 vol. in-8°, LXIV-491 pages.

Les deux premiers livres des Maccabées sont seuls retenus comme canoniques par l'Église. Ce sont aussi les seuls qui présentent un intérêt historique. Considérable, d'ailleurs, même si on les croit parsemés de forgeries ; il suffit de feuilleter un livre ou un article consacré aux institutions séleucides ou à l'histoire des événements qui se déroulent en Judée et même, plus largement, dans l'empire séleucide de Séleucos IV à Antiochos VII, pour constater quelle place ils tiennent dans notre documentation ; depuis longtemps, aucun érudit, si porté qu'il soit à la critique, ne s'estime plus autorisé à rejeter en bloc leurs données. Or, il n'existait de ces textes, au moins en France, aucune édition

ou traduction pratiquement utilisable ; il n'en existait nulle part de commentaire approfondi. Le travail du P. Abel comble à cet égard une lacune grave : par son ampleur comme par ses qualités propres, il impose à tous autant de respect et d'admiration que de gratitude. Aucune des remarques qui vont suivre n'est de nature à diminuer la portée de cette affirmation.

Matériellement, le livre se ressent de nos difficultés actuelles, de celles aussi que le P. Abel, travaillant à Jérusalem, éprouve à coup sûr. La bibliographie ne répond pas à toutes les exigences de notre curiosité. Le commentaire se présente en masses trop compactes, où les discussions sur l'établissement ou le sens du texte et les explications géographiques s'enchevêtrent, paragraphe par paragraphe, avec les éclaircissements et les controverses historiques. Les renvois internes eussent gagné à être plus nombreux et à utiliser la pagination définitive. Des repères chronologiques placés en haut des pages eussent été précieux, en évitant de rechercher des dates dans le commentaire, trop parcimonieux d'ailleurs à cet égard. Des *indices* plus abondants et plus complets eussent facilité les recherches de détail dans un livre qui aborde des questions si variées et qui sera rarement lu d'une traite. Devancer quelques-uns au moins de ces désirs eût été certainement possible sans grever de façon sensible le prix de revient.

La traduction peut se discuter ici ou là. En général, elle donne satisfaction, parce que le P. Abel n'a pas biaisé avec les difficultés de l'interprétation, qu'il expose et discute dans le commentaire : il sera désormais possible à un plus grand nombre d'acquérir quelque familiarité avec ce texte autrefois — en ce grand siècle théologien que fut le XVIIe — très lu et aujourd'hui pratiquement manié par les seuls érudits. Le traducteur n'a pas visé à l'élégance, et on l'en félicitera. Mais sans doute eût-il pu chercher davantage à rendre, jusque dans ses gaucheries, l'allure même d'un texte qui multiplie les *καί*, qui s'embarrasse de répétitions et de mots dérivés d'un même radical (I, 3, 13 : ἤθροισεν ... ἄθροισμα ; I, 5, 68 : ἐσκύλευσεν τὰ σκῦλα), qu'obscurcissent de désinvoltes changements de sujet. La clarté indispensable pouvait se concilier avec un effort pour sauvegarder ou au moins pour rendre sensible ce qui caractérise ce style peu exemplaire. Du moins saura-t-on gré au P. Abel d'attirer l'attention, dans le commentaire d'ailleurs bien plus que dans la traduction, sur les hébraïsmes si nombreux au livre I dont la rédaction primitive, encore connue de saint Jérôme, était en hébreu. Ce qui interdit aux hellénistes d'espérer, avec leurs seules lumières, l'interpréter toujours justement ; mais ils hésiteront parfois à rendre les armes [1].

1. Personnellement, je ne puis m'incliner sans restriction devant le sens « technique » donné à ἐκπορευομένων εἰς πόλεμον (« gens aptes à faire la guerre »), en I, 3, 13, en invo-

À propos d'un texte qui engage le commentaire dans des directions très variées, encore multipliées par la complaisance visible d'un auteur qui ne déteste pas d'épuiser ses fiches lorsque l'occasion s'en présente, le plus scrupuleux, le mieux informé des commentateurs prêtera toujours le flanc à la critique. Il subsiste ici des erreurs et des insuffisances. Les unes portent sur des faits matériels. Par exemple, le commentaire parle (p. 404-405) d'une corégence d'Antiochos IV et de son fils Antiochos Eupator qu'attesteraient les documents cunéiformes entre 138 Sél. et 143 Sél., soit de 174 à 168 avant J.-C. ; au vrai, si la question de cette corégence demeure très obscure[1], on ne peut songer alors, comme corégent d'Antiochos IV, qu'à un neveu de celui-ci, c'est-à-dire à un fils de Séleucos IV, et non pas à son propre fils, le futur Antiochos V Eupator. D'autres, assez nombreuses, concernent les institutions. Je m'en tiendrai, là encore, à un exemple. Les φίλοι, ordre aulique comportant des degrés, existent dans la monarchie séleucide comme ailleurs, et il en est souvent question dans le texte. Le commentaire, où je me flatte d'autant moins de n'avoir laissé passer aucune mention intéressante que les *indices* ne relèvent pas le mot, n'est pas exempt de flottement à leur sujet. Il y a contradiction évidente à écrire (p. 196) que l'inscription de Jonathan parmi les « premiers amis » le place « au plus haut degré de l'ordre des amis », et d'affirmer plus loin (p. 387) qu' « au-dessus de cette classe déjà élevée de courtisans, il y avait les πρῶτοι καὶ προτιμώμενοι φίλοι dont la mention fréquente est relevée par Holleaux ». Cette dernière phrase — d'ailleurs inexacte, puisque l'existence des « premiers et très honorés amis » n'est pas encore attestée chez les Séleucides et puisque les exemples cités par Holleaux (*Études*, t. III, p. 221-224), à la fois pour cette classe et celle des « amis honorés », concernent les autres monarchies hellénistiques — est entièrement inutile, aussi bien que les phrases qui la suivent, puisque le texte II, 8, 9, qu'elles prétendent éclairer, ne mentionne que les « premiers amis ». Contradiction encore, lorsqu'on attire l'attention (p. 131) sur la tournure ἐπέλεξεν ὁ βασιλεὺς τ. δ. τῶν φίλων τοῦ βασιλέως (I, 7, 8) en expliquant que « τοῦ βασιλέως fait partie du titre et n'est pas pour ἑαυτοῦ », après avoir admis (p. 116) comme équivalente — et elle l'est à coup sûr — la tournure ὁ βασιλεὺς ... συνήγαγεν πάντας τοὺς φίλους αὐτοῦ. Au surplus, à propos de ce dernier passage, le commentaire déclare que le nouveau roi, très jeune, « avait dû conserver les *amis* de son père, car ceux qu'il avait pu créer n'étaient pas d'âge à être généreux » : mais où donc le

quant une expression biblique : le καί qui précède ce génitif montre qu'il dépend d'ἐκκλησίαν. La traduction du reste de la phrase appelle aussi d'autres réserves : μετ' αὐτοῦ se rattache à πιστῶν, pour m'en tenir à une certitude.

1. Cf. É. Bikerman, *Inst. des Sél.*, p. 19, n. 3, et p. 21, n. 4, en modifiant la date terminale de 171 ou 170 donnée à cette corégence (cf. R. A. Parker et W. H. Dubberstein, *Bab, chron.*, p. 21).

P. Abel a-t-il découvert qu'un roi ne décernait pas cette dignité à des courtisans plus âgés que lui[1]? Je m'en tiens là, car l'échenillement systématique entraînerait trop loin[2]; je ressens d'ailleurs vivement les limites de ma compétence.

Restent les grands problèmes soulevés par les deux premiers livres des Maccabées : essentiellement celui de leur valeur générale comme documents philosophico-théologiques (le deuxième sourtout) et comme récits historiques d'autant plus sérieux en apparence qu'ils sont entremêlés de pièces épistolaires et même diplomatiques. Sera-t-on surpris que le P. Abel soit demeuré ici très réservé? Son commentaire théologique reste quelque peu sommaire. Quant à l'authenticité historique, si sa position nécessairement conservatrice ne fait pas de doute, elle ne prend jamais de formes abruptes et s'exprime avec une discrétion remarquable, souvent par la structure de l'exposé d'une controverse, dans lequel la thèse négative précède d'habitude la thèse positive, plutôt que par une conclusion explicite. Toutes les controverses ne sont pas également signalées à l'attention ; mais les plus importantes le sont et les objections se voient réserver une place honorable. Sur bien des points, les références bibliographiques et la présentation des arguments invoqués de part et d'autre facilitent considérablement l'effort de critique individuelle auquel personne ne peut se dérober. Aussi l'étendue de l'information rassemblée et fournie au lecteur renforce-t-elle le jugement d'ensemble par lequel il y aurait injustice à ne pas conclure. Ce livre exigeait un grand courage pour être entrepris, une persévérance et un labeur inlassables pour être achevé : même ceux qui l'auront critiqué rendront grâces à l'auteur, dans l'avenir comme dans l'immédiat.

André AYMARD.

Philip Whaley Harsh, *Iambic Words and Regard for Accent in Plautus*. Stanford University Press, California, 1949 ; 1 vol. in-8°, 149 pages.

Dans une longue introduction de quarante-deux pages, l'auteur passe en revue les ouvrages qui ont traité de l'accent dans la versification iambico-trochaïque de l'ancienne poésie latine ; il constate (p. 10) qu'ils n'ont pas distingué les coïncidences accidentelles des coïncidences voulues de l'*ictus* et de l'*accent* des mots et que, partant, ils n'ont fait qu'aggraver le scepticisme qui plane sur ces questions ; il prétend trou-

1. Toujours sur les « amis », je signale l'imprécision et l'insuffisance, alliées à des rapprochements qui manquent de pertinence, du commentaire donné (p. 195) à I, 10, 62 et 64 : car la pourpre était précisément l'insigne des « amis ». Et il y aurait encore à dire sur la p. 208, *ad* I, 11, 27, en invoquant *princeps amicorum* de Liv., XXXV, 15, 7.

2. Pour ne considérer que les institutions, les remarques ne manqueraient pas, assurément, sur les ἔθνη, la χώρα, le mot βασιλεία (« royaume » ou « royauté »?), les stratèges, les méridarques, les impôts et les taxes, notamment la τιμὴ τοῦ ἁλός, ainsi que « le tiers des moissons et la moitié du fruit des arbres » de I, 10, 29-30, etc.

ver des critères pour distinguer entre elles ces catégories de coïncidences ; pour lui, l'emploi de la synizèse et de l'abrègement iambique se rattache au besoin de créer des coïncidences et d'éviter le conflit (*clash*) entre l'ictus et l'accent du mot (p. 12). M. P. W. Harsh se propose de substituer aux statistiques massives de ses devanciers une étude intensive et approfondie, limitée au septénaire trochaïque et au sénaire iambique et il abandonne la méthode statistique pour l'observation serrée d'un nombre assez restreint de vers dans Plaute (un tiers environ), sans préjudice d'une comparaison avec les mêmes vers dans Ménandre. Suit un chapitre sur l'accent dans les membres de phrase qui intègrent le mot iambique dans un groupe crétique ou bacchiaque en déplaçant l'accent et en favorisant la coïncidence avec l'ictus. Le dernier chapitre de l'introduction aborde le grave problème des conflits entre l'ictus et l'accent du mot dans le même vers et fait le tour de la question en ramassant et en discutant les théories antérieures.

Dans une deuxième partie (p. 43-77) sont étudiés les mots iambiques du tétramètre trochaïque à chaque pied du vers et leurs rapports avec l'ictus chez Plaute ; la même étude pour le sénaire iambique de Plaute occupe la troisième partie (p. 78-97). Enfin, une statistique et les conclusions (p. 98-108). L'ouvrage se termine par un appendice fournissant une liste de mots dans le septénaire et le sénaire avec des statistiques ; un index général couronne le tout.

Il faut rendre justice à la grande conscience de l'auteur, qui a réuni une bibliographie très complète et en a analysé les résultats : travail considérable, si l'on songe à toutes les études que les Anglo-Saxons ont consacrées à la question depuis trois quarts de siècle. Aucune étude, à ma connaissance, n'a traité davantage en profondeur le problème passionnant de l'accent du mot dans ses rapports avec l'ictus. Le grand souci de l'auteur est de montrer que Plaute a recherché leur coïncidence et que, lorsque cette coïncidence n'existe pas, il n'y a qu'un conflit véniel entre l'accent et l'ictus : thèse paradoxale avec les mots iambiques où le conflit sera certain. M. P. W. Harsh soutient la gageure en montrant que les mots iambiques s'élargissent en bacchiaques par l'adjonction d'un monosyllabe enclitique, ou en crétiques par leur fusion avec un monosyllabe proclitique, ce qui entraîne la coïncidence désirée. Quand elle ne se produit pas, l'abrègement iambique vient tout corriger en faisant entrer l'iambe dans un pied trisyllabique où la coïncidence se retrouve automatiquement réalisée. Il reste bien un fort résidu d'exceptions, par exemple à la fin du vers ; mais il paraît qu'à cette place le désaccord des deux accents n'est pas choquant (*no offensive clash*).

Ouvrage savant et ingénieux, mais qui n'emporte pas la conviction ; la méthode elle-même est discutable qui consiste à comparer la distribution des mots iambiques et spondaïques dans Plaute et dans Mé-

nandre ; pourquoi pas entre le *Persa* (dont l'original doit remonter à la Comédie Moyenne) et les fragments d'Antiphane? Le matériel verbal des deux langues est-il strictement comparable? Mais ce qui effraie c'est le raffinement inouï que l'on prête à la versification de Plaute, et qui sied mal à la truculente et expéditive grossièreté du grand comique. Et peut-on affirmer que l'abrègement iambique soit une affaire de versification et de métrique? Cet abrègement n'est-il pas l'expression fidèle de la langue parlée, exactement comme dans la Comédie grecque, où la quantité des mots est fidèlement respectée (sauf dans les vers parodiques) alors que la tragédie pose certaines quantités longues qui sont factices. Je ne parle pas du silence et de l'aveuglement des grands classiques qui n'auraient rien connu, rien compris de la versification plautinienne. Mais la grande objection reste celle-ci : lorsque l'accent du mot joue un rôle dans la versification, il apparaît immédiatement (Babrias, Commodien, etc...) ; dans le vers de Plaute, les recherches des plus savants spécialistes n'entraînent pas la conviction et les exceptions à la prétendue règle de coïncidence sont si nombreuses qu'on est obligé de forger de toutes pièces une casuistique pour les minimiser ou les innocenter. L'auteur accuse l'école française d'être mal préparée à accueillir la thèse de la coïncidence délibérée ; j'ai bien peur que le contraire ne soit trop vrai et que beaucoup d'Anglo-Saxons s'imaginent mal que les Anciens aient pu avoir une versification différente de la leur, une versification où l'accent du mot et celui du vers vivaient d'une vie indépendante, probablement parce qu'ils étaient de nature différente.

Il arrive à l'auteur de lancer un défi aux partisans de la « coïncidence accidentelle » (p. 40) en invoquant un vers comme celui-ci :

Rudens 89 « Et uos a uostris abduxi negotiis ».

Pourquoi Plaute n'a-t-il pas écrit :

« Et a uostris vos... »

sinon parce que la coïncidence est rompue entre l'ictus et l'accent du possessif *uostris*? — Si toute la thèse anglo-saxonne repose sur ce dilemme, hélas ! sa cause est perdue, irrémédiablement perdue : le premier texte (celui de Plaute) est supérieur au second : 1° parce qu'il est plus harmonieux ; 2° parce que la césure est meilleure après un dissyllabe qu'après un monosyllabe, et qu'on évite une coïncidence du mot avec le pied, une coïncidence indiscutable, celle-là. Si l'auteur en doute, qu'il interroge le texte de Virgile et se demande pour quelle raison le grand poète a écrit avec tant d'insistance, sans que la question de l'accent fût en cause, dans un pentamètre fameux :

« Sic uos non uobis... »

et non : « Sic non uobis uos... »

J. DESCROIX.

M. Schuster, *Catullus.* Leipzig, Bibliotheca Scriptorum Graecorum et Romanorum Teubneriana, 1949 ; 1 vol., xiv + 154 pages.

La nouvelle édition de Catulle que présente M. M. Schuster mérite d'être bien accueillie. Quelques innovations la distinguent des précédents ouvrages de la collection Teubner. Entre le texte et l'apparat critique, M. Schuster a placé les références des passages d'auteurs latins ou grecs qui se sont inspirés de Catulle, ou l'ont inspiré, ou ont fait allusion à ses vers. Je ne crois pas louable ce genre de renvois : éditer un texte n'est pas le commenter. Cette partie de l'édition de M. Schuster sera vite périmée : dès maintenant, elle présente de graves lacunes. L'Index métrique terminal ne me paraît pas utile lui non plus ; il est d'ailleurs très précis. Quant à l'*Index uerborum et locutionum*, il rendra des services, bien que sa présence ne s'impose pas davantage.

M. Schuster nous présente un texte établi avec grand soin. Son édition repose, comme il se doit, sur les manuscrits A et O (T pour le poème LXII) ; à l'occasion, il donne les leçons des *deteriores* (dont il juge, à bon droit, l'apparentement plus complexe que ne l'avaient pensé A. Morgenthaler et W. G. Hale) et les conjectures des philologues modernes. Il détache du poème 55 le poème 58 b, que les manuscrits placent après 58, mais que la plupart des éditeurs ont inséré dans le poème 55, entre les vers 13 et 14, sous le prétexte que tous ces vers traitaient d'un seul sujet ; mais c'est une habitude des épigrammatistes latins de consacrer plusieurs poésies au même thème et de les présenter, dans leur recueil, à peu de distance les unes des autres.

Voici quelques notes de lecture qui montreront l'intérêt de cette nouvelle édition de Catulle : I, v. 1 : *Cui* OG : préféré à *quoi* des *deteriores*. — II, v. 7-8 : *ut solaciolum mei doloris* | *credo, tum grauis acquiescet ardor* : le texte est très proche de celui de Kroll ; au v. 8, les manuscrits ont : *ut tum*, inintelligible ; je préfère la leçon Kroll-Schuster à *ut tum* de Lafaye, qui devait changer le *adquiescet* de OP en *adquiescat*. — VI, v. 8 : *flagrans* est donné par OP : je ne crois pas de bonne méthode de changer en *fragrans*. — XVII, v. 3 : *assuleis* Friedrich, Schuster : *ac sulcis* OP. — XXV, v. 5 : M. Schuster reprend à Haupt son *mulierarios* (*ml'r aries* O *mulier alios* G) : cette correction est encore la moins mauvaise que l'on puisse apporter à un passage irrémédiablement corrompu. — XXVI, v. 1 : *uostra* (*ur̄a* O) Schuster : *nostra* G ; la leçon *nostra* enlève tout sel à la plaisanterie. — XL, v. 6 : *optas* — : excellente ponctuation, qui montre bien le schème de composition. — XLI, v. 7-8 : M. Schuster lit :

non est sana puella nec rogare,
qualis sit, solet aes imaginosum :

ce texte a l'avantage de conserver *rogare* et *imaginosum*, donnés par

les manuscrits ; mais la transformation de *et* en *aes* surprend ; et cette remarque sur le miroir (*imaginosum*? interprétation reprise à Fröhlich) se rattache mal au *non est sana*. Il me semble que *imaginosum* répond à la consultation médicale conseillée au v. 5. Je reviendrais volontiers à la vieille correction : *nec rogate | qualis sit : solet haec imaginosum.* — XLVI, v. 11 : *uarie* OG : préféré avec raison au *uarie* des éditeurs. — LIV : à juste titre, M. Schuster croit à l'existence d'une lacune. — LV, v. 3 : *te Campo, codd.* : de beaucoup préférable à la correction *te* [*in*] *Campo ;* v. 11 : *nudum reduc***, *codd.*, Schuster ; les corrections *nudum sinum reducens* (Avanzi) ou *n. s. recludens* (Riese) complètent assez bien le texte et valent mieux que des astérisques. — LXIII : déférant aux remarques de O. Weinreich, dans son admirable article des *Mélanges Cumont* (t. II, p. 463 sq.), M. Schuster conserva la leçon des manuscrits aux v. 42, 74, 88-89 et met Attis tantôt au masculin, tantôt au féminin. — LXIV, v. 14 : M. Schuster maintient le *feri* des manuscrits, qui me paraît insoutenable ; v. 16 : *illa atque haud alia* est une correction ancienne et intéressante ; v. 109 : *quaecumuis* Voss, Schuster vaut mieux que *quaeuiscumque* Ellis, Lafaye (*-que cum eius, codd.*) ; v. 309 : *roseae niueo* Guarini, Schuster : *roseo niueae, codd.* : je préfère, de beaucoup, le texte des manuscrits, *roseus* n'impliquant point l'idée de jeunesse, mais évoquant l'*aura* de la divinité. — LXVI, v. 63 : *fluctu, codd.*, Schuster : préférable à *fletu*, correction traditionnelle. — LXVII, v. 7 : ici, je préfère la vieille correction *agedum nobis* au *age de nobis* des manuscrits, défendu par Lafaye ; v. 12 : le *istius populi* des manuscrits (remplacé tantôt par *isti populo* Schuster, tantôt par *istis populis* Vahlen, Lafaye) ne serait-il pas à maintenir, en supposant une synizèse? — LXVIII : l'on sait que le début du poème est adressé à Manlius et la seconde partie à Aelius, ce qui donne à penser qu'il s'agit de deux poèmes, différents à l'origine ; M. Schuster croit résoudre le problème en substituant *mi Alli* (v. 11 et 30) à *Mali* des manuscrits, corrigé à date ancienne en *Manli* ou en *Malli*. Seule l'étude de la composition peut résoudre la difficulté, et je crois que la correction *mi Alli* (proposée déjà par Schöll et approuvée par Diels et Vollmer) est à rejeter (cf. notre *Art de la composition chez Catulle*, p. 36-39) ; v. 69 : M. Schuster maintient avec raison le *ad quam* des manuscrits et corrige au vers précédent *dominam* en *dominae* (correction de Fröhlich, très vraisemblable) ; v. 141 : M. Schuster maintient *componere* et suppose une lacune en fin de vers : *aequum est* terminerait l'hexamètre qui succéderait à un pentamètre entièrement omis. — LXXI, v. 4 : *a te* des manuscrits est remplacé, à tort, par le *fato* de Hermann. — LXXVI, v. 21 : *hei* est une bonne correction de Lachmann, adoptée par M. Schuster, au lieu du *seu* des manuscrits ; mais je préfère le *heu* de certains correcteurs anciens. — LXXXIII, v. 6 : le *et loquitur* des manuscrits est maintenu : il est, en effet, beaucoup plus spirituel que le *et coquitur* de Dousa, La-

faye et autres éditeurs modernes. — LXXXVII, v. 2 : *est* des manuscrits est maintenu à bon droit contre le *es* de Scaliger ; de même, au v. 3, le *ullo* de OG est préféré au *nullo* des correcteurs anciens. — XCVIII, v. 6 : *hiscas* vaut mieux que le *deiscas* de Hendrickson (les manuscrits ont l'inintelligible *discas*). — C, v. 6 : le texte est fort altéré ; dans son apparat, M. Schuster propose un *per facta exigitur*, qui séduit : mais l'emploi de *per facta* est un peu inquiétant (*perfecta* OG). — CXI, v. 4 : ⟨*te parere*⟩ est repris à Friedrich, et je le préfère au ⟨*parere*⟩ ajouté par Doering à *patruo*. — CXIV, v. 1 : *Firmanus saltus* (Kroll, Schuster) est très supérieur au *Firmano saltu* des correcteurs anciens, d'Alde, de Lafaye, etc. (*Firmanus saluis* OG).

L'on voit que, si M. Schuster a évité de risquer des conjectures personnelles, il a su choisir, avec science et goût, parmi les corrections proposées par ses prédécesseurs : même quand on ne partage pas son avis, on rend hommage à sa compétence avisée. Son édition sera précieuse à tous ceux qui aiment le « divin poète » de Vérone.

H. BARDON.

R. E. H. Westendorp-Boerma, P. Vergili Maronis *libellus qui inscribitur Catalepton*. Pars prior (Catal. 1-8). Groningue, de Waal, 1949 ; 1 vol. in-8°, xlix + 168 pages.

On connaît les nombreux travaux (T. Frank, de Witt, Nardi, Rastagni...) entrepris depuis trente ans pour éclairer l'histoire de la jeunesse de Virgile à l'aide des indications fournies par l'*Appendix Vergiliana*, et notamment par le *Catalepton*. M. Westendorp-Boerma, qui ne désapprouve pas ces tentatives, pense toutefois qu'elles sont risquées tant que l'on n'est pas d'accord sur le texte, l'interprétation, l'authenticité de ce dernier *libellus*. C'est à ce souci que répondent cette nouvelle édition du *Catalepton* et le très riche commentaire qui l'accompagne (50 pages de bibliographie et de prolégomènes, 165 pages de commentaire pour 63 vers de texte !). La plupart des hypothèses — surtout des plus récentes — formulées sur ces pièces difficiles font ici l'objet d'un examen critique minutieux.

Indiquons tout de suite que M. Westendorp-Boerma considère ces huit premiers poèmes comme authentiques et pense que Virgile les a écrits à des dates diverses comprises entre 50 et 41. Pour établir l'authenticité, il a recours à six critères : témoignages anciens ; données historiques ; indications fournies par les *Vitae ;* langue ; métrique ; enfin, style, couleur virgilienne...

L'importance des témoignages anciens (notamment de Quintilien et d'Ausone) est soulignée, ainsi que la concordance qui apparaît en général entre *Catal.* 1-8 et les *Vitae* (p. xlii-xliv). Mais, d'autre part, M. Westendorp-Boerma aboutit surtout à une série de « *non obstat* » : rien ne

s'oppose à ce que ces pièces soient de Virgile, tel est le jugement que nous rencontrons plusieurs fois, à propos de l'histoire (p. XLIV), comme lors de l'étude particulière de telle ou telle pièce (*Catal.* 1, p. 6 ; *Catal.* 4, p. 81).

M. Westendorp-Boerma est-il toujours d'accord avec lui-même lorsqu'il s'agit des « critères internes »? Par exemple, dans ses prolégomènes (p. XLVI), il note qu'en soi l'examen de la langue d'un poème ne saurait guère permettre d'en déterminer l'auteur ; or, dans son étude de l'authenticité du *Catal.* 3 (p. 71), il réserve une grande place à des considérations relatives au vocabulaire.

Dans le détail, ce n'est pas, en général, une interprétation nouvelle que M. Westendorp-Boerma donne de ces vers tant de fois scrutés ; mais il a le mérite de dégager de la masse des interprétations proposées celle qui, de fait, paraît souvent la plus vraisemblable en l'état actuel de nos connaissances. Dans ce travail très fouillé, M. Westendorp-Boerma fait preuve d'une grande érudition et, d'habitude, d'un sens critique très fin.

Bornons-nous à signaler quelques conclusions importantes, dont plusieurs paraissent d'ailleurs aventurées :

La pièce 2 aurait été écrite par Virgile en 46, quand les querelles littéraires passionnaient Rome (cf. *Orator* 9, 30 — l'*Orator* datant de 46), plutôt qu'en 43 ; car, les esprits étant, en 43, préoccupés par les luttes civiles, une pièce ayant trait à des controverses littéraires n'a pas dû, pense M. Westendorp-Boerma, être écrite alors. L'argument est peu convaincant !

Pièce 3 : pour M. Westendorp-Boerma, il n'est ici question ni d'Alexandre (auquel s'appliquent mal, il est vrai, les termes « *corruit* » et « *pulsus in exilium* ») ni de Mithridate ou de Phraates. L'auteur admet que tous les détails du poème peuvent concerner Antoine ; mais, finalement, il se décide pour Pompée : persuadé, en effet, que la pièce est de Virgile — ce qu'il ne tente de prouver qu'ensuite — il juge que pareille « œuvre rhétorique » n'a pu être écrite par Virgile vers 30 ou 31, ce qu'il faudrait supposer s'il s'agissait d'Antoine. Il reste à savoir si les rapprochements, d'inégale valeur, faits (p. 70) quant au style et au vocabulaire, entre *Catal.* 3 et les « *opera maiora* » de Virgile, suffisent à établir l'authenticité.

Pièce 7 : M. Westendorp-Boerma, à la suite de Birt, lit au v. 2 « *Pothos* » : ce serait donc bien une allusion aux critiques dont les νεώτεροι furent l'objet pour leur emploi de mots grecs ; mais la remarque faite par M. Galletier sur « *praecepta vetant* » et « *fraude* » demeure : on s'étonne un peu, en effet, de voir ces termes employés à ce propos.

Pièce 8 : M. Westendorp-Boerma pense qu'elle a dû être écrite par Virgile, non pas en 39, mais dès la fin de 42, dans la période d'inquiétude

qui suivit Philippes. Il parvient à cette conclusion à la faveur de considérations fort ingénieuses sur les dates probables de la mort du père de Virgile et du second mariage de sa mère. Le doute subsiste malgré tout.

Il sera donc permis de ne pas suivre M. Westendorp-Boerma dans toutes ses conclusions ; mais ceux qui aborderont désormais le problème du *Catalepton* devront se reporter à cet ouvrage, fort bien présenté et où ils trouveront, avec toute une série de solides mises au point, une incomparable documentation.

Paul ODILE.

Philippe Fabia et **Pierre Wuilleumier,** *Tacite. L'homme et l'œuvre* (Collection « Le livre et l'étudiant »). Paris, Boivin, s. d. (1949) ; 1 vol. in-12, 175 pages.

L'épreuve de littérature au certificat d'études latines est généralement considérée par les candidats comme un exercice de mémoire pour lequel on entasse, jusqu'à la dernière seconde, des notions confuses puisées tant bien que mal dans des manuels. C'est là peut-être l'un des maux les plus graves dont souffre l'enseignement des lettres latines : trop souvent, les textes n'apparaissent (et non aux seuls étudiants) que comme prétexte à des acrobaties grammaticales, voire à des prodiges d'érudition inutile. Et il faut avouer que les étudiants de nos facultés manquent d'ouvrages simples, pratiques et suffisamment détaillés qui leur présentent un à un les grands auteurs anciens. La collection dans laquelle s'inscrit l'ouvrage de M. Wuilleumier s'efforce de combler cette lacune. Il est le premier d'une série que l'on souhaite longue et aussi dense que ce petit volume.

M. Wuilleumier connaît bien son auteur, et il en analyse l'œuvre avec la plus grande conscience, soucieux d'exposer les résultats les plus récents auxquels sont parvenus les critiques. Il s'abstient (et l'on ne saurait trop l'en louer) de discussions trop techniques et se garde de reprendre à son compte telle ou telle hypothèse plus brillante que solide. Lui reprochera-t-on de trop sacrifier aux énumérations de « figures », traditionnelles dans la stylistique formelle? Ou bien de morceler son exposé par l'insertion de « fiches »? Les règles de la collection, obligeant à introduire les notes dans le texte, la volonté d'être bref expliquent et excusent ce que le procédé a d'un peu didactique. Au lecteur de réfléchir sur les *faits* qu'on lui propose et d'en tirer les conséquences nécessaires.

Çà et là, on mettra en question quelques jugements : sur Sénèque, « moraliste sévère, mais écrivain frivole » (p. 153) — sur le refus de Tacite qui ne veut pas écrire l'histoire du règne de Trajan, « parce que ce règne, inachevé..., ne lui fournissait pas un ensemble suffisant, et

que son ami Pline en avait déjà brossé le panégyrique » (p. 47), comme si le « calomniateur du genre humain » pouvait avoir conçu sa flatterie politique autrement que comme la satire des régimes abolis ! On aurait pu remarquer que le « pessimisme » de Tacite est uniquement appliqué au temps passé : sous l'âge d'or de Trajan, tout est mieux, tout est bien. Pessimisme systématique, provisoire, qui se détruit lui-même et n'a souvent d'autre explication que la recherche d'une *sententia.* Mais il n'a jamais été désirable que même les meilleurs guides ôtent à leurs lecteurs l'envie de penser autrement que par eux-mêmes.

Pierre GRIMAL.

Nino Lamboglia, *Il teatro Romano e gli Scavi di Ventimiglia.* Bordighera, Istituto di Studi Liguri, 1949 ; 1 broch. in-12, 27 pages, 13 figures et 2 planches.

Id., *Alba Pompeia e il Museo Storico-Archeologico « Federico Eusebio ».* Même éditeur, 1949 ; 1 broch. in-12, 26 pages, 2 photographies, 1 plan.

Ces deux petits ouvrages, figurant dans les « Itinerari Storico-Turistici » de l'Institut d'Études ligures, n'ont d'autre ambition que de présenter au voyageur des sites généralement négligés. Le premier rappelle brièvement l'histoire d'*Albintimilium*, avec le « *castrum* » républicain, dont le mur d'enceinte a été partiellement retrouvé, puis évoque le souvenir de Iulius Agricola et de ce M. Aemilius Bassus qui fut, en Judée, le successeur de Ponce Pilate, et qui était originaire de Vintimille. Les fouilles sont encore embryonnaires ; toutefois, le théâtre a été dégagé partiellement. M. Lamboglia espère qu'une restauration totale permettra, un jour prochain, d'y faire retentir à nouveau la voix des acteurs.

Le second fascicule est consacré au musée d'Alba, petite ville située au bord du Tanaro, un affluent du Pô. Le catalogue, sommaire, de ce musée est précédé d'une notice où est retracée à grands traits l'histoire de la ville, Alba Pompeia, dont le surnom romain a effacé l'ethnique ligure qui, sans doute, le complétait et le précisait à l'origine. Il est souhaitable que les petits musées provinciaux d'Italie, trop longtemps inaccessibles, soient l'objet de telles notices, dont la brièveté n'exclut pas l'intérêt.

Pierre GRIMAL.

Massimo Pallottino, *L'Arco degli Argentari.* Rome, Danesi, 1949 ; 1 vol. in-4°, 145 pages, 60 fig., XVI pl.

Après la très belle publication du *Stade de Domitien*, par M. A. M. Colini, l'Institut des Études romaines a demandé à M. Pallottino d'étudier l'*Arc des Changeurs*, au Vélabre. Ce volume, bien illustré, et pour lequel on a, avec une grande sagesse, évité le luxe typographique qui

rend trop souvent inaccessibles les meilleurs travaux des archéologues italiens, est, en tous points, digne de celui qui l'a précédé. Désormais, nous possédons une image définitive de ce curieux monument, auquel les travaux modernes ont rendu ses proportions véritables.

Très légitimement, l'auteur commence par étudier les principales représentations de son monument, de la Renaissance à nos jours. Force est de constater que cette énumération n'enrichit pas beaucoup notre connaissance de l'Arc. Pourtant, elle est loin d'être inutile, ne serait-ce que pour rappeler à la prudence quiconque serait tenté de trop demander aux dessins exécutés par les artistes des siècles passés. Scènes ajoutées, modifiées, déplacées, additions injustifiées pour étayer quelque idée préconçue, proportions faussées, tout inspire le plus légitime scepticisme en face de ces dangereux documents. On comparera, par exemple, à cet égard, un croquis de Giulano da Sangallo (fig. 1) et telle photographie récente (par exemple, celle de la pl. X) : le champ sculptural a été démesurément élargi, le rythme entièrement bouleversé, et il est vraisemblable que les attitudes des personnages ne sont pas plus fidèles. Les images photographiques rassemblées par M. Pallottino sont donc les très bienvenues.

Mais un tel ouvrage ne saurait se borner à une description. Nous attendons une interprétation. Et, là, il faut peut-être avouer que le présent volume nous déçoit quelque peu. L'*Arc des Changeurs* pose des problèmes si délicats, à tous points de vue, que l'on ne saurait espérer voir résoudre en quelques pages des énigmes proposées depuis des siècles à notre sagacité, et peut-être, en somme, faut-il savoir gré à M. Pallottino d'avoir tenu en bride son imagination et de s'être contenté, sinon des quelques certitudes acquises depuis longtemps déjà, au moins de fortes probabilités.

M. Pallottino remarque d'abord que l'architecture de cet « arc » est un *hapax* sur le sol romain. Dépourvu de tout *fornix*, surmonté d'un linteau horizontal, il diffère de tous les arcs « triomphaux » du Forum et contraste notamment avec le grand Arc de Septime-Sévère qui marquait l'entrée du *Cliuus Argentarius* et est antérieur d'un an au monument du Vélabre. M. Pallottino, pour expliquer cette anomalie, rapproche, très justement, cette « Porte » de celles que l'on voit sur les paysages de la peinture romaine du second style. Or, remarque-t-il, l'origine orientale de ces *portes* est indéniable. Il en résulte qu'à ses yeux la forme générale du monument apparaît comme importée, tandis que le rythme et les thèmes de sa décoration demeurent inspirés de ceux des arcs triomphaux ordinaires. Nous serions en présence d'une « contamination » de deux traditions distinctes (p. 56), les influences orientales, et plus particulièrement syriennes, venant ici renouveler les thèmes officiels de l'art occidental. L'idée est ingénieuse, mais demande peut-être un plus solide appui ; il resterait à expliquer *pourquoi* l'on a

voulu revenir ainsi à une forme qui ne nous est attestée que sur des paysages antérieurs de plus de deux siècles à l'*Arc des Changeurs*.

Étudiant ensuite la décoration sculpturale, l'auteur croit pouvoir y distinguer l'œuvre de deux ateliers distincts, l'un ayant travaillé aux reliefs intérieurs, l'autre aux reliefs extérieurs. Une rapide comparaison avec l'Arc du Forum (il était sur ce point guidé par l'excellent mémoire de M. Madaule, auquel il rend pleine justice) le conduit à porter un jugement assez dur sur cette sculpture d'inspiration quasi industrielle, où des rémanences de l'époque précédente étouffent les tendances propres à l'âge sévérien. Ayant à se prononcer sur les raisons qui ont dicté le choix des scènes, il admet la possibilité d'une influence exercée par les Jeux séculaires de 204, mais reconnaît que cette hypothèse ne s'impose pas sans discussion.

Enfin, l'auteur s'attache à la dernière difficulté, celle qui est posée par l'inscription dédicatoire, c'est-à-dire le remplacement, dans la ligne consacrée aux dédicants — qui se lisait, sur la première rédaction : *argentari et negociantes boari huius loci deuoti numini eorum* — du mot *loci* par l'expression complexe : *loci qui inuehent*, insérée sur deux lignes après martelage de « *loci* ». Jusqu'à présent, on traduisait *inuehent* par « importer », P. Pallottino lui fait signifier : « payer sa cotisation ». Une difficulté ayant surgi à l'intérieur du collège au sujet du paiement de l'édifice, on aurait décidé de ne mentionner sur l'inscription que les membres qui se trouvaient en règle avec le trésorier.

Hypothèse ingénieuse, et presque inédite, mais bien improbable ! *Inueho*, en cet emploi absolu, serait un *hapax ;* mais surtout, comme le sens d'*importer* est, lui, bien attesté et paraît avoir été usuel, les rédacteurs ne risquaient-ils pas une forte ambiguïté à modifier ainsi l'acception ordinaire d'un terme essentiel? Or, il n'apparaît pas que la traduction classique du terme pose une difficulté insurmontable. On peut concevoir que l'Empereur (ou plutôt, nous le verrons, Caracalla seul), pour remercier le collège des *negociantes boari* de l'érection de ce monument, lui ait concédé le privilège exclusif d'importer la viande de boucherie dans la ville. *Qui inuehent* n'apparaît donc pas comme une restriction à l'intérieur d'une catégorie de dédicants, mais affirmerait la fonction nouvelle dont ceux-ci vont désormais se trouver investis par la grâce du Prince. Mais cette hypothèse ne peut prendre sa pleine signification que dans la perspective générale de la politique sévérienne ; elle seule est susceptible ou de l'infirmer ou de la confirmer.

Reste à déterminer la signification topographique de cet arc. M. Pallottino a abordé courageusement le problème, mais, pour demeurer dans les limites assignées à son ouvrage, n'a pu lui consacrer qu'une note trop brève. Il est probable — et M. Pallottino l'admet après Von Gerckan — que cet arc se dressait sur une limite de région. Mais nous voudrions présenter à la critique de M. Pallottino une suggestion — nous n'osons dire

une hypothèse — sur la destination véritable de cet arc. N'est-il pas possible d'admettre que cette « porte sacrée » n'est que la matérialisation en pierres, la « pérennisation » de la *Porta Triomphalis* par laquelle serait passé, en 203, peut-être en 204, le cortège triomphal de Caracalla? A la vérité, Septime-Sévère, à son retour d'Orient, refusa le triomphe, que son état de santé ne lui permettait pas d'accepter (*Vita Seu.*, 16, 6); mais il permit, nous dit-on, à son fils, de triompher à sa place (*Ibid.*, 7 : *filio sane concessit ut triumpharet. Cui senatus Iudaicum triumphum decreuerat...*). Or, un triomphe suppose une « porte triomphale », et nous savons, par divers textes, que celle-ci se dressait le plus souvent *in Velabro* (voir les conclusions, encore valables, du mémoire de L. Morpurgo, in *Bull. Commun.*, 1908, p. 107-150). Cette *Porta* — dont rien ne nous dit qu'elle fût un arc au sens ordinaire, mais qui paraît avoir été, comme l'a montré M. P. Nilsson, dans son article fondamental de la *Corolla Archaeologica*, un passage à linteau horizontal — se rattache bien à la tradition des « portes sacrées » du paysage pittoresque, et les rapprochements proposés par M. Pallottino sont encore à cet égard suggestifs ; ils deviennent encore plus clairs si l'on admet la continuité de la tradition à l'intérieur du rite triomphal. Cette hypothèse expliquerait encore le choix des sujets : représentation de captifs, et aussi de scènes sacrificielles — attendues, puisque le triomphateur offrait précisément auprès de cette porte des sacrifices rituels à ses dieux. On nous objectera que Septime-Sévère apparaît là en toge, et non en costume de triomphe. Aussi bien n'est-ce pas lui qui triomphait, mais son fils. Les conditions inhabituelles dans lesquelles fut érigé ce monument expliquent sans doute les étrangetés de son iconographie. Resterait à découvrir pourquoi, si cet arc est une « porte triomphale », les dédicants n'ont pas jugé bon de le mentionner sur l'inscription dédicatoire. Quoi qu'il en soit, cette porte, monument particulièrement cher à Caracalla, puisqu'il aurait rappelé son premier triomphe, aurait valu au collège qui l'avait élevé des avantages et des privilèges, une fois le jeune Empereur parvenu seul au pouvoir. Ce qui aurait entraîné le martelage et la correction *qui inuehent*.

On voit assez l'importance de ce travail, excellente monographie à laquelle on aurait mauvaise grâce à reprocher sa sagesse, et telle que l'on souhaite en lire beaucoup sur les grands monuments romains.

Pierre GRIMAL.

Juan Serra Vilarò, *Scavi e Ritrovamenti in Spagna* (*Quaderni dell'Impero, Orme di Roma nel mondo*, fasc. VII). Istituto di Studi Romani, 1946 ; 1 vol. in-8°, 27 pages, XII planches hors texte.

Dans cette collection bien connue, J. Serra Vilarò présente les fouilles qu'il a personnellement dirigées à Tarragone et à Abella-Solsona (province de Barcelone). C'est dire déjà que dans l'espace son enquête est

limitée ; l'appendice, consacré à d'autres sites archéologiques (p. 24-27), n'offre qu'un tableau incomplet de l'activité des savants espagnols. Dans le temps, ses renseignements, comme sa bibliographie, s'arrêtent à 1936. Mais comment le reprocher à celui qui fut, parmi tant d'autres, victime de l'atroce tragédie? Ses notes de fouilles sur la muraille de Tarragone étaient prêtes pour l'impression quand elles furent détruites. Le mémoire qu'il leur consacre ici n'en est donc que plus émouvant.

Dans ce précieux inédit (p. 3-12), il fait justice des théories assez fantaisistes de ses prédécesseurs : ceux-ci, en effet, distinguaient dans cette enceinte un soubassement cyclopéen formé de gros blocs irréguliers, attribué aux Égyptiens (!), aux Pélasges (!), aux Phéniciens (!), aux Ibères (cette dernière datation, soutenue pour la première fois par P. Bosch-Gimpera, *Problemas d'historia antiga y d'arqueologia tarragonina*, 1925, a été reprise par Puig y Cadafalch, *L'arquitectura romana a Catalunya*, Barcelone, 1934, p. 31) et au-dessus un mur romain à parements faits de pierres à bossage. Or, la découverte de céramique du IIIe siècle avant J.-C. dans le blocage de l'un et de l'autre prouve l'homogénéité de la construction, entièrement romaine, et permet de la croire contemporaine des Scipions, selon le renseignement de Tite-Live : *Tarraco, opus Scipionum.*

Voici une importante conclusion chronologique qui ne manquera pas d'intéresser tous ceux qui s'occupent en France de murailles d'apparence cyclopéenne à Ensérune, Saint-Blaise et Olbia (voir, pour ce dernier site, J. Coupry, *La place forte d'Olbia sur la côte provençale*, in *R. A.*, XXXIV (1949), p. 42-52). Les savants espagnols poursuivent dans ce domaine les recherches, comme l'a montré M. A. Grenier dans une communication à l'Institut en novembre 1949.

Les pages consacrées à la céramique d'Abella et de Solsona par Serra Vilarò (p. 12-18), à la basilique cimétériale des saints martyrs tarragonais Fructuosus, Augurius et Eulogius (p. 19-22) ne font que résumer les mémoires de la Commission des fouilles ou des ouvrages déjà parus.

Regrettons, enfin, de ne pas trouver dans l'énumération des sites fouillés une trace plus abondante et plus récente de travaux français : l'Institut des Hautes-Études hispaniques se doit de reprendre une tradition que rien désormais ne saurait arrêter : du moins espérons-le.

Robert ÉTIENNE.

Richard B. Sherlock, *The syntax of the nominal forms of the verb, exclusive of the participle, in St. Hilary* (The Catholic University of America, Patristic Studies, vol. LXXVI). Washington, 1947 ; 1 vol. in-8o, XIX + 365 pages.

Cette dissertation est la septième qui soit consacrée à la latinité de saint Hilaire dans la collection des *Patristic Studies* de la *Catholic Uni-*

versity of America. Ce morcellement qui peut déjà paraître excessif, M. Sherlock n'a pas craint de l'accentuer en ne traitant qu'une partie même de la syntaxe des formes nominales du verbe chez saint Hilaire : il exclut, en effet, le participe et n'examine que le gérondif et l'adjectif en *-ndus*, l'infinitif et le supin. Le dépouillement est minutieux ; et il n'est fait grâce d'aucun détail. Toutefois, l'auteur ne mentionne ni la thèse de Max Bonnet sur *Le latin de Grégoire de Tours*, ni les *Recherches* de P. Perrochat *sur l'infinitif subordonné*, ni l'article de M. A. Ernout intitulé *Infinitif grec et gérondif latin* (*Rev. phil.*, LXXI, 1945, p. 93-115). On voit mal, d'autre part, pourquoi est signalé le *Dictionnaire latin-français* de Benoist-Goelzer, alors que celui de F. Gaffiot ne l'est pas.

Saint Hilaire de Poitiers, premier « docteur » de l'Église latine, nourri de Quintilien et qui voyait dans le souci de la forme une marque de piété, ne pouvait avoir en matière de syntaxe qu'un usage très littéraire et encore très proche de la prose classique. Sans doute n'utilise-t-il à peu près plus le supin ; et, à l'infinitif futur passif en *-tum īrī*, il substitue l'adjectif en *-ndus* avec *esse*, tour qui était devenu courant assez vite (Tert., *Script. Hist. Aug.*). Mais ce ne sont guère que les seuls points où se manifeste l'évolution de la langue. Sur beaucoup d'autres, au contraire, apparaît le désir de réagir contre les tendances du latin vulgaire. Le gérondif et l'adjectif en *-ndus* ont ainsi un emploi étendu, surtout au génitif, et saint Hilaire offre plusieurs exemples du tour final *oratores pacis petendae* à la manière d'écrivains recherchés comme Salluste, Tite-Live et Tacite ; il connaît même le type archaïque à double génitif *cupidus legendi historiae.* Il évite de remplacer le futur simple par *habeo* ou *possum* + infinitif. La proposition infinitive gagne chez lui de nombreux verbes, sans qu'il y ait, semble-t-il, empiétement de la complétive avec *quod* (*quia*). L'infinitif substantivé, enfin, était pour le théologien et le polémiste (saint Hilaire fut un adversaire ardent de l'arianisme) un moyen de suppléer à l'insuffisance du latin en noms abstraits. Mais, pour aboutir aux quelques constatations de ce genre, était-il besoin d'un aussi gros volume?

François THOMAS.

R. Aigrain, *Histoire des Universités.* Paris, P. U. F. (Coll. *Que sais-je?* nº 391). 1949.

Quelques pages à peine de ce petit livre intéressent directement nos études ; mais son sujet les enveloppe trop pour qu'il nous reste étranger. A vrai dire, c'est surtout une histoire de l'institution universitaire et l'on trouvera que la place qui est faite à l'enseignement y est souvent bien réduite. Sa compacité le rend parfois illisible : à ne vouloir rien sacrifier, on aboutit, dans une publication comme celle-ci, à l'énumération pure et simple. L'autorité et la compétence de l'auteur, à qui nous

devons par ailleurs d'excellents travaux d'histoire médiévale, ne sauraient être en cause : est-ce le genre ou l'inaptitude à s'y adapter?

Ch. HIGOUNET.

Yves Renouard, *Les hommes d'affaires italiens du Moyen Age* (collection *Économies, Sociétés, Civilisations*). Paris, A. Colin, 1949 ; 1 vol. in-8°, x-262 pages, 1 carte.

Les hommes d'affaires italiens, industriels préoccupés du marché mondial des matières premières et des débouchés extérieurs, grands commerçants importateurs et exportateurs, banquiers, tous ces hommes que le Moyen Age désignait sous le terme vague de *mercatores*, objet de l'ouvrage de notre ami Y. Renouard, ne semblent guère, dès l'abord, devoir entrer dans le domaine des études de cette revue. Et, cependant, par l'héritage des techniques commerciales et bancaires de l'Antiquité hellénistique à partir desquelles ils ont élaboré celles du monde moderne, par l'évolution de leur mentalité et par leur esprit capitaliste qui ont permis et suscité la transformation de la civilisation et de la culture que nous appelons la Renaissance, ils appartiennent autant qu'à l'histoire de l'économie médiévale à celle de l'humanisme.

C'est, d'ailleurs, ce thème de l'homme d'affaires agent de transmission de la culture antique, créateur par son activité d'une société nouvelle, d'une civilisation urbaine, d'une culture laïque, qui conduit la dense matière du livre et fait un bloc de la pensée de son auteur.

A vrai dire, le passage des activités et des techniques commerciales de l'Antiquité à celles qui apparaissent au xe siècle est fort malaisé à saisir, faute de textes. Tout le premier chapitre de l'histoire des hommes d'affaires italiens du Moyen Age est le chapitre des incertitudes. Les problèmes, du moins, sont-ils posés : Athènes au ive siècle avant J.-C. et le monde hellénistique connaissaient les formes primaires du crédit, la lettre de change et le prêt à la grosse aventure, voire l'assurance à prime ; mais ces techniques du bassin oriental de la Méditerranée sont-elles passées en Italie au fur et à mesure de leur développement? Ou, comme le legs scientifique de la Grèce, ne lui ont-elles été transmises que plus tard par Byzance et par les Arabes?

Nous ne saurions suivre ici, après le xie siècle, l'essor commercial des villes maritimes, Venise, Pise et Gênes, et le développement de la banque et de l'industrie dans les villes de l'intérieur, Milan, Plaisance, Sienne, Florence, qui correspondent aux Croisades. Pas plus, nous ne pourrions donner un aperçu de l'activité des hommes d'affaires de ces villes à l'apogée du commerce italien au début du xive siècle ou de l'essor, au xve, du capitalisme financier et industriel.

Chaque partie de l'ouvrage se termine par des pages où l'historien des faits et des techniques économiques cède la place à l'historien des

origines de la Renaissance. Vie et culture aux XIIe-XIIIe siècles : les hommes d'affaires voyageurs, citadins, capitalistes appuyés sur le numéraire, se hissent aux premiers rangs de la société ; ils ont besoin de savoir lire, écrire, compter, parler les langues étrangères ; une nouvelle culture laïque et bourgeoise apparaît grâce à eux à côté de l'ancienne culture des clercs. A la fin du XIIIe siècle et au début du XIVe, les hommes d'affaires deviennent des sédentaires ; pour être informés des événements généraux et de l'activité des places internationales, ils entretiennent des courriers et lisent des guides de commerce ; quoique profondément chrétiens, leur soif de richesse les pousse à un individualisme égoïste et sans scrupules ; pour la commodité de la comptabilité, ils rompent avec le calendrier traditionnel ; fastueux, ils font construire des palais de ville et des villas des champs ; par leur exaltation de l'individu, leur matérialisme, leur esprit de jouissance, ils ont créé ainsi le climat où est éclose la Renaissance du XIVe siècle. Et, au XVe, ce sont les grandes familles de Florence qui ont fourni l'élite d'où sont sortis les humanistes qui ont guidé la main des artistes.

M. Renouard manie les techniques commerciales et financières avec une aisance que beaucoup d'historiens peuvent lui envier, et comme à cette connaissance il allie celle, approfondie, de l'histoire générale, il donne dans ces chapitres la plus sûre et la plus attachante à la fois des synthèses. L'étonnant, c'est qu'il ait pu faire entrer dans son schéma aux lignes si limpides les résultats les plus ardus des recherches savantes de ces vingt-cinq dernières années sur les opérations commerciales et bancaires médiévales, les figures en action de ces brasseurs d'affaires et les aperçus généraux qui éclairent de proche en proche l'élargissement de l'économie et de la civilisation de l'Occident. Dans cette Revue où l'on sait tout ce que l'on doit à M. Renouard, doyen de la Faculté des Lettres de Bordeaux, il nous est agréable de pouvoir lui dire qu'il a écrit œuvre de maître et ajouté de très profondes pages à l'histoire humaine.

Ch. HIGOUNET.

Louis Halphen, *A travers l'histoire du Moyen Age.* Paris, Presses universitaires de France, 1950, in-8°, XI-352 pages.

Au soir d'une carrière admirablement remplie d'historien, Louis Halphen, dont l'œuvre comprend dix-huit ouvrages, la direction d'une collection de textes d'histoire du Moyen Age et celle d'une histoire générale, a rassemblé et réédité, à la demande de ses anciens élèves, trente et un des quelque cent cinquante articles qui ont jalonné ses recherches. Le plus ancien date de 1900, le plus récent de 1948 : c'est donc un demi-siècle de travail historique qui est à la fois condensé et évoqué dans ce volume aussi utile qu'émouvant et exemplaire, paru en librairie à la veille même de la mort du maître.

L'érudit comme l'étudiant se réjouiront de pouvoir désormais trouver sans difficulté des articles dont beaucoup ont fait date, naguère dispersés dans des périodiques que bien des bibliothèques ne possèdent pas tous ou dont elles ne recevaient pas les livraisons à l'aube de ce siècle. Ils le feront d'autant plus que bon nombre de ces articles n'ont pas vieilli. Ils admireront combien la sûre méthode et la rare perspicacité d'un maître historien en face de textes donnés ne peuvent que rallier à ses conclusions devenues définitives les générations qui lui succèdent.

Ils suivront avec émotion, grâce à ce recueil, l'essor et l'épanouissement progressif d'une pensée d'historien : le passage de l'étude des sources aux monographies, celui des monographies aux synthèses de plus en plus étendues. Pour beaucoup, l'un ou l'autre de ces mémoires évoquera avec une réalité poignante telles leçons, telles explications de textes, telles enquêtes qui ont marqué dans leur vie intellectuelle. Tous y retrouveront, sous le groupement systématique des articles, les grandes directions d'une œuvre familière : études régionales sur le comté d'Anjou, recherches parallèles sur la France féodale qui élargissaient les conclusions des premières, enquête générale sur les Carolingiens et leur temps, études consacrées à Rome et à Paris, recherches sur l'histoire de l'enseignement et de la culture, préoccupation, enfin, de l'interaction des événements et de l'influence mutuelle des civilisations des diverses parties du monde. Cette notion de l'universalité de l'histoire, de l'importance pour l'Europe des événements asiatiques ne nous semble banale aujourd'hui que parce qu'elle était une des idées maîtresses de la collection *Peuples et Civilisations* qui la répand depuis vingt-cinq ans. Louis Halphen en a particulièrement souligné la valeur à propos des grandes invasions et des Croisades, au moment où Pirenne mettait l'accent sur l'importance qu'a eue pour l'Europe l'expansion musulmane. Il est bien agréable de retrouver dans ce recueil ces mémoires capitaux.

Il n'est pas possible de ne pas noter ici l'absence d'articles concernant le Sud-Ouest aquitain, où Louis Halphen a donné pendant vingt ans un si fécond enseignement dans la chaire de sciences auxiliaires de l'histoire de la Faculté des Lettres de Bordeaux. La raison doit en être cherchée, plus que dans l'orientation déjà angevine des travaux de Louis Halphen à son arrivée à Bordeaux, plus que dans l'existence d'une chaire spécialisée d'histoire locale et régionale, dans l'exceptionnelle pauvreté de cette région en chroniques et en documents d'archives du Moyen Age et dans l'impossibilité où l'on était, jusqu'à l'utilisation habituelle des photographies et des microfilms, de travailler sur des documents conservés à l'étranger sans s'éloigner de sa famille pendant de longues semaines.

Ce recueil présente, d'autre part, l'intérêt singulier de rappeler, en en offrant des modèles pour le Moyen Age, toutes les sortes de travaux

que doit entreprendre un érudit pour être un historien et un historien complet : établissement du texte de sources historiques, édition et traduction de ces textes (*Vita Karoli* d'Éginhard) ; discussions critiques sur les sources de l'histoire d'une époque ou d'un pays (*Chroniques* d'Adhémar de Chabannes et de Saint-Maixent) ; études approfondies sur une région (l'Anjou), sur une période (la période carolingienne), sur une institution (la justice au XIe siècle) ; études d'histoire ecclésiastique ; études sur les centres du monde médiéval, Rome et Paris ; études sur l'enseignement au Moyen Age par l'intermédiaire desquelles Louis Halphen touche à l'histoire de la civilisation sur laquelle sa génération mettait moins l'accent ; histoire générale du Moyen Age conçu dans un cadre universel ; réflexions sur l'histoire, ses méthodes, sa portée et son utilité. Ce résumé d'une carrière et d'une œuvre est en même temps un exemple : par ce recueil, Louis Halphen, qui a voulu être et qui a été si pleinement un professeur et un maître autant qu'un érudit, donne à ses élèves et aux élèves de ses élèves un dernier et magnifique enseignement. Sans doute, la plupart des témoins d'une si étonnante activité qui a résisté aux plus dures épreuves resteront-ils confondus par l'ampleur d'une telle œuvre ainsi embrassée d'un coup d'œil et se résigneront-ils à ne travailler qu'une partie du champ de l'histoire : ils sauront au moins, en se référant à cet exemple concret, tout ce qu'il leur aura manqué d'avoir fait pour être des historiens complets.

Y. RENOUARD.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Poulpes et seiches sur les monnaies grecques. — Dans un article récent[1], M. Flacelière a proposé une interprétation très vraisemblable du texte de Plutarque[2] sur Thémistocle, les Érétriens et le calmar. On peut hésiter cependant à suivre les conclusions de l'auteur sur un point : c'est quand il explique l'invective du général athénien par le fait que les monnaies d'Érétrie représenteraient justement le calmar, objet de la comparaison de Thémistocle, si injurieuse pour les Érétriens.

Comme l'écrit M. Flacelière, en se fondant sur d'excellentes autorités, le calmar et la seiche portent « deux pieds beaucoup plus longs que les autres, et hérissés de suçoirs ». Ces appendices sont absents sur le poulpe, qui porte huit tentacules égaux, exactement comme on le voit sur les monnaies d'Érétrie. Il suffit de se reporter à l'ouvrage de F. Imhoof-Blumer[3] sur les représentations d'animaux dans la numismatique grecque pour voir que les Anciens savaient très bien graver un calmar quand ils le voulaient (à Céos, par exemple) ou un poulpe. — On demandera peut-être si le grand Thémistocle connaissait assez les poulpes et les calmars, mais nous voilà bien loin de notre propos. C'est un poulpe que représentent les monnaies d'Érétrie.

Quant à dire si les calmars savent voler, nous n'en déciderons pas, mais les avis sont à cet égard partagés, et Thompson, dans son glossaire des poissons grecs[4], cite un témoignage d'après lequel ces mollusques arrivent à sauter notablement hors de l'eau. Il ne serait donc pas impossible que le mot τευθίς ne désignât qu'un seul et même animal.

Mais, encore une fois, ces remarques ne nuisent en rien à l'exégèse de M. Flacelière.

Henri SEYRIG.

Sur Pélopidas. — A. Passerini, dans *Epigraphica* (t. X, 1948, p. 160-167), consacre une notice émue, suivie d'une bibliographie, à G. M. Bersanetti, prématurément disparu à l'automne 1949. Cet érudit, dont la perte ne frappe pas seulement la science italienne, avait consacré la plupart de ses recherches à l'histoire romaine, particulièrement à celle du IIIe siècle de notre ère. Le rôle actif qu'il remplissait à la rédaction

1. *Revue des Études anciennes*, t. L, 1948, p. 211 et suiv.
2. Plutarch., *Themist.*, 11.
3. F. Imhoof-Blumer, *Tier- und Pflanzenbilder auf Münzen und Gemmen* (Leipzig, 1884), pl. VIII, 16-25.
4. D'Arcy W. Thompson, *A Glossary of Greek Fishes* (Oxford, 1947), s. v.

du *Dizionario epigrafico* depuis la reprise de cette publication semblait le spécialiser plus encore dans cette voie. Il venait pourtant, à la veille de sa mort, de publier un important mémoire qui, en attestant la variété de ses préoccupations, lui taillait sa place dans l'histoire grecque (*Pelopida*, dans *Athenaeum*, t. XXVII, 1949, p. 43-101 ; publié à part, avec des *indices*, Pavie, 1949, in-8°, 73 p.).

L'idée lui en avait été donnée, nous confiait-il, par l'inscription de Delphes que J. Bousquet a publiée en 1939 (*Rev. arch.*, t. XIV, 1939), et sur laquelle A. Wilhelm est revenu (*Wiener Jahresh.*, t. XXXIII, 1941). Mais ce ne fut là que l'occasion d'une étude patiente et complète. Toute la vie de l'organisateur du bataillon sacré y est suivie pas à pas. Les sources comme la bibliographie antérieure sont examinées et discutées de façon parfaitement méthodique. En particulier, deux appendices traitent à fond la chronologie des béotarchies de Pélopidas et du procès qui, ainsi qu'à Épaminondas, lui fut intenté. Leur importance est telle qu'il convient d'en résumer au moins les conclusions, contraires à celles de Beloch qui sont le plus souvent suivies. Les trois béotarchies contestées, en dehors des dix dont la date s'impose, se placeraient en 368, 367 et 366. Quant au procès, il aurait eu lieu au printemps de 369 : les deux amis seraient partis l'un et l'autre comme béotarques pour le Péloponnèse ; l'opposition de Ménékleidas aurait empêché de les réélire en leur absence, sans parvenir néanmoins à en faire élire d'autres à leur place, si bien que leur désignation aux charges demeurées d'abord vacantes pour 369 serait intervenue après leur acquittement.

L'interprétation générale de l'homme, du tacticien, du diplomate ne sort pas bouleversée de ces controverses. Au reste, l'existence même de celles-ci montre opportunément combien nous connaissons mal, à serrer les choses d'un peu près, le personnage et l'histoire de Thèbes au cours de cette période capitale pour elle comme pour la Grèce. Mais la mise au point des faits est excellente et ce travail fournira la base de toute étude ultérieure. On y retrouve les qualités de finesse à la fois subtile et scrupuleuse qui avaient, en d'autres domaines, établi la réputation du savant, à la mémoire duquel l'hommage douloureux est unanime.

André AYMARD.

Une nouvelle revue sud-américaine. — L'Institut de langues et littératures classiques de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université nationale de Cuyo, à Mendoza (Argentine), publie, sous le millésime 1948, le tome III de la *Revista de estudios clásicos*. L'Institut se propose, par cette publication, de contribuer à la restauration et à la défense de la culture classique, alliée aux valeurs de la civilisation chrétienne.

Ce volume, de 276 p. in-8°, est constitué, pour la moitié au moins, par une étude de Juan Ramon Sepich : *Notes historico-exégétiques sur le Parménide de Platon* (en langue espagnole). Le mérite de ce travail,

rédigé pour l'usage scolaire, c'est d'allier la recherche historique et chronologique à l'effort d'interprétation philosophique. D'autres articles concernent la *Constitution d'Athènes* d'Aristote, l'*Anabase* de Xénophon, le *De natura rerum* de Lucrèce, etc...

J. MOREAU.

Notes d'archéologie rhénane. — Deux publications allemandes viennent de paraître : le 32e *Bericht der Römisch Germanischen Kommission* (de Francfort), 1942, de Gruyter, 1944 (ausgegeben, 1950), un gros volume de 236 pages, 30 planches et de nombreuses figures ou cartes. La seconde est la *Trierer Zeitschrift*, 18e Jahrgang, 1949, Heft I, 144 p., 4 pl., nombreux clichés et figures. Ces dates : 1942, 1944, 1949, 1950, sont toute une histoire sur laquelle il n'est pas besoin d'insister. La réapparition en 1949 et 1950 de publications depuis longtemps appréciées marque bien la volonté, de la part des savants allemands, de reprendre et de maintenir la tradition.

La table des matières du 32e *Bericht* de Francfort est un véritable nécrologe : *La production des métaux chez les Étrusques*, par Wilhelm Witter (tué) ; — *Recherches sur les débuts et les plus anciennes périodes de La Tène sur le Rhin supérieur et en Suisse*, par Ruprecht Giessler (tué), publié par Georg Kraft (tué) ; — *Contribution à l'histoire de la Gaule durant le troisième quart du IIIe siècle*, par Harald Koethe (tué). Seul est encore en vie le vétéran de l'archéologie protohistorique, Paul Reinecke, dont on trouve ici une longue étude sur *Les casques de Negau* (p. 117-198). Et le volume se clôt par la nécrologie d'un autre ancien de l'archéologie classique, décédé celui-là de sa belle mort, Ernst Fabricius, le directeur de la grande publication du *Limes*.

Nous aussi, nous avons nos deuils que nous n'oublions pas, d'autant plus cruels qu'ils ne sont pas dus, pour la plupart, au champ de bataille, comme ceux de 1914-1918. La perte de savants de valeur, comme Koethe et Kraft, ou de jeunes gens comme Witter et Giessler, dont les premiers essais étaient faits pour éveiller tous les espoirs, ne nous console pas, loin de là ; elle ne nous fait que plus douloureusement sentir la stupide horreur du conflit et le désastre qu'il représente pour notre commune civilisation. C'est donc avec joie que nous voyons les anciens et les survivants reprendre et relever les études qui nous intéressent au même titre qu'eux.

Je ne veux pas essayer d'analyser ici les articles que nous apporte le *Bericht* de Francfort ; qu'il me suffise d'attirer sur eux l'attention. Celui de W. Witter sur la métallurgie étrusque est remarquable par la mise en œuvre simultanée de la géographie, de la géologie, de l'archéologie et des éléments techniques de la métallurgie. L'auteur s'est attaché spécialement à l'exploitation du cuivre dans la région de Campiglia-Marittima. L'Institut des Études étrusques de Florence s'est, depuis l'origine, occupé très activement de l'exploitation des différents métaux

dans la zone tyrrhénienne. On se souviendra du livre de A. Minto sur *Populonia* qui, il y a quelques années, a traité abondamment de l'exploitation des minerais de fer de l'île d'Elbe et de celle des autres métaux de cette même région de Campiglia. Le volume XX des *Studi Etruschi*, qui vient de paraître, nous apporte, avec une ample bibliographie, une note sur la préparation d'une carte archéologique des anciennes exploitations minières de tout le bassin méditerranéen. L'étude de W. Witter répond parfaitement, pour un point, aux questionnaires qui accompagnent cette note... Mais nous voilà bien loin de l'archéologie rhénane. Précisément, il me semble que cet article aurait été bien mieux à sa place dans les *Studi Etruschi* que dans le *Bericht* de Francfort, où les étruscologues n'iront peut-être pas le chercher.

Plus long est l'article de R. Giessler sur les débuts de La Tène (p. 20-116). C'est un véritable mémoire, probablement une thèse préparée par ce jeune savant pour le doctorat qu'a voulu publier son maître, G. Kraft. Elle le méritait. C'est une étude très attentive des objets, particulièrement des fibules et bracelets, depuis la Suisse jusqu'à la Bourgogne et la Champagne. Elle vise à classer et à fixer des dates. Quand, où et comment la civilisation de Hallstatt s'est-elle transformée jusqu'à produire ce style nouveau qu'est celui de La Tène? L'évolution n'apparaît pas la même dans les différentes provinces. La Tène I commence vraiment de part et d'autre du haut Rhin vers 400 av. J.-C. La voie qui a vivifié la transformation a été celle du Danube qui aboutit en Suisse. Les éléments venaient des Balkans, de Grèce ou même de beaucoup plus loin vers l'est. Et ce sont les Celtes établis sur les deux rives du Rhin qui les ont élaborés. On aurait aimé une étude plus poussée des grandes tombes à fosse de Champagne et des rapports que cette avant-garde pouvait avoir avec les Scythes. La conclusion générale du mémoire de R. Giessler n'est sans doute pas nouvelle, mais elle se trouve fondée sur une analyse vraiment nouvelle de quantité d'objets bien classés.

On connaît la trouvaille à Negau, en Styrie, à proximité d'un passage des Alpes Juliennes, d'un dépôt de vingt-six casques de bronze de type étrusco-italique, dont quatre portent, incisés à la pointe, les noms de leurs possesseurs, noms celtiques, sauf un, *Harigast*, qui est nettement germanique. L'écriture est celle des alphabets nord-étrusques dans lesquels on croit pouvoir reconnaître l'origine de l'écriture runique. On conçoit l'intérêt qui s'y attache en Allemagne. La difficulté est le long intervalle de temps qui sépare l'écriture nord-étrusque dont les derniers documents semblent dater au plus tard du IIe siècle avant notre ère, de l'écriture runique. Abréger cet intervalle semble bien être l'idée directrice de l'article de M. P. Reinecke. De là l'étude très attentive qu'il consacre aux casques eux-mêmes. Les plus anciens de ce type remontent au Ve siècle. Jusqu'à quand sont-ils demeurés en usage?

M. Reinecke en cherche les exemplaires dans toute la région de l'Illyrie aux Alpes et il les trouve, pour la plupart, dans des nécropoles qui descendent jusqu'au début de l'Empire. Le dépôt de Negau ne peut représenter que le butin de quelque écumeur de champ de bataille ; l'état des casques le montre bien. De quelle bataille? Une étude extrêmement poussée des guerres dont cette région fut le théâtre conduit M. Reinecke à penser qu'il ne peut s'agir que des batailles finales contre les Pannoniens en 8 ap. J.-C. On sait que pour cette campagne les Romains firent appel à de nombreux contingents indigènes et armèrent jusqu'à des esclaves. Les casques de type archaïque de Negau seraient ceux de ces auxiliaires. Rien d'étonnant à trouver un Germain parmi eux ; ce pouvait être quelque ancien prisonnier. Voilà donc l'écriture nord-étrusque rapprochée de deux bons siècles de celle des runes. L'enquête est riche de détails, de faits et d'idées. Si fortement et si ingénieusement appuyée qu'elle soit, l'hypothèse n'en reste pas moins une hypothèse. L'article, en tout cas, est riche d'informations sur toute la région alpestre depuis l'Illyrie jusqu'au Piémont.

Plus bref (p. 199-208 et nomenclature 208-224), l'article de H. Koethe nous ramène en Gaule et aux années obscures des premières invasions germaniques. Il a pour base le livre magistral et toujours si précieux, bien qu'il date de cinquante ans, de M. Adrien Blanchet : *Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques*. Il y ajoute les trouvailles survenues depuis. H. Koethe a reporté les trésors enfouis sur trois cartes donnant le réseau des voies romaines : distribution des trésors de 250 à 260, de 260 à 270, de 270 à 280. Sur chacune, la répartition apparaît extrêmement différente. De 250 à 260, les trésors se rencontrent surtout dans la région rhénane, Reims, Bavai, le cours de la Seine, puis le long de la route de Metz à Lyon. L'Ouest et le Midi sont restés indemnes. De 260 à 270, l'espace le plus chargé est la côte de la Manche, la Somme, la Seine, l'Oise et jusqu'à la Meuse. Les pirates saxons ont dû profiter de la concentration des forces romaines sur le Rhin. — De 270 à 280, les trésors se multiplient dans toute la Gaule, sauf le Massif Central et les Cévennes. On distingue cependant deux courants, l'un le long de l'Océan, de la Bretagne à Nantes, Poitiers, Périgueux, Bordeaux, Bayonne ; un autre, de la vallée du Rhône et la région de Genève, gagne les Alpes. A l'aide des faits historiques connus, H. Koethe commente ses cartes ou, plutôt, à l'aide des cartes, il précise et complète les données trop sommaires des textes. Il en ressort un tableau nouveau de ces trente années de misères et de troubles durant lesquelles les monnaies proclament *Gallia restituta* et *Victoria Augusta*.

* * *

La *Trierer Zeitschrift* embrasse un domaine de moindre rayon, la ville

et le pays trévire... Un jeune préhistorien, Joseph Röder, cherche à reconnaître l'organisation sociale des périodes de Hallstatt et de La Tène dans la disposition des nécropoles, en particulier dans la région d'Urmitz, un peu au nord de Coblence. Heintz Kähler, archéologue actif et déjà connu, étudie la façade méridionale des Thermes de Sainte-Barbe à Trèves, d'après des dessins du XVIIe siècle, mis en rapport avec ce qui subsiste des substructions. Haute de plus de 30 mètres, large de 50, cette façade dominait tout le quartier et s'offrait à la vue de qui entrait en ville par la porte méridionale. Elle s'articulait suivant la disposition intérieure du caldarium : une large et haute arcade au centre correspondait à la piscine chaude centrale ; de part et d'autre, deux ordres superposés de fenêtres s'élevaient au-dessus des piscines latérales ; couronnant le tout, un attique devait présenter l'inscription dédicatoire. Ce dernier trait reste très incertain. D'après la décoration et le plan général, ces Thermes doivent dater du temps des Antonins.

Le médaillon bien connu de Constance Chlore, trouvé à Beaurains, près d'Arras, présente, au revers, l'image du César victorieux entrant dans Londres, avec la légende : *redditor lucis aeternae*. Le vétéran de l'archéologie trévire qu'est M. Joseph Steinhausen trouve l'origine de cette formule dans la poésie classique : Horace (*Carm.* IV, 5) : *Lucem redde tuae, dux bone, patriae*, transposé par Prudence : *Lucem redde tuis, Christe, fidelibus*. Quant à l'épithète *aeterna*, elle viendrait, selon lui, de la langue religieuse, païenne ou chrétienne. Comment n'a-t-il pas songé à *Roma aeterna*?

Le fait le plus nouveau est la découverte, près du bord de la Moselle, des restes de grands *horrea*, enclavés dans un couvent que les bombardements ont démantelé. Ils sont publiés par M. Hans Heiden ; l'architecte Hermann Mylius en propose une bonne restauration. Le plan en est tout différent de celui des *horrea* d'Ostie. C'est un rectangle de 70^{m}30 de long sur 53^{m}70 de large. Au milieu, dans le sens de la longueur, court une large avenue de 12 m. et, de chaque côté, s'élevaient de grands halls à double étage, larges de 19 m., avec une double rangée de piliers ou de bases de poteaux. Le rez-de-chaussée était éclairé par d'étroites fenêtres s'élargissant vers l'intérieur comme des soupiraux. La construction date de Constantin. Le sol, cimenté, ne semble pas fait pour recevoir des grains ; ce devait être un dépôt d'habillements ou de matériels divers pour la troupe et la Cour. Ce type de magasin apparaît très moderne.

*
* *

Voici, dans le premier numéro d'une nouvelle revue anglaise : *The Journal of Celtic Studies* (novembre 1949, p. 35-46), un article du spé-

cialiste italien de l'histoire des religions, M. Raffaele Pettazzoni : *The Gaulish Three-faced God on planetary vases.* Les trois exemplaires principaux de ces vases planétaires proviennent de Bavai, de Jupille (près de Liége) et de Troisdorf (près de Cologne). Ils doivent dater, pense M. Pettazzoni, de la première moitié du IIIe siècle, c'est-à-dire de l'époque où l'habitude s'est répandue de consacrer chaque jour de la semaine à l'un des sept dieux qu'on avait identifiés aux planètes. Mais quel est le dieu que représente le Tricéphale? Les deux figures imberbes sont évidemment les déesses féminines, la Lune et Vénus : Lundi et Vendredi. Mais, sur l'un des vases, on compte trois figures imberbes ; l'une est donc celle d'un dieu. Les identifications seraient faciles si l'ordre des figures était le même sur les trois vases, ce qui n'est pas. Des raisonnements ingénieux conduisent M. Pettazzoni à exclure comme pouvant être représentés par le Tricéphale Mars et Mercure et à lui faire admettre que ce ne peut être que Sol. L'ordre se rétablit si l'on suit la succession des figures sur les différents vases, tantôt de gauche à droite et tantôt de droite à gauche. Le vase était une sorte de calendrier qu'on devait tourner chaque jour ; le sens variait suivant les vases. Dans les pays du Nord, dont proviennent les vases planétaires, la tradition celtique avait dû rester particulièrement vivace ; le dieu solaire n'est pas figuré sous les traits de l'Apollon classique, mais sous l'aspect particulier du dieu à trois visages, celui dont la face illumine les trois régions du ciel, le nord exclu.

On se souviendra de l'étude que M. Pettazzoni consacra jadis à Carmenta, dans sa revue *Studi e Materiali di Storia delle Religioni*, XVII, 1941. Carmenta, flanquée de ses deux acolytes, *Porrina* (*porro* = en avant) et *Postvorta*, représente les trois phases de la lune. Une même explication vaut pour les trois faces du soleil. C'est une jolie découverte.

A. GRENIER.

Une nouvelle revue d'histoire ancienne. — En Allemagne, à Baden-Baden, vient de paraître le premier numéro d'*Historia.* La nouvelle revue, dont le champ s'étend des plus anciennes civilisations de l'Orient aux confins du Moyen Age, est au premier chef internationale : son comité de patronage et ses collaborateurs viennent de tous les pays et écrivent dans l'une ou l'autre des langues occidentales. Articles de fond, comptes-rendus, dépouillements très développés de périodiques, et aussi, ce qui est neuf, présentation de documents récemment découverts, s'adressent à tous ceux qu'intéresse l'Antiquité. Les rédacteurs en sont Gerold Walser, de Bâle, et Karl Strohekev, de Tübingen. Notre *Revue*, qui est plus que cinquantenaire, souhaite une longue vie à *Historia.*

W. SESTON.

PUBLICATIONS NOUVELLES ADRESSÉES A LA *REVUE*

Fritz Schachermayr, *Alexander der Grosse. Ingenium und Macht.* Verlag Anton Pustet, Graz, Salzburg, Vienne, 1949 ; 1 vol. in-8°, 535 pages, XV planches, 2 cartes, 5 croquis.

Benjamin N. Nelson, *The Idea of Usury. From Tribal Brotherhood to Universal Brotherhood.* Princeton, Princeton University Press, 1949 ; 1 vol. in-8°, xxi + 257 pages.

Ph. Fabia et Pierre Wuilleumier, *Tacite, l'homme et l'œuvre* (Collection « Le Livre de l'Étudiant »). Paris, Boivin, s. d. (1949), 175 pages.

A. Brelich, *Vesta* (Collection « Albae Vigiliae »). Zurich, Rhein Verlag, s. d. (1949) ; 1 vol. in-8°, 120 pages.

David S. Crawford, *Fuad I University Papyri* (Public. de la Société Fouad Ier de Papyrologie ; Textes et documents, VIII). Alexandrie, Société de Publications égyptiennes, 1949 ; 1 vol. in-4°, vi + 138 pages.

Joseph Sevier Callaway, *Sybaris* (The Johns Hopkins University Studies in Archaeology, n° 37). Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1950 ; 1 vol. in-8°, 129 pages.

René Largement, *La Naissance de l'Aurore. Poème mythologique de Ras Shamra-Ugarit.* Louvain, Gembloux, 1949 ; 1 vol. in-8°, 53 pages.

Enzo V. Marmorale, *La Questione Petroniana.* Bari, Laterza, 1948 ; 1 vol. in-8°, 329 pages.

M. A. Levi, *Nerone e i suoi Tempi.* Milano, Istituto Editoriale Cisalpino, s. d. (1949) ; 1 vol. in-8°, 235 pages.

Vladimir Georgiev, *Le déchiffrement des inscriptions minoennes* (*Annuaire de l'Univ. de Sofia*, Faculté historico-philologique, t. XLV, 1948-1949, livre 4, Linguistique et littérature). 1 brochure in-8°, 81 pages, 11 figures.

Ernest Stein, *Histoire du Bas-Empire. De la disparition de l'Empire d'Occident à la mort de Justinien.* Paris, Desclée de Brouwer, 1949 ; 1 vol. gr. in-8°, xxxiv + 902 pages, 3 cartes hors texte.

P. Jouguet, J. Vandier, G. Contenau, E. Dhorme, A. Aymard, F. Chapouthier, *Les premières civilisations* (Collection « Peuples et Civilisations », t. I). Paris, Presses Universitaires de France, 1950 ; 1 vol. in-8°, viii + 765 pages, 4 cartes.

Anthologia Lyrica graeca, edidit E. Diehl, fasc. I, ed. tertia (Bibliotheca Teubneriana). Leipzig, Teubner, 1949 ; 1 vol. in-12, 144 pages.

David M. Robinson, *Excavations at Olynthus.* Part XIII : *Vases found in 1934 and 1938.* Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1950 ; 1 vol. in-4°, xix + 463 pages, 267 planches, 1.124 figures.

R. Roux, *Le problème des Argonautes. Recherches sur les aspects religieux de la légende.* Paris, De Boccard, 1949 ; 1 vol. in-8°, 416 pages.

James H. Oliver, *The Athenian Expounders of the Sacred and Ancestral Laws.* Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1950 ; 1 vol. in-8°, xiv + 179 pages.

Louis Roussel, *Pan ! sur l'Ion de Platon.* Montpellier, chez l'auteur, 117, Figuerolles ; 1 vol. in-12, 121 pages.

E. Manni, *Per la Storia dei Municipii fino alla Guerra Sociale.* Rome, Angelo Signorelli, 1947; 1 vol. in-4°, 260 pages.

Photeine P. Bourboulis, *Apollo Delphinios.* Thessalonike, 1949; 1 vol. in-8°, 80 pages.

A. Berthier, J. Juillet, R. Charlier, *Le « Bellum Jugurthinum » de Salluste et le problème de Cirta-Constantine.* Constantine, Attali, 1949; 1 vol. in-8°, 145 pages, 7 cartes.

G. Devoto, *Le Tavole di Gubbio.* Florence, Sansoni, s. d. (1948); 1 vol. in-8°, xii + 105 pages, 1 carte hors texte.

Arato di Soli, *Fenomeni e Pronostici.* Introduction, traduction et notes de G. Zannoni. Florence, Sansoni, s. d. (1948); 1 vol. in-8°, xxvi + 79 pages, dont 46 doubles.

R. T. Meyer, *Saint-Athanasius. The Life of Saint-Anthony* (Ancient Christian Writers, n° 10). Westminster (Maryland), The Newman Press, 1950; 1 vol. in-8°, 154 pages.

Fr. Lasserre, *Les Épodes d'Archiloque.* Paris, Les Belles-Lettres, 1950; 1 vol. in-8°, 325 pages.

Gabriel R. F. M. Nuchelmans, *Studien über* φιλόλογος, φιλολογία *und* φιλολογεῖν. N. V. Uitgevers-Maatschappij. Zwolle, W. E. J. Tjeenk Willink, 1950; 1 vol. in-8°, 93 pages.

Maurice Reygasse, *Monuments funéraires préislamiques de l'Afrique du Nord.* Préface de M. Albert Grenier. Alger, Gouvernement général de l'Algérie, s. d. (1950); 1 vol. in-4°, xi + 128 pages, 174 figures, 1 carte.

SUITE DU SOMMAIRE

BIBLIOGRAPHIE

TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

TABLE ANALYTIQUE
DES MATIÈRES

I. Articles de fond

II. Variétés

III. Bibliographie

p. 167. — H. Lansberg, *Elemente der literarischen Rhetorik* (**H. Bardon**), p. 184. — Ph. Whaley Harsh, *Iambic words and regard for accent in Plautus* (**J. Descroix**), p. 354. — M. Schuster, *Catullus* (**H. Bardon**), p. 357. — R. E. H. Westendorf Boerma, P. Vergili Maronis *libellus qui inscribitur. Catalepton* (**P. Odile**), p. 359. — Ph. Fabia et P. Wuilleumier, *Tacite, l'homme et l'œuvre* (**P. Grimal**), p. 361. — R. B. Sherlock, *The syntax of the nominal forms of the verb... in saint Hilary* (**Fr. Thomas**), p. 366.

2° Histoire, Géographie, Institutions. — F. Carrata, *Cultura greca e unità macedone nella politica di Filippo II* (**A. Aymard**), p. 158. — Fr. della Corte, *Catone Censore, la vita e la fortuna* (**H. Bardon**), p. 161. — S. J. de Laet, *Portorium* (**M. Labrousse**), p. 173. — F. Joly, A. Ayache, J. Fardel et L. Suech, *Géographie du Maroc* (**R. Thouvenot**), p. 179. — B. H. Stolte, *De Cosmographie van den Anonymus Ravennas* (**A. Bon**), p. 184. — J. Delorme, *Chronologie des civilisations* (**Ch. Higounet**), p. 325. — F. M. Abel, *Les livres des Maccabées* (**A. Aymard**), p. 351. — R. Aigrain, *Histoire des Universités* (**Ch. Higounet**), p. 367. — Y. Renouard, *Les hommes d'affaires italiens du Moyen-Age* (**Ch. Higounet**), p. 368. — L. Halphen, *A travers l'histoire du Moyen-Age* (**Y. Renouard**), p. 369.

3° Fouilles, Archéologie, Épigraphie. — B. Schweitzer, *Das Menschenbild der griechischen Plastik* (**J. Charbonneaux**), p. 146. — G. Uccelli, *Scienza e tecnica di Roma documentate dall' impresa di Nemi* (**P. Grimal**), p. 167. — R. Binaghi, *La metallurgia ai tempi dell' Impero Romano* (**P. Grimal**), p. 167. — A. Nordh, *Libellus de Regionibus Vrbis Romae* (**P. Grimal**), p. 168. — M. Cagiano de Azevedo, *Interamna Lirenas uel Sucasina* (**P. Grimal**), p. 169. — G. A. Mansuelli, *Caesena, Forum Popili, Forum Liui* (**P. Grimal**), p. 169. — M. Moretti, *Ancona* (**P. Grimal**), p. 169. — M. Hours-Miedon, *Carthage* (**R. Thouvenot**), p. 177. — Cl. F. A. Schaeffer, *Stratigraphie comparée et chronologie de l'Asie occidentale* (*IIIe et IIe millénaire*) (**P. Demargne**), p. 327. — H. van Effenterre, *Mirabello : nécropoles* (**L. Lerat**), p. 332. — A. Mansel et A. Akarca, *Excavations and researches at Perge* (**H. Metzger**), p. 336. — A. Rowe, *A history of ancient Cyrenaica, etc.* (**J. Leclant**), p. 337. — D. Kent Hill, *Catalogue of classical bronze sculpture in the Walters Art Gallery* (**J. Charbonneaux**), p. 339. — Y. Béquignon, *Revue Archéologique. Tables des années 1900-1945* (**P. Grimal**), p. 341. — N. Lamboglia, *Il teatro Romano e gli scavi di Ventimiglia* (**P. Grimal**), p. 362. — N. Lamboglia, *Alba Pompeia e il Museo Storico-Archeologico Federico Eusebio* (**P. Grimal**), p. 362. — M. Pallottino, *L'Arco degli Argentari* (**P. Grimal**), p. 362. — J. Serra Vilarò, *Scavi e ritrovamenti in Spagna* (**R. Étienne**), p. 365.

4° Philosophie, Religions, Christianisme. — C. M. Edsman, *Ignis Divinus, le Feu comme moyen de rajeunissement et d'immortalité* (**P. Grimal**), p. 172. — Arnobius of Sicca, *The Case against the pagans*, par G. E. McCracken (**P. Bogaërt**), p. 180. — Sist. Thomas A. Goggin, *The times of saint Gregory of Nissa as reflected in the Letters and in the Contra Eunomium* (**P. Courcelle**), p. 182. — *St Augustine's De Musica*, par W. F. Jackson Knight (**P. Courcelle**), p. 183. — D. Roché, *Le catharisme* (**Y. Renouard**), p. 185. — Ch. Picard, *Les religions préhelléniques* (*Crète et Mycènes*) (**H. van Effenterre**), p. 334.

IV. Planches

Planches : 1, 1, Emblème sur monnaie parthe ; 2, a, b, c, d, Motifs sassanides ; 3, Tablier d'un char votif babylonien ; 4, Foudre d'un relief de Tell Halaf ; 5, Symbole sur une médaille de Carrhae ; 6, Pierre taillée sassanide ; 7, Emblème du relief de Barrékoub, p. 10. — Pl. II, Édit de Caracalla trouvé à Julia Valentia Banasa, p. 278. — Pl. III, 1, Support de meuble (Banasa) ; 2, Fragment de cuirasse (Volubilis) ; 3, Lampe avec tête de lion (Banasa), p. 286.

17 décembre 1950.

Le Secrétaire-Gérant : Jean AUDIAT.

DAUPELEY-GOUVERNEUR, IMPRIMEUR, A NOGENT-LE-ROTROU — 2585 – 12-1950.
Dépôt légal, 4e trimestre 1950. — 341.

REVUE DES ÉTUDES ANCIENNES
Tome LII, 1950, n°s 1-2

RÉSUMÉS ANALYTIQUES

Anne Roes, *Un ancien symbole persique.* — *R. É. A.*, LII, 1950, 1-2, p. 5 à 10 et pl. I.

Le numismate danois Müller a traité autrefois d'un emblème en forme d'un anneau muni d'un manche qui figure sur des monnaies de la Perse antique. Les explications de Müller n'ont pas été confirmées par les découvertes ultérieures. L'examen du nouveau matériel permet à l'auteur de l'article de fixer l'origine et la signification du symbole en question. Quelques-unes de ses conclusions ne sont pas sans intérêt pour l'histoire des religions.

Jean Carrière, *Controverse sur Théognis.* — *R. É. A.*, LII, 1950, 1-2, p. 11 à 17.

Le poème 237-254 du recueil élégiaque attribué à Théognis ne peut être l'œuvre authentique du poète de Mégare, qui ne fut, à en juger par le reste de sa production, ni amoureux de Cyrnos ni ambitieux pour lui. Ce *poème de l'adieu* ne peut remonter plus haut que le ve siècle, et l'effet cherché par son auteur dans le *trait* final (v. 253-254) éclaire l'inspiration de l'ensemble : on n'a là qu'une *parodie* du vrai Théognis.

Robert Flacelière, *Deux rites du culte de « Mater Matuta » : Plutarque*, Camille, 5, 2. — *R. É. A.*, LII, 1950, 1-2, p. 18 à 27.

Dans ce passage de la *Vie de Camille*, Robert Flacelière propose d'adopter les variantes τιμῶσι et τροφαῖς au lieu de δρῶσι et τροφοῖς, ce qui donne, à son avis, un texte beaucoup plus cohérent, et mieux en accord aussi avec les autres passages de l'œuvre de Plutarque où il est question de *Mater Matuta* et d'Ino-Leucothea, à qui fut identifiée cette déesse romaine.

Pierre Grenade, *Le mythe de Pompée et les Pompéiens sous les Césars.* — *R. É. A.*, LII, 1950, 1-2, p. 28 à 63.

Le rapprochement du thème central du livre VI de la *Pharsale* et d'une épigramme attribuée à Sénèque (Riese, 406) pose le problème de la réalité et de la portée historique de l'évocation sous l'Empire de l'âme du grand Pompée par les Pompéiens. La prédiction de Pompée à son fils Sextus, annoncée comme un épisode de la guerre de Sicile (VI, 812-815), s'éclaire par une allusion de Pline l'Ancien (*N. H.* VII, 53). Lucain a dû garder le souvenir d'une lecture du *Bellum Siculum* de Cornelius Severus. La *Pharsale* n'est pas une épopée « pompéienne », mais elle porte les traces de la réhabilitation posthume de Pompée, à laquelle ont travaillé Auguste et Tibère, autant que les stoïciens, pour accréditer la version républicaine du principat.

Pierre Boyancé, *Properce aux fêtes de quartier.* — *R. É. A.*, 1950, 1-2, p. 64 à 70.

L'élégie de Properce II, 22 fait allusion à des *Ludi compitalicii* célébrés en août 29 à l'occasion du triomphe d'Auguste et mentionnés par Suétone et Virgile.

Jacques Aymard, *L'« Adventus » de Marc-Aurèle sur l'Arc de Constantin.* — *R. É. A.*, LII, 1950, 1-2, p. 71 à 76.

L'hypothèse qui situe la scène de l'*Adventus* en 176 et non en 173-174, peut être fortifiée par quelques considérations (vicissitudes du titre de *Germanicus*, absence de libéralités en 173-174). Quatre des acteurs sont aisément reconnaissables : l'Empereur, la Victoire, Mars et Rome. La figure de droite tenant un caducée et une cornucopiae est bien *Felicitas.* La dernière figure voilée, *Pietas* ou *Aeternitas*, évoque probablement le souvenir de la *Diva Faustina Mater Castrorum.*

Julien Guey, *Flavien Nicomaque et Leptis Magna.* — *R. É. A.*, LII, 1950, 1-2, p. 77 à 89.

Publication et commentaire historique d'une inscription découverte au *Forum novum Severianum* de Leptis Magna : ce texte, d'une belle latinité, est relatif à Flavien Nicomaque, grand personnage de l'aristocratie sénatoriale de Rome, « pilier du paganisme »; il mourra en 394 dans la guerre de Théodose et d'Eugène.

Notre inscription date de 376-377 : Flavien était alors *vicaire d'Afrique* et *patronus* de Leptis Magna (les deux autres inscriptions qui le concernent sont l'une posthume, l'autre de 394). L'*ordo* de la ville a fait graver ce texte honorifique : les deux mots les plus intéressants sont ceux qui qualifient cette assemblée, *fidelis* et *innocens*.

Innocens est une allusion à la réhabilitation morale de la cité, suspecte depuis les condamnations injustes qu'avait provoquées le comte *Romanus* (Ammien Marcellin, XXVIII, 6) ; justement, Flavien prit la plus grande part à l'enquête qui rétablit la vérité. Le terme *Fidelis* rappelle le nom officiel de la ville : *Colonia Ulpia Traiana Fidelis Lepcis Magna.*

Marcel Garaud, *Le peuplement du Poitou et la conquête franque.* — *R. É. A.*, 1950, LII, 1-2, p. 90 à 102.

On s'accorde aujourd'hui pour reconnaître que ce ne sont pas les invasions celtiques qui ont peuplé la Gaule. Chaque nation gauloise apparaît comme composée dans une proportion indéfinissable d'autochtones et d'envahisseurs plus ou moins anciens qui lui ont donné sa forme sociale. On constate la présence de ces hommes en Poitou aux traces qu'ils ont laissées. Les éléments celtiques qui se sont mêlés aux autochtones n'ont pas modifié sensiblement le fonds de la population. L'élément méditerranéen a été très faible. Il y a eu, en outre, en Poitou, une colonisation Taifale appréciable. A ces barbares se sont joints quelques éléments germaniques après la chute de l'Empire romain. L'apport wisigothique est négligeable. Celui des Francs paraît avoir été très médiocre.

André Aymard, *Sur l'assemblée macédonienne.* — *R. É. A.*, LII, 1950, 1-2, p. 115 à 137.

Après De Francisci (*Arcana imperii*, t. II), l'auteur étudie certains aspects de la monarchie macédonienne et des monarchies hellénistiques d'Orient. Malgré des traits communs, une différence de nature les oppose : là une monarchie nationale, ici des monarchies personnelles. Celles-ci n'ont pas d'assemblée. Au contraire, le *nomos* macédonien en comporte une. Assemblée de l'armée ou des citoyens? On ne saurait le dire avec certitude. Si ce *nomos* n'a pas affaibli la royauté, la cause en doit être cherchée dans le loyalisme des Macédoniens.

REVUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Tome LII, 1950, nos 3-4

RÉSUMÉS ANALYTIQUES

Georges Méautis, *Le mythe de Timarque*. — *R. É. A.*, LII, 1950, 3-4, p. 201 à 211.

Le mythe de Timarque, dans le *De genio Socratis* de Plutarque, s'explique par la théorie orphico-pythagoricienne du σῶμα-σῆμα et est le reflet des croyances pythagoriciennes de l'époque de Plutarque sur la destinée des âmes.

Pierre Boyancé, *Lucrèce et son disciple*. — *R. É. A.*, LII, 1950, 3-4, p. 212 à 233.

Examen d'ensemble du rôle que Memmius a joué pour le *De natura rerum*. Rappel des principaux faits de la vie de Memmius. Importance de ce que le *Brutus* nous apprend de son tour d'esprit. La dédicace à Vénus est en rapport avec le théâtre de Pompée et le temple de Vénus Victrix. Memmius n'a pas été épicurien ; la preuve en est dans l'affaire de la maison d'Épicure. Sa culture est ce qui le détournait. Mais l'hommage de Lucrèce, si on tient compte des idées de la secte sur l'amitié et du caractère didactique de l'œuvre, implique l'espoir de réconcilier Memmius avec le système. A Memmius, féru d'hellénisme et de culture, Lucrèce a voulu montrer que le latin et la poésie pouvaient faire accéder à l'épicurisme.

Robert Lucot, *Note sur Properce, IV, 3, 11*. — *R. É. A.*, LII, 1950, 3-4, p. 234 à 237.

Le vers de Properce IV, 3, 11 est à restituer : *Haecne marita fides et* PARTAE SAVIA NOCTIS. Dans le passage de l'onciale à la minuscule, PARTESAVIA a donné *parte auia*. D'où : *parce auia* de N et, d'autre part, les leçons diverses de FLPDV, par correction de *parce* en *pacte*.

Pierre Grimal, *La composition dans les « dialogues » de Sénèque* : II. *Le* De Prouidentia. — *R. É. A.*, LII, 1950, 3-4, p. 238 à 257.

Comme le *De Constantia Sapientis* (cf. *R. É. A.*, LI, 1949, p. 246 et suiv.), le *De Prouidentia* est composé, selon le plan traditionnel, d'un plaidoyer : exorde, *narratio*, *propositio*, *diuisio*, *confirmatio*. Mais cette armature rhétorique n'est que le support d'une montée dialectique, les mêmes arguments étant exposés à plusieurs points de vue différents, dont chacun représente, par rapport au précédent, un progrès vers la conquête de l'intériorité et de l'autonomie personnelle. Le dialogue, qu'il faut considérer comme complet, culmine sur une méditation de la mort comme moyen de libération intérieure.

Pierre Grenade, *Le règlement successoral d'Hadrien*. — *R. É. A.*, LII, 1950, 3-4, p. 258 à 277.

Complément au mémoire de J. Carcopino, *L'hérédité chez les Antonins*, *R. É. A.*, t. LI, 1949. Examen de quelques preuves supplémentaires tirées de l'onomastique ou des textes (Hérodien, I, 7, 4, et Dion Cassius, 69, 21), vérifiant l'hypothèse d'une *affinitas* entre Hadrien, Antonin le Pieux et Marc-Aurèle. Le discours que devait prononcer le 1er janvier 138 L. Aelius Caesar sur le thème de l'adoption est l'œuvre des « lettrés » de la Chancellerie impériale, qui ont dû utiliser les thèmes du Stoïcisme pour dissimuler les liens de consanguinité entre Hadrien et son fils adoptif.

Raymond Thouvenot, *Les « lions » de Caracalla*. — *R. É. A.*, LII, 1950, 3-4, p. 278 à 287.

Les « animaux célestes » dont parle l'empereur Caracalla dans sa lettre aux Banasitains (cf. R. Thouvenot, *C.-R. A. I.*, 1946, p. 548) ne sont pas des éléphants, comme l'avait cru M. J. Guey, mais des lions. Il n'y avait plus à ce moment d'éléphants en Berbérie, mais le lion y a pullulé jusqu'à nos jours. Le lion, en outre, était étroitement associé à l'idée de domination universelle depuis Alexandre le Grand, surtout sous Caracalla, et il avait gardé en Afrique un caractère divin.

Édouard Galletier, *La mort de Maximien d'après le panégyrique de 310 et la vision de Constantin au temple d'Apollon*. — *R. É. A.*, LII, 1950, 3-4, p. 288 à 299.

Le panégyrique de 310 et le *de mortibus persecutorum* de Lactance présentent la version officielle, la version constantinienne de la fin de Maximien. Le dénouement du drame eut lieu, d'après les textes, à Marseille, et c'est de là que Constantin partit pour regagner Trèves avec la même hâte qu'à l'aller.

Il est impossible de fixer à Nîmes la vision miraculeuse du temple d'Apollon. Examen critique des chapitres 20 et 21. La solution la plus vraisemblable reste celle de C. Jullian, qui avait songé au temple de Grand.

Ferdinand Lot, *L'énigme de « Cieutat »*. — *R. É. A.*, LII, 1950, 3-4, p. 300 à 305.

Que la localité dite *Cieutat* (dép. des Hautes-Pyrénées) représente le chef-lieu d'une ancienne *civitas* gallo-romaine, c'est ce dont personne ne doute. Mais de quelle *civitas*? On a cru qu'il s'agissait de la Bigorre et, comme le chef-lieu de cette contrée était Tarbes dès la fin du IVe siècle, pour le moins, on en tirait la conséquence que *Cieutat* représentait un chef-lieu antérieur, mais déchu et abandonné. Mais *Cieutat* n'est pas en Bigorre, mais en Nébouzan. Le problème se déplace. Qu'est-ce que le Nébouzan et pourquoi *Cieutat* n'a-t-il pas eu ou conservé d'évêque? Le nom de cette petite contrée dérive du nom d'homme *Nepotianus*, sans doute celui d'un ancien administrateur des temps mérovingiens, comme c'est le cas de bien d'autres régions du Sud-Ouest (Marsan, Tursan, Gabardan, etc.). Antérieurement, le pays portait un autre nom. Dès le XVIIe siècle, on s'est demandé s'il ne correspondait pas à celui d'une de ces populations ibériques soumises par les Romains et dont l'emplacement reste à déterminer. On a pensé aux *Onobrizates*. Cette identification peut s'appuyer sur la constatation relativement récente que le nom complet de *Cieutat*, encore aux XIIe et XIIIe siècles, était *Cieutat de Neurest*. Ce dernier mot doit représenter *Onobrisates* ou *Onovrisates*, l'aphérèse de l'initiale ne faisant pas difficulté, non plus que la présence de l'accent sur l'antépénultième dans un mot qui n'appartient pas à la langue latine.

Robert Flacelière, *Le délire de la Pythie est-il une légende?* — *R. É. A.*, LII, 1950, 3-4, p. 306 à 324.

Examen critique du livre récent de M. Pierre Amandry, *La mantique apollinienne à Delphes. Essai sur le fonctionnement de l'oracle*. La thèse centrale de ce livre, c'est que la Pythie n'aurait jamais éprouvé de transes ni de délire ; elle aurait procédé le plus souvent par simple tirage au sort, ou bien, là où les questions des consultants rendaient la cléromancie insuffisante, elle se serait contentée de communiquer les oracles élaborés par les « prophètes » qui l'assistaient (p. 168). Pour éprouver la solidité de cette thèse, R. Flacelière examine les points suivants : 1) textes anciens relatifs au délire de la Pythie ; 2) Cassandre et la Pythie ; 3) les monuments figurés ; 4) Dionysos et l'oracle delphique ; 5) le *pneuma ;* 6) la cléromancie à Delphes ; 7) la question de l'accès des femmes à l'oracle ; 8) la fréquence des consultations oraculaires. En conclusion, il estime que « Pierre Amandry a voulu trop prouver et que son exégèse de plusieurs textes littéraires est pour le moins aventureuse », mais, si la thèse centrale lui paraît ruineuse, il reconnaît que ce livre apporte aussi beaucoup d'éléments positifs à notre connaissance de l'oracle delphique.